This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

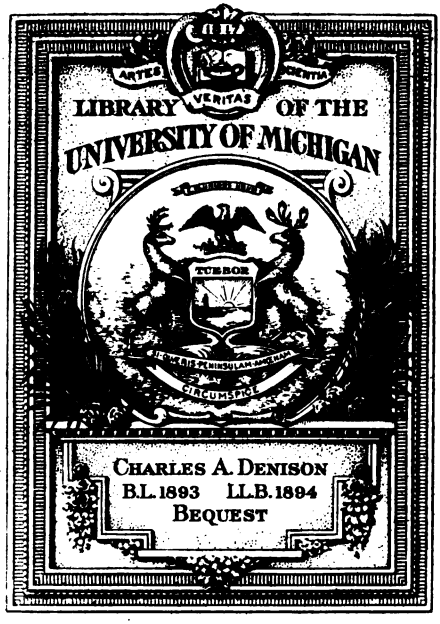
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

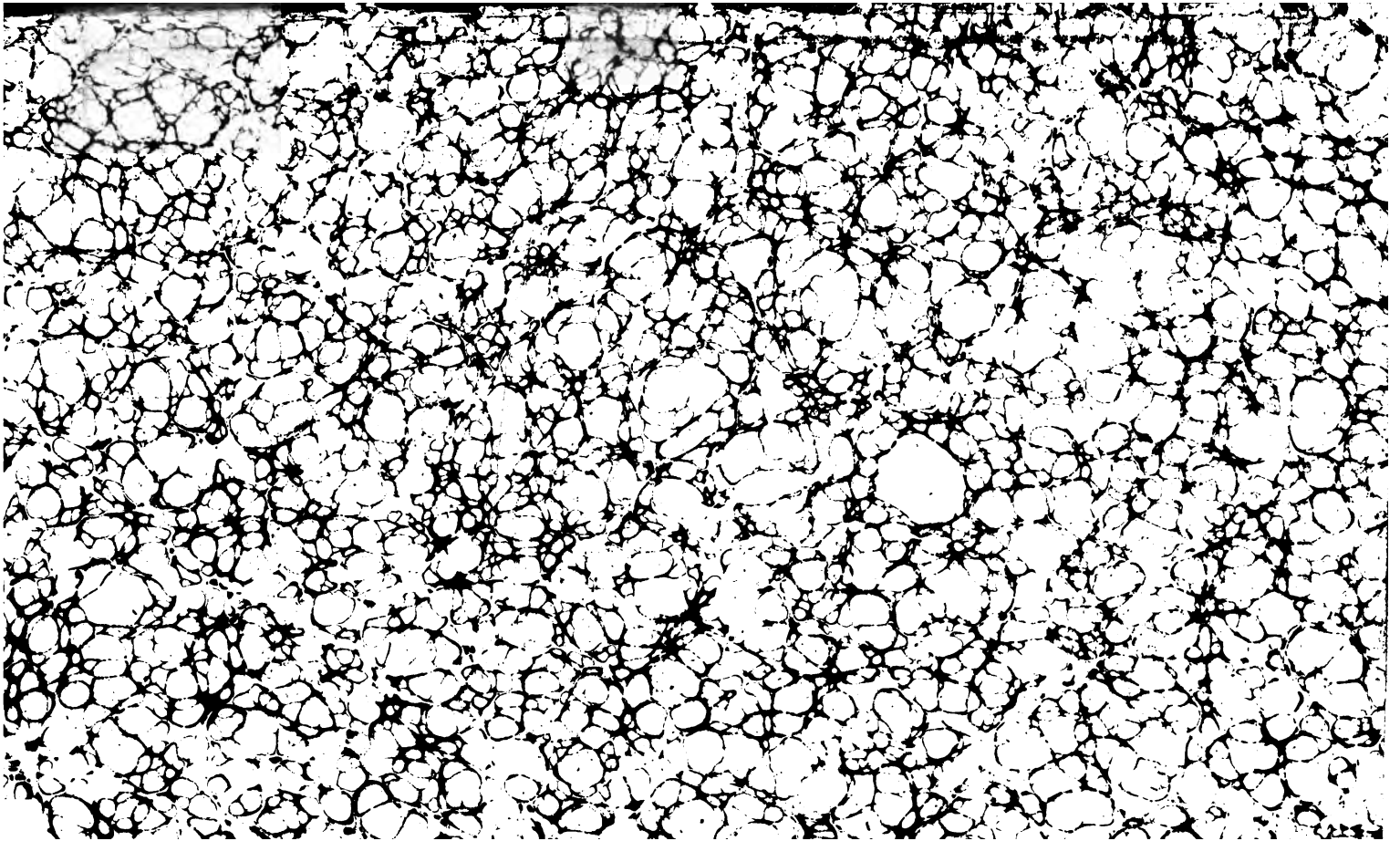

DC
141
.L19

CHOIX

DE

RAPPORTS, OPINIONS

ET

DISCOURS.

Cet ouvrage formera vingt volumes, qui comprendront jusqu'à l'année 1815.

A partir de cette époque chaque session législative sera rédigée en un volume, plus ou moins fort, selon l'abondance des matières. Cette seconde série a été ouverte par la session de 1819—1820, un volume de huit cents pages, qui se vend séparément de la collection : prix, 10 francs sans portraits, et 12 francs avec les huit portraits. Les souscripteurs à tout l'ouvrage ne paient ce volume que 7 et 9 francs. Le volume de la session de 1820—1821 paraîtra immédiatement après la clôture des Chambres.

Quant à la première série, dont le seizième volume est sous presse, le prix de chaque volume reste fixé à 5 francs sans portraits, et 7 francs avec six portraits pour les souscripteurs.

Libraire-Éditeur.

SE TROUVE ÉGALEMENT, A PARIS,

Chez { DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de bois,
MONGIE aîné, libraire, boulevard Poissonnière, n° 7.

Agen. — Noubel, imp.-libraire.
Amiens. — Allo, libraire.
Angers. — Fourrier-Mame.
Angoulême. — Tremeau et comp.
Arras. — Topino.
Auxerre. — M^e. François-Fournier.
Bayonne. — Gosse.
Besançon. — Deis aîné.
Blois. — Aucher-Eloy.
Bordeaux. { Coudert aîné. Lawalle et neveu.
Bourges. — Gille.
Brest. — Auger.
Caen. — Auguste Lecrêne.
Calais. — Leleu.
Châlons-s.-Saône. — Delespinasse.
Clermont-Ferrand. — Landriot.
Colmar. — Pannetier, Petit.
Dijon. — Lagier (Victor).
Grenoble. — Durand, Falcon.
Hâvre (le). — Chapelle.
Lyon. — Bohaire, Manel fils, Targe.
Mans (le). Belon, Pesche.
Marseille. — Camoins, Masvert.
Montpellier. — Gabon, Sevalle.
Montauban. — Rhétoré, Laforgue.
Nantes. — Busseuil jeune, Forest.
Nancy — Vincenot.
Perpignan. — Tastu.
Poitiers. — Catineau.
Reims. — Delaunay-Leclerc.
Rennes — Kerpen, Molliex.
Riom. — Salles.
Rochelle (la). — C. Bouyer.
Rouen. — Frère, Renault.
Saint-Etienne. — Jourjon.
Sainte-Menehould. — Mainbourg.
Strasbourg. — Levrault, Février.
Toulon. — Belue, Aug. Aurel.
Toulouse. — Vieusseux aîné.
Tours. — Mad. Legier-Homo.
Valence. — Dourille, Marc-Aurel.
Verdun. — Benit.
Vesoul. — Delaborde.

ÉTRANGER.

Aix-la-Chapelle. — Laruelle fils
Berlin. — Schelesinger.
Breslau. — T. Korn.
Bruxelles. — De Mat, Lecharlier.
Fribourg (Suisse). A. Eggendorfer.
Genève. — Paschoud.
Lausanne. — Fischer.
Londres. — Bossange.
Milan. — Rodolpho-Vismara.
Moscou. — Gautier.
Naples. — Borel, Vanspandonch et comp^e.
Neufchâtel (Suisse). — Gerster.
Petersbourg. — Graff.
Turin. — Pic.
Varsovie. — Glucsberg et comp^e.
Vienne (Autriche.) — Gerold.
Wilna. — Zawadzki.

CHOIX

DE

RAPPORTS, OPINIONS

ET

DISCOURS

Prononcés à la Tribune Nationale

depuis 1789 jusqu'à ce jour;

RECUEILLIS

DANS UN ORDRE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

Vox Populi vox Dei.

TOME XIV. — ANNÉE 1794.

(*cinquième volume de la* Convention.)

PARIS,

ALEXIS EYMERY, Libraire, Editeur de l'Histoire Universelle de M. le comte de Ségur, rue Mazarine, n° 30.

1821.

Dawson
Bureau
5-19-38
36178

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE Ier.

DISCOURS ET DISCUSSIONS SUR DIFFÉRENS SUJETS.

Situation générale de la République.

Résumé. Pag. 1

Rapport sur des ouvertures diplomatiques faites par des agens étrangers; par Barrère. 5

Gouvernement révolutionnaire.

Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République; par Robespierre. 11

Rapport sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la révolution; par Saint-Just. 3

Décrets et mode d'exécution tendant à rendre le peuple heureux aux dépens des ennemis de la liberté. 45

Rapport sur les factions de l'étranger et sur les conjurations ourdies par elles pour détruire la République par la corruption; par Saint-Just. 47

Chute des *Hébertistes*. — Proclamation de la Convention nationale au peuple français. 70

Chute des *Dantonistes*. — Discussion. 77

Rapport sur Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux, Hérault-Séchelles, Fabre d'Eglantine, etc., prévenus de délits contre la liberté; par Saint-Just. 86

Rapport et décrets sur la police générale; par Saint-Just. 115

Rapport sur la théorie du gouvernement démocratique, et sur sa vigueur utile pour contenir l'ambition et l'essor de l'esprit militaire; par Billaud-Varenne. Pag. 137

Discours sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales; par Robespierre. 154

Rapport sur les moyens d'extirper la mendicité; par Barrère. 181

Situation générale. — Tentatives d'assassinat sur la personne de Collot-d'Herbois et de Robespierre. — Proclamation et décret portant qu'*il ne sera fait aucun prisonnier anglais.* — Discours de Robespierre. 210

Fête à l'Etre suprême. Discours de Robespierre. Plan de la fête, par David. 221

Rapport sur le tribunal révolutionnaire; par Couthon. 229

Loi du 22 prairial. — Discussion; *orateurs :* Robespierre, Bourdon (de l'Oise), Bernard (de Saintes), Merlin (de Douai), Lacroix-Constant, Duhem, Couthon, Barrère, etc. 236

Effet de cette loi. — Situation générale. 262

Evénement du 9 thermidor.

Dernier discours de Robespierre. 266

Discussion. 309

Dernier discours de Saint-Just. 313

Séance du 9 thermidor. Décrets, proclamations, etc.; *orateurs :* Tallien, Billaud-Varenne, Barrère, Fréron, etc. 326

Faits qui se sont passés hors de la Convention; causes et résultats de cette journée. 354

Situation générale de la République.

Rapport sur la situation intérieure; par Robert Lindet. 371

Rapport sur la situation militaire, et principalement sur la reprise de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé; par Carnot. 400

Rapport sur le vaisseau *le Vengeur;* par Barrère. 416

LIVRE II.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE.

Abolition de la contrainte par corps.

Motion de Danton. — Décision de la Convention nationale. 422

Abolition de la loterie.

Motion de Thuriot. — Décision de la Convention nationale. 424

Abolition de l'esclavage dans les colonies.

Orateurs : Levasseur (de la Sarthe), Lacroix (d'Eure et Loir), Danton. — Décret. 425

Disposition des couleurs nationales relativement au pavillon de la République.

Rapport fait par Jean-Bon Saint-André. — Décret. 429

FIN DE LA TABLE.

CHOIX

DE

RAPPORTS, OPINIONS

ET

DISCOURS

PRONONCÉS A LA TRIBUNE NATIONALE

DEPUIS 1789 JUSQU'A CE JOUR.

CONVENTION.

An 2 de la République. — 1794.

LIVRE PREMIER.

DISCOURS ET DISCUSSIONS SUR DIFFÉRENS SUJETS.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le gouvernement révolutionnaire, prévoyant, actif, recevait une grande force de la haine de ses ennemis, vagues téméraires qui se brisaient à ses pieds, et de la confiance du peuple, levier puissant qui le soutenait au dessus des orages.

L'établissement de l'ère nouvelle avait été signalé par des triomphes sur tous les points. L'Anglais, chassé de Toulon, humilié devant Dunkerque, n'avait obtenu de ses lâches hostilités que l'incendie ou le vol de quelques vaisseaux français; l'Espagnol fuyait, honteux de la cause qu'il défendait; les soldats de la liberté reprenaient leurs places fortes à l'Autrichien sujet. Partout les armes de la République l'élevaient majestueuse au rang des hautes puissances: les rois daignaient songer à traiter avec elle, et ce décret, qu'ils avaient longtemps méprisé, ils le comprenaient enfin signalé par la victoire : « La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscera en aucune

manière dans le gouvernement des autres puissances ; mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République ». (1)

Les villes rebelles étaient soumises, les conspirateurs punis, les ennemis de la révolution surveillés et maintenus.

La guerre de la Vendée se poursuivait avec ardeur ; toutefois on n'y obtenait encore que le succès possible contre cette hydre du fanatisme uni à la politique : éviter ses progrès, frapper sans cesse et sans pitié tant que l'Anglais la soutiendrait de son or et de ses transfuges.

L'infamie et la mort attendaient les lâches et les traîtres ; la destruction menaçait les cités corrompues (2) : et si ces justes rigueurs n'eussent été portées par des décrets, le peuple les aurait invoquées. Quelques imprudences avaient fait soupçonner de défection un bataillon de Paris : les père et mère des soldats accusés se présentent à la barre ; ils sollicitent le jugement de leurs fils, et leur mort s'ils sont reconnus coupables.

Les patriotes étaient secourus et protégés, les défenseurs de l'État récompensés et honorés, leurs veuves et leurs orphelins adoptés par la République. Mais les agens des

---

(1) Décret du 13 avril 1793, rendu sur la proposition de Danton.

(2) « Tout militaire ou employé dans les armées qui abandonnerait son poste sera puni de mort. » (Décret du 15 août 1793, rendu sur la proposition de Danton.)

L'Assemblée législative avait décrété la démolition de toute ville qui se rendrait sans avoir soutenu l'assaut, et la peine de mort contre quiconque parlerait le premier de rendre une ville assiégée. La Convention renouvela ces décrets ; elle ajouta, relativement à la Vendée :

« Toute ville de la République qui recevra dans son sein les brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et en conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront confisqués au profit de la République. » (Décret du 11 brumaire an 2, rendu sur un rapport de Barrère, fait au nom du comité de salut public.)

cours, les esclaves déguisés en citoyens, les hypocrites qui affectaient un civisme exagéré (1), ces prétendus hommes d'état qui cachaient leur astuce sous le voile de la modération, les dilapidateurs de la fortune publique, les concussionnaires trouvaient d'infatigables scrutateurs, des juges redoutables dans l'Assemblée qui avait solennellement déclaré la terreur à l'ordre du jour. Les mêmes législateurs avaient également entrepris d'y placer le désintéressement, la justice et la probité : tâche incommensurable, que celle d'introduire les mœurs républicaines chez un peuple vieilli sous le despotisme ; aussi dirent-ils, ceux qui osèrent l'essayer, *nous n'aurons de repos que dans la tombe*.... Ils se sont trompés ; la calomnie insulte encore à leurs cendres.

Des arrêtés, des instructions, des circulaires brûlantes de l'amour des vertus publiques, émanés chaque jour du comité chargé de veiller au salut de tous, transmettaient aux armées, aux administrations, aux organes de la justice, aux sociétés populaires, à tous les citoyens, la règle de leurs devoirs, le but de leurs travaux, le sens vrai des décrets, le mode de leur exécution.

---

(1) Ceux qui n'avaient de *républicain* que des noms usurpés, les *Scevola*, les *Brutus*, les *Fabricius*, etc. ; ceux qui s'attribuaient particulièrement l'épithète de *patriote*, qui se paraient du titre de *citoyen du globe*, d'*orateur du genre humain*, prêchant la république universelle, et dont les erreurs ou les crimes poussaient à sa ruine la République française ; ceux qui bravaient la pudeur dans leurs discours ou par leur costume ; ceux qui calomniaient la justice en insultant des prévenus ou des condamnés ; les prêtres apostats, les indignes prôneurs du *culte de la raison* ; ces bateleurs qui transformaient en tréteaux des boulevarts les tribunes aux harangues ; ces viragos, la honte de leur sexe, qui sortaient de leurs tripots pour venir souiller la barre de leurs propositions absurdes et cruelles ; tous ces fous, tous ces traîtres, que la mauvaise foi montre comme formant le corps social à cette époque de la révolution, n'en étaient que la maladie, que l'écume. Les membres les plus influens de la Convention, les Robespierre, les Saint-Just, les Danton, etc., n'ont cessé de les démasquer, de les poursuivre, de les punir. C'est sur la proposition d'Amar, au nom du comité de sûreté générale, que les clubs de femmes ont été défendus, par décret du 9 brumaire an 2.

Les étrangers et les nobles, les uns considérés comme naturellement incapables d'un pur dévouement pour un pays qui n'était pas le leur, les autres comme ennemis du nouvel ordre de choses, étaient exclus de toutes les fonctions publiques. La réunion des mandataires du peuple offrait enfin une représentation toute nationale (1).

Tant d'efforts pour la défense commune ne remplissaient pas la sollicitude des législateurs. Les institutions civiles et politiques, l'instruction du peuple, les lettres, les sciences et les arts reçurent alors une protection, un développement, un éclat qui attesteront à jamais que les fondateurs de la République, en travaillant à son affermissement, s'occupaient aussi du soin de confier sa gloire à des monumens immortels. Heureux ces illustres législateurs d'avoir ainsi légué à la postérité des témoignages irrécusables de leur génie ! car, dans le pays même qu'ils ont honoré, les témoignages de leurs services et de leur dévouement ont été contestés, méconnus, oubliés, quand ils n'ont pas servi à élever contre eux de perfides accusations !

Ils avaient fait trembler l'Europe en armes ; ils succomberont sous les coups ténébreux de la haine, de la vengeance, de tous les vices à la solde du fanatisme et de l'aristocratie.

Recherchons-les, apprécions-les dans leurs travaux, dans

---

(1) L'Assemblée législative, sur une pétition de Chénier, convertie en motion par Vergniaud, avait décerné le titre de *citoyen français* aux écrivains et aux philosophes étrangers dont les écrits avaient servi la cause de l'humanité et la liberté des peuples.

C'est ce décret, excès de philanthropie, qui porta à la Convention un Américain, un Anglais, un Prussien, etc.

Les 5 et 6 nivose an 2, sur les propositions réunies de Barrère et de Thuriot, la Convention nationale, « par mesure révolutionnaire et de salut public, décréta : 1° Tous individus nés en pays étrangers sont exclus du droit de représenter le peuple français ; 2° les citoyens nés en pays étrangers qui sont actuellement membres de la Convention nationale ne pourront à compter de ce jour participer à aucune de ses délibérations ; leurs suppléans seront appelés sans délai par le comité des décrets. »

leurs actes, dan
lons des arrêts

a vu qu
comm
s qu

ni.
ier 17

, les armées de t
; les armées de mer doi

ade; mais pour y parvenir il est t

ités de paix avec du fer sur le
traités diplomatiques avec de

propositions de Carthage
archands eût mis bas les
blicains français n'ont-
ristocrates romains?
ieux à la France
tion nationale,
ne doit-elle
icaine l'atti-
épublique

soin qui leur sont communs : des canons et
mens des armes et des poudres. Le comité ne cesse pas un m
u-s'occuper des moyens de présenter, pendant la continuite
cette campagne, l'intérieur de la République tranquille, douze cent mille républicains sous les armes, des milliers de bouches à feu sur nos remparts, des camps renforcés sur nos frontières, une marine formidable sur les deux mers, et des millions de poudre pour foudroyer les tyrans de l'Europe et leurs féroces esclaves.

» Voilà, disions-nous ces jours derniers, les moyens de pacification que peut employer un grand peuple; voilà comment une République magnanime, couverte de bataillons et fière de sa liberté, doit stipuler pour la paix du monde!

» Cette attitude guerrière a été cependant l'objet des satires contre le gouvernement national et révolutionnaire. On a accusé le comité de salut public d'avoir un système exagéré, des prétentions funestes, et une paix impossible à présenter ou à faire.

» Quoi! disait-on aux oreilles, vous voulez effacer les Anglais du système de l'Europe! vous voulez confondre le gou-

(1) Conformément au décret qui l'instituait, le comité de salut public était venu tous les mois déposer ses pouvoirs, et chaque fois la Convention nationale, applaudissant à son zèle, les lui avait maintenus à l'unanimité.

vernement britannique avec la nation ! vous voulez populariser la guerre ! vous voulez faire insurger Londres contre Paris, et verser Plymouth sur Brest ! vous voulez populariser les impôts en Angleterre, faire approuver la coalition des rois au parlement anglais, et donner de nouveau trésors, de nouvelles armées, de nouvelles escadres à l'ambitieux Pitt et à l'imbécille Geòrges !

» Le peuple ne ressentira-t-il donc jamais les bienfaits de la paix ! Les citoyens seraient-ils donc toujours frappés des fléaux inséparables de la guerre ! Le volontaire ne pourra-t-il espérer de rentrer dans ses foyers ! Le cultivateur ne retournera-t-il plus dans cette terre défrichée ! Les départemens révoltés ne pourront-ils pas être repeuplés !

» Généreux amis de la paix, prenez garde ! l'aristocratie vous applaudit, et la coalition des rois vous écoute : elle aurait proféré les paroles que je viens d'écrire.

» Vous voulez la paix ! Mais le comité de salut public, la Convention nationale et le peuple français veulent aussi la paix ; mais le comité a préparé une guerre terrible pour arriver à une paix solide ; mais la Convention ne peut signer qu'une paix franche et durable ; mais le peuple français ne peut vouloir qu'une paix dictée par lui à des gouvernemens machiavéliques.

» Vous voulez la paix ! Les rois la veulent aussi ; mais entendez à quelles conditions infamantes et dangereuses.

» Un de nos agens diplomatiques dans un pays neutre et voisin nous a annoncé avant-hier les propositions insidieuses qui seraient faites pour la paix, pour diviser d'opinion les patriotes, et attiédir le courage des Français.

» *Ils reconnaîtront la République*... Comme si la République avait besoin d'eux pour exister ! comme si sa destinée ne la plaçait pas dans le rôle imposant de tolérer les rois, et de reconnaître provisoirement les gouvernemens des tyrans coalisés !

» *Ils demandent une trève de deux ans*... Comme si c'était à des républicains à mettre bas les armes devant des rois, et à leur donner le temps de remplir leurs trésors, de recruter leurs armées, de semer au milieu de nous des divisions, d'exciter dans nos départemens des guerres civiles, et de créer

par leurs émissaires des Vendées nouvelles, et mieux combinées à l'extérieur que la première !

» Une trève avec douze cent mille républicains sous les armes ! Une trève de deux ans, pendant lesquels l'Anglais révolutionnerait notre commerce, demanderait la révocation de l'acte de navigation française, et s'opposerait au tarif national qui se prépare pour exclure à jamais du sol de la France les marchandises de manufacture anglaise et hollandaise !

» Deux ans de trève, pour laisser respirer le crime et la royauté, pour avoir ensuite un de ces mangeurs d'hommes sur un trône usurpé !

» *Au bout de deux années, quand nous aurons établi un gouvernement, on pourra traiter de la paix...* Comme si la contre-révolution la plus adroitement organisée n'était pas de paralyser tout à coup quinze armées en les faisant rentrer dans leurs foyers, de réfroidir l'ardeur militaire, de livrer nos frontières et nos ports, de faire rentrer les émigrés, d'ouvrir les prisons aux conspirateurs et aux hommes suspects, notre territoire aux espions de l'ennemi, nos cités aux agens des puissances coalisées, et nos sociétés populaires au parti de l'étranger ! Comme si l'on avait pu déjà oublier que la faction qui a voulu anéantir la liberté a commencé par méditer la dissolution de la Convention nationale, et qu'en parlant de paix on cherche à briser cet instrument principal de la révolution !

» *Enfin les rois coalisés consentiraient, lorsque dans deux années la Constitution serait établie et le gouvernement organisé, de traiter définitivement la paix, et ce traité serait soumis à la ratification nationale...*

» Ombres funestes de Brissot et des fédéralistes justiciés, vous avez donc remplacé leur génie conspirateur dans le conseil des tyrans d'Europe ! Tour à tour créateurs et héritiers de vos principes patricides, les despotes nous présentent généreusement une république provisoire, une reconnaissance momentanée, une trève dangereuse, un armistice perfide, un établissement conjectural de la Constitution, un changement nécessaire de représentans, un gouvernement révolutionnaire détruit, l'énergie de vingt-sept millions de Français paralysée, quinze armées inutiles, des actes diplomatiques, un traité d'Aix-la-

Chapelle ou de Westphalie, et au bout de tant de fléaux et de hasards politiques un appel au peuple, une ratification de la paix dans les assemblées primaires, travaillées en guerre par les intrigans gorgés par les guinées des Anglais, les piastres des Espagnols, les crimes de l'Autriche et les artifices de Rome!

» Citoyens, voilà les présens que les prétendus amis de la paix, que ces Grecs modernes nous apportent! Hé quoi! la paix avec des tyrans! la paix avec des gouvernemens sans morale et sans foi publique! la paix avec des traîtres et des émigrés!

» Vous l'auraient-ils donnée cette paix, qu'on ne réclame que depuis qu'ils sont battus et chassés, vous l'auraient-ils donnée alors que Toulon, honteusement vendu, était souillé par leurs troupes déshonorées, que les Pyrénées orientales étaient envahies, que Lyon s'était constitué en contre-révolution permanente, que l'Ardèche et la Lozère étaient en feu? Vous l'auraient-ils offerte cette paix, tant célébrée aujourd'hui par nos philanthropes politiques, vous l'auraient-ils offerte alors que la séditieuse Gironde agitait son fédéralisme, en s'appuyant sur l'Angleterre marchande et la Vendée rebelle? Vous l'auraient-ils demandée cette paix tant désirée alors que la Vendée déployait ses bandes conspiratrices de Grenville à Noirmoutier, et d'une rive de la Loire à l'autre? Vous parlaient-ils de République et de paix alors qu'ils menaçaient Maubeuge et Dunkerque, Strasbourg et Landau, et que la trahison leur donnait le Quesnoy, Valenciennes, le fort Vauban et Condé?

» Ils parlent de paix parce qu'ils sont vaincus; ils vous parlaient de royauté quand ils étaient vainqueurs. Ils parlent d'une République provisoire parce qu'ils sont complètement battus et déshonorés; ils vous parlaient de l'inutile duc d'Yorck ou d'un régent émigré, pour un trône élevé sur la corruption des généraux, et sur l'avilissement de quelques cités.

» Ils vous parlent de trève parce qu'ils sont sans impôts et sans soldats; ils vous parlaient d'égorger tous les républicains pour rétablir Louis XVII quand ils déshonoraient le Var et qu'ils corrompaient le Bas-Rhin.

» Représentans des Français, la paix et la République! la paix et la ruine des tyrans! la paix et le réveil des peuples!

» La liberté écrit ses traités de paix avec du fer sur le rocher ; le despotisme écrit ses traités diplomatiques avec de l'or sur le sable.

» Rome ne voulut entendre les propositions de Carthage qu'après que cette République de marchands eût mis bas les armes et désarmé ses vaisseaux. Les républicains français n'ont-ils pas le droit d'être aussi grands que les aristocrates romains? et le cercle de Popilius ne convient-il pas mieux à la France libre qu'à Rome ambitieuse? Enfin la Convention nationale, c'est à dire la première assemblée de l'univers, ne doit-elle pas conserver au milieu d'une grande nation républicaine l'attitude imposante qu'un des agens ordinaires de la République vient de prendre au milieu des étrangers?

» Le 25 nivose des agens attachés à un des gouvernemens du nord coalisés sondaient en Suisse un des agens de la République. *A qui peut-on s'adresser en France*, disent-ils, *dans le cas où l'on voudrait en venir à des propositions de paix? — Cela n'est pas difficile*, répond l'agent français ; *nous avons cent mille négociateurs à l'armée du Rhin, et cent mille autres à l'armée du Nord, sans compter les négociateurs placés dans les autres armées.*

» Citoyens, démentirons-nous cette réponse, et le représentant du peuple aura-t-il l'énergie d'un diplomate? et pourra-t-on nous faire illusion par la distinction usée des peuples et des gouvernemens? Mais en Angleterre le gouvernement est national ; il est constitutionnel ; le peuple a une représentation quelconque ; il donne les impôts ; il vote la paix et la guerre ; il la fait, il la soutient ; il est le confident des projets de Pitt, et l'instrument de ses perfidies : qu'il montre donc, avec l'énergie des héritiers de Sidnei, que l'esprit républicain ne lui est pas étranger, et que tous les peuples sont frères ! On veut sans cesse séparer le gouvernement de la nation ; mais l'avez-vous séparé lorsque vous avez proclamé l'acte de navigation, lorsque vous avez prohibé les marchandises anglaises, et proscrit l'industrie britannique? Hé bien, que le peuple anglais se sépare de lui-même son atroce gouvernement ! qu'il prouve que son sang et ses tré-

sors ne doivent pas être prodigués dans une guerre contre les droits des hommes et la liberté des nations !

» Amis de la paix, les ennemis de la République ont-ils donc posé les armes ? ont-ils retiré leurs troupes sanguinaires ? ont-ils cessé de maltraiter nos prisonniers, de brûler nos vaisseaux, de corrompre nos généraux ? Condé, Valenciennes, le Quesnoy, Collioure et le Port-Vendre sont-ils délivrés de la présence de l'Espagnol et de l'Autrichien ? Les tyrans de Bruxelles ont-ils cessé d'insulter aux représentans du peuple que la trahison leur a livrés, et qu'ils présentent aux injures des nobles et des émigrés ? Les corsaires anglais ont-ils cessé d'intercepter nos subsistances ? Le gouvernement britannique a-t-il cessé d'intriguer dans les cours lointaines, d'accaparer insolemment les gouvernemens faibles, et de faire assassiner les chefs des gouvernemens neutres ?

» Ne cessons donc pas de former des bataillons, de fabriquer des armes, de construire des vaisseaux, de forger des canons, de récolter des salpêtres, et de fabriquer des poudres ! C'est de vos arsenaux, c'est de vos ports, c'est de vos fabriques de poudre que sortiront les articles du traité de paix.

» Ainsi deux objets principaux sont le but de ce rapport.

» 1°. La fabrication extraordinaire des armes ;

» 2°. La fabrication extraordinaire des poudres. »

Ces deux parties du rapport de Barrère présentaient, l'une, les résultats, les prodiges annoncés dans le rapport fait par Carnot le 13 brumaire sur la manufacture extraordinaire d'armes établie à Paris (*voyez* le tome précédent) ; la seconde, le tableau des ressources et des moyens à employer pour recueillir le salpêtre, fabriquer les poudres, préparer les munitions nécessaires aux quinze armées que la France opposait à la coalition.

Toutes les mesures proposées par le comité de salut public furent décrétées par la Convention, et volontairement exécutées par le peuple, dont le zèle se déployait toujours plus admirable à la voix de ses représentans. En peu de jours on vit les citoyens de toutes les professions, inspirés par l'amour de la liberté, manier la pelle et la pioche, porter

les chaudières, se servir des instrumens propres à combiner les élémens de la foudre, à la diriger, enfin se faire physiciens, chimistes, ingénieurs, et présenter à l'envi aux pères de la patrie le tribut de leurs efforts et de leur dévouement. (1)

Tout étant préparé pour soutenir la guerre ou pour commander la paix, le comité de salut public appela l'attention de l'Assemblée sur les moyens de maintenir la concorde entre les citoyens, l'harmonie dans les pouvoirs, et de fonder, de consolider les principes démocratiques.

RAPPORT *sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République*, fait par Robespierre *au nom du comité de salut public. — Du 17 pluviose an 2.* (5 *Février* 1794.)

« Citoyens représentans du peuple, nous avons exposé il y a quelque temps les principes de notre politique extérieure (2); nous venons développer aujourd'hui les principes de notre politique intérieure.

» Après avoir marché longtemps au hasard, et comme emportés par le mouvement des factions contraires, les représentans du peuple français ont enfin montré un caractère et un gouvernement; un changement subit dans la fortune de la nation annonça à l'Europe la régénération qui s'était opérée dans la représentation nationale. Mais, jusqu'au moment même où je parle, il faut convenir que nous avons été plutôt guidés, dans des circonstances si orageuses, par l'amour du bien et par le sentiment des besoins de la patrie que par une théorie exacte et des règles précises de conduite, que nous n'avions pas même le loisir de tracer.

---

(1) Deux citoyens de chaque district de la République furent appelés à Paris pour s'instruire dans les arts de raffiner le salpêtre, de fabriquer les poudres, de mouler, fondre et forer les canons, etc. Des cours publics, établis à cet effet, avaient été confiés à Guyton-Morveau, Fourcroy, Dufourny, Berthollet, Carny, Pluvinet, Hassenfratz, Monge, Perrier.

(2) *Voyez* le tome précédent.

» Il est temps de marquer nettement le but de la révolution, et le terme où nous voulons arriver ; il est temps de nous rendre compte à nous-mêmes et des obstacles qui nous en éloignent encore, et des moyens que nous devons adopter pour l'atteindre : idée simple et importante, qui semble n'avoir jamais été aperçue. Eh ! comment un gouvernement lâche et corrompu aurait-il osé la réaliser ? Un roi, un sénat orgueilleux, un César, un Cromwell doivent avant tout couvrir leurs projets d'un voile religieux, transiger avec tous les vices, caresser tous les partis, écraser celui des gens de bien, opprimer ou tromper le peuple pour arriver au but de leur perfide ambition. Si nous n'avions pas eu une plus grande tâche à remplir, s'il ne s'agissait ici que des intérêts d'une faction ou d'une aristocratie nouvelle, nous aurions pu croire, comme certains écrivains plus ignorans encore que pervers, que le plan de la révolution française était écrit en toutes lettres dans les livres de Tacite et de Machiavel, et chercher les devoirs des représentans du peuple dans l'histoire d'Auguste, de Tibère ou de Vespasien, ou même dans celle de certains législateurs français ; car, à quelques nuances près de perfidie ou de cruauté, tous les tyrans se ressemblent.

» Pour nous, nous venons aujourd'hui mettre l'univers dans la confidence de vos secrets politiques, afin que tous les amis de la patrie puissent se rallier à la voix de la raison et de l'intérêt public ; afin que la nation française et ses représentans soient respectés dans tous les pays de l'univers où la connaissance de leurs véritables principes pourra parvenir ; afin que les intrigans, qui cherchent toujours à remplacer d'autres intrigans, soient jugés par l'opinion publique sur des règles sûres et faciles.

» Il faut prendre de loin ses précautions pour remettre les destinées de la liberté dans les mains de la vérité, qui est éternelle, plus que dans celles des hommes, qui passent, de manière que si le gouvernement oublie les intérêts du peuple, ou qu'il retombe entre les mains des hommes corrompus, selon le cours naturel des choses, la lumière des principes reconnus éclaire ses trahisons, et que toute faction nouvelle trouve la mort dans la seule pensée du crime.

» Heureux le peuple qui peut arriver à ce point ! car, quel-

ques nouveaux outrages qu'on lui prépare, quelles ressources ne présente pas un ordre de choses où la raison publique est la garantie de la liberté !

» Quel est le but où nous tendons ? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave, qui les oublie, et du tyran, qui les nie.

» Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois ; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie ; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice ; où la patrie assure le bien-être de chaque individu, et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la patrie ; où toutes les âmes s'agrandissent par la communication continuelle des sentimens républicains, et par le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple ; où les arts soient les décorations de la liberté, qui les ennoblit, le commerce la source de la richesse publique, et non pas seulement de l'opulence monstrueuse de quelques maisons.

» Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est à dire toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

» Nous voulons en un mot remplir les vœux de la nature, accomplir les destins de l'humanité, tenir les promesses de la philosophie, absoudre la providence du long règne du crime

et de la tyrannie. Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant notre ouvrage de notre sang nous puissions voir au moins briller l'aurore de la félicité universelle!... Voilà notre ambition, voilà notre but.

» Quelle nature de gouvernement peut réaliser ces prodiges? Le seul gouvernement démocratique ou républicain : ces deux mots sont synonymes, malgré les abus du langage vulgaire; car l'aristocratie n'est pas plus la république que la monarchie. La démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques; encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière : un tel gouvernement n'a jamais existé, et il ne pourrait exister que pour ramener le peuple au despotisme.

» La démocratie est un état où le peuple, souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même.

» C'est donc dans les principes du gouvernement démocratique que vous devez chercher les règles de votre conduite politique.

» Mais pour fonder et pour consolider parmi nous la démocratie, pour arriver au règne paisible des lois constitutionnelles, il faut terminer la guerre de la liberté contre la tyrannie, et traverser heureusement les orages de la révolution : tel est le but du système révolutionnaire que vous avez organisé. Vous devez donc encore régler votre conduite sur les circonstances orageuses où se trouve la République, et le plan de votre administration doit être le résultat de l'esprit du gouvernement révolutionnaire combiné avec les principes généraux de la démocratie.

» Or quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est à dire le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir? C'est la vertu : je parle

de la vertu publique, qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, et qui doit en produire de bien plus étonnans dans la France républicaine; de cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois.

» Mais comme l'essence de la république ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité.

» Il est vrai encore que ce sentiment sublime suppose la préférence de l'intérêt public à tous les intérêts particuliers; d'où il résulte que l'amour de la patrie suppose encore ou produit toutes les vertus : car que sont-elles autre chose que la orce de l'âme qui rend capable de ces sacrifices? et comment l'esclave de l'avarice ou de l'ambition, par exemple, pourrait-il immoler son idole à la patrie?

» Non seulement la vertu est l'âme de la démocratie, mais elle ne peut exister que dans ce gouvernement. Dans la monarchie je ne connais qu'un individu qui peut aimer la patrie, et qui pour cela n'a pas même besoin de vertu; c'est le monarque : la raison en est que de tous les habitans de ses états le monarque est le seul qui ait une patrie. N'est-il pas le souverain au moins de fait? N'est-il pas à la place du peuple? Et qu'est-ce que la patrie, si ce n'est le pays où l'on est citoyen et membre du souverain?

» Par une conséquence du même principe, dans les états aristocratiques le mot *patrie* ne signifie quelque chose que pour les familles patriciennes qui ont envahi la souveraineté.

» Il n'est que la démocratie où l'Etat est véritablement la patrie de tous les individus qui le composent, et peut compter autant de défenseurs intéressés à sa cause qu'il renferme de citoyens. Voilà la source de la supériorité des peuples libres sur tous les autres : si Athènes et Sparte ont triomphé des tyrans de l'Asie, et les Suisses des tyrans de l'Espagne et de l'Autriche, il n'en faut point chercher d'autre cause.

» Mais les Français sont le premier peuple du monde qui ait établi la véritable démocratie en appelant tous les hommes à l'égalité et à la plénitude des droits du citoyen; et c'est là, à mon avis, la véritable raison pour laquelle tous les tyrans ligués contre la République seront vaincus.

» Il est dès ce moment de grandes conséquences à tirer des principes que nous venons d'exposer.

» Puisque l'âme de la République est la vertu ; l'égalité, et que votre but est de fonder, de consolider la République, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être de rapporter toutes vos opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu ; car le premier soin du législateur doit être de fortifier le principe du gouvernement. Ainsi tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi par vous ; tout ce qui tend à les concentrer dans l'abjection du moi personnel, à réveiller l'engouement pour les petites choses et le mépris des grandes, doit être rejeté ou réprimé par vous. Dans le sytème de la révolution française ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire. La faiblesse, les vices, les préjugés sont le chemin de la royauté. Entraînés trop souvent peut-être par le poids de nos anciennes habitudes, autant que par la pente insensible de la faiblesse humaine, vers les idées fausses et vers les sentimens pusillanimes, nous avons bien moins à nous défendre des excès d'énergie que des excès de faiblesse : le plus grand écueil peut-être que nous ayons à éviter n'est pas la ferveur du zèle, mais plutôt la lassitude du bien, et la peur de notre propre courage. Remontez donc sans cesse le resort sacré du gouvernement républicain, au lieu de le laisser tomber. Je n'ai pas besoin de dire que je ne veux ici justifier aucun excès ; on abuse des principes les plus sacrés : c'est à la sagesse du gouvernement à consulter les circonstances, à saisir les momens, à choisir les moyens ; car la manière de préparer les grandes choses est une partie essentielle du talent de les faire, comme la sagesse est elle-même une partie de la vertu.

» Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de celle de Sparte ; nous ne voulons lui donner ni l'austérité ni la corruption des cloîtres. Nous venons de vous présenter dans toute sa pureté le principe moral et politique du gouvernement populaire. Vous avez donc une bous-

sole qui peut vous diriger au milieu des orages de toutes les passions, et du tourbillon des intrigues qui vous environnent; vous avez la pierre de touche par laquelle vous pouvez essayer toutes vos lois, toutes les propositions qui vous sont faites. En les comparant sans cesse avec ce principe, vous pourrez désormais éviter l'écueil ordinaire des grandes assemblées, le danger des surprises et des mesures précipitées, incohérentes et contradictoires; vous pourrez donner à toutes vos opérations l'ensemble, l'unité, la sagesse et la dignité qui doivent annoncer les représentans du premier peuple du monde.

» Ce ne sont pas les conséquences faciles du principe de la démocratie qu'il faut détailler; c'est ce principe simple et fécond qui mérite d'être lui-même développé.

» La vertu républicaine peut être considérée par rapport au peuple et par rapport au gouvernement; elle est nécessaire dans l'un et dans l'autre. Quand le gouvernement seul en est privé il reste une ressource dans celle du peuple; mais quand le peuple lui-même est corrompu la liberté est déjà perdue.

» Heureusement la vertu est naturelle au peuple, en dépit des préjugés aristocratiques. Une nation est vraiment corrompue lorsqu'après avoir perdu par degrés son caractère et sa liberté, elle passe de la démocratie à l'aristocratie ou à la monarchie; c'est la mort du corps politique par la décrépitude. Lorsqu'après quatre cents ans de gloire l'avarice a enfin chassé de Sparte les mœurs avec les lois de Lycurgue, Agis meurt en vain pour les rappeler! Démosthènes a beau tonner contre Philippe, Philippe trouve dans les vices d'Athènes dégénérée des avocats plus éloquens que Démosthènes! Il y a bien encore dans Athènes une population aussi nombreuse que du temps de Miltiade et d'Aristide; mais il n'y a plus d'Athéniens. Qu'importe que Brutus ait tué le tyran! La tyrannie vit encore dans les cœurs, et Rome n'existe plus que dans Brutus.

» Mais lorsque par des efforts prodigieux de courage et de raison un peuple brise les chaînes du despotisme pour en faire des trophées à la liberté; lorsque par la force de son tempérament moral il sort en quelque sorte des bras de la mort pour reprendre toute la vigueur de la jeunesse; lorsque, tour à tour

sensible et fier, intrépide et docile, il ne peut être arrêté ni par les remparts inexpugnables ni par les armées innombrables des tyrans armés contre lui, et qu'il s'arrête lui-même devant l'image de la loi, s'il ne s'élance pas rapidement à la hauteur de ses destinées ce ne pourrait être que la faute de ceux qui le gouvernent.

» D'ailleurs on peut dire en un sens que pour aimer la justice et l'égalité le peuple n'a pas besoin d'une grande vertu; il lui suffit de s'aimer lui-même.

» Mais le magistrat est obligé d'immoler son intérêt à l'intérêt du peuple, et l'orgueil du pouvoir à l'égalité : il faut que la loi parle surtout avec empire à celui qui en est l'organe; il faut que le gouvernement pèse sur lui-même pour tenir toutes ses parties en harmonie avec elle. S'il existe un corps représentatif, une autorité première constituée par le peuple, c'est à elle de surveiller et de réprimer sans cesse tous les fonctionnaires publics. Mais qui la réprimera elle-même, sinon sa propre vertu? Plus cette source de l'ordre public est élevée, plus elle doit être pure; il faut donc que le corps représentatif commence par soumettre dans son sein toutes les passions privées à la passion générale du bien public. Heureux les représentans lorsque leur gloire et leur intérêt même les attachent autant que leurs devoirs à la cause de la liberté!

» Déduisons de tout ceci une grande vérité; c'est que le caractère du gouvernement populaire est d'être confiant dans le peuple, et sévère envers lui-même.

» Ici se bornerait tout le développement de notre théorie si vous n'aviez qu'à gouverner dans le calme le vaisseau de la République; mais la tempête gronde, et l'état de révolution où vous êtes vous impose une autre tâche.

» Cette grande pureté des bases de la révolution française, la sublimité même de son objet est précisément ce qui fait notre force et notre faiblesse : notre force, parce qu'il nous donne l'ascendant de la vérité sur l'imposture, et les droits de l'intérêt public sur les intérêts privés; notre faiblesse, parce qu'il rallie contre nous tous les hommes vicieux, tous ceux qui dans leur cœur méditaient de dépouiller le peuple, et tous ceux qui veulent l'avoir dépouillé impunément, et ceux

qui ont repoussé la liberté comme une calamité personnelle, et ceux qui ont embrassé la révolution comme un métier, et la République comme une proie. De là la défection de tant d'hommes ambitieux ou cupides, qui depuis le point du départ nous ont abandonnés sur la route, parce qu'ils n'avaient pas commencé le voyage pour arriver au même but. On dirait que les deux génies contraires que l'on a représentés se disputant l'empire de la nature combattent dans cette grande époque de l'histoire humaine pour fixer sans retour les destinées du monde, et que la France est le théâtre de cette lutte redoutable. Au dehors tous les tyrans vous cernent; au dedans tous les amis de la tyrannie conspirent : ils conspireront jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ou périr avec elle; or dans cette situation la première maxime de votre politique doit être que l'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur.

» Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu : elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliqué aux plus pressans besoins de la patrie.

» On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis, il a raison comme despote : domptez par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la République. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. La force n'est-elle faite que pour protéger le crime, et n'est-ce pas pour frapper les têtes orgueilleuses que la foudre est destinée?

» La nature impose à tout être physique et moral la loi

de pourvoir à sa conservation : le crime égorge l'innocence pour régner, et l'innocence se débat de toutes ses forces dans les mains du crime. Que la tyrannie règne un seul jour ; le lendemain il ne restera plus un patriote. Jusques à quand la fureur des despotes sera-t-elle appelée justice, et la justice du peuple barbarie ou rébellion? Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés! Rien de plus naturel ; quiconque ne hait point le crime ne peut aimer la vertu.

» Il faut cependant que l'un ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes! s'écrient certaines gens ; grâce pour les scélérats!... Non! Grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité!

» La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles ; il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont pour elle que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Cette guerre terrible que soutient la liberté contre la tyrannie n'est-elle pas indivisible? Les ennemis du dedans ne sont-ils pas les alliés des ennemis du dehors? Les assassins qui déchirent la patrie dans l'intérieur, les intrigans qui achètent les consciences des mandataires du peuple, les traîtres qui les vendent, les libellistes mercenaires soudoyés pour déshonorer la cause du peuple, pour tuer la vertu publique, pour attiser le feu des discordes civiles, et pour préparer la contre-révolution politique par la contre-révolution morale ; tous ces gens-là sont-ils moins coupables ou moins dangereux que les tyrans qu'ils servent? Tous ceux qui interposent leur douceur parricide entre ces scélérats et le glaive vengeur de la justice nationale ressemblent à ceux qui se jeteraient entre les satellites des tyrans et les baïonnettes de nos soldats ; tous les élans de leur fausse sensibilité ne me paraissent que des soupirs échappés vers l'Angleterre et vers l'Autriche.

» Eh! pour qui donc s'attendriraient-ils? Serait-ce pour deux cent mille héros, l'élite de la nation, moissonnés par le fer des ennemis de la liberté, ou par les poignards des assassins royaux ou fédéralistes? Non, ce n'étaient que des plébéiens, des patriotes!... Pour avoir droit à leur tendre intérêt

il faut être au moins la veuve d'un général qui a trahi vingt fois la patrie ; pour obtenir leur indulgence il faut presque prouver qu'on a fait immoler dix mille Français, comme un général romain pour obtenir le triomphe devait avoir tué, je crois, dix mille ennemis.

» On entend de sang-froid le récit des horreurs commises par les tyrans contre les défenseurs de la liberté, nos femmes horriblement mutilées, nos enfans massacrés sur le sein de leurs mères, nos prisonniers expiant dans d'horribles tourmens leur héroïsme touchant et sublime ; on appelle une horrible boucherie la punition trop lente de quelques monstres engraissés du plus pur sang de la patrie.

» On souffre avec patience la misère des citoyennes généreuses qui ont sacrifié à la plus belle des causes leurs frères, leurs enfans, leurs époux : mais on prodigue les plus généreuses consolations aux femmes des conspirateurs ; il est reçu qu'elles peuvent impunément séduire la justice, plaider contre la liberté la cause de leurs proches et de leurs complices ; on en a fait presque une corporation privilégiée, créancière et pensionnaire du peuple.

» Avec quelle bonhommie nous sommes encore la dupe des mots ! Comme l'aristocratie et le modérantisme nous gouvernent encore par les maximes meurtrières qu'ils nous ont données !

» L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais ; on traite les conspirations contre la République comme les procès entre les particuliers. La tyrannie tue, et la liberté plaide ; et le code fait par les conspirateurs eux-mêmes est la loi par laquelle on les juge.

» Quand il s'agit du salut de la patrie le témoignage de l'univers ne peut suppléer à la preuve testimoniale, ni l'évidence même à la preuve littérale.

» La lenteur des jugemens équivaut à l'impunité ; l'incertitude de la peine encourage tous les coupables ; et cependant on se plaint de la sévérité de la justice ! on se plaint de la détention des ennemis de la République ! On cherche ses exemples dans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne veut pas les

choisir dans celle des peuples, ni les puiser dans le génie de la liberté menacée. A Rome quand le consul découvrit la conjuration, et l'étouffa au même instant par la mort des complices de Catilina, il fut accusé d'avoir violé les formes.... Par qui? Par l'ambitieux César, qui voulait grossir son parti de la horde des conjurés; par les Pison, les Clodius, et tous les mauvais citoyens, qui redoutaient pour eux-mêmes la vertu d'un vrai Romain et la sévérité des lois.

» Punir les oppresseurs de l'humanité c'est clémence; leur pardonner c'est barbarie. La rigueur des tyrans n'a pour principe que la rigueur : celle du gouvernement républicain part de la bienfaisance.

» Aussi, malheur à celui qui oserait diriger vers le peuple la terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis! Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible! Périsse le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté, ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées, pour porter le deuil ou la mort dans le cœur des patriotes! Cet abus a existé, on ne peut en douter; il a été exagéré sans doute par l'aristocratie; mais n'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude, et de le venger avec éclat.

» Mais faut-il conclure de ces persécutions, suscitées aux patriotes par le zèle hypocrite des contre-révolutionnaires, qu'il faut rendre la liberté aux contre-révolutionnaires, et renoncer à la sévérité? Ces nouveaux crimes de l'aristocratie ne font qu'en démontrer la nécessité. Que prouve l'audace de nos ennemis, sinon la faiblesse avec laquelle ils ont été poursuivis! Elle est due en grande partie à la doctrine relâchée qu'on a prêchée dans ces derniers temps pour les rassurer. Si vous pouviez écouter ces conseils vos ennemis parviendraient à leur but, et recevraient de vos propres mains le prix du dernier de leurs forfaits.

» Qu'il y aurait de légèreté à regarder quelques victoires

remportées par le patriotisme comme la fin de tous nos dangers ! Jetez un coup d'œil sur notre véritable situation ; vous sentirez que la vigilance et l'énergie vous sont plus nécessaires que jamais. Une sourde malveillance contrarie partout les opérations du gouvernement ; la fatale influence des cours étrangères, pour être plus cachée, n'en est ni moins active ni moins funeste : on sent que le crime, intimidé, n'a fait que couvrir sa marche avec plus d'adresse.

» Les ennemis intérieurs du peuple français se sont divisés en deux factions, comme en deux corps d'armée. Elles marchent sous des bannières de différentes couleurs et par des routes diverses ; mais elles marchent au même but : ce but est la désorganisation du gouvernement populaire, la ruine de la Convention, c'est à dire le triomphe de la tyrannie. L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès ; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée.

» Des intrigans subalternes, souvent même de bons citoyens abusés, se rangent de l'un ou de l'autre parti ; mais les chefs appartiennent à la cause des rois ou de l'aristocratie, et se réunissent toujours contre les patriotes. Les fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien. La patrie est leur proie ; ils se battent pour la partager, mais ils se liguent contre ceux qui la défendent.

» On a donné aux uns le nom de *modérés* : il y a peut-être plus d'esprit que de justesse dans la dénomination d'*ultra-révolutionnaire*, par laquelle on a désigné les autres ; cette dénomination, qui ne peut s'appliquer dans aucun cas aux hommes de bonne foi que le zèle et l'ignorance peuvent emporter au delà de la saine politique de la révolution, ne caractérise pas exactement les hommes perfides que la tyrannie soudoie pour compromettre, par des applications fausses ou funestes, les principes sacrés de notre révolution.

» Le faux révolutionnaire est peut-être plus souvent encore en deçà qu'au delà de la révolution ; il est modéré, il est fou de patriotisme, selon les circonstances. On arrête dans les comités prussiens, anglais, autrichiens, moscovites même,

ce qu'il pensera le lendemain. Il s'oppose aux mesures énergiques., et les exagère quand il n'a pu les empêcher. Sévère pour l'innocence, mais indulgent pour le crime ; accusant même les coupables qui ne sont point assez riches pour acheter son silence, ni assez importans pour mériter son zèle, mais se gardant bien de jamais se compromettre au point de défendre la vertu calomniée ; découvrant quelquefois des complots découverts, arrachant le masque à des traîtres démasqués et même décapités, mais prônant les traîtres vivans et encore accrédités ; toujours empressé à caresser l'opinion du moment, et non moins attentif à ne jamais l'éclairer, et surtout à ne jamais la heurter ; toujours prêt à adopter les mesures hardies, pourvu qu'elles aient beaucoup d'inconvéniens ; calomniant celles qui ne présentent que des avantages, ou bien y ajoutant tous les amendemens qui peuvent les rendre nuisibles ; disant la vérité avec économie, et tout autant qu'il le faut pour acquérir le droit de mentir impunément ; distillant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrens ; plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifient rien, plus qu'indifférent pour celles qui peuvent honorer la cause du peuple et sauver la patrie ; donnant beaucoup aux formes du patriotisme, très attaché, comme les dévots, dont il se déclare l'ennemi, aux pratiques extérieures, il aimerait mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action.

» Quelle différence trouvez-vous entre ces gens-là et vos modérés ? Ce sont des serviteurs employés par le même maître, ou, si vous voulez, des complices qui feignent de se brouiller pour mieux cacher leurs crimes. Jugez-les non par la différence du langage, mais par l'identité des résultats. Celui qui attaque la Convention nationale par des discours insensés, et celui qui la trompe pour la compromettre, ne sont-ils pas d'accord ? Celui qui par d'injustes rigueurs force le patriotisme à trembler pour lui-même, invoque l'amnistie en faveur de l'aristocratie et de la trahison. Tel appelait la France à la conquête du monde, qui n'avait d'autre but que d'appeler les tyrans à la conquête de la France. L'étranger hypocrite qui depuis cinq années proclame Paris la capitale du globe, ne faisait que

traduire dans un autre jargon les anathêmes des vils fédéralistes, qui vouaient Paris à la destruction. Prêcher l'athéisme n'est qu'une manière d'absoudre la superstition et d'accuser la philosophie, et la guerre déclarée à la divinité n'est qu'une diversion en faveur de la royauté.

» Quelle autre méthode reste-t-il de combattre la liberté?

» Ira-t-on, à l'exemple des premiers champions de l'aristocratie, vanter les douceurs de la servitude et les bienfaits de la monarchie, le génie surnaturel et les vertus incomparables des rois?

» Ira-t-on proclamer la vanité des droits de l'homme et des principes de la justice éternelle?

» Ira-t-on exhumer la noblesse et le clergé, ou réclamer les droits imprescriptibles de la haute bourgeoisie à leur double succession?

» Non. Il est bien plus commode de prendre le masque du patriotisme pour défigurer par d'insolentes parodies le drame sublime de la révolution, pour compromettre la cause de la liberté par une modération hypocrite ou par des extravagances étudiées.

» Aussi l'aristocratie se constitue en sociétés populaires; l'orgueil contre-révolutionnaire cache sous des haillons ses complots et ses poignards; le fanatisme brise ses propres autels; le royalisme chante les victoires de la République; la noblesse, accablée de souvenirs, embrasse tendrement l'égalité pour l'étouffer; la tyrannie, teinte du sang des défenseurs de la liberté, répand des fleurs sur leur tombeau. Si tous les cœurs ne sont pas changés, combien de visages sont masqués! combien de traîtres ne se mêlent de nos affaires que pour les ruiner!

» Voulez-vous les mettre à l'épreuve? Demandez-leur, au lieu de sermens et de déclamations, des services réels.

» Faut-il agir, ils pérorent; faut-il délibérer, ils veulent commencer par agir; les temps sont-ils paisibles, ils s'opposeront à tout changement utile; sont-ils orageux, ils parleront de tout réformer, pour bouleverser tout; voulez vous contenir les séditieux, ils vous rappellent la clémence de César; voulez-vous arracher les patriotes à la persécution, ils vous

proposent pour modèle la fermeté de Brutus. Ils découvrent qu'un tel a été noble lorsqu'il sert la République ; ils ne s'en souviennent plus dès qu'il la trahit. La paix est-elle utile, ils vous étalent les palmes de la victoire; la guerre est-elle nécessaire, ils vantent les douceurs de la paix ; faut-il défendre le territoire, ils veulent aller châtier les tyrans au-delà des monts et des mers ; faut-il reprendre nos forteresses, ils veulent prendre d'assaut les églises et escalader le ciel ; ils oublient les Autrichiens pour faire la guerre aux dévotes ; faut-il appuyer notre cause de la fidélité de nos alliés, ils déclameront contre tous les gouvernemens du monde, et vous proposeront de mettre en état d'accusation le grand mogol lui-même ; le peuple va-t-il au Capitole rendre grâces aux dieux de ses victoires, ils entonnent des chants lugubres sur nos revers passés ; s'agit-il d'en remporter de nouvelles, ils sèment au milieu de nous les haines, les divisions, les persécutions et le découragement ; faut-il réaliser la souveraineté du peuple et concentrer sa force par un gouvernement ferme et respecté, ils trouvent que les principes du gouvernement blessent la souveraineté du peuple; faut-il réclamer les droits du peuple, opprimé par le gouvernement, ils ne parlent que du respect pour les lois, et de l'obéissance due aux autorités constituées.

» Ils ont trouvé un expédient admirable pour seconder les efforts du gouvernement républicain ; c'est de le désorganiser, de le dégrader complétement, de faire la guerre aux patriotes qui ont concouru à nos succès.

» Cherchez-vous les moyens d'approvisionner vos armées, vous occupez-vous d'arracher à l'avarice et à la peur les subsistances qu'elles resserrent, ils gémissent patriotiquement sur la misère publique, et annoncent la famine. Le désir de prévenir le mal est toujours pour eux un motif de l'augmenter. Dans le nord on a tué les poules, et l'on nous a privés des œufs sous le prétexte que les poules mangent du grain. Dans le midi il a été question de détruire les mûriers et les orangers sous le prétexte que la soie est un objet de luxe, et les oranges une superfluité.

» Vous ne pourriez jamais imaginer certains excès commis par des contre-révolutionnaires hypocrites pour flétrir la cause

de la révolution. Croiriez-vous que dans les pays où la superstition a exercé le plus d'empire, non content de surcharger les opérations relatives au culte de toutes les formes qui pouvaient les rendre odieuses, on a répandu la terreur parmi le peuple en semant le bruit qu'on allait tuer tous les enfans au-dessous de dix ans et tous les vieillards au-dessus de soixante-dix ans? que ce bruit a été répandu particulièrement dans la ci-devant Bretagne et dans les départemens du Rhin et de la Moselle ? C'est un des crimes imputés au ci-devant accusateur public du tribunal criminel de Strasbourg. Les folies tyranniques de cet homme rendent vraisemblable tout ce que l'on raconte de Caligula et d'Héliogabale ; mais on ne peut y ajouter foi, même à la vue des preuves. Il poussait le délire jusqu'à mettre les femmes en réquisition pour son usage ; on assure même qu'il a employé cette méthode pour se marier.

» D'où est sorti tout à coup cet essaim d'étrangers, de prêtres, de nobles, d'intrigans de toute espèce, qui au même instant s'est répandu sur la surface de la République pour exécuter, au nom de la philosophie, un plan de contre-révolution qui n'a pu être arrêté que par la force de la raison publique? exécrable conception, digne du génie des cours étrangères liguées contre la liberté, et de la corruption de tous les ennemis intérieurs de la République !

» C'est ainsi qu'aux miracles continuels opérés par la vertu d'un grand peuple l'intrigue mêle toujours la bassesse de ses trames criminelles, bassesse commandée par les tyrans, et dont ils font ensuite la matière de leurs ridicules manifestes pour retenir les peuples ignorans dans la fange de l'opprobre et dans les chaînes de la servitude.

» Eh ! que font à la liberté les forfaits de ses ennemis ? Le soleil, voilé par un nuage passager, en est-il moins l'astre qui anime la nature ? L'écume impure que l'Océan repousse sur ses rivages le rend-elle moins imposant ?

» Dans des mains perfides tous les remèdes à nos maux deviennent des poisons ; tout ce que vous pouvez faire, tout ce que vous pouvez dire ils le tourneront contre vous, même les vérités que nous venons de développer.

» Ainsi, par exemple, après avoir disséminé partout les

germes de la guerre civile par l'attaque violente contre les préjugés religieux, ils chercheront à armer le fanatisme et l'aristocratie des mesures mêmes que la saine politique vous a prescrites en faveur de la liberté des cultes. Si vous aviez laissé un libre cours à la conspiration elle aurait produit tôt ou tard une réaction terrible et universelle ; si vous l'arrêtez ils chercheront encore à en tirer parti en persuadant que vous protégez les prêtres et les modérés.

» Il ne faudra pas même vous étonner si les auteurs de ce système sont les prêtres qui auront le plus hardiment confessé leur charlatanisme.

» Si les patriotes, emportés par un zèle pur, mais irréfléchi, ont été quelque part les dupes de leurs intrigues, ils rejetteront tout le blâme sur les patriotes ; car le premier point de leur doctrine machiavélique est de perdre la République en perdant les républicains, comme on subjugue un pays en détruisant l'armée qui le défend. On peut apprécier par là un de leurs principes favoris, qui est qu'*il faut compter pour rien les hommes ;* maxime d'origine royale, qui veut dire qu'il faut leur abandonner tous les amis de la liberté.

» Il est à remarquer que la destinée des hommes qui ne cherchent que le bien public est d'être les victimes de ceux qui se cherchent eux-mêmes, ce qui vient de deux causes ; la première, que les intrigans attaquent avec les vices de l'ancien régime ; la seconde, que les patriotes ne se défendent qu'avec les vertus du nouveau.

» Une telle situation intérieure doit vous paraître digne de toute votre attention, surtout si vous réfléchissez que vous avez en même temps les tyrans de l'Europe à combattre, douze cent mille hommes sous les armes à entretenir, et que le gouvernement est obligé de réparer continuellement, à force d'énergie et de vigilance, tous les maux que la multitude innombrable de nos ennemis nous a préparés pendant le cours de cinq ans.

» Quel est le remède de tous ces maux ? Nous n'en connaissons point d'autre que le développement de ce ressort général de la République, la vertu.

» La démocratie périt par deux excès, l'aristocratie de ceux qui gouvernent, ou le mépris du peuple pour les autorités

qu'il a lui-même établies ; mépris qui fait que chaque cotterie, que chaque individu attire à lui la puissance publique, et ramène le peuple par l'excès du désordre à l'anéantissement, ou au pouvoir d'un seul.

» La double tâche des modérés et des autres révolutionnaires est de nous ballotter perpétuellement entre ces deux écueils.

» Mais les représentans du peuple peuvent les éviter tous deux, car le gouvernement est toujours le maître d'être juste et sage, et quand il a ce caractère il est sûr de la confiance du peuple.

» Il est bien vrai que le but de tous nos ennemis est de dissoudre la Convention ; il est vrai que le tyran de la Grande-Bretagne et ses alliés promettent à leur parlement et à leurs sujets de vous ôter votre énergie, et la confiance publique qu'elle vous a méritée ; que c'est là la première instruction de tous leurs émissaires.

» Mais c'est une vérité qui doit être regardée comme triviale en politique qu'un grand corps investi de la confiance d'un grand peuple ne peut se perdre que par lui-même : vos ennemis ne l'ignorent pas ; ainsi vous ne doutez pas qu'ils s'appliquent surtout à réveiller au milieu de vous toutes les passions qui peuvent seconder leurs sinistres desseins.

» Que peuvent-ils contre la représentation nationale, s'ils ne parviennent à lui surprendre des actes impolitiques qui puissent fournir des prétextes à leurs criminelles déclamations ? Ils doivent donc désirer nécessairement d'avoir deux espèces d'agens ; les uns qui chercheront à la dégrader par leurs discours ; les autres, dans son sein même, qui s'efforceront de la tromper pour compromettre sa gloire et les intérêts de la République.

» Pour l'attaquer avec succès, il était utile de commencer la guerre contre les représentans dans les départemens qui avaient justifié votre confiance, contre le comité de salut public ; aussi ont-ils été attaqués par des hommes qui semblaient se combattre entre eux.

» Que pouvaient-ils faire de mieux que de paralyser le gouvernement de la Convention, et d'en briser tous les ressorts,

dans le moment qui doit décider du sort de la République et des tyrans ?

» Loin de nous l'idée qu'il existe encore au milieu de nous un seul homme assez lâche pour vouloir servir la cause des tyrans ! Mais plus loin de nous encore le crime, qui ne nous serait point pardonné, de tromper la Convention nationale, et de trahir le peuple français par un coupable silence ! car il y a cela d'heureux pour un peuple libre, que la vérité, qui est le fléau des despotes, est toujours sa force et son salut. Or il est vrai qu'il existe encore pour notre liberté un danger, le seul danger sérieux peut-être qui lui reste à courir ; ce danger est un plan qui a existé de rallier tous les ennemis de la République en ressuscitant l'esprit de parti, de persécuter les patriotes, de décourager, de perdre les agens fidèles du gouvernement républicain, de faire manquer les parties les plus essentielles du service public. On a voulu tromper la Convention sur les hommes et sur les choses ; on a voulu lui donner le change sur les causes des abus qu'on exagère, afin de les rendre irrémédiables ; on s'est étudié à la remplir de fausses terreurs pour l'égarer ou pour la paralyser ; on cherche à la diviser ; on a cherché à diviser surtout les représentans envoyés dans les départemens, et le comité de salut public ; on a voulu induire les premiers à contrarier les mesures de l'autorité centrale pour amener le désordre et la confusion ; on a voulu les aigrir à leur retour pour les rendre à leur insu les instrumens d'une cabale. Les étrangers mettent à profit toutes les passions particulières, et jusqu'au patriotisme abusé.

» On avait d'abord pris le parti d'aller droit au but en calomniant le comité de salut public ; on se flattait alors hautement qu'il succomberait sous le poids de ses pénibles fonctions : la victoire et la fortune du peuple français l'ont défendu. Depuis cette époque on a pris le parti de le louer en le paralysant et en détruisant le fruit de ses travaux. Toutes ces déclamations vagues contre des agens nécessaires du comité, tous les projets de désorganisation déguisés sous le nom de réformes, déjà rejetés par la Convention, et reproduits aujourd'hui avec une affectation étrange ; cet empressement à prôner des intrigans que le comité de salut public a dû éloigner, cette terreur

inspirée aux bons citoyens, cette indulgence dont on flatte les conspirateurs ; tout ce système d'imposture et d'intrigue, dont le principal auteur est un homme que vous avez repoussé de votre sein, est dirigé contre la Convention nationale, et tend à réaliser les vœux de tous les ennemis de la France.

» C'est depuis l'époque où ce système a été annoncé dans des libelles, et réalisé par des actes publics, que l'aristocratie et le royalisme ont commencé à relever une tête insolente, que le patriotisme a été de nouveau persécuté dans une partie de la République, que l'autorité nationale a éprouvé une résistance dont les intrigans commençaient à perdre l'habitude. Au reste ces attaques indirectes, n'eussent-elles d'autre inconvénient que de partager l'attention et l'énergie de ceux qui ont à porter le fardeau immense dont vous les avez chargés, et de les distraire trop souvent des grandes mesures de salut public pour s'occuper de déjouer des intrigues dangereuses, elles pourraient encore être considérées comme une diversion utile à nos ennemis.

» Mais rassurons-nous ; c'est ici le sanctuaire de la vérité ; c'est ici que résident les fondateurs de la République, les vengeurs de l'humanité et les destructeurs des tyrans.

» Ici pour détruire un abus il suffit de l'indiquer. Il nous suffit d'appeler, au nom de la patrie, des conseils de l'amour-propre ou de la faiblesse des individus à la vertu et à la gloire de la Convention nationale.

» Nous provoquons sur tous les objets de ses inquiétudes, et sur tout ce qui peut influer sur la marche de la révolution, une discussion solennelle ; nous la conjurons de ne pas permettre qu'aucun intérêt particulier et caché puisse usurper ici l'ascendant de la volonté générale de l'Assemblée, et la puissance indestructible de la raison.

» Nous nous bornerons aujourd'hui à vous proposer de consacrer par votre approbation formelle les vérités morales et politiques sur lesquelles doit être fondée votre administration intérieure et la stabilité de la République, comme vous avez déjà consacré les principes de votre conduite envers les peuples étrangers. Par là vous rallierez tous les bons citoyens, vous ôterez l'espérance aux conspirateurs, vous assurerez votre mar-

che, et vous confondrez les intrigues et les calomnies des rois ; vous honorerez votre cause et votre caractère aux yeux de tous les peuples.

» Donnez au peuple français ce nouveau gage de votre zèle pour protéger le patriotisme, de votre justice inflexible pour les coupables, et de votre dévouement à la cause du peuple. Ordonnez que les principes de morale politique que nous venons de développer seront proclamés en votre nom au dedans et au dehors de la République. »

DÉCRET. (*Adopté dans la même séance, sans discussion, et à l'unanimité.*)

« La Convention nationale décrète que le rapport du comité de salut public sera imprimé, envoyé à toutes les autorités constituées, aux sociétés populaires et aux armées, et traduit dans toutes les langues. »

Ce rapport annonçait un vaste plan dirigé contre tous les individus susceptibles de nuire à la révolution, soit qu'ils s'en déclarassent ouvertement les ennemis, soit que par leur caractère personnel ils en suspendissent les progrès ou n'aidassent pas à sa marche, soit encore qu'ils la souillassent par leur immoralité. Tout devait se plier aux mœurs républicaines ; entreprise prématurée, qui achevera de liguer tous les vices contre ses auteurs : une telle régénération eût été l'ouvrage du temps et des lois ; au moins fallait-il attendre que les Français fussent libres de tout ennemi extérieur ; alors peut-être eussent-ils sacrifié à la possession d'une gloire chèrement acquise les molles habitudes contractées sous le despotisme.

Ce plan, dont l'exécution fut hâtée et favorisée par la découverte de plusieurs conspirations, par la nécessité de frapper la vénalité et la trahison au sein même de la représentation nationale ; ce plan nous l'entendrons développer par Saint-Just dans quatre rapports successifs, motivés sur diverses circonstances, mais formant un travail complet.

RAPPORT *sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la révolution*, fait par Saint-Just *au nom des comités de salut public et de sûreté générale. — Du* 8 *ventose an* 2. (26 *février* 1794.)

« Vous avez décrété, le 4 de ce mois, que vos deux comités réunis de salut public et de sûreté générale vous feraient un rapport sur les détentions, sur les moyens les plus courts de reconnaître et de délivrer l'innocence et le patriotisme opprimés, comme de punir les coupables.

» Je ne veux point traiter cette question devant vous comme si j'étais accusateur ou défenseur, ou comme si vous étiez juges; car les détentions n'ont pas pris leur source dans des relations judiciaires, mais dans la sûreté du peuple et du gouvernement. Je ne veux point parler des orages d'une révolution comme d'une dispute de rhéteurs; et vous n'êtes point juges, et vous n'avez point à vous déterminer par l'intérêt civil, mais par le salut du peuple, placé au dessus de nous.

» Toutefois il faut être juste; mais au lieu de l'être conséquemment à l'intérêt particulier, il faut l'être conséquemment à l'intérêt public.

» Vous avez donc moins à décider de ce qui importe à tel ou tel individu qu'à décider de ce qui importe à la République; moins à céder aux vues privées qu'à faire triompher des vues universelles.

» Les détentions embrassent plusieurs questions politiques; elles tiennent à la complexion et à la solidité du souverain; elles tiennent aux mœurs républicaines, aux vertus ou aux vices, au bonheur ou au malheur des générations futures; elles tiennent à votre économie par l'idée qu'il convient de vous faire de la richesse, de la possession : principes oubliés jusqu'aujourd'hui, rapprochemens méconnus, et sans lesquels votre République serait un songe dont le réveil serait son déchirement. Les détentions tiennent aux progrès de la raison et de la justice. Parcourez les périodes qui les ont amenées : on a passé, par rapport à la minorité rebelle, du mépris à la

défiance, de la défiance aux exemples, des exemples à la terreur.

» Aux détentions tient la perte ou le triomphe de nos ennemis. Je ne sais pas exprimer à demi ma pensée : je suis sans indulgence pour les ennemis de mon pays ; je ne connais que la justice.

» Il n'est peut-être pas possible de traiter avec quelque solidité et quelque fruit des détentions, et même de me rendre intelligible, sans parcourir en même temps notre situation.

» Un empire se soutient-il par son propre poids, ou faut-il qu'un système profondément combiné d'institutions y mette l'harmonie ? Une société dont les rapports politiques ne sont point dans la nature, où l'intérêt et l'avarice sont les ressorts secrets de beaucoup d'hommes que l'opinion contrarie, et qui s'efforcent de tout corrompre pour échapper à la justice ; une telle société ne doit-elle point faire les plus grands efforts pour s'épurer si elle veut se maintenir ? Et ceux qui veulent l'empêcher de s'épurer ne veulent-ils pas la corrompre ? Et ceux qui veulent la corrompre ne veulent-ils pas la détruire ?

» Dans une monarchie il n'y a qu'un gouvernement; dans une République il y a de plus des institutions, soit pour comprimer les mœurs, soit pour arrêter la corruption des lois ou des hommes. Un état où ces institutions manquent n'est qu'une République illusoire, et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens, et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté selon son intérêt produit l'esclavage de tous.

» Nous avons un gouvernement; nous avons ce lien commun de l'Europe, qui consiste dans des pouvoirs et une administration publique : *les institutions qui sont l'âme de la République* nous manquent.

» Nous n'avons point de lois civiles qui consacrent notre bonheur, nos relations naturelles, et détruisent les élémens de la tyrannie ; une partie de la jeunesse est encore élevée par l'aristocratie : celle-ci est puissante et opulente : l'étranger, qui s'est efforcé de corrompre les talens, semble vouloir encore

dessécher nos cœurs. Nous sommes inondés d'écrits dénaturés : là on déifie l'athéisme intolérant et fanatique ; on croirait que le prêtre s'est fait athée, et que l'athée s'est fait prêtre. Il n'en faut plus parler ! Il nous faudrait de l'énergie ; on nous suggère le délire et la faiblesse.

» L'étranger n'a qu'un moyen de nous perdre ; c'est de nous dénaturer et de nous corrompre, puisqu'une République ne peut reposer que sur la nature et sur les mœurs. C'est Philippe qui remue Athènes ; c'est l'étranger qui veut rétablir le trône, et qui répond à nos paroles, qui s'envolent, par des crimes profonds, qui nous restent.

» Lorsqu'une république voisine des tyrans en est agitée il lui faut des lois fortes : il ne lui faut point de ménagemens contre les partisans de ses ennemis, contre les indifférens mêmes.

» C'est l'étranger qui défend officieusement les criminels.

» Les agens naturels de cette perversité sont les hommes qui, par leur vengeance et leurs intérêts, font cause commune avec les ennemis de la République.

» Vous avez voulu une République ; si vous ne vouliez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris : ce qui constitue une République c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires ! Mais nous sommes des modérés en comparaison de tous les autres gouvernemens.

» En 1788 Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le pont Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars. La cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait quatre cent mille prisonniers ; on pendait par an quinze mille contrebandiers ; on rouait trois mille hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette les régimens marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes ! nous mettons un luxe métaphysique

dans l'étalage de nos principes : les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime.

» Citoyens, par quelle illusion persuaderait-on que vous êtes inhumains ? Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an : et l'inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus ? et pour quelle cause, grand Dieu ! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne cette année ! Et Bender, qui faisait rôtir les enfans des Belges ! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point ! Parle-t-on de clémence chez les rois de l'Europe ? Non. Ne vous laissez point amollir.

» La cour de Londres, qui craint la guerre, semble l'ennemie de la paix ; elle affecte une contenance qui en impose au peuple anglais : mais si vous vous montrez rigides, si vous vous constituez l'Etat, et si le poids de votre politique écrase tous ses partisans et comprime ses combinaisons, le lendemain du jour où elle aura paru la plus éloignée de la paix, la plus confiante dans sa force, la plus superbe dans ses prétentions, elle vous proposera la paix.

» N'avez-vous point le droit de traiter les partisans de la tyrannie comme on traite ailleurs les partisans de la liberté ? Seriez-vous sages même si vous en agissiez autrement ? On a tué Marat et banni Margarot, dont on a confisqué les biens : tous les tyrans en ont marqué leur joie ; craindrions-nous de perdre leur estime en nous montrant aussi politiques qu'eux ?

» Que Margarot revienne de Botany-Bay ! qu'il ne périsse point ! que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime ! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay ! qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts, ou venge sa mémoire !

» Citoyens, on arrête en vain l'insurrection de l'esprit humain ; elle dévorera la tyrannie : mais tout dépend de notre exemple et de la fermeté de nos mesures.

» Apparemment il se trame quelque attentat, sur l'issue duquel les rois comptent, puisqu'ils se montrent insolens après leurs défaites. Peut-on supposer même qu'ils ont renoncé à leurs projets et à celui de nous perdre ? On ne peut le croire

sans doute, à moins qu'on ne soit insensé. Supputez maintenant quels sont ceux qui trahissent, en pesant tout au poids du bon sens : sont-ce ceux qui vous donnent des conseils sévères, ou ceux qui vous en donnent d'indulgens ?

» La monarchie, jalouse de son autorité, nageait dans le sang de trente générations ; et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables ! Ceux qui demandent la liberté des aristocrates ne veulent point la République, et craignent pour eux : c'est un signe éclatant de trahison que la pitié que l'on fait paraître pour le crime dans une République qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité : je défie tous ceux qui parlent en faveur de l'aristocratie détenue de s'exposer à l'accusation publique dans un tribunal. La voix des criminels et des hommes tarés et corrompus peut-elle être comptée dans le jugement de leurs pareils ?

» Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, il est certain qu'il y a quelqu'un qui dans son cœur conduit le dessein de nous faire rétrograder ou de nous opprimer : et nous nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions plus l'être ! La confiance de nos ennemis nous avertit de nous préparer à tout, et d'être inflexibles.

» La première loi de toutes les lois est la conservation de la République ; et ce n'est point sous ce rapport que les questions les plus délicates sont souvent ici examinées. Des considérations secrètes entraînent les délibérations ; la justice est toujours considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, sans qu'on prenne la peine de juger si le parti que l'on propose entraîne la ruine de l'Etat. La justice n'est pas clémence ; elle est sévérité.

» Il est une secte politique dans la France qui joue tous les partis ; elle marche à pas lents. Parlez-vous de terreur, elle vous parle de clémence ; devenez-vous clémens, elle vous vante la terreur ; elle veut être heureuse et jouir ; elle oppose la perfection au bien, la prudence à la sagesse. Ainsi dans un gouver-

nement où la morale n'est point rendue pratique par des institutions fortes qui rendent le vice difforme, la destinée publique change au gré du bel esprit et des passions dissimulées.

» Éprouvons-nous des revers, les indulgens prophétisent des malheurs ; sommes-nous vainqueurs, on en parle à peine. Dernièrement on s'est moins occupé des victoires de la République que de quelques pamphlets ; et tandis qu'on détourne le peuple des mâles objets, les auteurs des complots criminels respirent et s'enhardissent.

» On distrait l'opinion des plus purs conseils, et le peuple français de sa gloire, pour l'appliquer à des querelles polémiques : ainsi Rome sur son déclin, Rome dégénérée, oubliant ses vertus, allait voir au cirque combattre des bêtes : et tandis que le souvenir de tout ce qu'il y a de grand et de généreux parmi nous semble obscurci, les principes de la liberté publique peu à peu s'effacent, ceux du gouvernement se relâchent ; et c'est ce que l'on veut pour accélérer notre perte. L'indulgence est pour les conspirateurs, et la rigueur est pour le peuple. On semble ne compter pour rien le sang de deux cent mille patriotes répandu et oublié : on a fait un mémoire ; on est vertueux par écrit, il suffit ; on s'exempte de probité : on s'est engraissé des dépouilles du peuple ; on en regorge, et on l'insulte, et l'on marche en triomphe, traîné par le crime, pour lequel on prétend exciter votre compassion ! car enfin on ne peut garder le silence sur l'impunité des plus grands coupables, qui veulent briser l'échafaud parce qu'ils craignent d'y monter.

» C'est le relâchement de ces maximes, dont l'âpreté nécessaire est chaque jour combattue, qui cause les malheurs publics ; c'est lui qui fait disparaître l'abondance, et nous trouble de plus en plus, sous le prétexte de tranquillité. Chacun immole le bonheur public au sien : le pauvre pousse la charrue, et défend la révolution ; beaucoup d'emplois sont pour des fripons enrichis par la liberté, et pour des comptables qui font la guerre à la justice.

» C'est ce relâchement qui vous demande l'ouverture des prisons, et vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple, et d'autres Vendées. Au sortir des prisons ils prendront les armes, n'en doutez pas. Si l'on eût

arrêté il y a un an tous les royalistes, vous n'auriez point eu de guerre civile.

» La même conjuration semble s'ourdir pour les sauver, qui s'ourdit autrefois pour sauver le roi. Je parle ici dans la sincérité de mon cœur; rien ne m'a paru jamais si sensible que ce rapprochement. La monarchie n'est point un roi; elle est le crime : la République n'est point un sénat; elle est la vertu : quiconque ménage le crime veut rétablir la monarchie et immoler la liberté.

» Et après que, par la noirceur d'une inertie hypocrite, on a altéré la prospérité et la force du gouvernement, on vient déclamer contre lui! Il me semble voir une immense chaîne autour du peuple français, dont les tyrans tiennent un bout et la faction des indulgens tient l'autre pour nous serrer.

» On tourne en sophismes toutes les questions les plus simples pour vous entraver : c'est ainsi que Vergniaud, vous voyant déterminés à donner une Constitution à la République, mit tout le droit public en problêmes, et vous proposa une série de questions à résoudre que l'on eût mis un siècle à discuter (1).

» On imite parfaitement cette conduite lorsqu'on vous propose d'examiner les détentions selon des principes de mollesse : par là on vous embarrasse dans un luxe de sentimens faux, on sépare la législation et le sentiment du bien public. Et les fripons, et les tyrans, et les ennemis de la patrie sont-ils donc à vos yeux dans la nature, ô vous qui réclamez en son nom pour eux?

» Notre but est de créer un ordre de choses tel qu'une pente universelle vers le bien s'établisse, tel que les factions se trouvent tout à coup lancées sur l'échafaud, tel qu'une mâle énergie incline l'esprit de la nation vers la justice, tel que nous obtenions dans l'intérieur le calme nécessaire pour fonder la félicité du peuple; car il n'y a, comme au temps de Brissot, que l'aristocratie et l'intrigue qui se remuent : les sociétés populaires ne sont point agitées, les armées sont paisibles, le peuple travaille; ce sont donc tous les ennemis qui s'agitent

(1) *Voyez* tome XII, page 514.

seuls, et qui s'agitent pour renverser la révolution. Notre but est d'établir un gouvernement sincère, tel que le peuple soit heureux, tel enfin que la sagesse et la Providence éternelle, présidant seules à l'établissement de la République, elle ne soit plus chaque jour ébranlée par un forfait nouveau.

» Les révolutions marchent de faiblesse en audace, et de crime en vertu. Il ne faut point que l'on se flatte d'établir un solide empire sans difficultés ; il faut faire une longue guerre à toutes les prétentions, et comme l'intérêt humain est invincible, ce n'est guère que par le glaive que la liberté d'un peuple est fondée.

» Il s'éleva dans le commencement de la révolution des voix indulgentes en faveur de ceux qui la combattaient : cette indulgence, qui ménagea pour lors quelques coupables, a depuis coûté la vie à deux cent mille hommes dans la Vendée ; cette indulgence nous a mis dans la nécessité de raser des villes ; elle a exposé la patrie à une ruine totale ; et si aujourd'hui vous vous laissiez aller à la même faiblesse, elle vous coûterait un jour trente ans de guerre civile.

» Il est difficile d'établir une république autrement que par la censure inflexible de tous les crimes. Jamais Précy, jamais Larouerie et Paoly n'auraient créé de parti sous un gouvernement jaloux et rigoureux. La jalousie vous est nécessaire : vous n'avez le droit ni d'être clémens, ni d'être sensibles pour les trahisons ; vous ne travaillez pas pour votre compte, mais pour le peuple. Lycurgue avait cette idée dans le cœur lorsqu'après avoir fait le bien de son pays avec une rigidité impitoyable il s'exila lui-même.

» A voir l'indulgence de quelques-uns, on les croirait propriétaires de nos destinées, et les pontifes de la liberté. Notre histoire depuis le mois de mai dernier est un exemple des extrémités terribles où conduit l'indulgence. A cette époque Dumourier avait évacué nos conquêtes ; les patriotes avaient été poignardés dans Francfort ; Custine avait livré Mayence, le Palatinat, et par suite le cours du Rhin ; le Calvados était en feu ; enfin la Vendée était triomphante ; Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon étaient révoltés contre le peuple français ; Condé, Valenciennes, le Quesnoi étaient livrés ; nous étions

malheureux dans les Pyrénées, dans le Mont-Blanc; tout le monde nous trahissait, et l'on semblait ne se charger plus de gouverner l'Etat et de commander les troupes que pour les livrer et en dévorer les débris. Les flottes étaient vendues; les arsenaux, les vaisseaux en cendre, les monnaies avilies, les étrangers maîtres de nos banques et de notre industrie, et le plus grand de nos malheurs était alors une certaine crainte de déployer l'autorité nécessaire pour sauver l'Etat; en sorte que la conjuration du côté droit avait brisé d'avance par un piége inouï les armes avec lesquelles vous pouviez le combattre et le punir un jour : ce sont ces armes que l'on veut briser encore.

» La Constitution rallia le souverain. Vous maîtrisâtes la fortune et la victoire, et vous déployâtes enfin contre les ennemis de la liberté l'énergie qu'ils avaient déployée contre vous; car, tandis qu'on vous suggérait des scrupules de défendre la patrie, Précy, Charrette et tous les conjurés brûlaient la cervelle à ceux qui n'étaient point de leur avis et refusaient de suivre leurs rassemblemens : et ceux qui cherchent à nous énerver ne font rien et ne proposent rien pour énerver nos ennemis; on croirait à les entendre que l'Europe est tranquille et ne fait point de levées contre nous; on croirait à les entendre que les frontières sont paisibles comme nos places publiques.

» Citoyens, on veut nous lier, et nous abrutir pour rendre nos défaites plus faciles. A voir avec quelle complaisance on vous entretient du sort des oppresseurs, on serait tenté de croire que l'on s'embarrasse peu que nous soyons opprimés.

» Telle est la marche des factions nouvelles : elles ne sont point audacieuses, parce qu'il existe un tribunal qui lance une mort prompte; mais elles assiégent tous les principes, et dessèchent le corps politique. On nous attaqua longtemps de vive force; on veut nous miner aujourd'hui par des maladies de langueur; car voilà ce que présente la République, dégénérée de la rigidité où la porta le supplice de Brissot et de ses complices : c'est alors que partout vous fûtes vainqueurs; c'est alors que les denrées baissèrent et que le change reprit quelque valeur.

» L'essor du gouvernement révolutionnaire, qui avait établi

la dictature de la justice, est tombé; on croirait que les cœurs des coupables et des juges, effrayés des exemples, ont transigé tout bas pour glacer la justice et lui échapper.

» On croirait que chacun, épouvanté de sa conscience et de l'inflexibilité des lois, s'est dit à lui-même : *Nous ne sommes pas assez vertueux pour être si terribles.... Législateurs philosophes, compatissez à ma faiblesse; je n'ose point vous dire : je suis vicieux; j'aime mieux vous dire : vous êtes cruels.*

» Ce n'est point avec ces maximes que nous acquerrons de la stabilité. Je vous ai dit qu'à la destruction de l'aristocratie le système de la République était lié.

» En effet, la force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la révolution; les besoins mettent le peuple, qui travaille, dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. La révolution nous conduit à reconnaître ce principe, que *celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire.* Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver.

» Serait-ce donc pour ménager des jouissances à ses tyrans que le peuple verse son sang sur les frontières, et que toutes les familles portent le deuil de leurs enfans? Vous reconnaîtrez ce principe que *celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a coopéré à l'affranchir.* Abolissez la mendicité, qui déshonore un état libre; les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernemens qui les négligent. Ces principes sont éversifs des gouvernemens corrompus; ils détruiraient le vôtre si vous le laissiez corrompre: immolez donc l'injustice et le crime, si vous ne voulez point qu'ils vous immolent.

» Il faut appeler aussi votre attention sur les moyens de rendre inébranlables la démocratie et la représentation. Tous

les pouvoirs et tout ce qu'il y a d'intermédiaire entre le peuple et vous est plus fort que vous et le peuple.

» Rendez une loi générale qui appelle aux armes toute la nation ; votre loi est exécutée, toute la nation prend les armes : rendez un décret contre un général, contre un abus particulier du gouvernement ; vous ne serez point toujours obéis. Cela dérive de la faiblesse de la législation, de ses vicissitudes, et des propositions éhontées en faveur de l'aristocratie, qui dépravent l'opinion ; cela dérive de l'impunité des fonctionnaires, et de ce que dans les sociétés populaires le peuple est spectateur des fonctionnaires au lieu de les juger ; de ce que mille intrigues sont en concurrence avec la justice, qui n'ose frapper. Plus les fonctionnaires se mettent à la place du peuple, moins il y a de démocratie. Lorsque je suis dans une société populaire, que mes yeux sont sur le peuple, qui applaudit et qui se place au second rang, que de réflexions m'affligent ! La société de Strasbourg, quand l'Alsace fut livrée, était composée de fonctionnaires qui bravaient leurs devoirs ; c'était un comité central d'agens responsables qui faisaient la guerre à la révolution sous les couleurs patriotiques. Mettez tout à sa place : l'égalité n'est pas dans les pouvoirs utiles au peuple, mais dans les hommes ; l'égalité ne consiste pas en ce que tout le monde ait de l'orgueil, mais en ce que tout le monde ait de la modestie.

» J'ose dire que la République serait bientôt florissante si le peuple et la représentation avaient la principale influence, et si la souveraineté du peuple était épurée des aristocrates et des comptables, qui semblent l'usurper pour acquérir l'impunité. *Y a-t-il quelque espérance de justice lorsque les malfaiteurs ont le pouvoir de condamner leurs juges?* dit William. Que rien de mal ne soit pardonné ni impuni dans le gouvernement ; la justice est plus redoutable pour les ennemis de la République que la terreur seule. Que de traîtres ont échappé à la terreur, qui parle, et n'échapperaient pas à la justice, qui pèse les crimes dans sa main ! La justice condamne les ennemis du peuple et les partisans de la tyrannie parmi nous à un esclavage éternel : la terreur leur en laisse espérer la fin ; car toutes les tempêtes finissent, et vous l'avez vu : la justice condamne les fonctionnaires à la probité ; la justice rend le peuple heureux,

et consolide le nouvel ordre de choses : la terreur est une arme à deux tranchans, dont les uns se sont servi à venger le peuple, et d'autres à servir la tyrannie ; la terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit point les coupables ; la terreur a passé comme un orage. N'attendez de sévérité durable dans le caractère public que de la force des institutions ; un calme affreux suit toujours nos tempêtes, et nous sommes aussi toujours plus indulgens après qu'avant la terreur.

» Les auteurs de cette dépravation sont les indulgens, qui ne se soucient pas de demander de compte à personne, parce qu'ils craignent qu'on ne leur en demande à eux-mêmes ; ainsi, par une transaction tacite entre tous les vices, la patrie se trouve immolée à l'intérêt de chacun, au lieu que tous les intérêts privés soient immolés à la patrie.

» Marat avait quelques idées heureuses sur le gouvernement représentatif que je regrette qu'il ait emportées : il n'y avait que lui qui pût les dire ; il n'y aura que la nécessité qui permettra qu'on les entende de la bouche de tout autre.

» Il s'est fait une révolution dans le gouvernement ; elle n'a point pénétré l'état civil. Le gouvernement repose sur la liberté, l'état civil sur l'aristocratie, qui forme un rang intermédiaire d'ennemis de la liberté entre le peuple et vous : pouvez-vous rester loin du peuple, votre unique ami ?

» Forcez les intermédiaires au respect rigoureux de la représentation nationale et du peuple. Si ces principes pouvaient être adoptés notre patrie serait heureuse, et l'Europe serait bientôt à nos pieds.

» Jusques à quand serons-nous dupes et de nos ennemis intérieurs par l'indulgence déplacée, et des ennemis du dehors, dont nous favorisons les projets par notre faiblesse !

» Epargnez l'aristocratie, et vous vous préparerez cinquante ans de troubles. *Osez !* ce mot renferme toute la politique de notre révolution.

» L'étranger veut régner chez nous par la discorde : étouffons-la en séquestrant nos ennemis et leurs partisans ; rendons guerre pour guerre ! Nos ennemis ne peuvent plus nous résister longtemps ; ils nous font la guerre pour s'entre-détruire. Pitt

veut détruire la maison d'Autriche, celle-ci la Prusse, tous ensemble l'Espagne; et cette affreuse et fausse alliance veut détruire les Républiques de l'Europe.

» Pour vous, détruisez le parti rebelle; bronzez la liberté; vengez les patriotes victimes de l'intrigue; mettez le bon sens et la modestie à l'ordre du jour; ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ni un pauvre dans l'Etat : ce n'est qu'à ce prix que vous aurez fait une révolution, et une République véritable. Eh! qui vous saurait gré du malheur des bons et du bonheur des méchans? »

DÉCRET. (*Adopté dans la même séance, sans discussion, et à l'unanimité.*)

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale réunis, décrète :

» Art. 1^er^. Le comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. Toute personne qui réclamera sa liberté rendra compte de sa conduite depuis le premier mai 1789.

» 2. Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. Les biens des personnes reconnues ennemies de la révolution seront séquestrés au profit de la République; ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité.

» 3. Le rapport, ainsi que le présent décret, seront imprimés, et envoyés sur le champ par des courriers extraordinaires aux départemens, aux armées et aux sociétés populaires. »

MODE D'EXÉCUTION.

Saint-Just. *Séance du* 13 *ventôse an* 2. (3 *mars* 1794.)

« Citoyens, je vous présente, au nom du comité de salut public, le mode d'exécution du décret rendu le 8 de ce mois contre les ennemis de la révolution.

» C'est une idée très généralement sentie que toute la sagesse d'un gouvernement consiste à réduire le parti opposé à la révolution, et à rendre le peuple heureux aux dépens de tous les vices et de tous les ennemis de la liberté.

» C'est le moyen d'affermir la révolution que de la faire tourner au profit de ceux qui la soutiennent et à la ruine de ceux qui la combattent.

» Identifiez-vous par la pensée aux mouvemens secrets de tous les cœurs, franchissez les idées intermédiaires qui vous séparent du but où vous tendez. Il vaut mieux hâter la marche de la révolution que de la suivre au gré de tous les complots qui l'embarrassent, qui l'entravent. C'est à vous d'en déterminer le plan, et d'en précipiter les résultats pour l'avantage de l'humanité.

» Que le cours rapide de votre politique entraîne toutes les intrigues de l'étranger. Un grand coup que vous frappez retentit sur le trône et sur le cœur de tous les rois : les lois et les mesures de détail sont des piqûres que l'aveuglement endurci ne sent pas.

» Faites-vous respecter en prononçant avec fierté la destinée du peuple français ; vengez le peuple de douze cents ans de forfaits contre ses pères.

» On trompe les peuples de l'Europe sur ce qui se passe chez nous ; on travestit vos discussions : mais on ne travestit point les lois fortes ; elles pénètrent tout à coup les pays étrangers comme l'éclair inextinguible.

» Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre ; qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur ! Le bonheur est une idée neuve en Europe. »

DÉCRET. (*Adopté dans la même séance, sans discussion, et à l'unanimité.*)

« La Convention nationale, sur le rapport du comité de salut public, décrète :

» Art. 1^er^. Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigens qu'elles renferment, avec leurs noms, leur âge, leur profession, le nombre et l'âge de leurs enfans. Les directoires de district feront parvenir dans le plus bref délai ces états au comité de salut public.

» 2. Lorsque le comité de salut public aura reçu ces états il fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la révolution, selon le tableau que le comité de sûreté générale lui en aura présenté, et qui sera rendu public.

» 3. En conséquence, le comité de sûreté générale donnera des ordres précis à tous les comités de surveillance de la République pour que, dans un délai qu'il fixera à chaque district selon son éloignement, ces comités lui fassent passer respectivement les noms, la conduite de tous les détenus depuis le premier mai 1789. Il en sera de même de ceux qui seront détenus par la suite. »

RAPPORT *sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles dans la République française pour détruire le gouvernement républicain par la corruption, et pour affamer Paris*, fait par Saint-Just, *au nom du comité de salut public. Du 23 ventose an 2.* (13 *mars* 1794.)

« Citoyens représentans du peuple français, il est une convention naturelle entre les gouvernemens libres et les peuples libres par laquelle les gouvernemens s'engagent à se sacrifier à la patrie, et par laquelle les peuples, sans s'engager en rien, s'obligent seulement à être justes. L'insurrection est la garantie des peuples, qui ne peut être ni défendue ni modifiée : mais les gouvernemens doivent avoir aussi leur garantie; elle est dans la justice et dans la vertu du peuple.

» Il résulte de ces idées que le complot le plus funeste qui se puisse ourdir contre un gouvernement est la corruption de l'esprit public pour le distraire de la justice et de la vertu, afin que, le gouvernement perdant sa garantie, on puisse tout oser pour le détruire.

» Je viens donc aujourd'hui vous payer, au nom du comité de salut public, le tribut sévère de l'amour de la patrie; je viens dénoncer au peuple français un plan de perversité éversif de la garantie du gouvernement, une conjuration contre le peuple français et contre Paris.

» Je viens vous dire sans aucun ménagement des vérités âpres, voilées jusqu'aujourd'hui. La voix d'un paysan du

Danube ne fut point méprisée dans un sénat corrompu : on peut donc oser tout vous dire, à vous les amis du peuple et les ennemis de la tyrannie ! Où en serions-nous, citoyens, si c'était la vérité qui dût se taire et se cacher, et si c'était le vice qui pût tout oser avec impunité ? Que l'audace des ennemis de la liberté soit permise à ses défenseurs ! Lorsqu'un gouvernement libre est établi il doit se conserver par tous les moyens équitables ; il peut employer légitimement beaucoup d'énergie ; il doit briser tout ce qui s'oppose à la prospérité publique ; il doit dévoiler hardiment les complots. Nous avons le courage de vous annoncer, et d'annoncer au peuple, qu'il est temps que tout le monde retourne à la morale, et l'aristocratie à la terreur ; qu'il est temps de faire la guerre à la corruption effrénée, de faire un devoir de l'économie, de la modestie, des vertus civiles, et de faire rentrer dans le néant les ennemis du peuple, qui flattent les vices et les passions des hommes corrompus pour créer des partis, armer les citoyens contre les citoyens, et au milieu des discordes civiles relever le trône et servir l'étranger.

» Quelque rude que soit ce langage, il ne peut déplaire qu'à ceux à qui la patrie n'est point chère, qui veulent ramener le peuple à l'esclavage et détruire le gouvernement libre. Il y a dans la République une conjuration ourdie par l'étranger, dont le but est d'empêcher par la corruption que la liberté ne s'établisse. Le but de l'étranger est de créer des conjurés de tous les hommes mécontens, et de nous avilir, s'il était possible, dans l'univers par le scandale des intrigues. On commet des atrocités pour en accuser le peuple et la révolution : c'est encore la tyrannie qui fait tous les maux que l'on voit, et c'est elle qui en accuse la liberté. L'étranger corrompt tout. Son but, depuis que la simplicité des habits est établie, est d'appliquer toute l'opulence à la voracité des repas, aux débauches, à la ruine du peuple, et de tenir tous les crimes à sa solde.

» Aussi, depuis les décrets qui privent de leurs biens les ennemis de la révolution, l'étranger a senti le coup qu'on lui portait, et a excité des troubles pour inquiéter et ralentir le gouvernement.

» Nous ne connaissons qu'un moyen d'arrêter le mal ; c'est de mettre enfin la révolution dans l'état civil, et de faire la guerre à toute espèce de perversité, comme suscitée parmi nous à dessein d'énerver la République et de saper sa garantie; c'est d'abjurer contre ceux qui attaquent l'ordre présent des choses toute espèce d'indulgence, et d'immoler sans pitié sur la tombe profane du tyran tout ce qui regrette la tyrannie, tout ce qui est intéressé à la venger, et tout ce qui peut la faire revivre parmi nous. Le projet de l'étranger n'a pas été seulement de corrompre et d'abandonner la République à ses longues convulsions ; la suite de ce discours vous apprendra qu'un complot était préparé pour tout briser soudain, et substituer le gouvernement royal à celui-ci : aux effets de la corruption un coup audacieux, combiné par tous les gouvernemens, devait succéder, et renverser la démocratie.

» Nous ne trahirons point le peuple dans cette occasion, où nous lui répondons de son salut. Qui plus que vous est intéressé à le sauver et ne le point trahir ? Qui plus que vous est intéressé à son bonheur ? Votre cause est inséparable : vous ne pouvez être heureux sans lui; vous ne pouvez survivre à la perte de la liberté : la cause populaire et vous devez avoir ou le même char de triomphe, ou le même tombeau.

» C'est donc une politique insensée que celle qui par des intrigues ravit au peuple l'abondance pour vous en accuser vous-mêmes. Seriez-vous les amis des rois, ô vous qui les avez tous fait pâlir sur le trône, vous qui avez constitué la démocratie, vous qui avez vengé le meurtre du peuple par la mort du tyran, et qui avez pris l'initiative de la liberté du monde !

» Quels amis avez-vous sur la terre, si ce n'est le peuple tant qu'il sera libre, et la cigüe quand il aura cessé de l'être?

» Je vous annonce donc qu'il y a dans la République une conjuration conduite par l'étranger, qui prépare au peuple la famine et de nouveaux fers. Un grand nombre de personnes paraissent servir la conjuration : là on a enterré des comestibles, intercepté les arrivages par l'inquiétude ; là on a aigri les citoyens par des discours séditieux. Il y a des hommes d'intelligence avec l'étranger; il y en a d'autres abusés par différens

prétextes. On a mis en courroux les vengeances des uns ; on a mis à profit l'ambition des autres ; on a profité du désespoir de ceux qui sont démasqués depuis longtemps pour les porter à tout risquer afin d'échapper au supplice ; on a irrité le dégoût pour la vertu des hommes tarés qui n'espèrent point de bonheur et de fortune si la République s'établit. C'est la ligue de tous les vices armés contre le peuple et contre le gouvernement. Nous sommes avertis que depuis longtemps ce noir complot se prépare ; il éclate, et nous éclatons avec lui, pour que le peuple, frappé, saisi de la vérité, confonde pour jamais ses ennemis. Le premier auteur du complot est le gouvernement anglais. Voici quelques paroles proférées dans le conseil d'état deux jours avant la rentrée du parlement :

» *Si nous faisons la guerre le gouvernement convulsif de la France prendra de nouveaux moyens d'autorité de notre résistance ; si nous faisons la paix elle aura la guerre civile : corrompons cette République.* On ajouta même : *que toutes nos séances s'ouvrent par ces mots : corrompons cette République !* Il fut dit *qu'il fallait préparer la guerre, mais retarder la campagne ; qu'on en recueillerait le double avantage et de comprimer le peuple anglais, et de ne rien risquer contre nous.*

» Ainsi vous n'êtes plus surpris des nouveaux orages qu'on avait préparés. C'est par suite de ces maximes que les riches dans Paris devaient le nécessaire du peuple, et qu'il s'y est fait des repas à cent écus par tête. Les conjurés ont des signes de reconnaissance dans les spectacles, dans les lieux où ils se rencontrent, dans ceux où ils mangent.

» Le gouvernement anglais a pris ce double parti et de préparer vivement la guerre en apparence, et de mettre le feu aux passions de tous les hommes ambitieux, avides et corrompus.

» Chargés par vous du soin de veiller sur le bonheur de la patrie, nous avons tout mis en usage pour pénétrer les desseins de nos ennemis. Leur projet est donc, puisqu'ils n'ont pu nous empêcher de vaincre, de confondre toutes nos idées de droit public, de nous donner des mœurs lâches, de nous inspirer une cupidité effrénée, afin qu'engourdis par les vices, las des affaires et entraînés vers les jouissances, la nécessité d'un chef

se fît sentir par la paresse universelle, et que, tout étant préparé, le chef fut porté en triomphe ; et cette idée d'un chef a saisi l'espoir ridicule de quelques personnages qui croient déjà se voir sur le pavoi : la patrie est déjà partagée entre les conjurés, flattés tous par l'espoir d'une grande fortune. Ainsi l'étranger a su caresser et les folies, et les ridicules, et la corruption de chacun.

» Ce plan de conjuration, le plus atroce qui se puisse concevoir, puisqu'il immole la vertu et l'innocence pour l'intérêt du crime, ce plan s'exécute ainsi.

» Des Italiens, des banquiers, des Napolitains, des Anglais sont à Paris, qui se disent persécutés dans leur patrie. Ces nouveaux *Sinons* s'introduisent dans les assemblées du peuple; ils y déclament d'abord contre les gouvernemens de leurs pays; ils s'insinuent dans les antichambres des ministres ; ils épient tout ; ils se glissent dans les sociétés populaires ; bientôt on les voit liés avec des magistrats qui les protègent. Vous aviez rendu une loi contre les étrangers : le lendemain on vous propose une exception en faveur des artistes ; le lendemain tous vos ennemis sont artistes, même les médecins ; et si l'on poursuit ces fabricateurs de complots, on est tout étonné de les voir en crédit. Les hommes qu'ils ont corrompus les défendent, parce que leur cause est commune. Attaquez-les, vous les trouvez unis ; interlocuteurs apprêtés, ils s'interpelleront ; l'un joue Caton, l'autre Pompée. L'affaire de Chabot vous apprendra qu'après des scènes concertées avec les partisans de l'étranger on y riait de l'importance qu'ils avaient su se donner en public.

» Cette scène a été renouvelée plusieurs fois. Les nobles, les étrangers, les oisifs, les orateurs vendus, voilà les instrumens de l'étranger, voilà les conjurés contre la patrie, contre le peuple. Nous déclarons la guerre à ces tartuffes en patriotisme ; nous les jugerons par leur désintéressement, par la simplicité de leurs discours, par la sagesse des conseils, et non par l'affectation.

» L'esprit imitatif est le cachet du crime. Les contre-révolutionnaires d'aujourd'hui, n'osant plus se montrer, ont pris plus d'une fois les formes du patriotisme. Un Marat était dans

Nancy il y a quelque mois, qui pensa y allumer une autre Vendée : un Marat était à Strasbourg ; il s'appelait le Marat du Rhin ; il était prêtre et autrichien ; il y avait fait la contre-révolution. Il n'y eut qu'un Marat ; ses successeurs sont des hypocrites dont rougit son ombre. On n'imite point la vertu ; mais on est vertueux à sa manière, ou l'on est hypocrite. Si Pitt venait en France espionner le gouvernement il prendrait les formes d'un honnête homme pour n'y être point reconnu. Il en est de même de ceux qui ont la modestie d'usurper les noms des grands hommes de l'antiquité ; cette affectation cache un sournois dont la conscience est vendue.

» Un honnête homme qui s'avance au milieu du peuple avec l'audace et l'air tranquille de la probité n'a qu'un nom, comme il n'a qu'un cœur. Cette dépravation est le fruit de la conspiration de l'étranger : c'est sous ces noms qu'il faut chercher une partie des conjurés.

» Le simple bon sens, l'énergie de l'âme, la froideur de l'esprit, le feu d'un cœur ardent et pur, l'austérité, le désintéressement, voilà le caractère du patriote : au contraire, l'étranger a tout travesti. Un patriote de ce jour a rougi du nom de son père, et a pris le nom du héros qu'il n'imite en rien : le héros tua un tyran, et vécut modeste ; il défendit le peuple ; il sortit pauvre des emplois : son imitateur est un effronté qui tue la patrie, qui s'enrichit, dont la vie est dégoûtante d'indignités, qui cache son nom pour échapper à la mémoire de ses attentats. Que veut-il ? Faire parler de lui, acquérir du pouvoir, et se vendre demain plus cher.

» Il semble qu'on voudrait introduire parmi nous ce trafic de quelques membres du parlement anglais, qui se font insolens pour devenir ministres. Parmi nous une classe d'hommes prend un air hagard, une affectation d'emportement, ou pour que l'étranger l'achète, ou pour que le gouvernement le place.

» Quoi ! notre gouvernement serait humilié au point d'être la proie d'un scélérat qui a fait marchandise de sa plume et de sa conscience, et qui varie, selon l'espoir et le danger, ses couleurs, comme un reptile qui rampe au soleil ! Fripons, allez aux ateliers, allez sur les navires, allez labourer la

terre ! Mauvais citoyens, à qui la tâche imposée par l'étranger est de troubler la paix publique et de corrompre tous les cœurs, allez dans les combats, vils artisans des calamités, allez vous instruire à l'honneur parmi les défenseurs de la patrie !... Mais non, vous n'irez point ; l'échafaud vous attend !

» Il est dans les desseins de l'étranger de diviser Paris contre lui-même, d'y répandre l'immoralité, d'y semer un fanatisme nouveau sans doute, celui des vices et de l'amour des jouissances insensées. Les jacobins ont renversé le trône par la violence généreuse du patriotisme ; on veut combattre le gouvernement libre par la violence de la corruption : aussi la conspiration devait-elle égorger les jacobins. Les prétextes de cet abominable attentat étaient le bien public, comme cet affreux Anne Montmorenci, qui, priant Dieu, faisait égorger les citoyens pour la plus grande gloire du ciel ! Ce funeste projet avait séduit le patriotisme trompé. Patriotes, réfléchissez-donc ! Et que ne disiez-vous à ceux qui proposaient le crime : — Le peuple n'est pas un tyran ; si vous voulez faire contre l'ordre présent des choses ce que le peuple a fait contre la tyrannie, vous êtes des méchans qu'il faut démasquer. C'est le peuple aujourd'hui qui règne ; c'est lui que l'aristocratie veut détrôner. Voulez-vous des emplois, défendez les malheureux dans les tribunaux ; voulez-vous des richesses, sachez vous passer du superflu : voyons vos tables, vos draperies. Vous voit-on parler au peuple des vertus civiles ? Etes-vous des exemples de rigidité ? Vous voit-on lui enseigner à diriger le cœur et l'esprit des enfans ? Où sont les opprimés dont vous avez essuyé les larmes ? Malheur à vous qui savez les chemins qui conduisent à la fortune, et ne connaissez pas les chemins obscurs qui conduisent dans les asiles de la misère ! Vous poursuivez avec acharnement le pouvoir qui est au dessus de vous ; vous méprisez le reste, et vous ne songez guère à ceux qui souffrent au dessous de vous ; et si la justice populaire vient à vous poursuivre, vous prenez la justice pour l'oppression. —

» Voilà ce qu'il fallait répondre. Le caractère des conjurations est le déguisement ; on serait imprudent d'annoncer ses desseins et son crime : il ne faut donc point s'arrêter à la

surface des discours, mais juger un homme par ce que la probité conseille aujourd'hui. La probité conseille maintenant de rester uni, et d'accorder au peuple les fruits pénibles de cinq ans de révolution ; la probité conseille la perte de tous les ennemis de la révolution; mais elle ne conseille pas d'attaquer ces ennemis de manière à frapper du même coup la patrie. Guillaume Tell, forcé d'enlever une pomme de la tête de son enfant avec une flèche meurtrière, est l'image du peuple armé contre lui-même. Soulevons le voile qui cache les complots ; épions les discours, les gestes, l'esprit de suite de chacun.

» Si quelqu'un courait dans Paris criant : *il faut un roi*, il serait arrêté et périrait sur l'heure ; si quelqu'un dans une société populaire osait dire : *rétablissons la tyrannie*, il serait immolé. Que doivent donc faire ceux qui n'osent point parler ainsi ? Ils doivent dissimuler. Ceux qui auraient dit sous les rois dans les places publiques : *il ne faut point de roi, renversons le trône*, auraient été pendus. Que faisaient alors les ennemis de la tyrannie ? Ils dissimulaient. C'est une chose reconnue que quiconque conspire contre un régime établi doit dissimuler ; ne jugeons donc point toujours les hommes sur leurs discours et leur extérieur : nous pouvons convaincre de dissimulation ceux qui font et disent aujourd'hui ce qu'ils ne faisaient pas et ne disaient pas hier. Il y a donc un parti opposé à la liberté, et ce parti est le parti qui dissimule. Ceux qui sont du parti du peuple n'ont plus à dissimuler aujourd'hui ; et cependant celui-là se déguise qui s'est déclaré le chef d'une opinion, et qui, quand ce parti a du dessous, déclame pour tromper ses juges et le peuple contre sa propre opinion. Je laisse ce miroir devant les coupables.

» Ainsi commença la révolte de Prescy dans Lyon. Il dissimula longtemps ; il biaisait, il interprétait ce qu'il avait dit la veille ; s'il n'avait point réussi, il s'accommodait à la liberté ; il était à toute heure, en toute circonstance ce qu'il fallait paraître ; il temporisait ; l'accusait-on, il était patriote. Il éclata enfin ; il entraîna les faibles, il dirigea ceux qui étaient plus forts, il se dépouilla de sa dissimulation, prit la cocarde blanche, et se battit.

» Ainsi finira tout parti. Tout parti veut le mal dans la

République fondée. Il y a dans Paris un parti ; des placards royalistes, l'insolence des étrangers et des nobles, qui se parlent sous la main et à l'oreille, tout l'annonce.

» Lorsqu'un parti s'annonce il y a un piége nouveau, quelque couleur qu'il prenne. La vérité n'est pas artificieuse ; mais ils sont artificieux les comptables à la justice du peuple qui veulent lui échapper, les fonctionnaires qui se lèvent entre le peuple et la représentation nationale pour opprimer l'un et l'autre, les complices de Chabot, qui veulent le sauver ; il est artificieux le parti de l'étranger, qui, sous prétexte d'une plus grande sévérité que vous contre les détenus, n'attend qu'un moment de tumulte pour leur ouvrir les prisons. Je vois les imitateurs de Prescy, qui mit Lyon en révolte contre la liberté ; les imitateurs de Charrette, qui souleva la Vendée contre le peuple français.

» Les sociétés populaires étaient autrefois des temples de l'égalité ; les citoyens et les législateurs y venaient méditer la perte de la tyrannie, la chute des rois, les moyens de fonder la liberté ; dans les sociétés populaires on voyait le peuple, uni à ses représentans, les éclairer et les juger : mais depuis que les sociétés populaires se sont remplies d'êtres artificieux, qui viennent briguer à grands cris leur élévation à la législature, au ministère, au généralat ; depuis qu'il y a dans ces sociétés trop de fonctionnaires, trop peu de citoyens, le peuple y est nul. Ce n'est plus lui qui juge le gouvernement ; ce sont les fonctionnaires coalisés, qui, réunissant leur influence, font taire le peuple, l'épouvantent, le séparent des législateurs, qui devraient en être inséparables, et corrompent l'opinion, dont ils s'emparent, et par laquelle ils font taire le gouvernement, et dénoncent la liberté même. Qui ne voit point tous les piéges que l'étranger a pu nous tendre par nos propres moyens ?

» La démocratie en France est perdue si les magistrats y ont plus d'influence que le peuple, et si cette influence est un moyen d'élévation. On n'a point osé dire encore ces vérités simples, par cette raison même que, la hiérarchie du gouvernement étant renversée, aucune idée, aucun principe n'est à sa place ; par la raison que le gouvernement même semble redouter l'influence usurpée par ses comptables ; par la raison

que la coalition de plusieurs membres des pouvoirs contre le peuple, contre la liberté, contre la représentation nationale, s'est déjà fortifiée.

» Il nous manque une déclaration des principes de notre droit public qui soit une loi sainte et redoutable, qui soit la loi suprême du salut du peuple. Il ne faut point que l'aristocratie puisse braver le gouvernement; il ne faut pas qu'un rebelle qui vend son pays puisse résister à la justice en disant qu'il résiste à l'oppression; il ne faut point que des traîtres conspirent contre la vérité même, qui les poursuit, et le pouvoir légitime, qui les châtie.

» Voilà le fruit de cette patricide indulgence contre laquelle je me suis déclaré ces jours derniers. Avez-vous remarqué depuis ce temps, malgré l'opinion et le cri du patriotisme, quelle couleur a prise la faction de l'étranger? Un bruit sourd s'est répandu de l'ouverture des prisons; des lettres répandues dans les halles demandaient un roi; elle a tenté de s'emparer de l'impulsion que vous donnâtes à la justice contre elle-même; elle a redouté les cœurs malheureux que ce décret bienfaisant conciliait à la liberté; elle s'est cru perdue; elle a éclaté plutôt qu'elle ne l'avait résolu; elle a voulu reporter la mort contre les patriotes et le gouvernement, et a tourné contre la sûreté publique cette violence que nous implorâmes contre cette faction même : car tous les complots sont unis; ce sont les vagues qui semblent se fuir, et qui se mêlent cependant. La faction des indulgens, qui veulent sauver les criminels, et la faction de l'étranger, qui se montre hurlante parce qu'elle ne peut faire autrement sans se démasquer, mais qui tourne la sévérité contre les défenseurs du peuple; toutes ces factions se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats du jour; elles paraissent se combattre pour que l'opinion se partage entre elles; elles se rapprochent ensuite pour étouffer la liberté entre deux crimes.

» L'indulgence ne consiste pas seulement à ménager les criminels qui sont détenus; cette indulgence n'est pas moins coupable qui épargne les ennemis dissimulés du peuple.

» Que votre politique embrasse un vaste plan de régénération : osez tout ce que l'intérêt et l'affermissement d'un état

libre commande. Où donc est la roche Tarpéienne ? ou n'avez-vous point le courage d'en précipiter l'aristocratie, de quelque masque qu'elle couvre son front d'airain ? Quoi ! le lendemain que nous vous eûmes conseillé une sévérité inflexible contre les détenus ennemis de la révolution, on tenta de tourner contre les patriotes l'essor que cette idée avait donné à l'opinion ! Cela peut vous convaincre de l'adresse des ennemis de la patrie. Tandis que les bons citoyens se réjouissaient du nouveau triomphe de la liberté, il se fit une éruption soudaine, imprévue. Nous vous parlâmes du bonheur : l'égoïsme abusa de cette idée pour exaspérer les cris et la fureur de l'aristocratie ; on réveilla soudain les désirs de ce bonheur, qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. Le bonheur ! le bonheur ! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes ; ce bonheur est celui des corrupteurs de l'humanité : nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et celui d'Athènes dans ses beaux jours ; nous vous offrîmes le bonheur de la vertu, celui de l'aisance et de la médiocrité ; nous vous offrîmes le bonheur qui naît de la jouissance du nécessaire sans superfluité ; nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains ; nous offrîmes au peuple le bonheur d'être libre et tranquille, et de jouir en paix des fruits et des mœurs de la révolution ; celui de retourner à la nature, à la morale, et de fonder la République. C'est le peuple qui fait la République par la simplicité de ses mœurs : ce ne sont point les charlatans, qu'il faut chasser au préalable de notre société si vous voulez qu'on y soit heureux. Le bonheur que nous vous offrîmes n'est pas celui des peuples corrompus ; ceux-là se sont trompés qui attendaient de la révolution le privilége d'être à leur tour aussi méchans que la noblesse et que les riches de la monarchie : une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur.

» Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux ? Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de terreur contre les méchans ? Que voulez-vous, ô vous qui, sans vertu, tournez la terreur contre la liberté ? Et cependant vous

êtes ligués, car tous les crimes se tiennent, et forment dans ce moment une zone torride autour de la République.

» Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour faire dire de vous : *vois-tu un tel qui parle? voilà un tel qui passe.* Vous voulez quitter le métier de votre père, qui fut peut-être un honnête artisan dont la médiocrité vous fit patriote, pour devenir un homme influant et insolent dans l'Etat.

» Vous périrez, vous qui courez à la fortune, et qui cherchez un bonheur à part de celui du peuple!

» Citoyens, je reviens à cette cruelle idée qu'après que nous vous eûmes parlé de bonheur le parti de l'étranger s'efforça d'incliner l'idée du bonheur vers l'infamie, vers l'égoïsme, vers le mépris de l'humanité, vers la haine d'un gouvernement austère qui peut seul nous sauver. Que le peuple réclame sa liberté quand il est opprimé, qu'il suive le conseil de Minos, qu'il poursuive les magistrats; mais quand la liberté triomphe, et quand la tyrannie expire, que l'on oublie le bien général pour tuer la patrie avec un mieux particulier, c'est une lâcheté, c'est une hypocrisie punissable! C'est ainsi qu'on assiége la liberté; toutes les idées se confondent. Dites au méchant : *nous avons remporté vingt batailles l'année dernière; nous avons douze cent mille combattans cette année. — Cela n'est rien*, répondra-t-il; *j'ai un ennemi personnel dont il faut que je me délivre.* Ainsi sont conduites nos affaires; tout est renversé : un fripon que le tribunal révolutionnaire va condamner dit qu'il veut résister à l'oppression, parce qu'il veut résister à l'échafaud.

» Je ne sais si quelqu'un oserait vous dire toutes ces choses s'il se sentait en rien coupable ou complice des maux de son pays : je vous parle avec la franchise d'une probité déterminée à tout entreprendre, à tout dire pour le salut de la patrie. La probité est un pouvoir qui défie tous les attentats.

» Si le peuple aime la vertu, la frugalité; si l'effronterie disparaît des visages; si la pudeur rentre dans la cité, les contre-révolutionnaires, les modérés et les fripons dans la poussière; si, terrible envers les ennemis de la révolution, on est aimant et sensible envers un patriote; si les fonctionnaires s'enseve-

lissent dans leurs cabinets pour s'y assujétir à faire le bien sans courir à la renommée, n'ayant pour témoin que leur cœur; si vous donnez des terres à tous les malheureux, si vous les ôtez à tous les scélérats, je reconnais que vous avez fait une révolution : mais s'il arrive le contraire, si l'étranger l'emporte, si les vices triomphent, si d'autres grands ont pris la place des premiers, si les supplices ne poursuivent point les conspirateurs cachés, fuyons dans le néant, ou dans le sein de la Divinité; il n'y a pas eu de révolution; il n'y a ni bonheur ni vertu à espérer sur la terre.

» Savez-vous quel est le dernier appui de la monarchie? C'est la classe qui ne fait rien, qui ne peut se passer de luxe, de folies; qui, ne pensant à rien, pense à mal; qui promène l'ennui, la fureur des jouissances et le dégoût de la vie commune; qui se demande *que dit-on?* qui suppose, qui prétend deviner le gouvernement, toujours prête à changer de parti par curiosité. C'est cette classe qu'il faut réprimer. Obligez tout le monde à faire quelque chose, à prendre une profession utile à la liberté. Tous ces oisifs n'ont point d'enfans; ils ont des valets qui ne se marient pas, qui sont toujours de leur avis, et qui se prostituent aux influences de l'étranger. N'avons-nous point des vaisseaux à construire, des manufactures à accroître, des terres à défricher? Quels droits ont dans la patrie ceux qui n'y font rien? Ce sont ceux-là qui ont du bonheur une idée affreuse, et qui sont les plus opposés à la République.

» Il y a une autre classe corruptrice; c'est le ménage des fonctionnaires. Le lendemain qu'un homme est dans un emploi lucratif il met un palais en réquisition; il a des valets soumis; son épouse se plaint du temps; elle ne peut se procurer l'hermine et les bijoux à juste prix; elle se plaint qu'on a bien du mal à trouver des délices; le mari est monté du parterre aux loges brillantes des spectacles; et tandis que ces misérables se réjouissent, le peuple cultive la terre, fabrique les souliers des soldats, et les armes qui défendent ces poltrons indifférens. Ils vont le soir dans les lieux publics se plaindre du gouvernement : *si j'étais ministre*, dit celui-ci, *si j'étais le maître*, dit celui-là, *tout irait mieux*. Hier ils étaient dans l'opprobre et

déshonorés. La compassion les a comblés de biens ; ils ne sont point assouvis ; il faut une révolte pour leur procurer les oiseaux du Phase.

» Considérez tous ceux qui se plaignent du temps : ils ne sont point les plus malheureux ; la médiocrité se plaint beaucoup moins. Dans les départemens de la Haute-Vienne et de la Corrèze on a toujours vécu de châtaignes ; dans le département du Puy-de-Dome le peuple vit de pain et de légumes cuits dans l'huile : cet usage est antique dans ce pays heureux par ses mœurs ; toutes les campagnes ne vivent que de fruits, et les bestiaux, qu'elles élèvent comme des ilotes, ne sont ni pour les nourrir ni pour les vêtir ; le commerce leur revend au poids de l'or la toison dont ils ont pris soin. Ce sont ceux qui ont le plus qui insultent le plus le peuple en vivant à ses dépens. Quel mérite avez-vous à être patriotes lorsque vous êtes comblés de biens, lorsqu'un pamphlet vous rapporte trente mille livres de rente, que vous opprimez les citoyens, et que vous êtes libres et puissans ?

» Comme l'amour de la fortune, l'amour des réputations aura fait beaucoup de martyrs : c'est encore un piége que l'étranger tend aux âmes faibles ; c'est ainsi que s'est grossi le nombre des conjurés. Il est tel homme qui, comme Erostrate le fit à Delphes, brûlerait plutôt le temple de la Liberté que de ne point faire parler de lui : de là ces orages soudain formés. L'un est le meilleur et le plus utile des patriotes ; il prétend que la révolution est finie, qu'il faut donner une amnistie à tous les scélérats. Une proposition si officieuse est accueillie par toutes les personnes intéressées, et voilà un héros ! L'autre prétend que la révolution n'est point à sa hauteur : chaque folie a ses tréteaux. L'un porte le gouvernement à l'inertie, l'autre veut le porter à l'extravagance ; et le dessein de tous les deux est de devenir chef d'opinion, et d'arriver à la renommée suprême.

» Voilà la vérité. S'occuper du peuple modestement est une chose trop obscure sans doute ! Mettez donc la justice dans tous les cœurs, et la justesse dans tous les esprits, afin que le gouvernement soit garanti.

» Tout le monde veut gouverner ; personne ne veut être citoyen. Où donc est la cité ? Elle est presque usurpée par les

fonctionnaires. Dans les assemblées ils disposent des suffrages et des emplois ; dans les sociétés populaires de l'opinion : tous se procurent l'indépendance et le pouvoir le plus absolu, sous prétexte d'agir révolutionnairement, comme si le pouvoir révolutionnaire résidait en eux. Tout pouvoir révolutionnaire qui s'isole est un nouveau fédéralisme, qui contribue sans doute à la disette. Le gouvernement est révolutionnaire, mais les autorités ne le sont pas intrinsèquement ; elles le sont parce qu'elles exécutent les mesures révolutionnaires qui leur sont dictées : si elles agissent révolutionnairement d'elles-mêmes, voilà la tyrannie, voilà la cause du malheur du peuple.

» Précisez donc aux autorités leurs bornes, car l'esprit humain a les siennes : le monde aussi a les siennes, au-delà desquelles est la mort et le néant. La sagesse même a les siennes : au-delà de la liberté est l'esclavage, comme au-delà de la nature est le chaos. Quoi ! veut-on que la nature nous abandonne ? Un œil hagard, un écrit sans naïveté, mais sombre et guindé, où, par un piége tendu peut-être depuis longtemps, la liberté est burlesque, est-ce donc là tout le mérite du patriotisme ? C'est l'étranger qui sème ces travers ; et lui aussi est révolutionnaire contre le peuple, contre la vertu républicaine ; il est révolutionnaire dans le sens du crime. Pour vous, vous devez l'être dans le sens de la probité et du législateur.

» Affermissez le gouvernement républicain ; c'est aujourd'hui l'intérêt le plus cher du peuple et de la liberté : soyez profonds dans vos desseins, comme l'est votre amour de l'humanité ; car vous n'avez rien fait en immolant le tyran si vous n'immolez la corruption, par laquelle le parti de l'étranger vous ramène à la royauté. L'immoralité est un fédéralisme dans l'état civil ; par elle chacun sacrifierait à soi tous ses semblables, et, ne cherchant que son bonheur particulier, s'occupe peu que son voisin soit heureux et libre ou non.

» J'ai parcouru notre situation générale, et développé les causes secrètes qui sans cesse altèrent la vigueur du corps social : nous avons parcouru par la pensée tous les chemins secrets par lesquels la conjuration a marché. Un pressentiment était dans l'opinion publique qu'un grand complot était ourdi ; les convulsions des coupables depuis quelques jours, qui sem-

blent éperdus de la froideur et du maintien du gouvernement, les nuages répandus sur les fronts suspects, tout présage l'exemple qui sera bientôt donné du supplice des criminels.

» Les rois d'Europe regardent à leur montre en ce moment où la chute de notre liberté et la perte de Paris leur étaient promises. Vous adhérerez aux mesures sévères qui vous seront proposées; vous soutiendrez la dignité de la nation; vous serez dignes de vous-mêmes dans cette circonstance, et par la sagesse et par la force que vous déploierez. Il est une vérité qu'il faut reconnaître; c'est que si nous nous contentons d'exposer des principes, comme nous ne l'avons fait que trop souvent, sans les appliquer, nous n'en tirerons aucune force contre les ennemis du peuple. Que peuvent des paroles contre des conjurés qui se déguisent jusqu'au moment où ils éclatent?

» Une oraison véhémente éveille un moment tous les cœurs: les conjurés nous laissent dire; ils sont de votre avis pendant les courts instans où l'opinion est frappée; bientôt après ils se rendent d'autant plus audacieux qu'on les soupçonne moins.

» Il faut donc que j'achève de vous peindre la faction protée de l'étranger, qui tend à la destruction du gouvernement présent pour lui substituer un chef unique. Partout où l'étranger trouve un homme faible et corrompu il le caresse, il lui promet tout; peu lui importe, pourvu que, sous l'appât d'un grand pouvoir, dont il aura su flatter quelques imbécilles, cet empire tombe en lambeaux aux pieds de l'Europe asservie; peu importe à la tyrannie ce que nous serons, pourvu qu'elle soit vengée, et débarrassée de l'exemple que notre existence donne à la terre. Ceux-ci travaillent pour l'Angleterre; ceux-là pour les Bourbons, qui adhèrent à tout ce qu'on leur propose. Si la liberté était ici détruite, ceux mêmes qui auraient prêté leur main impie à l'exécution de ce complot seraient les premiers égorgés, comme les plus suspects et les plus dangereux par la puissance de perversité qu'ils auraient fait paraître. La réaction de la tyrannie contre une révolution qui aurait tout osé pour établir le bien serait de tout oser pour établir le mal, et le peuple viendrait un jour pleurer sur les tombeaux de ses amis, inutilement regrettés.

» Est-il donc un patriote qui puisse balancer aujourd'hui à

soutenir l'ordre présent des choses contre ses ennemis, et qui ne conjure avec nous contre les conjurés ?

» Après avoir développé la marche criminelle et ténébreuse de la faction de l'étranger ; après avoir montré les piéges tendus à la liberté par la destruction de tous les sentimens de la nature, de la justice, de la morale ; après avoir caractérisé les divers genres de corruption, il faut expliquer ce problême, en apparence inconcevable, de la discordance des diverses factions.

» C'est l'étranger qui attise ces factions, qui les fait se déchirer par un jeu de sa politique, et pour tromper l'œil observateur de la justice populaire. Par là il s'établit une sorte de procès devant le tribunal de l'opinion : l'opinion bientôt se divise ; la République en est bouleversée. Ce moyen ôte à la représentation nationale et à ses décrets la suprême influence dans l'Etat, parce que les ravages de la corruption dont j'ai parlé rendent la curiosité plus sensible aux débats des partis, et détournent tous les cœurs et toutes les pensées de l'amour et de l'intérêt sacré de la patrie. Ces partis divers ressemblent à plusieurs orages dans le même horizon, qui se heurtent et qui mêlent leurs éclairs et leurs coups pour frapper le peuple. L'étranger créera donc le plus de factions qu'il pourra ; peu lui importe quelles elles soient, pourvu que nous ayons la guerre civile. L'étranger soufflera même, comme je l'ai dit, la discorde entre les partis qu'il aura fait naître, afin de les grossir et de laisser la révolution isolée. Tout parti est donc criminel, parce qu'il est un isolement du peuple et des sociétés populaires, et une indépendance du gouvernement ; toute faction est donc criminelle, parce qu'elle tend à diviser les citoyens ; toute faction est donc criminelle, parce qu'elle neutralise la puissance de la vertu publique.

» La solidité de notre République est dans la nature même des choses. La souveraineté du peuple veut qu'il soit uni : elle est donc opposée aux factions ; toute faction est donc un attentat à la souveraineté.

» Les factions étaient un bien pour isoler le despotisme et diminuer l'influence de la tyrannie : elles sont un crime aujourd'hui, parce qu'elles isolent la liberté et diminuent l'influence du peuple.

» Voilà l'esprit des factions. L'étranger a médité les causes du renversement de la tyrannie parmi nous, et veut les employer pour renverser la Républiqne.

» Citoyens de toute la France, si vous avez un cœur né pour le bien et pour sentir la vérité, vous concevrez maintenant les piéges de vos ennemis; vous vous unirez en état de souverain pour résister à tous les partis.

» Il ne faut point de parti dans un état libre pour qu'il puisse se maintenir; il faut que le peuple et le gouvernement les répriment, par la seule raison qu'ils sont favorables aux projets de l'étranger, comme je l'ai dit. Représentans du peuple, c'est à vous de saisir d'une main hardie le timon de l'État, de gouverner avec fermeté, et d'en imposer aux factions scélérates. Ceux qui font des révolutions ressemblent au premier navigateur, instruit par son audace. L'étranger ne sait pas jusqu'où nous sommes susceptibles de porter l'intrépidité; il fera chaque jour, et aujourd'hui même après ce rapport, la triste expérience des vertus et du courage que sa férocité nous impose; en vain il aura tenté de tout corrompre parmi nous; il nous aura ôté nos vices à force de crimes et de supplices, et nous rendra plus puissans, parce que nous serons devenus des hommes, et que l'Europe aura conservé son avarice: ces temps difficiles passeront. Voyez-vous la tombe de ceux qui conspiraient hier! La voyez-vous déjà auprès de celle du dernier de nos tyrans! L'Europe sera libre à son tour; elle sentira le ridicule de ses rois: nous lui devrons quelques vertus; elle en aura l'exemple; elle honorera nos martyrs. Nous saurons nous accoutumer aux privations; mais si son commerce cesse un moment d'assouvir son avidité que deviendra-t-elle? Voyez-vous aussi les tombes des rois qui nous font la guerre! Voyez l'Europe ébranlée les poursuivre! Nous aurons avant elle une génération élevée dans la liberté, source éternelle de prépondérance, qui l'aidera à s'affranchir de ses rois sauvages; et ne sont-ils point des sauvages ceux qui attaquent notre indépendance et qui ourdissent tant de crimes?

» Les relations que nous nous sommes ménagées nous ont appris que les alliés n'ouvriraient point la campagne, pour ne point distraire le peuple par les événemens de la guerre des

mouvemens qu'il prépare dans l'intérieur et dans Paris. C'est une campagne de crimes, une campagne de troubles, de corruption, de famine qu'on nous prépare. Pour voiler ce dessein le colonel Mack doit faire des menaces continuelles, qui, sans danger pour les alliés, les feront redouter.

» Pendant ce temps il s'ourdissait une conjuration pour renverser le gouvernement actuel et la représentation, pour y substituer une régence qui aurait ménagé et avait promis le retour des Bourbons. On a remarqué de la joie parmi les émigrés répandus en Europe. L'étranger devait ensuite proposer la paix à la régence usurpatrice et aristocratique, et reconnaître son autorité. Il y a pour trois milliards d'assignats d'imprimés à Bruxelles et à Francfort, et affectés sur les biens des patriotes de France, avec lesquels on devait établir des bureaux d'échange des assignats républicains dans tous les districts. Les moyens d'exécution étaient la destruction de la représentation, d'abord par le scandale et le dégoût des hommes corrompus, ensuite par le fer. Les nobles et les étrangers sont dans le complot. Il y a dans Paris des émigrés; on en a arrêté au palais de l'Egalité; on en arrête tous les jours: ils ont troublé Paris ces jours derniers; ils le troubleraient de nouveau si vous n'extirpiez le mal dans sa racine. Allez chercher ces scélérats chez les banquiers : ils sont en pantalons; leurs propos sont révolutionnaires; on n'est jamais à leur hauteur; ils concluent toujours par un trait délicat dirigé avec douceur contre la patrie. Un patriote est celui qui soutient la République en masse; quiconque la combat en détail est un traître.

» Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables; ils sont cernés. Il reste à prendre des mesures pour arrêter le plan de corruption, plus pernicieux que les fureurs des conjurés mêmes; ces mesures nous vous les proposerons dans une loi sévère, mais juste. Rendons grâce au génie du peuple français de ce que la liberté est sortie victorieuse de l'un des plus grands attentats que l'on ait médités contre elle! Le développement de ce vaste complot, la terreur qu'il va répandre, et les mesures qui vous seront proposées, débarrasseront la République et la terre de tous les conjurés. Que tous les citoyens

veillent sur la sûreté du peuple, en même temps que le gouvernement poursuivra les conspirateurs. La guerre sera continuée avec fureur. Plus de repos que les ennemis de la révolution et du peuple français ne soient exterminés ! Plus de pitié, plus de faiblesse pour les coupables qui osent attenter à la liberté de leur patrie !

» Nous vous rendrons un compte honorable des périls dont nos devoirs nous auront environnés : les conjurés bravent la vertu ; nous les bravons eux-mêmes. Agrandissons nos âmes pour embrasser toute l'étendue du bonheur que nous devons au peuple français : tout ce qui porte un cœur sensible sur la terre respectera notre courage. On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien.

» Peuple, punis quiconque blessera la justice ; elle est la garantie du gouvernement libre : c'est la justice qui rend les hommes égaux. Les hommes corrompus sont esclaves les uns des autres ; c'est le droit du plus fort qui fait la loi entre les méchans. *Que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la République française !* Le gouvernement désormais ne pardonnera plus de crimes. Peuple, n'écoute plus les voix indulgentes, ni les voix insensées ; chéris la morale ; juge par toi-même ; soutiens tes défenseurs ; élève tes enfans dans la pudeur et dans l'amour de la patrie ; sois en paix avec toi-même, en guerre avec les rois : c'est pour te ralentir contre les rois qu'on veut te mettre en guerre avec toi-même. Quoi ! l'on a pu te destiner à languir sous une régence de tyrans qui t'aurait rendu les Bourbons ! Quoi ! tout le sang de tes enfans morts pour la liberté aurait été perdu ! Quoi ! tu n'aurais plus osé les pleurer ni prononcer leur nom ! La statue de la liberté aurait été détruite, et cette enceinte souillée par le reste impur des royalistes et des rebelles de la Vendée ! Les cendres de tes défenseurs auraient été jetées au vent ! Loin de toi ce tableau ! Ce n'est plus que le songe de la tyrannie ; la République est encore une fois sauvée. Prenez votre élan vers la gloire ; nous appelons à partager ce moment sublime tous les ennemis secrets de la tyrannie qui, dans l'Europe et dans le monde, portent le couteau de Brutus sous leur habit.

» Il vous sera fait dans quelques jours un rapport sur les per-

sonnages qui ont conjuré contre la patrie : les factions criminelles seront démasquées ; nous les environnons. L'intérêt du peuple et de la justice ne permet pas qu'on vous en dise davantage, et ne permettait pas qu'on vous en dît moins, parce que la loi que je vais vous proposer était instante, et devait être motivée.

» Je vous propose le décret suivant. »

DÉCRET. (*Adopté dans la même séance, sans discussion, et à l'unanimité.*)

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

» Le tribunal révolutionnaire continuera d'informer contre les auteurs et complices de la conjuration ourdie contre le peuple français et sa liberté ; il fera promptement arrêter les prévenus et les mettra en jugement.

» Sont déclarés traîtres à la patrie, et seront punis comme tels, ceux qui seront convaincus d'avoir, de quelque manière que ce soit, favorisé dans la République le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public ; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris ; d'avoir donné asile aux émigrés ; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons ; ceux qui auront introduit des armes dans Paris dans le dessein d'assassiner le peuple et la liberté ; ceux qui auront tenté d'ébranler ou d'altérer la forme du gouvernement républicain.

» La Convention nationale étant investie par le peuple français de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attente à sa sûreté ou à sa dignité, directement ou indirectement, est ennemi du peuple, et sera puni de mort.

» La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain, dont la Convention nationale est le centre, est un attentat contre la liberté publique. Quiconque s'en sera rendu coupable, quiconque tentera, par quelque acte que ce soit, de l'avilir, de le détruire ou de l'entraver, sera puni de mort.

» Le comité de salut public destituera, conformément à la loi du 14 frimaire, tout fonctionnaire public qui manquera d'exécuter les décrets de la Convention nationale, ou les

arrêtés du comité, ou qui se sera rendu coupable de prévarication ou de négligence dans l'exercice de ses fonctions ; il le fera poursuivre selon la rigueur des lois, et pourvoira provisoirement à son remplacement.

» Les autorités constituées ne pouvant déléguer leurs pouvoirs, elles ne pourront envoyer aucun commissaire au dedans ni au dehors de la République sans l'autorisation expresse du comité de salut public ; les pouvoirs ou commissions qu'elles peuvent avoir donnés jusqu'à ce moment sont annulés dès à présent ; ceux qui, après la promulgation du présent décret, oseraient en continuer l'exercice, seront punis de vingt ans de fers. Les agens de la commission des subsistances, des armes et poudres, continueront provisoirement leurs fonctions.

» Il sera nommé six commissions populaires pour juger promptement les ennemis de la révolution détenus dans les prisons. Les comités de sûreté générale et de salut public se concerteront pour les former et les organiser.

» Les prévenus de conspiration contre la République qui se seront soustraits à l'examen de la justice sont mis hors de la loi.

» Les comités de surveillance qui auront laissé en liberté les individus notés d'incivisme dans leur arrondissement seront destitués et remplacés.

» Tout citoyen est tenu de découvrir les conspirateurs et les individus mis hors de la loi lorsqu'il a connaissance du lieu où ils se trouvent.

» Quiconque les recélera chez lui ou ailleurs sera regardé et puni comme leur complice.

» Les individus arrêtés pour cause de conspiration contre la République ne pourront communiquer avec qui que ce soit, ni verbalement ni par écrit, sous la responsabilité capitale de ceux qui sont préposés à leur garde et à celle des prisons ; quiconque aura participé ou aidé à ces communications sera puni comme leur complice.

» Le comité de salut public est chargé de veiller sévèrement à l'exécution du présent décret ; il en rendra compte à la Con-

vention selon la loi. L'insertion au bulletin tiendra lieu de promulgation.

» La Convention ordonne que le rapport et le décret seront imprimés, distribués au nombre de six exemplaires à chacun de ses membres, insérés au bulletin, et envoyés dans tous les départemens, aux armées et aux sociétés populaires. »

Saint-Just avait en partie développé le vaste plan d'épuration dont les bases avaient été jetées par Robespierre dans son rapport du 17 pluviose.

L'assentiment que ces mesures recevaient d'abord de tous les membres du comité de salut public (1), les applaudissemens, la sanction solennelle que leur donnait la Convention nationale, les acclamations publiques qui les saluaient ensuite comme décrets, tout encourageait leurs auteurs à tout oser pour établir leur système, fondé sur la plus déplorable erreur. Forts qu'ils étaient de leur conscience, de leurs mœurs, de leur intacte probité, égarés par la haine qu'ils portaient aux institutions de la monarchie, par leur passion pour les principes démocratiques, ils crurent à la possibilité de régénérer en même temps et les mœurs et les institutions; républicains par nature, ils voulurent républicaniser leur pays par l'exemple ou par la violence; et cette erreur, ou plutôt cette calamité, qui livra la France à deux guerres et à deux révolutions, ne fut aperçue, signalée que par l'égoïsme blessé, après plusieurs mois de larmes et de malheurs!

C'est ainsi que Robespierre, Saint-Just et Couthon vont marcher à un despotisme dont la cruauté sera l'ouvrage de la pusillanimité ou de l'insouciance des uns, de l'ignorance des autres, des vices du plus grand nombre : tous aideront à tremper la faux révolutionnaire; tant qu'elle ne frappera

(1) Les membres du comité de salut public s'étaient partagé entr'eux les différens travaux selon le genre de leurs études, de leurs talens ou de leurs goûts; mais ils discutaient en commun les questions et les résultats généraux : du reste ils ont longtemps prouvé que la responsabilité solidaire n'effrayait aucun d'eux; ils avaient appris à se connaître et à s'apprécier. Robespierre, Saint-Just et Couthon étaient chargés de la direction de l'esprit public.

que des coupables isolés, des victimes de la prévention ou de la calomnie, tous garderont un silence inhumain; mais aussitôt qu'elle menacera le crime adroit et puissant, tous se ligueront pour la briser.

Imposer aux magistrats l'extrême rigueur pour première loi; paralyser les turbulens et les ambitieux; ôter à l'étranger la ressource des intrigans et des traîtres; arracher à une dangereuse nullité les indifférens et les quiétistes; porter la crainte et la honte dans l'âme des hommes esclaves du faste, plongés dans la mollesse, accessibles à la corruption, avides d'or et de jouissances; tenir le glaive de la loi suspendu, l'œil de l'opinion ouvert sur les agens de l'autorité, sur les comptables, sur les fournisseurs; enfin centraliser les pouvoirs, et préparer le peuple à la sévérité, à la défiance, au sacrifice de réputations qui lui étaient chères, tel est le premier point qu'avaient à remplir les réformateurs, et ils y étaient parvenus. Des exemples devenaient nécessaires pour justifier la théorie; il fallait frapper : tout était prêt.

On a vu que deux grands pouvoirs existaient, se heurtaient à Paris; la Convention et la commune. Chacun d'eux avait une espèce de satellite; le club des Cordeliers suivait la commune; celui des Jacobins s'attachait à la Convention : des représentans du peuple faisaient partie des deux sociétés. La commune de Paris, qui par de grands services s'était fait pardonner ses nombreuses usurpations, ne reprenait jamais qu'à regret le second rang après les momens de crise. Elle avait renversé le trône, sauvé la représentation nationale, et marché son égale; elle avait abattu les girondins, et protégé les montagnards; mais à leur tour elle osait les défier : habile dans l'insurrection, pour prix de son amitié elle exigeait le partage du pouvoir. La montagne l'écrasa : l'échafaud reçut les Hébert, les Chaumette, ses principaux chefs, et une foule de leurs complices, ramas d'hommes sans honneur et perdus de débauche, vendus à tous les partis, capables de tout favoriser, de tout entreprendre pour assouvir leurs viles passions et leur fureur démagogique.

En terminant son dernier rapport Saint-Just avait dit :

« l'intérêt du peuple et de la justice ne permet pas qu'on vous en dise davantage, et ne permettait pas qu'on vous en dît moins. » Dans la nuit même les *Hébertistes* furent arrêtés. Une adresse de la Convention annonça au peuple leur conjuration et leur mort.

Proclamation *de la Convention nationale au peuple français. — Du 2 germinal an 2.* (22 *mars* 1794.) — Rédigée par Barrère.

« Au moment où la nation s'élève par des victoires à ses glorieuses destinées, au moment où elle prépare de nouveaux combats contre les tyrans de l'Europe, leurs vils suppôts, déguisés au milieu de nous, allaient assassiner la liberté, et précipiter le peuple dans l'infortune et l'esclavage.

» Le plan d'une contre-révolution sanglante était préparé.

» La représentation nationale devait disparaître sous le fer des assassins.

» Le sang des patriotes devait être prodigué à la fureur des conjurés.

» Le gouvernement républicain devait être anéanti, pour y substituer les crimes de la tyrannie.

» Les armées devaient être livrées à l'incertitude des événemens, ou à la perfidie de quelques chefs : et quand la tyrannie aurait été établie dans l'intérieur, les armées étrangères auraient consommé l'attentat.

» Cette horrible conjuration, profonde dans ses moyens, immense dans ses ramifications, s'est ourdie chez l'étranger, s'est organisée à côté de nous. Le succès de cette conjuration était confié aux ennemis connus de la révolution, aux prisonniers criminels, et à des hypocrites qui trompaient le peuple en jouant le patriotisme.

» En un jour, en quelques heures, à un signal donné, tous les contre-révolutionnaires étaient réunis, tous les scélérats armés, toutes les prisons ouvertes, tous les assassins déchaînés, et la Convention entourée tout à coup de ruines, de cadavres et du sang des patriotes.

» En vain nos efforts constans avaient soutenu le gouver-

nement révolutionnaire : d'un côté on lui avait imprimé une inertie fatale ; de l'autre toutes les mesures étaient contre-révolutionnées.

» Depuis quelques jours les spectacles étaient remplis d'aristocrates, et les rues couvertes de conjurés. Les femmes insultaient par un luxe insensé à la misère publique, et la voracité des égoïstes appelait la famine au dedans, tandis que des stipendiés la préparaient au dehors.

» Tous les vents portaient l'orage sur la représentation nationale et sur les patriotes, tandis que la calomnie et la trahison inondaient les départemens et les armées de fausses nouvelles.

» Dans l'un on publiait que l'ennemi était à six lieues de Paris ; dans l'autre on disait qu'il y avait eu un projet de prendre la cocarde blanche ; plus loin on racontait que Paris était cerné par les troupes étrangères.

» A Paris on insinuait pour effrayer le peuple que la Vendée s'était grossie, et l'opinion, déchirée, recevait à chaque instant des impressions funestes à la liberté.

» Dans quelques villes on avait voilé d'un crêpe funèbre la Déclaration des Droits de l'homme, et l'on dérobait à la vue des citoyens les bases éternelles de la République.

» Partout on arrêtait les subsistances que le commerce apporte à la population immense de Paris ; et l'on jetait dans la rivière ou on laissait avarier les subsistances qui y étaient ramassées.

» Pendant que certains conjurés excitaient le peuple à l'insurrection, Ronsin, l'un d'eux, placé à la tête d'une partie de la force armée (1), avait apparu avec quelques officiers dans toutes les prisons, comme pour y faire la revue d'autres conjurés.

» Ainsi donc quelques intrigans, masqués en patriotes, avaient conçu le projet insensé de faire rentrer la plus belle révolution dans le chaos d'où tant de sacrifices du peuple, tant

(1) L'armée révolutionnaire. Cette armée fut licenciée le 7 du même mois (germinal).

de travaux de ses représentans, tant de courage de ses armées l'ont fait éclore!

» Non, citoyens, leurs vœux impies ne seront pas remplis! Les conjurés sont saisis; ils sont déjà en présence de la justice.

» Connaissez les projets exécrables qu'ils avaient médités; vous n'aurez encore qu'une faible idée des maux qu'ils vous réservaient.

» Il fallait préparer par la famine une crise forte pour anéantir la liberté publique; il fallait amener les citoyens à un excès de besoin et de malheur pour les empêcher de s'effrayer du despotisme. Ignorant la vertu du peuple, qu'ils n'aimèrent jamais, et ne mesurant que le désespoir qu'ils voulaient exciter en lui, ils osaient espérer de lui donner un tyran sous un nom déguisé, et les marches du nouveau trône, relevé par la main sanglante du crime, étaient les cadavres des républicains.

» Combien de moyens étaient déjà employés! Des détachemens nombreux d'hommes dévoués à la conjuration étaient répandus partout.

» Des amas d'armes, de boulets et de munitions étaient préparés; on en retrouve chaque jour dans la Seine.

» Des aides de camp de l'infâme Charrette, des chevaliers du poignard reconnus dans la journée du 10 août, et des émigrés étaient rentrés impunément dans Paris; des déserteurs autrichiens étaient entassés dans des casernes.

» Des listes de proscription étaient faites; le choix des victimes était indiqué; le déchaînement des aristocrates détenus était le prix de leur atroce complicité avec les conjurés; la destruction de la représentation nationale était provoquée; la perte des plus ardens défenseurs des droits du peuple était jurée; et tout coïncidait pour commettre ce grand attentat.

» Déjà un grand nombre de satellites des conjurés nous environnaient; il en arrivait tous les jours; les contre-révolutionnaires accouraient de toute part.

» Déjà le service des troupes préposées à l'arrivage des subsistances était paralysé, ou recevait une fausse direction; les subsistances étaient arrêtées ou cachées, et les moyens d'approvisionnement atténués ou anéantis; on s'assurait de toutes les communications; on interceptait tous les passages.

» La Monnaie et la Trésorerie nationale devaient être pillées ; et l'on osait croire qu'en distribuant des métaux et des assignats on tromperait, on séduirait le peuple ! Ah ! qu'ils te connaissent mal ces vils conspirateurs s'ils pensent qu'il puisse exister pour toi un trésor plus précieux que ta liberté ! Ils ne voient donc pas les sacrifices journaliers que tu fais pour elle, ton sang prodigué aux armées, tes sueurs répandues pour fertiliser les campagnes, et tes bras toujours en activité pour fabriquer des salpêtres et forger des armes !

» Citoyens, plusieurs factions, qui seront successivement punies, trempaient dans la même conjuration, tant le parti de l'étranger, qui tient à sa solde tous les vices de la royauté et tous les crimes de l'avarice, avait jeté parmi nous de profondes racines !

» Une faction a été chargée d'avilir la représentation nationale par la corruption des richesses ; une autre devait l'assassiner par l'impulsion violente d'une famine factice ; une troisième cherchait à dégoûter par toutes les calomnies le peuple de ses représentans, et par tous les dangers les représentans de la représentation même; toutes ensemble avaient reçu l'ordre d'entraver sans cesse le gouvernement, de contre-révolutionner ses mesures, et d'anéantir insensiblement le peuple par les hypocrites, et la liberté par la licence.

» Hé quoi ! lorsque la République s'élance du sein des orages et des trahisons vers les institutions qui doivent assurer la liberté ; quand les représentans du peuple font des lois populaires qui terrassent l'aristocratie, et qui distribuent les richesses des conspirateurs aux patriotes peu fortunés ; quand le fléau de la mendicité va disparaître devant une plus juste distribution de la fortune, de viles passions et de basses intrigues s'opposeraient à sa grandeur ! le crime et l'assassinat l'arrêteraient dans son essor, et l'affermissement de la République serait plus difficile que le rétablissement du despotisme !

» Loin de nous, citoyens, une aussi affligeante pensée ! S'il pouvait exister encore au milieu de la révolution de ces hommes modérés, égoïstes ou indifférens, fléaux des Républiques, la stabilité des lois nouvelles devrait du moins les intéresser comme le gage unique de leur sûreté personnelle.

» Ce n'est pas au milieu des guerres civiles, dans la dégradation des droits du peuple, dans l'anéantissement de sa représentation, que ces modérés imprudens, ces égoïstes barbares et ces propriétaires orgueilleux jouiraient de leur fortune ou de leur indifférence; ce n'est pas lorsqu'un grand nombre d'assassins salariés se répandraient dans les villes, que des troupes indisciplinées inonderaient les campagnes, que les citoyens, provoqués par la faim et divisés par le tyran, se détruiraient entre eux; ce n'est pas lorsque toutes les propriétés seraient incertaines, la vie de chacun menacée, et la terreur ou les larmes dans toutes les familles, que nous pourrions résister aux armées ennemies, préserver nos ports, garantir nos foyers de l'incendie, et le nom français d'une honte éternelle!

» Que cette conjuration, dévoilée et punie, serve donc à nous rallier tous, à nous unir, à nous serrer les uns contre les autres! Que toute la République imite Paris; son esprit public, parvenu à la plus grande hauteur dans ces circonstances terribles, nous présage tous les succès de la liberté.

» Avec quelle rapidité et quel sentiment patriotique les citoyens de Paris se sont portés autour de la représentation nationale! avec quelle touchante énergie ils viennent de se montrer pour la défense de la République et la sûreté des représentans! Aujourd'hui des hommes qui avaient usurpé une réputation de patriotisme sont mis en jugement; hier c'était un jour de fête civique autour de la Convention et dans Paris: aujourd'hui on s'occupe de punir les traîtres de l'intérieur; hier on portait du salpêtre pour les assassins du dehors.

» Quel moment pour déployer toutes les ressources nationales, pour réclamer les secours et invoquer l'union indissoluble de toutes les parties de la République! La Convention vient d'arrêter par son courage cette terrible secousse qui devait bouleverser toutes les idées, diviser les citoyens, introduire les armées étrangères, et faire périr la République.

» Quel est le Français qui oserait supporter l'idée même d'un pareil avenir? Ne serions-nous plus cette nation libre et guerrière qui a abattu dans la même année la tête du tyran, et proscrit toutes les aristocraties, qui a terrassé l'hydre du fédéralisme, qui a chassé les Anglais de Dunkerque, les Espagnols

de Toulon, les Prussiens de Landau, les Autrichiens de Maubeuge, et les brigands royalistes de la Loire et de la Vendée?

» Non, non! les cris des victimes du patriotisme ne protesteront jamais contre nous; nous sauverons la République et les républicains! Des mesures promptes et terribles sont prises dans l'intérieur; les armées ne respirent que la haine des tyrans, et brûlent de les vaincre. Ainsi, du centre aux frontières, peuple, soldats, législateurs, tous votent la mort des traîtres et l'anéantissement absolu des factions criminelles; tous votent une campagne terrible contre les hordes étrangères, le bannissement prochain des ennemis de la révolution, la marche du gouvernement révolutionnaire et l'affermissement de la République!

» Citoyens, nous ne cesserons de vous répéter cette vérité: le gouvernement d'un peuple libre n'a d'autre garantie que la justice et la vertu du peuple. Il est donc vrai que ceux qui cherchent à altérer sa justice et à corrompre sa vertu ôtent au gouvernement sa garantie, et au peuple son gouvernement; ils doivent donc périr plutôt que la République.

» La Convention nationale ne veut et ne peut vouloir que la République, parce que le peuple a voulu et veut la République: ceux qui corrompent ou détruisent la garantie du gouvernement ne veulent donc pas la République; il faut donc aussi que les corrupteurs périssent, ou la République ne sera jamais affermie. Méconnaître ces vérités c'est faire renaître l'espérance des conspirateurs, établir l'impunité des traîtres, rallier les conjurés du dehors, et faire courir de nouveaux dangers au peuple et à la liberté.

» Mais telle la Convention nationale s'est montrée lorsqu'il s'est agi de punir les fédéralistes et le tyran, telle elle se montrera toujours pour punir les faux patriotes et les traîtres. Quand elle pense aux biens de tout genre qui doivent résulter des lois républicaines pour les Français, elle ne peut s'empêcher de leur rappeler que le plus grand des forfaits est de s'opposer à l'affermissement de la République, et de rejeter la nation dans les chaînes qu'elle a brisées.

» La Convention nationale invite tous les citoyens à démasquer les charlatans en patriotisme, et à dénoncer les traîtres;

à maintenir la dignité du peuple français, et à étendre le principe politique de l'unité de la République à l'unité des esprits et des cœurs.

» Elle ne cessera de poursuivre tous les attentats contre la liberté, toutes les injustices, toutes les négligences des fonctionnaires publics ; elle punira leur orgueil, et les forcera de se renfermer dans les bornes de leurs fonctions : elle fera cesser, par tous les moyens que la puissance du peuple a remis dans ses mains, tous les abus par lesquels on s'est efforcé de corrompre ou de paralyser le gouvernement révolutionnaire.

» Et vous, soldats de la République, suivez le cours de vos victoires ! C'est pour vos succès que nous travaillons en faisant tomber les têtes conspiratrices : ce sont des trahisons que nous éloignons de vos camps, des intelligences que nous détruisons dans les places, des défaites que nous épargnons à votre courage ; ce sont vos amis, vos frères, vos familles que nous défendons en détruisant les factions de l'intérieur, comme vous les défendez en exterminant les armées de l'étranger.

» La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que *la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française.* »

La commune de Paris était humiliée, et son club réduit au silence ; mais le coup avait retenti dans la Convention nationale, où de *vieux cordeliers* (1) restaient l'espoir des partisans de l'autorité qui s'était longtemps attribué l'initiative de l'insurrection : le triomphe des jacobins purs ne pouvait donc être complet que par l'anéantissement de ces dangereux rivaux.

Robespierre et Saint-Just, jusqu'alors de bonne foi dans leur cruelle erreur, vont eux-mêmes céder à la jalousie, à l'ambition ; ils précipiteront l'action lente et salutaire de la justice nationale ; ils abaisseront le caractère républicain jusqu'aux calculs de la tyrannie ; ils frapperont un coup

(1) A cette époque Camille Desmoulins publiait, sous le titre du *Vieux Cordelier*, un pamphlet qui lui attira la censure des jacobins et la haine des républicains rigoristes.

d'état; et leurs collègues au comité seconderont encore leurs vues, la Convention les sanctionnera, l'opinion publique même y applaudira, par cette raison que dans leurs principales victimes, dans la personne de Danton surtout, c'est l'immoralité audacieuse qu'ils puniront.

Un fait personnel, qui ne devrait salir aucune de nos pages, doit néanmoins être mentionné ici. Delaunay l'aîné, Chabot, Bazire et Julien de Toulouse, déshonorant leur qualité de représentant du peuple, s'étaient procuré de honteuses richesses en altérant un décret relatif à la compagnie des Indes, et, soit à cette occasion, soit par les seules relations du monde, des repas splendides avaient eu lieu à la même époque: on en citait à cent écus par tête. A ces banquets peu républicains se trouvaient réunis des étrangers et des banquiers intéressés à la fraude, les députés qui s'en étaient rendus coupables, d'autres députés qui n'y avaient pris aucune part, enfin des citoyens de toutes les classes, attirés seulement par l'attrait du plaisir ou par les séductions de la débauche; la révolution et ses hommes, la politique et ses secrets présumés devenaient nécessairement le texte intarrissable de leurs conversations. De là une source féconde de présomptions pour les vindicatifs et soupçonneux réformateurs: ou tous les convives sont complices du crime de faux, ou ceux qui n'y ont pas coopéré tramaient avec les autres une nouvelle conspiration; donc tous ont encouru la punition des traîtres... De là surtout un précipice ouvert pour engloutir leurs ennemis personnels.

Cependant l'instruction relative au crime de faux ne put donner, parmi les députés, que Fabre d'Eglantine pour complice aux quatre premiers accusés: Fabre avait été leur collègue dans la commission des finances, et peut-être leur dupe dans les changemens et altérations au décret concernant la compagnie des Indes. Mais lorsque, s'appuyant sur ce chef capital, Amar soumit à la Convention le décret qui les renvoyait tous les cinq devant le tribunal révolutionnaire, Robespierre s'empressa de maintenir un plus libre cours à la suspicion; il reprocha au rapporteur de n'avoir pas saisi l'esprit dans lequel devaient être pré-

sentés les faits, qui lui paraissaient, à lui Robespierre, se rattacher à la conjuration tramée par l'étranger contre la République française. La Convention adopta cet avis, renvoya le décret au comité, et l'adopta trois jours plus tard, rédigé dans le sens indiqué. (1) C'est ainsi que ceux qui ne pouvaient être compris dans l'accusation de faux se trouvèrent enveloppés dans une vaste conspiration dont rien n'a démontré l'existence, et, selon l'observation qu'ils en ont tous faite au tribunal, *jugés avec des fripons*, tandis que la turpitude de ceux-ci paraissait en quelque sorte moins hideuse couverte du masque de la politique. (2)

Dans le nombre de ces députés sacrifiés à l'amour-propre,

---

(1) « Art. 1er. Il y a lieu à accusation contre Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Eglantine, Chabot et Basire, députés, *comme prévenus d'avoir participé à la conjuration ourdie contre le peuple français et sa liberté; ladite conjuration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale, et à détruire par la corruption le gouvernement républicain.*

» 2. La Convention nationale les accuse d'y avoir pris part, savoir : lesdits Chabot, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse et Fabre d'Eglantine, en trafiquant de leur opinion, en devenant auteurs ou complices de la suppression et de la falsification du décret du 17 vendémiaire, concernant la compagnie des Indes, et en y substituant ou en ayant concouru à y substituer un faux décret promulgué sous la date du même jour; et ledit Basire pour s'être rendu leur complice en gardant le silence soit sur les révélations qu'ils lui ont faites de leurs manœuvres criminelles, soit sur les propositions intéressées qui lui ont été faites.

» 3. La Convention nationale renvoie au tribunal révolutionnaire les dénommés en l'article précédent, à l'effet d'y être jugés conformément aux lois. » (*Décret du 29 ventose an 2.*) — Delaunay, Chabot et Basire étaient détenus depuis plusieurs mois, Fabre depuis quarante jours. Julien avait pris la fuite; il resta impuni.

(2) Delaunay, Chabot, Basire, — Fabre d'Eglantine, — Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux, Hérault-Séchelles, furent jugés ensemble, et guillotinés le 16 germinal an 2. Fabre, qui peut-être aurait pu prouver qu'il n'avait point participé sciemment au crime de ses quatre collègues, fut placé sous le coup des deux accusations.

à l'ambition, à la haine, Danton était le seul qui parût à ses ennemis un adversaire redoutable; aussi n'est-il pas de menées secrètes qu'ils n'aient conduites pour le perdre, et de précautions oratoires dont ils ne se soient servis pour préparer son accusation tant à la Convention qu'à la société des Jacobins.

Danton, puissance de tribune, avait joui d'une grande popularité, méritée par des services réels rendus à la République naissante; mais, esclave de ses habitudes comme de ses passions, depuis il s'était presque toujours montré au dessous ou au delà des circonstances : homme indolent, il perdit la confiance des révolutionnaires; orateur fougueux, il provoqua de grandes fautes; législateur inconséquent, il blâma des excès dont il avait tracé la voie; citoyen sans vertus, il donna l'exemple de la concussion et de tous les vices. Du génie par saccade, de beaux talens enchaînés par la paresse ou abandonnés aux écarts d'une imagination sans frein, du courage et de la mollesse, de l'activité et de l'insouciance, des pensées toutes romaines et des actions de sybarite, tel était cet inconcevable Danton, qui avait d'ailleurs la franchise de la force et la générosité des grands cœurs. Quelle que soit la masse de ses vices, il lui restait dans l'âme assez de vertu publique pour y étouffer toute idée de conspirer jamais en faveur de la monarchie contre le gouvernement républicain, contre la liberté de sa patrie. Cependant il a succombé sous le poids de cette accusation, dénuée de toute preuve, échafaudée sur un tissu de faits incohérens, de rapprochemens forcés, de conséquences artificieuses. (*Voyez* ci-après le rapport de Saint-Just.)

Dès l'ouverture de la séance du 11 germinal une sombre rumeur se répandit dans l'Assemblée : les députés, inquiets, se réunissaient en groupes; l'agitation allait croissant, lorsqu'enfin l'événement qui occupait tous les esprits devint l'objet d'une motion.

Legendre. « Citoyens, quatre membres de cette Assemblée sont arrêtés de cette nuit. Je sais que Danton en est un; j'ignore

les noms des autres : qu'importent leurs noms s'ils sont coupables! Mais, citoyens, je viens demander que les membres arrêtés soient traduits à la barre, où vous les entendrez, et où ils seront accusés ou absous par vous.

» Citoyens, je ne suis que le fruit du génie de la liberté; je suis uniquement son ouvrage, et je ne développerai qu'avec une grande simplicité la proposition que je vous fais : mon éducation n'est pas l'ouvrage des hommes; elle n'est que l'ouvrage de la nature; n'attendez de moi que l'explosion d'un sentiment.

» Citoyens, je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi, et je ne pense pas que qui que ce soit me puisse reprocher un acte qui blesse la probité la plus scrupuleuse... (*Murmures, agitation.*)

» Je n'apostropherai aucun membre des comités de salut public et de sûreté générale; mais j'ai le droit de craindre que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la liberté des hommes qui lui ont rendu les plus grands et les plus utiles services. Il m'appartient de dire cela de l'homme qui en 1792 fit lever la France entière par les mesures énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple, de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre quiconque ne donnerait pas ses armes ou n'irait pas en frapper l'ennemi.

» L'ennemi était alors aux portes de Paris : Danton vint, et ses idées sauvèrent la patrie.

» J'avoue que je ne puis le croire coupable, et ici je veux rappeler le serment que nous nous fîmes en 1790, qui engagea celui de nous deux qui verrait l'autre survivre à son attachement pour la cause du peuple à le poignarder sur le champ, et dont j'aime à me souvenir aujourd'hui. Je le répète, je crois Danton aussi pur que moi. Il est dans les fers depuis cette nuit; on a craint sans doute que ses réponses ne détruisissent les accusations dirigées contre lui. Je demande en conséquence qu'avant que vous entendiez aucun rapport les détenus soient mandés et entendus. »

Cette motion de Legendre, combattue par Fayau, reçoit de plusieurs membres des marques d'approbation; quelques

uns même demandent qu'on la mette aux voix. Mais Robespierre a paru ; sa présence a ramené le doute, la réserve, on pourrait presque dire la soumission dans les esprits. Il prend la parole.

Robespierre. « A ce trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans cette Assemblée, aux agitations qu'ont produites les premières paroles de celui qui a parlé avant le dernier opinant, il est aisé de s'apercevoir en effet qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie. Quel est donc ce changement qui paraît se manifester dans les principes des membres de cette Assemblée, de ceux surtout qui siégent dans un côté qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides défenseurs de la liberté? Pourquoi une doctrine qui paraissait naguère criminelle et méprisable est-elle reproduite aujourd'hui? Pourquoi cette motion, rejetée quand elle fut proposée par Danton, Basire, Chabot et Fabre d'Églantine, a-t-elle été accueillie tout à l'heure par une portion des membres de cette Assemblée? Pourquoi? Parce qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français. (*Applaudissemens.*)

» Hé quoi ! n'avons-nous donc fait tant de sacrifices héroïques, au nombre desquels il faut compter ces actes d'une sévérité douloureuse, n'avons-nous fait ces sacrifices que pour retourner sous le joug de quelques intrigans qui prétendaient dominer?

» Que m'importent à moi les beaux discours, les éloges qu'on se donne à soi-même et à ses amis ! Une trop longue et trop pénible expérience nous a appris le cas que nous devions faire de semblables formules oratoires. On ne demande plus ce qu'un homme et ses amis se vantent d'avoir fait dans telle époque, dans telle circonstance particulière de la révolution ; on demande ce qu'ils ont fait dans tout le cours de leur carrière politique. (*Applaudissemens.*)

» Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés ; toute la Convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre de ces détenus. Pourquoi feint-il de l'ignorer? Parce qu'il sait bien qu'on ne peut sans impudeur défendre Lacroix. Il a parlé

de Danton parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége... Non, nous n'en voulons point de priviléges! nous n'en voulons pas d'idoles! (*Applaudissemens réitérés.*)

» Nous verrons dans ce jour si la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple français!

» Ce qu'on a dit de Danton ne pouvait-il pas s'appliquer à Brissot, à Pétion, à Chabot, à Hébert même, et à tant d'autres qui ont rempli la France du bruit fastueux de leur patriotisme trompeur? Quel privilége auraient-ils donc? En quoi Danton est-il supérieur à ses collègues, à Chabot, à Fabre d'Églantine, son ami et son confident, dont il a été l'ardent défenseur? En quoi est-il supérieur à ses concitoyens? Est-ce parce que quelques individus trompés, et d'autres qui ne l'étaient pas, se sont groupés autour de lui pour marcher à sa suite à la fortune et au pouvoir? Plus il a trompé les patriotes qui avaient eu confiance en lui, plus il doit éprouver la sévérité des amis de la liberté.

» Citoyens, c'est ici le moment de dire la vérité. Je ne reconnais à tout ce qu'on a dit que le présage sinistre de la ruine de la liberté et de la décadence des principes. Quels sont en effet ces hommes qui sacrifient à des liaisons personnelles, à la crainte peut-être, les intérêts de la patrie! qui au moment où l'égalité triomphe osent tenter de l'anéantir dans cette enceinte! On veut vous faire craindre les abus du pouvoir, de ce pouvoir national que vous avez exercé, et qui ne réside pas dans quelques hommes seulement... Qu'avez-vous fait que vous n'ayez fait librement, qui n'ait sauvé la République, qui n'ait été approuvé par la France entière? On veut vous faire craindre que le peuple périsse victime des comités, qui ont obtenu la confiance publique, qui sont émanés de la Convention nationale, et qu'on veut en séparer, car tous ceux qui défendent sa dignité sont voués à la calomnie; on craint que les détenus ne soient opprimés... On se défie donc de la justice nationale, des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention nationale; on se défie de la Convention, qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique, qui l'a sanctionnée. Je dis que quiconque

tremble en ce moment est coupable ; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique. (*Applaudissemens.*)

» Je dois ajouter ici qu'un devoir particulier m'est imposé de défendre toute la pureté des principes contre les efforts de l'intrigue. Et à moi aussi on a voulu inspirer des terreurs ; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi ; on me l'a présenté comme un homme auquel je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui une fois renversé me laisserait exposé aux traits de mes ennemis. On m'a écrit ; les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours ; ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique dans de fausses vertus me détermineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté. Hé bien, je déclare qu'aucun de ces motifs n'a effleuré mon âme de la plus légère impression ! Je déclare que s'il était vrai que les dangers de Danton dussent devenir les miens, que s'ils avaient fait faire à l'aristocratie un pas de plus pour m'atteindre, je ne regarderais pas cette circonstance comme une calamité publique. Que m'importent les dangers ! Ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt de crainte, et si je mourais ce serait sans reproche et sans ignominie. (*Applaudissemens réitérés.*)

» Je n'ai vu dans les flatteries qui m'ont été faites, dans les caresses de ceux qui environnaient Danton que des signes certains de la terreur qu'ils avaient conçue avant même qu'ils fussent menacés.

» Et moi aussi j'ai été ami de Pétion : dès qu'il s'est démasqué je l'ai abandonné. J'ai eu aussi des liaisons avec Roland : il a trahi, et je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur place, et il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la patrie. (*Applaudissemens.*)

» C'est ici sans doute qu'il nous faut quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au jour de la vérité ; mais s'il existe des âmes vulgaires, il en est d'héroïques dans cette Assemblée,

puisqu'elle dirige les destinées de la terre, et qu'elle anéantit toutes les factions.

» Le nombre des coupables n'est pas si grand : le patriotisme, la Convention nationale ont su distinguer l'erreur du crime, et la faiblesse des conspirations. On voit bien que l'opinion publique, que la Convention nationale marchent droit aux chefs de parti, et qu'elles ne frappent pas sans discernement.

» Il n'est pas si nombreux le nombre des coupables, j'en atteste l'unanimité, la presque unanimité avec laquelle vous avez voté depuis plusieurs mois pour les principes. Ceux qu'on méprise le plus ne sont pas les plus coupables ; ce sont ceux qu'on prône, et dont on fait des idoles pour en faire des dominateurs. Quelques membres de cette Assemblée, nous le savons, ont reçu des prisonniers des instructions portant qu'il fallait demander à la Convention quand finirait la tyrannie des comités de salut public et de sûreté générale ; qu'il fallait demander à ces comités s'ils voulaient anéantir successivement la représentation nationale... Ces comités ne tiennent que de la patrie leurs pouvoirs, qui sont un immense fardeau, dont d'autres peut-être n'auraient pas voulu se charger. Oui, demandez-nous compte de notre administration : nous répondrons par des faits ; nous vous montrerons les factions abattues ; nous vous prouverons que nous n'en avons flatté aucune, que nous les avons écrasées toutes pour établir sur leurs ruines la représentation nationale.

» Quoi ! on voudrait faire croire que nous voulons écraser la représentation, nous qui lui avons fait un rempart de nos corps, nous qui avons étouffé ses plus dangereux ennemis ! On voudrait que nous laissassions exister une faction aussi dangereuse que celle qui vient d'être anéantie, et qui a le même but, celui d'avilir la représentation nationale, de la dissoudre !

» Au reste, la discussion qui vient de s'engager est un danger pour la patrie ; déjà elle est une atteinte coupable portée à la liberté, car c'est avoir outragé la liberté que d'avoir mis en question s'il fallait donner plus de faveur à un citoyen qu'à un autre : tenter de rompre ici cette égalité, c'est censurer indirectement les décrets salutaires que vous avez portés dans plusieurs circonstances, les jugemens que vous avez rendus contre les conspirateurs ; c'est défendre aussi indirectement ces

conspirateurs, qu'on veut soustraire au glaive de la justice parce qu'on a avec eux un intérêt commun ; c'est rompre l'égalité! Il est donc de la dignité de la représentation nationale de maintenir ces principes. Je demande la question préalable sur la proposition de Legendre. »

Legendre. « Robespierre me connaît bien mal s'il ne me croit pas capable de sacrifier un individu à la liberté ! Citoyens, est-il un d'entre vous qui me croie complice d'une seule mauvaise action? J'aime mon pays, et je déclare que mon sang, que ma vie lui appartiennent. Si j'ai fait la proposition que le préopinant a combattue c'est qu'il ne m'est pas démontré encore que les détenus soient coupables, comme cela peut être démontré à ceux qui ont les preuves sous les yeux. Au reste je n'entends défendre ici aucun individu. »

La proposition de Legendre est abandonnée sans aucune délibération. Saint-Just entre dans la salle ; on l'applaudit d'abord, puis un profond silence lui annonce qu'on l'attend à la tribune.

RAPPORT *sur la conjuration ourdie depuis plusieurs années par les factions criminelles pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie, et contre Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux, Hérault-Séchelles, Fabre d'Eglantine, prévenus de complicité dans ces factions, et d'autres délits personnels contre la liberté ;* fait par Saint-Just *au nom des comités de salut public et de sûreté générale. — Du* 11 *germinal an* 2. (31 *mars* 1794.)

« Citoyens, la révolution est dans le peuple, et non point dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un état libre ; elle est la garantie du peuple contre les hommes artificieux qui s'érigent en quelque sorte en patriciens par leur audace et leur impunité.

» Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie ; il est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public : il précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus

à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon, victime de son dévouement.

» Vos comités de salut public et de sûreté générale, pleins de ce sentiment, m'ont chargé de vous demander justice au nom de la patrie contre des hommes qui trahissent depuis longtemps la cause populaire, qui vous ont fait la guerre avec tous les conjurés, avec d'Orléans, avec Brissot, avec Hébert, avec Hérault et leurs complices, et conspirent en ce moment avec les rois ligués contre la République; qui ont favorisé le projet de vous détruire et de confondre le gouvernement républicain, ont été les défenseurs des traîtres et vos ennemis déclarés, et qui, pour échapper à la justice, prétendent que l'on vous attaque en eux. Ils ne témoignaient point cet intérêt pour vous lorsqu'ils demandaient l'impunité de vos assassins, et votre renouvellement, qui eût été suivi de votre perte et de celle de la liberté. Puisse cet exemple être le dernier que vous donnerez de votre inflexibilité envers vous-mêmes! Puissiez-vous, après les avoir réprimés, voir toutes les factions éteintes, et jouir en paix de la plénitude de votre puissance légitime, et du respect que vous inspirez!

» On a tenté depuis longtemps de vous avilir, s'il était possible : vous avez marché entre la faction des faux patriotes et celle des modérés, que vous devez abattre. Ces factions, nées avec la révolution, l'ont suivie dans son cours, comme les reptiles suivent le cours des torrens. Il faut quelque courage pour vous parler encore de sévérité après tant de sévérité. L'aristocratie dit : *ils vont s'entre-détruire*... Mais l'aristocratie ment à son propre cœur : c'est elle que nous détruisons; elle le sait bien. La liberté ne fut point compromise par le supplice de Brissot et de Ronsin, reconnus royalistes. N'écoutez point la voix de ceux qui, tremblant devant la justice, s'efforcent de lier leur cause à l'illusion du patriotisme : la justice ne peut jamais vous compromettre; mais l'indulgence doit vous perdre.

» Je viens donc dénoncer les derniers partisans du royalisme, ceux qui depuis cinq ans ont servi les factions, et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie. Je vais analiser rapidement ce qui s'est passé, puis j'acheverai de vous

dépeindre la conjuration, et vous désignerai ses derniers complices.

» Les conjurations instruisent les gouvernemens à veiller sur les mœurs, et à conserver la pureté des principes sur lesquels repose la législation ; elles sont un signe certain qu'on a négligé de corriger beaucoup d'abus, et surtout de punir l'injustice ; que l'insensibilité des lois pour le malheur et pour les mécontentemens légitimes a grossi les factions, et que l'indulgence pour les méchans, ou la corruption des fonctionnaires, a découragé les cœurs et les a rendus indifférens pour la patrie.

» Nous avons passé par tous les orages qui accompagnent ordinairement les vastes desseins. Une révolution est une entreprise héroïque dont les auteurs marchent entre les périls et l'immortalité : la dernière vous est acquise si vous savez immoler les factions ennemies.

» Elles sont le dernier espoir de la tyrannie ; elles ont leur source dans la passion ordinaire de tourner à son avantage personnel la réputation que l'on s'est faite ; elles ont une autre source dans l'opposition étrangère. C'est ainsi que les gouvernemens européens ont corrompu depuis cinq ans un grand nombre de ceux qui avaient joué un rôle dans la révolution. Beaucoup de gens ont assez d'esprit pour faire le bien ; peu de gens ont un cœur propre à le vouloir opiniâtrément. Qu'on ne s'étonne plus de la chute de tant de tréteaux ; ce fut chez tous les peuples la marche de l'esprit humain, et c'est ce qui nous est resté de la monarchie. Tout ce que les tyrans nous reprochent de mal nous vient d'eux-mêmes, et l'Europe serait heureuse s'ils n'y régnaient point.

» Plaise au ciel que nous ayons vu le dernier orage de la liberté, et que l'expérience nous ait appris qu'il faut une garantie au gouvernement libre ! C'est ce que je me propose de démontrer encore en vous offrant dans ses détails, dans sa marche, ses moyens et son but, la conjuration ourdie depuis plusieurs années contre la révolution.

» Vous aviez négligé de préciser la garantie du peuple et la vôtre contre l'influence des pouvoirs intermédiaires. Les hommes revêtus de ces pouvoirs s'unissant pour vous accabler, le gouvernement était trop faible contre eux, parce qu'ils étaient li-

vrés à l'intrigue et résistaient au bien public : de là la marche convulsive des affaires. Vous ne pouviez atteindre immédiatement tous les abus ; les agens les favorisaient : rappelez-vous qu'ils ont tour à tour été livrés à Lafayette, à Dumourier, au fédéralisme. Le caractère personnel de quelques-uns de leurs membres a sauvé la patrie dans les crises et dans les trahisons; mais la majorité de ces agens parut toujours livrée aux attentats.

» L'étranger avait calculé toutes les conséquences d'un régime où les derniers fonctionnaires coalisés se rendaient plus puissans que le gouvernement même. Deux raisons énervaient les institutions : dans les uns l'envie de sortir de l'honnête obscurité; dans les autres la perfidie, et la complicité avec les ennemis de la patrie. Une troisième raison renversait sans cesse l'harmonie suprême d'action dans le corps politique; c'était l'usurpation constante de l'influence de la représentation nationale et du gouvernement républicain émané d'elle.

» Nous allons voir quel parti les factions surent tirer de ces vices de notre complexion ; nous allons voir comment tous les crimes, forcés à dissimuler par la violence du penchant du peuple vers la liberté, fermentèrent pêle-mêle avec la révolution; nous allons démasquer tous les visages; nous allons suivre pas à pas l'étranger.

» Depuis le commencement de la révolution l'Angleterre et les gouvernemens ennemis du peuple français ont perpétué parmi nous un parti composé de diverses factions coïncidentes, mais quelquefois inconnues les unes aux autres : l'une d'entre elles était-elle abattue, les autres étaient mises en mouvement par la crainte, et venaient intercepter le cours de la législation et de la justice, qu'elles redoutaient.

» Le parti d'Orléans fut le premier constitué ; il eut des branches dans toutes les autorités et dans les trois législatures. Ce parti criminel, mais dénué d'audace, s'est toujours revêtu des prétextes de circonstances et des couleurs dominantes : de là est venue sa ruine; car, dissimulant toujours et ne brusquant pas, il était emporté par l'énergie des hommes de bonne foi et par la force de la vertu du peuple, et suivait tou-

jours le cours de la révolution, se voilant sans cesse et n'osant jamais rien.

» C'est ce qui fit croire au commencement que d'Orléans n'avait aucune ambition, car, dans les circonstances les mieux préparées, il manqua de courage et de résolution.

» Ces convulsions secrètes des partis, qui dissimulaient, ont été les causes des malheurs publics. La révolution populaire était la surface d'un volcan de conjurations étrangères. L'Assemblée constituante, sénat le jour, était la nuit un ramas de factions qui préparait la politique et les artifices du lendemain. Les affaires avaient toujours une double intention : l'une ostensible et coloriée avec grâce ; l'autre secrète, et qui menait à des résultats cachés, et contraires à l'intérêt du peuple.

» On fit la guerre à la noblesse, amie coupable des Bourbons, pour aplanir le chemin du trône à d'Orléans. On voit à chaque pas les efforts de ce parti pour ruiner la cour, son ennemie, et conserver la royauté ; mais la perte de l'une entraînait l'autre ; aucune royauté ne peut se passer de patriciat.

» On avait compté sur l'ascendant de Mirabeau pour conserver le trône sans patriciat : lui mort, on essaya dans la révision de constituer ce problême ; on ne le put pas. La législation étant impuissante pour favoriser ce parti, on se jeta dans la politique et dans l'intrigue. Une nouvelle scène s'ouvre. Les crimes du tyran avaient fait abhorrer la royauté, que Brissot, Vergniaud, Pétion et leurs complices voulaient maintenir pour d'Orléans : l'opinion du peuple était tellement opposée à la monarchie, qu'il n'y avait aucun moyen de la maintenir ouvertement. Alors on voit le parti d'Orléans dissimuler de nouveau ; c'est lui qui propose quelquefois le bannissement des Bourbons, et c'est lui qui veut les remettre sur le trône ; c'est lui qui veut rétablir la royauté, et qui la proscrit en apparence ; c'est lui qui tous les soirs se retrouve avec d'Orléans ; c'est lui qui le dénonce et le persécute en apparence.

» Cette conduite devait faire paraître les partisans secrets de la tyrannie les meilleurs amis de la liberté, et leur concilier l'opinion de manière à ce que, le parti républicain étant renversé et la confiance sans bornes en eux, ils pussent tout tenter parmi l'enthousiasme qu'ils auraient inspiré.

» Cette politique ne put résister à l'énergie des partisans de la République. Dumourier, l'ami des rois et le chef de la faction d'Orléans ; Dumourier, qui ne s'était déclaré contre Lafayette que parce que celui-ci était l'homme de la cour ; Dumourier, qui voulait le bannissement du roi, mais non sa mort, pour lui substituer une autre dynastie ; Dumourier, l'homme de d'Orléans et de Brissot, éclate. La politique de Brissot et ses complices est découverte ; c'était un roi de la famille d'Orléans que l'on avait voulu. Tout est rapproché ; les liaisons sont découvertes ; d'Orléans est exécuté ; il est puni de ses prétentions criminelles. Mais les factions qui avaient ourdi son parti lui survivent ; elles survivent les factions amies de Dumourier ! Peuvent-elles aimer la République ? Non. N'espérez donc de paix dans l'Etat que lorsque le dernier partisan de d'Orléans, que lorsque la faction des indulgens qui protège l'aristocratie, que lorsque les derniers amis de Dumourier et ceux qui ont trempé dans les trahisons sans être découverts jusqu'aujourd'hui seront morts : tout cela compose la conjuration de l'étranger. Il a conspiré sans cesse au milieu de nous depuis cinq ans, en corrompant les orateurs pour nous donner des conseils funestes que les circonstances amenées ne permettaient pas de combattre, en avilissant nos monnaies, en bouleversant nos colonies, en achetant les généraux et les pouvoirs, en détruisant notre commerce, en interceptant la circulation des denrées, et en constituant chaque département, chaque district, chaque commune, chaque section même en fédéralisme de fait et en autorité indépendante de la représentation nationale. Il a moins espéré de la force des armes que de l'imprévoyance des Français, et notre conduite n'a que trop justifié cet espoir.

» Un régime nouveau s'établit difficilement, surtout dans un grand empire, où la multiplicité des rouages, des rapports et des dangers fait que la plupart des abus échappent à la justice et résistent à la sagesse. Comment démêler les intrigues qui rompent tous les fils et confondent l'attention ? Comment faire écouter la voix tranquille du bon sens au milieu des piéges qui lui sont tendus par l'esprit ?

» Mais enfin les périls auxquels la liberté vient d'échapper

ont rendu les citoyens plus attentifs. Que le passé nous instruise ! L'étranger n'a pas résolu sans doute de nous laisser en paix : c'est à nous de dévoiler tous les partis qu'il a formés, tous les partisans qui lui restent, et les trames qu'on a tissues; c'est avec les débris des factions échappées au supplice, qui craignent l'avenir, qu'on en créerait de nouvelles.

» Les divisions de Mirabeau et des Lameth, qui étaient du même parti; les divisions des Lameth et de Lafayette, qui soutenaient la royauté; celles de Brissot et de d'Orléans, qui étaient secrètement amies, tout nous convainc que l'étranger forma ou favorisa de tout temps divers partis pour ourdir les mêmes complots et pour les rendre inextricables.

» Tout récemment Hébert, le partisan couvert de la royauté, déclamait contre les banques, et soupait tous les soirs chez les banquiers; il parut l'ennemi déclaré de Chabot, et, le jour de l'arrestation de Chabot, Hébert et sa femme y devaient souper : bien plus; pendant l'arrestation de Chabot, Hébert n'a cessé de déclamer contre lui, et il était son partisan.

» Ronsin voyait les étrangers Frey, beaux-frères de Chabot; le banquier Coonknoff, hollandais, avait été l'ami de Dumourier et le confident de tous ses desseins; il rédigeait le journal du Batave avec Clootz, qui aimait l'univers, excepté la France; et jamais on ne se douta de ces points de contact entre Ronsin, Chabot, Hébert et Clootz, qui même semblaient divisés.

» Il y eut une faction en 1790 pour mettre la couronne sur la tête de d'Orléans; il y en eut une pour la maintenir sur la tête des Bourbons; il y eut une autre faction pour mettre sur le trône de la France la maison d'Hanovre : ces factions furent renversées le 10 août avec la royauté. La terreur força à dissimuler plus profondément tous les conjurés secrets en faveur de la monarchie; alors toutes ces factions prirent le masque du parti républicain. Brissot, la Gironde et Dumourier continuèrent la faction d'Orléans; Carra, la faction d'Hanovre; Manuel, Lanjuinais et d'autres, le parti des Bourbons. Ces partis divers, qui avaient chacun un but politique, se confondaient dans la haine du parti républicain. Les périls unirent les premiers; ils finirent par combattre tous ensemble pour la

royauté, et périrent ensemble. L'étranger favorisa ces diverses factions ; il leur donna des armes dans la Vendée ; avec elles il incendia les arsenaux ; par elles il disloqua l'empire et le fit tendre au fédéralisme, pour en réunir les débris sous le régime monarchique ; par elles il soutint Dumourier ; par elles il a tout tenté pour vous détruire, pour renverser votre gouvernement, vous amollir et vous renouveler. L'étranger employa ces factions à tous les crimes par lesquels il prétendit à relever le trône, ou à nous empêcher de constituer la République.

» Il y eut un autre parti qui se joua et fut de tous les autres, qui tantôt voulut usurper, tantôt fut royaliste, tantôt voulut des richesses, tantôt songea à se ménager une grande autorité quelque régime qu'il survînt, tantôt servit l'étranger ; ce parti, comme tous les autres, dénué de courage, conduisit la révolution comme une intrigue de théâtre.

» Fabre d'Eglantine fut à la tête de ce parti ; il n'y fut point seul. Il fut le cardinal de Retz d'aujourd'hui ; panégyriste de d'Orléans, il a été jusqu'au moment de sa détention, et même depuis, le continuateur de toutes les factions ; il usa de toutes les intrigues des autres pour intriguer par elles, les dénonçant pour ne point partager leurs périls et leurs imprudences, les servant lorsqu'il était sûr de ne se point compromettre ; laborieux, parlant toujours aux autres le langage qui était dans leur cœur, avec un front péniblement sincère, et les conduisant par leur propre penchant ; cherchant soigneusement tout ce qui se passait pour savoir où trouver un fripon pour instrument de ses desseins, et connaître tous les yeux ouverts sur l'intérêt de la patrie pour les éviter ou les tromper ; il peignit faussement Marat sous quelques-unes de ses propres couleurs pour s'attirer une estime secrète ; il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument.

» Fabre fut royaliste de tout temps dans le fond de son cœur ; il dissimula comme les autres, parce qu'il était lâche.

» Ce fut dans la journée du 10 août que les chefs des différens partis royalistes se montrèrent à découvert. Pétion, Carra, Vergniaud, Brissot s'efforcèrent d'enchaîner le torrent du parti républicain ; on les vit implorer le peuple en faveur du tyran

et de sa famille. Fabre contribua à sauver Duport. Il avait eu avant le 10 août des intelligences avec la cour ; il se prétendait le confident de toutes les intrigues des Tuileries : beaucoup de gens lui ont entendu dire qu'il jouait la cour ; il est très vraisemblable qu'il jouait tout le monde.

» Fabre ne dit presque mot pendant les dix premiers mois de la Convention ; il ménagea Dumourier, Brissot et les jacobins, et attendait en équilibre que la victoire se fût décidée entre le crime et la vertu.

» Au mois de juin les intrigues, que la terreur du 31 mai avait rompues, se renouèrent. Chaque faction avait un but particulier ; toutes tendaient à la destruction de la Convention et du gouvernement. Chaque faction ayant ses créatures et ses dupes, il s'ourdit une conjuration sourde et compliquée qui corrompit tellement les pouvoirs et l'esprit public, que la Convention nationale et les patriotes de bonne foi restèrent isolés.

» Il y eut alors un parti chargé par l'étranger de corrompre la République, d'y lancer la guerre civile par des opinions brusquement énoncées et soutenues par la violence. Un ami de Chaumette dit, dans une société populaire de la Nièvre, qu'il allait arriver le temps où l'attachement d'un père pour son enfant, où le respect filial seraient punis comme des attentats à la liberté naturelle des êtres.

» Une société populaire, livrée à Chaumette, osa censurer votre décret sur les cultes, et loua dans une adresse l'opinion d'Hébert et de Chaumette. Fabre soutint ici ces opinions artificieuses. On attaqua l'immortalité de l'âme, qui consolait Socrate mourant : on prétendait plus ; on s'efforça d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstition ; on attaqua l'idée de la Providence éternelle, qui sans doute a veillé sur nous : on aurait cru que l'on voulait bannir du monde les affections généreuses d'un peuple libre, la nature, l'humanité, l'Etre suprême, pour n'y laisser que le néant, et la tyrannie, et le crime. Combien d'ennemis n'espérait-on point faire à la liberté en lui imputant ces outrages ! Ils sont reconnus aujourd'hui traîtres à la patrie et royalistes les auteurs de ces trames !

» Chaumette, dans le temps de ces prestiges, envoya 30,000

livres à son père ; il l'avertit de n'acheter ni domaines nationaux ni biens d'émigrés.

» Puissent les patriotes qui couvrent la France s'aimer assez pour ne rien faire qui attire de nouveaux troubles dans la patrie ! Que les Français honorent la raison, mais que la raison n'oublie point la Divinité !

» C'est une chose remarquable, et dont la postérité aura honte, que l'étranger prit le rétablissement prétendu de la religion pour prétexte de la guerre qu'il nous fit, et s'efforça en même temps de nous donner l'athéisme.

» Il y eut un autre parti chargé de corrompre les représentans du peuple, pour faciliter le scandale et la révolte aristocratique que l'on méditait ; ce fut celui de Chabot. Un autre parti, initié dans tous les autres, fut chargé d'attaquer et détruire le gouvernement et la représentation nationale, soit par la force, soit en obtenant son renouvellement.

» Les partis criminels chargés par l'étranger d'attaquer la représentation nationale et de provoquer votre renouvellement vous ont présentés comme affaiblis, comme usés par dix-huit mois de travaux... Ceux-là n'en ont point dit autant des tyrans contemporains qui pèsent sur l'Europe depuis un demi-siècle ; ils ne sont point usés ceux qui conspirent parmi nous depuis plusieurs années ! Le crime lasserait-il moins que la vertu ?

» Est-il une puissance au monde aussi sincère, aussi amie du peuple, aussi reconnaissante envers lui que vous l'avez été ? Est-il beaucoup de gouvernemens dans l'histoire qui aient soutenu comme vous le poids de quinze armées, celui de tant de trahisons, celui d'un continent entier devenu injustement l'ennemi du peuple français ? Vous êtes usés ! et vous avez vaincu l'Europe, et vous avez douze cent mille combattans ! Vos ennemis ne sauraient payer trop cher votre destruction. Est-il rien de plus évident que la malignité et la trahison de ceux qui ont voulu renverser la liberté en vous renouvelant ? Le peuple français, partout vainqueur, ordonne à sa représentation de prendre place au premier rang des puissances humaines : c'est le peuple qu'on humilie en vous ; vous lui êtes comptables du dépôt sacré de sa grandeur. Le peuple a reconnu sa République ; sa volonté n'a pas besoin de sanction étrangère, et son

mépris et la victoire est sa réponse à tous les tyrans, ou bien on sait ici mourir !

» Les mêmes hommes qui s'étaient efforcés dès le commencement de la révolution de la borner à un changement de dynastie se retrouvent encore à la tête de ces factions, dont le but était de vous immoler.

» C'est ici que la patience échappe au juste courroux de la vérité. Quoi ! quand toute l'Europe, excepté nous, qui sommes aveugles, est convaincue que Lacroix et Danton ont stipulé pour la royauté ; quoi ! quand les renseignemens pris sur Fabre d'Eglantine, le complice de Danton, ne laissent plus de doute sur sa trahison ; lorsque l'ambassadeur du peuple français en Suisse nous mande la consternation des émigrés depuis la mise en jugement de Fabre, l'ami de Danton, nos yeux refuseraient encore de s'ouvrir ! Danton, tu répondras à la justice inévitable, inflexible. Voyons ta conduite passée, et montrons que depuis le premier jour, complice de tous les attentats, tu fus toujours contraire au parti de la liberté, et que tu conspirais avec Mirabeau, avec Dumourier, avec Hébert, avec Hérault-Séchelles.

» Danton, tu as servi la tyrannie : tu fus, il est vrai, opposé à Lafayette ; mais Mirabeau, d'Orléans, Dumourier lui furent opposés de même. Oserais-tu nier avoir été vendu à ces trois hommes, les plus violens conspirateurs contre la liberté ? Ce fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé administrateur du département de Paris dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste. Tous les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'il t'avait fermé la bouche ; aussi, tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté presque muet. Dans ce temps-là tu reprochas à un patriote rigide, dans un repas, qu'il compromettait la bonne cause en s'écartant du chemin où marchaient Barnave et Lameth, qui abandonnaient le parti populaire.

» Dans les premiers éclairs de la révolution tu montras à la cour un front menaçant ; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace ; il te saisit. Tu t'écartas dès lors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi

jusqu'au massacre du champ de Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste et payé par les ennemis du peuple pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes, qui n'étaient pas initiés dans ce complot, avaient combattu inutilement ton opinion sanguinaire. Tu fus nommé rédacteur avec Brissot de la pétition du champ de Mars, et vous échappâtes à la fureur de Lafayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra depuis paisiblement dans Paris, et toi tu fus couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube, si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux. Le calme de ta retraite à Arcis-sur-Aube se conçoit-il, toi l'un des auteurs de la pétition, tandis que ceux qui l'avaient signée avaient été les uns chargés de fers, les autres massacrés ? Brissot et toi étiez-vous donc des objets de reconnaissance pour la tyrannie, puisque vous n'étiez point pour elle des objets de haine et de terreur ?

» Que dirai-je de ton lâche et constant abandon de la cause publique au milieu des crises, où tu prenais toujours le parti de la retraite ?

» Mirabeau mort, tu conspiras avec les Lameth, et tu les soutins. Tu restas neutre pendant l'Assemblée législative, et tu te tus dans la lutte pénible des jacobins avec Brissot et la faction de la Gironde. Tu appuyas d'abord leur opinion sur la guerre ; pressé ensuite par les reproches des meilleurs citoyens, tu déclaras que tu observais les deux partis, et tu te renfermas dans le silence. Lié avec Brissot au champ de Mars, tu partageas ensuite sa tranquillité et ses opinions liberticides ; alors, livré entièrement à ce parti vainqueur, tu dis de ceux qui s'y refusaient que puisqu'ils restaient seuls de leur avis sur la guerre, et puisqu'ils se voulaient perdre, tes amis et toi deviez les abandonner à leur sort. Mais quand tu vis l'orage du 10 août se préparer tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube. Déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir ; cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée et inévitable, tu revins à Paris le 9 août. Tu te couchas dans cette nuit terrible ! Ta section, qui t'avait nommé

son président, t'attendit longtemps ; on t'arracha d'un repos honteux ; tu présidas une heure ; tu quittas le fauteuil à minuit, quand le tocsin sonnait ; au même instant les satellites du tyran entrèrent, et mirent la baïonnette sur le cœur de celui qui t'avait remplacé : toi tu dormais !

» Dans ce moment que faisait Fabre, ton complice et ton ami ? Tu l'as dit toi-même, qu'il parlementait avec la cour pour la tromper. Mais la cour pouvait-elle se fier à Fabre sans un gage certain de sa vénalité, et sans des actes très évidens de sa haine pour le parti populaire ? Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la cour est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs ; les erreurs de la conscience sont des crimes.

» Mais qu'as-tu fait depuis pour nous prouver que Fabre, ton complice, et toi, aviez voulu tromper la cour ? Votre conduite depuis a été celle de conjurés. Quand tu étais ministre il s'agit d'envoyer un ambassadeur à Londres pour resserrer l'alliance des deux peuples : Noël, journaliste contre-révolutionnaire, fût offert par le ministre Lebrun ; tu ne t'y opposas point : on te le reprocha comme une faiblesse ; tu répondis : je sais que Noël ne vaut rien, mais je le fais accompagner par un de mes parens. Quelle a été la suite de cette ambassade criminelle ? La guerre concertée et les trahisons.

» Ce fut toi qui fis nommer Fabre et d'Orléans à l'assemblée électorale, où tu vantas le premier comme un homme très adroit, et où tu dis du second que, prince du sang, sa présence au milieu des représentans du peuple leur donnerait plus d'importance aux yeux de l'Europe. Chabot vota en faveur de Fabre et d'Orléans. Tu enrichis Fabre pendant ton ministère. Fabre professait alors hautement le fédéralisme, et disait qu'on diviserait la France en quatre parties. Roland, partisan de la royauté, voulut passer la Loire pour chercher la Vendée ; toi rester à Paris, où était d'Orléans, et où tu favorisais Dumourier. Tu donnas des ordres pour sauver Duport ; il s'échappa au milieu d'une émeute concertée à Melun par tes émissaires pour fouiller une voiture d'armes. Mallouet et l'évêque d'Autun étaient souvent chez toi ; tu les favorisas. Le parti de Brissot accusa Marat ; tu te déclaras son ennemi ; tu t'isolas de la

montagne dans les dangers qu'elle courait. Tu te fis publiquement un mérite de n'avoir jamais dénoncé Gensonné, Guadet et Brissot; tu leur tendais sans cesse l'olivier, gage de ton alliance avec eux contre le peuple et les républicains sévères. La Gironde te fit une guerre feinte. Pour te forcer à te prononcer elle te demanda des comptes; elle t'accusa d'ambition. Ton hypocrisie prévoyante concilia tout, et sut se maintenir au milieu des partis, toujours prête à dissimuler avec le plus fort, sans insulter au plus faible. Dans les débats orageux on s'indignait de ton absence et de ton silence; toi tu parlais de la campagne, des délices de la solitude et de la paresse : mais tu savais sortir de ton engourdissement pour défendre Dumourier, Westermann, sa créature vantée, et les généraux ses complices. Tu envoyas Fabre en ambassade près de Dumourier, sous prétexte, disais-tu, de le réconcilier avec Kellermann. Les traîtres n'étaient que trop unis pour notre malheur! Dans toutes leurs lettres à la Convention, dans leurs discours à la barre ils se traitaient d'amis, et tu étais le leur. Le résultat de l'ambassade de Fabre fut le salut de l'armée prussienne, à des conditions secrètes que ta conduite expliqua depuis.

» Dumourier louait Fabre-Fond, frère de Fabre d'Eglantine : peut-on douter de votre concert criminel pour renverser la République?

» Tu savais amortir le courroux des patriotes; tu faisais envisager nos malheurs comme résultant de la faiblesse de nos armées, et tu détournais l'attention de la perfidie des généraux pour l'occuper de nouvelles levées d'hommes. Tu t'associas dans tes crimes Lacroix, conspirateur depuis longtemps décrié, avec l'âme impure duquel on ne peut être uni que par le nœud qui associe des conjurés. Lacroix fut de tout temps plus que suspect : hypocrite et perfide, il n'a jamais parlé de bonne foi dans cette enceinte; il eut l'audace de louer Miranda; il eut celle de proposer le renouvellement de la Convention; il tint la même conduite que toi avec Dumourier; votre agitation était la même pour cacher les mêmes forfaits : Lacroix a témoigné souvent sa haine pour les jacobins. D'où vient le faste qui l'entoure? Mais pourquoi rap-

peler tant d'horreurs lorsque votre complicité manifeste avec d'Orléans et Dumourier dans la Belgique suffit à la justice pour vous frapper?

» Danton, tu eus après le 10 août une conférence avec Dumourier, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unîtes votre fortune. Tu as justifié depuis cet affreux concordat, et tu es encore son ami au moment où je parle.

» C'est toi qui au retour de la Belgique osas parler des vices et des crimes de Dumourier avec la même admiration qu'on eût parlé des vertus de Caton. Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique en te rendant dans plusieurs occasions l'apologiste des hommes corrompus, tes complices. C'est toi qui le premier, dans un cercle de patriotes que tu voulais surprendre, proposas le bannissement de Capet; proposition que tu n'osas plus soutenir à ton retour, parce qu'elle était abattue, et qu'elle t'eût perdu.

» Dumourier, qui s'était rendu à Paris vers ce même temps dans le dessein d'influencer le jugement du tyran, n'osa point résister lui-même au cri de la justice publique qui envoya le tyran à la mort. Quelle conduite tins-tu dans le comité de défense générale? Tu y recevais les complimens de Guadet et Brissot, et tu les leur rendais; tu disais à Brissot: vous avez de l'esprit, mais vous avez des prétentions. Voilà ton indignation contre les ennemis de la patrie! Tu consentis à ce qu'on ne fît point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumourier. Tu te trouvais dans des conciliabules avec Wimpfen et d'Orléans. Dans le même temps tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils; tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la République. Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge. Quelle proposition vigoureuse as-tu jamais faite contre Brissot et son parti dans la représentation nationale, où je t'accuse? A ton retour de la Belgique tu provoquas la levée en masse des patriotes de Paris pour marcher aux frontières. Si cela fût alors arrivé, qui

aurait résisté à l'aristocratie, qui avait tenté plusieurs soulèvemens? Brissot ne désirait point autre chose, et les patriotes mis en campagne n'auraient-ils pas été sacrifiés? Ainsi se trouvait accompli le vœu de tous les tyrans du monde pour la destruction de Paris et de la liberté.

» Tu provoquas une insurrection dans Paris; elle était concertée avec Dumourier : tu annonças même que s'il fallait de l'argent pour la faire tu avais la main dans les caisses de la Belgique. Dumourier voulait une révolte dans Paris pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste. Toi, qui restais à Arcis-sur-Aube avant le 9 août, opposant ta paresse à l'insurrection nécessaire, tu avais retrouvé ta chaleur au mois de mars pour servir Dumourier, et lui fournir un prétexte honorable de marcher sur Paris. Desfieux, reconnu royaliste et du parti de l'étranger, donna le signal de cette fausse insurrection. Le 10 mars un attroupement se porta aux Cordeliers, de là à la commune : on lui demanda de se mettre à sa tête; elle s'y refusa. Fabre alors s'agitait beaucoup : le mouvement, dit-il à un député, a été aussi loin qu'il le fallait. Le but de Dumourier se trouva rempli : il fit de ce mouvement la base de son manifeste séditieux et des lettres insolentes qu'il écrivit à la Convention. Desfieux, tout en déclamant contre Brissot, reçut de Lebrun, complice de Brissot, une somme d'argent pour envoyer dans le midi des adresses véhémentes où la Gironde était improuvée, mais qui tendaient à justifier la révolte projetée des fédéralistes. Desfieux fit arrêter ses propres courriers à Bordeaux, ce qui donna lieu à Gensonné de dénoncer la montagne, et à Guadet de déclamer contre Paris. Desfieux déposa depuis en faveur de Brissot au tribunal révolutionnaire. Mais, Danton, quelle contradiction entre cette mesure extrême et dangereuse que tu proposas, et la modération qui te fit demander une amnistie pour tous les coupables, qui te fit excuser Dumourier, et te fit, dans le comité de sûreté générale, appuyer la proposition faite par Guadet d'envoyer Gensonné vers le général traître? Pourrais-tu être aveugle à ce point sur l'intérêt public? Oserait-on te reprocher de manquer de discernement?

» Tu t'accommodais à tout ; Brissot et ses complices sortaient toujours contens d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage ; tu les menaçais sans indignation, mais avec une bonté paternelle, et tu leur donnais plutôt des conseils pour corrompre la liberté, pour se sauver, pour mieux nous tromper, que tu n'en donnais au parti républicain pour les perdre. La haine, disais-tu, est insupportable à mon cœur, et tu nous avais dit : je n'aime point Marat. Mais n'es-tu point criminel et responsable de n'avoir point haï les ennemis de la patrie ? Est-ce par ses penchans privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie, que n'a jamais senti ton cœur ? Tu fis le conciliateur comme Sixte-Quint fit le simple pour arriver au but où il tendait. Eclateras-tu maintenant devant la justice du peuple, toi qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaqua la patrie ? Nous t'avions cru de bonne foi quand nous accusâmes le parti de Brissot ; mais depuis des flots de lumière sont tombés sur ta politique. Tu es l'ami de Fabre ; tu l'as défendu ; tu n'es pas homme à te compromettre ; tu n'as donc pu que te défendre toi-même dans ton complice. Tu abandonnas le parti républicain au commencement de notre session, et depuis as-tu fait autre chose que nuancer d'hypocrisie les délibérations ?

» Fabre et toi fûtes les apologistes de d'Orléans, que vous vous efforçâtes de faire passer pour un homme simple et très malheureux : vous répétâtes souvent ce propos. Vous étiez sur la montagne le point de contact et de répercussion de la conjuration de Dumourier, Brissot et d'Orléans. Lacroix te seconda parfaitement dans toutes ces occasions.

» Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai. Hérault, Lacroix et toi demandâtes la tête d'Henriot, qui avait servi la liberté, et vous lui fîtes un crime du mouvement qu'il avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie ; n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur ; tu regardas Henriot en riant, et tu lui dis : *n'aie pas peur, va toujours ton train*, voulant lui faire entendre que tu avais eu l'air de le blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étais de son avis. Un moment

après tu l'abordas à la buvette et lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant : *point de rancune*. Cependant le lendemain tu le calomnias de la manière la plus atroce, et tu lui reprochas d'avoir voulu t'assassiner : Hérault et Lacroix t'appuyèrent. Mais n'as-tu pas envoyé depuis un ambassadeur à Pétion et à Wimpfen dans le Calvados ? Ne t'es-tu pas opposé à la punition des députés de la Gironde ? N'avais-tu pas défendu Stingell, qui avait fait égorger les avant-postes de l'armée à Aix-la-Chapelle ? Ainsi, défenseur de tous les criminels, tu n'en as jamais fait autant pour un patriote. Tu as accusé Roland, mais plutôt comme un imbécile acrimonieux que comme un traître ; tu ne trouvais à sa femme que des prétentions au bel esprit. Tu as jeté ton manteau sur tous les attentats pour les voiler et les déguiser.

» Tes amis ont tout fait pour toi ; ils placent ton nom dans tous les journaux étrangers et dans les rapports journaliers du ministre de l'intérieur.

» Les rapports dont je parle, envoyés tous les soirs par le ministre de l'intérieur, te présentent comme l'homme dont tout Paris s'entretient ; tes moindres réflexions y sont rendues célèbres. Nous avons reconnu depuis longtemps que tes amis ou toi rédigiez ces rapports.

» Danton, tu fus donc le complice de Mirabeau, de d'Orléans, de Dumourier, de Brissot. Des lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Venise au duc d'Arenda disent qu'on te soupçonnait à Paris d'avoir eu des conférences au Temple avec la reine : l'étranger est toujours très-instruit sur les crimes commis en sa faveur. Ce fait est connu de Lullier, et peut s'éclaircir dans la procédure.

» L'ambassadeur d'Espagne dit dans la même lettre, écrite au mois de juin dernier : *ce qui nous fait trembler c'est le renouvellement du comité de salut public*. Tu en étais, Lacroix ! Tu en étais, Danton !

» Mauvais citoyen, tu as conspiré ; faux ami, tu disais il y a deux jours du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux ; méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie ; tu as dit que l'honneur était ridicule ; que la gloire et la pos-

térité étaient une sottise : ces maximes devaient te concilier l'aristocratie ; elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans, si Dumourier furent innocens, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit : tu répondras à la justice.

» Citoyens, la conjuration d'Hébert étant dévoilée, ces jours derniers l'étranger s'efforça de verser le scandale sur tout ce que la liberté honore ; on y impliqua les meilleurs défenseurs de la liberté ; on y impliqua même Marat ; on annonça qu'il allait descendre du Panthéon. Que son ombre en descende pour serrer le cœur des ennemis du peuple, et pour les confondre !

» Il a été ourdi depuis six mois un plan de palpitation et d'inquiétude dans le gouvernement ; chaque jour on nous envoyait un rapport sur Paris ; on nous insinuait avec souplesse tantôt des conseils imprudens, tantôt des craintes déplacées ; les tableaux étaient calculés sur les sentimens qu'il importait de nous faire naître pour que le gouvernement marchât dans le sens qui convenait aux complots criminels ; on y louait Danton, on y accréditait Hébert et Camille-Desmoulins, et l'on y supposait tous leurs projets sanctionnés par l'opinion publique pour nous décourager. Ces rapports osèrent nous dire pendant le procès d'Hébert qu'on parlait d'arracher Marat du Panthéon, et d'y mettre la Corday : ce sont les mêmes plumes qui louaient Danton et Desmoulins qui traçaient ces horreurs. La faction de Dumourier a fait assassiner Marat ; ses complices veulent encore assassiner sa mémoire : ceux qui louèrent les vices de Dumourier étaient bien faits pour outrager sa gloire et pour immoler la vertu.

» Achevons de peindre ces hommes, qui, n'osant se déclarer, ont conspiré sous la poussière. Ils eurent les qualités des conspirateurs de tous les temps ; ils se louaient mutuellement, et disaient l'un de l'autre tout ce qui pouvait tromper les jugemens. Les amis du profond Brissot avaient dit longtemps de lui qu'il était un inconséquent, un étourdi même. Fabre disait de Danton qu'il était insouciant, que son tempérament l'entraînait à la campagne, aux bains, aux choses innocentes. Danton disait de Fabre que sa tête était un *imbroglio*, un répertoire de choses comiques, et le présentait comme ridicule parce que ce n'était qu'à ce prix qu'il pouvait ne point

passer pour un traître, par le simple aperçu de sa manière tortueuse de se conduire. Danton riait avec Ducos, faisait le distrait près de d'Orléans, et le familier près de Marat, qu'il détestait, mais qu'il craignait. Hérault était grave dans le sein de la Convention, bouffon ailleurs, et riait sans cesse pour s'excuser de ce qu'il ne disait rien.

» Il est en outre quelques rapprochemens à faire sur la conduite de ces hommes en différens temps. Danton fut un lion contre Lafayette, l'ennemi de d'Orléans. Danton fut plein d'indulgence pour Dumourier, l'ami de d'Orléans. Danton proposait il y a trois ans aux Jacobins la loi de Valerius, qui ordonnait aux Romains de tuer sur l'heure ceux qui parleraient de Tarquin : Danton ne trouva plus ni d'éloquence ni de sévérité contre Dumourier, qui trahissait ouvertement la patrie, et voulait faire un roi. Danton, comme je l'ai dit, opina d'abord pour le bannissement du tyran, et pour la mort ensuite. Il avertit souvent certains membres du comité de salut public qu'il fallait beaucoup de courage pour y rester, parce que l'autorité qu'on lui confiait était dangereuse pour eux-mêmes. Ce fut Danton qui proposa les 50 millions (1); ce fut Hérault qui l'appuya : ce fut Danton qui proposa qu'on érigeât le comité en comité de gouvernement; c'était donc un piége qu'il croyait lui tendre. Danton, ayant été expulsé du comité, dit à quelqu'un : *je ne me fâche point, je n'ai pas de rancune; mais j'ai de la mémoire.*

» Que dirai-je de ceux qui se prétendirent exclusivement les vieux Cordeliers? Ils étaient précisément Danton, Fabre, Camille-Desmoulins, et le ministre auteur des rapports sur Paris, où Danton, Fabre, Camille et Philippeaux sont loués, où tout est dirigé dans leur sens et dans le sens d'Hébert. Que dirai-je de l'aveu fait par Danton qu'il avait dirigé les derniers écrits de Desmoulins et de Philippeaux ?

» Vous êtes tous complices du même attentat; tous vous avez tenté le renversement du gouvernement révolutionnaire et

(1) Mis à la disposition du comité de salut public pour qu'il puisse donner plus d'activité aux mouvemens politiques. (Décret du 2 août 1793.) Danton ne faisait plus alors partie de ce comité.

de la représentation ; tous vous avez provoqué son renouvellement au 10 août dernier ; tous vous avez travaillé pour l'étranger, qui jamais ne voulut autre chose que le renouvellement de la Convention, qui eût entraîné la perte de la République.

» Je suis convaincu que cette faction des indulgens est liée à toutes les autres, qu'elle fut hypocrite dans tous les temps, vendue d'abord à la nouvelle dynastie, ensuite à toutes les factions. Cette faction a abandonné Marat, et s'est ensuite parée de sa réputation ; elle a tout fait pour détruire la République, en amollissant toutes les idées de la liberté ; elle eut plus de finesse que les autres ; elle attaqua le gouvernement avec plus d'hypocrisie, et ne fut que plus criminelle.

» Camille-Desmoulins, qui fut d'abord dupe, et finit par être complice, fut, comme Philippeaux, un instrument de Fabre et de Danton. On racontait comme une preuve de la bonhomie de Fabre que celui-ci, se trouvant chez Desmoulins au moment où il lisait à quelqu'un l'écrit dans lequel il demandait un comité de clémence pour l'aristocratie, et appelait la Convention la cour de Tibère, Fabre se mit à pleurer : le crocodile pleure aussi. Comme Camille-Desmoulins manquait de caractère, on se servit de son orgueil. Il attaqua en rhéteur le gouvernement révolutionnaire dans toutes ses conséquences ; il parla effrontément en faveur des ennemis de la révolution, proposa pour eux un comité de clémence ; se montra très inclément pour le parti populaire ; attaqua, comme Hébert et Vincent, les représentans du peuple dans les armées ; comme Hébert, Vincent, et Buzot lui-même, il les traita de proconsuls. Il avait été le défenseur de l'infâme Dillon, avec la même audace que montra Dillon lui-même lorsqu'à Maubeuge il ordonna à son armée de marcher sur Paris, et de prêter serment de fidélité au roi. Il combattit la loi contre les Anglais ; il en reçut des remerciemens en Angleterre dans les journaux de ce temps-là. Avez-vous remarqué que tous ceux qui ont été loués en Angleterre ont ici trahi leur patrie ?

» Fabre plus d'une fois provoqua l'agrandissement des pouvoirs du comité de salut public, soit par lui-même, soit par ses amis : nous frémîmes souvent d'un piége si méchant. Fabre espérait que nous succomberions sous le fardeau de tant d'af-

faires; il s'en vantait; mais le génie de la liberté a vaincu pour nous. Celui qui parmi nous accepta toujours avec le plus de joie le pouvoir fut Hérault, le complice de Fabre et de l'étranger. Tout se lie : après que Fabre eut tout fait pour nous donner une juridiction dans le dédale de laquelle il espérait nous perdre, alors il fit attaquer les opérations du gouvernement.

» Alors Hérault, qui s'était placé à la tête des affaires diplomatiques, mit tout en usage pour éventer les projets du gouvernement : par lui les délibérations les plus secrètes du comité sur les affaires étrangères étaient communiquées aux gouvernemens ennemis. Il fit faire plusieurs voyages à Dubuisson en Suisse pour y conspirer sous le cachet même de la République. Nous nous rappelons qu'Hérault fut avec dégoût le témoin muet des travaux de ceux qui tracèrent le plan de la Constitution, dont il se fit adroitement le rapporteur éhonté.

» Nous avons intercepté des lettres de Las-Casas, ambassadeur d'Espagne à Vienne, dans lesquelles il rapporte les délibérations diplomatiques du comité au temps d'Hérault.

» C'était dans ce même temps qu'environné de piéges et de la responsabilité des succès de quatorze armées, une nuée d'ennemis attaqua le gouvernement, c'est à dire vous attaqua vous-mêmes.

» Le moment était favorable : l'Alsace était envahie ; Toulon était aux mains des Espagnols et des Anglais; Perpignan menacé; nos armées malheureuses dans le Nord, dans le Mont-Blanc, dans la Vendée, partout enfin. Alors le parti Hébert demandait l'établissement de la Constitution, afin que dans ce chaos de dangers et d'adversités, dans cette agonie factice de la liberté, le passage du gouvernement révolutionnaire à un régime plus faible que ses ennemis fût le passage de la vie au tombeau. L'établissement de la Constitution fut demandé par Danton, l'ami de Fabre. En même temps Philippeaux, ou plutôt Fabre, dont le style, l'hypocrisie, les insinuations, sont reconnus facilement dans les écrits du premier, en même temps Philippeaux attaqua le gouvernement comme associé à la trahison.

» Philippeaux avait autrefois écrit en faveur de Roland et

de l'appel au peuple, et contre Marat. Philippeaux mit au jour dans ces derniers temps divers écrits qui sont évidemment de différentes plumes : le but de ces écrits était d'en induire la complicité du gouvernement avec ceux qui trahissaient la patrie. Philippeaux, auteur quelques jours auparavant d'un catéchisme ridicule, était devenu tout à coup un homme d'état. Philippeaux est l'âme du club du Mans, où la liberté, où la représentation nationale n'a pas un ami, où l'on a demandé votre renouvellement, où l'on a dit que vous étiez usés dans le temps même que le disait Hébert.

» Vous avez même appris ce matin qu'une révolte avait éclaté au Mans contre Garnier, représentant du peuple. Cette révolte a été fomentée par ceux là mêmes qui rédigèrent une adresse en faveur de Philippeaux : ils sont arrêtés ; le tribunal révolutionnaire va instruire cette affaire. Revenons à notre sujet.

» On peut se souvenir que Fabre en ce temps-là ne quittait point Camille ni Philippeaux. Fabre, en même temps qu'il dirigeait ces deux personnages, était partout : il était sans cesse au comité de sûreté générale ; il était dans les groupes, à la police, à la commune, aux Jacobins, aux Cordeliers ; il se multipliait, et dictait divers écrits : il se glissait auprès des patriotes, et il est prouvé que cet homme, qui s'était efforcé d'accroître l'autorité du comité, la sapait dans chacun de ses membres. Au milieu des dangers qui environnaient la patrie on délibérait les soirs sur tout ce que chacun de nous avait remarqué de contraire au bien public dans la journée. Il se trouva que Fabre disait à chacun des membres du comité du bien d'eux-mêmes, et du mal de chaque autre. Complice de Chabot, il l'accusa lorsqu'il le sut accusé, comme Chabot accusa ses complices. Fabre s'attachait surtout à prouver que tous les complots avaient pour but de perdre Danton. La réaction de ces intrigues aurait été de renverser le gouvernement et la représentation, de ruiner les partis opposés ; et que serait-il resté ? Fabre et sa faction !

» Maintenant il faut rapprocher d'autres faits des précédens.

» L'été dernier Hérault, cherchant des partisans ou tâtant

les esprits, dit que Luilfer, procureur général du département de Paris, avait confié qu'il existait un parti en faveur du jeune Capet, et que si le gouvernement pouvait perdre faveur, et le parti arriver au degré d'influence nécessaire, ce serait Danton qui montrerait au peuple cet enfant.

» Dans ce temps Danton dîna souvent rue Grange-Batelière avec des Anglais : il dînait avec Gusman, espagnol, trois fois par semaine, avec l'infâme Saint-Amaranthe, le fils de Sartine, et Lacroix. C'est là que se sont faits quelques-uns des repas à cent écus par tête.

» Il est clair que le parti qui voulait établir prématurément la Constitution, celui qui attaquait le gouvernement, celui qui attaquait la Convention, celui qui corrompait, celui qui voulait un comité de clémence, avaient tous pour objet d'amener le dégoût du régime présent, et il est évident que la royauté était celui qu'on y voulait substituer.

» Qu'on examine maintenant la conduite de tous ceux dont j'ai parlé, leurs liaisons, leurs excuses toujours prêtes en faveur des hommes tarés ; on reconnaît à des signes certains le parti opposé à la révolution, et qui dissimula toujours. Que ceux dont j'ai parlé nous disent d'où vient leur fortune ; que Lacroix dise pourquoi l'été dernier il faisait acheter de l'or par un banquier.

» Ceux qui depuis quatre ans ont conspiré sous le voile du patriotisme, aujourd'hui que la justice les menace, répètent ce mot de Vergniaud : *la révolution est comme Saturne ; elle dévorera tous ses enfans.* Hébert répétait ce mot pendant son procès ; il est répété par tous ceux qui tremblent et qui se voient démasqués. Non, la révolution ne dévorera pas ses enfans, mais ses ennemis, de quelque masque impénétrable qu'ils se soient couverts !

» Les conjurés qui ont péri étaient-ils les enfans de la liberté parce qu'ils leur ressemblèrent un moment ? La révolution dévorera jusqu'au dernier ami de la tyrannie ; il ne périra pas un véritable patriote par la justice ; elle n'immolera que les factions criminelles.

» Citoyens, elles méditent chaque jour votre perte ; tous les fripons se rallient à elles. Elles s'attendaient depuis quel-

ques jours à être démasquées ; Danton, Lacroix disaient : *préparons-nous à nous défendre !* Ainsi Hébert, déjà poursuivi par l'image de son supplice, criait il y a trois décades : *on veut me perdre ; défendez-moi !*

» Un innocent parle-t-il de se défendre ? A-t-il des pressentimens de terreur avant qu'on ait parlé de lui ? Les comités ont gardé prudemment le silence, et l'opinion et le peuple accusaient avant moi ceux que j'accuse. Ils s'accusaient, ils se désignaient eux-mêmes, car nous n'avions point parlé d'eux : ils se préparaient à demander si nous voulions détruire la représentation, parce que nous les accusons ; et ceux-là nous font-ils un crime d'avoir accusé Brissot, Chabot et leurs complices ? Veut-on les réhabiliter ?

» Soyez donc inflexibles : c'est l'indulgence qui est féroce, puisqu'elle menace la patrie.

» Quand les restes de la faction d'Orléans, dévoués aujourd'hui à tous les attentats contre la patrie, n'existeront plus, vous n'aurez plus d'exemple à donner ; vous serez paisibles ; l'intrigue n'abordera plus cette enceinte sacrée ; vous vous livrerez à la législation et au gouvernement ; vous sonderez ses profondeurs, et vous déroberez le feu du ciel pour animer la République, tiède encore, et enflammer l'amour de la patrie et de la justice : alors il ne restera plus que des patriotes ; alors sera détruite l'illusion des intrigues qui depuis cinq ans, ayant pris le masque de la révolution, voudraient aujourd'hui leur faire partager leur opprobre en faisant dire que les patriotes seront tous déshonorés les uns après les autres. Ainsi donc, parce que des lâches et des ennemis de l'humanité se sont fait prophètes, la Divinité en aurait perdu de sa gloire ! parce que des hypocrites auraient usurpé la réputation du patriotisme, l'éclat du patriotisme serait obscurci ! Ceux que je dénonce n'ont jamais été patriotes, mais aristocrates adroits, et plus dissimulés que ceux de Coblentz.

» Toutes les réputations qui se sont écroulées étaient des réputations usurpées par l'aristocratie ou par des factions criminelles. Ceux qui nous reprochent notre sévérité aimeraient-ils mieux que nous fussions injustes ? Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au

néant, pourvu que la liberté reste! On apprendra à devenir modeste ; on s'élancera vers la solide gloire et le solide bien, qui sont la probité obscure. Le peuple français ne perdra jamais sa réputation : la trace de la liberté et du génie ne peut être effacée dans l'univers ; opprimé dans sa vie, il opprime après lui les préjugés et les tyrans ; le monde est vide depuis les Romains, et leur mémoire le remplit, et prophétise encore la liberté.

» Pour vous, après avoir aboli les factions, donnez à cette République de douces mœurs ; rétablissez dans l'état civil l'estime et le respect individuel. Français, soyez heureux et libres ; aimez-vous, haïssez tous les ennemis de la République, mais soyez en paix avec vous-mêmes. La liberté vous rappelle à la nature, et l'on voulait vous la faire abandonner! N'avez-vous point d'épouses à chérir, d'enfans à élever? Respectez-vous mutuellement. Et vous, représentans du peuple, chargez-vous du gouvernement suprême, et que tout le monde jouisse de la liberté au lieu de gouverner. La destinée de vos prédécesseurs vous avertit de terminer votre ouvrage vous-mêmes, d'être sages, et de propager la justice sans courir à la renommée ; semblables à l'Etre suprême, qui met le monde en harmonie sans se montrer : le bien public est tout ; mais pour la renommée elle n'est rien!

» Barnave fut porté en triomphe sous vos fenêtres ; où est-il?

» Ceux que j'ai dénoncés n'ont jamais connus de patrie ; ils se sont enrichis par des forfaits, et ce n'est point leur faute si vous existez ; il n'est point de crimes qu'ils n'aient protégés, point de traîtres qu'ils n'aient excusés ; avares, égoïstes, apologistes des vices, rhéteurs, et non pas amis de la liberté, la République est incompatible avec eux ; ils ont besoin de jouissances qui s'acquièrent aux dépens de l'égalité ; ils sont insatiables d'influence. Les rois comptent sur eux pour vous détruire : à quelles protestations pourriez-vous croire de la part de ceux qui, pressant la main sacrilège de Dumourier, lui jurèrent une amitié éternelle? Serment qui fut gardé ; la Belgique et l'armée, vous et l'Europe en êtes témoins.

» Il y a donc eu une conjuration tramée depuis plusieurs

années pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie. Les factions de Mirabeau, des Lameth, de Lafayette, de Brissot, de d'Orléans, de Dumourier, de Carra, d'Hébert; les factions de Chabot, de Fabre, de Danton ont concouru progressivement à ce but par tous les moyens qui pouvaient empêcher la République de s'établir, et son gouvernement de s'affermir.

» Nous avons cru ne devoir plus temporiser avec les coupables, puisque nous avons annoncé que nous détruirions toutes les factions : elles pourraient se ranimer et prendre de nouvelles forces; l'Europe semble ne plus compter que sur elles. Il était donc instant de les détruire, afin qu'il ne restât dans la République que le peuple et vous, et le gouvernement dont vous êtes le centre inviolable.

» Les jours du crime sont passés; malheur à ceux qui soutiendraient sa cause! La politique est démasquée. Que tout ce qui fut criminel périsse! On ne fait point de république avec des ménagemens, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent en se rangeant du parti des forfaits. Ce que nous avons dit ne sera jamais perdu sur la terre. On peut arracher à la vie les hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte d'avoir laissé triompher les méchans.

» Voici le projet de décret. »

DÉCRET. (*Mis aux voix et adopté sur le champ.*)

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de sûreté générale et de salut public, décrète d'accusation Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumourier, avec Fabre d'Eglantine et les ennemis de la République; d'avoir trempé dans la conspiration tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. En conséquence elle ordonne leur mise en jugement avec Fabre d'Eglantine. »

Ce décret fut voté à l'unanimité, et proclamé au bruit des applaudissemens. Saint-Just avait donc porté la conviction dans les esprits, si incertains, si inquiets au commencement de la séance ! On ne sait ce que l'on doit condamner le plus, ou de l'audace des dominateurs, ou de cette confiance plus qu'aveugle qui rendait toute la Convention complice de leurs excès. La lecture du rapport, il est douloureux de le dire, avait ouvert les âmes à la crainte personnelle ; chacun cherchait à se rappeler ou une imprudence, ou une opinion erronée, ou une liaison suspecte : on connaissait l'adresse de Saint-Just ; on savait que ses coups, qu'il laissait d'abord tomber indirectement, ne tardaient pas à se relever terribles sur les têtes menacées. Aussitôt qu'il eut terminé sa longue énumération des complots punis ou à punir, chacun respira, heureux de n'être pas atteint : c'est le *moi*, cet éternel mobile des faiblesses humaines, qui sanctionna le coup d'état.

Danton et consorts parurent au tribunal révolutionnaire avec une assurance, avec un ton d'autorité qui souvent d'accusés leur donna l'attitude de juges ; mais ils s'abandonnèrent aussi à des récriminations peu mesurées, aux sarcasmes, à la violence, aux menaces. Danton dédaignait de répondre devant un tribunal qui lui devait en partie l'existence ; il se croyait encore des droits sur son ouvrage, et s'amusait à lancer des *boulettes* aux magistrats. Cette conduite éloigna toute idée de non culpabilité, et fit passer sur le défaut de preuves ; l'expression imprudente d'un sentiment inspiré par la circonstance fut regardée comme l'aveu d'un dessein conçu depuis longtemps, celui de renverser un pouvoir qu'eux seuls alors appelaient tyrannique. Leur mort était décidée ; mais ils disposèrent eux-mêmes le peuple à applaudir au jugement.

Quelques mots échappés dans les débats aidèrent encore à établir l'existence d'une *conspiration* dite *des prisons*.

Il est naturel que des prisonniers cherchent par tous les moyens possibles à recouvrer leur liberté, et lorsque ces détenus composent un parti opprimé il est de la générosité de leurs amis de les protéger contre le parti vainqueur : en

» Vous vous souvenez, citoyens, que les bustes de Necker et de d'Orléans furent portés en triomphe; vous vous souvenez des prétendues divisions concertées entre Necker et Mirabeau ; vous vous rappelez la famine extrême de la fin de 1789. Ce furent les premiers moyens par lesquels on tenta de ravir au peuple la liberté, et d'absorber la révolution dans un changement de dynastie. Necker trempait secrètement dans la faction de d'Orléans; c'était pour elle qu'il avait imaginé la double représentation de ce qu'on appelait alors le dernier ordre, et Necker ne défendit le tyran il y a quinze mois que dans le dessein d'empêcher que le trône que briguait d'Orléans ne fût brisé sans espérance.

» Vous vous rappelez quelles lois furent rendues par l'Assemblée constituante sur les colonies, et que la fin d'octobre 1791, époque à laquelle on reçut par l'Angleterre les nouvelles de l'incendie de Saint-Domingue, fut aussi l'époque de l'ébranlement subit du commerce. Les négocians, inquiets sur l'avenir, se procurèrent avec empressement des magasins de denrées coloniales.

» Ce fut alors que toutes les factions ennemies de la liberté, et qui tendaient par les mêmes moyens à renverser le parti populaire, accaparèrent les denrées qui venaient du dehors, et les firent monter à un prix excessif pour exciter une révolte.

» Alors commença le système du discrédit des assignats, après que les titulaires des charges remboursées s'en furent procuré des denrées.

» On devait s'attendre que les assignats, promptement échangés contre les terres nationales mises en vente, ne se mesureraient jamais contre les denrées et le commerce; que le numéraire resterait en circulation, et que la vente rapide des domaines nationaux éteindrait le papier-monnaie par le brûlement : cela n'arriva point. Les annuités nombreuses laissèrent le temps aux acquéreurs d'agioter avec le prix de leurs domaines sur les subsistances publiques; et ce régime d'annuités, qui au premier coup d'œil paraissait faciliter les ventes, était relativement mortel pour l'économie et la prospérité françaises. En effet, le possesseur d'une grande quantité de

papier-monnaie soldait une première annuité, et payait cinq pour cent pour les autres, et ses fonds, employés à accaparer les denrées, lui produisaient cent pour cent. L'État gagnait donc cinq pour cent sur les annuités, et le peuple perdait cent pour cent contre l'État par la scélératesse des factions.

» Cette facilité des douze annuités n'était pas pour les citoyens pauvres, qui n'achetaient point les domaines : elle était pour les riches, dans les mains desquels on laissait des fonds qui nourrissaient l'agiotage, et l'on avait eu si peu l'intention de favoriser le peuple; que l'Assemblée constituante rapporta le décret qui d'abord avait permis aux indigens d'acheter pour 500 liv. de terres payables en vingt ans.

» Ceux qui survivent aux grands crimes sont condamnés à les réparer. Dans les temps dont nous parlons on faisait tout pour une dynastie nouvelle, rien pour l'humanité.

» Il faut enfin examiner avec sincérité la nature de tous les maux de notre patrie; il faut assurer tous les droits, tranquilliser les acquisitions; il faut même innover le moins possible dans le régime des annuités, pour empêcher de nouvelles craintes, de nouveaux troubles; il faut réparer les crimes des factions, mais il faut le faire avec sagesse et bonté.

» Je ne fais que retracer ici la déplorable histoire de tous les moyens par lesquels on a tenté de détruire la révolution. Je disais que les titulaires remboursés, et possesseurs d'une grande quantité de papier-monnaie, suivirent le plan de famine en accaparant les denrées; je disais que ce fut l'époque de l'avilissement de notre change. Poursuivons. Vous vous rappelez sans doute qu'au même temps une foule de scélérats répandus dans les jardins publics, dans les sociétés particulières, chez les capitalistes, excitaient tout le monde à placer sur les denrées coloniales au lieu d'acquitter les annuités, et se chargeaient d'assignats avec lesquels ils enlevaient toutes les provisions. Dandré, qui trempait dans la conjuration, et qui prévoyait d'immenses profits, se fit marchand, et remplit ses magasins de denrées coloniales. La bourse de Bordeaux favorisa le plus la perte du change.

» Les marchands, vraiment coupables d'avoir sacrifié la prospérité de l'État à un gain présent que leur offraient les

factions, qui accaparaient, amassèrent beaucoup de signes, et leurs magasins se trouvèrent vides.

» L'exportation n'étant point surveillée, les factions firent passer en pays étrangers leurs denrées. Alors beaucoup de propriétaires vendaient leurs terres pour acheter des marchandises, avec lesquelles ils émigraient, ne laissant en France que leur papier.

» Les marchands ne trouvèrent plus à s'approvisionner; ils craignirent même de l'être, parce que le commerce était tellement rempli de vicissitudes et d'instabilités qu'ils tremblèrent pour leur fortune.

» Fonfrède et Ducos ont été les plus grands corrupteurs de notre commerce; ils répandirent dans tout le midi la crainte de traiter avec Paris : Paris ne commerça plus qu'au comptant, et ne trouva plus aucun crédit dans les villes maritimes. Cette calamité dure encore : croiriez-vous qu'un commerçant de Paris est obligé d'envoyer au Havre ses fonds avant le départ de ses marchandises?

» Hébert vint à son tour; il acheva de répandre sur le commerce de Paris une telle défaveur qu'on ne voulut plus entendre parler d'approvisionner cette grande et généreuse ville.

» Ces terreurs se répandaient de Paris dans toute la France : il ne s'est plus fait depuis de lettres de change; on a vécu comme des sauvages, sans confiance et sans bonne foi.

» Paris est devenu l'objet des spéculations de l'étranger : on ne pouvait obtenir la perte de la liberté que par la perte de Paris; on l'a brouillé avec les ports de mer et les pays de production.

» On a plus fait; les agens des factions ont mis en réquisition dans ces derniers temps les rouliers et les voitures qui y amenaient les marchandises.

» Voilà quelques-unes des causes de la disette. Les mêmes moyens qui tendaient à la famine tendaient à la corruption du droit public. Le fédéralisme, inventé pour déchirer la France, et réunir enfin ses lambeaux sous un maître, le fédéralisme avait été favorisé par une année de crimes qui avaient détruit le change, le commerce, la confiance, les relations. Alors, chaque partie de l'État étant isolée d'intérêts et de rapports,

il tombait de lui-même en dissolution ; alors Paris, placé au centre de la République, et qui ne vivait que de productions lointaines, était obligé de capituler avec les villes maritimes. Voilà le plan de la conjuration. Ce plan n'est pas encore abandonné ; on ne s'apercevra de sa destruction totale que lorsque l'abondance aura reparu. Si vous voulez qu'elle reparaisse il faut éteindre le fédéralisme par une police sévère, par le rappel à l'ordre de toutes les autorités, de tous les magistrats ; il faut rechercher dans toute l'étendue de la République les instrumens et les complices des factions ; il faut que vous fassiez une cité, c'est à dire des citoyens qui soient amis, qui soient hospitaliers et frères ; il faut que vous rétablissiez la confiance civile ; il faut que vous fassiez entendre que le gouvernement révolutionnaire ne signifie pas la guerre ni l'état de conquête, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité, des mauvaises maximes aux bonnes ; il faut que vous couvriez de honte et de ridicule ces histrions payés par l'étranger pour donner au peuple de mauvais conseils et égarer la raison publique.

» Les modérés ont abusé du mot *révolutionnaire ;* ils ont cherché à lui attacher l'idée de l'indépendance, qui leur était nécessaire pour comprimer impunément la révolution : ils avaient une dureté singulière envers le peuple, mais ils étaient indulgens envers l'aristocratie. Hébert, qui fut le chef de la faction des indulgens sous des apparences violentes, perdit contenance le jour qu'on dénonça les indulgens.

» Ronsin habitait un palais sur le boulevart ; il avait quarante chevaux ; il passait au milieu du peuple avec impudence ; il soupait à Passy avec l'aristocratie : il se prétendait révolutionnaire ! Danton ménagea Dumourier, dont il était le complice ; cet homme horrible favorisait tous les méchans ; il vivait dans les délices ; il était ennemi de tous les conseils vigoureux, et il se prétendait aussi révolutionnaire !

» Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé, il est frugal, il est simple, sans afficher le luxe de la fausse modestie ; il est l'irréconciliable ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation ; comme son but est de voir triompher la révolution, il ne la censure jamais,

mais il condamne ses ennemis sans l'envelopper avec eux ; il ne l'outrage point, mais il l'éclaire, et, jaloux de sa pureté, il s'observe quand il en parle par respect pour elle ; il prétend moins être l'égal de l'autorité, qui est la loi, que l'égal des hommes, et surtout des malheureux. Un homme révolutionnaire est plein d'honneur ; il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu'il est en paix avec son propre cœur ; il croit que la grossièreté est une marque de tromperie et de remords ; et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement. Les aristocrates parlent et agissent avec tyrannie : l'homme révolutionnaire est intraitable aux méchans, mais il est sensible ; il est si jaloux de la gloire de sa patrie et de la liberté, qu'il ne fait rien inconsidérément ; il court dans les combats, il poursuit les coupables, et défend l'innocence devant les tribunaux ; il dit la vérité afin qu'elle instruise, et non pas afin qu'elle outrage ; il sait que pour que la révolution s'affermisse il faut être aussi bon qu'on était méchant autrefois ; sa probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur et une chose bien entendue. Marat était doux dans son ménage ; il n'épouvantait que les traîtres : J.-J. Rousseau était révolutionnaire, et n'était pas insolent sans doute. J'en conclus qu'un homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité.

» Si vous faites toutes ces choses vous contrarierez tous les vices, à la vérité, mais vous sauverez la patrie : ne vous attendez point à d'autre récompense que l'immortalité. Je sais que ceux qui ont voulu le bien ont souvent péri : Codrus mourut précipité dans un abîme ; Lycurgue eut l'œil crevé par les fripons de Sparte, que contrariaient ses lois dures, et mourut en exil ; Phocion et Socrate burent la ciguë ; Athènes même ce jour-là se couronna de fleurs : n'importe, ils avaient fait le bien ; s'il fut perdu pour leur pays il ne fut point caché pour la Divinité.

» Le fédéralisme, comme je l'ai dit, n'est donc point détruit, et le voilà plus hideux même que la guerre civile, s'il est possible. Il n'existait plus de rapports sociaux entre une ville et une ville, entre un village et un village même.

» Dans ces derniers temps le gouvernement semblait n'avoir

plus de rapport qu'avec les armées, et la République se dissolvait, brisée par le poids des factions.

» Le fédéralisme ne consiste pas seulement dans un gouvernement divisé, mais dans un peuple divisé. L'unité ne consiste pas seulement dans celle du gouvernement, mais dans celle de tous les intérêts et de tous les rapports des citoyens.

» Vous êtes des bêtes féroces, vous qui divisez les habitans d'une République, et tracez un mur semblable à celui de la Chine autour de toutes les peuplades! Vous êtes des sauvages, vous qui isolez la société d'elle-même, ou qui excitez des rumeurs pour effaroucher la confiance, qui nourrit les citoyens! Bientôt les Français n'auraient plus parlé la même langue. Il s'est fait depuis quelque temps peu de mariages éloignés; chaque maison était pour ainsi dire une société à part.

» Voilà les maux de la patrie. Le commerce, manquant de crédit, achète peu; les citoyens, qui autrefois faisaient des provisions pour deux, quatre, six, huit, dix jours, les font au jour le jour: voilà la cause des rassemblemens aux portes des marchands de comestibles. Ils achètent peu à la fois parce qu'ils manquent de fonds, et que les lettres de change ne multiplient plus les valeurs et les moyens.

» Les aristocrates se glissent ensuite dans les rassemblemens dont je parle, et y aigrissent les esprits: ainsi le commerce et le crédit diminuaient de plus en plus, et nous languissions.

» A ces malheurs d'autres s'étaient joints; c'étaient la licence et l'injustice envers le peuple d'un grand nombre de fonctionnaires, qui ne punissaient point les abus, et s'occupaient beaucoup plus de se faire remarquer par des manières insolentes pour parvenir qu'ils ne s'occupaient du bien public.

» La police a reposé sur de faux principes. On a cru qu'elle était un métier de sbire: non point; rien n'est plus loin de la sévérité que la rudesse; rien n'est plus près de la frayeur que la colère. La police a marché entre ces deux écueils. Elle devait discerner les ennemis du peuple, ne les point ménager, ne les pas craindre: il arriva souvent le contraire. Au lieu de se conduire avec fermeté et dignité, elle agissait avec faiblesse ou imprudence, et compromettait la garantie sociale par la

violence ou l'impunité. Beaucoup de gens ne se sentaient pas assez de pureté pour saisir le crime corps à corps, et doutaient du pouvoir suprême de la vérité : alors ils s'attaquaient au peuple, innocent, et insultaient tout le monde parce qu'ils ne pouvaient supporter le regard de personne ; ils traitaient sans distinction un aristocrate et un patriote ; ils faisaient une marchandise d'arrêter les gens et de les mettre en liberté ; et au lieu de rendre leur pouvoir utile au peuple, ils le lui rendaient funeste, et protégeaient ses ennemis. Ils disaient aux aristocrates : *nous faisons ce métier pour éviter que d'autres plus cruels ne le fassent ;* ils disaient au peuple : *tremblez* !

» On faisait tout pour corrompre l'esprit public, et l'opposer à la Convention.

» *Esprit* n'est pas le mot, mais *conscience*. Il faut s'attacher à former une conscience publique ; voilà la meilleure police. L'esprit public est dans les têtes, et comme chacun ne peut avoir une influence égale d'entendement et de lumières, l'esprit public était une impulsion donnée. Ayez donc une conscience publique, car tous les cœurs sont égaux par le sentiment du mal et du bien, et elle se compose du penchant du peuple vers le bien général.

» Honorez l'esprit, mais appuyez-vous sur le cœur. La liberté n'est pas une chicane de palais ; elle est la rigidité envers le mal, elle est la justice et l'amitié.

» Ces idées avaient disparu : de là la dissolution et l'impunité générale. Les patriotes, détournés des méditations qui enfantent les belles lois pour se défendre contre les factions, abandonnaient la République à tous les orages, à toutes les imprudences, à tous les crimes.

» Il n'est point de gouvernement qui puisse maintenir les droits des citoyens sans une police sévère ; mais la différence d'un régime libre à un régime tyrannique est que dans le premier la police est exercée sur la minorité, opposée au bien général, et sur les abus ou négligences de l'autorité ; au lieu que dans le second la police de l'Etat s'exerce contre les malheureux livrés à l'injustice et à l'impunité du pouvoir.

» Dans les monarchies tous les hommes puissans sont libres, et le peuple est esclave ; dans la République le peuple est libre,

et les hommes revêtus du pouvoir, sans être assujétis, sont soumis à des règles, à des devoirs, à une modestie très rigoureuse.

» Dans ces derniers temps le relâchement des tribunaux s'était accru dans la République au point que les attentats contre la liberté demeuraient impunis ; la faiblesse criminelle des juges avait enhardi les complots, et diminué votre autorité en laissant violer la dignité de vos décrets, et en livrant le peuple à la malignité des factions.

» Certes, après les exemples que vous avez donnés dans votre sein, vous ne souffrirez point que ceux qui sont chargés de rendre au peuple la justice oublient désormais un devoir honorable autant que sacré.

» Vous avez été sévères; vous avez dû l'être, mais vous l'avez été judicieusement : il a fallu venger nos pères, et cacher sous ses décombres cette monarchie cercueil immense de tant de générations asservies et malheureuses; il a fallu résister au crime par la justice inflexible, détruire les conjurations, et punir l'hypocrisie sanguinaire de ceux qui, sans courage, prétendant à relever le trône et dissimulant avec la République, ont occasionné la tourmente de l'Etat par des forfaits sombres, des écueils cachés.

» Que serait devenue une République indulgente contre des ennemis furieux? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la liberté est fondée; elle est sortie du sein des orages : cette origine lui est commune avec le monde, sorti du chaos, et avec l'homme, qui pleure en naissant.

» Si ce n'était le destin ordinaire de tous les empires d'être agités dans leur berceau, et si la nature humaine n'avait ses vicissitudes irrésistibles, les gouvernemens nos ennemis auraient raison de s'étonner de nos tempêtes; mais que chaque empire du monde jette les yeux sur le point d'où il est parti, et qu'il nous lise son histoire. C'est donc l'orgueil, et non point l'amour de l'humanité, qui a fait prendre à tant de gouvernemens les armes contre nous. Je ne crois pas que cet orgueil conduise jamais au bonheur les peuples qu'ils tiennent soumis. Qu'y a-t-il donc qui constitue leurs droits à nous asservir? Ils ont des siècles de folie, et nous avons cinq ans de résistance à

l'oppression, et d'une adversité qui produit les grands hommes ; et ceux-là voudraient nous corrompre ! Nous sommes plus grands qu'eux : qu'est-ce qu'un roi près d'un Français? Je voudrais savoir quels étaient du temps de Pompée les pères dont descendent les rois nos contemporains ! Quels étaient pour leurs descendans leurs prétentions au gouvernement de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Espagne et de l'Empire ! Et comme la pensée rapide et la raison trouvent peu d'espace entre les âges, tous ces tyrans sont encore pour nous des petits-fils de laboureurs, de matelots ou de soldats, qui valaient mieux qu'eux. Petits hommes, qui faites le métier lucratif de lever des impôts, et qui appelez cela régner, regardez votre père assis sous les vieux arbres de la Germanie et des Gaules, et tremblez que nous ne devenions plus sages que vous ! La chose n'est point difficile.

» Tout commence donc sous le ciel. On doit trouver moins étrange que la République française ait remplacé une monarchie qu'il ne le fut que les autres états de l'Europe eussent remplacé l'empire Romain : si la république romaine renaissait elle se glorifierait de nous, et rougirait beaucoup de ses autres successeurs.

» Je fais ces réflexions pour que nous n'hésitions point d'accomplir la mission que semble avoir donnée le destin à la génération présente du peuple français, et pour que nous soyons convaincus que si cette République est gouvernée par la justice elle sera bientôt respectée.

» Je disais que la mollesse des juges et des officiers chargés de la police des villes et des campagnes avait encouragé le crime. Il est temps qu'une pareille impunité finisse, que le peuple soit libre ; mais persuadons-nous que c'est laisser opprimer le peuple que de laisser les autorités sans frein.

» Considérez encore l'état civil sous les factions. On ne connaissait plus l'amitié ; la terreur s'était tournée contre la représentation nationale et contre la patrie ; le crime poursuivait les juges, et la violence, en conflit avec vos décrets, opprimait chaque arrondissement par une influence indépendante du reste du peuple français.

» La concurrence du pouvoir des factions avec les lois avait

suspendu l'activité des institutions publiques : un fonctionnaire aimait mieux violer la justice, et se cacher dans le nuage qui couvrait toutes les intrigues, qu'affronter des partis plus puissans que l'autorité nationale.

» L'ambition égarait les autres ; le changement et la récompense d'un grand crime flattait leur espérance criminelle. Insensés, qui voudriez troubler la démocratie pour accomplir vos desseins coupables, vous vous trompez bien ! L'infamie et l'inquiétude environnent le but où vous tendez. Les leçons que nous a données l'histoire, l'exemple de tous les grands hommes est-il perdu pour l'univers ? Ils nous conseillent tous la vie obscure : les cabanes et les vertus sont les grandeurs du monde. Allons habiter les bords des fleuves et bercer nos enfans, et les instruire au désintéressement et à l'intrépidité. Ambitieux, allez vous promener une heure dans le cimetière où les conjurés et le tyran dorment, et décidez-vous entre la renommée, qui est le bruit des langues, et la gloire, qui est l'estime.

» Le tyran à sa mort nous avait légué la guerre civile ; on a tout fait pour nous la donner : la politique de nos ennemis dépravait tout. Voulait-on affermir le gouvernement par la vigueur nécessaire, des conjurés l'accusaient d'usurpation ; était-on faible, on disait que vous étiez usés, et l'aristocratie tramait une révolte contre vous. Battus par toutes les factions, vous combattiez le modérantisme ; on vous traitait de dominateurs : vous combattiez l'audace contre-révolutionnaire ; on vous taxait de modérantisme.

» Quoi que vous fassiez, vous ne pourrez jamais contenter les ennemis du peuple, à moins que vous ne rétablissiez la tyrannie. J'en conclus qu'il faut qu'ils périssent, et qu'il faut envoyer ailleurs chercher l'esclavage et des rois le parti opposé à la révolution, pour lequel la liberté du peuple est un joug.

» Ce parti, n'en doutez point, ne peut faire de paix avec vous ; vous ne parlez point la même langue ; vous ne vous entendrez jamais. Chassez-le donc ! L'univers n'est point inhospitalier, et le salut public est parmi nous la loi suprême.

» Ces partisans incorrigibles de la tyrannie ne respirent que notre perte, et chaque jour ils font un ennemi de plus à la

liberté. Qu'ils soient superbes partout ailleurs ; on ne peut être ici que citoyen.

» Il y aurait de l'inhumanité à leur sacrifier tout un peuple ; il y aurait aussi de l'injustice à ne distinguer pas les bons des méchans. La cruauté frappe sans mesure, mais la sagesse concilie tout. Purgez donc la patrie de ses ennemis déclarés ! La modestie républicaine les indigne ; il leur faut la puissance, qui n'appartient ici qu'à la démocratie. Qu'ils soient bannis, et tous les vices avec eux, et que la providence les conduise dans une autre hémisphère, et les instruise à la vertu par le malheur. Interdisez le séjour de Paris, celui des ports, celui des places fortes à tous les nobles, à tous les étrangers : la cour était autrefois interdite aux plébéiens. Il en est temps, constituez la liberté, et foudroyez l'aristocratie, soit qu'elle vous accuse de faiblesse, soit qu'elle vous accuse de domination ! La prospérité publique ne peut résulter que d'un état affermi. Ceux qui vous accusent sourdement conspirent. La probité veut qu'on vous éclaire, qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous avilisse.

» Le temps des préjugés n'est plus ; le charlatanisme des factions est passé : tout ce qui n'est pas respect du peuple et de vous est un crime, et doit être poursuivi sévèrement.

» Patriotes, si vous m'en croyez, vous haïrez comme vos ennemis ceux qui déprisent la représentation : un patriote n'a jamais de motif solide de la déprécier, car il n'y a plus de patrie sans elle. C'est l'aristocratie, c'est l'étranger qui l'attaquent sans cesse, et qui engagent toutes les dissensions et tous les désordres. Avez-vous lu cette séance du parlement britannique où Stanhope reproche au gouvernement anglais comme une indignité l'attentat médité et proposé de détruire la représentation nationale de France par la révolte soudoyée ? Voilà donc le secret des factions et celui de l'aristocratie, que nous laissons tramer parmi nous ! Mais qu'y a-t-il de commun entre elle et nous pour nous expliquer ? Il ne faut donc que de la rigueur contre elle pour toute raison.

» On nous écrit des pays étrangers que les émigrés se désolent du supplice des factions. Remercions donc la destinée, qui

nous a aidés à les abattre, et jurons de ne plus souffrir la domination des partis qui ont si longtemps exposé la liberté.

» Nous n'avions point de patrie lorsque le crime était plus puissant que le peuple, et que la liberté était la proie de quelques conjurés; nous n'avions point de patrie lorsque le ministère, né de la représentation, déchirait le sein de sa mère, lorsqu'un commis avait l'audace d'un sultan, et conspirait impunément contre l'égalité publique. Ne songez qu'à fortifier cette égalité par la véhémence d'un gouvernement pur, qui fasse respecter tous les droits par une police vaste et judicieuse; que la loi soit pleine de roideur envers les ennemis de la patrie, qu'elle soit douce et maternelle envers les citoyens!

» Si ces maximes avaient régné plutôt on aurait frappé sans scrupule tout ce qui s'opposait à la révolution, et le peuple serait heureux; on n'aurait pas vu naître ce fédéralisme civil, qui, en isolant toutes les parties de l'Etat, a tari l'abondance. Vous vaincrez si vous voulez vaincre; vous serez respectés de l'Europe si vous voulez l'être; mais vous n'obtiendrez tous ces avantages que d'une liberté stable, que de la probité publique et d'un gouvernement indomptable aux factions criminelles.

» Depuis que vous avez entrepris de procurer ce bien à la patrie, l'aristocratie, fidèle à ses maximes, accuse le gouvernement de dictature. Depuis quand les ennemis de la révolution prennent-ils un si vif intérêt au maintien de la liberté? L'accusent-ils d'une trop grande sévérité contre eux et contre les conjurés? Heureux ceux qui essuieraient le reproche d'avoir été funestes aux ennemis de la patrie! Il n'y eut personne assez éhonté dans Rome pour reprocher la sévérité qui fut déployée contre Catilina comme un acte de tyrannie; mais Rome aimait alors la liberté: il n'y eut que César qui regretta ce traître, et qui prétendit que la liberté, qu'il devait un jour détruire lui-même, était violée dans la personne de Catilina.

» L'aristocratie sous le régime monarchique foulait aux pieds la religion, objet de ses railleries; la noblesse se moquait des rois, qui n'étaient, comme ils le sont encore, que les premières dupes de leurs empires: l'aristocratie, abhorrée pour ses crimes, pesait sur la terre; la probité était ridicule à

ses yeux ; elle inventait des passions et des sottises pour irriter sa satiété ; elle foulait les campagnes, elle insultait à la misère, et se moquait de la terre et du ciel.

» Aujourd'hui l'aristocratie hypocrite, qui elle-même sans s'en apercevoir a détruit ce qu'elle regrette, nous oppose effrontément des bienséances qu'elle foula toujours aux pieds : il n'y a point de bienséances à respecter envers les ennemis du peuple.

» C'est un défaut de politique qui désormais entretiendrait par forme de querelle des divisions entre le peuple et les partisans de la tyrannie. Une révolution comme la nôtre n'est pas un procès, mais un coup de tonnerre sur tous les méchans. Il n'y a plus à répéter de la part de ceux-ci ; il faut les réprimer et les confondre.

» Vous devez donc porter les yeux sur la police générale de l'Etat, et exercer une censure très rigide sur les ennemis de la révolution et sur les autorités publiques. Encouragez les juges à rendre avec courage la justice, protégez-les, faites-les respecter aussi ; mais s'ils s'écartent de vos décrets punissez-les sévèrement.

» Ce fut une méthode tyrannique de la part de Custine que de prétendre discipliner l'armée en fusillant les soldats : ce sont les chefs qu'il faut discipliner, parce que tout mal résulte de l'abus du pouvoir.

» Il en est de même de l'état politique : le peuple est juste ; les pouvoirs sont souvent iniques. C'est une chose affreuse de tourmenter le peuple. Les lois et le gouvernement doivent peser sur les pouvoirs, qui tendent toujours à l'indépendance.

» Il n'en sera plus de même désormais : les plaintes apportées par les citoyens contre les abus de l'autorité vous seront rendues. Vous vous êtes étrangement trompés, vous qui avez cru que l'insolence était une sauvegarde de la justice et des lois, et qui vous êtes environnés d'audace pour leur échapper ! Tout sera pesé au pied du bon sens. Ceux-là surtout seront poursuivis sans pitié qui violeraient la garantie de la liberté publique en outrageant la représentation. Vous vous êtes trompés aussi, vous qui avez volé l'Etat, et croyez jouir longtemps du prix de vos forfaits !

» L'aristocratie est en deuil de la mort des factions ; tous les ennemis du peuple français en Europe sont en deuil : le crime en deuil pleure sur la tombe impure des conjurés. Que d'espérances l'aristocratie a perdues en un mois ! Elle essaie de s'en venger en accusant de despotisme le gouvernement qui s'affermit ; elle s'indigne que vous ayez reconnu la Divinité, et que vous ayez rappelé les généreux sentimens de la nature. Ainsi, tour à tour traités d'anarchistes et de tyrans, les représentans du peuple français abandonneraient la liberté publique s'ils devenaient sensibles à ces cris insensés.

» Aujourd'hui que la liberté française est constituée, attendez-vous aux gémissemens éternels de tous les fripons ; ils deviendront une faction de publicistes, accusant de rigueur la main qui les frappe. Lorsque la liberté est fondée il s'agit de l'observation des devoirs envers la patrie ; il s'agit d'être citoyen.

» Je ne sais point par quelles raisons on pourrait justifier la guerre que l'on ferait à l'ordre politique des choses ; car que veulent et que font de plus les tyrans armés contre vous ? Ne tenez compte que du peuple dans la République ; respectez sa liberté ; faites-lui rendre une justice prompte ; punissez, je le répète, l'insolence de l'autorité envers les patriotes, et tenez avec fermeté les rênes de l'Etat, sans vous embarrasser des partisans de la tyrannie, qui savent bien que votre fermeté doit être un obstacle invincible au rétablissement du trône.

» Vous n'aurez pas plutôt fait régner un mois la justice distributive, que la République changera de face, et que l'abondance renaîtra. Les factions étaient un joug qui ne laissaient que l'ombre de la liberté.

» Tous les emplois étaient remplis des créatures de l'intrigue, beaucoup plus occupées à faire triompher les partis que la cause populaire. Si les chefs des factions parlaient, ils étaient obéis ; c'étaient de véritables monarques, dont l'influence était personnelle. L'aristocratie appelle leur destruction un acte de dictature. Brutus et Cassius aussi furent accusés de tyrannie pour avoir immolé César ; ils furent accusés par Antoine. Où sont-ils les Antoines qui regrettent Hébert, qui voulut égorger la représentation nationale et les patriotes, qui regrettent

Danton, qui a tout fait contre la liberté ? Malheur à ceux qui prendraient la défense des conspirateurs ! Ils ne feraient que confirmer le jugement qui condamne les premiers, et dévoiler leur complicité.

» Qu'ils se présentent ceux qui menacent de venger les traîtres que la loi a frappés ! On les brave. Je les repousse au fond de leur conscience ; ils pâliront, s'il en est qui m'entendent. Nous n'avons point la pusillanimité des coupables ; nous verrons tous notre patrie libre ; nous serons heureux, et les factions mourront ! Il n'y a ni liberté ni gouvernement là où les factions règnent, et lorsqu'il y en a plusieurs l'oppression en est insupportable, parce qu'elle est combinée sur leur réaction.

» Il est impossible de réparer sur l'heure les maux qu'elles ont faits à la patrie. Tous ceux qui s'étaient enrichis, tous ceux qui avaient commis quelque crime se rangeaient sous leurs étendards, où ils trouvaient l'impunité. Elles avaient l'art de vous faire des ennemis, et se grossissaient d'autant plus ; elles provoquaient des lois funestes ; elles irritaient le peuple par l'injustice, et s'isolaient de vous pour mesurer les coups qu'elles vous portaient. Alors l'autorité nationale était en quelque sorte absorbée ; le peuple ne trouvait plus de justice ; tous les pouvoirs, livrés aux factions, se liguaient contre vous. Nous n'avons fait que vous obéir et qu'obéir à nos consciences en attaquant les factions, plus puissantes que vous. Si vos comités avaient cherché de l'autorité ils auraient ménagé tous les partis, et s'en seraient fait des leviers : ce fut la marche de tous les tyrans, et ce fut celle des chefs des factions détruites. Mais maintenant nous n'avons plus d'appui que dans vous-mêmes, et dans l'exemple que nous donnerons à l'Europe et aux Français de notre respect pour vous.

» Vous avez donné vous-mêmes un exemple qui doit être imité par tous ; vous avez puni ceux qui conspiraient dans votre sein : quel ennemi de la patrie dans le reste de la République osera vous taxer de partialité si vous le punissez lui-même ? Que la justice se répande donc comme un torrent partout où il est demeuré des complices. Qu'ont fait les tribunaux depuis deux ans ? A-t-on parlé de leur justice ? Les voilà les auteurs

de toutes les calamités publiques! car, institués pour maintenir la révolution, leur indulgence a laissé partout le crime libre à la place du peuple ; ils ont laissé mépriser vos décrets, et se sont fait mépriser eux-mêmes par la mollesse de leurs âmes, au lieu de se rendre redoutables aux méchans.

» Le moment est venu de tirer du sommeil tous les dépositaires de l'autorité publique. Les uns ont protégé les traîtres, les autres les fripons : l'administration des subsistances militaires a des comptes à rendre à ce sujet ; elle appelait hommes de sang Gatteau et Thuillier, deux de ses membres, qui, chargés par le comité de salut public de rechercher les voleurs, avaient dénoncé un garde-magasin qui leur avait offert cinquante mille écus pour se taire.

» La comptabilité aura à justifier son indulgence envers les comptables.

» Les départemens rendront compte de l'affreux état des chemins, qui menaçent de la famine par l'interception des convois et des communications.

» L'administration des postes rendra compte de la nullité du service. Nous déclarons la guerre à tous les abus par lesquels on a servi les factions pour faire abhorrer la liberté et provoquer la tyrannie.

» Les départemens répondront de l'air de souveraineté qu'ils ont souvent pris devant les malheureux.

» Les pouvoirs répondront de toute coalition criminelle contre la liberté publique.

» Les juges de paix rendront compte de la justice refusée aux pauvres des campagnes.

» Les tribunaux des armées rendront compte de la discipline des chefs des corps, et de leur courtoisie envers les hommes puissans. Ce n'est point là le despotisme, sans doute : ce serait un étrange privilége que celui de pouvoir récuser comme despotisme l'âpreté nécessaire pour châtier les méchans ! Favorisez la justice de toute votre puissance ; elle seule rétablira nos affaires. Annoncez à la France que tout abus reconnu sera foudroyé, et que tout homme injuste envers le peuple en portera la peine.

» Vous tenez, après le souverain que vous avez l'honneur

de représenter, le premier rang dans la patrie ; faites la loi à tous les pouvoirs : qu'ils se mettent à leur place, qu'ils se respectent dans les degrés de leur hiérarchie.

» Qu'ils se souviennent bien surtout que vous les surveillez, et que le tribunal révolutionnaire punira toute complicité de leur part dans les conjurations.

» C'est ainsi que vous fixerez toutes les idées, et que vous assujétirez les hommes aux devoirs et aux obligations raisonnables dont la liberté ne dispense pas. Ce n'est point à vous de suivre les impulsions étrangères ; c'est à la terre à recevoir celles de votre génie. Soyez plus forts, plus rigoureux pour régénérer qu'on l'est pour corrompre ; soyez plus grands que les malheurs passés ; soyons meilleurs que nos ennemis. Précisez tellement tous les principes, toutes les idées, qu'on ne les travestisse plus ; que les modérés soient découverts, même sous un masque de violence ; que l'heureuse exaltation soit honorée ; qu'on se souvienne que Caton était un homme exalté, et que Catilina ne l'était point. L'exaltation est dans la résolution opiniâtre de défendre les droits du peuple et la Convention ; l'exaltation est dans le mépris des richesses et la simplicité courageuse des mœurs ; l'exaltation est vertu, et non pas fureur. Il faut être un homme sublime pour consolider sa patrie, et celui-là n'est plus qu'un lâche qui l'ébranlerait désormais que tout le monde est juste.

» Formez les institutions civiles, les institutions auxquelles on n'a point pensé encore : il n'y a point de liberté durable sans elles ; elles soutiennent l'amour de la patrie et l'esprit révolutionnaire, même quand la révolution est passée. C'est par là que vous annoncerez la perfection de votre démocratie, que vous annoncerez la grandeur de vos vues, et que vous hâterez la perte de vos ennemis en les montrant difformes à côté de vous. Bientôt les nations éclairées feront le procès à la mémoire de ceux qui ont régné sur elles, et traîneront leurs ossemens sur l'échafaud ; l'Europe foulera aux pieds et la poussière et la mémoire des tyrans ; alors tout gouvernement qui ne sera point fondé sur la justice sera abhorré : l'esprit humain est aujourd'hui malade, et sa faiblesse produit le malheur parce qu'elle souffre l'oppression. N'en doutez pas ; tout ce

qui existe autour de nous doit changer et finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste : la victoire et la liberté couvriront le monde. Ne méprisez rien, mais n'imitez rien de ce qui est passé avant nous; l'héroïsme n'a point de modèles. C'est ainsi, je le répète, que vous fonderez un puissant empire, avec l'audace du génie et la puissance de la justice et de la vérité : ce sont des choses dont l'aristocratie ne peut point abuser. N'imposez pas d'autres vertus aux citoyens que la probité, que le respect de la liberté, de la nature, des droits de l'homme et de la représentation ; car les méchans vont essayer de faire un joug de la fausse vertu, par l'habitude de mettre des manières à la place du bon sens. Que si vous ordonnez aux tribunaux de faire régner la justice, ne souffrez point que l'on tourmente la vie privée du peuple ; ne souffrez pas non plus que l'aristocratie enveloppe les patriotes parmi les complices des conjurés : ces complices sont ceux qui ont proposé la destruction de la représentation, ceux qui l'ont outragée, ceux qui ont ménagé les ennemis de la révolution. Faites en sorte qu'on ne s'y méprenne point ; car le pouvoir est si cruel et si méchant, que, si vous l'arrachez à l'inertie sans lui donner de règle, il marcherait à l'oppression : c'est pourquoi les autorités doivent se borner à ce que vos décrets prescrivent. Les hommes corrompus sont aussi les plus tyranniques, parce que, n'ayant pas de sentiment du bien, ils ne suivent que le torrent des idées du jour : ainsi tous les prestiges qui ont attaqué la liberté ont eu des autels. C'est pourquoi le glaive des lois doit poursuivre aussi dans toutes les parties de la République les complices des conspirateurs jugés qui prendront de nouveaux masques : qu'ils paraissent tous devant le tribunal révolutionnaire, saisi de cette redoutable instruction! Déjà la liberté respire ; les coupables sont dénoncés de toutes parts : que la justice et la vengeance populaire s'attachent à leurs pas, et que la République les châtie !

» Tous les Français sont avertis de dévoiler les partisans de la tyrannie, les étrangers conspirateurs, les fripons, les trames criminelles contre les droits du peuple. Que les factions disparaissent, et qu'il ne reste que la liberté ; que la conscience publique juge à tous les momens la représentation nationale et

le gouvernement fixé dans son sein : mais que la Convention plane sur les pouvoirs ; qu'ils la respectent, et fassent le bien. Qu'on mette de la différence entre être libre et se déclarer indépendant pour faire le mal. Que les hommes révolutionnaires soient des Romains, et non point des Tartares.

» Je termine par ce principe invariable, c'est que l'autorité publique doit religieusement exécuter vos décrets. Voilà la source et l'unique règle de la police générale de la République, et du gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que la justice favorable au peuple, et terrible à ses ennemis.

» Vos comités vous ont présenté le fruit d'une longue expérience, et l'ont appliquée dans le décret suivant. » (1)

DÉCRET. (*Adopté avec quelques amendemens dans les séances des* 26, 27, 28 *et* 29 *germinal an* 2.)

Art. 1^er^. Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au tribunal révolutionnaire à Paris.

2. Les comités de salut public et de sûreté générale rechercheront promptement les complices des conjurés, et les feront traduire au tribunal révolutionnaire.

3. Les commissions populaires seront établies pour le 15 floréal.

4. Il est enjoint à toutes les administrations et à tous les tribunaux civils de terminer dans trois mois, à compter de la promulgation du présent décret, les affaires pendantes, à peine de destitution ; et à l'avenir toutes les affaires privées devront être terminées dans le même délai sous la même peine.

5. Le comité de salut public est expressément chargé de faire inspecter les autorités et les agens publics chargés de coopérer à l'administration.

6. Aucun ex-noble, aucun étranger des pays avec lesquels la République est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus qui y serait trouvé dans dix jours est mis hors la loi.

7. Les ouvriers employés à la fabrication des armes à Paris, les étrangères qui ont épousé des patriotes français, les femmes nobles

(1) Ce rapport de Saint-Just, en effet très remarquable, fut couvert d'applaudissemens, et le projet décrété sur le champ, à l'unanimité. Ce n'est qu'après cette adoption d'enthousiasme que quelques membres proposèrent des amendemens, renvoyés d'abord à l'examen du comité, et adoptés en partie sur sa rédaction dans les séances suivantes.

qui ont épousé des citoyens non nobles, ne sont point compris dans l'article précédent.

8. Les étrangers ouvriers, vivant du travail de leurs mains antérieurement au présent décret, les marchands détaillans établis aussi antérieurement au présent décret, les enfans au-dessous de quinze ans et les vieillards âgés de plus de soixante-dix ans sont pareillement exceptés.

9. Les exceptions relatives aux nobles et étrangers militaires sont renvoyées au comité de salut public comme mesure de gouvernement.

10. Le comité de salut public est également autorisé à retenir par réquisition spéciale les ci-devant nobles et les étrangers dont il croira les moyens utiles à la République.

11. Les comités révolutionnaires délivreront les ordres de passe; les individus qui les recevront seront tenus de déclarer le lieu où ils se retirent; il en sera fait mention dans l'ordre.

12. Les comités révolutionnaires tiendront registre de tous les ordres de passe qu'ils délivreront, et feront passer un extrait de ce registre chaque jour aux comités de salut public et de sûreté générale.

13. Les ci-devant nobles et les étrangers compris dans le présent décret seront tenus de faire viser leur ordre de passe, au moment de leur arrivée, par la municipalité dans l'étendue de laquelle ils se retireront; ils seront également tenus de se représenter tous les jours à la municipalité de leur résidence.

14. Les municipalités seront tenues d'adresser sans délai, aux comités de salut public et de sûreté générale, la liste de tous les ci-devant nobles et des étrangers demeurant dans leur arrondissement, et de tous ceux qui s'y retireront.

15. Les ci-devant nobles et étrangers ne pourront être admis dans les sociétés populaires et comités de surveillance, ni dans les assemblées de commune ou de section.

16. Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes est interdit aux généraux qui n'y sont point en activité de service.

17. Le respect envers les magistrats sera religieusement observé; mais tout citoyen pourra se plaindre de leur injustice, et le comité de salut public les fera punir selon la rigueur des lois.

18. La Convention nationale ordonne à toutes les autorités de se renfermer rigoureusement dans les limites de leurs institutions, sans les étendre ni les restreindre.

19. Elle ordonne au comité de salut public d'exiger un compte sévère de tous les agens, de poursuivre ceux qui serviront les complots, et auront tourné contre la liberté le pouvoir qui leur aura été confié.

20. Tous les citoyens sont tenus d'informer les autorités de leur ressort et le comité de salut public des vols, des discours inciviques et des actes d'oppression dont ils auraient été victimes ou témoins.

21. Les représentans du peuple se serviront des autorités constituées, et ne pourront déléguer de pouvoirs.

22. Les réquisitions sont interdites à tous autres que la commission des subsistances et les représentans du peuple près les armées, sous l'autorisation expresse du comité de salut public.

23. Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la révolution vivait sans rien faire, et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

24. Le comité de salut public encouragera par des indemnités et des récompenses les fabriques, l'exploitation des mines, les manufactures, le desséchement des marais; il protégera l'industrie, la confiance entre ceux qui commercent; il fera des avances aux négocians patriotes qui offriront des approvisionnemens au *maximum*; il donnera des ordres de garantie à ceux qui ameneront des marchandises à Paris, pour que les transports ne soient pas inquiétés; il protégera la circulation des rouliers dans l'intérieur, et ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à la bonne foi publique.

25. La Convention nationale nommera dans son sein deux commissions, chacune de trois membres; l'une chargée de rédiger en un code succinct et complet les lois qui ont été rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles qui sont devenues confuses; l'autre commission sera chargée de rédiger un corps d'institutions civiles propres à conserver les mœurs et l'esprit de la liberté. Ces commissions feront leur rapport dans un mois.

26. Le présent décret sera proclamé dès demain à Paris, et son insertion au bulletin tiendra lieu de publication dans les départemens.

Décret du 28.

Art. 1er. Sont exceptés de la loi des 26 et 27 de ce mois les étrangers domiciliés en France depuis vingt ans, et ceux qui, y étant domiciliés depuis six ans seulement, ont épousé une française non noble.

2. Sont assimilés aux nobles et compris dans la même loi ceux qui, sans être nobles suivant les idées ou les règles de l'ancien régime, ont usurpé les titres ou les priviléges de la noblesse, et ceux qui auraient plaidé ou fabriqué de faux titres pour se les faire attribuer.

Décret du 29.

La Convention nationale décrète que l'article 8 du décret rendu dans la séance du 27 germinal, sur la police générale, demeurera définitivement rédigé dans les termes suivans :

« Les étrangers ouvriers vivant du travail de leurs mains antérieurement à la loi du mois d'août (vieux style), relative aux mesures de police contre les étrangers; ceux des étrangers seulement qui seront reconnus pour avoir été marchands détaillans antérieurement au mois de mai 1789; les enfans au-dessous de quinze ans et les vieillards âgés de plus de soixante-dix ans, sont pareillement exceptés. »

RAPPORT *sur la théorie du gouvernement démocratique, et sa vigueur utile pour contenir l'ambition et pour tempérer l'essor de l'esprit militaire; sur le but politique de la guerre actuelle; sur la nécessité d'inspirer l'amour des vertus civiles par des fêtes publiques et des institutions morales;* fait par Billaud-Varenne *au nom du comité de salut public. — Du* 1^er^ *floréal an* 2. (20 *avril* 1794.)

« Citoyens, à l'ouverture d'une campagne qui sera terrible, car il est temps de terminer cette lutte révoltante de la royauté contre la République, le comité de salut public a senti la nécessité de fixer enfin les bases du système qui doit régler notre politique. S'il ne faut que du courage ou un excès de désespoir pour entreprendre une révolution, il faut autant de persévérance que de sagesse pour la bien conduire; il faut en outre de la grandeur d'âme et du génie pour la terminer. C'est donc à vous à en prévoir toutes les chances, à en calculer tous les résultats. Trop longtemps nous avons marché au hasard : qui n'a ni système arrêté ni plan tracé se rend le jouet des événemens, se met à la merci des passions humaines, se laisse entraîner continuellement par les circonstances loin du but où il veut tendre. Ce n'est pas ainsi qu'une prévoyante politique prépare ses succès : elle s'étudie à prévenir les échecs désastreux sans trop les craindre; elle profite des hasards favorables sans jamais y compter; tout ce qui est douteux lui paraît illusoire ou précaire. Tout ce qui est inopiné n'a souvent que la durée d'un éclair : veut-on réussir avec certitude, on doit commencer par connaître sa véritable position, par déterminer ce qui importe davantage, par élaguer tout ce qui n'est que spécieux; et alors, en prenant des mesures d'après ce concours de combinaisons, on marche d'un pas assuré, on renverse tous les obstacles, on écarte tous les périls, en un mot on arrive par la seule force de la direction qu'on s'est donnée.

» Quand Rome brisa le trône et chassa les Tarquins, Rome, pour assurer cette révolution, n'eut que des ennemis extérieurs à combattre et à vaincre; Rome, encore à son adolescence, trouva même dans cette guerre le principe de sa grandeur : ce fut la nécessité de se défendre qui, électrisant son énergie et

son courage, centupla ses forces, et qui la rendit bientôt un colosse, ayant pour piédestal l'univers asservi. Mais vous, fondateurs de la République française, vous en avez jeté les bases sous des auspices bien autrement défavorables! Déjà la royauté, ébranlée par la puissance du peuple, quoique fortement appuyée par les ennemis secrets du bonheur public, s'empressait de conjurer l'orage, et avait trouvé le temps pendant trois années de faire jouer tous les ressorts qui anéantissent la liberté; l'habitude de croupir depuis tant de siècles dans l'esclavage, les passions qu'elle enfante, les préjugés qu'elle enracine, les vices qu'elle propage, la misère qu'elle aggrave, devinrent dans les mains du despotisme autant de leviers propres à écraser le peuple par le peuple. Il ne manquait plus, pour nous porter les derniers coups, que le fléau d'une guerre sanglante et simultanée avec les puissances de l'Europe et avec nous-mêmes; aussi à l'ouverture de votre session, tandis que les Prussiens se répandaient comme un torrent fougueux dans les plaines de la ci-devant Champagne, que Léopold assiégeait Lille et Thionville, Pitt marchandait Toulon, et soulevait Lyon et Marseille; enfin la superstition, remuant le limon impur des marais de la Vendée, réalisait dans les départemens maritimes de l'Ouest la fable de Gédéon. Certes alors il était indubitable que quelque nouveau César croyait déjà toucher au dénouement en voyant la France déchirer, comme Caton, ses entrailles de ses propres mains : mais Caton ne fut qu'un simple mortel, et le peuple, image de la nature, est impérissable comme elle; comme elle, il sort plus ferme, plus puissant, plus majestueux du sein des tempêtes qui semblent menacer de confondre l'univers, et qui ne sont que des accidens nécessaires pour renouveler parfois ce que les siècles ont usé.

» La guerre, qui paraissait devoir consommer notre ruine, est pourtant ce qui nous a sauvés! La guerre, en enflammant tous les esprits, en agrandissant tous les cœurs, en inspirant comme passion dominante la gloire de sauver la patrie, a rendu le peuple constamment éveillé sur ses dangers, sans cesse exaspéré contre les forfaits de la monarchie et du fanatisme, toujours aussi ardent pour combattre les despotes jusqu'au dernier qu'inexorable envers les traîtres méditant le

massacre de nos armées et l'asservissement de la France. La guerre de la Vendée, en ralliant sous ses bannières les hommes les plus corrompus, a servi elle-même à purger la terre de la liberté de ce ramas de brigands; elle a servi à mettre dans tout son jour l'atrocité du royalisme, la sanguinaire hypocrisie des prêtres; elle a servi à démasquer ceux-là mêmes qui n'étaient restés sous les drapeaux de la République que pour mieux lui porter des coups plus sûrs, ou que pour mieux assouvir leur ambition sous les emblêmes du patriotisme. De là pour le peuple de nouveaux traîts de lumière qui, par cette série de cruautés et de trahisons, n'ont laissé partout que des impressions hideuses et révoltantes.

» Ils portent donc avec eux un motif de consolation ces événemens qui par leur noirceur ont perpétué et accru la haine de la tyrannie! haine naturelle, juste, et inséparable de l'amour de la liberté, qui, dans le passage subit de la servitude à la République, c'est à dire de la dégradation de l'espèce humaine à l'élévation la plus sublime de sa dignité, a suppléé les vertus civiles que nous n'avions pas encore, et qui a atténué les résultats perfides de l'immoralité de tant d'êtres pervertis.

» C'est cette haine profonde de la tyrannie qui, se mêlant pàr enthousiasme aux combinaisons mêmes des conspirateurs, les a enlacés plus d'une fois dans leurs propres piéges; c'est elle qui les a enchaînés à son triomphe dans les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 31 mai; c'est elle qui, soutenant en dépit de tant d'intrigues l'opinion publique au plus haut degré, vous a entraînés dans ce tourbillon lumineux, loin du gouffre si souvent entr'ouvert sous vos pas, pour vous placer à une élévation qui met déjà vos ennemis sous vos pieds.

» Maintenant il s'agit de s'y maintenir; car si la révolution est dans le peuple, son succès dépend des vertus, de l'énergie, de la sage politique de ceux qui tiennent le timon des affaires.

» Le peuple français vous a imposé une tâche aussi vaste que difficile à remplir. L'établissement de la démocratie chez une nation qui a longtemps langui dans les fers peut être comparé à l'effort de la nature dans la transition si étonnante du

néant à l'existence; effort plus grand sans doute que le passage de la vie à l'anéantissement. Il faut pour ainsi dire recréer le peuple qu'on veut rendre à la liberté : puisqu'il faut détruire d'anciens préjugés, changer d'antiques habitudes, perfectionner des affections dépravées, restreindre des besoins superflus, extirper des vices invétérés, il faut donc une action forte, une impulsion véhémente, propres à développer les vertus civiques et à comprimer les passions de la cupidité, de l'intrigue et de l'ambition.

» Citoyens, l'inflexible austérité de Lycurgue devint à Sparte la base inébranlable de la république : le caractère faible et confiant de Solon replongea Athènes dans l'esclavage. Ce parallèle renferme toute la science du gouvernement. Le consul Brutus, en condamnant à la mort ses deux fils coupables de trahison, prévit bien qu'une telle sévérité, frappant à la fois d'admiration et de terreur, étoufferait pour longtemps tout germe de conspiration : calcul tellement juste, qu'après cet exemple terrible il ne resta plus d'autre ressource à Tarquin que de tenter le sort d'un combat, dans lequel il fut vaincu, et la liberté de Rome assurée. Aussi qui osera aujourd'hui projeter la ruine de sa patrie, depuis que vous avez mis la justice à l'ordre du jour? La République plane seule triomphante, lorsque toutes les factions sont abattues, et leurs vils agens, ne songeant plus qu'à leur sûreté personnelle, ressemblent aux tronçons épars d'une vipère qui cherchent en vain à se réunir, et dont les convulsions sont les derniers symptômes de l'existence.

» Quels flots de sang on eût épargnés si, le 14 juillet, la massue du peuple eût exterminé l'odieux Capet et ses infâmes courtisans! Les révolutions sont un état de guerre politique entre une nation poussée à bout et les dominateurs qui l'ont pressurée. Ceux-ci dans leur rage ne respirent que massacres et dévastations, autant pour se venger de l'essor qu'a pris le peuple que pour le ramener à la servitude par la terreur et par la désolation : c'est le meurtre prémédité du corps social, qu'on ne peut prévenir que par la mort des conjurés; c'est l'assassin qu'on tue pour ne pas tomber sous ses propres coups. L'échafaud de Catilina sauva la vie au sénat romain et à des milliers

de victimes : avoir frappé les chefs de deux conspirations également puissantes, c'est avoir évité la perte des hommes qu'ils égaraient; c'est avoir soustrait au carnage le peuple et ses représentans ; c'est avoir préparé le triomphe de nos armes en forçant les postes avancés de l'ennemi, en enlevant son quartier général avant même de lui livrer bataille.

» Ce n'est pas que la malveillance se taise lorsqu'elle pourra moins s'agiter que jamais, elle qui s'attache à toutes les nuances politiques pour en tirer avantage, elle qui ne rêve que désordre et chaos pour assurer ses succès, elle en un mot qui épie sans cesse les bonnes et les mauvaises actions pour empoisonner le bien et aggraver le mal! Attendez-vous donc que, réduite à vous calomnier, elle s'empressera de répandre quelques nuages sur vos intentions, dans l'espoir de vous enlever la confiance publique. Si les rênes du gouvernement sont flottantes, le fourbe ambitieux se plaint que ceux qui les dirigent manquent d'énergie, de vues, d'expérience; et ces clameurs et ce zèle affecté n'ont pour objet que d'envahir des places où l'on puisse se partager les débris de l'État : mais l'attitude du gouvernement est-elle ferme et imposante, aussitôt l'intrigue, épouvantée, essaie de jeter l'effroi dans les esprits faibles, et de rallier à son parti les consciences qui ne sont pas sans peur et sans reproche. Cette alternative met la patrie entre ces deux écueils, difficiles peut-être à éviter si la liberté pouvait suivre la même marche que la tyrannie : celle-ci sent le besoin de s'envelopper des ombres du mystère pour cacher une partie de sa difformité; l'autre au contraire se place en évidence, de peur que ses formes robustes et ses mouvemens nerveux ne prennent dans l'obscurité une empreinte défectueuse.

» La publicité de vos délibérations, étant la double garantie des droits du peuple et de son opinion à votre égard, devient votre mutuelle sauvegarde; ainsi, tant qu'il existera une race impie, prolongeant les crises de la révolution ou pour en empêcher l'affermissement, ou pour la faire tourner à son profit, ne craignez point de vous montrer sévères. La justice est tellement dans la nature, que jamais aucune nation ne se souleva contre elle : c'est l'iniquité seule qui révolte ; celui qui est jugé d'avance

par ses remords ne trouve même pas au fond de sa conscience un appui contre sa condamnation.

» A la vérité la justice fut trop longtemps une expression abusive, ou plutôt profanée; trop longtemps l'oppression, la mauvaise foi, la cupidité ont couvert leurs attentats du manteau sacré de la justice; mais elle a des traits si prononcés, elle a un caractère si fortement calqué sur les droits de l'homme et sur les vertus, que sa physionomie ne peut paraître équivoque.

» La justice est la raison et la volonté du peuple, et non la décision arbitraire et incohérente des magistrats qui en sont l'organe; la justice se constitue par une exacte similitude pour tous les citoyens d'utilité commune et d'obligations individuelles, de récompenses nationales et de peines afflictives : de sorte que l'égalité n'est elle-même que le règne de la justice dans toute sa plénitude, ce qui détruit cette fausse idée que le machiavélisme s'efforce de suggérer en peignant artificieusement l'égalité sous les couleurs dégoûtantes de la licence et du brigandage.

» La justice est dans le supplice de Manlius, qui invoque en vain trente victoires effacées par sa trahison : l'iniquité apprête la ciguë que boit Socrate, refusant à ses amis de se dérober à la mort par respect pour les lois : la justice appelle deux fois en jugement Pausanias, n'ayant pu le convaincre d'intelligence avec Xerxès dès la première citation; elle rejette dédaigneusement la ridicule accusation de Quintus et de Pétilius contre Scipion l'Africain : la justice s'indigne de la fierté et de l'avarice de Coriolan, et le condamne à l'exil pour avoir osé faire une demande contraire aux intérêts du peuple, tandis qu'elle va chercher Fabricius et Paul-Émile dans l'obscurité des travaux champêtres pour les placer à la tête des légions qui ont vaincu Pyrrhus et Carthage : la justice est l'organe de la vérité, et la foudre qui pulvérise l'imposture : la justice abhorre la cruauté, et son glaive ne frappe les têtes coupables que pour soustraire le peuple aux poignards des assassins : la justice est l'égide des nations libres contre la fureur de dominer; elle sert d'appui à l'innocence contre la perversité puissante ou ambi-

tieuse; elle encourage le talent, elle frappe de réprobation le vice et l'intrigue.

» Ainsi, tant que l'homme probe respire en paix, et que le méchant est seul comprimé, le gouvernement fait son devoir. La tyrannie commence le jour où l'on est proscrit parce qu'on est pur, ou parce que la passion chaleureuse de la liberté oppose une résistance invincible à des actes vexatoires; et dès ce moment le gouvernement perd sa véritable force, cette force morale qui, identifiée à l'opinion publique, s'élève au-dessus des passions humaines; cette force plus puissante que les baïonnettes, et que le despotisme lui-même cherche à ménager; cette force qui rompt tout à coup les fers d'une nation esclave en provoquant une explosion contre le tyran devant qui l'on tremblait tout à l'heure; cette force qui, repoussant Thémistocle et Miltiade, donna tant de prépondérance à Aristide, uniquement parce qu'il fut juste. Malheur donc à ceux pour qui le règne de la justice devient un signal de stupeur! Ceux-là sont les ennemis de tout ordre social, puisqu'il n'existe ni gouvernement, ni liberté, ni prospérité publique sans ce mobile coërcitif, qui règle tous les mouvemens du corps politique, et qui leur donne un développement sage et utile. Apparemment ces êtres si fort effrayés prennent le cri de leurs remords pour la voix publique, qui les désigne, qui les traduit déjà aux pieds des tribunaux. Insensés! profitez du moins des exemples qui vous terrifient : si vous craignez l'échafaud, songez qu'on y arrive à grands pas en marchant d'erreurs en écarts, et bientôt de délits en forfaits.

» Citoyens, travailler sans relâche à la solidité indestructible de la République, voilà la première, la plus impérative de vos obligations : tout ce qui ne tend pas directement à cette fin devient une faute grave; tout ce qui s'y oppose est un attentat; c'est creuser soi-même l'abîme sur les bords duquel vous devez employer toute votre puissance pour arrêter le peuple : que dis-je! s'il était entr'ouvert, nouveaux Décius, ce serait à vous seuls à vous y engloutir pour le combler! il n'est point de dévouement, il n'est point de sacrifice que la patrie n'ait le droit d'exiger de vous. Placés au premier poste, vous avez contracté l'engagement de sauver le peuple; et ce ne

sont pas des législateurs qui ont déjà fait de si grandes choses qui pourront trahir leur serment! Qu'importe la mort, quand la gloire vous immortalise, quand tous les hommes de bien vous regrettent, quand tous les cœurs magnanimes se font honneur de vous ressembler!

» La mort de Lepelletier et de Marat a donné deux commotions salutaires au corps politique par l'horreur qu'inspirent de si noirs attentats. Ces deux hommes ont marqué et leur place et la nôtre. La honte est pour celui qui de cette enceinte ne fixerait pas ses regards sur le Panthéon! Que serait-ce donc pour quiconque voudrait s'arrêter? La mort des défenseurs de la liberté crie encore plus fortement vengeance contre ceux qui paralysent la marche de la révolution que contre les despotes qui nous font la guerre : ces monstres sont par état les dévastateurs de l'univers; mais le mauvais citoyen est un meurtrier perfide qui plonge traîtreusement le couteau dans le sein de ses propres frères; crime atroce, qui reçoit tôt ou tard sa punition!

» Le sang qu'a fait couler la trahison de Montesquiou est déjà retombé sur la tête de Vergniaud et de ses complices, qui surprirent le rapport du premier décret d'accusation lancé contre ce général : ce fut la longue impunité accordée à ce conspirateur qui enhardit l'infâme Brunet à suivre son exemple, qui inspira tant d'audace au scélérat Custine, qui permit au fourbe Houchard de nous ravir les fruits d'une victoire qui pouvait terminer la guerre par le cernement de l'armée anglaise et par la prise de son duc d'Yorck.

» Périssent, comme ces traîtres, tous les généraux qui les imitent! Si les émigrés ont été au désespoir en apprenant la nouvelle du supplice d'Hébert et de Ronsin, les rois ligués contre nous pâliront, ils seront perdus le jour où les états-majors de nos armées auront enfin été complètement épurés. C'est là que toutes les factions ont eu soin de placer leurs créatures pour se former des points d'appui; c'est là que les partisans artificieux de l'ancien régime sont allés se poster pour donner plus facilement la main à leurs amis secrets. Mais croyez que la recherche s'en fait scrupuleusement, et peut-être, pour achever de nous faire connaître tous les hommes vendus,

en trouvera-t-on la liste à la première escarmouche dans le portefeuille de quelque Autrichien. Quoi qu'il en soit, nous frapperons sans pitié ceux dont les masques pourront tomber successivement; c'est l'hécatombe le plus propice qu'on puisse offrir à la victoire.

» D'ailleurs, quand on a douze armées sous la tente, ce ne sont pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire, et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne, sont également à redouter : l'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les républiques ont péri. Dans une monarchie la force armée est le premier instrument et la première victime du despotisme : dans un état libre les chefs qui la commandent sont toujours inquiétans; il faut appréhender quelquefois jusqu'à leurs exploits. Dumourier triomphe à Jemmapes, et ses victoires dans les Pays-Bas n'avaient pour objet que d'investir ce scélérat d'une confiance sans bornes, afin qu'il pût plus aisément anéantir la République. Tout peuple jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminens; c'est la confiance aveugle qui enfante l'idolâtrie, et c'est l'idolâtrie qui égare l'amour propre, qui réveille l'ambition, qui corrompt les âmes faibles et disposées à devenir vicieuses : le fourbe Périclès se servit des couleurs populaires pour couvrir les chaînes qu'il forgea aux Athéniens.

» N'oubliez pas que le premier tyran de Rome partit de cette cité avec le simple titre de général, y rentra après la conquête des Gaules en vainqueur et en maître! N'oubliez pas que l'armée de Fairfax appuya l'usurpation de Cromwel; n'oubliez pas les tentatives de Lafayette pour faire marcher le camp retranché de Sedan sur Paris; n'oubliez pas surtout l'intention bien prononcée tout récemment de vous conduire à la stratocratie en hérissant insensiblement la France d'armées révolutionnaires, comme si dans un Etat où tout citoyen est soldat la force publique de l'intérieur pouvait être autre chose que la masse du peuple : aussi ont-ils voulu bien ouvertement la contre-révolution tous ceux qui ont tenté tour à tour d'empêcher l'armement des citoyens! Les tyrans, qui divisent leurs sujets en oppresseurs et en opprimés, rangent dans la classe des

délits le droit de port d'armes quand on n'est pas sur la liste de leurs satellites : grande leçon pour les nations libres, où chaque individu, pénétré de ses droits, doit être plus attaché à son fusil et à sa pique qu'à son existence.

» Cette masse imposante et compacte du peuple sera dans tous les temps l'unique contrepoids propre à balancer les dangers de l'ascendant que donne le commandement militaire, si le gouvernement, identifié à la nation, sait par sa prudence et par sa vigueur établir partout un équilibre parfait, semblable à la raison, qui fait de l'homme un être sublime tant qu'elle le dirige, et un insensé ou un furieux du moment qu'elle l'abandonne. Le gouvernement militaire est le pire après la théocratie, plus funeste seulement parce qu'elle s'enracine jusqu'au fond des consciences, et que ses victimes sont des Séides. Le gouvernement militaire n'a pour ministres que la violence et la mort : c'est un glaive laissé dans les mains de la cruauté personnifiée ; c'est un tigre altéré de sang, et redoutable encore quand il est enchaîné. Puisse l'horreur qu'il inspire ne jamais s'affaiblir, et nous rappeler sans cesse qu'il n'est qu'une fermeté soutenue et coactive qui soit capable d'écarter ce nouveau péril ! C'est un principe politique renfermé dans cet axiôme d'un ancien : *cedant arma togæ*. César eût-il méprisé le décret qui le destituait, eût-il osé passer le Rubicon s'il n'eût point été instruit que déjà le sénat de Rome se laissait maîtriser par Pompée ?

» Restez donc grands comme le peuple que vous représentez, et vous imposerez par votre énergie à tous les élans de l'ambition, et d'un seul regard vous ferez rentrer dans la fange tous ces reptiles qui se traînent autour de vous pour s'élever en parcourant la cime où vous êtes, et les rois que nous combattons, fussent-ils des géans, ils ne paraîtront plus que des pygmées en votre présence ! Qu'ils viennent tous avec leurs hordes d'esclaves ! Vingt-cinq millions d'hommes sont debout pour accourir à votre voix si nos légions étaient insuffisantes.

» Mais quoi ! leur nombre a doublé depuis les victoires de Dunkerque, de Maubeuge, de Toulon, de Landau, et certes avec des troupes si enflammées de valeur et de patriotisme il

n'en faut pas tant pour achever la défaite d'ennemis à moitié terrassés !

» Nous ne vous parlerons point des puissances dont l'existence, liée à la vôtre, les contraint de rester neutres, ni de celles qui n'attendent qu'un dernier coup d'audace de notre part pour se détacher entièrement de la confédération royale, ou même pour se prononcer contre elle.

» Il suffit de considérer sous les rapports politiques vos ennemis déclarés, et vous verrez que cette guerre porte en soi la source de votre splendeur et le germe de leur propre destruction ; car eussent-ils jamais obtenu le plus léger avantage sur des républicains sans les perfidies successives de ces chefs indignes de les conduire dans le chemin de la gloire, et qui seules ont prêté à des bandes d'esclaves quelques succès éphémères ?

» Déjà, par l'énergie que vous avez mise dans votre marche, vous avez brisé tous les intérêts liberticides, déjoué toutes les spéculations qui avaient armé les cours de l'Europe contre nous.

» Quel espoir peut rester à l'empereur et au roi d'Espagne depuis que la justice nationale a scellé la liberté française par le sang impur de ses tyrans ? Les prétentions de la Prusse et de l'Angleterre sont rentrées dans le néant avec Brissot, Carra, Hébert, Danton et Fabre-d'Églantine. Ce n'est pas le dépècement de la France que voulaient les puissances coalisées, mais le rétablissement de la royauté, mais le renversement d'une République qui, par les progrès des lumières, basée sur la liberté et l'égalité, défendue par une nation puissante, menaçait leur propre couronne. Monarques ignorans! si vous connaissiez l'histoire vous sauriez que Porsenna prétendit aussi rétablir Tarquin sur le trône, mais que l'entreprise héroïque d'un seul homme fit autant qu'une armée victorieuse ; vous sauriez que Mutius Scévola, par une intrépidité plus qu'humaine, avertit le roi d'Etrurie qu'il n'y avait qu'une retraite précipitée qui pût le soustraire au danger d'avoir imprudemment attaqué une nation capable d'enfanter de si grands prodiges. Et vous, qui jouez le rôle de ce despote, que pouvez-vous donc attendre de la guerre des tyrans

contre la liberté? La mort, quand douze cent mille républicains sont là pour vous la donner! Vous l'avez voulu; hé bien, nous ne nous arrêterons point que vous ne soyez vaincus, et votre puissance réduite à l'impossibilité absolue de nuire, ou même d'inquiéter une nation qui sera libre en dépit de vous et de vos perfidies!

» Mais rassurez-vous, peuples chez qui nous allons porter la foudre; ce n'est pas vous, vous que la servitude tient rampans dans la poussière, que ses éclats peuvent atteindre: la foudre ne pulvérise dans les forêts que les chênes orgueilleux qui percent jusqu'aux nues: la foudre de la liberté ne peut avoir pour point de mire que ces tours gothiques qui de leur faîte gigantesque surchargent la terre et écrasent l'humanité. Il faut donc que les deux maisons d'Autriche et de Bourbon s'écroulent jusque dans leurs fondemens, pour construire de leurs décombres un temple à la paix qui soit indestructible.

» Et toi aussi, tremble, Albion! L'heure de ta décadence n'est pas éloignée. Tu n'as eu jusqu'à ce jour que l'audace du crime; ta faiblesse est démontrée par la lâcheté de tes moyens: on n'a pas recours à la perfidie, à la corruption, à l'infamie d'une fabrication avouée de faux assignats quand on trouve en soi-même quelque sentiment de force ou de valeur.

» Qu'est devenu cet orgueil qui te faisait prétendre à l'empire des mers et couvrir l'Océan de tes forteresses flottantes? Songe donc que ce n'est pas de l'or qu'il faut pour subjuguer un peuple qui est plein de l'amour de la liberté! Nous t'avons appris à Toulon qu'une ville enlevée d'assaut est une propriété plus réelle que celle qu'on achète. Quel spectacle honteux offres-tu à l'univers! Tu fuis lâchement sur la Méditerranée pour aller rejoindre le traître Paoli, ton complice, et tâcher de nous prendre la Corse, affaiblie d'avance par la guerre civile que tu y as allumée!

» Dans la Manche ta flotte se tient à l'ancre pour observer de loin si les flammes de l'incendie que tu fomentes depuis dix-huit mois parmi nous n'étincelleront pas enfin des extrémités de la République jusqu'à son centre! Va, tu as encore ici perdu tes guinées! La nation française n'est pas cette poignée d'hommes tarés toujours prêts à se vendre à qui veut

les tenir à sa solde, ni quelques déserteurs de la cause populaire qui tombent d'eux-mêmes en courant après la fortune ou l'envahissement du pouvoir. Célèbre cabinet de Londres, voilà pourtant le résultat de ta haute politique, un opprobre éternel pour toi-même, et l'échafaud pour tes amis !

» Maintenant il ne te reste plus pour nous frapper qu'à nous combattre, car nous avons aussi des flottes prêtes à mettre à la voile, et de plus des républicains pour les monter, et pour vaincre les vils esclaves d'un despote imbécille! On va donc sonner au même instant et la charge et l'abordage, qui furent toujours pour l'ardeur française le signal de la victoire ! Un plan général de campagne est arrêté ; il a pris même un caractère plus terrible en le combinant au sein des orages ; il est calqué sur ce principe politique : nous marchons non pour conquérir, mais pour vaincre ; non pour nous laisser entraîner par l'ivresse des triomphes, mais pour cesser de frapper à l'instant où la mort d'un soldat ennemi serait inutile à la liberté.

» L'expérience des siècles nous a suffisamment prouvé qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'âme à la fierté, à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs, et le surplus en esclaves ; mais nous, qui ne voulons fixer la victoire que pour assurer la République, nous savons que cette campagne doit être décisive. Après quatre années d'efforts, d'oscillations, de déchiremens, il est temps que cette chaîne de calamités ait un terme. Sentiment inné de la conservation des êtres, c'est réaliser ton propre vœu ! Et si le sang coule encore, du moins va-t-il servir pour la première fois à sceller à jamais les droits de l'humanité ! C'est le dernier sacrifice meurtrier dont elle aura à gémir, puisqu'il est offert pour fixer le retour sur la terre de l'appréciation des hommes, de l'estime qu'ils se doivent, de la confiance qu'elle inspire, de la probité qui la suit, de la bienveillance qui l'accompagne, de l'activité laborieuse honorée, de l'émulation qu'elle excite, du bien-être individuel qu'elle procure,

et de l'harmonie civile qui lie étroitement tous les citoyens par le charme d'une si belle existence !

» Tel est le tableau ravissant qui doit adoucir et dissiper insensiblement les ombres de notre horizon politique. Sachons faire mentir ces êtres blasés qui ne croient même pas à la possibilité de la vertu, parce que leur haleine méphitique a trop souvent flétri ce qu'ils approchent : mais ils mentent eux-mêmes à leur conscience ; ils n'auraient donc pas d'âme s'ils n'ont jamais senti les remords ! Les vices sont comme les plantes vénéneuses ; il faut les chercher exprès pour en trouver, au lieu que les productions salutaires et vivifiantes croissent de tous côtés sous nos pas.

» Cependant il ne suffirait point d'avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour si l'on ne s'empressait d'en accélérer les développemens par l'instruction publique, non suivant l'idée qu'on attache communément à cette expression, mais telle qu'elle doit être chez un peuple qui se régénère. Pour lui l'instruction publique n'est pas seulement dans les écoles, ni exclusivement pour l'enfance ; elle est destinée à tous les citoyens ; ce n'est point la simple culture de l'esprit, mais l'épuration du cœur, mais la propagation des sentimens républicains.

» On répand cette instruction par des institutions propres à faire connaître à tous les citoyens ces vérités simples qui forment les élémens du bonheur social ; elle est dans la dignité et l'importance de vos délibérations ; elle est dans le zèle et les discussions lumineuses des sociétés populaires ; elle est dans tous les lieux où la nation se rassemble ; elle est dans les armées, où les héros de la liberté s'endurcissent dans les fatigues, et apprennent à braver la mort pour assurer le triomphe de la République ; elle est dans l'exemple des vertus privées que donne un père de famille entouré de ses enfans. Cette instruction publique découle aussi des bons ouvrages de morale, des journaux patriotiques, des pièces de théâtre exemptes d'obscénités, et ne retraçant que des scènes de vertu et de civisme ; elle est encore dans les fêtes publiques, et même dans les monumens érigés aux grandes actions, à la piété filiale, à tous les élans sublimes qui honorent le cœur humain. Oublier dans un état libre d'éclairer la nation par tous les moyens qui

parlent aux sens et à l'âme, c'est perdre de vue ce qui peut coopérer le plus efficacement à sa réformation, c'est compromettre la liberté, en négligeant de créer un caractère national qui identifie de plus en plus le peuple à sa Constitution. Si la tyrannie a besoin d'abrutir l'espèce humaine pour la mieux comprimer, la République exige que chacun connaisse ses droits et ses devoirs, pour que, jaloux de conserver les premiers, il devienne plus scrupuleux à remplir ses obligations.

» La société est un échange journalier de secours réciproques, et celui-là n'est pas bon citoyen dont l'âme ne s'épanouit pas quand il trouve l'occasion d'obliger son semblable. Concentrer le bonheur en soi-même c'est s'isoler au détriment de l'association civile, c'est circonscrire ses propres jouissances en renonçant aux plus douces sensations, à la bienfaisance, à la gratitude, à l'amitié même.

» Citoyens, vous aurez beaucoup fait pour la patrie, si, par le désintéressement qui illustra les fondateurs des républiques anciennes, vous apprenez aux Français à se dépouiller de ce funeste égoïsme, reste impur du système monarchique, qui divise pour constituer sa puissance dans la désunion, et par suite dans la faiblesse de ceux qu'il opprime; égoïsme qui, ne montrant à chacun que sa ville ou soi-même, engage les uns à tout arrêter, et les autres à vouloir obtenir au-delà du besoin, ce qui dérange sans cesse les répartitions combinées du gouvernement; égoïsme qui fournit un moyen de plus à la malveillance en réussissant encore à nous fédéraliser par département, par district, par commune, par famille, par individu. Quoi! dans la contrée la plus industrieuse et la plus fertile, une disette factice se perpétue! Est-ce à nous à nous souiller des crimes de la tyrannie! Que firent de plus l'infâme Terray et l'odieux Foulon? Jetés sur la terre pour jouir de ses bienfaits, comment pouvons-nous en être plus avares qu'elle-même? Voyez les campagnes; jamais elles ne donnèrent de plus belles espérances, et c'est nous qui les rendrions vaines! c'est nous qui disputerions d'inhumanité avec les barbares qui nous cernent! c'est nous qui calculerions de sang-froid notre propre ruine! Français, que faites-vous? L'ennemi nous a-t-il vaincus? La liberté est-elle perdue, pour songer nous-mêmes à

nous exterminer ? Mais ce projet exécrable n'appartient qu'à quelques monstres cachés encore dans le repaire anfractueux du crime. Ils ont beau faire ; ils n'échapperont pas à l'œil perçant de la justice : elle est déjà sur leurs traces, et son bras vengeur et inexorable saura dans peu en délivrer l'univers!

» Assurément ce serait avoir une étrange idée de la liberté que de supposer qu'à l'exemple du royalisme licencieux elle ne pût même tolérer des vertus civiles ; ce n'eût pas été la peine de faire une révolution, qui a coûté tant de sacrifices, et ce n'est point pour la prolongation d'un régime tissu de forfaits que les soldats de la patrie affrontent la mort, et déploient chaque jour tant de constance et d'héroïsme! La République est la fusion de toutes les volontés, de tous les intérêts, de tous les talens, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble des ressources communes une portion de bien égale à sa mise. Prétendre au delà c'est être injuste ; s'en emparer c'est devenir coupable : une seule exception est légitime, celle qui réclame en faveur des infirmités de la vieillesse, des revers imprévus. Citoyens, nous avons promis d'honorer le malheur ; il sera bien plus beau de le faire disparaître : aussi la mendicité va-t-elle enfin trouver son extinction dans la munificence nationale, non à la manière des rois ; ils entassent des milliers d'infortunés dans les hospices, tombeaux qui engloutissent le misérable pour prolonger son existence dans l'oppression et dans la douleur, tandis que l'orgueil du despotisme en retire un double avantage, celui de pouvoir se parer d'une apparence de commisération et de libéralité, et celui plus dangereux encore de se montrer moins odieux en dérobant aux regards de la multitude une partie du tableau révoltant des maux que ses folies et ses concussions attirent sur l'humanité. Un peuple généreux, au contraire, uniquement mu par des sentimens d'équité, distribue des secours sans ostentation ; ils parviennent à domicile. C'est la vraie bienfaisance qui va elle-même chercher le besoin relégué dans l'obscurité, et qui sait qu'on n'a rien fait pour l'indigence si on ne lui tend la main que pour lui enlever la plus douce consolation, que pour l'arracher des bras de sa famille et de ses amis.

» Voulez-vous empêcher que cette lépre politique attaque désormais le corps social, faites qu'on ne puisse pas se dispenser, sans se couvrir de honte, de se mettre en état d'exercer une profession utile; faites surtout que nul, avec des bras vigoureux et l'amour du travail, ne cherche vainement à s'occuper: que des édifices publics, que des ateliers, que des canaux, que des grandes routes offrent partout aux citoyens laborieux un travail assuré. Le despotisme place le misérable entre le besoin et le crime; dans un état libre on épargne à l'innocence indigente la nécessité de se rendre coupable.

» Saisissez l'homme dès la naissance pour le conduire à la vertu par l'admiration des grandes choses et l'enthousiasme qu'elles inspirent; que chaque action héroïque ait son trophée; que chaque sentiment généreux soit célébré dans des fêtes publiques et fréquentes. Ce sont ces tableaux animés et touchans qui laissent des impressions profondes, qui élèvent l'âme, qui agrandissent le génie, qui électrisent tour à tour le civisme et la sensibilité : le civisme, principe sublime de l'abnégation de soi-même; la sensibilité, source inépuisable de tous les penchans affectueux et sociables. Ce sont des rapprochemens réitérés qui conduisent insensiblement les hommes à se faire un besoin de se rechercher, de se mêler ensemble; qui les accoutument à placer leur plaisir le plus vif dans leur réunion, et leur joie dans une participation générale aux mêmes transports, aux mêmes jouissances. Que la patrie, mère commune, serre indistinctement dans ses bras tous ses enfans : sans les préférences injustes et marquées de nos parens, les membres d'une même famille s'estimeraient et se chériraient à l'envi.

» Que ses soins s'étendent jusqu'aux derniers instans de l'existence, et songez qu'il ne serait point inutile pour l'opinion que la patrie présidât elle-même à la pompe funèbre de tous les citoyens. La mort est un rappel à l'égalité, qu'un peuple libre doit consacrer par un acte public qui lui retrace sans cesse cet avertissement nécessaire : une pompe funèbre est un hommage consolant qui efface jusqu'à l'empreinte hideuse du trépas; c'est le dernier adieu de la nature. L'homme pervers est le seul que la réprobation publique précipitera dans le tom-

nans dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique; ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité ? De ce que, pour chercher à se rendre habiles dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il en est une autre raison; c'est que les rois, qui font le destin de la terre, ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes, et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

» Cependant le genre humain est dans un état violent qui ne peut être durable. La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes à pas lents, et par des routes détournées, mais sûres; le génie menace le despotisme, alors même qu'il semble le caresser : il n'est plus guère défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches et de tous les oppresseurs subalternes, qu'épouvante le caractère imposant de la révolution française.

» Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine; on serait tenté même de le regarder au milieu d'elle comme une espèce différente : l'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons.

» En Europe un laboureur, un artisan est un animal dressé pour les plaisirs d'un noble : en France les nobles cherchent à se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur.

» L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles, et nous que l'on puisse vivre avec eux.

» L'Europe prodigue son sang pour river les chaînes de l'humanité, et nous pour les briser.

» Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissemens, de ses voyages; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse ; quelle est la terre heureuse qui a chaque instant du jour eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes; quels sont les noms des esclaves

privilégiés qui ont paru en sa présence au lever, au coucher du soleil.

» Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.

» Oui, cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du bonheur ; ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la vertu. O ma patrie ! si le destin m'avait fait naître dans une contrée étrangère et lointaine, j'aurais adressé au ciel des vœux continuels pour ta prospérité ; j'aurais versé des larmes d'attendrissement au récit de tes combats et de tes vertus ; mon âme attentive aurait suivi avec une inquiète ardeur tous les mouvemens de ta glorieuse révolution ; j'aurais envié le sort de tes citoyens ; j'aurais envié celui de tes représentans ! Je suis Français, je suis l'un de tes représentans..... O peuple sublime ! reçois le sacrifice de tout mon être : heureux celui qui est né au milieu de toi ! plus heureux celui qui peut mourir pour ton bonheur !

» O vous, à qui il a confié ses intérêts et sa puissance, que ne pouvez-vous pas avec lui et pour lui ! Oui, vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la démocratie affermie dans un vaste empire. Ceux qui dans l'enfance du droit public, et du sein de la servitude, ont balbutié des maximes contraires, prévoyaient-ils les prodiges opérés depuis un an ? Ce qui vous reste à faire est-il plus difficile que ce que vous avez fait ? Quels sont les politiques qui peuvent vous servir de précepteurs ou de modèles ? Ne faut-il pas que vous fassiez précisément tout le contraire de ce qui a été fait avant vous ? L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.

» Il y a deux sortes d'égoïsmes ; l'un vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui ; l'autre généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache

notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans ; le second les défenseurs de l'humanité. Suivons son impulsion salutaire ; chérissons le repos acheté par de glorieux travaux ; ne craignons point la mort qui les couronne, et nous consoliderons le bonheur de notre patrie, et même le nôtre.

» Le vice et la vertu font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions de l'homme : selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux, ou s'enfonce dans des abîmes fangeux ; or le but de toutes les institutions sociales c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé.

» Le fondement unique de la société civile c'est la morale. Toutes les associations qui nous font la guerre reposent sur le crime : ce ne sont aux yeux de la vérité que des hordes de sauvages policés et de brigands disciplinés. A quoi se réduit donc cette science mystérieuse de la politique et de la législation ? A mettre dans les lois et dans l'administration les vérités morales, reléguées dans les livres des philosophes, et à appliquer à la conduite des peuples les notions triviales de probité que chacun est forcé d'adopter pour sa conduite privée, c'est à dire à employer autant d'habileté à faire régner la justice que les gouvernemens en ont mis jusqu'ici à être injustes impunément ou avec bienséance.

» Aussi voyez combien d'art les rois et leurs complices ont épuisé pour échapper à l'application de ces principes, et pour obscurcir toutes les notions du juste et de l'injuste ! Qu'il était exquis le bon sens de ce pirate qui répondit à Alexandre : *on m'appelle brigand parce que je n'ai qu'un navire, et toi, parce que tu as une flotte, on t'appelle conquérant !* Avec quelle impudeur ils font des lois contre le vol, lorsqu'ils envahissent la fortune publique ! On condamne en leur nom les assassins, et ils assassinent des millions d'hommes par la guerre et par la misère ! Sous la monarchie les vertus domestiques ne sont que des ridicules ; mais les vertus publiques sont des crimes : la seule vertu est d'être l'instrument docile des crimes du prince ; le seul honneur est d'être aussi méchant que lui.

Sous la monarchie il est permis d'aimer sa famille, mais non la patrie; il est honorable de défendre ses amis, mais non les opprimés. La probité de la monarchie respecte toutes les propriétés, excepté celles du pauvre; elle protège tous les droits, excepté ceux du peuple.

» Voici un article du code de la monarchie :

» *Tu ne voleras pas, à moins que tu ne sois le roi, ou que tu n'aies obtenu un privilége du roi. Tu n'assassineras pas, à moins que tu ne fasses périr d'un seul coup plusieurs milliers d'hommes.*

» Vous connaissez ce mot ingénu du cardinal de Richelieu, écrit dans son testament politique, que *les rois doivent s'abstenir avec grand soin de se servir des gens de probité, parce qu'ils ne peuvent en tirer parti.* Plus de deux mille ans auparavant il y avait sur les bords du Pont-Euxin un petit roi qui professait la même doctrine, d'une manière encore plus énergique. Ses favoris avaient fait mourir quelques-uns de ses amis par de fausses accusations; il s'en aperçut; un jour que l'un d'eux portait devant lui une nouvelle délation, *je te ferais mourir*, lui dit-il, *si des scélérats tels que toi n'étaient pas nécessaires aux despotes.* On assure que ce prince était un des meilleurs qui aient jamais existé.

» Mais c'est en Angleterre que le machiavélisme a poussé cette doctrine royale au plus haut degré de perfection.

» Je ne doute pas qu'il y ait beaucoup de marchands à Londres qui se piquent de quelque bonne foi dans les affaires de leur négoce; mais il y a à parier que ces honnêtes gens trouvent tout naturel que les membres du parlement britannique vendent publiquement au roi Georges leur conscience et les droits du peuple, comme ils vendent eux-mêmes les productions de leurs manufactures.

» Pitt déroule aux yeux de ce parlement la liste de ses bassesses et de ses forfaits. *Tant pour la trahison, tant pour les assassinats des représentans du peuple et des patriotes, tant pour la calomnie, tant pour la famine, tant pour la corruption, tant pour la fabrication de la fausse monnaie.* Le sénat écoute avec un sang-froid admirable, et approuve le tout avec soumission.

» En vain la voix d'un seul homme s'élève avec l'indignation de la vertu contre tant d'infamies ; le ministre avoue ingénuement qu'il ne comprend rien à des maximes si nouvelles pour lui, et le sénat rejette la motion.

» Stanhope, ne demande point acte à tes indignes collègues de ton opposition à leurs crimes ; la postérité te le donnera, et leur censure est pour toi le plus beau titre à l'estime de ton siècle même.

» Que conclure de tout ce que je viens de dire ? Que l'immoralité est la base du despotisme, comme la vertu est l'essence de la République.

» La révolution, qui tend à l'établir, n'est que le passage du règne du crime à celui de la justice ; de là les efforts continuels des rois ligués contre nous et de tous les conspirateurs pour perpétuer chez nous les préjugés et les vices de la monarchie.

» Tout ce qui regrettait l'ancien régime, tout ce qui ne s'était lancé dans la carrière de la révolution que pour arriver à un changement de dynastie s'est appliqué dès le commencement à arrêter les progrès de la morale publique ; car quelle différence y avait-il entre les amis de d'Orléans ou d'Yorck et ceux de Louis XVI, si ce n'est de la part des premiers peut-être un plus haut degré de lâcheté et d'hypocrisie ?

» Les chefs des factions qui partagèrent les deux premières législatures, trop lâches pour croire à la République, trop corrompus pour la vouloir, ne cessèrent de conspirer pour effacer du cœur des hommes les principes éternels que leur propre politique les avait d'abord obligés de proclamer. La conjuration se déguisait alors sous la couleur de ce perfide modérantisme qui, protégeant le crime et tuant la vertu, nous ramenait par un chemin oblique et sûr à la tyrannie.

» Quand l'énergie républicaine eut confondu ce lâche système et fondé la démocratie, l'aristocratie et l'étranger formèrent le plan de tout outrer et de tout corrompre ; ils se cachèrent sous les formes de la démocratie pour la déshonorer par des travers aussi funestes que ridicules, et pour l'étouffer dans son berceau.

» On attaqua la liberté en même temps par le modérantisme

et par la fureur. Dans ce choc de deux factions opposées en apparence, mais dont les chefs étaient unis par des nœuds secrets, l'opinion publique était dissoute, la représentation avilie, le peuple nul, et la révolution ne semblait être qu'nn combat ridicule pour décider à quels fripons resterait le pouvoir de déchirer et de vendre la patrie.

» La marche des chefs de parti qui semblaient les plus divisés fut toujours à peu près la même ; leur principal caractère fut une profonde hypocrisie.

» Lafayette invoquait la Constitution pour relever la puissance royale : Dumourier invoquait la Constitution pour protéger la faction girondine contre la Convention nationale : au mois d'août 1792 Brissot et les girondins voulaient faire de la Constitution un bouclier pour parer le coup qui menaçait le trône ; au mois de janvier suivant les mêmes conspirateurs réclamaient la souveraineté du peuple pour arracher la royauté à l'opprobre de l'échafaud, et pour allumer la guerre civile dans les assemblées sectionnaires : Hébert et ses complices réclamaient la souveraineté du peuple pour égorger la Convention nationale et anéantir le gouvernement républicain.

» Brissot et les girondins avaient voulu armer les riches contre le peuple : la faction d'Hébert, en protégeant l'aristocratie, caressait le peuple pour l'opprimer par lui-même.

» Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie s'il n'en avait été le plus lâche ; Danton, ménageant tous les crimes, lié à tous les complots, promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité ; habile à expliquer ses trahisons par des prétextes de bien public, à justifier ses vices par ses défauts prétendus, faisait inculper par ses amis, d'une manière insignifiante ou favorable, les conspirateurs près de consommer la ruine de la République, pour avoir occasion de les défendre lui-même ; transigeait avec Brissot, correspondait avec Ronsin, encourageait Hébert, et s'arrangeait à tout événement pour profiter également de leur chute ou de leurs succès, et pour rallier tous les ennemis de la liberté contre le gouvernement républicain.

» C'est surtout dans ces derniers temps que l'on vit se

développer dans toute son étendue l'affreux système ourdi par nos ennemis de corrompre la morale publique : pour mieux y réussir ils s'en étaient eux-mêmes établis les professeurs ; ils allaient tout flétrir, tout confondre par un mélange odieux de la pureté de nos principes avec la corruption de leurs cœurs.

» Tous les fripons avaient usurpé une espèce de sacerdoce politique, et rangeaient dans la classe des profanes les fidèles représentans du peuple et tous les patriotes. On tremblait alors de proposer une idée juste ; ils avaient interdit au patriotisme l'usage du bon sens : il y eut un moment où il était défendu de s'opposer à la ruine de la patrie, sous peine de passer pour mauvais citoyen ; le patriotisme n'était plus qu'un travestissement ridicule, ou l'audace de déclamer contre la Convention. Grâce à cette subversion des idées révolutionnaires, l'aristocratie, absoute de tous ses crimes, tramait très patriotiquement le massacre des représentans du peuple et la résurrection de la royauté ; gorgés des trésors de la tyrannie, les conjurés prêchaient la pauvreté ; affamés d'or et de domination, ils prêchaient l'égalité avec insolence pour la faire haïr ; la liberté était pour eux l'indépendance du crime, la révolution un trafic, le peuple un instrument, la patrie une proie. Le peu de bien même qu'ils s'efforçaient de faire était un stratagème perfide pour nous faire plus aisément des maux irréparables ; s'ils se montraient quelquefois sévères, c'était pour acquérir le droit de favoriser les ennemis de la liberté et de proscrire ses amis ; couverts de tous les crimes, ils exigeaient des patriotes non seulement l'infaillibilité, mais la garantie de tous les caprices de la fortune, afin que personne n'osât plus servir la patrie ; ils tonnaient contre l'agiotage, et partageaient avec les agioteurs la fortune publique ; ils parlaient contre la tyrannie pour mieux servir les tyrans : les tyrans de l'Europe accusaient par leur organe la Convention nationale de tyrannie. On ne pouvait pas proposer au peuple de rétablir la royauté ; ils voulaient le pousser à détruire son propre gouvernement : on ne pouvait pas lui dire qu'il devait appeler ses ennemis ; ou lui disait qu'il fallait chasser ses défenseurs : on ne pouvait pas lui dire de poser les armes ; on le décourageait par de fausses nouvelles ; on comptait pour rien

ses succès, et l'on exagérait ses échecs avec une coupable malignité.

» On ne pouvait pas lui dire : *le fils du tyran ou un autre Bourbon, ou bien l'un des fils du roi Georges, te rendraient heureux;* mais on lui disait : *tu es malheureux!*... On lui traçait le tableau de la disette qu'ils cherchaient eux-mêmes à amener ; on lui disait que les œufs, que le sucre n'étaient pas abondans. On ne lui disait pas que sa liberté valait quelque chose, que l'humiliation de ses oppresseurs et tous les autres effets de la révolution n'étaient pas des biens méprisables, qu'il combattait encore, que la ruine de ses ennemis pouvait seule assurer son bonheur.... ; mais il sentait tout cela. Enfin ils ne pouvaient pas asservir le peuple français par la force ni par son propre consentement ; ils cherchaient à l'enchaîner par la subversion, par la révolte, par la corruption des mœurs.

» Ils ont érigé l'immoralité non seulement en système, mais en religion ; ils ont cherché à éteindre tous les sentimens généreux de la nature par leurs exemples autant que par leurs préceptes. Le méchant voudrait dans son cœur qu'il ne restât pas sur la terre un seul homme de bien, afin de n'y plus rencontrer un seul accusateur, et de pouvoir y respirer en paix. Ceux-ci allèrent chercher dans les esprits et dans les cœurs tout ce qui sert d'appui à la morale pour l'en arracher, et pour y étouffer l'accusateur invisible que la nature y a caché.

» Les tyrans, satisfaits de l'audace de leurs émissaires, s'empressèrent d'étaler aux yeux de leurs sujets les extravagances qu'ils avaient achetées, et, feignant de croire que c'était là le peuple français, ils semblèrent leur dire : *que gagneriez-vous à secouer notre joug? vous le voyez, les républicains ne valent pas mieux que nous.* Les tyrans ennemis de la France avaient ordonné un plan qui devait, si leurs espérances avaient été parfaitement remplies, embraser tout à coup notre République, et élever une barrière insurmontable entre elle et les autres peuples : les conjurés l'exécutèrent : les mêmes fourbes qui avaient invoqué la souveraineté du peuple pour égorger la Convention nationale alléguèrent la haine de la superstition pour nous donner la guerre civile et l'athéisme.

» Que voulaient-ils ceux qui, au sein des conspirations dont

nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumaient encore, attaquèrent tout à coup tous les cultes par la violence, pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant, et en missionnaires fanatiques de l'athéisme? Quel était le motif de cette grande opération tramée dans les ténèbres de la nuit, à l'insu de la Convention nationale, par des prêtres, par des étrangers et par des conspirateurs? Était-ce l'amour de la patrie? La patrie leur a déjà infligé le supplice des traîtres. Était-ce la haine des prêtres? Les prêtres étaient leurs amis. Était-ce l'horreur du fanatisme? C'était le seul moyen de lui fournir des armes. Était-ce le désir de hâter le triomphe de la raison? Mais on ne cessait de l'outrager par des violences absurdes, et par des extravagances concertées pour la rendre odieuse; on ne semblait la reléguer dans les temples que pour la bannir de la République.

» On servait la cause des rois ligués contre nous, des rois qui avaient eux-mêmes annoncé d'avance ces événemens, et qui s'en prévalaient avec succès pour exciter contre nous le fanatisme des peuples par des manifestes et par des prières publiques. Il faut voir avec quelle sainte colère M. Pitt nous oppose ces faits, et avec quel soin le petit nombre d'hommes intègres qui existe au parlement d'Angleterre les rejette sur quelques hommes méprisables, désavoués et punis par vous.

» Cependant, tandis que ceux-ci remplissaient leur mission, le peuple Anglais jeûnait pour expier les péchés payés par M. Pitt, et les bourgeois de Londres portaient le deuil du culte catholique, comme ils avaient porté celui du roi Capet et de la reine Antoinette.

» Admirable politique du ministre de Georges, qui faisait insulter l'Être suprême par ses émissaires, et voulait le venger par les baïonnettes anglaises et autrichiennes! J'aime beaucoup la piété des rois, et je crois fermement à la religion de M. Pitt: il est certain du moins qu'il a trouvé de bons amis en France, car, suivant tous les calculs de la prudence humaine, l'intrigue dont je parle devait allumer un incendie rapide dans toute la République, et lui susciter de nouveau ennemis au dehors.

» Heureusement le génie du peuple français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs hypocrites de cette machination; enfin le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvéniens que les conspirateurs en attendaient. C'est à vous de faire cesser les autres, et de mettre à profit s'il est possible la perversité même de nos ennemis pour assurer le triomphe des principes et de la liberté.

» Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie; rejettez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe au hasard le crime et la vertu? que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau?

» L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentimens plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe: aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait

l'oppresseur et l'opprimé? Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le vice, attrister la vertu, dégrader l'humanité? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur, et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh! comment ces idées ne seraient-elles point des vérités? Je ne conçois pas du moins comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités, et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.

» Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe peut être vertueux quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure; il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national, et lié à un système de conspiration contre la République.

» Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager: aux yeux du législateur tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité.

» L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice; elle est donc sociable et républicaine. La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur, qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui pour les choses morales un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause, et l'auto-

rité de l'homme peut toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. Or ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme : aussi je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme.

» Je sais que les plus sages mêmes d'entre eux se sont permis de mêler à la vérité quelques fictions, soit pour frapper l'imagination des peuples ignorans, soit pour les attacher plus fortement à leurs institutions ; Lycurgue et Solon eurent recours à l'autorité des oracles, et Socrate lui-même, pour accréditer la vérité parmi ses concitoyens, se crut obligé de leur persuader qu'elle lui était inspirée par un génie familier.

» Vous ne conclurez pas de là sans doute qu'il faille tromper les hommes pour les instruire, mais seulement que vous êtes heureux de vivre dans un siècle et dans un pays dont les lumières ne vous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

» Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui les unit à l'auteur de leur être : il suffit même que cette opinion ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de la détruire, car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe qu'on ne doit jamais attaquer un culte établi qu'avec prudence et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale, et une dispense de la probité même. Au reste, celui qui peut remplacer la divinité dans le système de la vie sociale est à mes yeux un prodige de génie ; celui qui, sans l'avoir remplacée, ne songe qu'à la bannir de l'esprit des hommes me paraît un prodige de stupidité ou de perversité.

» Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient ? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence : ils méprisaient trop le peuple pour prendre la peine de le persuader ; au lieu de l'éclairer ils ne voulaient que l'irriter, l'effaroucher ou le dépraver.

» Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère. Prenons ici les leçons de l'histoire. Remarquez, je vous prie, comment les hommes qui ont influé sur la destinée des États furent déterminés vers l'un ou l'autre des deux systèmes opposés par leur caractère personnel et par la nature même de leurs vues politiques : voyez-vous avec quel art profond César, plaidant dans le sénat romain en faveur des complices de Catilina, s'égare dans une digression contre le dogme de l'immortalité de l'âme, tant ces idées lui paraissent propres à éteindre dans le cœur des juges l'énergie de la vertu, tant la cause du crime lui paraît liée à celle de l'athéisme ! Cicéron, au contraire, invoquait contre les traîtres et le glaive des lois et la foudre des dieux : Socrate mourant entretient ses amis de l'immortalité de l'âme : Léonidas aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons d'armes au moment d'exécuter le dessein le plus héroïque que la vertu humaine ait jamais conçu, les invite pour le lendemain à un autre banquet dans une vie nouvelle. Il y a loin de Socrate à Chaumette, et de Léonidas au père Duchesne. Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement : un scélérat méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant.

» Caton ne balança point entre Épicure et Zénon. Brutus, et les illustres conjurés qui partagèrent ses périls et sa gloire, appartenaient aussi à cette secte sublime des stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la vertu, et qui n'outra que l'héroïsme : le stoïcisme enfanta des émules de Brutus et de Caton jusque dans les siècles affreux qui suivirent la perte de la liberté romaine ; le stoïcisme sauva l'honneur de la nature humaine, dégradée par les vices des successeurs de César, et surtout par la patience des peuples. La secte épicurienne revendiquait sans doute tous les scélérats qui opprimèrent leur patrie, et tous les lâches qui la laissèrent opprimer ; aussi, quoique le philosophe dont elle portait le nom ne fût pas personnellement un homme méprisable, les principes de son système, inter-

prêtés par la corruption, amenèrent des conséquences si funestes que l'antiquité elle-même la flétrit par la domination de *troupeau d'Epicure;* et comme dans tous les temps le cœur humain est au fond le même, et que le même instinct ou le même système politique a commandé aux hommes la même marche, il sera facile d'appliquer les observations que je viens de faire au moment actuel, et même au temps qui a précédé immédiatement notre révolution. Il est bon de jeter un coup d'œil sur ce temps, ne fût-ce que pour pouvoir expliquer une partie des phénomènes qui ont éclaté depuis.

» Dès longtemps les observateurs éclairés pouvaient apercevoir quelques symptômes de la révolution actuelle : tous les événemens importans y tendaient; les causes mêmes des particuliérs susceptibles de quelque éclat s'attachaient à une intrigue politique; les hommes de lettres renommés, en vertu de leur influence sur l'opinion, commençaient à en obtenir quelqu'une dans les affaires; les plus ambitieux avaient formé dès lors une espèce de coalition qui augmentait leur importance; ils semblaient s'être partagés en deux sectes, dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme : la plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'*encyclopédistes.* Elle renfermait quelques hommes estimables, et un plus grand nombre de charlatans ambitieux; plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État : quiconque ignorerait son influence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la préface de notre révolution. Cette secte en matière de politique resta toujours au-dessous des droits du peuple; en matière de morale elle alla beaucoup au delà de la destruction des préjugés religieux : ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes; ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans, et des madrigaux pour les courtisanes; ils étaient fiers dans leur écrits, et rampans dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matéria-lisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme

une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits. J'ai dit que ses coryphées étaient ambitieux : les agitations qui annonçaient un grand changement dans l'ordre politique des choses avaient pu étendre leurs vues ; on a remarqué que plusieurs d'entre eux avaient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et la constitution anglaise était suivant eux le chef-d'œuvre de la politique, et le *maximum* du bonheur social.

» Parmi ceux qui au temps dont je parle se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain : il attaqua la tyrannie avec franchise; il parla avec enthousiasme de la divinité ; son éloquence mâle et probe peignit en traits de flamme les charmes de la vertu ; elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain : la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que son mépris invincible pour les sophistes intrigans qui usurpaient le nom de philosophes, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux amis. Ah ! s'il avait été témoin de cette révolution, dont il fut le précurseur, et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité ! Mais qu'ont fait pour elle ses lâches adversaires ? Ils ont combattu la révolution dès le moment qu'ils ont craint qu'elle n'élevât le peuple au-dessus de toutes les vanités particulières ; les uns ont employé leur esprit à frelater les principes républicains et à corrompre l'opinion publique ; ils se sont prostitués aux factions, et surtout au parti d'Orléans ; les autres se sont renfermés dans une lâche neutralité. Les hommes de lettres en général se sont déshonorés dans cette révolution, et, à la honte éternelle de l'esprit, la raison du peuple en a fait seule tous les frais.

» Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible ! Les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine ont été opérés sans vous et malgré vous ; le bon sens sans

intrigue et le génie sans instruction ont porté la France à ce degré d'élévation qui épouvante votre bassesse et qui écrase votre nullité! Tel artisan s'est montré habile dans la connaissance des droits de l'homme, quand tel faiseur de livres, presque républicain en 1788, défendait stupidement la cause des rois en 1793 : tel laboureur répandait la lumière de la philosophie dans les campagnes, quand l'académicien Condorcet, jadis grand géomètre, dit-on, au jugement des littérateurs, et grand littérateur au dire des géomètres, depuis conspirateur timide, méprisé de tous les partis, travaillait sans cesse à l'obscurcir par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires.

» Vous avez déjà été frappés sans doute de la tendresse avec laquelle tant d'hommes qui ont trahi leur patrie ont caressé les opinions sinistres que je combats. Que de rapprochemens curieux peuvent s'offrir encore à vos esprits! Nous avons entendu, qui croirait à cet excès d'impudeur! nous avons entendu dans une société populaire le traître Guadet dénoncer un citoyen pour avoir prononcé le nom de la Providence! Nous avons entendu quelque temps après Hébert en accuser un autre pour avoir écrit contre l'athéisme! N'est-ce pas Vergniaux et Gensonné qui, en votre présence même, et à votre tribune, pérorèrent avec chaleur pour bannir du préambule de la Constitution le nom de l'Etre suprême, que vous y avez placé? Danton, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité; Danton, dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'âme; Danton, qui était froid et muet dans les plus grands dangers de la liberté, parla après eux avec beaucoup de véhémence en faveur de la même opinion. D'où vient ce singulier accord de principes entre tant d'hommes qui paraissaient divisés? Faut-il l'attribuer simplement au soin que prenaient les déserteurs de la cause du peuple de chercher à couvrir leur défection par une affectation de zèle contre ce qu'ils appelaient les préjugés religieux, comme s'ils avaient voulu compenser leur indulgence pour l'aristocratie et la tyrannie par la guerre qu'ils déclaraient à la Divinité?

» Non, la conduite de ces personnages artificieux tenait sans doute à des vues politiques plus profondes; ils sentaient que pour détruire la liberté il fallait favoriser par tous les

moyens tout ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur et à effacer l'idée de ce beau moral qui est la seule règle sur laquelle la raison publique juge les défenseurs et les ennemis de l'humanité. Ils embrassaient avec transport un système qui, confondant la destinée des bons et des méchans, ne laisse entre eux d'autre différence que les faveurs incertaines de la fortune, ni d'autre arbitre que le droit du plus fort ou du plus rusé.

» Vous tendez à un but bien différent ; vous suivrez donc une politique contraire. Mais ne craignons-nous pas de réveiller le fanatisme et de donner un avantage à l'aristocratie? Non ; si nous adoptons le parti que la sagesse indique il nous sera facile d'éviter cet écueil.

» Ennemis du peuple, qui que vous soyez, jamais la Convention nationale ne favorisera votre perversité ! Aristocrates, de quelques dehors spécieux que vous veuillez vous couvrir aujourd'hui, en vain chercheriez-vous à vous prévaloir de notre censure contre les auteurs d'une trame criminelle pour accuser les patriotes sincères que la seule haine du fanatisme peut avoir entraînés à des démarches indiscrètes! Vous n'avez pas le droit d'accuser, et la justice nationale, dans ces orages excités par les factions, sait discerner les erreurs des conspirations ; elle saisira d'une main sûre tous les intrigans pervers, et ne frappera pas un seul homme de bien.

» Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Etre suprême c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature.

» Nous vous conseillerons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison ; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne point un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puissance des principes et sur la force même des choses.

» Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance; vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique.

» Et d'ailleurs qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du dieu des prêtres! Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites; à force de défigurer l'Être suprême ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf; tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi : les prêtres ont créé un dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendans de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place : ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. Le véritable prêtre de l'Être suprême c'est la nature, son temple l'univers, son culte la vertu, ses fêtes la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.

» Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie? C'est vous qui avez dit aux rois : *vous êtes les images de Dieu sur la terre; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance;* et les rois vous ont répondu : *oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.* Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre.

» Laissons les prêtres, et retournons à la Divinité. Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment pro-

fond de ses devoirs, qui est la seule garantie du bonheur social; nourrissons-le par toutes nos institutions; que l'éducation publique soit surtout dirigée vers ce but: vous lui imprimerez sans doute un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République; vous sentirez la nécessité de la rendre commune et égale pour tous les Français. Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des citoyens; la patrie a seule droit d'élever ses enfans; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, alimens éternels de l'aristocratie, et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant, et détruit avec l'égalité tous les fondemens de l'ordre social. Mais ce grand objet est étranger à la discussion actuelle.

» Il est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme une partie essentielle de l'éducation publique, et qui appartient nécessairement au sujet de ce rapport: je veux parler des fêtes nationales.

» Rassemblez les hommes; vous les rendrez meilleurs, car les hommes rassemblés chercheront à se plaire, et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables. Donnez à leur réunion un grand motif moral et politique, et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs, car les hommes ne se voient pas sans plaisir.

» L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature, et le plus magnifique de tous les spectacles c'est celui d'un grand peuple assemblé. On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grèce; cependant elles n'avaient guère pour objet que des jeux où brillaient la force du corps, l'adresse, ou tout au plus le talent des poètes et des orateurs: mais la Grèce était là; on voyait un spectacle plus grand que les jeux; c'étaient les spectateurs eux-mêmes, c'était le peuple vainqueur de l'Asie, que les vertus républicaines avait élevé quelquefois au-dessus de l'humanité; on voyait les grands hommes qui avaient sauvé et illustré la patrie; les pères montraient à leurs fils Miltiade, Aristide, Épaminondas, Timoléon, dont la seule présence était une leçon vivante de magnanimité, de justice et de patriotisme.

» Combien il serait facile au peuple français de donner à ses assemblées un objet plus étendu et un plus grand caractère ! Un système de fêtes nationales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération.

» Ayez des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République ; ayez des fêtes particulières et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos, et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit.

» Que toutes tendent à réveiller les sentimens généreux qui font le charme et l'ornement de la vie humaine, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois ; que la mémoire des tyrans et des traîtres y soit vouée à l'exécration ; que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la reconnaissance publique ; qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms mêmes dans les événemens immortels de notre révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme ; qu'elles soient embellies et distinguées par les emblêmes analogues à leur objet particulier : invitons à nos fêtes et la nature et toutes les vertus ; que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Être suprême ; qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à sa bonté !

» Tu donneras ton nom sacré à l'une de nos plus belles fêtes, ô toi, fille de la nature ! mère du bonheur et de la gloire ! toi seule légitime souveraine du monde, détrônée par le crime ; toi à qui le peuple français a rendu ton empire, et qui lui donnes en échange une patrie et des mœurs, auguste liberté ! Tu partageras nos sacrifices avec ta compagne immortelle, la douce et sainte égalité ! Nous fêterons l'humanité ; l'humanité, avilie et foulée aux pieds par les ennemis de la République française ! Ce sera un beau jour que celui où nous célébrerons la fête du genre humain ! C'est le banquet fraternel et sacré où, du sein de la victoire, le peuple français invitera la famille immense dont seul il défend l'honneur et les imprescriptibles droits. Nous célébrerons aussi tous les grands hommes, de quelque temps et de quelque pays que ce soit, qui ont affranchi

leur patrie du joug des tyrans, et qui ont fondé la liberté par de sages lois. Vous ne serez point oubliés, illustres martyrs de la République française! Vous ne serez point oubliés, héros morts en combattant pour elle! Qui pourrait oublier les héros de ma patrie! La France leur doit sa liberté; l'univers leur devra la sienne : que l'univers célèbre bientôt leur gloire en jouissant de leurs bienfaits! Combien de traits héroïques confondus dans la foule des grandes actions que la liberté a comme prodiguées parmi nous! Combien de noms dignes d'être inscrits dans les fastes de l'histoire demeurent ensevelis dans l'obscurité! Mânes inconnus et révérés, si vous échappez à la célébrité, vous n'échapperez point à notre tendre reconnaissance!

» Qu'ils tremblent tous les tyrans armés contre la liberté, s'il en existe encore alors! Qu'ils tremblent le jour où les Français viendront sur vos tombeaux jurer de vous imiter! Jeunes Français, entendez-vous l'immortel Barra, qui du sein du Panthéon vous appelle à la gloire! Venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée. Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère, et tu mourus pour ta patrie! Barra, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme; la patrie a adopté ta mère; la patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra, tu n'as pas trouvé de modèles dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu!

» Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore, et digne des hommages de la postérité? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance, se préparaient à passer cette rivière pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées; une troupe peu nombreuse de républicains réunis de l'autre côté ne voyait d'autre ressource que de couper les cables des pontons qui étaient au pouvoir de leurs ennemis; mais tenter une telle entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout à coup un enfant de treize ans s'élance sur une hache; il vole au bord du fleuve, et frappe le cable de toute sa force : plusieurs

décharges de mousqueterie sont dirigées contre lui ; il continue de frapper à coups redoublés ; enfin il est atteint d'un coup mortel ; il s'écrie : *je meurs, cela m'est égal ; c'est pour la liberté !* Il tombe, il est mort !... Respectable enfant, que la patrie s'enorgueillisse de t'avoir donné le jour ! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire si elles avaient produit un héros tel que toi !

» Citoyens, portons en pompe ses cendres au temple de la gloire ; que la République en deuil les arrose de larmes amères ! Non, ne le pleurons pas ; imitons-le ; vengeons-le par la ruine de tous les ennemis de notre République ! (1)

» Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons les fêtes de la gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console ; de celle qui, après la patrie, est la première idole des cœurs généreux. Instituons une fête plus touchante, la fête du malheur : les esclaves adorent la fortune et le pouvoir ; nous, honorons le malheur, le malheur, que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect ! Tu obtiendras aussi cet hommage, ô toi qui jadis unissais les héros et les sages ! toi qui multiplies les forces des amis de la patrie, et dont les méchans, liés par le crime, ne connurent jamais que le simulacre imposteur ! divine amitié, tu retrouveras chez les Français républicains ta puissance et tes autels.

» Pourquoi ne rendrions-nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à la foi conjugale, à la tendresse paternelle, à la piété filiale ? Nos fêtes sans doute ne seront ni

---

(1) « Le nom de ce héros est Agricola Viala. Il faut apprendre ici à la République entière deux traits d'une nature bien différente.

» Quand la mère du jeune Viala apprit la mort de son fils sa douleur fut aussi profonde qu'elle était juste. Mais, lui dit-on, il est mort pour la patrie ! *Ah ! c'est vrai,* dit-elle, *il est mort pour la patrie !* Et ses larmes se séchèrent.

» L'autre fait c'est que les Marseillais rebelles, ayant passé la Durance, eurent la lâcheté d'insulter aux restes du jeune héros, et jetèrent son corps dans les flots. »

sans intérêt ni sans éclat. Vous y serez, braves défenseurs de la patrie que décorent de glorieuses cicatrices! Vous y serez, vénérables vieillards, que le bonheur préparé à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme! Vous y serez, tendres élèves de la patrie, qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux!

» Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des frères et des amans dignes de vous! Vous y serez, mères de famille, dont les époux et les fils élèvent des trophées à la République avec les débris des trônes! O femmes françaises, chérissez la liberté achetée au prix de leur sang! Servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine! O femmes françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre! Qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte? Comme elles vous avez donné le jour à des héros; comme elles vous les avez dévoués avec un abandon sublime à la patrie!

» Malheur à celui qui cherche à éteindre ce sublime enthousiasme, et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentans du peuple, qu'il appartient de faire triompher les vérités que nous venons de développer. Bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite! Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles? Ils invoquaient la raison les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacriléges!

» Tous ceux qui défendaient vos principes et votre dignité devaient être aussi sans doute les objets de leur fureur. Ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligués contre vous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire nous sauverons la patrie! Le vaisseau qui porte la fortune de la

République n'est pas destiné à faire naufrage; il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées à le respecter.

» Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice, et ravivez la morale publique; tonnez sur la tête des coupables, et lancez la foudre sur tous vos ennemis! Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majesté du peuple français dans la personne de ses représentans? Commandez à la victoire, mais replongez surtout le vice dans le néant! Les ennemis de la République sont tous les hommes corrompus. Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force de ce terme. C'est peu d'anéantir les rois; il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Défions-nous de l'ivresse même des succès. Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale! Voilà le véritable but de nos travaux; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant. »

Une partie de ce rapport, fastidieuse redite sur les factions, fut prononcée dans le silence; mais tout ce qui parut un hommage à la nature et aux vertus qu'elle inspire reçut presque à chaque phrase les marques les plus éclatantes d'une approbation générale, et c'est au bruit prolongé de ces applaudissemens que le décret fut mis aux voix, adopté et proclamé.

DÉCRET. (*Du 18 floréal an 2.*)

« Art. 1er. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

» 2. Il reconnaît que le culte digne de l'Etre suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

» 3. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre

les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

» 4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

» 5. Elles emprunteront leurs noms des événemens glorieux de notre révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

» 6. La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793 (1), du 31 mai 1793.

» 7. Elle célébrera aux jours de décadis les fêtes dont l'énumération suit :

» A l'Etre suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux Bienfaiteurs de l'humanité. — Aux Martyrs de la liberté. — A la Liberté et à l'Egalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la Patrie. — A la Haine des tyrans et des traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi conjugale. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

» 8. Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

» 9. La Convention nationale appelle tous les talens dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

» 10. Le comité de salut public distinguera les ouvrages qui

---

(1) Déjà cette époque avait été célébrée une fois, en vertu d'un décret rendu le jour même du premier anniversaire, 2 pluviose an 2 (21 janvier 1794).

lui paraîtront les plus propres à remplir cet objet, et récompensera leurs auteurs.

» 11. La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 16 frimaire. (1)

» 12. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

» 13. En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

» 14. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détails relatives au présent décret.

» 15. Il sera célébré le 20 prairial prochain une fête nationale en l'honneur de l'Etre suprême.

» David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale.

» La Convention nationale décrète que le présent décret et le rapport qui l'a précédé seront imprimés et envoyés en format ordinaire et en placards à toutes les communes, armées et sociétés populaires de la République, pour être lus et affichés sur toutes les places publiques et dans les camps; elle décrète pareillement que le rapport et le décret seront traduits dans toutes les langues, et distribués au nombre de six exemplaires à chacun des membres de la Convention. »

RAPPORT *du comité de salut public sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigens*; fait par Barrère. — *Du 22 floréal an 2.* (11 *mai* 1794.)

« Citoyens, je viens exciter de nouveau votre patriotisme, et vous rappeler le plus saint de vos devoirs.

» Je dois vous parler des indigens, dont le spectacle afflige encore la République.

---

(1) *Voyez* tome XIII, page 251.

» Il y a peu de jours (1) vous applaudissiez à ces paroles : *Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernemens qui les négligent. Ces principes sont éversifs des gouvernemens corrompus ; ils détruiraient le vôtre si vous le laissiez corrompre.*

» Les comités de salut public et de sûreté générale, qui ont publié cet axiome terrible devant les représentans du peuple, ne doivent pas attendre que le peuple leur en reproche la stérile publication, ou l'inexécution des devoirs qu'il leur impose ; aussi le comité vient vous parler aujourd'hui des indigens : à ce nom *sacré*, mais qui sera bientôt inconnu à la République, il compte sur vos efforts à le faire oublier.

» Tandis que le canon gronde sur toutes nos frontières, un fléau redoutable, la lèpre des monarchies, la *mendicité*, fait des progrès effrayans dans l'intérieur de la République ! La propagation de cette maladie politique et morale n'a pas de principe plus actif que la guerre, d'agens plus dangereux que les factions, de moyens plus puissans que le désordre des affaires publiques, et de perpétuité plus assurée que l'indifférence du législateur. Hé bien, ce sera une belle époque pour la Convention d'avoir aboli la mendicité au milieu des fureurs de la guerre.

» La mendicité est une dénonciation vivante contre le gouvernement ; c'est une accusation ambulante qui s'élève tous les jours au milieu des places publiques, du fond des campagnes, et du sein de ces tombeaux de l'espèce humaine décorés par la monarchie du nom *d'Hôtel-Dieu* et *d'hôpitaux*.

» Cependant la mendicité est incompatible avec le gouvernement populaire ; ce mot honteux de *mendiant* ne fut jamais écrit dans le dictionnaire du républicain, et le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre que l'histoire de la conspiration des grands propriétaires contre les hommes qui n'ont rien.

---

(1) Le 8 ventose, dans un rapport de Saint-Just, suivi de décrets rendus en faveur des patriotes indigens. (*Voyez* plus haut, page 42 et suivantes.)

» Laissons à l'insolent despotisme la fastueuse construction des hôpitaux pour engloutir les malheureux qu'il a faits, et pour soutenir momentanément des esclaves qu'il n'a pu dévorer. Cette horrible générosité du despotisme aide encore à tromper les peuples et à les tenir sous le joug : quand les mendians se multiplient chez le despote, quand ils lui choquent la vue, qu'ils lui donnent quelque inquiétude, des maréchaussées, des édits, des prisons sont sa réponse aux besoins de l'humanité malheureuse.

» Que les orgueilleuses monarchies fassent donc de loin en loin quelques réglemens sur la mendicité, plutôt pour la punir que pour la soulager, pour en perpétuer la dépendance que pour en faire disparaître les dangers; cela convient au gouvernement d'un seul. Les mendians, toujours isolés, et naturellement lâches parce que ce vil métier avilit l'âme et flétrit le courage, les mendians isolés ne lui inspirent pas d'effroi; les mendians dévorés par le besoin ou par la crapule, jetés ou fondus dans les hôpitaux, ne donnent au monarque ni regrets ni remords. Mais dans une République rien de ce qui regarde l'humanité ne peut lui être étranger; tout ce qui peut établir la dépendance d'homme à homme y doit être proscrit; le travail doit être honoré; l'enfance accueillie, élevée; la vieillesse respectée et nourrie; l'infirmité guérie et soulagée.

» Là où le cœur du citoyen palpite pour une patrie les vagissemens de l'enfant abandonné appellent cette même patrie à son secours : homme, il sollicite du travail; infirme, il appelle la bienfaisance nationale; vieux, il a droit au repos, aux égards et aux secours publics; ils doivent embrasser les générations qui commencent et celles qui finissent.

» Ce n'est pas assez pour le peuple d'abattre les factions, de saigner le commerce riche, de démolir les grandes fortunes; ce n'est pas assez de renverser les hordes étrangères, de rappeler le règne de la justice et de la vertu; il faut encore faire disparaître du sol de la République la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misère, et cette trop hideuse inégalité parmi les hommes qui fait que l'un a toute l'intempérance de la fortune, et l'autre toutes les angoisses du besoin.

» Le despotisme avait l'ostentation et le luxe du riche qui fait l'aumône ; la République doit avoir l'abondance et l'obscurité de la nature, qui répand chaque jour ses bienfaits.

» Le monarque trompait la misère en lui donnant des administrateurs et des palais ; la Convention doit faire disparaître l'indigence en distribuant des secours dans les domiciles peu fortunés.

» C'est sur l'humble chaumière que vous devez surtout porter vos regards ; c'est sur les habitans des campagnes, pauvres et industrieux, qui ne trouvent que le travail après le travail, le dédain dans l'infirmité et l'oubli dans la vieillesse, que la rosée républicaine doit se répandre.

» Qu'ont fait jusqu'à ce moment les législateurs pour la misère des campagnes ? Quelles institutions ont-ils faites pour ces laboureurs domestiques, ces ouvriers agricoles, ces artisans rustiques, parvenus à la vieillesse ? Quelle dette la République a-t-elle payée à ces créanciers de la nature et de la société, qui ont fertilisé l'une pour enrichir l'autre ? Le silence morne des campagnes et les larmes stériles de quelques veillards nous répondent.

» Citoyens, jamais la fortune publique n'a été élevée au point où elle est dans ce moment. Riche de liberté, riche de population, riche de domaines, la République compte pour l'amélioration du sort des citoyens peu fortunés les milliards que les riches comptaient pour la contre-révolution : ceux qui ont voulu assassiner la liberté l'ont enrichie. C'est à la Convention à réparer les injustices des lois monarchiques, à faire disparaître la grande inégalité des fortunes, à effacer le nom de pauvre des annales de la République, à bannir la mendicité par la bienfaisance, et à rappeler fortement tous les citoyens aux droits de l'humanité et aux devoirs du travail.

» Vous avez déjà posé une grande base pour l'abolition de l'indigence dans le décret du 26 ventose, présenté par le comité ; vous avez demandé à tous les agens nationaux près les communes le tableau des citoyens qui sont sans propriété aucune, et l'état des biens nationaux encore invendus dont la division en petites parties, en forme de ventes nationales, peut rattacher tous

les citoyens à la propriété et à la patrie, et restituer à la terre des bras oisifs et robustes, et des familles perdues ou amolies dans des ateliers et dans les villes.

» Déjà les comités de sûreté générale et de salut public ont reçu, en vertu du décret des 8 et 13 ventose, environ quarante mille décisions des comités révolutionnaires sur les détenus, et ils se flattent qu'avant six semaines ils vous feront connaître le tableau nominatif de la population indigente dans toute la République, pour lui porter des secours en propriété ou en bienfaisance nationale.

» Les décrets du mois de ventose ont voulu faire tourner la révolution au profit de ceux qui la soutiennent, à la ruine de ceux qui la combattent, et soulager les malheureux avec les biens des ennemis de la République; aussi cette loi porte que toutes les communes de la République dresseront un état des *patriotes indigens* qu'elles renferment, avec leurs noms, leur âge, leur profession, le nombre et l'âge de leurs enfans.

» Une quantité considérable de municipalités sont en retard, et la plupart de celles qui ont satisfait au décret l'ont fait d'une manière imparfaite : nous les accusons ici hautement au nom de l'indigence, et si cette accusation solennelle n'était pas entendue de chaque municipalité, et ne retentissait pas au milieu de chaque commune, la loi, forte de la voix et des droits du malheur, viendrait les punir de leur indifférence coupable envers les indigens.

» Le premier travail dont s'occupe le *bureau des indigens* est de classer tous les différens états, de les analiser, et de présenter à la Convention nationale une première masse des indigens de la République. Ce travail serait peu satisfaisant, et ne remplirait pas le vœu de cette loi, aussi bienfaisante et aussi digne d'une grande nation, si le comité ne venait se plaindre à cette tribune des imperfections et des négligences qu'il présente.

» On ne peut ajouter une foi aveugle à tous ces états plus ou moins irréguliers ; il ne faut pas qu'une partie des biens des ennemis de la révolution tombe dans des mains qui ne seraient point assez pures pour recevoir de pareils bienfaits, ou qu'elle soit distribuée à des citoyens qui ne peuvent en

jouir au préjudice des véritables indigens. Plusieurs lettres des agens nationaux de district témoignent quelques craintes à ce sujet : les uns dénoncent la mauvaise volonté des municipalités en retard ; les autres leur ignorance, et d'autres enfin des bruits répandus par des malveillans pour faire croire aux habitans des campagnes que le but de ces états est de faire connaître les indigens pour les transporter à la Vendée, ou pour les mettre en état de réclusion. Jamais l'aristocratie, dans sa furieuse agonie, n'employa des moyens plus perfides pour dénaturer les intentions bienfaisantes et paternelles de la Convention nationale dans ce décret qui l'immortalise. Citoyens indigens, êtres sacrés pour le législateur d'un peuple libre, non, ce n'est point à vous à parler de déportation, de réclusion, et à la craindre ! Elle ne convient qu'à ceux qui calomnient la Convention, qu'à ceux qui n'ont jamais eu d'entrailles ni de richesses pour le pauvre, et qui veulent en périssant exaspérer sa misère on désespérer son courage.

» Une instruction adressée aux agens nationaux des districts sera très efficace pour détruire ces rêves sinistres de l'aristocratie expirante.

» On chargera ces derniers de nommer des commissaires patriotes et éclairés dans les différens cantons de leurs arrondissemens ; ceux-ci s'y transporteront, presseront la confection de tous ces états dans un délai fatal, sous la responsabilité des municipalités ; ils y feront porter la population des communes, dont la connaissance n'est point indifférente dans cette circonstance, pour comparer le nombre des indigens avec celui de la population ; ils rassureront les habitans des campagnes sur les bruits perfides répandus par les ennemis de la liberté ; ils prendront des renseignemens certains sur l'indigence des personnes portées sur les états ou qui auraient été oubliées, et enfin ils s'attacheront particulièrement à s'assurer du patriotisme de ces citoyens auprès des sociétés populaires. Par cette mesure de nouveaux états mieux disposés seront fournis, et pourront servir de bases plus justes pour le rapport à faire par le comité de salut public sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la révolution.

» Ces nouveaux états indiqueront sous trois colonnes : 1° les *indigens*, 2° ceux *infirmes*, 3° ceux *chargés de famille*.

» L'ancien régime faisait travailler à des états de population, mais c'était pour les décimer par les milices, et pour les imposer à l'humiliante capitation : la Convention nationale aura de meilleurs tableaux de population pour les couvrir de bienfaisance, et pour leur imposer le travail honorable de l'agriculture.

» Le despotisme dénombrait les hommes comme de vils troupeaux : la liberté compte les indigens et les malheureux comme des êtres respectables et sacrés.

» En jetant les yeux sur l'état de la République, arrachée des mains du despotisme, vous apercevrez facilement qu'il y a deux moyens de le faire oublier ; le premier est de déblayer les ruines de la royauté en secourant les indigens qu'elle avait faits ; le second c'est de préparer les mesures qui doivent empêcher l'indigence de reparaître sur le sol de la République.

» Quant aux moyens de secourir les indigens actuellement existans, le comité a distingué les citoyens au dessous de l'âge de soixante ans, et ceux qui sont âgés de soixante années et au-dessus.

» Les bienfaits territoriaux ne peuvent être accordés qu'à ceux qui ont des forces pour cultiver la terre ; ceux que l'âge éloigne du travail des champs, ou qui ont épuisé leurs forces en travaillant pour l'agriculture, doivent obtenir un repos honorable, et des secours proportionnés à leurs premiers besoins.

» Nous préparons deux autres rapports ; l'un sur les moyens de distribuer les secours territoriaux, l'autre sur les moyens prompts et efficaces de déblayer la mendicité dans les villes : ce dernier rapport sera fait dans peu de jours. Nous nous bornons aujourd'hui aux indigens dans les villages.

» La mendicité blesse votre délicatesse ou affecte vos sens dans les cités ; mais elle reflue toujours dans les campagnes : c'est à ses habitans qu'elle est vraiment onéreuse ; c'est dans les villages qu'elle porte ses dangers et son effroi. Dans les villes on en a fait un spectacle journalier pour exciter la pitié ou pour favoriser la paresse ; mais avant peu de jours nous vous

aurons présenté les moyens de ne plus laisser sur nos places publiques, sur les passages mêmes de la Convention le spectacle de ces plaies hideuses, de ces spectres mendians, de ces aumônes avilissantes et de ces citoyens couverts de haillons qui accusent la révolution et déshonorent la République.

» Vous devez aujourd'hui poser une seconde base, et c'est pour l'abolition de l'indigence existante dans les campagnes : vous aurez en même temps récompensé le travail, honoré la vieillesse, et porté le nom consolateur de la République dans la cabane du pauvre et dans la chaumière de l'indigent ; la bénédiction du peuple, la prospérité des familles malheureuses et la fertilité de la terre sont la seule récompense digne des travaux et des dangers de la Convention nationale.

» Mais avant que de vous développer les idées du comité sur la mesure des secours publics à verser sur les campagnes et sur les premiers arts, c'est à dire sur les plus utiles, je vais vous exposer rapidement le tableau des opérations de la commission que vous avez formée.

» Je vous présenterai ensuite les motifs du décret que nous vous proposons pour faire bénir la République dans tout le territoire de la France.

§ I^er^. *Des travaux de la commission.*

» La commission des secours publics, placée dans un faubourg consacré, avant le bienfait de l'émigration, au luxe et à l'opulence avare, va s'organiser, et porter ses vues sur l'enfant, l'homme et le vieillard ; c'est dans ces trois divisions que se trouvent compris tous les objets de secours nationaux que vous allez verser sur la République entière.

» Le soin des enfans de la patrie, leurs hospices et leur éducation seront le premier travail de la commission ; elle sera chargée de vous présenter les idées et les projets qu'elle croira les plus propres à briser la chaîne qui les lie à la lente servitude des hôpitaux, et à leur donner une éducation uniquement agricole. La terre est la première créancière de la République ; elle nourrit la liberté, que la tyrannie a voulu affamer par tant de crimes.

» Les enfans des villes et des campagnes, tous égaux sous

la constitution de l'égalité, les enfans infirmes, orphelins ou maltraités par la nature, auront des maisons d'éducation particulières, où l'on ne souffrira plus de générations saines et stériles.

» Les asiles pour les femmes enceintes, les secours aux femmes qui allaitent leurs enfans, ou qui sont surchargées d'enfans, dérivent des établissemens formés pour recueillir les êtres faibles ou abandonnés.

» L'homme parvenu à l'âge de la force a besoin de travail; il peut avoir besoin de secours momentanés : il faut l'aider en lui procurant de l'ouvrage, ou le soigner en état de maladie.

» Les travaux nécessaires instantanément dans quelques partie de la République, l'organisation des secours à domicile dans l'état de détresse ou de maladie, la répartition de quelques propriétés à titre de récompense ou d'adjudication, doivent être un des objets des travaux constans de la commission.

» Le Français qui voyage, ou qui a porté son industrie dans les pays étrangers sans cesser de correspondre avec sa patrie et d'agrandir son commerce, peut être sous plusieurs rapports tourmenté dans les pays étrangers, surtout dans les gouvernemens ennemis de la liberté et des droits du peuple; il faut l'aider pour lui faciliter le retour dans sa patrie : de là les secours aux familles françaises persécutées en terre étrangère; c'est un acte de bienfaisance nationale dont vous avez déjà donné plusieurs exemples à l'Europe par vos décrets.

» L'homme infirme a besoin de secours habituels dans son domicile ou dans le petit nombre d'hospices destinés à cet usage; la commission embrassera donc dans son travail les hospices de la République, sous telle dénomination qu'ils soient connus.

» Tous les établissemens qui auront pour but de soulager l'humanité souffrante, les dépenses nécessaires pour la transportation, les dépôts inévitables à former pendant quelque temps pour les vagabonds, les insensés, ou affligés de maladies incurables ou dangereuses; tous les établissemens divers où il faut cacher les erreurs de la nature ou les maux inséparables de l'humanité, entreront dans le travail de la commission des

secours publics, dont l'organisation simple ne contient que quatre divisions principales.

» Secours politiques, ce qui comprend ceux donnés aux veuves et aux parens des défenseurs de la patrie ;

» Hospices civils et militaires, ce qui comprend tous les établissemens de femmes et enfans ;

» Secours militaires de terre et de mer ;

» Secours aux pensionnaires de la République.

» Tel est l'aperçu des travaux de bienfaisance nationale que vous ordonnerez à votre commission des secours publics.

» Voici maintenant une idée sommaire des objets que nous embrassons dans ce rapport. Nous devons commencer, comme la nature, par les campagnes.

» *Campagnes.* — Secours aux cultivateurs, aux artisans invalides; aux femmes et aux veuves surchargées d'enfans ; aux femmes enceintes. Travail aux valides dans les temps de détresse. Répartition ou adjudication de propriétés nationales, à titre de récompense ou de vente à long terme dans chaque village. Secours à domicile, donnés à toutes les classes indiquées ci-dessus dans l'état de maladie.

L'ordre naturel des secours publics nous conduit aux grandes communes.

» *Villes.* — Secours aux hospices, sous telle dénomination qu'ils soient connus. Secours à domicile dans l'état d'indigence. Secours aux enfans abandonnés, aux orphelins et aux mutilés. Asiles pour les femmes enceintes. Secours aux femmes surchargées d'enfans. Secours aux vieillards infirmes. Placement des célibataires indigens et des vagabonds dans les hospices ou dans les maisons de répression.

» *Armées.* — Secours aux invalides, soit à domicile, soit dans la maison nationale qui leur est consacrée. Secours aux femmes, enfans, et aux familles des défenseurs de la patrie. Distribution des récompenses nationales à ceux qui auront combattu pour la liberté et l'égalité, en raison de leurs services et de leurs blessures.

» Après vous avoir présenté l'aperçu des travaux de la commission des secours publics, me voilà parvenu à vous parler

des premiers moyens à employer pour distribuer en peu de temps des secours sur toute la surface de la République.

§ II. *Des secours publics à distribuer les premiers. — Agriculteurs invalides.*

» Si l'agriculture est la première et véritable richesse d'un État ; si la puissance réelle et la force intérieure appartiennent aux peuples agricoles ; si un territoire bien défriché, bien cultivé, bien peuplé, annonce le bonheur des hommes et les lumières de l'administration publique ; si la République française doit fonder son indépendance sur la charrue et ses productions, nous devons prouver aujourd'hui que l'intérêt du législateur est de favoriser les cultivateurs avant toutes les classes oiseuses de la société.

» Dans l'ordre de la nature la culture et la fertilité des campagnes doivent obtenir la priorité des regards du législateur ; c'est à la racine qu'il faut arroser l'arbre ; les villes ne font que consommer les fruits que le commerce accapare, manipule et agiote au gré de son avarice.

» Dans l'ordre de la bienfaisance nationale les campagnes doivent passer avant les villes ; les campagnes sont des nourrices toujours fécondes et généreuses : les villes sont souvent des filles ingrates et stériles.

» Dans l'ordre de la reconnaissance civique et révolutionnaire les campagnes méritent les premiers secours : la contre-révolution a été combinée dans les villes, le fédéralisme orgueilleux est parti des cités, la guerre civile a été préparée dans les grandes communes.

» Dans l'ordre des encouragemens à donner le premier des arts, l'art nourricier et modeste qui produit les subsistances et toutes les matières premières, doit recevoir les bienfaits de la nation.

» Cependant dans le partage des bienfaits publics les campagnes ont été toujours entièrement oubliées ; il n'existe dans les villages ni asile ni secours pour le vieillard, ni pour l'infirme, ni pour l'orphelin, ni pour l'enfant abandonné par un faux honneur ou par une pitié barbare.

» Assez grand est l'attrait des arts exercés dans les villes ;

assez nombreux sont les bras qu'y attirent les richesses que les arts procurent à leurs entrepreneurs ou à leurs ouvriers. Les rendez-vous de l'industrie sont abrités, bruyans, nombreux, semés de plaisirs et de ressources : les ateliers de l'agriculture sont chargés des travaux les plus pénibles, exposés à toutes les intempéries des saisons, et semés de privations. Les artistes ont les plaisirs et les commodités qui naissent dans les cités : l'agriculteur consume ses forces ; il a toutes les peines de la nature.

» Les artisans des villes ont mille ressources dans les divers emplois et dans les communications multipliés de la société ; ils ont des secours abondans dans les villes : l'homme champêtre, isolé par ses habitudes, solitaire par ses travaux, n'aurait plus qu'à maudire la terre qu'il a arrosée de ses sueurs, et le gouvernement qui en a profité, s'il n'avait une perspective d'aisance ou de secours assuré dans sa vieillesse.

» Ce n'est pas que nous puissions jamais oublier l'artisan des villes, et c'est de lui que nous vous parlerons dans le second rapport. Nous n'ignorons pas que les carriers, les maçons, les charpentiers exercent des arts où ils perdent aussi leurs forces, et s'exposent à être blessés ou à devenir infirmes ; nous voyons tous les jours avec quelle indifférence barbare les riches emploient les manouvriers, et que les pauvres laborieux sont consommés, gaspillés comme une denrée ; leur jeunesse et leur santé sont la proie dont le luxe et les travaux des particuliers semblent prodigues. Nous porterons aussi nos regards consolateurs sur cette classe intéressante et utile des artisans des villes ; mais la préférence pour les cultivateurs, les bergers et les artisans des campagnes est trop juste, trop urgente pour être contestée.

» Le valet de charrue, le valet pasteur, le batteur en grange, le vigneron, le moissonneur, et cette multitude de manouvriers nécessaires à l'agriculture et aux arts qui la servent contractent tous des maladies habituelles avant l'âge de cinquante ans ; peu prévoyans dans la force de l'âge, ils la prodiguent à la terre. Quelles épargnes peut faire un ouvrier auquel on n'accorde qu'un modique salaire, dont le taux se traîne lentement après le rapide surhaussement des denrées ? Les

maladies, les épidémies, les accidens, les intempéries des saisons, tout, jusqu'à la plus grande consolation des hommes, la fécondité des mères, pèse sur lui de mille manières. Non, il n'est pas d'indigent à la campagne qui n'ait usé sa jeunesse au service des cultivateurs, des propriétaires et de l'agriculture; il n'en est pas un seul qui, après trente ans de fatigues, n'ait acquis quelque infirmité accidentelle, ou un épuisement total de ses forces. Voilà les vrais créanciers de la République bienfaisante; voilà ceux qu'il faut honorer, et non pas avilir, qu'il faut secourir, et non pas arrêter.

» Accablé de maux dans un âge peu avancé, qu'offrira la société à l'homme champêtre qui l'a nourrie par ses labeurs? Que lui donnera-t-elle après trente ans de travaux faits sous un soleil brûlant ou sous des pluies malsaines? Lui dira-t-elle, comme le riche avare ou comme l'ancien gouvernement des rois : *malheureux! tu as trop vécu; il n'y a pour toi que la mendicité, la réclusion, l'hôpital ou la mort...?* Non, citoyens, la République ne saurait tenir ce langage sacrilége; elle dira à ses enfans agricoles et malheureux : *je vous nourrirai; vos travaux passés sont vos titres à ma reconnaissance; vos forces épuisées sont vos droits aux secours nationaux, et votre vieillesse sera tranquille et honorée.*

» Aucune loi n'oblige un maître à nourrir le domestique ou plutôt l'ami malheureux qui s'est cassé la jambe à son service; aucune institution n'assujettit un propriétaire à secourir la vieillesse de ses valets de labourage, de ses bergers misérables, de ses moissonneurs épuisés, de ses batteurs en grange usés par le travail; aucun réglement n'oblige le fabricant à conserver dans leur vieillesse les ouvriers ingénieux ou fidèles qui l'ont enrichi. Hé bien, que la République française donne la première le grand exemple de cette justice, qui n'a pu trouver un asile dans le cœur des citoyens! Qu'il soit ouvert toutes les décades dans les temples un grand registre où la République fera inscrire les noms de tous les vieillards indigens qui ont cultivé la terre, ou gardé des troupeaux, ou exercé les arts dans les campagnes; que l'agriculture ait aussi ses invalides comme la guerre; que le trésor public s'ouvre en même temps pour le défenseur et pour le nourricier de la patrie! Les riches ont bien obtenu de

la République un grand livre pour y enregistrer leurs richesses et leurs créances ; hé bien, les citoyens malheureux, les vieillards indigens auront aussi leur grand livre pour y graver leurs services industriels, leurs travaux agricoles et leurs droits à la bienfaisance nationale.

» Oui, je parle ici de leurs droits : dans une République bien ordonnée chaque citoyen a quelque propriété ; l'aumône n'y flétrit pas le courage ; l'aristocratie, déguisée en charité publique, n'y commande pas la servitude ; le nom de mendiant est ignoré, et la République seule peut exécuter la grande loi de la bienfaisance universelle par des règlemens sages et une économie raisonnée.

» Oui, je parle ici de leurs droits, parce que dans une démocratie qui s'organise tout doit tendre à élever chaque citoyen au-dessus du premier besoin, par le travail s'il est valide, par l'éducation s'il est enfant, et par le secours s'il est invalide ou dans la vieillesse. N'oublions jamais que le citoyen d'une République ne peut pas faire un pas sans marcher sur son territoire, sur sa propriété.

» Plein de cette pensée, philantropique et juste autant qu'elle est politique et morale, le comité vous présente plusieurs projets de décrets sur l'organisation prompte des secours publics les plus légitimes, les plus honorables et les plus généraux que vous puissiez verser dans les mains des citoyens français.

§ III. *Sur les secours publics à distribuer aux cultivateurs et artisans vieillards ou infirmes.*

» Le projet de secours que nous vous proposons de porter dans les campagnes a pour but de soulager principalement les cultivateurs. Cette classe utile a toujours été trop négligée, quoique dans l'ordre de votre bienfaisance elle eût toujours dû être préférée. Parmi les dons immenses versés sur la République entière le moindre nombre de lots est échu dans les campagnes : c'est pour réparer cette inégalité de distribution de secours que nous allons vous soumettre une organisation révolutionnaire qui, embrassant toutes les classes indigentes qui habitent la campagne, apprennent à la nation que, d'une main également hardie, vous savez donner la mort aux traîtres,

et rendre la vie à ceux qui sous le chaume servent la patrie par leurs mœurs, leurs vertus et leur travail.

» Avant que d'entrer dans les détails que ce rapport nécessite, nous devons vous faire observer que les décrets qui vous sont proposés ne contrarient en rien ceux que vous avez rendus les 19 mars et 28 juin derniers (vieux style). Les villes, qui ne font que le quart de la population de la République, avec leurs hôpitaux, leurs hospices et leurs établissemens de charité, peuvent attendre l'organisation générale des secours, à laquelle travaille votre comité; mais vous devez donner promptement une grande impulsion révolutionnaire à la bienfaisance nationale, en vous réservant toutefois le moyen d'augmenter, de diminuer ou de suspendre sans secousse, sans effort cette même impulsion.

» Tout homme blessé ou infirme resté à la campagne sans secours, quoique souvent sa caducité ne soit qu'une suite de ses efforts; il doit donc obtenir un secours : ce secours doit être honorable et pur comme le motif qui l'a déterminé.

» Pour remplir cet objet, qui fait marcher le cultivateur sur la même ligne que le défenseur de la patrie, il sera ouvert dans chaque district un registre qui aura pour dénomination : *Livre de la bienfaisance nationale*, et pour premier titre : *Cultivateurs vieillards ou infirmes*. Pour être inscrit il faudra être âgé de soixante ans, avoir travaillé à la terre ou à l'éducation des troupeaux pendant vingt ans, être infirme, indigent ou hors d'état de travailler. Les formes prescrites pour obtenir ces inscriptions sont indiquées dans les décrets que nous devons vous proposer.

» On a fixé à quatre cents le nombre d'inscriptions par département, et pour une population de cent mille âmes; mais chaque département pourra, en justifiant par des états exacts avoir une population au-dessus de cent mille âmes, obtenir de nouvelles inscriptions dans la proportion de quatre par mille individus.

» Chaque département jouira sur-le champ du bienfait des quatre cents inscriptions, qui seront divisées par district dans des registres séparés. Nous devons éviter toute idée *départe-*

mentale; le fédéralisme ne doit ni flétrir ni empoisonner la bienfaisance.

» La jouissance de l'autre inscription, relativement à une plus grande population, n'est ajournée que jusqu'au moment où les autorités constituées auront rempli leur devoir en envoyant les états plus exacts de la population agricole.

» Chaque inscription rapportera annuellement à celui qui l'aura obtenue 160 liv.

» Qu'on ne croie pas que cette somme soit insuffisante; celui qui à la campagne a bien au-delà de son pain journalier n'est déjà plus dans l'indigence, et ne doit pas mendier.

» L'habitant des campagnes ne ressemble en rien à celui des villes : le premier n'est presque jamais sans asile, sans parens, sans amis; la misère du second est toujours isolée, hideuse et sans protection. Ce n'est que dans la fange des villes que l'homme pauvre ne trouve ni bois sec à ramasser, ni pêche à faire, ni rets à tendre, ni légumes communs, ni air pur à respirer. Au reste, si la nation doit être juste, elle ne doit pas être prodigue.

» Il existe encore dans les campagnes une classe de citoyens qui ont un droit égal à la bienfaisance nationale; ce sont les artisans vieillards ou infirmes. Le même registre sera aussi ouvert pour eux dans chaque département; il contiendra pour second titre : *Artisans vieillards ou infirmes.*

» Les formes et les conditions requises pour obtenir une inscription sont à peu près les mêmes que celles exigées pour les cultivateurs; il n'y a de différence que dans la durée du temps du travail, le nombre et la quantité des inscriptions par département. Nous justifions les motifs de ces différences en disant d'abord que l'exercice des métiers sédentaires employant des individus avant l'âge de la force, ils doivent rapporter un certificat de service d'une plus longue durée; on a donc cru pouvoir demander vingt-cinq ans de travail hors des villes pour l'artisan, tandis qu'on ne demande au cultivateur que vingt ans.

» Le nombre des inscriptions est fixé à deux cents par chaque département, parce que la population des artisans est moindre de plus de moitié que celle des cultivateurs; les ouvriers qui

travaillent le fer, le bois, sous des dénominations différentes, sont disséminés de loin en loin dans les petites communes au dessous de trois mille âmes.

» S'il est quelques cantons de la République où l'on rencontre des fabriques de toile et d'étoffes, il en est plusieurs où il n'en existe aucune; c'est pour cette raison qu'il faut laisser aux départemens le soin d'établir plus exactement ce rapport dans les états de population qu'ils seront tenus de fournir. Les départemens ne sont appelés que pour donner les états de population agricole par district.

» L'inscription pour les artisans invalides n'est que de 130 livres, tandis que celle des cultivateurs est de 160 livres.

» Il faut encore observer ici que la raison de cette différence est fondée sur ce que les métiers sédentaires occupent des vieillards quoique estropiés. Ce dernier travail, quelque médiocre qu'il puisse être, sert de supplément pour rétablir l'équilibre entre la quotité des deux inscriptions; l'artisan, devant et pouvant d'ailleurs avec le temps acquérir plus d'adresse et une propriété industrielle, a dû augmenter aussi chaque année ses épargnes et celle de la famille entière.

» Indépendamment des motifs que nous venons d'exposer, nous ne le déguiserons pas, les cultivateurs sont des hommes précieux, au devant desquels il faut aller sans cesse; il est encore d'une politique sage d'accorder un plus grand nombre d'inscriptions et une récompense plus forte aux cultivateurs, qui, exposés aux intempéries des saisons, ont prodigué leurs forces entières pour le service de tous.

» Nous n'aurions pas rempli entièrement notre tâche si nous ne vous exposions en peu de mots les résultats de nos calculs sur la population.

» Il paraît, par un grand nombre de recherches faites avec le plus grand soin, que la proportion des indigens en France peut être évaluée au vingtième de la population ordinaire. Il y a donc sur cent mille individus cinq mille indigens, ou cinquante par mille : sur cinquante par mille il y en a moitié de non valides; sur les non valides la moitié d'enfans; il reste donc en hommes adultes invalides douze indigens, dont à peu

près la moitié de femmes; il reste alors six indigens infirmes par mille individus.

» Si nous n'avons accordé aux départemens que quatre inscriptions par mille individus excédant une population de cent mille âmes, c'est uniquement pour nous tenir au dessous du terme vrai.

» Il ne faut point en administration prétendre atteindre à une exactitude géométrique, et en bienfaisance il faut se méfier des extensions, car il est beaucoup plus aisé d'augmenter les dons que de les diminuer.

» En conséquence vous trouverez que les secours pour les indigens habitant la campagne porteront sur cinquante-un mille citoyens, et la dépense sera de 7 millions 480 mille livres.

» Qu'est cette dépense pour une République opulente, fertile et généreuse? Qu'est cette dépense pour un bienfait national, quand la République dépense 400 millions par mois pour le fléau de la guerre?

» Avares habitans des cours, ministres barbares et prodigues, qui croyez gouverner des empires avec des impôts, des justices prévôtales, des corvées et des hôpitaux, voyez les larmes du laboureur et les malheurs de l'artisan sous votre affreux régime! entendez les bénédictions des campagnes sous la République! Dites-nous si la terre d'Europe aura longtemps la patience de supporter votre désastreuse présence!

§ IV. *Des secours à accorder aux mères et aux veuves habitant la campagne.*

» Une des grandes sources de la misère des campagnes est la fécondité des *ménages indigens*; c'est dans cette classe surtout que l'abandon des enfans dans les hôpitaux a lieu. Une mère qui ne peut plus donner un lait substantiel, excédée de fatigues et de besoins, expose son enfant par tendresse, et la misère seule la pousse à cet abandon.

» La misère fut toujours féconde; c'est à la Convention nationale à décréter que la fécondité des mariages, loin de craindre la misère, recevra des encouragemens et des secours de la République.

» L'expérience ne prouve que trop que l'indigence est la cause la plus fréquente de l'abandon des enfans. Des accidens aussi connus que peu prévus, le manque de travail, son peu de proportion avec les prix des subsistances ou l'étendue des besoins, des unions contractées dans le sein de la misère, forcent un grand nombre de parens de céder à la pitié publique des enfans qui feraient la plus douce consolation de leur vieillesse s'ils avaient le moyen de leur prodiguer leurs soins. Alors l'époux qui soupirait pour le nom auguste de père gémit de le porter; l'épouse désespérée pleure sur ses enfans, au lieu de sourire à leur aspect; leurs innocentes caresses l'affligent, et les cris du besoin déchirent son cœur. A qui les confiera-t-elle? les laissera-t-elle expirer dans ses bras? Non; c'est par humanité qu'elle va les exposer, et ce sacrifice douloureux est le dernier effort de sa tendresse.

» La misère du peuple, qui sous la royauté s'accroissait tous les jours, et que quelques politiques ont cru nécessaire au repos du gouvernement, précipite une foule de ces enfans dans les asiles qui leur sont destinés, et trop souvent ils y périssent, ou présentent une population déformée au physique et dégradée au moral : c'est ainsi que la force des nations s'altère et se consume; c'est ainsi que la population s'éteint dans les lieux où la misère s'introduit.

» Chez les Thébains la loi ordonnait à ceux qu'une extrême pauvreté mettait hors d'état de nourrir leurs enfans de les apporter aux magistrats, qui les faisaient élever aux dépens de la République. C'est chez le peuple le plus méprisé de la Grèce que cette loi fut portée : combien il est plus digne de la République de verser des secours dans les familles indigentes, d'y nourrir les enfans entre les mains de leurs mères, et de conserver à la nature les droits les plus sacrés!

» Nous croyons devoir fixer vos regards sur cette classe de femmes pour lesquelles la fécondité est un fléau dans les campagnes, tandis qu'elle fait la prospérité des Républiques.

» Il sera donc ouvert dans chaque district un registre qui commencera par ces mots : *Bienfaisance nationale;* il aura pour troisième titre : *Mères et veuves habitant les campagnes.*

» Pour obtenir une inscription il faudra être femme ou mère d'un agriculteur ou d'un artisan de campagne ; la femme devra avoir deux enfans au dessous de l'âge de dix ans, et en allaiter un troisième : les veuves qui, ayant un enfant âgé de moins de dix ans, en allaiteront un second, auront droit également à l'inscription. Il est nécessaire de poser ici le principe qui nous a servi à établir cette disposition.

» L'union de l'homme et de la femme a pour but de se reproduire ; chacun des individus doit être représenté : c'est la loi de la nature que doit suivre la politique.

» Dans cet ordre de choses, tant que les chefs de la famille existent ils doivent travailler en commun pour la nourrir, et ils peuvent fournir suffisamment à leur nourriture ; mais s'il survient un troisième enfant, c'est une charge dans un ménage indigent ; l'administration doit favoriser la fécondité, et alors elle peut accorder une inscription.

» La veuve qui se trouve avec un enfant en bas âge et qui en allaite un second est dans la même position que la femme qui a son mari, puisqu'elle reste seule chargée du soin de la famille, et qu'ayant perdu le chef, celui qui devait nourrir un enfant n'existe plus.

» L'inscription pour les mères et les veuves sera de 60 livres par année : nous avons cru qu'il était politique d'y ajouter 20 livres de supplément dans le cas où la mère représenterait son enfant âgé d'un an à l'agent national ; c'est le moyen, s'il est possible, de renforcer les soins maternels.

» Nous avons dû considérer dans nos calculs la mortalité inévitable des enfans, et dans la dépense nous avons porté l'inscription à 80 livres ; nous avons supposé, d'après des calculs de probabilités de la vie humaine, qu'un quart des enfans mourait avant la première année révolue.

» Pour compléter ce genre de bienfaisance on a établi pour chaque département trois cent cinquante inscriptions pour les femmes qui nourrissent leurs enfans, et cent cinquante pour les mères qui n'allaiteront pas, mais qui seraient veuves ou infirmes et chargées de deux enfans au dessous de l'âge de quinze ans.

» On a fixé pour chaque département cinq cents inscriptions,

avec la possibilité de les augmenter dans la proportion de quatre inscriptions par mille au dessus de cent mille individus, et nous observons que les secours sont plutôt pour les générations commencées que pour les mères.

» En résumant le nombre d'inscriptions accordées aux mères et veuves, vous les trouverez de cinq cents par département, ou de quarante-deux mille cinq cents pour la totalité de la République, et la dépense sera de 3 millions 60 mille livres.

» Lorsque l'enfance réclama, dans les écrits éloquens du citoyen de Genève, un droit cher à la nature, trop longtemps méconnue, sa voix se fit entendre aisément; elle s'adressait à des mères. Lorsque la maternité réclame, dans un écrit plus simple, les droits les plus sacrés de la société, trop longtemps outragée, nous ne saurions craindre qu'elle ne soit pas entendue; elle s'adresse aux législateurs d'un peuple libre, et dont la bienfaisance et la philanthropie forment le caractère.

§ V. *Secours à domicile dans l'état de maladie dans les campagnes.*

» *Plus d'aumône, plus d'hôpitaux,* tel est le but vers lequel la Convention doit marcher sans cesse, car ces deux mots doivent être effacés du vocabulaire républicain.

» La vanité sacerdotale créa l'aumône; le prêtre se fit dispensateur de la charité publique pour être maître et pour être avare; le moine créa des hôpitaux pour envahir des successions et pour dominer par les suites mêmes de la reconnaissance : le despotisme seconda ces pieuses usurpations, et joignit les prestiges du luxe à l'orgueil des fondations.

» Quand on considère tout ce que les arts ont inventé pour l'ostentation hospitalière, et que l'on observe ensuite dans l'intérieur ce que les administrations n'ont pu refuser aux misères humaines, on est tenté de croire que la bienfaisance publique n'était pour les tyrans qu'un spectacle, et que les pauvres n'étaient pour eux que des moyens nouveaux d'assurer la servitude du peuple.

» Que voyait-on sans cesse dans les hôpitaux? Le contraste de bâtimens brillans et de salles infectes; des administrateurs dans les délices, et des pauvres entassés dans le même lit; des avenues brillantes, et des tombeaux hideux; une humanité

apparente, et une barbarie réelle ; des secours promis, et une mort anticipée. On ne connaît que trop dans les hôpitaux de la monarchie cette pitié stérile et barbare qui appelle les malheureux qu'elle immole, et il n'y a pas jusqu'aux secours qu'elle donnait qui ne fussent souvent plus cruels que les maux qu'elle était chargée d'adoucir. Il faut donc, pour diminuer insensiblement le besoin barbare des hôpitaux, et pour faire disparaître l'humiliant secours de l'aumône, créer un nouveau genre de secours, et organiser le secours à domicile pour les agriculteurs et les artisans invalides, ainsi que pour les mères et les veuves chargées d'enfans dans les campagnes ; ce n'est que par le secours domiciliaire que vous porterez l'abondance et la sève à la racine de l'arbre social, et que vous le verrez prospérer.

» C'est ici que la nation se montrera bienfaisante comme la nature, en disséminant obscurément les secours dans les maisons des citoyens malheureux ; il faut que la République porte des consolations modestes dans les greniers obscurs des villes et dans les chaumières indigentes des campagnes. C'est une providence politique invoquée depuis longtemps par les amis de l'humanité et par les défenseurs du régime républicain.

» La masse des individus auxquels vous allez porter des secours comprend une portion considérable de la population des campagnes. Ce serait avoir manqué votre but que de ne leur accorder assistance que dans l'état de santé, et de les laisser dans l'abandon lorsque le fléau des maladies les accable des plus grands malheurs : nous vous proposons d'établir dans les campagnes un service de santé qui donne à votre institution révolutionnaire des secours publics tout son complément.

» Le premier pas à faire est d'assurer des soins éclairés à cette nombreuse classe de malades, de les préserver d'un fléau plus redoutable mille fois que les maladies, de les arracher à ces ignorans empiriques qui le plus souvent aggravent les maux qu'ils traitent, apportent au moins pour longtemps la misère dans les familles dont ils approchent.

» Déjà la Convention a pris la résolution généreuse de

remédier à un pareil malheur ; un établissement d'officiers de santé auprès de chaque agence de canton a été décrété le 28 juin. Nous ne vous proposerons pas l'exécution complète de cette mesure, dictée par l'humanité ; elle ne peut avoir lieu que pour l'organisation générale et déterminée des secours publics, dont le travail est encore incomplet ; mais tout ce que cette institution peut avoir d'exécutable en ce moment pour les campagnes vous vous ferez un devoir de le saisir, et d'en hâter l'accomplissement.

» Le nombre de trois officiers de santé par district nous a paru devoir suffire ; ce sera, à raison du nombre moyen de huit cantons par district et de huit municipalités par canton, un arrondissement de deux à trois cantons, ou de vingt à vingt-quatre communes, que chacun d'eux aura à desservir : des rapports déjà connus apprennent que cette mesure peut être adoptée.

» Nous proposons de choisir toujours un de ces *officiers de santé* dans le chef-lieu de district : outre l'avantage d'y trouver plus facilement des hommes instruits, on aura encore celui de placer auprès de l'administration qui doit surveiller le service un conseil utile. Cet officier de santé aurait 500 livres d'appointemens ; il serait chargé du soin de veiller au traitement des épidémies. Le traitement des autres, qui seront bornés à des fonctions moins étendues, ne sera que de 350 liv. Que ceux qui murmurent en voyant cette indemnité donnée par la République aux officiers de santé appelés à l'honneur de secourir l'humanité souffrante soient repoussés ! Que les administrateurs les rejettent du tableau des officiers de santé ! Ceux-là qui calculent froidement ce que donne la République pour une fonction aussi respectable ne sont pas républicains ; ils ne sont pas même des hommes : qu'ils aillent dans les hôpitaux des monarchies !

» Quant à la fourniture des médicamens, l'expérience a appris que la distribution de boîtes de remèdes est la mesure la plus simple, et celle qui obvie le mieux à tous les inconvéniens, si nombreux dans ce genre de fournitures. Il sera distribué huit de ces boîtes par district ; ce nombre nous a paru devoir suffire.

» Il en sera remis deux à chaque municipalité du lieu de

résidence des officiers de santé d'arrondissement. Ce mode de placement doit paraître le plus avantageux ; par ce moyen les personnes chargées du dépôt des boîtes pourront s'éclairer auprès des officiers de santé sur les détails de la distribution des remèdes. Sur les huit boîtes deux resteront en réserve à chaque administration de district, pour subvenir aux besoins imprévus, ou pour faire face au traitement des épidémies. La composition et la confection de ces boîtes nous ont paru devoir être confiées à des hommes de l'art qui seront désignés.

» En fait de médicamens les fournitures par adjudication peuvent être admises ; l'expérience a prononcé sur ce point. Enfin il sera joint à chaque boîte une instruction sommaire sur la manière de distribuer et d'employer les médicamens qui y seront contenus.

» Nous ne vous proposerons pas de faire fournir les alimens en nature aux malades, surtout en viande et bouillon; le nombre des communes étant de quarante-deux mille, ce serait un établissement ruineux que celui d'une marmite pour les malades indigens dans un si grand nombre de points de la République. Cette mesure, qui peut au plus avoir lieu dans le cas d'épidémies, parce qu'elles sont ordinairement concentrées dans certaines contrées, et que les malades y sont réunis, ne peut être admise pour des malades ordinaires, également disséminés dans toute la République, et qui peuvent souvent ne pas même exister au nombre de deux dans la même commune.

» Pour remplacer ce genre de secours, qui entraînerait une dépense énorme, vous préférerez sans doute de faire délivrer à chaque malade une somme modique par jour : nous la fixons à dix sous, et à six sous pour les enfans au dessous de dix ans : d'ailleurs il sera ajouté à chaque boîte de médicamens une provision de farine, de riz et de fécule de pomme de terre, qui serviront d'alimens aux malades, particulièrement aux enfans.

» Pour vous donner une idée de l'étendue du secours que l'établissement dont nous parlons doit procurer, et de la dépense qu'il doit occasionner, nous vous présenterons le tableau suivant.

» Dans l'organisation révolutionnaire des secours que nous vous proposons le nombre des individus secourus en santé s'élève à cent six mille deux cent cinquante. Ces secours, étant donnés à domicile, ne doivent pas être considérés comme accordés uniquement à celui qui les reçoit.

» C'est dans ce genre d'assistance la famille entière que l'on soulage ; car c'est l'inappréciable avantage des secours à domicile qui multiplie en quelque sorte la bienfaisance nationale. Votre intention étant que le bienfait des inscriptions soit le plus également réparti, et que, pour l'étendre au plus grand nombre de familles, il n'en soit accordé autant qu'il sera possible qu'une par ménage, vous aurez cent six mille deux cent cinquante familles secourues. Maintenant, des résultats certains ayant appris que toute famille ou ménage donne au moins quatre personnes, ce sera une masse de quatre cent vingt-cinq mille individus que vous embrasserez dans la distribution de vos secours. Nous avons pensé que tous ces individus devaient être assistés dans leurs maladies, et que si le secours en santé devait être regardé comme étant commun en quelque sorte à toute la famille de celui à qui il était accordé, toutes les personnes de la famille devaient également avoir droit au secours établi pour l'état de maladie. La proportion la plus ordinaire des malades sur une masse d'hommes quelconque paraissant être du vingtième, ce sera vingt-un mille deux cent cinquante malades que la totalité des familles assistées pourra donner ; ce qui, à raison de cinq cent cinquante-un districts, donnera par jour pour chacun trente-huit à trente-neuf malades, et treize pour chaque arrondissement d'officier de santé.

» Dans la proportion de malades que nous venons d'énoncer c'est celle qui a lieu pour les villes que nous avons suivie ; elle pourrait paraître beaucoup trop forte dans l'application que nous en faisons aux campagnes ; mais on doit remarquer que c'est sur la classe des vieillards et des cultivateurs, ou des artisans infirmes, sur celle des femmes qui allaitent et sur leurs enfans, qu'elle porte, c'est à dire sur les classes de la campagne les plus sujettes aux maladies, sur celles en un

mot qui sous ce rapport se rapprochent le plus de la condition la moins heureuse des habitans des villes.

» Si l'on réfléchit que dans un nombre quelconque de malades la majeure partie n'a pas besoin d'être visitée chaque jour, on verra que les arrondissemens, formés au nombre de trois par district, n'occasionneront aux officiers de santé aucune surcharge dans les temps ordinaires; et dans les cas où il en surviendrait dans quelques-uns des arrondissemens nous avons dit qu'ils se suppléeraient mutuellement.

» Pour ce qui concerne la dépense on a fait les calculs suivans: les cinq cent cinquante-cinq districts, à raison de trois arrondissemens chacun, donnent mille six cent soixante-cinq officiers de santé, et leurs traitemens, à raison de 1000 livres par chaque district, s'élèvent à la somme de cinq cent cinquante-cinq mille livres.

» Les quatre mille quatre cent quarante boîtes de médicamens, à raison de huit par district, donneront une dépense de 133,200 livres; nous en portons le prix pour chacune à 30 livres.

» On peut évaluer à 27,750 livres la dépense en provision de farine de riz et de fécule de pomme de terre qui sera ajoutée aux boîtes, à raison de 50 livres par district.

» La totalité de ces différentes sommes s'élève à 4,187,833 livres 10 sous.

» On sent à vos applaudissemens que vous aimez ces détails, citoyens; ils ne paraîtront minutieux qu'aux riches et aux aristocrates; mais ici la sécheresse des détails doit disparaître devant l'intérêt du sujet que je traite. Vos cœurs se sont reposés déjà sur le spectacle des bienfaits que vous allez répandre sur les campagnes; déjà vous voyez célébrer dans toute la République la fête où le malheur sera honoré : les premiers des législateurs, vous consacrez à l'infortune un autel couvert de bienfaits. Oh! combien ont de puissance sur les âmes les fêtes nationales lorsque l'humanité et la justice viennent y présider!

» Un grand livre va donc s'ouvrir dans chaque district, au milieu d'une cérémonie civique, le jour qui sera consacré au

soulagement du malheur, conformément au décret rendu sur les fêtes nationales et décadaires. Là, en présence du peuple et des jeunes citoyens des écoles primaires, la justice nationale y inscrira le nom des vieillards indigens, des cultivateurs, des bergers et des artisans invalides, pour leur assigner des secours.

» C'est l'objet du premier et du second titre du décret.

» Sur ce grand livre de la bienfaisance nationale seront aussi écrits les noms des mères et des veuves ayant des enfans, habitant la campagne ; elles ont des droits aux secours de la République.

» C'est l'objet du troisième titre.

» Dans le quatrième on s'occupera des moyens d'organiser les secours à domicile : c'est là l'unique secret de la République, et c'est le moyen le plus assuré de faire disparaître dans peu de temps les établissemens qui appellent la mendicité au lieu de la détruire, et qui engloutissent l'humanité au lieu de la soulager.

» Des hommes de bronze, des administrateurs avides imaginèrent d'organiser les hôpitaux fondés par la charité des moines et par l'orgueil des tyrans : le gouvernement républicain s'occupera sans relâche des moyens de diminuer, par l'aisance générale et par la distribution plus juste des fortunes particulières et de la fortune publique, la masse des malheureux forcés de se réfugier dans les hôpitaux.

» Mais en attendant les effets de cette opération rémunératrice et territoriale, portons les secours dans les lieux où ils sont nécessaires ; que les malheureux ne reçoivent plus, en échange d'un secours momentané et mesquin, le supplice de la séparation de sa famille. C'est sous l'humble toit où il est allé cacher sa misère, c'est à côté de sa femme, c'est en présence de ses enfans qu'il doit recevoir les bienfaits de la République : ils apprendront à l'aimer en la voyant pénétrer jusque dans la chaumière la plus reculée, jusque dans l'asile le plus ignoré.

» Accorder de pareils secours avec cette forme modeste c'est secourir deux fois, c'est soulager le cœur et le besoin ; c'est répandre des moyens d'existence dans toute une famille, au lieu d'enrichir un économe ou un administrateur d'hôpital ;

c'est respecter la dignité de l'homme, ménager le sentiment des familles, et rapprocher les citoyens.

» Le secours à domicile est réclamé depuis longtemps; il n'appartenait qu'à la Convention nationale de parvenir à l'organiser et à en faire jouir les citoyens malheureux.

» Quel changement admirable va s'opérer dans les fêtes des Français! C'est le jour consacré par vous à honorer le malheur qui sera celui où la reconnaissance publique s'acquittera envers les vieillards et les mères, les infirmes, les non valides, les cultivateurs et les artisans. Cette fête vraiment nationale sera célébrée dans chaque chef-lieu de district : les mères et les vieillards ne doivent pas être exposés à des courses trop pénibles ou trop longues; les chefs-lieux de district sont assez près des habitations les plus reculées dans leur arrondissement, et il y a dans chaque district assez de population pour embellir cette fête simple, dédiée à la vieillesse et à la maternité.

» Quant aux citoyens à qui leurs infirmités ou leur âge avancé ne permettent pas de se rendre au chef-lieu de district pour la fête civique, ils en seront dispensés naturellement, et ils pourront se faire représenter pour la réception de leur semestre, avec les formalités établies par le décret. La bienfaisance ne doit pas être onéreuse à ceux qui en sont l'objet.

» Au milieu des émotions délicieuses que ce travail pour l'indigence vient de vous donner, je ne peux m'empêcher en terminant ce rapport de vous exprimer une dernière pensée qui vient involontairement affliger le cœur de tout homme qui jette ses regards sur l'état douloureux de cette partie de la société qui n'a d'autre dotation que le travail et la misère, d'autre espoir que l'emploi de ses forces et la mendicité, d'autre perspective que les fatigues du jour dans l'état de santé, et l'abandon, les hôpitaux ou les tombes publiques dans l'état de maladie! A ce spectacle on dirait que la moitié de la nation est née sous une constellation malheureuse, et doit aller s'engloutir dans des hôpitaux malsains, tandis que l'autre moitié épuise les délices de la vie dans des habitations brillantes.

» Si un tel abus pouvait être plus longtemps souffert, nous pourrions naturaliser parmi nous les préjugés des peuplades barbares.

» Une relation de voyageur nous montre à Madagascar un préjugé dépopulateur qui règne au milieu de ce peuple doux, mais crédule et superstitieux.

» Il compte presque autant de jours heureux que de malheureux, et il immole impitoyablement tous les enfans qui naissent dans les jours réputés malheureux.

» Benyowsky, le plus éclairé d'entre les hommes de Madagascar, sauva plusieurs de ces victimes du plus abominable préjugé, et les fit élever au fort appelé Dauphin, où ils vécurent, et devinrent des hommes utiles.

» Cet exemple fit un si grand effet sur ces peuplades ignorantes, que toutes les femmes de Madagascar prièrent l'épouse de Benyowsky, assassiné par le despotisme, de venir de l'île de France, où elle était retirée, pour qu'elles pussent prêter sous ses yeux le serment de ne plus distinguer les jours heureux et malheureux. L'épouse de Benyowsky parut, et aussitôt toutes les mères, en présence de la nature, tenant leurs enfans dans leurs bras élevés vers le ciel, jurèrent unanimement de les nourrir tous indistinctement et avec un égal intérêt.

» La cérémonie fut auguste et touchante, et le serment le plus pur qui se soit jamais élevé vers l'auteur de la nature est celui des femmes de Madagascar dans cette circonstance, digne d'être citée dans les annales de l'humanité.

» Combien plus touchante et plus auguste sera la cérémonie dans laquelle le malheur sera honoré, puisque les deux extrémités de la vie seront réunies avec le sexe qui en est la source! Vous y serez, vieillards agricoles, artisans invalides! et à côté d'eux vous y serez aussi, mères et veuves infortunées, chargées d'enfans! Ce spectacle est le plus beau que la politique puisse présenter à la nature, et que la terre fertilisée puisse offrir au ciel consolateur.

» Représentans du peuple français, voilà les premiers pas vers la destruction de la misère, et l'amélioration du sort de l'espèce humaine.

» Jurons, nous aussi, de ne plus reconnaître des classes d'hommes voués à l'infortune, ou abandonnés à l'indigence! Jurons l'abolition de cette mendicité honteuse qui blesse la dignité de l'homme, offense la nature et l'humanité, flétrit

l'âme des citoyens, déshonore toutes les administrations, et est incompatible avec le gouvernement républicain !

» Ce serment des représentans du peuple français sera aussi saint que celui des mères de Madagascar, et votre récompense sera dans les cœurs des habitans des campagnes et dans le bonheur du peuple ! » (*Dans la même séance la Convention adopta à l'unanimité, et sans discussion, le projet de décret conforme à ce rapport.*)

En même temps que le gouvernement révolutionnaire s'appuyait sur des institutions politiques et morales, et qu'il obtenait ainsi la reconnaissance d'un peuple jaloux de prendre enfin sa place à côté des grands peuples de l'antiquité, il acquérait encore de la force et de la gloire par les triomphes des armées, que l'on regardait comme les siens; et en effet, c'était aux sages combinaisons, aux mesures énergiques, au génie de ses membres que le courage français avait dû de n'être plus enchaîné ou trahi. L'attitude de la République était devenue la honte et l'effroi de tous les ennemis de la révolution, l'espoir et l'admiration de tous les hommes libres.

La reconnaissance des peuples fut toujours ingénieuse à créer des idoles et des maîtres ; elle s'est rendue complice de toutes les usurpations. C'est ainsi que le peuple français, au lieu de voir dans cette situation prospère l'ouvrage de la Convention nationale, n'y reconnut d'abord que celui du comité de salut public, et que bientôt, par un dangereux discernement, il se plut à ne l'attribuer qu'à l'influence de tel ou tel des personnages qui composaient ce comité. Mais Billaud-Varenne, Robert Lindet, Prieur (de la Marne), ne se plaçaient qu'au second rang ; c'étaient d'excellens chefs de division : Collot-d'Herbois, ambitieux vulgaire, se prodiguait dans les clubs : Jambon Saint-André administrait la marine : Barrère, d'un esprit vif et délié, d'une imagination féconde, brillante, riche encore de vastes connaissances littéraires ; orateur permanent, toujours inépuisable et fleuri, habile à embellir les récits les plus funestes, à concilier les opinions les plus contradictoires ; Barrère, l'indispensable rapporteur de

tous les comités dont il a été membre, n'avait pas un caractère politique décidé; né pour être un grand homme de cour, dans la République il était aimé, applaudi comme un grand acteur : Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or), savans illustres et modestes, ne pouvaient être jugés que par le petit nombre; ils n'attachaient pas leurs noms à ces institutions durables, à ces triomphes immortels qu'ils préparaient dans le silence : Couthon, nouveau Lépide, ne recevait d'importance que par son intimité avec Robespierre et Saint-Just, les deux seuls membres que le peuple apercevait : c'est que tous deux, en rappelant les hommes aux principes naturels, leur avaient parlé le langage qu'ils savent si bien comprendre. Le jeune Saint-Just fondait sa popularité; on le regardait comme l'élève de Robespierre : il eût laissé loin le maître. Robespierre enfin, qui dans l'Assemblée constituante et depuis n'avait cessé de proclamer les principes démocratiques, de soutenir la cause populaire, recevait le prix de son zèle persévérant. L'opinion l'adopta pour premier héritier de la révolution. Les destinées de la République semblaient dépendre de sa fortune; son nom était dans toutes les bouches : on pouvait d'ailleurs louer son intégrité, son désintéressement, ses vertus privées, sans craindre la censure même de ses ennemis; ses erreurs politiques, loin d'être combattues, étaient chaque jour sanctionnées par tous ses collègues; dans son caractère soupçonneux et vindicatif on ne voyait que l'austérité du républicanisme; que si quelque esprit ombrageux apercevait en lui un dictateur, on objectait l'impossibilité où il était d'usurper un pouvoir confié à douze membres également dévoués à la chose publique, et révocables tous les mois par la Convention, qui certes saurait bien user de son droit si l'un d'eux cessait de mériter sa confiance...

Ce qui n'était chez le peuple que l'expression inconsidérée d'un sentiment de reconnaissance, reste de l'habitude contractée sous le despotisme d'un seul, formait aussi la tactique des ennemis de la révolution; vaincus par l'unanimité du gouvernement, ils cherchaient à le diviser, et à détruire l'un après l'autre les plus fermes soutiens de la République en les rendant odieux aux amis de la liberté, toujours inquiets et

jaloux, et pour qui une renommée est déjà une usurpation. Les factieux et les traîtres affectèrent donc de ne voir également qu'un homme dans le gouvernement de la République : ils n'appelaient plus les reproches et la vengeance que sur la tête de Robespierre ; Robespierre était l'unique auteur de tous les maux, de tous les crimes ; c'était la seule tyrannie de Robespierre qu'ils voulaient détruire. L'étranger dans ses journaux, l'Anglais surtout, ne parlait que des opérations de Robespierre, de la politique de Robespierre, des armées, des soldats de Robespierre.

Ce nom, incessamment répété par la faiblesse, par l'erreur et par la perfidie, frappa l'imagination de ces êtres à qui la nature, dans ses incompréhensibles et respectables décrets, semble commander de grands crimes pour l'instruction des hommes; crimes qui s'élèvent parfois jusqu'à l'héroïsme, et que l'esprit humain n'ose apprécier que dans l'éloignement des siècles. Le vœu d'assassiner Robespierre fut fortement prononcé en France par des individus isolés, en même temps qu'il était provoqué par les calomnies de l'étranger : plusieurs fois la nouvelle de sa mort parvint de Londres à Paris. Le danger qui menaçait sa personne avait accru son crédit et sa puissance, fortifié le culte qu'on lui rendait, nourri la haine de ceux qui lui enviaient sa popularité ; il avait flatté son orgueil, et peut-être excité son ambition. Tout à coup deux tentatives, l'une détournée par une circonstance fortuite, l'autre sans détermination fixe, aidèrent à le proclamer le martyr de la République.

Un nommé Admiral, homme obscur, conçoit *seul le dessein de délivrer sa patrie de deux monstres qui l'oppriment* (1). Il attend vainement toute une journée Robespierre dans un passage du palais national ; le soir il se décide à frapper sa seconde victime, Collot-d'Herbois, à qui

(1) Réponse d'Admiral dans son interrogatoire. Il ajouta qu'*il ne croyait pas commettre un assassinat, mais une œuvre de bienfaisance envers la République.* Admiral mourut avec fermeté. On lui donna beaucoup de complices; il n'en avait point. Cécile Renault était également seule dans son projet.

il tire deux coups de pistolet : aucun ne porta. Cette affaire donna à Collot une importance momentanée; il était au-dessous d'un tel événement.

Le lendemain (4 prairial) Cécile Renault, âgée de vingt ans, fille d'un petit marchand papetier, se présente chez Robespierre. Elle veut lui parler; il est sorti; elle insiste; on observe avec attention ses mouvemens d'impatience et d'inquiétude ; on l'arrête. — Il est étonnant, avait-elle dit, que Robespierre ne se trouve point chez lui; il est fonctionnaire public, et fait pour répondre à tous ceux qui peuvent se présenter chez lui. Dans l'ancien régime, ajoute-t-elle, lorsqu'on se présentait chez le roi on entrait tout de suite. — Vous aimeriez donc mieux avoir un roi? — Oui, je verserais tout mon sang s'il le fallait pour avoir un roi, parce que j'en aime mieux un que cinquante mille tyrans. — Quel motif vous avait amenée chez Robespierre? — Pour lui parler. — De quelle affaire? — C'est selon que je l'aurais trouvé. — Connaissiez-vous le citoyen Robespierre? — Non, puisque je demandais à le connaître, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment un tyran était fait. — Quel usage vous proposiez-vous de faire des deux couteaux qu'on a trouvés sur vous? — Aucun, n'ayant intention de faire de mal à personne. — Et ce paquet, contenant un habillement complet de femme, et que vous aviez déposé chez un limonadier avant de vous rendre chez Robespierre? — Je m'attendais bien à aller dans le lieu où je vais sûrement être conduite; j'étais bien aise d'avoir du linge pour mon usage. — De quel lieu entendez-vous parler? — De la prison, pour aller de là à la guillotine. —

Il ne résultait de la démarche de Cécile Renault ni de son interrogatoire aucune preuve matérielle de tentative d'assassinat; mais elle en avait assez fait pour mourir, et pour assurer le triomphe de Robespierre. Tout ce que la pusillanimité peut inspirer de témoignages serviles, tout ce que la flatterie peut suggérer d'expressions basses fut prodigué *à la vertu menacée par la main du crime, et protégée par le génie de la République.* Robespierre eût été plus qu'un homme s'il eût alors résisté à la tyrannie des faiblesses

humaines; il écouta l'ambition, qui lui montrait, avec la palme du martyre, la couronne de législateur d'un grand peuple.

La punition des deux coupables ne parut point suffire à la réparation d'un aussi grand attentat; il fallait encore donner à l'étranger un exemple effrayant de sévérité nationale : le cri d'une vengeance barbare fut consacré par un décret.

L'adroit Barrère, chargé des deux rapports qui avaient pour objet le crime d'Admiral et la démarche de Cécile Renault, rattacha ces événemens à la conduite du gouvernement anglais avant et depuis la révolution. Il était reconnu que le ministère britannique soldait en France des individus chargés d'y provoquer l'incendie, l'empoisonnement, l'assassinat, et qu'à Londres même il favorisait la fabrication de faux assignats français(1) : un crime de plus ne le calomniait point. A cette longue série, à cette monstrueuse énumération de tant de manœuvres infernales, tableau d'une horrible vérité, chaque représentant du peuple sent se rallumer en son âme avec une nouvelle force la haine légitime que tout Français doit porter à l'Angleterre, et tout d'une voix l'Assemblée adopte l'adresse et le décret ci-après :

LA CONVENTION NATIONALE AUX ARMÉES.

Du 7 prairial an 2. (26 *mai* 1794.)

« Soldats de la liberté, l'Angleterre est coupable de tous les attentats envers l'humanité, et de tous les crimes envers la République ! Elle attaque les droits des peuples, et menace d'anéantir la liberté ! Jusques à quand laisserez-vous exister sur nos frontières les esclaves de Georges, les soldats du plus imbécile des despotes et du plus atroce des tyrans? Il forma le congrès de Pilnitz et le marché honteux de Toulon; il mas-

(1) A cette époque un Anglais vint proposer au comité de salut public de contrefaire les billets de la banque d'Angleterre. Le comité eut horreur de semblables représailles, et ne répondit au faussaire qu'on le jetant dans les prisons.

sacra nos frères à Gênes, et brûla nos vaisseaux et nos magasins dans les villes maritimes ; il corrompit nos cités, et voulut détruire la représentation nationale ; il affama nos campagnes, acheta des trahisons sur nos frontières.

» Quand la disposition des combats vous offrira des Anglais ou des Hanovriens, portez votre souvenir sur les vastes contrées que les émissaires anglais ont dévastées ; portez vos regards sur la Vendée, Toulon, Lyon, Landrecies, la Martinique et Saint-Domingue ! Ces lieux fument encore du sang que l'atroce politique des Anglais a fait répandre !

» Ne croyez pas à leur astucieux langage ; c'est un crime de plus de leur caractère perfide et de leur gouvernement machiavélique : ceux qui se vantent d'abhorrer le gouvernement de Georges peuvent-ils donc combattre pour lui ?

» Quand la victoire vous présentera des Anglais ou des Hanovriens, frappez ! Il ne doit en revenir aucun ni sur les terres liberticides de la Grande-Bretagne, ni sur le sol libre de la France ! Que les esclaves anglais périssent, et l'Europe sera libre ! »

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :

» Art 1^er^. Il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien.

» 2. Le présent décret et l'adresse aux soldats de la République seront envoyés sans délai aux représentans du peuple près les armées. »

Le héros de cette délibération d'enthousiasme paraît ensuite à la tribune ; il y est salué par une explosion de témoignages d'intérêt les plus touchans et les plus vifs.

DISCOURS *de* Robespierre. — *Du 7 prairial an* 2.

« Citoyens, ce sera un beau sujet d'entretien pour la postérité, c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel, de voir l'Assemblée des représentans du peuple français, placée

sur un volcan inépuisable de conjurations, d'une main apporter aux pieds de l'eternel auteur des choses les hommages d'un grand peuple; de l'autre lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui, fonder la première République du monde, et rappeler parmi les mortels la liberté, la justice et les vertus exilées! (*Applaudissemens.*)

» Ils périront tous les tyrans armés contre le peuple français! Elles périront toutes les factions qui s'appuient sur leur puissance pour détruire notre liberté! Vous ne ferez pas la paix, mais vous la donnerez au monde, et vous l'ôterez au crime. Cette perspective prochaine s'offrait aux regards des tyrans épouvantés, et ils ont délibéré avec leurs complices que le temps était arrivé de nous assassiner; nous, c'est à dire la Convention nationale, car s'ils vous attaquent tantôt en masse et tantôt en détail, vous reconnaîtrez toujours le même plan et les mêmes ennemis. Sans doute ils ne sont pas assez insensés de croire que la mort de quelques représentans pourrait assurer leur triomphe : s'ils ont cru en effet que pour anéantir votre énergie ou pour changer vos principes il suffit d'assassiner ceux à qui vous avez spécialement confié le soin de veiller pour le salut de la République; s'ils ont cru qu'en nous faisant descendre au tombeau le génie des Brissot, des Hébert et des Danton en sortirait triomphant pour vous livrer une seconde fois à la discorde, à l'empire des factions et à la merci des traîtres, ils se sont trompés! Quand nous serons tombés sous leurs coups vous voudrez achever votre sublime entreprise, ou partager notre sort, ou plutôt il n'y a pas un Français qui ne voulût alors venir sur nos corps sanglans jurer d'exterminer le dernier des ennemis du peuple! (*L'Assemblée entière se lève par un mouvement spontané pour témoigner son approbation.*)

» Cependant leur délire impie atteste à la fois leurs espérances et leur désespoir.

» Ils espéraient jadis de réussir à affamer le peuple français : le peuple français vit encore, et il survivra à tous ses ennemis! Sa subsistance a été assurée, et la nature, fidèle à la liberté, lui présente déjà l'abondance. Quelle ressource leur reste-t-il donc? L'assassinat!

» Ils espéraient d'exterminer la représentation nationale par la révolte soudoyée, et ils comptaient tellement sur le succès de cet attentat qu'ils ne rougirent pas de l'annoncer d'avance à la face de l'Europe, et de l'avouer dans le parlement d'Angleterre : ce projet a échoué. Que leur reste-t-il ? L'assassinat!

» Ils ont cru nous accabler par les efforts de leur ligue sacrilége, et surtout par la trahison : les traîtres tremblent ou périssent, leur artillerie tombe en notre pouvoir, leurs satellites fuient devant nous. Mais il leur reste l'assassinat! (*Applaudissemens.*)

» Ils ont cherché à dissoudre la Convention nationale par l'avilissement et par la corruption : la Convention a puni leurs complices, et s'est relevée triomphante sur la ruine des factions, et sous l'égide du peuple français. Mais il leur reste l'assassinat!

» Ils ont essayé de dépraver la morale publique, et d'éteindre les sentimens généreux dont se compose l'amour de la liberté et de la patrie, en bannissant de la République le bon sens, la vertu et la Divinité : nous avons proclamé la Divinité et l'immortalité de l'âme ; nous avons commandé la vertu au nom de la République. Il leur reste l'assassinat!

» Enfin, calomnies, trahisons, incendies, empoisonnemens, athéisme, corruption, famine, assassinats, ils ont prodigué tous les crimes. Il leur reste encore l'assassinat, ensuite l'assassinat, et puis encore l'assassinat!

» Réjouissons-nous donc, et rendons grâces au ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour avoir été jugés dignes des poignards de la tyrannie!

» Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir! Le séjour de la cité en offre au moins autant que le champ de bataille : nous n'avons rien à envier à nos braves frères d'armes ; nous payons de plus d'une manière notre dette à la patrie.

» O rois et valets des rois, ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites, et nous reconnaissons d'ailleurs qu'il est digne de votre prudence auguste! Il est plus facile en effet de nous ôter la vie que de triompher de nos principes ou de nos armées : l'Angleterre, l'Italie,

l'Allemagne, la France elle-même vous fourniront des soldats pour exécuter ces nobles exploits. Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit pas s'obstiner à vivre; aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement. Ce n'est point pour vivre que l'on déclare la guerre à tous les tyrans, et, ce qui est beaucoup plus dangereux encore, à tous les crimes. (*Applaudissemens.*) Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément les droits de l'humanité? Il y a quelques mois je disais à mes collègues du comité de salut public : *si les armées de la République sont victorieuses, si nous démasquons les traîtres, si nous étouffons les factions, ils nous assassineront...;* et je n'ai point du tout été étonné de voir réaliser ma prophétie : je trouve même pour mon compte que la situation où les ennemis de la République m'ont placé n'est pas sans avantage, car plus la vie des défenseurs de la patrie est incertaine et précaire, plus ils sont indépendans de la méchanceté des hommes. (*Applaudissemens.*)

» Entouré de leurs assassins, je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer; je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et par la soif de la justice, et, dégagé plus que jamais de toute considération personnelle, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie tous les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain! (*Applaudissemens.*) Plus ils se dépêchent de terminer ma vie ici bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament dont la lecture fera frémir les tyrans et tous leurs complices; je révélerai peut-être des secrets redoutables qu'une sorte de prudence pusillanime aurait pu me déterminer à voiler; je dirai à quoi tiennent encore le salut de ma patrie et le triomphe de la liberté; si les mains perfides qui dirigent la rage des assassins ne sont pas encore visibles pour tous les yeux, je laisserai au temps le soin de lever le voile qui les couvre, et je me bornerai à rappeler les vérités qui peuvent seules sauver cette République!

» Oui, quoi que puisse penser l'imprévoyante légèreté, quoi que puisse dire la perfidie contre-révolutionnaire, les des-

tinées de la République ne sont pas encore entièrement affermies, et la vigilance des représentans du peuple français est plus que jamais nécessaire!

» Ce qui constitue la République ce n'est ni la pompe des dénominations, ni la victoire, ni la richesse, ni l'enthousiasme passager : c'est la sagesse des lois, et surtout la bonté des mœurs ; c'est la pureté et la stabilité des maximes du gouvernement. Les lois sont à faire, les maximes du gouvernement à assurer, les mœurs à régénérer. Si l'une de ces choses manque, il n'y a dans un État qu'erreurs, orgueil, passions, factions, ambition, cupidité : la République alors, loin de réprimer les vices, ne fait que leur donner un plus libre essor, et les vices ramènent nécessairement à la tyrannie. Quiconque n'est pas maître de soi est fait pour être l'esclave des autres : c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus. Voulez-vous savoir quels sont les ambitieux? Examinez quels sont ceux qui protègent les fripons, qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui excusent tous les attentats, qui méprisent la vertu, qui corrompent la morale publique : c'était la marche des conspirateurs qui ont tombé sous le glaive de la loi. Faire la guerre au crime c'est le chemin du tombeau et de l'immortalité ; favoriser le crime c'est le chemin du trône et de l'échafaud. (*Applaudissemens.*)

» Les êtres pervers étaient parvenus à jeter la République et la raison humaine dans le chaos : il s'agit de les en retirer, et de créer l'harmonie du monde moral et politique. Le peuple français a deux garans de la possibilité d'exécuter cette héroïque entreprise ; les principes de sa représentation actuelle, et ses propres vertus. Le moment où nous sommes est favorable, mais il est peut-être unique. Dans l'état d'équilibre où sont les choses il est facile de consolider la liberté ; il est facile de la perdre. Si la France était gouvernée pendant quelques mois par une législature corrompue, la liberté serait perdue ; la victoire resterait aux factions et à l'immoralité. Votre concert et votre énergie ont étonné l'Europe, et l'ont vaincue : si vous savez cela aussi bien que vos ennemis, vous en triompherez facilement.

» J'ai parlé de la vertu du peuple ; et cette vertu, attestée par toute la révolution, ne suffirait pas seule pour nous ras-

surer contre les factions, qui tendent sans cesse à corrompre et à déchirer la République. Pourquoi cela ? C'est qu'il y a deux peuples en France : l'un est la masse des citoyens, pure, simple, altérée de la justice, et amie de la liberté ; c'est ce peuple vertueux qui verse son sang pour fonder la République, qui impose aux ennemis du dedans, et ébranle les trônes des tyrans : l'autre est ce ramas d'ambitieux et d'intrigans ; c'est ce peuple babillard, charlatan, artificieux, qui se montre partout, qui persécute le patriotisme, qui s'empare des tribunes, et souvent des fonctions publiques ; qui abuse de l'instruction que les avantages de l'ancien régime lui ont donnée pour tromper l'opinion publique ; c'est ce peuple de fripons, d'étrangers, de contre-révolutionnaires hypocrites, qui se place entre le peuple français et ses représentans pour tromper l'un et pour calomnier les autres, pour entraver leurs opérations, pour tourner contre le bien public les lois les plus utiles et les vérités les plus salutaires. Tant que cette race impure existera la République sera malheureuse et précaire : c'est à vous de l'en délivrer par une énergie imposante et par un concert inaltérable.

» Ceux qui cherchent à nous diviser, ceux qui arrêtent la marche du gouvernement, ceux qui le calomnient tous les jours près de vous par des insinuations perfides, ceux qui cherchent à former contre lui une coalition dangereuse de toutes les passions funestes, de tous les amours-propres irascibles, de tous les intérêts opposés à l'intérêt public, sont vos ennemis et ceux de la patrie ; ce sont les successeurs des Brissot, des Hébert, des Danton : qu'ils règnent un seul jour, et la patrie est perdue ! En disant ces choses j'aiguise contre moi des poignards ; et c'est pour cela même que je les dis. Vous persévérerez dans vos principes et dans votre marche triomphante, vous étoufferez les crimes, et vous sauverez la patrie ! J'ai assez vécu ; j'ai vu le peuple français s'élancer du sein de l'avilissement et de la servitude au faîte de la gloire et de la liberté ; j'ai vu ses fers brisés, et les trônes coupables qui pèsent sur la terre près d'être renversés sous ses mains triomphantes ; j'ai vu un prodige plus étonnant encore, un prodige que la corruption monarchique et l'expérience des premiers temps de notre révolution permettent à peine de regarder comme possible, une Assemblée, investie de la puissance de la

nation française, marchant d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public, dévouée à la cause du peuple et au triomphe de l'égalité, digne de donner au monde le signal de la liberté et l'exemple de toutes les vertus !

» Achevez, citoyens, achevez vos sublimes destinées ! Vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité; nous mériterons cet honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. Puissiez-vous déployer constamment cette énergie inaltérable dont vous avez besoin pour étouffer tous les monstres de l'univers conjurés contre vous, et jouir ensuite en paix des bénédictions du peuple et du fruit de vos vertus ! »

DÉCRET. (*Voté par acclamation.*)

« La Convention nationale décrète que le discours du citoyen Robespierre sera inséré dans le bulletin ; il sera imprimé aussi dans la forme ordinaire, et traduit dans toutes les langues. Il en sera donné six exemplaires à chaque membre de la Convention. »

Le 7 prairial avait été un grand jour pour Robespierre; le 20 il partagea en quelque sorte les hommages rendus à la Divinité.

L'unanimité des suffrages de ses collègues l'appela le 16 au fauteuil : cette unanimité avait-elle été concertée, sollicitée ? ne faut-il y voir qu'une nouvelle marque d'intérêt donnée à celui que menaçaient tous les poignards de l'Europe? ou bien était-elle un acte de déférence envers celui qui avait proposé le décret du 18 floréal ? Quoi qu'il en soit, la solennité fixée au 20 prairial par ce décret se trouvait pour ainsi dire légalement comprise dans les jours de sa présidence; il dut, sans paraître l'usurper, y prendre la première place. Pendant les quinze jours que le fauteuil lui resta dévolu, il n'y siégea pas une seule fois ; il l'abandonna à des ex-présidens, ainsi que le lui permettait le réglement.

Mais le 20 prairial, marchant d'un pas orgueilleux à la tête de la représentation nationale, affectant de laisser entre lui et ses collègues une distance remarquable, la tête haute et le regard superbe, il se montra dans tout l'éclat de sa gloire :

orgâne de la France entière, il éleva sa voix jusqu'au créateur de toutes choses. Il était l'auteur de cette fête fameuse à *l'Être suprême*; il en fut aussi le grand-prêtre. Mais, semblable aux triomphateurs de l'antiquité, au milieu des honneurs qui l'entouraient il ne put éviter les traits de l'âpre censure et du ridicule mordant. La jalousie républicaine ne mesura qu'avec effroi la hauteur où il s'était placé; l'envie, la haine sourit à son ivresse, et jura en secret sa perte : dès lors on vit se former l'orage qui le renversa.

Voici les *deux discours* que Robespierre prononça dans la journée du 20 prairial, comme président de la Convention nationale :

1° *Au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême.*

« Français républicains, il est enfin arrivé ce jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Etre suprême! Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il à vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture : il voit dans ce moment une nation entière, aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Etre qui lui donna la mission de les entreprendre, et la force de les exécuter !

» N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? N'est-ce pas lui qui dès le commencement des temps décréta la République, et mit à l'ordre du jour, pour tous les siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice?

» Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge : mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

» C'est lui qui plaça dans le sein de l'oppresseur triom-

phant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé le calme et la fierté ; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste ; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore ; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie ; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère ; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie ; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté. Tout ce qui est bon est son ouvrage, ou c'est lui-même : le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

» L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité : périssent les tyrans qui ont osé la briser !

» Français républicains, c'est à vous de purifier la terre, qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice, qu'ils en ont bannie ! La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité : l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes. Peuple généreux, veux-tu triompher de tous tes ennemis ? Pratique la justice, et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui sous ses auspices aux transports d'une pure allégresse ! Demain nous combattrons encore les vices et les tyrans ; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore ! »

2° *Au moment où l'athéisme, consumé par les flammes, a disparu, et que la sagesse apparaît à sa place aux regards du peuple.*

« Il est rentré dans le néant ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France ! Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité : s'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition pour l'asso-

cier à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

» Peuple, ne crains plus leurs complots sacriléges ; ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur que le remords de leurs propres cœurs ! Infortunés, redressez vos fronts abattus ; vous pouvez encore impunément lever les yeux vers le ciel ! Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie ; si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers ! Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même ; tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité ! Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire ! L'Etre suprême n'est point anéanti.

» C'est surtout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République : c'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires ; c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à toutes nos entreprises ! Soyons graves et discrets dans nos délibérations, comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde ; soyons ardens et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés ; imperturbables dans les dangers, patiens dans les travaux, terribles dans les revers, modestes et vigilans dans les succès, soyons généreux envers les bons, compatissans envers les malheureux, inexorables envers les méchans, justes envers tout le monde ; ne comptons point sur une prospérité sans mélange, et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui ; ne nous reposons que sur notre constance et sur notre vertu, seuls, mais infaillibles garans de notre indépendance ; écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractère, plus encore que par la force de nos armes.

» Français, vous combattez les rois ; vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité ! Être des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant ; mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel !

» Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières : tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie ; notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre prière, voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons ! »

Cette fête, sublime par son objet, ordonnée avec grandeur, célébrée dans un ordre imposant et majestueux, fut encore admirable par le recueillement du peuple, par sa joie douce et respectueuse, par le concert de toutes les voix et de tous les cœurs. En voici le plan, qui peut en être regardé comme le récit par l'exactitude avec laquelle il fut suivi, jusque dans la manifestation présumée des sentimens de tous les citoyens.

PLAN *de la* FÊTE A L'ÊTRE SUPRÊME, par David ; *décrété par la Convention nationale pour être exécuté le* 20 *prairial an* 2 *de la République,* (8 *juin* 1794.)

« L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toute part, et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

» A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfans, vieillards et mères s'embrassent, et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité.

» On voit aussitôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons ; les portiques se décorent de festons de verdure : la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère, dont il est la plus belle parure : le fils, au bras vigoureux, se saisit de ses armes ; il ne veut recevoir le baudrier que des mains de son père : le vieillard, souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté.

» Cependant l'airain tonne : à l'instant les habitations sont

désertes ; elles restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines ; le peuple remplit les rues et les places publiques ; la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du printemps, sont un parterre animé dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante.

» Les tambours roulent ; tout prend une forme nouvelle. Les adolescens, armés de fusils, forment un bataillon carré autour du drapeau de leur section respective. Les mères quittent leurs fils et leurs époux ; elles portent à la main des bouquets de roses ; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent, et portent des corbeilles remplies de fleurs : les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée ; l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

» Tout est prêt pour le départ ; chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie, qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

» Une salve d'artillerie annonce le moment désiré. Le peuple se réunit au jardin National ; là il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la Convention : les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdure et de fleurs, entremêlées de rubans tricolors.

» Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple annoncent à la représentation nationale que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Être suprême.

» La Convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple : le président paraît à la tribune élevée au centre de l'amphithéâtre ; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle ; il invite le peuple à honorer l'Auteur de la nature.

» Il dit ; le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

» Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée, que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

» Au bas de l'amphithéâtre s'élève un monument où sont réunis tous les ennemis de la félicité publique ; le monstre désolant de l'Athéisme y domine ; il est soutenu par l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornemens dont se parent les esclaves de la royauté.

» Sur le front de ces figures on lit ces mots : *seul espoir de l'étranger.*

» Il va lui être ravi. Le président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau : le groupe s'embrase ; il rentre dans

le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi.

» Du milieu de ces débris s'élève la Sagesse, au front calme et serein : à son aspect des larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux ; elle console l'homme de bien, que l'Athéisme voulait réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : — Peuple, rends hommage à l'auteur de la nature ; respecte ses décrets immuables. Périsse l'audacieux qui oserait y porter atteinte ! Peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens qu'on emploie pour t'égarer. Tes hypocrites ennemis connaissent ton attachement sincère aux lois de la raison, et c'est par là qu'ils voulaient te perdre ; mais tu ne seras plus dupe de leur imposture ; tu briseras toi-même la nouvelle idole que ces nouveaux druides voulaient relever par la violence ! —

» Après cette première cérémonie, que termine un chant simple et joyeux, le bruit des tambours se fait entendre ; le son perçant de la trompette éclate dans les airs. Le peuple se dispose : il est en ordre ; il part. Deux colonnes s'avancent ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files parallèles. Le bataillon carré des adolescens marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique. Au milieu du peuple paraissent ses représentans ; ils sont environnés par l'*Enfance*, ornée de violettes ; l'*Adolescence*, de myrtes ; la *Virilité*, de chêne ; et la *Vieillesse* aux cheveux blancs, de pampre et d'olivier : chaque représentant porte à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée ; mission qu'ils rempliront en dépit des obstacles renaissans sous leurs pas !

» Au centre de la représentation nationale quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel brille un trophée composé des instrumens des arts et métiers, et des productions du territoire français. Vous qui vivez dans le luxe et dans la mollesse, vous dont l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être vous oserez jeter un regard de mépris sur ces utiles instrumens... ! Ah ! fuyez ; fuyez loin de nous ! vos âmes corrompues ne sauraient goûter les jouissances simples de la nature ! Et toi, peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire ; dédaigne les vils trésors de tes lâches ennemis ; n'oublie pas surtout que les héros et les bienfaiteurs de l'humanité conduisaient la charrue de la même main qui avait vaincu les rois et leurs satellites !

» Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la Liberté, le cortége arrive au champ

de la Réunion. Ames pures, cœurs vertueux, c'est ici que vous attend une scène ravissante! c'est ici que la liberté vous a ménagé ses plus douces jouissances!

» Une montagne immense devient l'autel de la patrie; sur sa cîme s'élève l'arbre de la liberté. Les représentans s'élancent sous ses rameaux protecteurs; les pères avec leurs fils se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée; les mères avec leurs filles se rangent de l'autre côté: leur fécondité et les vertus de leurs époux sont les seuls titres qui les y ont conduites. Un silence profond règne de toute part; les accords touchans d'une musique harmonieuse se font entendre. Les pères, accompagnés de leurs fils, chantent une première strophe; ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République; tout le peuple répète la finale. Les filles avec leurs mères, les yeux fixés vers la voûte céleste, chantent une seconde strophe: celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie; les mères s'enorgueillissent de leur fécondité: — Nos enfans, disent-elles, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur; ils fermeront la paupière de ceux dont ils ont reçu le jour. — Le peuple répète les expressions de ces sentimens sublimes, inspirés par l'amour sacré des vertus. Une troisième et dernière strophe est chantée par le peuple entier.

» Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne; hommes, femmes, filles, vieillards, enfans, tous font retentir l'air de leurs accens. Ici les mères pressent les enfans qu'elles allaitent; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfans mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs pères, et les soulevant dans leurs bras, elles les présentent en hommage à l'auteur de la nature; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées, seule propriété dans un âge aussi tendre. Au même instant, et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux pères; ils jurent de les rendre partout victorieuses; ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans! Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent, et répandent sur eux leur bénédiction paternelle.

» Une décharge formidable d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos républicains; elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentimens dans un embrassement fraternel; ils n'ont plus qu'une voix,

dont le cri général, *vive la République*, monte vers la Divinité ! »

Nota. Les strophes chantées par le peuple, sur l'air de *la Marseillaise*, ont été composées par Chénier dans le sens indiqué au présent programme. L'Hymne à la Divinité, paroles de Désorgues, musique de Gossec, a été exécuté par l'institut de musique seul. Chénier avait aussi composé un hymne à l'Etre suprême, *Source de vérité*, etc.; mais celui de Désorgues, *Père de l'univers*, etc., fut préféré par le comité de salut public.

On a vu Robespierre s'élever par degrés : encore dans l'enivrement où l'avait plongé la journée du 20 prairial, il veut s'élancer plus rapide jusqu'au faîte de la puissance; mais c'est sa chute qui aura la promptitude de l'éclair.

La Convention s'était montrée docile aux développemens de son système ; il avait composé de ses créatures la commune de Paris ; la plupart des représentans du peuple en mission aux armées ou dans les départemens agissaient selon ses vues ; le tribunal révolutionnaire punissait inexorablement les conspirateurs et les traîtres, et même les hommes seulement dangereux par leur opinion, ou suspects par leur caractère personnel ; le peuple applaudissait, glorieux et dévoué, à ce nouvel ordre de choses ; enfin la régénération politique s'opérait, mais trop lentement aux yeux de l'impitoyable réformateur. Il avait déclaré la guerre à tous les vices; il se crut assez fort pour les frapper jusques autour de lui. De là cette loi terrible qui donna au tribunal révolutionnaire une nouvelle vigueur, et dont l'adoption, arrachée par la force, précipita la ruine de ses auteurs.

RAPPORT *sur le tribunal révolutionnaire*, fait par Couthon *au nom du comité de salut public. — Du 22 prairial an 2.* (10 *juin* 1794.)

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouvernement étaient à réformer ; elles n'étaient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme, ou bien un mélange bizarre de l'imposture et de la vérité, inévitable effet des transactions que la raison lui avait arrachées.

» Ces notions fausses ou obscures ont survécu en grande

partie à la révolution même, parce que les ennemis de la liberté ont épuisé toutes les ressources de l'intrigue pour les perpétuer.

» L'ordre judiciaire surtout nous en offre un exemple frappant; il était aussi favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence.

» L'univers en dénonçait les vices quand Séguier en faisait encore le panégyrique. La révolution est bien loin de les avoir tous fait disparaître. Comment pourrait-on le penser, si l'on se rappelle que notre nouveau code criminel est l'ouvrage des conspirateurs les plus infâmes de l'Assemblée constituante, et que le nom de Duport en souille le frontispice! Le charlatanisme machiavélique qui l'a créé a pu venir à bout de le faire préconiser machinalement par l'ignorance crédule; mais il a changé les termes de la jurisprudence plutôt que l'esprit, et en a calculé les dispositions sur l'intérêt des riches et des factions beaucoup plus que sur celui de la justice et de la vérité.

» Les droits de la République ont été bien moins respectés encore dans la poursuite des crimes contre la liberté, que ceux de la tranquillité publique et des faibles dans la poursuite des délits ordinaires : il suffirait de citer le nom de la haute cour nationale. Les temps moins malheureux qui ont suivi ne sont pas à beaucoup près exempts du même reproche.

» La faction immortelle des indulgens, qui se confond avec toutes les autres, qui en est la patrone et le soutien, n'a cessé de prendre sous sa sauvegarde les maximes protectrices des traîtres, et l'activité de la justice, sans proportion avec celle des ennemis de la patrie et avec leur multitude innombrable, a toujours laissé flottantes les destinées de la République. Le tribunal révolutionnaire, longtemps paralysé, a justifié son titre plutôt par le civisme de ses membres que par les formes de son organisation, sur laquelle ont puissamment influé les conspirateurs mêmes que la conscience de leurs crimes forçait à le redouter. Que n'ont-ils pas fait pour l'enlacer dans les entraves de la chicane et de l'ancienne jurisprudence!

» Le régime du despotisme avait créé une vérité judiciaire qui n'était point la vérité morale et naturelle, qui lui était même opposée, et qui cependant décidait seule, avec les passions, du sort de l'innocence et du crime; l'évidence n'avait

pas le droit de convaincre sans témoins ni sans écrits, et le mensonge, environné de ce cortége, avait celui de dicter les arrêts de la justice : la judicature était une espèce de sacerdoce fondé sur l'erreur, et la justice une fausse religion, qui consistait tout entière en dogmes, en rites et en mystères, et dont la morale était bannie. Les indulgens contre-révolutionnaires voulurent assujétir à ces règles la justice nationale et le cours de la révolution. Les preuves morales étaient comptées pour rien, comme si une autre règle pouvait déterminer les jugemens humains, comme si les preuves les plus matérielles elles-mêmes pouvaient valoir autrement que comme preuves morales! La perfidie contre-révolutionnaire cachait sous le voile d'une délicatesse hypocrite le dessein d'assurer l'impunité des conspirateurs, assassinait le peuple par fausse humanité, et trahissait la patrie par scrupule! Tout concourait à amollir ou à égarer la justice ; l'intrigue l'environnait de ses piéges ; l'aristocratie l'intimidait par ses éternelles clameurs ; on voyait sans surprise des femmes sans pudeur demander qu'on sacrifiât la liberté à leurs parens, à leurs maris, à leurs amis, c'est à dire presque toujours à leurs complices ; tout le monde sollicitait pour la parenté, pour l'amitié, pour la contre-révolution : personne ne sollicitait pour la patrie ; la faction des indulgens ne manquait jamais de prétextes pour la faire oublier. Tantôt elle opposait les prétendues vertus privées des ennemis du peuple à leurs crimes publics, comme si la vertu pouvait habiter avec le crime ; tantôt elle leur cherchait des titres de patriotisme dans les monumens mêmes de leur coupable hypocrisie ; tantôt elle appelait la haine et les poignards sur la tête des représentans fidèles ou des juges intègres qui avaient le courage de venger la patrie.

» Mais autant elle était indulgente pour les grands scélérats, autant elle était inexorable pour les malheureux ; elle ne trouvait jamais un ennemi de la révolution convaincu, ni un patriote innocent. Ces féroces et lâches ennemis de l'humanité, tout couverts du sang du peuple, appelaient hommes de sang ceux qui voulaient sauver l'humanité par la justice, et quelquefois ils venaient à bout de les affaiblir ou de les étonner.

» Il est résulté de là que jamais la justice nationale n'a

montré l'attitude imposante ni déployé l'énergie qui lui convenait, que l'on a semblé se piquer d'être juste envers les particuliers sans se mettre beaucoup en peine de l'être envers la République, comme si les tribunaux destinés à punir ses ennemis avaient été institués pour l'intérêt des conspirateurs, et non pour le salut de la patrie !

» Ce qui surtout a favorisé la conjuration des indulgens c'est l'adresse avec laquelle ils ont confondu les choses les plus contraires, c'est à dire des mesures prises par la République pour étouffer les conspirations, avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés et dans des temps de calme. Il faut en chercher la différence dans les principes mêmes de l'intérêt social, qui est la source de toutes les institutions politiques, et par conséquent de toutes les lois relatives à l'exercice de la justice.

» Les délits ordinaires ne blessent directement que les individus, et indirectement la société entière ; et comme par leur nature ils n'exposent point le salut public à un danger imminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes, et même une sorte de partialité envers l'accusé ; elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir le faible contre l'abus du pouvoir judiciaire.

» Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé.

» Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose ; la vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple ; ici toute lenteur affectée est coupable ; toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître ; il s'agit moins de les punir que de les anéantir.

» Une révolution comme la nôtre n'est qu'une succession rapide de conspirations, parce qu'elle est la guerre de la tyrannie contre la liberté, du crime contre la vertu. Il n'est pas question de donner quelques exemples, mais d'exterminer

les implacables satellites de la tyrannie, ou de périr avec la République ! L'indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide. Celui qui veut subordonner le salut public aux préjugés du palais, aux inversions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat qui veut tuer juridiquement la patrie et l'humanité.

» Si l'on veut avoir un gouvernement raisonnable, si l'on veut terminer les crises de la révolution, il est temps de porter dans toutes les parties de l'administration civile et politique cette justesse d'esprit qui met chaque principe à sa place, et qui prévient cette confusion éternelle des idées, la source la plus féconde de nos erreurs. Je n'en citerai qu'un exemple, analogue au sujet même que je traite.

» Sous l'ancien despotisme la philosophie lui demandait en vain des conseils pour les accusés : impuissante ressource pour le faible opprimé contre la tyrannie des lois et des tribunaux de ce temps ; il eût beaucoup mieux valu instituer des lois et des juges tels que ce remède ne fût pas nécessaire. Mais lorsqu'appliquant ces souvenirs à tort et à travers, si j'ose ainsi parler, aux événemens les plus extraordinaires de notre révolution, on demanda, on obtint des défenseurs officieux pour le tyran détrôné de la France, on fit, les uns sans le savoir, et les autres le sachant trop bien, une chose également absurde, immorale et impolitique ; on remit la liberté en question, et la patrie en danger. Par ce seul acte on abjurait la République ; la loi elle-même invitait les citoyens au crime, et consacrait scandaleusement les attentats contre la République, car défendre la cause des tyrans c'est conspirer contre la République.

» On fit précisément la même faute quand on donna des défenseurs officieux aux complices du tyran, c'est à dire à tous les conspirateurs. Chose incroyable ! la liberté était menacée par des conjurations éternelles, et la loi elle-même s'obstinait à chercher des auxiliaires à ses ennemis ! Le tribunal institué pour les punir retentissait de blasphèmes contre la révolution, et de déclamations perfides dont le but était de lui faire le procès en présence du peuple, et ce n'était point à ces avoués mercenaires de la tyrannie qu'il fallait s'en prendre, mais à la loi seule, car plus ils outrageaient le peuple, plus ils remplis-

saient dignement le rôle qu'elle leur imposait elle-même ! Les membres du tribunal révolutionnaire écrivaient, il y a déjà assez longtemps, au comité de salut public, que les défenseurs officieux rançonnaient les accusés d'une manière scandaleuse, que tel s'était fait donner 1,500 livres pour un plaidoyer, que les malheureux seuls n'étaient pas défendus. Que pouvait-on attendre autre chose d'une classe d'hommes voués par état à la défense des ennemis de la patrie, ou plutôt d'une institution qui suppose le défaut absolu de principes ?

» La République, attaquée dans sa naissance par des ennemis aussi perfides que nombreux, doit les frapper avec la rapidité de la foudre, en prenant les précautions nécessaires pour sauver les patriotes calomniés : ce n'est qu'en remettant l'exercice de la justice nationale à des mains pures et républicaines qu'elle peut remplir ce double objet.

» Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés ce sont les jurés patriotes : les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. Combien on ménagerait le sang des bons citoyens, combien on épargnerait de malheurs à la patrie, si l'on pouvait sortir de l'ornière de la routine pour suivre les principes de la raison, et pour les appliquer à notre situation politique !

» Nous avons cru devoir rappeler ici quelques vérités simples, non pour les réduire en pratique dans ce moment d'une manière précise et absolue, mais pour balancer l'influence dangereuse de la faction des indulgens, qui cherche toujours à tuer la liberté par le salut de ses assassins.

» Qu'elle soit satisfaite enfin des hécatombes des héros républicains qu'elle a immolés à sa lâche férocité ! Grâces à sa perfide doctrine, que le despotisme royal et sénatorial érigea longtemps en principes de gouvernement et même en vertu, deux cent mille de nos frères ont tombé victimes des plus lâches trahisons, et le triomphe de la plus sainte de toutes les causes a été retardé de quelques années ! C'en était fait de la liberté si vous n'aviez enfin rendu à la justice le droit de la venger ; c'est votre énergie qui dans ces derniers temps nous a donné les moyens de vaincre nos ennemis étrangers, en arrêtant l'audace de nos ennemis intérieurs. Comment croire à la République ou

à la victoire, quand la ligue des tyrans et des traîtres dominait dans l'État, et se jouait impunément des destinées du peuple français ? Il est vrai que l'audace des conjurations, sans cesse renaissantes, vous a sans cesse prouvé que vous n'aviez point fait assez pour les étouffer. Vous avez senti à la fois l'insuffisance d'un seul tribunal révolutionnaire pour délivrer la République des perfides et féroces ennemis qu'elle renferme dans son sein, et les dangers de trop multiplier cette institution; vous avez désiré du moins de la perfectionner, et de la débarrasser des entraves absurdes ou funestes qui peuvent arrêter la marche de la justice nationale. Vous aviez en conséquence ordonné à votre comité de salut public, il y a deux mois, de vous présenter un projet de décret qui pût remplir cette vue. (1)

» Distraits jusqu'à ce jour de cet objet par des soins non moins pressans, nous essaierons de réaliser aujourd'hui votre vœu. Nous ne vous proposerons cependant point de changement dans l'organisation du tribunal révolutionnaire, mais seulement quelques dispositions qui tendent à écarter les abus les plus visibles que l'expérience a constatés, et que nous a dénoncés le zèle des magistrats qui le composent, et à le mettre en état de remplir ses fonctions importantes avec plus d'activité.

» Il s'agit 1° de compléter le nombre des jurés et des juges, diminué par plusieurs circonstances;

» 2° De fixer les principes de cette institution de manière à garantir la liberté des patriotes calomniés en accélérant le jugement des conspirateurs;

» 3° De résumer dans une loi unique des définitions et des dispositions éparses dans une multitude de décrets.

» Tel est le but de celui que je vais vous proposer.

» C'est encore des poignards que nous dirigeons sur nous, nous le savons; mais que nous importent les poignards? Le méchant seul tremble quand il agit; les hommes bien inten-

(1) Dès le 5 nivose, sur la proposition de Robespierre, le comité avait été chargé par un décret de présenter les moyens de perfectionner le tribunal révolutionnaire. *Voyez* tome XIII, page 168.

tionnés ne voient point de dangers quand ils font leur devoir; ils vivent sans remords et agissent sans crainte. »

» Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter. »

La lecture de ce projet fait une vive impression sur l'Assemblée, qui paraît enfin se rappeler qu'elle a le droit, qu'il est de son devoir d'examiner les mesures qu'on lui propose. Les membres présens du comité de salut public s'étonnent qu'après tant de lois révolutionnaires adoptées de confiance une opposition s'élève contre celle qui leur paraît devoir en être le complément nécessaire. Les débats s'engagent.

Ruamps. « Ce décret est important; j'en demande l'impression et l'ajournement. S'il était adopté sans l'ajournement je me brûlerais la cervelle! »

Lecointre (*de Versailles*). « J'appuie l'ajournement. » (*Plusieurs voix :* Appuyé!)

Barrère. « Ce n'est pas sans doute un ajournement indéfini que l'on demande! (*Quelques voix :* Non! Non!) Lorsqu'on propose une loi toute en faveur des patriotes, et qui assure la punition prompte des conspirateurs, les législateurs ne peuvent avoir qu'un vœu unanime. Je demande qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours. »

Lecointre. « Nous ne le demandons qu'à deux jours. »

Robespierre. « Il n'est pas de circonstance si délicate, il n'est pas de situation si embarrassante où l'on veuille mettre les défenseurs de la liberté, qui puisse les condamner à dissimuler la vérité! Je dirai donc que quoique la liberté de demander un ajournement soit incontestable, quoiqu'on la couvre de motifs spécieux peut-être, cependant elle n'en compromettrait pas moins évidemment le salut de la patrie.

» Deux opinions fortement prononcées se manifestent dans la République, citoyens : l'une est celle qui tend à punir d'une manière sévère et inévitable les crimes commis contre la liberté; c'est l'opinion de ceux qui sont effrayés de l'obstination cou-

pable avec laquelle on cherche à ranimer les anciens complots, et à en inventer de nouveaux en raison des efforts que font les représentans du peuple pour les étouffer.

» L'autre est cette opinion lâche et criminelle de l'aristocratie, qui depuis le commencement de la révolution n'a cessé de demander, soit directement, soit indirectement, une amnistie pour les conspirateurs et les ennemis de la patrie.

» Depuis deux mois vous avez demandé au comité de salut public une loi plus étendue que celle qu'il vous présente aujourd'hui; depuis deux mois la Convention nationale est sous le glaive des assassins, et le moment où la liberté paraît obtenir un triomphe éclatant est celui où les ennemis de la patrie conspirent avec plus d'audace; depuis plus de deux mois le tribunal révolutionnaire vous dénonce les entraves qui arrêtent la marche de la justice nationale : la République entière vous dénonce de nouvelles conspirations, et cette multitude innombrable d'agens étrangers qui abondent sur sa surface. C'est dans cette circonstance que le comité de salut public vous présente le projet de loi dont vous venez d'entendre la lecture. Qu'on l'examine cette loi, et au premier aspect on verra qu'elle ne renferme aucune disposition qui ne soit adoptée d'avance par tous les amis de la liberté; qu'il n'y a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et sur la raison; qu'il n'est aucune de ses parties qui ne soit rédigée pour le salut des patriotes et pour la terreur de l'aristocratie, conjurée contre la liberté.

» De plus il n'est personne qui ne sache qu'à chaque séance le tribunal révolutionnaire passe quelques heures sans pouvoir remplir ses fonctions, parce que le nombre des jurés n'est pas complet. Nous venons vous proposer de compléter ce nombre; nous venons vous proposer de réformer deux ou trois abus reconnus dans l'institution de ce tribunal, et dénoncés de toute part; et l'on nous arrête par un ajournement! Je soutiens qu'il n'est personne ici qui ne soit en état de prononcer sur cette loi aussi facilement que sur tant d'autres de la plus grande importance qui ont été adoptées avec enthousiasme par la Convention nationale.

» Pourquoi fais-je ces réflexions? Est-ce pour empêcher l'ajournement? Non; j'ai uniquement voulu rendre hommage à

la vérité, avertir la Convention des dangers qu'elle court; car, soyez en sûrs, citoyens, partout où il s'établit une ligne de démarcation, partout où il se prononce une division, là il y a quelque chose qui tient au salut de la patrie. Il n'est pas naturel qu'il y ait une séparation entre des hommes également épris de l'amour du bien public. (*Applaudissemens.*) Il n'est pas naturel qu'il s'élève une sorte de coalition contre le gouvernement qui se dévoue pour le salut de la patrie. Citoyens, on veut vous diviser! (*Un grand nombre de voix :* Non! Non! On ne nous divisera pas!) Citoyens, on veut vous épouvanter! Hé bien, qu'on se rappelle que c'est nous qui avons défendu une partie de cette Assemblée contre les poignards que la scélératesse et un faux zèle voulaient aiguiser contre vous! Nous nous exposons aux assassins particuliers pour poursuivre les assassins publics. Nous voulons bien mourir, mais que la Convention et la patrie soient sauvées! (*Vifs applaudissemens.*) Nous braverons les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit l'intérêt public. Cette sévérité n'est redoutable que pour les conspirateurs, que pour les ennemis de la liberté et de l'humanité! » (*Applaudissemens.*)

Bourdon (*de l'Oise*). « Il y a dans la discussion qui vient de s'élever un point autour duquel tous les esprits se rallieront. Dans son discours Robespierre nous a dit qu'il manquait de jurés; hé bien, comme aucun de nous ne veut ralentir la marche de la justice nationale, ni exposer la liberté publique, divisons la proposition; adoptons la liste que nous présente le comité pour compléter le nombre des juges et des jurés, et ajournons le reste. »

Robespierre. « Je demande que le projet soit discuté article par article, et séance tenante. Je motive ma demande par un seul mot. D'abord cette loi n'est ni plus obscure ni plus compliquée que celles que le comité vous a déjà soumises pour le salut de la patrie; je ferai d'ailleurs observer que depuis longtemps la Convention nationale discute et décrète sur le champ, parce que depuis longtemps elle n'est plus asservie à l'empire des factions, parce que depuis longtemps il y a dans

sa très grande majorité un assentiment prononcé pour le bien public. (*Vifs applaudissemens.*) Je dirai donc que des demandes d'attermoiement de la fortune de la République sont affectées dans ce moment; que quand on est bien pénétré des dangers de la patrie et de ceux que courent ses défenseurs, dans quelque lieu qu'ils se trouvent, quelque poste qu'ils occupent, on est plus enclin à porter des coups rapides contre ses ennemis qu'à provoquer des lenteurs, qui ne sont que des délais pour l'aristocratie, qui les emploie à corrompre l'opinion et à former de nouvelles conspirations.

» On se trompe si l'on croit que la bonne foi des patriotes a trop de force contre les efforts des tyrans de l'Europe et de leurs vils agens, dont la rage se manifeste par les calomnies et les crimes, qu'ils ne cessent de vomir sur cette enceinte, qui ne vous laisseront aucun repos, et qui ne vous épargneront ni artifices ni conspirations impies que quand ils n'existeront plus! Quiconque est embrasé de l'amour de la patrie accueillera avec transport les moyens d'atteindre et de frapper ses ennemis.

» Je demande que, sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la Convention discute jusqu'à neuf heures du soir s'il le faut le projet de loi qui lui est soumis. » (*Applaudissemens.*)

Cette demande est généralement accueillie. La discussion s'ouvre aussitôt; mais loin d'occuper l'Assemblée *jusqu'à neuf heures du soir*, elle ne lui prend qu'environ trente minutes : ce n'est guère qu'une seconde lecture du projet. Après quelques observations timides, quelques amendemens sans importance, il est décrété en ces termes, à une grande majorité.

Loi *du 22 prairial an* 2. (10 *juin* 1794.)

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :

Art. 1^er^. Il y aura au tribunal révolutionnaire un président et quatre vice-présidens, un accusateur public, quatre substituts de l'accusateur public, et douze juges.

2. Les jurés seront au nombre de cinquante.

3. Les diverses fonctions seront exercées par les citoyens dont les noms suivent. (*Ici était le tableau du tribunal.*)

Le tribunal révolutionnaire se divisera par sections, composées de douze membres; savoir, trois juges et neuf jurés, lesquels jurés ne pourront juger en moindre nombre que celui de sept.

4. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

5. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

6. Sont réputés ennemis du peuple :

Ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain, dont elle est le centre;

Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des places et des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, travaillé à faire manquer les approvisionnemens ou le service des armées;

Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnemens de Paris, ou à causer la disette dans la République;

Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement par des applications fausses et perfides;

Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentans du peuple pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République;

Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple;

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination;

Les fournisseurs de mauvaise foi, qui compromettent le salut de la République, et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du 7 frimaire;

Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple;

Enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives

à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui, par quelque moyen que ce soit et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la République, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

7. La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

8. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de document, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie, leur but le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis, la procédure les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

Elle se borne aux points suivans :

9. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires; il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

10. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple commissaires de la Convention, et l'accusateur public du tribunal révolutionnaire.

11. Les autorités constituées en général ne pourront exercer ce droit sans en avoir prévenu le comité de salut public et le comité de sûreté générale, et obtenu leur autorisation.

12. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public. La formalité de l'interrogatoire secret qui précède est supprimée comme superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

13. S'il existe des preuves soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette preuve l'accusateur public fera appeler les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoins à charge ou à décharge.

15. Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal; et dans ce cas il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de salut public et de sûreté générale.

16. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

17. Les débats finis, les jurés formeront leur déclaration, et les juges prononceront la peine de la manière déterminée par la loi.

Le président posera la question avec clarté, précision et simplicité. Si elle était présentée d'une manière équivoque ou inexacte, le juré pourrait demander qu'elle fût posée d'une autre manière.

18. L'accusateur public ne pourra de sa propre autorité renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait traduire lui-même. Dans le cas où il n'y aurait pas matière à une accusation devant le tribunal, il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera; mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée aux comités de salut public et de sûreté générale, qui l'examineront.

19. Il sera fait un registre double des personnes traduites au tribunal révolutionnaire, l'un pour l'accusateur public, et l'autre au tribunal, sur lesquels seront inscrits tous les prévenus à mesure qu'ils seront traduits.

20. La Convention déroge à toutes celles des dispositions des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent aux crimes de contre-révolution et à l'action du tribunal révolutionnaire.

21. Le rapport du comité sera joint au présent décret comme instruction.

22. L'insertion du décret au Bulletin vaudra promulgation.

C'était peu que d'avoir obtenu cette loi; il fallait à ses auteurs la faculté d'en suivre l'exécution. Couthon annonce qu'il est chargé par le comité de salut public, dont les pouvoirs sont expirés, de demander son renouvellement; et l'Assemblée, par une marque réitérée de sa confiance, maintient le comité dans ses fonctions.

La majorité venait ainsi de suspendre le glaive révolutionnaire sur un nombre incalculable de têtes. Tout à coup, par une inspiration qu'on n'ose qualifier, plusieurs de ceux qui avaient accordé la loi s'effraient de l'extension qu'elle peut recevoir, et dès le lendemain, s'appuyant sur les principes, ils viennent arracher à l'empire de cette loi les membres de la représentation nationale. La discussion sur la loi rendue s'enrichit de l'importance dont on avait dépouillé la discussion sur le projet.

Séance du 23.

Bourdon (de l'Oise). « Malgré l'aigreur qui s'est mêlée dans la discussion qui a eu lieu hier sur un décret salutaire relatif au tribunal révolutionnaire, il n'en faut pas moins revenir aux principes. Je ne crois pas que la Convention nationale, en restreignant à la Convention, aux comités de salut public et de sûreté générale, et à l'accusateur public, le droit de traduire un citoyen au tribunal révolutionnaire, et en dérogeant aux lois précédentes qui ne concorderaient pas avec le présent décret; la Convention, dis-je, n'a pas entendu que le pouvoir des comités s'étendrait sur les membres de la Convention sans un décret préalable. (Non! Non! *s'écrie-t-on de toute part.*) Je m'attendais à ces heureux murmures; ils annoncent que la liberté est impérissable. Décrétons que les comités feront, comme par le passé, des arrestations provisoires, mais que les représentans du peuple arrêtés ne pourront être traduits au tribunal révolutionnaire qu'après que la Convention aura porté contre eux le décret d'accusation. »

Delbrel. « Le rapport (1) que vient de faire Dubarran, au nom du comité de sûreté générale, prouve assez quelles étaient les intentions des comités: il n'était question que de savoir si un suppléant serait admis parmi les représentans du peuple; cependant les comités n'ont pas cru pouvoir le rejeter sans l'assentiment de la Convention. Bourdon n'avait donc pas le droit de se défier des intentions des comités. »

Bourdon (de l'Oise). « Il est étonnant qu'après avoir entendu cet heureux murmure par lequel on a rendu hommage aux principes, on dise que j'ai injurié les comités! Le but de

(1) Dario, député suppléant de la Haute-Garonne, avait été appelé à siéger parmi les représentans du peuple. Conformément à un décret relatif à l'admission des suppléans, un rapport venait d'être fait sur sa conduite antérieure, et il en était résulté qu'il avait pris part à la rébellion des autorités méridionales après le 31 mai, et qu'il s'était toujours montré *anti-montagnard*. Dario fut repoussé du sein de la Convention, traduit au tribunal révolutionnaire, et guillotiné quelques jours après.

ma proposition était que les comités continuassent de faire des arrestations provisoires, qui ont été si utiles à la République, et qui le seront encore, mais que la Convention exprimât formellement dans un décret qu'elle seule a le droit d'envoyer un de ses membres au tribunal révolutionnaire. Nos lois ne peuvent pas être trop bien rédigées, quand de leur rédaction dépend la liberté publique. J'insiste pour que ma proposition soit mise aux voix. »

Bernard (*de Saintes*). « De la sûreté et de la tranquillité de la Convention nationale dépendent essentiellement la sûreté et la tranquillité publiques. Si l'on eût donné seulement aux comités le droit de traduire au tribunal révolutionnaire, il n'y aurait peut-être pas eu de réclamation ; mais lisez le décret, et vous verrez que ce droit est accordé aux députés en mission et à l'accusateur public. Or qui de nous peut concevoir qu'un représentant du peuple puisse être traduit au tribunal révolutionnaire par l'accusateur public ? Il y a une loi qui porte qu'il faut un décret préalable ; mais elle semble être abrogée par l'article du décret rendu hier où il est dit que la Convention déroge à toutes les lois précédemment rendues qui ne concorderaient pas avec le présent décret. J'ajoute que nous avons si peu lieu de suspecter les intentions des comités, qu'un de nos collègues vient de conférer sur cet objet avec le rapporteur et avec Robespierre ; tous les deux lui ont dit que le comité n'avait pas entendu rien innover sur ce qui concerne les députés à la Convention. Au surplus, pour lever tout doute, je demande que la proposition de Bourdon soit décrétée. » (*Aux voix ! Aux voix !*)

Merlin (*de Douai*). « Je demande la question préalable avec un considérant. (*Murmures.*) La Convention n'a pu se dépouiller du droit qu'elle a qu'aucun de ses membres ne soit traduit devant le tribunal révolutionnaire sans y avoir donné son assentiment ; ce droit est inaliénable. Le juri qui doit prononcer s'il y a lieu à accusation contre un représentant du peuple c'est la Convention. Voilà comme je demande que soit motivée la question préalable. » (*Applaudissemens. Aux voix ! Aux voix !*)

La proposition de Merlin est décrétée en ces termes :

« La Convention nationale, sur la proposition d'un membre tendant à ce qu'il soit décrété que, par le décret d'hier concernant le tribunal révolutionnaire, elle n'a pas entendu déroger aux lois qui défendent de traduire au tribunal révolutionnaire aucun représentant du peuple sans qu'au préalable il ait été rendu contre lui un décret d'accusation ;

» Considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement est un droit inaliénable, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Séance du 24.

Un secrétaire donne lecture du décret du 22, joint à celui rendu le lendemain sur la rédaction de Merlin.

Lacroix-Constant. « Je vois parmi les délits pour lesquels on sera traduit au tribunal révolutionnaire celui d'avoir cherché *à dépraver les mœurs.* Mon âge ne me rendra pas suspect de partialité ; cependant je désirerais que ce délit fût spécifié d'une manière plus claire, car on n'a pas sûrement entendu regarder comme ennemi du peuple ceux à qui il serait échappé, soit dans leur conversation, soit dans leurs écrits, soit dans des pièces de théâtre, un mot que désavouerait la pudeur. Je demande que le comité de salut public soit consulté pour donner à cette espèce de délit une rédaction moins vague et plus caractérisée. » (*Adopté.*)

Mallarmé. « Il faut que les lois révolutionnaires soient claires, et qu'elles ne puissent donner lieu à aucune équivoque : l'article 16 ne me paraît pas réunir cette clarté et cette précision. Je demande ce qu'on entend par ces mots : *la loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes...* ? »

Duhem. « A force de demander des explications on atténue les lois les plus salutaires. Nous entendons tous ce que c'est qu'un juré patriote ; c'est un homme dans le sens de la révolution, un véritable ami de la liberté, un chaud défenseur du patriotisme qu'on opprime et qu'on calomnie. »

Charlier. « L'article est clair. Qu'a voulu la loi ? Supprimer le bavardage des avocats, et donner aux patriotes calomniés pour défenseur la conscience d'un juré patriote. Je demande qu'il n'y ait pas de nouvelles explications. »

Un membre. « Les mots inutiles doivent être rayés des lois. Comme les jurés du tribunal révolutionnaire ne peuvent être que des patriotes, je demande que l'on supprime ce mot de *patriote* ajouté à celui de *juré*. »

Legendre. « Sans doute tous les jurés du tribunal révolutionnaire sont des patriotes ; mais je ne vois pas pourquoi ce mot ne resterait pas dans l'article. A coup sûr le patriote calomnié qui sera traduit au tribunal révolutionnaire n'aura besoin que de sa conscience et de celle des jurés. Je demande donc l'ordre du jour. »

Duhem. « Je n'ajouterai qu'un mot. La loi, en faisant un devoir sacré aux jurés de défendre le patriote calomnié, leur dit : *non seulement vous êtes ici pour prononcer sur un fait, mais vous êtes ici pour protéger l'innocence contre les artifices du crime.* Je répéterai ce qui fut dit lors de l'établissement du tribunal révolutionnaire : *c'est Brutus, assis sur la chaise curule, condamnant ses fils conspirateurs, et couvrant de son égide tous les amis de la liberté.* J'insiste donc pour l'ordre du jour. » (*Adopté.*)

Couthon. « Toutes les réflexions qu'on vient de faire aujourd'hui, celles qui furent faites hier sur la loi relative au tribunal révolutionnaire, ne permettent pas au comité de salut public de garder le silence en cette occasion. On a avancé ici d'une manière assez positive que le comité de salut public aurait voulu, par une disposition implicite, s'attribuer, et au comité de sûreté générale, aux représentans du peuple dans les départemens et à l'accusateur public, le droit de traduire au tribunal révolutionnaire les membres de la représentation nationale sans un décret préalable de la Convention ; c'est à dire qu'on a prétendu que le comité, par une disposition implicite, avait voulu détruire les lois déjà faites, anéantir une disposition constitutionnelle, et violer les principes les plus sacrés.

» N'est-ce pas la plus atroce des calomnies lancées contre le comité de salut public ! Tant que nous ne serons accusés que par les gouvernemens tyranniques de vouloir usurper le pouvoir, de vouloir dominer sur la Convention, nous nous honorerons de leurs calomnies ; mais quand ces calomnies partiront du sein de la représentation nationale elle-même, nous devrons nous en affliger et nous en plaindre. (*Plusieurs voix:* Non ! Non ! Personne n'accuse le comité de salut public !) Je demande que l'on me continue la parole.

» Oui, l'on a accusé, l'on a calomnié le comité de salut public. Eh ! qu'entendait-il par cet article : *La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret ?* Quelles étaient ces lois ? Personne n'a pu s'y méprendre ; ce n'était, ce ne pouvait être que les lois concernant le tribunal révolutionnaire, et non pas cette loi d'exception relative aux représentans du peuple, loi constitutionnelle, et fondamentale de la liberté. Il n'y a que la malveillance qui ait pu voir autrement, et une intention bien prononcée de nuire au comité, de porter un coup au gouvernement, qui ait pu le dire. On nous accuse de vouloir usurper le pouvoir, nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que celle du peuple ! Quel serait donc cet ambitieux scélérat qui oserait y prétendre ? Ah ! s'il en existait dans le comité de salut public, croyez que ce ne serait pas à vous que serait réservée la gloire d'en faire justice !

» Que voulons-nous dans le comité de salut public ? Ce que la Convention, dont il émane, par laquelle il existe, sans laquelle il n'est rien, ce que la Convention veut elle-même, la liberté, le bonheur du peuple, la gloire de la représentation nationale, la république tout entière, ou la mort ! (*Applaudissemens réitérés.*)

» Voilà notre ambition, voilà nos principes, et soyez assurés, citoyens, que nous marcherons toujours dans les mêmes sentiers, fussent-ils bordés, comme déjà ils l'ont été, de meurtriers et de poignards ! (*Applaudissemens.*)

» Je ne prétends pas faire révoquer l'article additionnel décrété hier ; mais le considérant qui le précède est une

injure pour le comité de salut public ; car dire que la Convention n'a pas entendu déroger à un droit inaliénable de sa nature, c'est insinuer adroitement que le comité a prétendu le lui faire aliéner.

» La Convention nationale, si elle conserve à son comité l'estime à laquelle il a droit de prétendre, ne peut pas souffrir qu'un pareil considérant subsiste ; je demanderais que la Convention passât purement et simplement à l'ordre du jour sur la proposition d'hier, comme injurieuse et impolitique.

» Toutes les fois qu'une loi présente de l'obscurité, et sans doute nous ne sommes pas infaillibles, pourquoi attendre le moment où il ne se trouve à la séance aucun membre du comité pour demander des explications? Pourquoi ne pas les demander fraternellement en sa présence ?

» On a dit hier qu'il s'était mêlé beaucoup d'aigreur dans la discussion qui avait eu lieu avant-hier ; on a dit, à un mouvement qui s'éleva dans l'Assemblée : *cette heureuse clameur me prouve que la liberté est impérissable...* C'est à dire que s'il n'y avait pas eu de clameur, *d'heureuse clameur*, si le décret que cette clameur annonçait n'eût pas eu lieu, si le comité n'eût pas été réformé, la liberté était en péril ! Si Bourdon n'a pas eu de mauvaise intention, il a commis du moins une faute d'imprudence extrêmement grave en insultant ainsi gratuitement ses collègues, surtout les membres d'un comité que la Convention a investi d'une immense confiance. (*Applaudissemens prolongés.*) Oui, d'une immense confiance, dont le comité a besoin pour faire le bien. S'il ne l'a plus cette confiance entière, il ne peut plus sauver la liberté ; il vous déclare alors par mon organe qu'il est prêt à donner sa démission. (Non ! Non ! *s'écrie-t-on de toute part.*)

» Je n'ai voulu injurier personne ; j'ai la vanité de dire que nul membre ne révère plus que moi la Convention, n'est plus que moi prêt à donner son sang pour lui épargner des débats pernicieux à la chose publique ; je ne veux, dis-je, inculper personne ; mais je dois, ne fût-ce que sous le rapport politique seulement, relever des expressions offensantes pour le gouvernement. Quoi ! lorsque le comité présente une loi on ose supposer qu'il y a dans cette loi des intentions d'usur-

per le pouvoir souverain ! Et qu'ont dit de plus *Pitt* et *Cobourg* ?

» Je le répète, Bourdon peut n'avoir pas eu de mauvaise intention ; mais il devait réfléchir davantage avant de présenter des propositions d'une si haute importance. Quand des lois soumises à la Convention par le comité paraissent incomplètes, pourquoi ne pas appeler le comité dans les discussions qui s'élèvent ? Il pourrait donner des explications satisfaisantes qui mettraient fin aux débats, et ménageraient des séances plus utiles au bonheur public. Toute autre conduite n'est pas loyale.

» Aujourd'hui on fait encore une chicane sur un mot ; on demande : *que voulez-vous dire par cette expression, dépraver les mœurs*, et l'on craint que pour une légèreté, une gaieté, on traduise un citoyen au tribunal révolutionnaire !

» Certes il ne faut pas entendre le français pour élever un doute à cet égard. On a voulu dire que tout individu qui, en quelque manière que ce fût, corromprait la conscience, la morale du peuple, qui chercherait à amener la contre-révolution par les moyens laissés entre les mains de Chabot et autres, doit être jugé comme conspirateur, comme ennemi du peuple : nous n'avons pas voulu dire qu'un citoyen à qui il serait échappé une expression équivoque dût être rangé dans cette classe. Le juré a une conscience ; le juré juge l'intention ; il voit où il y a erreur ou crime. L'un des plus grands moyens d'opérer la contre-révolution dans un état à peine sorti des vices de la monarchie est la corruption, l'immoralité.

» Toutes les fois que l'on verra un individu semer des trésors, dilapider la fortune publique, tenter de corrompre les citoyens, il n'y aura pas à se méprendre sur cet individu et sur ses intentions ; ce sera un grand coupable à livrer à la justice ; sa tête doit tomber comme celle des conspirateurs plus hardis qui voulaient assassiner la liberté par les armes. (*Applaudissemens.*) Le comité n'a jamais pensé, si d'autres l'ont cru, que ce fût en vain que la Convention eût mis les vertus, les mœurs et la probité à l'ordre du jour !

» C'est par suite de ces principes que le comité a proposé, par la loi qui donne tant d'inquiétude à certaines personnes, de frapper impitoyablement quiconque, en dépravant les mœurs, foulerait la probité, la justice et la vertu, et se jouerait par là des principes sacrés proclamés par la Convention. Ce sera à la conscience des jurés à distinguer, et nous sommes convaincus qu'ils le feront, si l'individu qui sera traduit devant eux est coupable avec dessein, ou si l'on ne peut lui reprocher simplement que de l'imprudence ou de l'indiscrétion. Je me défie de ceux qui récusent d'avance le tribunal saint de la conscience des jurés!

» Je termine en demandant que la Convention passe simplement à l'ordre du jour sur les propositions faites hier et aujourd'hui contre la loi du 22, et que par là vous les frappiez du juste dédain qu'elles méritent.» (*Applaudissemens.*)

Bourdon (*de l'Oise*). « Si le comité de salut public, Couthon eût été présent à la discussion il ne dirait pas que je parle à la manière de Pitt et de Cobourg. Quand j'ai dit qu'il y avait eu de l'aigreur dans la discussion j'ai entendu parler de celle que mettent toujours les patriotes montagnards lorsqu'il s'agit de contre-révolutionnaires. Quand j'ai vu un mouvement dans l'Assemblée j'ai cédé au mouvement de mon cœur, qui m'a dit que je ne m'étais pas trompé, que mon opinion n'était pas fausse, puisqu'elle était partagée. Est-ce être contre-révolutionnaire? Le comité de salut public me reproche mon discours d'hier, et en me donnant cette mercuriale il me dit que je parle comme Pitt et Cobourg! Si en lui répondant j'usais de la même liberté où en serions-nous?

» A Dieu ne plaise que je veuille me servir de ces manières de m'exprimer! J'ai dit et je dirai toujours que les deux comités de salut public et de sûreté générale sauveront la chose publique; mais ce n'est pas un crime de demander l'explication d'une loi. Je demande que cette action de la montagne soit regardée comme l'action de bons patriotes, de gens qui aiment la liberté, qui l'aiment jusqu'à la jalousie.

» Le comité prétend que l'on a saisi le moment de son

absence pour faire les observations contre lesquelles il réclame... Mais on a été le prévenir qu'on allait les faire ; Auduoin, notre collègue, s'y est transporté. Est-ce notre faute à nous s'il n'est pas venu ? Hé quoi ! nous serions regardés, traités comme des contre-révolutionnaires quand, par amour de la liberté, nous aurions conçu des inquiétudes peut-être mal placées ? Où en serait donc la liberté si nous en étions réduits là ! Qu'ils sachent les membres des deux comités que s'ils sont patriotes nous le sommes comme eux ! qu'ils sachent que je ne répondrai pas avec aigreur aux reproches qu'ils m'ont adressés ! J'estime Couthon, j'estime le comité, j'estime l'inébranlable montagne, qui a sauvé la liberté ! (*Vifs applaudissemens.*)

» Voilà les explications qu'il me semble que je devais donner; je ne parle point pour être applaudi. »

Robespierre. « Le discours que vous venez d'entendre prouve la nécessité de donner à ce qu'a dit Couthon des explications plus étendues et plus claires. Si nous avons acquis le droit de ne pas nous dévouer inutilement pour la patrie, le moment est arrivé de l'exercer.

» Ce n'est pas par des rétractations éternelles et peut-être concertées, ce n'est pas par des discours qui, sous les apparences de l'accord et du patriotisme, concourent toujours au système si souvent interrompu et si souvent repris de diviser la représentation nationale, que l'on peut justifier ces démarches. Ce qu'a dit Couthon est resté dans toute sa force, et il est bien démontré qu'il n'y avait pas lieu aux plaintes qui ont été faites.

» Citoyens, était-ce bien le moment de demander ce que l'on entendait par *dépraver les mœurs publiques* quand les plaies faites à la morale publique par les Chabot, les Hébert, les Danton, les Lacroix, saignent encore ? Et qui donc a sitôt oublié leurs crimes ? Qui ne voit pas que leur système est resté organisé ? Qui ne sait pas que la Convention a besoin de toute sa sagesse, de toute son énergie pour extirper les trop profondes racines que la corruption a jetées, pour réparer les maux qu'elle a causés, et pour discerner et frapper ceux qui les répandent, qui trop longtemps sont restés impunis ?

» Quant à l'autre proposition, celle qui fut faite hier, sans doute en l'isolant elle peut ne paraître qu'absurde ; mais il faut la rapprocher de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait chaque jour : son but était de faire croire que le projet présenté par le comité attentait aux droits de la représentation nationale, ce qui est évidemment faux.

» Le préopinant a cherché dans la discussion à séparer le comité de la montagne. La Convention, la montagne, le comité, c'est la même chose ! (*Applaudissemens.*) Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la liberté, tout représentant du peuple qui est déterminé à mourir pour la patrie est de la montagne ! (*Applaudissemens prolongés ; toute l'Assemblée se lève en signe d'adhésion.*)

» Citoyens, lorsque les chefs d'une faction sacrilége, lorsque les Brissot, les Vergniaud, les Gensonné, les Guadet et les autres scélérats dont le peuple français ne prononcera jamais le nom qu'avec horreur s'étaient mis à la tête d'une portion de cette auguste Assemblée; quand ils parvinrent à force d'intrigues à la tromper sur les hommes, et par une conséquence naturelle sur les choses, c'était sans doute le moment où la partie de la Convention qui était éclairée sur ces manœuvres liberticides devait faire des efforts pour les combattre et les déjouer : alors le nom de la montagne, qui leur servait comme d'asile au milieu de cette tempête, devint sacré parce qu'il désignait la portion des représentans du peuple qui luttaient contre l'erreur. Mais du moment que les intrigues furent dévoilées ; du moment que les scélérats qui les tramaient sont tombés sous le glaive de la loi ; du moment que la probité, la justice, les mœurs sont mises à l'ordre du jour ; du moment que chaque membre de cette Assemblée veut se dévouer pour la patrie, il ne peut y avoir que deux partis dans la Convention, les bons et les méchans, les patriotes et les contre-révolutionnaires hypocrites. (*Applaudissemens.*)

» Il me convient d'autant plus de proclamer cette vérité que personne ne me soupçonnera ici de partialité ; car qui fut le premier objet de l'erreur dont je parle, et qui eût été la première victime des calomnies et des proscriptions sans une chance heureuse de la révolution ? J'ose dire que c'était

moi : non, je me trompe, ce n'était pas moi ; c'était le fantôme imposteur que l'on présentait à ma place à une partie de nos collègues égarés, à la France, à l'univers !

» Si j'ai le droit de tenir ce langage à la Convention en général, je crois avoir aussi celui de l'adresser à cette montagne célèbre, à qui je ne suis pas sans doute étranger. Je crois que cet hommage, parti de mon cœur, vaut bien celui qui sort de la bouche d'un autre.

» Oui, montagnards, vous serez toujours le boulevart de la liberté publique ! Mais vous n'avez rien de commun avec les intrigans et les pervers, quels qu'ils soient ; s'ils s'efforcent de vous tromper, s'ils prétendent s'identifier avec vous, ils n'en sont pas moins étrangers à vos principes. La montagne n'est autre chose que les hauteurs du patriotisme ; un montagnard n'est autre chose qu'un patriote pur, raisonnable et sublime. Ce serait outrager la patrie, ce serait assassiner le peuple que de souffrir que quelques intrigans, plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de cette montagne, et de s'y faire les chefs d'un parti ! »

Bourdon (de l'Oise). « Jamais il n'est entré dans mes intentions de me faire chef d'un parti. »

Robespierre. « Ce serait l'excès de l'opprobre que quelques uns de nos collègues, égarés par la calomnie sur nos intentions et sur le but de nos travaux..... »

Bourdon. « Je demande qu'on prouve ce qu'on avance : on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat ! »

Robespierre « Je demande, au nom de la patrie, que la parole me soit conservée ! Je n'ai pas nommé Bourdon ; malheur à qui se nomme lui-même ! »

Bourdon. « Je défie Robespierre de prouver..... »

Robespierre. « Mais s'il veut se reconnaître au portrait général que mon devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher. Oui, la montagne est pure, elle est sublime, et les intrigans ne sont pas de la montagne !

s'éleveront contre nous, et nous reprocheront de n'avoir pas montré assez de fermeté contre les ennemis de la patrie.

» C'est à vous de soutenir notre courage, et d'animer notre zèle par votre énergie. Ceux qui cherchent à nous distraire de nos pénibles travaux par des trames continuelles, dirigées contre le gouvernement même, font une diversion utile aux tyrans ligués contre nous.

» Quant au système de calomnie qu'on a dirigé contre tout ce qui est patriote de bonne foi, il tombera bientôt, car c'est une propriété inséparable du temps que de découvrir toujours la vérité ; et si quelques membres purs, dupes du patriotisme hypocrite de quelques gens que je vous ai désignés, avaient pu se livrer aux idées sinistres qu'on leur a suggérées, ils seront bientôt éclairés, et il en sera d'eux comme des hommes purs qui avaient été égarés par les scélérats que la justice nationale a frappés.

» La patrie ne court qu'un seul danger, et c'est à vous de l'en garantir ; seulement ne souffrez pas que des intrigues ténébreuses troublent la tranquillité publique et la vôtre par quelque explosion subite. S'il n'y a pas eu de mouvement en effet, ce n'est pas qu'on ne l'ait tenté ; mais le peuple, invariablement attaché à la cause de la liberté, a été sourd aux instigations de ses ennemis ; il a su les juger : aussi leur désespoir est-il porté à son comble ; ils paraissent déterminés à tout hasarder.

» A l'égard des dangers qui ne regardent que nous, reposez-vous sur nous du soin de les braver ; mais veillez sur la patrie, et ne souffrez pas qu'on porte atteinte à vos principes. Quand la confiance que vous avez mise en nous sera altérée, évitez à la patrie des déchiremens ; il vaudrait mieux peut-être encore que les ennemis de la patrie, que les amis de d'Orléans siégeassent momentanément au timon des affaires publiques, que de voir la Convention avilie et divisée !

» Si les vérités que je viens de proférer ont été entendues, nous continuerons nos travaux avec courage. Observez toutefois que nous avons besoin d'encouragement, qu'on a tout fait pour rendre notre carrière pénible ; c'est assez d'avoir à lutter contre les rois conjurés et contre tous les monstres de

la terre sans trouver à nos côtés des ennemis. Venez donc à notre secours ; ne permettez pas qu'on nous sépare de vous, puisque nous ne sommes qu'une partie de vous-mêmes, et que nous ne sommes rien sans vous ; donnez-nous la force de porter le fardeau immense et presque au dessus des efforts humains que vous nous avez imposé. Soyons toujours justes et unis en dépit de nos ennemis communs, et nous sauverons la République ! » *(Vifs applaudissemens ; de toute part :* Aux voix la proposition de Couthon !)

Lacroix-Constant. « C'est moi qui ai demandé l'interprétation de ces paroles : *dépraver les mœurs ;* mais d'après les explications données par le comité j'appuie moi-même l'ordre du jour, et je supplie la Convention de se bien persuader qu'il n'a pas été dans mon esprit de suspecter les intentions du comité. »

Couthon. « Le comité de salut public est loin de l'avoir pensé ; il a su rendre justice à Lacroix. »

Merlin (de Douai). « Comme c'est moi qui par hasard ai été le rédacteur du *considérant*, je crois devoir rappeler comment cela s'est passé. Avant-hier, lorsque le comité de salut public présenta le décret sur le tribunal révolutionnaire, plusieurs de mes collègues qui étaient autour de moi me conseillèrent de demander par amendement que les députés ne pussent être traduits au tribunal révolutionnaire que par un décret de la Convention. Je répondis que ce serait faire injure à la Convention, (*plusieurs voix :* C'est vrai !) parce que j'étais persuadé qu'elle n'avait pas entendu se dépouiller de ce droit. Hier la même proposition fut faite à la Convention. Pour terminer la discussion d'une manière honorable je proposai la question préalable, motivée comme l'aurait fait tout esprit judicieux. Au surplus, citoyens, si mon esprit a erré, il n'en a pas été de même de mon cœur. »

Robespierre. « Il est bon de dire que les observations que j'ai présentées sont des observations générales, et non pas des réflexions individuelles ; elles ne peuvent regarder Merlin, dont la motion ne tendait qu'à atténuer et à combattre celle de Bourdon. Ceux que cela regarde se nommeront eux-mêmes.

Tallien. « J'ai demandé la parole pour expliquer un fait qu'on a présenté d'une manière inexacte à la Convention, parce que sans doute celui qui l'a rapporté avait intérêt à le dénaturer. Ce n'est pas avant-hier, comme on vient de le dire, mais bien hier soir à huit heures que trois représentans du peuple, du nombre desquels j'étais, se promenaient, non dans le bois des Tuileries, mais sur la terrasse le long du palais. Nous fîmes trois ou quatre tours sans faire attention si la conversation que nous tenions était entendue; cependant, ayant remarqué que cinq individus continuaient à nous suivre, nous leur dîmes que nous étions représentans du peuple. Deux de ces individus, qui ne sont pas les deux courriers du comité de salut public, répondirent que cela leur était égal, qu'ils s'en moquaient. Nous les arrêtâmes, et ils furent conduits au corps de garde : l'un se dit marchand de vin, et l'autre... »

Robespierre. « Le fait est faux ; mais un fait vrai c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse avec effroi et publiquement de guillotine, comme d'une chose qui les regarde, pour avilir et pour troubler la Convention nationale. »

Tallien. « Il ne fut pas du tout question des vingt mille espions. »

Robespierre. « Trois cents témoins l'ont entendu. Citoyens, vous pouvez juger de quoi sont capables ceux qui appuient le crime par le mensonge ; il est facile de prononcer entre les assassins et les victimes. »

Billaud-Varennes. « L'impudence de Tallien est extrême ; il ment à l'Assemblée avec une audace incroyable! Le fait dont il est question s'est passé avant-hier, puisque je le savais hier à midi. Les hommes dont a parlé Tallien sont d'excellens jacobins ; l'un se nomme Jarri. Mais, citoyens, nous nous tiendrons unis ; les conspirateurs périront, et la patrie sera sauvée ! » (*Applaudissemens.*)

Tallien, d'un air troublé. « Je croyais avoir dit que c'était avant-hier.... » (*Murmures.*)

On demande une seconde lecture du *considérant* adopté la veille sur la rédaction de Merlin.

Barrère. « Cette séance ne sera pas infructueuse pour la chose publique. Ne pas supprimer le *considérant* serait une chose dangereuse pour le gouvernement révolutionnaire ; car que dit le considérant? *Que le droit qu'a la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation est un droit inaliénable.* Or, décréter une pareille disposition le lendemain qu'une loi sur le tribunal révolutionnaire était portée, et la décréter sur une motion inquiète, qui tendait à produire des craintes sur la sûreté des représentans du peuple, n'est-ce pas évidemment vouloir faire soupçonner aux esprits crédules et faire dire par les malveillans que le comité de salut public a eu l'intention de violer les lois qui constituent la représentation nationale? Mais il suffit que Merlin ait déclaré avoir écrit le *considérant* pour qu'aucune intention malveillante ne puisse lui être attribuée. Il n'en est pas de même de quelques-uns des auteurs de ces plaintes sourdes et de ces manœuvres contre le comité. Cependant la Convention ne peut pas en entendre une seconde lecture, et je demande que l'on passe de suite à l'ordre du jour sur les diverses motions, et que le *considérant* soit rapporté.

» Je vais citer deux faits qui prouveront à l'Assemblée que les manœuvres qu'emploient ici les conspirateurs pour anéantir la République coïncident parfaitement avec ce qui se passe en Angleterre.

» Tous les députés ne lisent pas les papiers anglais ; hé bien, apprenez que pour nationaliser la guerre que les puissances coalisées nous font on dit sans cesse que nous sommes sans gouvernement, que nous ne nous entendons pas nous-mêmes, que nous défaisons le lendemain ce que nous avons fait la veille, et que nous nous déchirons tour à tour. Vous lirez dans les papiers anglais les réponses de Pitt à Georges et au parlement ; vous y verrez qu'il leur répète tous les jours : « Quelle force peut avoir un gouvernement qui n'obtient pas » de respect, et qui ne jouit d'aucune confiance? » C'est ainsi que nous attaquent nos ennemis. Ils sont donc leurs complices ou leurs auxiliaires ceux qui le savent et qui secondent autant qu'il est en eux cette sorte d'attaque par les méfiances dont ils nous entourent! Certes ceux-là ne sont pas jaloux du gouvernement qui cherchent par des insinuations perfides à empê-

cher le gouvernement de se rallier autour de la Convention, et la Convention autour du gouvernement, dont il est le bras.

» On est jaloux de la gloire de son pays lorsqu'on cherche à donner de l'énergie et de la force au gouvernement national.

» On est jaloux des succès de la révolution républicaine lorsqu'on aide le gouvernement à vaincre ses ennemis intérieurs au lieu de lui en créer de nouveaux.

» On est jaloux de l'honneur de la Convention nationale lorsqu'on entoure ses opérations et ses comités de confiance et d'exécution, au lieu de les décrier et de les entraver sans cesse.

» Citoyens, nous ne pouvons vaincre l'Europe royalisée que par l'ensemble de nos vœux et de nos délibérations, car les moyens de la République sont abondans et vigoureux : aussi le génie malfaisant des Anglais souffle sans cesse la division parmi nous. Tantôt ils ont voulu diviser les deux comités de sûreté générale et de salut public, ensuite diviser les membres de ces comités entr'eux, ensuite diviser les comités et la Convention, et enfin diviser la Convention et le peuple.

» Jusqu'à présent les efforts liberticides des factions de l'étranger n'ont pu féconder les germes de division *qu'ils* ont apportés dans notre sein. Comment donc auraient-ils conçu de nouvelles espérances, maintenant que les armées ont des succès, que l'intérieur est plus tranquille, et que les chefs des factions ont subi la peine due à leurs crimes? Non, citoyens, leurs espérances horribles n'auront plus lieu, puisque les représentans ne peuvent plus douter que toutes les fois qu'ils attaquent, qu'ils tourmentent et qu'ils exaspèrent le gouvernement révolutionnaire, ils servent l'Angleterre, qui lui a juré la haine la plus implacable, avec tous les crimes et les assassinats qui sont à sa solde.

» Voici l'autre fait, qui prouve que tout est dirigé dans l'intérieur de la République comme dans les états britanniques contre le gouvernement révolutionnaire. Ce sont les membres de ce gouvernement qu'on ne cesse de calomnier et d'assassiner à la fois au physique et au moral. Dans les fêtes des Anglais, au milieu de leurs jeux, dans leurs repas mêmes il n'est question que d'assassiner les membres des deux comités; l'assassinat est une spéculation commerciale pour eux; l'assassinat est honoré dans leurs jeux publics : c'est dans ces infâmes

orgies, c'est dans leurs bals qu'ils accordent surtout à Robespierre une horrible priorité.

» Je tiens à la main un papier anglais qui nous a été envoyé de Brest par Prieur (de la Marne), et qui a été trouvé dans un bâtiment dont nous nous étions emparé; vous y verrez la trace de ce qui se passe à Londres. C'est sur Jambon Saint-André, chargé de diriger les forces navales contre cette Carthage moderne, que Pitt dirige ses poignards et ses calomnies, parce que c'est lui qui est à la tête de notre marine; c'est Robespierre qu'il attaque, parce qu'il déjoue les ennemis de l'intérieur, et qu'il atterre les factions anglaises.

» Les lettres particulières apprennent aussi que dans un bal masqué donné dernièrement à Londres on a vu une femme, armée d'un poignard sanglant, et représentant une *Charlotte Corday*, poursuivre un Robespierre fictif, et le menacer de le *maratiser*.

» Le journal *The Star* (l'Etoile), du vendredi 2 mai, donne des détails plus noirs :

« *Bal masqué du Ranelag.* — Jamais on n'y a vu plus » de monde que le mercredi au soir. Il y eut société » composée de masques, de dominos, et de visitans non » déguisés; il y avait plus de quinze cents personnes, et » ce nombre n'a guère diminué jusqu'au point du jour.

» Les masques de caractère n'étaient qu'en petit nombre » relativement au nombre total; peu méritent attention : les » plus remarquables étaient 1° une *Charlotte Corday sortie* » *du tombeau*, agitant pendant toute la nuit son poignard » ensanglanté à la poursuite de *Robespierre*, qu'elle jurait » de *maratiser* en temps et lieu. (*Mouvement d'horreur* » *dans toute l'Assemblée.*) 2° Un somnambule rôdait et bal- » butiait qu'il sommeillerait jusqu'au moment qu'il fût temps » que tout l'univers s'éveillât et parlât bon sens... » Sans doute à la manière des forbans, des banquiers et des ministres anglais !

» Citoyens, voilà donc les fêtes de ce peuple cannibale ! Voilà les jeux publics de ces rois marchands ! Des assassins sont les acteurs de leurs bals, et le meurtre est le drame qui leur convient !

» Voilà donc aussi le sort des membres du gouvernement

révolutionnaire ! Accablés de travaux énormes, nous sommes placés entre tous les tyrans et leurs crimes, entre tous les aristocrates et leurs trahisons, entre les factions et leurs poignards, entre tous les mécontens et leurs intrigues, et leurs fausses nouvelles, et leurs insinuations perfides ! C'est à nous d'avertir les membres de la Convention nationale des dangers qu'on sème sous leurs pas, des calomnies dont on nourrit la crédulité, et des intentions funestes qu'on prête aux meilleurs patriotes.

» Je crois en avoir assez dit pour rappeler au peuple français ce qu'il peut espérer de ces anthropophages anglais, et ce qu'il doit craindre des ennemis de l'intérieur, qui fomentent la division et la calomnie contre ses représentans et contre le gouvernement révolutionnaire, qui peut seul le sauver.

» Je demande que le *considérant* du décret rendu hier soit rapporté, et que l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur toutes les motions qui ont été faites à raison du décret sur le tribunal révolutionnaire. » (*Applaudissemens ; de toute part :* Aux voix ! Aux voix ! *Adopté.*)

La proposition de Barrère est rédigée en ces termes, et décrétée à l'unanimité :

« La Convention nationale rapporte le *considérant* inséré dans le décret rendu hier sur une proposition relative à celui de la veille concernant le tribunal révolutionnaire, et passe à l'ordre du jour sur toutes les autres propositions qui ont été faites dans la discussion qui a eu lieu sur le même objet. »

Le ton bas et repentant de quelques membres, le silence coupable des uns, l'appui servile des autres, enfin la soumission de la majorité, tout dans cette discussion, tableau moral de l'Assemblée, justifie presque le langage de Robespierre, semblable à celui que tenaient d'anciens despotes châtiant leur parlement. Ici la Convention se déclare esclave, et Robespierre tyran.

Mais tout en obéissant l'esclave médite la vengeance, et trop souvent le vainqueur, quel que soit son genre de gloire, se laisse désarmer par l'insouciance de la présomption. Robespierre dédaigna les ressentimens de ceux qu'il avait abaissés ; il ne flatta point ceux qui s'étaient attachés à son char : il

ne songea qu'à punir les coupables, quels qu'ils fussent. Aussitôt se joignirent à ses anciens ennemis et les hommes timides, et les hommes légers, et les hommes lâches, et les hommes immoraux, et tous ceux qui, zélateurs hypocrites, citoyens sans dévouement, démocrates par ambition, aristocrates par habitude, s'étaient trouvés comme à la gêne sous l'œil du réformateur : cette ligue s'honora de vertueux républicains, qui depuis longtemps, surtout depuis la fête à l'Etre suprême, ne voyaient plus en Robespierre qu'un ambitieux marchant à la dictature. Tout conspira contre lui. La loi du 22 prairial, rédigée par Robespierre et proposée par Couthon, mais approuvée par le comité, mais sanctionnée par la Convention, fut le plus puissant grief qui réunit les conjurés : aussi peut-on dire de cette loi qu'elle est la préface de l'histoire du 9 thermidor.

Saint-Just voulait frapper, afin de conjurer l'orage ; Robespierre voulut attendre, croyant pouvoir le braver : d'ailleurs il lui paraissait alors impossible de faire accueillir un coup d'état semblable à celui qui avait frappé Danton ; parmi ses collègues du comité il comptait non pas deux rivaux, mais deux ennemis, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, envieux et jaloux de sa popularité, et dans le sein même de la Convention il voyait se nouer les intrigues qui le menaçaient. Il laissa le champ libre à ses adversaires, dans l'espoir qu'ils se trahiraient eux-mêmes par la soif impatiente du pouvoir et de la vengeance, et qu'ainsi il lui deviendrait plus facile de les traduire devant l'opinion publique.

Quarante jours s'écoulèrent entre l'adoption de la loi de prairial et la chute du triumvirat. Dans cet intervalle Robespierre ne parut pas une seule fois à la tribune, on ne l'aperçut que rarement dans la Convention, et il cessa de prendre part aux délibérations du comité. Mais il se montra plus assidu aux Jacobins ; il y dénonçait les députés qu'il regardait comme contre-révolutionnaires, les agens qui par leur conduite et leurs mœurs calomniaient le gouvernement, les représentans du peuple en mission qui avaient dilapidé la fortune publique, ou fait haïr la révolution par des crimes inutiles : entr'autres il y signalait

déjà Fouché (de Nantes) comme *un profond imposteur, un être cruel, vil et méprisable.* Maître de la société des Jacobins, il disposait également de la commune de Paris : il pouvait compter sur le peuple. Robespierre, sans conspirer, et par sa seule influence personnelle, préparait ainsi une insurrection ouverte, un nouveau 31 mai contre une partie de la Convention nationale.

Ses ennemis se comptaient dans tous les rangs. Les républicains vertueux qu'il avait aigris l'attendaient à leur poste. Ceux-ci conspiraient dans les salons, avec des intrigans et des femmes ; ceux-là, habiles dans la guerre de plume, prodiguaient les libelles pour recruter des mécontens. Mais d'autres, plus dangereux, et surtout plus coupables, ne croyant pas payer trop cher la défaite d'un seul homme par le deuil de leur pays, se rendaient les auxiliaires ou plutôt les jouets de l'aristocratie. Au fond il n'y avait pas une conjuration unique contre Robespierre ; c'était la contre-révolution qui prenait tous les masques, et dès cette époque elle eût triomphé si l'opinion publique n'eût fortement soutenu le système républicain.

L'aristocratie conspirait seule aussi ; elle corrompait des employés subalternes, elle divisait les patriotes, elle aiguisait ses poignards.

Le moment était favorable aux calculs de l'étranger. Ses agens redoublèrent d'activité pour égarer les patriotes confians, les républicains exaltés, pour exciter la guerre civile, pour avilir la Convention nationale en s'attachant à surprendre son approbation à des mesures ridicules ou cruelles. C'est alors que parurent ces pétitions tendantes à ce que les représentans du peuple français se déclarassent les prêtres et les pontifes du culte de l'Être suprême, et à punir de mort quiconque emploierait le *sacré nom de Dieu* dans certaine acception plus que familière. Quelques jours auparavant un individu s'était présenté à la barre pour demander que la Convention mît *la mort à l'ordre du jour.* Ces pétitionnaires furent arrêtés.

Ainsi pendant un mois une sourde agitation se manifesta en différens sens dans Paris : on s'attendait *à un coup,* selon l'expression du temps ; mais on ignorait de quel côté

il partirait. Barrère à la Convention et Robespierre aux Jacobins dénonçaient les mêmes trames, et, sans les nommer, ils en désignaient les mêmes auteurs : bientôt, disaient-ils, nous les ferons connaître ; il n'en est pas encore temps... De là ces listes supposées de victimes que chaque parti s'accusait de faire répandre, et qui donnaient à tous ou des complices ou des adversaires.

Le comité de salut public et Robespierre, sans aucun rapport entre eux, allaient au même but, l'anéantissement des factions de l'aristocratie et de l'étranger : seulement Robespierre en surveillait une autre, celle qu'il voyait dans la Convention, et même dans les comités, tandis que les comités n'élevaient aucun soupçon sur Robespierre, ou bien n'osaient pas l'attaquer.

Ces diverses conspirations, étant connues, ne devaient plus être à craindre ; mais elles subsistaient se promettant un mutuel appui : c'étaient des corps d'armée isolés qui espéraient se grossir par des défections, et qui en attendant se renfermaient dans leur force d'inertie. Elles étaient encore maintenues par le tribunal révolutionnaire, qui jamais ne porta autant d'arrêts de mort que dans les six semaines de silence du *triumvirat :* aucune voix dans l'Assemblée ne s'éleva en faveur des victimes ; c'est qu'alors aucun membre de l'Assemblée ne se voyait encore menacé.

Enfin le 7 thermidor Barrère fit un rapport à la Convention sur la situation de la République : il parla des manœuvres éternelles de l'étranger et de l'aristocratie, devenues encore impuissantes puisqu'elles étaient dévoilées. A cette occasion il rendit une dernière fois *justice à la sollicitude de ce représentant du peuple qui jouissait d'une réputation de patriotisme si bien méritée par cinq années de travaux, par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté.* Il parlait de Robespierre, qui la veille aux Jacobins avait fait les mêmes révélations. Mais Barrère termina par un compte rendu des opérations de la Convention nationale, des triomphes et des incroyables prodiges des armées ; il offrait le tableau le plus rassurant ; il montrait la République sauvée en dépit des efforts de tous ses ennemis. C'est cette

partie du rapport de Barrère qui rappela Robespierre à la tribune de la Convention. Robespierre ne pouvait partager la sécurité et les espérances des comités ; il voyait au contraire la République perdue si la faction des *indulgens*, des *contre-révolutionnaires*, si ses ennemis enfin n'étaient pas démasqués et punis. Il parut, les attaqua de front, sans ménagement, et fort seulement de ses services et de son nom.

Dernier Discours *de* Robespierre, *prononcé le* 8 *thermidor an* 2. *(*26 *juillet* 1794.*) — Trouvé manuscrit dans ses papiers, et imprimé par ordre de la Convention nationale.*

« Citoyens, que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs ; je viens vous dire des vérités utiles. Je ne viens point réaliser des terreurs ridicules répandues par la perfidie ; mais je veux étouffer, s'il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n'en serez point surpris ; vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

» Les révolutions qui jusqu'à nous ont changé la face des empires n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs (1). La révolution française est la première qui ait été fondée sur la théorie des droits de l'humanité et sur les principes de la justice (2). Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition :

---

(1) *Deux lignes effacées :*

« Elles ont pris leur source ou dans l'ambition, ou dans la lassitude d'une espèce particulière de tyrannie. »

(2) *Suivent deux pages effacées :*

« Si des ambitions particulières lui ont donné le branle ou hâté son mouvement, elle n'a dû son origine et sa direction qu'à l'amour éclairé et profond de la justice et de la liberté : ce caractère a déterminé à la fois ses moyens et les attaques de ses ennemis. Pour atteindre le but des autres il ne fallait que courir à la fortune sous les auspices d'une puissance nouvelle : la nôtre, au contraire, exige le sacrifice des intérêts privés à l'intérêt général ; elle seule impose la vertu. Les autres

la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein. La République, amenée insensiblement par la force des choses et par la lutte des amis de la liberté contre les conspirations toujours renaissantes, s'est glissée pour ainsi dire à travers toutes les factions; mais elle a trouvé leur puissance organisée autour d'elle, et tous les moyens d'influence dans leurs mains ; aussi n'a-t-elle cessé d'être persécutée dès sa naissance dans la personne de tous les hommes de bonne foi qui combattaient pour elle : c'est que, pour conserver l'avantage de leur position, les chefs des

---

étaient terminées par le triomphe d'une faction : la nôtre ne peut l'être que par la victoire de la justice sur toutes les factions; émanées de la justice, elle ne peut se reposer que dans son sein; elle a pour ennemis tous les vices.

» Les factions sont la coalition des intérêts privés contre le bien général. Le concert des amis de la liberté, les plaintes des opprimés, l'ascendant naturel de la raison, la force de l'opinion publique ne constituent point une faction ; ce n'est que le rappel du pouvoir aux principes de la liberté, et les effets naturels du développement de l'esprit public chez un peuple éclairé.

» Ailleurs l'ignorance et la force ont absorbé les révolutions dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein; tous les efforts des intérêts privés contre les droits du peuple ne peuvent qu'agiter la nation entre deux écueils, les abus de l'ancienne tyrannie, et les systèmes monstrueux qui dénaturaient l'égalité même pour ramener sous son nom la tyrannie.

» La cause de tous nos maux a été dans cette lutte perpétuelle des factions contre l'intérêt public. Celle d'Autriche et celle d'Orléans, toutes deux puissantes, l'une parce qu'elle régnait au commencement de la révolution, l'autre parce qu'elle avait puissamment contribué à la préparer pour régner à son tour, ont arrêté jusqu'ici les destinées de la République. Ajoutez à cela les intrigues de l'Angleterre, coalisée avec la faction d'Orléans, et l'influence des cours étrangères, et vous vous ferez quelque idée des germes de discorde, de corruption et de dissolution que les ennemis de la liberté ont jetés au milieu de nous. La faction d'Orléans surtout avait acquis une influence d'autant plus grande qu'elle avait arboré la première l'étendard du patriotisme pour renverser la cour, et que ses partisans, cachés sous ce masque, avaient usurpé la confiance des patriotes, et s'étaient introduits dans toutes les fonctions publiques. »

factions et leurs agens ont été forcés de se cacher sous la forme de la République ; Précy à Lyon, et Brissot à Paris, criaient *vive la République*. Tous les conjurés ont même adopté, avec plus d'empressement qu'aucun autre, toutes les formules, tous les mots de ralliement du patriotisme. L'Autrichien, dont le métier était de combattre la révolution ; l'Orléanais, dont le rôle était de jouer le patriotisme, se trouvèrent sur la même ligne, et l'un et l'autre ne pouvaient plus être distingués du républicain. Ils ne combattirent pas nos principes ; ils les corrompirent : ils ne blasphémèrent point contre la révolution ; ils tâchèrent de la déshonorer sous le prétexte de la servir : ils déclamèrent contre les tyrans, et conspirèrent pour la tyrannie ; ils louèrent la République, et calomnièrent les républicains (1). Les amis de la liberté cherchent à renverser la puissance des tyrans par la force de la vérité : les tyrans cherchent à détruire les défenseurs de la liberté par la calomnie ; ils donnent le nom de tyrannie à l'ascendant même des principes de la vérité. Quand ce système a pu prévaloir la liberté est perdue ; il n'y a de

(1) *Lignes raturées :*

« Chaque crise nouvelle, excitée par leurs intrigues ténébreuses, ne fit que les forcer à adapter leurs moyens de nuire aux circonstances nouvelles, et à décrire un nouveau circuit pour arriver au même but. Voulez-vous savoir si les factions existent encore ? Demandez-vous si cette multitude d'intrigans dangereux, qui naguère désolaient la République avec autant d'audace que de perfidie, a disparu du sol de la liberté ; demandez-vous si une foule de chefs et d'agens fameux des factions diverses ne vivent point encore impunis et même protégés ; demandez-vous si le système de contre-révolution, organisé au milieu de nous pendant plusieurs années par une politique profonde, a pu être détruit, et quel plan sage est constamment suivi pour le déraciner ; demandez-vous si on a cessé un seul instant d'entraver, de corrompre ou de calomnier les mesures que le salut public a commandées ; si les patriotes ne sont plus proscrits, calomniés, les fripons ouvertement protégés, les conspirateurs défendus, les principes de la morale publique proclamés seulement pour la forme, éludés dans la pratique, faussés dans l'application, et tournés contre ceux-là seuls qui les professent de bonne foi ; demandez-vous enfin si les factions ont fait autre chose que nuancer, suivant les circonstances du moment, leurs principaux moyens de conspiration, la corruption, la division, et surtout la calomnie. »

légitime que la perfidie ; et de criminel que la vertu (1) ; car il est dans la nature même des choses qu'il existe une influence partout où il y a des hommes rassemblés, celle de la tyrannie ou celle de la raison. Lorsque celle-ci est proscrite comme un crime, la tyrannie règne ; quand les bons citoyens sont condamnés au silence, il faut bien que les scélérats dominent.

» Ici j'ai besoin d'épancher mon cœur ; vous avez besoin aussi d'entendre la vérité. Ne croyez pas que je vienne ici intenter aucune accusation ; un soin plus pressant m'occupe, et je ne me charge pas des devoirs d'autrui : il est tant de dangers imminens, que cet objet n'a plus qu'une importance secondaire. Je viens, s'il est possible, dissiper de cruelles erreurs ; je viens étouffer les horribles fermens de discorde dont on veut embraser ce temple de la liberté et la République entière ; je viens dévoiler des abus qui tendent à la ruine de la patrie, et que votre probité seule peut réprimer. Si je vous dis aussi quelque chose des persécutions dont je suis l'objet, vous ne m'en ferez point un crime ; vous n'avez rien de commun avec les tyrans qui me poursuivent : les cris de l'innocence opprimée ne sont point étrangers à vos cœurs ; vous ne méprisez point la justice et l'humanité, et vous n'ignorez pas que ces trames ne sont point étrangères à votre cause et à celle de la patrie (2).

---

(1) *Les vingt-une lignes qui suivent se trouvent sur une feuille sans chiffre, écrite de la main de Robespierre, dont le sens ne paraît devoir se rapporter qu'à la page 4 de la copie de son discours, après ces mots :* et de criminel que la vertu.

(2) *Lignes raturées :*

« Ils cherchent à détruire la liberté en calomniant ses défenseurs, c'est à dire les hommes qui veulent fonder l'ordre social sur les principes de la morale publique et de l'égalité, dans le sens raisonnable attaché à ce mot. Ils savent quel est l'empire des principes et de la vérité ; ils cherchent à détruire son influence sur le cœur des hommes en la présentant comme l'influence personnelle de ceux qui ont le courage de la dire ; ils donnent à cette influence le nom de tyrannie. Ils placent toujours les amis de la patrie entre leur devoir et la calomnie ; ils accusent d'ambition ceux qu'ils ne peuvent accuser d'aucun crime : s'ils réclament contre l'oppression, on leur répond par de nouveaux outrages ; s'ils opposent l'énergie des principes à la persécution, on donne à cette énergie le nom de sédition ; l'impression de l'opinion

» Eh ! quel est donc le fondement de cet odieux système de terreur et de calomnies ? A qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis ou des amis de la République ? Est-ce aux tyrans et aux fripons qu'il appartient de nous craindre, ou bien aux gens de bien et aux patriotes ? Nous redoutables aux patriotes ! nous qui les avons arrachés des mains de toutes les factions conjurées contre eux ! nous qui tous les jours les disputons pour ainsi dire aux intrigans hypocrites qui osent les opprimer encore ! nous qui poursuivons les scélérats qui cherchent à prolonger leurs malheurs en nous trompant par d'inextricables impostures ! Nous redoutables à la Convention nationale ! Et que sommes-nous sans elle ? et qui a défendu la Convention nationale au péril de sa vie ? qui s'est dévoué pour sa conservation quand des factions exécrables conspiraient sa ruine à la face de la France ? qui s'est dévoué pour sa gloire quand les vils suppôts de la tyrannie prêchaient en son nom l'athéisme et l'immoralité ; quand tant d'autres gardaient un silence criminel sur les forfaits de leurs complices, et semblaient attendre le signal du carnage pour se baigner dans le sang des représentans du peuple ; quand la vertu même se taisait, épouvantée de l'horrible ascendant qu'avait pris le crime audacieux ? Et à qui étaient destinés les premiers coups des conjurés ? Contre qui Simon conspirait-il au Luxembourg ? Quelles étaient les victimes désignées par Chaumette et par Ronsin ? Dans quels lieux la bande des assassins devait-elle marcher d'abord en ouvrant les prisons ? Quels sont les objets des calomnies et des attentats des tyrans armés contre la République ? N'y a-t-il aucun poignard pour nous dans les cargaisons que l'Angleterre envoie à ses complices en France et à Paris ? C'est nous qu'on assassine, et c'est nous qu'on peint redoutables ! Et quels sont donc ces grands actes de sévérité que l'on nous reproche ? Quelles ont été les victimes ? Hébert, Ronsin, Chabot, Danton, Lacroix, Fabre-d'Eglantine, et quelques autres complices. Est-ce leur punition qu'on nous reproche ? Aucun n'oserait les défendre. Mais si nous n'avons fait que

---

publique indignée est citée comme la preuve de leur ambition. Quand on en est arrivé à ce point, la liberté est perdue. »

dénoncer des monstres dont la mort a sauvé la Convention nationale et la République, qui peut craindre nos principes, qui peut nous accuser d'avance d'injustice et de tyrannie, si ce n'est ceux qui leur ressemblent? Non, nous n'avons pas été trop sévères : j'en atteste la République, qui respire! j'en atteste la représentation nationale, environnée du respect dû à la représentation d'un grand peuple! j'en atteste les patriotes qui gémissent encore dans les cachots que les scélérats leur ont ouverts! j'en atteste les nouveaux crimes des ennemis de notre liberté, et la coupable persévérance des tyrans ligués contre nous! On parle de notre rigueur, et la patrie nous reproche notre faiblesse.

» Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale, demandions dans les sociétés populaires la tête de six cents représentans du peuple? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Aurait-on déjà oublié que nous nous sommes jetés entre eux et leurs perfides adversaires dans un temps où l'on....? (1)

» Vous connaissez la marche de vos ennemis. Ils ont attaqué la Convention nationale en masse : ce projet a échoué. Ils ont attaqué le comité de salut public : ce projet a échoué. Depuis quelque temps ils déclarent la guerre à certains membres du comité de salut public ; ils semblent ne prétendre qu'à accabler un seul homme : ils marchent toujours au même but. Que les tyrans de l'Europe osent proscrire un représentant du peuple

(1) *Il existe ici dans le manuscrit une lacune qui laisse cette phrase imparfaite.*

français, c'est sans doute l'excès de l'insolence ; mais que des Français qui se disent républicains travaillent à exécuter l'arrêt de mort prononcé par les tyrans, c'est l'excès du scandale et de l'opprobre ! (1) Est-il vrai qu'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du comité de salut public, et ensuite le mien ? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances du comité, des arrêtés rigoureux qui n'ont jamais existé, des arrestations non moins chimériques ? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentans irréprochables que leur perte était résolue ? à tous ceux qui par quelque erreur avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés ? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace qu'un grand nombre de membres n'osaient plus habiter la nuit leur domicile ? Oui, les faits sont constans, et les preuves de ces deux manœuvres sont au comité de salut public. Vous pourriez nous en révéler beaucoup d'autres, vous, députés revenus d'une mission dans les départemens ! vous, suppléans appelés aux fonctions de représentans du peuple, vous pourriez nous dire ce que l'intrigue a fait pour vous tromper, pour vous aigrir, pour vous entraîner dans une coalition funeste ! (2) Que disait-on, que faisait-on dans ces coteries suspectes, dans ces rassemblemens nocturnes, dans ces repas où la perfidie distribuait aux convives les poisons de la haine et de la calomnie ? Que voulaient-ils les auteurs de ces machinations ? Etait-ce le salut de la patrie, la dignité et l'union de

---

(1) *Lignes raturées :*

« Naguère on accusait le comité de salut public de vouloir usurper l'autorité de la Convention ; on l'accusait de vouloir anéantir la représentation nationale : rappelez-vous quels moyens odieux, quels lâches artifices furent épuisés pour accréditer cette funeste idée. »

(2) *Lignes raturées :*

« Vous pourriez nous le dire, vous tous, hommes probes, à qui on a fait la proposition formelle de vous liguer contre le comité de salut public ! »

la Convention nationale? Qui étaient-ils? (1) Quels faits justifient l'horrible idée qu'on a voulu donner de nous ? Quels hommes avaient été accusés par les comités, si ce n'est les Chaumette, les Hébert, les Danton, les Chabot, les Lacroix ? Est-ce donc la mémoire des conjurés qu'on veut défendre ? Est-ce la mort des conjurés qu'on veut venger ? (2) Si l'on nous accuse d'avoir dénoncé quelques traîtres, qu'on accuse donc la Convention, qui les a accusés ; qu'on accuse la justice, qui les a frappés ; qu'on accuse le peuple, qui a applaudi à leur châtiment. Quel est celui qui attente à la représentation nationale, de celui qui poursuit ses ennemis, ou de celui qui les protége ? Et depuis quand la punition du crime épouvante-t-elle la vertu ?

» Telle est cependant la base de ces projets de dictature et d'attentats contre la représentation nationale, imputés d'abord au comité de salut public en général. Par quelle fatalité cette grande accusation a-t-elle été transportée tout à coup sur la tête d'un seul de ses membres ? Etrange projet d'un homme, d'engager la Convention nationale à s'égorger elle-même en détail de ses propres mains pour lui frayer le chemin du pouvoir absolu ! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations ; c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins *compte* (3) à l'opinion publique de votre affreuse persévérance à poursuivre le projet d'égorger tous les

---

(1) *Lignes raturées :*

« Etaient-ce ceux dont la conscience était paisible ? Étaient-ce ces hommes dont la France estime le plus la probité, la franchise et le dévouement ? Quels crimes faisaient jadis les conjurés que vous avez frappés ? Ils s'agitaient, ils calomniaient, ils caressaient bassement tous leurs collègues, en qui ils ne voyaient déjà plus que des juges ; ils prophétisaient eux-mêmes leur punition, et faisaient retentir ces voûtes sacrées de leurs sinistres prédictions. »

(2) *Lignes raturées :*

« Il est bon de remarquer que depuis leur punition les comités qui les ont dénoncés, loin d'être agresseurs, ont toujours été sur la défensive. Depuis quand est-ce donc la punition du crime qui épouvante la vertu ? Est-ce attenter à la représentation nationale que de lui nommer les ennemis de la patrie et les siens ? »

(3) *Le mot* compte *ne se trouve pas dans le manuscrit; il paraît avoir été oublié.*

amis de la patrie, monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la Convention nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé ni surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir! Paraître un objet de terreur aux yeux de ce qu'on révère et de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices! le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits! Mais j'appelle toute votre indignation sur les manœuvres atroces employées pour étayer ces extravagantes calomnies.

» Partout les actes d'oppression avaient été multipliés pour étendre le système de terreur et de calomnie : des agens impurs prodiguaient les arrestations injustes ; des projets de finance destructeurs menaçaient toutes les fortunes modiques, et portaient le désespoir dans une multitude innombrable de familles attachées à la révolution ; on épouvantait les nobles et les prêtres par des motions concertées ; les paiemens des créanciers de l'État et des fonctionnaires publics étaient suspendus ; on surprenait au comité de salut public un arrêté qui renouvelait les poursuites contre les membres de la commune du 10 août, sous le prétexte d'une reddition des comptes. Au sein de la Convention on prétendait que la montagne était menacée, parce que quelques membres siégeant en cette partie de la salle se croyaient en danger, et pour intéresser à la même cause la Convention nationale tout entière on réveillait subitement l'affaire des soixante-treize députés détenus, et l'on m'imputait tous ces événemens, qui m'étaient absolument étrangers ; on disait que je voulais immoler la montagne ; on disait que je voulais perdre l'autre portion de la Convention nationale ; on me peignait ici comme le persécuteur des soixante-deux députés détenus, là on m'accusait de les défendre ; on disait que je soutenais le *marais*.... C'était l'expression de mes calomniateurs. Il est à remarquer que le plus puissant argument qu'ait employé la faction hébertiste pour prouver que j'étais modéré était l'opposition que j'avais apportée à la proscription d'une grande partie de la Convention nationale, et particulièrement mon opinion sur la proposition de décréter d'accusation les soixante-deux détenus sans un rapport préalable.

» Ah ! certes, lorsqu'au risque de blesser l'opinion publique, ne consultant que les intérêts sacrés de la patrie, j'arrachais seul à une décision précipitée ceux dont les opinions m'auraient conduit à l'échafaud si elles avaient triomphé; quand dans d'autres occasions je m'exposais à toutes les fureurs d'une faction hypocrite pour réclamer les principes de la stricte équité envers ceux qui m'avaient jugé avec plus de précipitation, j'étais loin sans doute de penser que l'on dût me tenir compte d'une pareille conduite; j'aurais trop mal présumé d'un pays où elle aurait été remarquée, et où l'on aurait donné des noms pompeux aux devoirs les plus indispensables de la probité: mais j'étais encore plus loin de penser qu'un jour on m'accuserait d'être le bourreau de ceux envers qui je les ai remplis, et l'ennemi de la représentation nationale, que j'avais servie avec dévouement; je m'attendais bien moins encore qu'on m'accuserait à la fois de vouloir la défendre et de vouloir l'égorger! Quoi qu'il en soit, rien ne pourra jamais changer ni mes sentimens ni mes principes! A l'égard des députés détenus je déclare que, loin d'avoir eu aucune part au dernier décret qui les concerne, je l'ai trouvé au moins très extraordinaire dans les circonstances; que je ne me suis occupé d'eux en aucune manière depuis le moment où j'ai fait envers eux tout ce que ma conscience m'a dicté. A l'égard des autres je me suis expliqué sur quelques-uns avec franchise; j'ai cru remplir mon devoir. Le reste est un tissu d'impostures atroces. Quant à la Convention nationale, mon premier devoir, comme mon premier penchant, est un respect sans bornes pour elle. Sans vouloir absoudre le crime, sans vouloir justifier en elles-mêmes les erreurs funestes de plusieurs, sans vouloir ternir la gloire des défenseurs énergiques de la liberté, ni affaiblir l'illusion d'un nom sacré dans les annales de la révolution, je dis que tous les représentans du peuple dont le cœur est pur doivent reprendre la confiance et la dignité qui leur convient. Je ne connais que deux partis, celui des bons et celui des mauvais citoyens; que le patriotisme n'est point une affaire du parti, mais une affaire de cœur; qu'il ne consiste ni dans l'insolence ni dans une fougue passagère qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale; encore moins dans le dévouement

aux intérêts d'une faction. Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, je crois à la nécessité d'appeler surtout la probité et tous les sentimens généreux au secours de la République. Je sens que partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main, et le serrer contre son cœur. Je crois à des circonstances fatales dans la révolution, qui n'ont rien de commun avec les desseins criminels; je crois à la détestable influence de l'intrigue, et surtout à la puissance sinistre de la calomnie. Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons; mais le nombre des fripons est le plus petit: ce sont eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde. Je n'imputerai donc point les forfaits de Brissot et de la Gironde aux hommes de bonne foi, qu'ils ont trompés quelquefois; (1) je n'imputerai point à

(1) *Lignes raturées :*

« Je les imputerai à ces personnages dangereux, et même à d'autres fripons qui, en combattant quelquefois contre eux avec les ennemis de la liberté, rendaient quelquefois la bonne cause douteuse aux yeux des hommes moins placés dans un point de vue avantageux pour la discerner. » — *Les tirades suivantes, jusqu'à ces mots inclusivement :* la corruption qu'ils avaient établie, *sont extraites d'un livret de Robespierre écrit au crayon, et qui n'ont pas été lues à la tribune ; nous avons cru devoir les adapter à cet endroit de lignes raturées :*

« J'en accuse la faiblesse humaine, et ce fatal ascendant de l'intrigue contre la vérité lorsqu'elle plaide contre elle dans les ténèbres et au tribunal de l'amour-propre; j'en accuse des hommes pervers que je démasquerai; j'en accuse une horde de fripons qui ont usurpé une confiance funeste sous le nom de commis du comité de sûreté générale. Les commis de sûreté générale sont une puissance, et une puissance supérieure par ses funestes influences au comité même. Je les ai dénoncés depuis longtemps au comité de salut public et à celui qui les emploie, qui est convenu du mal sans oser y appliquer le remède : je les dénonce aujourd'hui à la Convention ces funestes artisans de discorde, qui trahissent à la fois le comité qui les emploie et la patrie, qui déshonorent la révolution, compromettent la gloire de la Convention nationale, protecteurs impudens du crime et oppresseurs hypocrites de la vertu! C'est en vain qu'on voudrait environner des fripons d'un prestige religieux; je ne partage pas cette superstition, et je veux briser les ressorts d'une surveillance corrompue qui va contre son but, pour le rattacher à des principes purs et salutaires. J'ai un double titre pour

tous ceux qui crurent à Danton les crimes de ce conspirateur; je n'imputerai point ceux d'Hébert aux citoyens dont le patriotisme sincère fut entraîné quelquefois au delà des exactes limites de la raison. Les conspirateurs ne seraient point des

---

oser remplir ce devoir puisqu'il faut aujourd'hui de l'audace pour attaquer des scélérats subalternes, l'intérêt de la patrie et mon propre honneur. Ce sont ces hommes qui réalisent cet affreux système de calomnier et de poursuivre tous les patriotes suspects de probité, en même temps qu'ils protégent leurs pareils, et qu'ils justifient leurs crimes par ce mot, qui est le cri de ralliement de tous les ennemis de la patrie : *c'est Robespierre qui l'a ordonné.* C'était aussi le langage de tous les complices d'Hébert, dont je demande en vain la punition. Et qu'importe, comme on l'a dit, qu'ils aient quelquefois dénoncé et arrêté des aristocrates prononcés, s'ils vendent aux autres l'impunité, et s'ils se font de ces services faciles un titre pour trahir et pour opprimer? Que m'importe qu'ils poursuivent l'aristocratie, s'ils assassinent le patriotisme et la vertu, afin qu'il ne reste plus sur la terre que des fripons et leurs protecteurs? Que dis-je! les fripons ne sont-ils pas une espèce d'aristocratie? Tout aristocrate est corrompu, et tout homme corrompu est aristocrate. Mais cherchez sous ce masque de patriotisme; vous y trouverez des nobles, des émigrés, peut-être des hommes qui, après avoir professé ouvertement le royalisme pendant plusieurs années, se sont fait attacher au comité de sûreté générale, comme jadis les prostituées à l'Opéra, pour exercer leur métier impunément, et se venger patriotiquement sur les patriotes de la puissance et des succès de la République.

» Amar et Jagot, s'étant emparé de la police, ont plus d'influence seuls que tous les membres du comité de sûreté générale; leur puissance s'appuie encore sur cette armée de commis dont ils sont les patrons et les généraux; ce sont eux qui sont les principaux artisans du système de division et de calomnie. Il existe une correspondance d'intrigues entre eux et certains membres du comité de salut public, et les autres ennemis du gouvernement républicain ou de la morale publique, car c'est la même chose; aussi ceux qui nous font la guerre sont-ils les apôtres de l'athéisme et de l'immoralité. Une circonstance remarquable et décisive, c'est que les persécutions ont été renouvelées avec une nouvelle chaleur après la célébration de la fête à l'Être suprême.

» Nos ennemis ont senti la nécessité de réparer cette défaite décisive à force de crimes, et de ressusciter à quelque prix que ce fût la corruption qu'ils avaient établie. »

de ce nom puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu ! Que dis-je, *vertu !* C'est une passion naturelle sans doute, mais comment la connaîtraient-ils ces âmes vénales qui ne s'ouvrirent jamais qu'à des passions lâches et féroces ; ces misérables intrigans qui ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale, qui marchèrent dans la révolution à la suite de quelque personnage important et ambitieux, de je ne sais quel prince méprisé, comme jadis nos laquais sur les pas de leurs maîtres ? Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ! elle existe cette passion tendre, impérieuse, irrésistible, tourment et délices des cœurs magnanimes ! cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime, elle existe cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde ! cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouve une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public ! Vous le sentez en ce moment qui brûle dans vos âmes : je le sens dans la mienne. Mais comment nos vils calomniateurs la devineraient-ils ? Comment l'aveugle-né aurait-il l'idée de la lumière ? La nature leur a refusé une âme ; ils ont quelque droit de douter non seulement de l'immortalité de l'âme, mais de son existence. (1)

» Ils m'appellent tyran... Si je l'étais ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissans ! Si je l'étais les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer, quel tendre intérêt ils prennent à notre liberté ! me prêteraient leur

(1) *Lignes raturées :*

« Quant à l'existence de la Divinité, ils en fourniseent eux-mêmes un argument irrésistible ; ce sont leurs propres crimes. »

coupable appui ; je transigerais avec eux ! Dans leur détresse qu'attendent-ils , si ce n'est le secours d'une faction protégée par eux, qui leur vende la gloire et la liberté de notre pays? (1) On arrive à la tyrannie par le secours des fripons : où courent ceux qui les combattent? Au tombeau et à l'immortalité. Quel est le tyran qui me protége ? Quelle est la faction à qui j'appartiens ? C'est vous-mêmes. Quelle est cette faction qui depuis le commencement de la révolution a terrassé les factions, a fait disparaître tant de traîtres accrédités ? C'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle je suis voué, et contre laquelle tous les crimes sont ligués.

» C'est vous qu'on persécute, c'est la patrie, ce sont tous les amis de la patrie. Je me défends encore : combien d'autres ont été opprimés dans les ténèbres ! Qui osera jamais servir la patrie, quand je suis obligé encore ici de répondre à de telles calomnies ! Ils citent comme la preuve d'un dessein ambitieux les effets les plus naturels du civisme et de la liberté : l'influence morale des anciens athlètes de la révolution est aujourd'hui assimilée par eux à la tyrannie. Vous êtes vous-mêmes les plus lâches de tous les tyrans, vous qui calomniez la puissance de la vérité ! Que prétendez-vous, vous qui voulez que la vérité soit sans force dans la bouche des représentans du peuple français? La vérité sans doute a sa puissance ; elle a sa colère, son despotisme ; elle a des accens touchans, terribles, qui retentissent avec force dans les cœurs purs comme dans les consciences coupables, et qu'il n'est pas plus donné au mensonge d'imiter qu'à Salmonée d'imiter les foudres du ciel ; mais accusez-en la nature, accusez-en le peuple, qui la sent et qui

(1) *Lignes raturées :*

« Qui suis-je? Un esclave de la patrie, un martyr vivant de la République, la victime et le fléau du crime. Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes et les plus légitimes sont pour moi des crimes ; il suffit de me connaître pour être calomnié : on pardonne aux autres leurs forfaits; on me fait un crime de mon zèle pour la patrie. Otez-moi ma conscience, je serais le plus malheureux de tous les hommes. »

(Plusieurs de ces pensées, exprimées dans les mêmes termes, se retrouvent plus loin dans le texte.)

l'aime. (1) Il y a deux puissances sur la terre, celle de la raison et celle de la tyrannie ; partout où l'une domine l'autre en est bannie : ceux qui dénoncent comme un crime la force morale de la raison cherchent donc à rappeler la tyrannie. Si vous ne voulez pas que les défenseurs des principes obtiennent quelque influence dans cette lutte difficile de la liberté contre l'intrigue, vous voulez donc que la victoire demeure à l'intrigue ! (2) Si les représentans du peuple qui défendent sa cause ne peuvent pas obtenir impunément son estime, quelle sera la conséquence de ce système, si ce n'est qu'il n'est plus permis de servir le peuple, que la République est proscrite, et la tyrannie rétablie? Et quelle tyrannie plus odieuse que celle qui punit le peuple dans la personne de ses défenseurs ! car la chose la plus libre qui soit dans le monde, même sous le règne du despotisme, n'est-ce pas l'amitié ? Mais vous qui nous en faites un crime, en êtes-vous jaloux? Non ; vous ne prisez que l'or et les biens périssables que les tyrans prodiguent à ceux qui les servent. Vous les servez, vous qui corrompez la morale publique et protégez tous les crimes ! La garantie des conspirateurs est dans l'oubli des principes et dans la corruption ; celle des défenseurs de la liberté est toute dans la conscience publique. Vous les servez, vous qui, toujours en deçà ou au-delà de la vérité, prêchez tour à tour la perfide modération de l'aristocratie, et tantôt la fureur des faux démocrates ! Vous les servez, prédicateurs obstinés de l'athéisme et du vice ! Vous voulez détruire la représentation, vous qui la dégradez par votre conduite, ou qui la troublez par vos intrigues ! Lequel est plus coupable de celui qui attente à sa sûreté par la violence, ou de celui qui attente à sa justice par la séduction et par la perfidie? La tromper c'est la trahir ; la pousser à des actes con-

(1) *Lignes raturées :*

« Sans elle quel obstacle s'opposerait au triomphe de l'imposture et de l'intrigue ? »

(2) *Lignes raturées :*

« Plus le peuple est éclairé et juste, plus la justice et les principes ont d'empire sur lui, et plus ceux qui les défendent obtiennent cette sorte de confiance attachée à la probité ; ceux qui s'indignent de cette confiance veulent la donner. »

traires à ses intentions et à ses principes c'est tendre à sa destruction ; car sa puissance est fondée sur la vertu même et sur la confiance nationale. Nous la chérissons, nous qui, après avoir combattu pour sa sûreté physique, défendons aujourd'hui sa gloire et ses principes ! Est-ce ainsi que l'on marche au despotisme ? Mais quelle dérision cruelle d'ériger en despotes des citoyens toujours proscrits ! Et que sont autre chose ceux qui ont constamment défendu les intérêts de leur pays ? La République a triomphé, jamais ses défenseurs. Qui suis-je, moi qu'on accuse ? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la République, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres sont des crimes pour moi ; un homme est calomnié dès qu'il me connaît ; on pardonne à d'autres leurs forfaits ; on me fait un crime de mon zèle. Otez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux de tous les hommes ; je ne jouis pas même des droits du citoyen ; que dis-je ! il ne m'est pas même permis de remplir les devoirs d'un représentant du peuple.

» C'est ici que je dois laisser échapper la vérité, et dévoiler les véritables plaies de la République. Les affaires publiques reprennent une marche perfide et alarmante ; le système combiné des Hébert et des Fabre d'Eglantine est poursuivi maintenant avec une audace inouie ; les contre-révolutionnaires sont protégés ; ceux qui déshonorent la révolution avec les formes de l'hébertisme le sont ouvertement, les autres avec plus de réserve ; le patriotisme et la probité sont proscrits par les uns et par les autres ; on veut détruire le gouvernement révolutionnaire pour immoler la patrie aux scélérats qui la déchirent, et l'on marche à ce but odieux par deux routes différentes : ici on calomnie ouvertement les institutions révolutionnaires ; là on cherche à les rendre odieuses par des excès ; on tourmente les hommes nuls ou paisibles ; on plonge chaque jour les patriotes dans les cachots, et l'on favorise l'aristocratie de tout son pouvoir : c'est là ce qu'on appelle indulgence, humanité. Est-ce là le gouvernement révolutionnaire que nous avons institué et défendu ? Non ! ce gouvernement est la marche rapide et sûre de la justice ; c'est la foudre lancée par la main

de la liberté contre le crime ; ce n'est pas le despotisme des fripons et de l'aristocratie ; ce n'est pas l'indépendance du crime, de toutes les lois divines et humaines. Sans le gouvernement révolutionnaire la République ne peut s'affermir, et les factions l'étoufferont dans son berceau ; mais s'il tombe en des mains perfides il devient lui-même l'instrument de la contre-révolution : or on cherche à le dénaturer pour le détruire ; ceux qui le calomnient et ceux qui le compromettent par des actes d'oppression sont les mêmes hommes. Je ne développerai point toutes les causes de ces abus ; mais je vous en indiquerai une seule qui suffira pour vous expliquer tous ces funestes effets : elle existe dans l'excessive perversité des agens subalternes d'une autorité respectable constituée dans votre sein. Il est dans ce comité des hommes dont il est impossible de ne pas chérir et respecter les vertus civiques ; c'est une raison de plus de détruire un abus qui s'est commis à leur insu, et qu'ils seront les premiers à combattre. En vain une funeste politique prétendrait-elle environner les agens dont je parle d'un certain prestige superstitieux ; je ne sais pas respecter des fripons : j'adopte bien moins encore cette maxime royale qu'il est utile de les employer ; les armes de la liberté ne doivent être touchées que par des mains pures : épurons la surveillance nationale au lieu d'empailler les vices. La vérité n'est un écueil que pour les gouvernemens corrompus ; elle est l'appui du nôtre. Pour moi je frémis quand je songe que des ennemis de la révolution, que d'anciens professeurs de royalisme, que des ex-nobles, des émigrés peut-être se sont tout à coup faits révolutionnaires, et transformés en commis du comité de sûreté générale pour se venger sur les amis de la patrie de la naissance et des succès de la République. Il serait assez étrange que nous eussions la bonté de payer des espions de Londres ou de Vienne pour nous aider à faire la police de la République ! Or je ne doute pas que ce cas-là ne soit souvent arrivé ; ce n'est pas que ces gens-là ne se soient fait des titres de patriotisme en arrêtant des aristocrates prononcés ; qu'importe à l'étranger de sacrifier quelques Français coupables envers leur patrie, pourvu qu'il immole les patriotes et détruise la République !

» A ces puissans motifs, qui m'avaient déjà déterminé à

dénoncer ces hommes, mais inutilement, j'en joins un autre qui tient à la trame que j'avais commencé à développer. Nous sommes instruits qu'ils sont payés par les ennemis de la révolution pour déshonorer le gouvernement révolutionnaire en lui-même, et pour calomnier les représentans du peuple dont les tyrans ont ordonné la perte. Par exemple, quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant : *c'est Robespierre qui le veut ; nous ne pouvons pas nous en dispenser.* Les infâmes disciples d'Hébert tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais ; ils se disaient mes amis ; ensuite ils m'ont déclaré convaincu de modérantisme : c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme. Jusques à quand l'honneur des citoyens et la dignité de la Convention nationale seront-ils à la merci de ces hommes-là ? Mais le trait que je viens de citer n'est qu'une branche du système de persécution plus vaste dont je suis l'objet. En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie (1). On disait aux nobles : *c'est lui seul* qui vous a proscrits ; on disait en même temps aux patriotes : *il veut sauver les nobles ;* on disait aux prêtres : *c'est lui seul qui vous poursuit ; sans lui vous seriez paisibles et triomphans ;* on disait aux fanatiques : *c'est lui qui détruit la religion ;* on disait aux patriotes persécutés : *c'est lui qui l'a ordonné, ou qui ne veut pas l'empêcher.* On me renvoyait

(1) *Lignes raturées :*

« La liberté publique est violée quand les ennemis du peuple français peuvent réduire ses représentans à l'impuissance de défendre ses intérêts ; or je déclare en votre présence que je me suis vu réduit à cette impuissance ; je déclare que je me suis cru forcé depuis quelque temps à abandonner les fonctions que la Convention nationale m'avait confiées. Je demande que chacun de mes collègues se rende compte à lui-même de la manière dont il serait affecté si le gouvernement se liguait avec tous les ennemis de la révolution pour le rendre seul responsable de tous les crimes et de toutes les erreurs qui se commettent dans la République, et de tous les maux qui affligent les individus. »

toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : *votre sort dépend de lui seul.* Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système ; il y en avait dans le lieu des séances du tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits ; ils disaient : *voilà des malheureux condamnés ; qui est-ce qui en est la cause ? Robespierre.* On s'est attaché particulièrement à prouver que le tribunal révolutionnaire était un *tribunal de sang*, créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons, car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres. Ce cri retentissait dans toutes les prisons ; ce plan de proscription était exécuté à la fois dans tous les départemens par les émissaires de la tyrannie. Ce n'est pas tout ; on a proposé dans ces derniers temps des projets de finance qui m'ont paru calculés pour désoler les citoyens peu fortunés, et pour multiplier les mécontens. J'avais souvent appelé inutilement l'attention du comité de salut public sur cet objet ; hé bien, croirait-on qu'on a répandu le bruit qu'ils étaient encore mon ouvrage, et que pour l'accréditer on a imaginé de dire qu'il existait au comité de salut public une commission des finances, et que j'en étais le président ? Mais comme on voulait me perdre, surtout dans l'opinion de la Convention nationale, on prétendit que moi seul avais osé croire qu'elle pouvait renfermer dans son sein quelques hommes indignes d'elle : on a dit à chaque député revenu d'une mission dans les départemens que moi seul avais provoqué son rappel. Je fus accusé par des hommes très officieux et très insinuans de tout le bien et de tout le mal qui avait été fait. On rapportait fidèlement à mes collègues et tout ce que j'avais dit, et surtout ce que je n'avais pas dit. On écartait avec soin le soupçon qu'on eût contribué à un acte qui pût déplaire à quelqu'un ; j'avais tout fait, tout exigé, tout commandé ; car il ne faut pas oublier mon titre de dictateur. Quand on eut formé cet orage de haines, de vengeances, de terreur, d'amours-propres irrités, on crut qu'il était temps d'éclater. Ceux qui croient avoir des raisons de me redouter se flattaient hautement que ma perte, certaine, allait assurer leur salut et leur triomphe ; tandis que les papiers

anglais et allemands annonçaient mon arrestation, des colporteurs de journaux la criaient à Paris. Mes collègues, devant qui je parle, savent le reste beaucoup mieux que moi ; ils connaissent toutes les tentatives qu'on a faites auprès d'eux pour préparer le succès d'un roman qui paraissait une nouvelle édition de celui de Louvet ; plusieurs pourraient rendre compte des visites imprévues qui leur ont été rendues pour les disposer à me proscrire ; enfin on assure que l'on était prévenu généralement dans la Convention nationale qu'un acte d'accusation allait être porté contre moi : (1) on a sondé les esprits à ce sujet, et tout prouve que la probité de la Convention nationale a forcé les calomniateurs à abandonner ou du moins à ajourner leur crime. Mais qui étaient-ils ces calomniateurs ? Ce que je puis répondre d'abord c'est que, dans un manifeste royaliste trouvé dans les papiers d'un conspirateur connu qui a déjà subi la peine due à ses forfaits, et qui paraît être le texte de toutes les calomnies renouvelées en ce moment, on lit en propres termes cette conclusion, adressée à toutes les espèces d'ennemis publics : *si cet astucieux démagogue n'existait plus, s'il eût payé de sa tête ses manœuvres ambitieuses, la nation serait libre ; chacun pourrait publier ses pensées : Paris n'aurait jamais vu dans son sein cette multitude d'assassinats vulgairement connus sous le faux nom de jugemens du tribunal révolutionnaire.* Je puis ajouter que ce passage est l'analise des proclamations faites par les princes coalisés et des journaux étrangers à la solde des rois, qui par cette voie semblent donner tous les jours le mot d'ordre à tous les conjurés de l'intérieur. Je ne citerai que ce passage de l'un des plus accrédités de ces écrivains (2).

» Je puis donc répondre que les auteurs de ce plan de

---

(1) *Lignes raturées :*

« Je ne suis point assez éclairé sur les manœuvres ténébreuses pour affirmer si cette nouvelle est vraie ou fausse ; mais si elle n'était pas dénuée de fondement j'aurais droit d'en conclure que la probité de la majorité de la Convention nationale a repoussé, etc. »

(2) *La commission a cherché inutilement dans les papiers de Robespierre le journal dont il cite un passage.*

calomnies sont d'abord le duc d'Yorck, M. Pitt, et tous les tyrans armés contre nous. Qui ensuite?..... Ah! je n'ose les nommer dans ce moment et dans ce lieu; je ne puis me résoudre à déchirer entièrement le voile qui couvre ce profond mystère d'iniquités; mais ce que je puis affirmer positivement c'est que parmi les auteurs de cette trame sont les agens de ce système de corruption et d'extravagance, le plus puissant de tous les moyens inventés par l'étranger pour perdre la République, sont les apôtres impurs de l'athéisme, et de l'immoralité, dont il est la base.

» C'est une circonstance bien remarquable que votre décret du... (18 floréal), qui raffermit les bases ébranlées de la morale publique, fut le signal d'un accès de fureur des ennemis de la République; c'est de cette époque que datent les assassinats et les nouvelles calomnies, plus criminelles que les assassinats : les tyrans sentaient qu'ils avaient une défaite décisive à réparer; la proclamation solennelle de vos véritables principes détruisit en un jour les fruits de plusieurs années d'intrigues. Les tyrans triomphaient, le peuple français était placé entre la famine et l'athéisme, plus odieux que la famine. Le peuple peut supporter la faim, mais non le crime: le peuple sait tout sacrifier, excepté ses vertus. La tyrannie n'avait pas encore fait cet outrage à la nature humaine, de lui faire une honte de la morale et un devoir de la dépravation; les plus vils des conspirateurs l'avaient réservé au peuple français dans sa gloire et dans sa puissance. La tyrannie n'avait demandé aux hommes que leurs biens et leur vie; ceux-ci nous demandaient jusqu'à nos consciences; d'une main ils nous présentaient tous les maux, et de l'autre ils nous arrachaient l'espérance. L'athéisme, escorté de tous les crimes, versait sur le peuple le deuil et le désespoir, et sur la représentation nationale les soupçons, le mépris et l'opprobre. Une juste indignation, comprimée par la terreur, fermentait sourdement dans tous les cœurs; une éruption terrible, inévitable, bouillonnait dans les entrailles du volcan, tandis que de petits philosophes jouaient stupidement sur sa cime avec de grands scélérats. Telle était la situation de la République, que, soit que le peuple consentît à souffrir la tyrannie, soit qu'il en secouât violemment le joug,

la liberté était également perdue; car par sa réaction il eût blessé à mort la République, et par sa patience il s'en serait rendu indigne. Aussi, de tous les prodiges de notre révolution, celui que la postérité concevra le moins c'est que nous ayons pu échapper à ce danger. Grâces immortelles vous soient rendues! Vous avez sauvé la patrie; votre décret du... (18 floréal) est lui seul une révolution; vous avez frappé du même coup l'athéisme et le despotisme sacerdotal; vous avez avancé d'un demi-siècle l'heure fatale des tyrans; vous avez rattaché à la cause de la révolution tous les cœurs purs et généreux; vous l'avez montrée au monde dans tout l'éclat de sa beauté céleste. O jour à jamais fortuné, où le peuple français tout entier s'éleva pour rendre à l'auteur de la nature le seul hommage digne de lui! Quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent enchanter les regards et le cœur des hommes! O vieillesse honorée! ô généreuse ardeur des enfans de la patrie! ô joie naïve et pure des jeunes citoyens! ô larmes délicieuses des mères attendries! ô charme divin de l'innocence et de la beauté! ô majesté d'un grand peuple heureux par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa vertu! Être des êtres! le jour où l'univers sortit de tes mains toutes puissantes brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux que ce jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes regards et de ses destinées?

» Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde de calme, de bonheur, de sagesse et de bonté. A la vue de cette réunion sublime du premier peuple du monde, qui aurait cru que le crime existait encore sur la terre? (1) Mais quand

(1) *Lignes raturées :*

« Quel homme n'a pas été pénétré du charme touchant qu'il portait dans tous les cœurs? Quel est le représentant du peuple qui dans ce moment n'a pas cru recueillir la plus douce récompense de son dévouement à la patrie? Quiconque aurait vu ce spectacle avec des yeux secs ou avec une âme indifférente est un monstre. Le silence du sentiment imprimait plus éloquemment que les discours les émotions douces et profondes dont tous les cœurs étaient remplis, et ce cri échappait de tous les cœurs, *que quiconque avait vu ce grand spectacle pouvait quitter la vie sans regret.*

le peuple, en présence duquel tous les vices privés disparaissent, est rentré dans ses foyers domestiques, les intrigans reparaissent, et le rôle des charlatans recommence. C'est depuis cette époque qu'on les a vus s'agiter avec une nouvelle audace, et chercher à punir tous ceux qui avaient déconcerté le plus dangereux de tous les complots. Croirait-on qu'au sein de l'allégresse publique des hommes aient répondu par des signes de fureur aux touchantes acclamations du peuple ? Croira-t-on que le président de la Convention nationale, parlant au peuple assemblé, fut insulté par eux, et que ces hommes étaient des représentans du peuple? Ce seul trait explique tout ce qui s'est passé depuis (1). La première tentative que firent les malveillans fut de chercher à avilir les grands principes que vous aviez proclamés, et à effacer le souvenir touchant de la fête nationale : tel fut le but du caractère et de la solennité qu'on donna à ce qu'on appelait l'affaire de *Catherine Théos* (*a*). La malveillance a bien su tirer parti de la conspiration politique cachée sous le nom de quelques dévotes

(1) *Lignes raturées :*

« A considérer la nature de leur colère, les moyens et l'objet de la ligue, on eût cru voir les pygmées renouveler la conspiration des Titans. C'est depuis cette époque que les manœuvres dont j'ai parlé se sont développées. Si le trait dont j'ai à parler n'était pas propre à répandre la plus vive lumière sur les vues de la coalition, je me garderais bien de rappeler certains faits scandaleux arrivés au sein même de la fête de l'Être suprême, car un sentiment impérieux de pudeur ne me permettrait pas d'avouer que des représentans du peuple ont répondu par les cris de la fureur aux touchantes acclamations du peuple; que le président de la Convention nationale, parlant au peuple, fut insulté par des injures grossières et les grossiers sarcasmes de quelques autres, et les courses de ceux qui, cherchant des crimes à celui qu'ils voulaient perdre dans les signes de l'allégresse publique, allaient répandre le poison de la terreur et les soupçons en disant : *voyez-vous comme on l'applaudit !*

» On n'oublia rien pour effacer les impressions salutaires qu'avait produites la fête de l'Être suprême. La première tentative fut le rapport de Vadier, rapport où une conspiration politique, profonde, a été déguisée sous le récit d'une farce mystique et sous des plaisanteries assez déplacées. »

(*a*) *Voyez* plus loin, page 310, à la note.

imbéciles, et on ne présenta à l'attention publique qu'une farce mystique et un sujet inépuisable de sarcasmes indécens ou puériles. Les véritables conjurés échappèrent, et on faisait retentir Paris et toute la France du nom de *la mère de Dieu.* Au même instant on vit éclore une multitude de pamphlets dégoûtans, dignes du père Duchesne, dont le but était d'avilir la Convention nationale, le tribunal révolutionnaire; de renouveler les querelles religieuses, d'ouvrir une persécution aussi atroce qu'impolitique contre les esprits faibles ou crédules, imbus de quelque ressouvenir superstitieux (1). En effet, une multitude de citoyens paisibles et même de patriotes ont été arrêtés à l'occasion de cette affaire; et les coupables conspirent encore en liberté, car le plan est de les sauver, de tourmenter le peuple et de multiplier les mécontens (2). Que n'a-t-on pas fait pour parvenir à ce but! Prédication ouverte de l'athéisme, violences inopinées contre le culte, exactions commises sous les formes les plus indécentes, persécutions dirigées contre le peuple sous prétexte de superstition; système de famine, d'abord par les accaparemens, ensuite par la guerre suscitée à

---

(1) *Lignes raturées :*

« Enfin, de multiplier les chances des assassins en réveillant le fanatisme, tandis que l'on détournait l'attention publique des véritables conspirateurs qui conduisaient eux-mêmes toute cette trame. »

(2) *Lignes raturées :*

« L'affectation insolente avec laquelle l'aristocratie cherchait à précipiter le jugement de ce procès, et à en faire l'objet d'un scandale public ou d'une comédie ridicule, eût suffi seule pour dévoiler ce projet; mais il est encore prouvé par les faits les plus positifs et les plus multipliés. Cependant l'agent national de la commune, pour avoir fait arrêter, d'après le vœu du comité de salut public, quelques agens de ces manœuvres, a été réprimandé et menacé par le comité de sûreté générale. Ce dernier comité a encore dénoncé l'accusateur public pour avoir remis les pièces de cette affaire au comité de salut public, qui avait senti la nécessité de l'approfondir avec plus de sagacité.

» On a voulu surtout dans ces derniers temps multiplier les mécontens, et toujours les vexations ont été déguisées sous le prétexte du bien public, les persécutions suscitées au peuple sous le prétexte du fanatisme : les apôtres de l'athéisme et de l'immoralité étaient sans doute le plus fécond et le plus sûr moyen de parvenir à ce but. »

tout commerce licite sous prétexte d'accaparement; incarcération des patriotes, tout tendait à ce but. Dans le même temps la trésorerie nationale suspendait les paiemens; on réduisait au désespoir par des projets machiavéliques les petits créanciers de l'État; on employait la violence et la ruse pour leur faire souscrire des engagemens funestes à leurs intérêts, au nom de la loi même qui désavoue cette manœuvre. Toute occasion de vexer un citoyen était saisie avec avidité, et toutes vexations étaient déguisées, selon l'usage, sous des prétextes de bien public. On servait l'aristocratie, mais on l'inquiétait, on l'épouvantait à dessein pour grossir le nombre des mécontens, et la pousser à quelque acte de désespoir contre le gouvernement révolutionnaire (1). On publiait qu'Hérault, Danton,

(1) *Lignes raturées:*

« On incarcérait, on persécutait les patriotes; on prodiguait les attentats pour en accuser le comité de salut public. Ceux qui déclament contre le gouvernement et ceux qui commettent les excès qu'on lui impute sont les mêmes hommes. La conjuration contre le gouvernement a commencé au moment de sa naissance, et elle continue actuellement avec une nouvelle activité. Les conjurés l'avaient d'abord attaqué collectivement; ils le poursuivent maintenant en détail dans les membres qui le composent, et ils appellent sur une seule tête cette masse de mécontentement et de haine qu'ils s'efforcent de grossir pour en écraser ensuite tous les autres. Qui peut leur contester qu'il y a de l'habileté dans cette tactique? Ils savent qu'il est plus facile de perdre un homme que de détruire une puissance, et ils croient bien plus à l'empire des petites passions qu'à celui de la raison et des sentimens généreux. On disait il y a peu de jours dans les prisons : *il est temps de se montrer; le comité de sûreté générale s'est déclaré contre le comité de salut public.* On le disait dans la nuit même où se passa la fameuse séance des deux comités dont j'ai rendu compte, et il fallut des précautions actives et extraordinaires pour maintenir l'ordre. On arrêta peu de jours auparavant des colporteurs de journaux qui criaient à perte d'haleine : *grande arrestation de Robespierre.* On répandait le bruit que Saint-Just était noble, et qu'il voulait sauver les nobles; on répandait en même temps que je voulais les proscrire. Des fripons, apostés au lieu où les conspirateurs expient leurs forfaits, cherchaient à apitoyer le peuple, et disaient : *c'est Robespierre qui égorge ces innocens.* C'était le cri de ralliement des contre-révolutionnaires détenus; c'était celui de tous mes ennemis, qui me renvoyaient les

Hébert étaient des victimes du comité de salut public, et qu'il fallait les venger par la perte de ce comité. On voulait ménager les chefs de la force armée; on persécutait les magistrats de la commune, et on parlait de rappeler Pache aux fonctions de maire. Tandis que des représentans du peuple tenaient hautement ce langage, tandis qu'ils s'efforçaient de persuader à leurs collègues qu'ils ne pouvaient trouver de salut que dans la perte des membres du comité, tandis que des jurés du tribunal révolutionnaire, qui avaient cabalé scandaleusement en faveur des conjurés accusés par la Convention, disaient partout qu'il fallait résister à l'oppression, et qu'il y avait vingt-neuf mille patriotes déterminés à renverser le gouvernement actuel, voici le langage que tenaient les journaux étrangers, qui dans tous les momens de crise ont toujours annoncé fidèlement les complots prêts de s'exécuter au milieu de nous, et dont les auteurs semblent avoir des relations avec les conjurés : *il faut une émeute aux criminels; en conséquence ils ont rassemblé à Paris en ce moment, de toutes les parties de la République, les scélérats qui la désolaient au temps de Chaumette et d'Hébert;* ceux que vous avez ordonné par votre décret de faire traduire au tribunal révolutionnaire.

» On rendait odieux le gouvernement révolutionnaire pour préparer sa destruction. Après en avoir accumulé tous les ordres, et en avoir dirigé tout le blâme sur ceux qu'on voulait perdre par un système sourd et universel de calomnie, on devait détruire le tribunal révolutionnaire ou le composer de conjurés; appeler à soi l'aristocratie; présenter à tous les ennemis de la patrie l'impunité, et montrer au peuple ses plus zélés défenseurs comme les auteurs de tous les maux passés.

---

plaintes de tous les citoyens comme à l'arbitre de toutes les destinées. C'était le moment où l'on attaquait le tribunal révolutionnaire, où l'on m'identifiait avec cette institution et avec tout le gouvernement révolutionnaire; c'était le temps où le comité de sûreté générale prêtait lui-même son nom et son appui à toutes ces manœuvres. Des libelles insidieux, de véritables manifestes étaient prêts d'éclore; on devait invoquer la Déclaration des Droits, demander l'exécution actuelle et littérale de la Constitution, la liberté indéfinie de la presse, l'anéantissement du tribunal révolutionnaire et la liberté des détenus. »

Si nous réussissons, disaient les conjurés, *il faudra contraster par une extrême indulgence avec l'état présent des choses.* Ce mot renferme toute la conspiration. Quels étaient les crimes reprochés à Danton, à Fabre, à Desmoulins ? De prêcher la clémence pour les ennemis de le patrie, et de conspirer pour leur assurer une amnistie fatale à la liberté. Que dirait-on si les auteurs du complot dont je viens de parler étaient du nombre de ceux qui ont conduit Danton, Fabre et Desmoulins à l'échafaud ? Que faisaient les premiers conjurés ? Hébert, Chaumette et Ronsin s'appliquaient à rendre le gouvernement révolutionnaire insupportable et ridicule, tandis que Camille Desmoulins l'attaquait dans des écrits satiriques, et que Fabre et Danton intriguaient pour le défendre. Les uns calomniaient, les autres préparaient les prétextes de la calomnie. Le même système est aujourd'hui continué ouvertement. Par quelle fatalité ceux qui déclamaient jadis contre Hébert défendent-ils ses complices ? Comment ceux qui se déclaraient les ennemis de Danton sont-ils devenus ses imitateurs ? Comment ceux qui jadis accusaient hautement certains membres de la Convention se trouvent-ils ligués avec eux contre les patriotes qu'on veut perdre ? Les lâches ! ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie ! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran ! Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi ! comme ils semblaient adopter les principes de tous les bons citoyens ! comme leur feinte amitié était naïve et caressante ! Tout à coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages ; une joie féroce brillait dans leurs yeux : c'était le moment où ils croyaient toutes leurs mesures bien prises pour m'accabler. Aujourd'hui ils me caressent de nouveau ; leur langage est plus affectueux que jamais : il y a trois jours ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina ; aujourd'hui ils me prêtent les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce ! mais que leurs moyens sont méprisables ! Jugez-en par un seul trait. J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un de mes collègues, de surveiller un bureau de police générale récemment et faiblement organisé au comité de salut public. Ma courte gestion s'est bornée à

provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la révolution. Hé bien, croira-t-on que ce seul mot de *police générale* a servi de prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du comité de sûreté générale, des erreurs de toutes les autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis? Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé à qui l'on n'ait dit de moi : *voilà l'auteur de tes maux; tu serais heureux et libre s'il n'existait plus.* Comment pourrais-je ou raconter ou deviner toutes les espèces d'impostures qui ont été clandestinement insinuées soit dans la Convention nationale, soit ailleurs, pour me rendre odieux ou redoutable? Je me bornerai à dire que depuis plus de six semaines la nature et la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal m'a forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du comité de salut public, et je jure qu'en cela même je n'ai consulté que ma raison et la patrie. Je préfère ma qualité de représentant du peuple à celle de membre du comité de salut public, et je mets ma qualité d'homme et de citoyen français avant tout.

» Quoi qu'il en soit, voilà au moins six semaines que ma dictature est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement : le patriotisme a-t-il été plus protégé? les factions plus timides? la patrie plus heureuse? Je le souhaite. Mais cette influence s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause de la patrie devant la représentation nationale et au tribunal de la raison publique; il m'a été permis de combattre les factions qui vous menaçaient; j'ai voulu déraciner le système de corruption et de désordre qu'elles avaient établi, et que je regarde comme le seul obstacle à l'affermissement de la République : j'ai pensé qu'elle ne pouvait s'asseoir que sur les bases éternelles de la morale. Tout s'est ligué contre moi et contre ceux qui avaient les mêmes principes. Après avoir vaincu les dédains et les contradictions de plusieurs, je vous ai proposé les grands principes gravés dans vos cœurs, et qui ont foudroyé les complots des athées contre-révolutionnaires; vous les avez consacrés; mais c'est le sort des principes d'être proclamés par les gens de bien, et appli-

qués ou contrariés par les méchans. La veille même de la fête de l'Être suprême on voulait la faire reculer sous un prétexte frivole ; depuis on n'a cessé de jeter du ridicule sur tout ce qui tient à ces idées ; depuis on n'a cessé de favoriser tout ce qui pouvait réveiller la doctrine des conjurés que vous avez punis. Tout récemment on vient de faire disparaître les traces de tous les monumens qui ont consacré de grandes époques de la révolution ; ceux qui rappelaient la révolution morale qui vous vengeait de la calomnie et qui fondait la République sont les seuls qui aient été détruits. Je n'ai vu chez plusieurs aucun penchant à suivre des principes fixes, à tenir la route de la justice tracée entre les deux écueils que les ennemis de la patrie ont placés sur notre carrière. S'il faut que je dissimule ces vérités, qu'on m'apporte la ciguë ! Ma raison, non mon cœur, est sur le point de douter de cette république vertueuse dont je m'étais tracé le plan.

J'ai cru deviner le véritable but de cette bizarre imputation de dictature ; je me suis rappelé que Brissot et Rolland en avaient déjà rempli l'Europe dans le temps où ils exerçaient une puissance presque sans bornes. Dans quelles mains sont aujourd'hui les armées, les finances et l'administration intérieure de la République ? Dans celles de la coalition qui me poursuit. Tous les amis des principes sont sans influence (1) ; mais ce n'est pas assez pour eux d'avoir éloigné par le désespoir du bien un surveillant incommode ; son existence seule est pour eux un objet d'épouvante, et ils avaient médité dans les ténèbres, à l'insu de leurs collègues, le projet de lui arracher le droit de défendre le peuple avec la vie. Oh ! je la leur abandonnerai sans regret ! J'ai l'expérience du passé, et je vois l'avenir ! Quel ami de la patrie peut vouloir survivre au moment où il n'est plus permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée ! Pourquoi demeurer dans un ordre de choses où l'intrigue triomphe éternellement de la vérité, où la justice est un mensonge, où les plus viles passions, où les craintes les

(1) *Lignes raturées :*

« S'il existe dans le monde une espèce de tyrannie, n'est-ce pas celle dont je suis la victime ? »

plus ridicules occupent dans les cœurs la place des intérêts sacrés de l'humanité ? Comment supporter le supplice de voir cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur âme hideuse sous le voile de la vertu, et même de l'amitié, mais qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de mon pays fut le plus lâche et le plus atroce ? En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur des hommes pervers qui s'introduisaient parmi les sincères amis de l'humanité, et je m'applaudis de voir la fureur des Verrès et des Catilina de mon pays tracer une ligne profonde de démarcation entre eux et tous les gens de bien (1). J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la calomnie ; mais leurs oppresseurs sont morts aussi ! Les bons et les méchans disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes et énerver vos vertus par leur désolante doctrine ! Non, Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel !... Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacriléges, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée, et qui insulte à la mort ; gravez-y plutôt celle-ci : *la mort est le commencement de l'immortalité.*

» J'ai promis il y a quelque temps de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple. Je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à la situation où je me suis placé : je leur lègue la vérité terrible, et la mort !

» Représentans du peuple français, il est temps de reprendre la fierté et la hauteur du caractère qui vous convient. Vous n'êtes pas faits pour être régis, mais pour régir les dépositaires de votre confiance : les hommages qu'ils vous doivent ne consistent pas dans ces vaines flagorneries, dans ces récits flatteurs,

---

(1) *Lignes raturées :*

« Qu'ils me préparent la ciguë ; je l'attendrai sur ces siéges sacrés : je léguerai du moins à ma patrie l'exemple d'un constant amour pour elle, et aux ennemis de l'humanité l'opprobre et la mort. »

prodigués aux rois par des ministres ambitieux, mais dans la vérité, et surtout dans le respect profond pour vos principes. On vous a dit que tout est bien dans la République : je le nie. Pourquoi ceux qui avant-hier vous prédisaient tant d'affreux orages ne voyaient-ils plus hier que des nuages légers ? Pourquoi ceux qui vous disaient naguère : *je vous déclare que nous marchons sur des volcans*, croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur des roses ? Hier ils croyaient aux conspirations : je déclare que j'y crois dans ce moment. Ceux qui vous disent que la fondation de la République est une entreprise si facile vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération qui justifient cet ambitieux langage ? S'est-on seulement occupé de ce grand objet ? Que dis-je ! ne voulait-on pas proscrire ceux qui les avaient préparés ? On les loue aujourd'hui parce qu'on se croit plus faible ; donc on les proscrira encore demain si on devient plus fort. Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées : pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois ? et comment dans quatre jours tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés ? On vous parle beaucoup de vos victoires (1), avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers, que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations, et par la grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes, pour prévenir les dangers de la victoire, ou pour nous en assurer les fruits ? Surveillez la victoire ; surveillez la Belgique. Je vous avertis que votre décret contre les Anglais a été éternellement violé ; que l'Angleterre, tant maltraitée par nos discours, est ménagée par nos armes : je vous avertis que les comédies philanthropiques jouées par Dumourier dans la Belgique sont répétées aujourd'hui ; que l'on s'amuse à planter

(1) *Ligne raturée ;*

« Avec des récits moins pompeux elles paraîtraient plus grandes. »

des arbres stériles de la liberté dans un sol ennemi, au lieu de cueillir les fruits de la victoire, et que les esclaves vaincus sont favorisés aux dépens de la République victorieuse. Nos ennemis se retirent, et nous laissent à nos divisions intestines. Songez à la fin de la campagne ; craignez les factions intérieures ; craignez les intrigues favorisées par l'éloignement dans une terre étrangère. On a semé la division parmi les généraux ; l'aristocratie militaire est protégée ; les généraux fidèles sont persécutés ; l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte ; on a violé vos décrets pour secouer le joug d'une surveillance nécessaire. Ces vérités valent bien des épigrammes.

» Notre situation intérieure est beaucoup plus critique. Un système raisonnable de finances est à créer ; celui qui règne aujourd'hui est mesquin, prodigue, tracassier, dévorant, et dans le fait absolument indépendant de votre surveillance suprême. Les relations extérieures sont absolument négligées ; presque tous les agens employés chez les puissances étrangères, décriés par leur incivisme, ont trahi ouvertement la République avec une audace impunie jusqu'à ce jour.

» Le gouvernement révolutionnaire mérite toute votre attention : qu'il soit détruit aujourd'hui, demain la liberté n'est plus. Il ne faut pas le calomnier, mais le rappeler à son principe, le simplifier, diminuer la foule innombrable de ses agens, les épurer surtout : il faut rendre la sécurité au peuple, mais non à ses ennemis. Il ne s'agit point d'entraver la justice du peuple par des formes nouvelles ; la loi pénale doit nécessairement avoir quelque chose de vague, parce que, le caractère actuel des conspirateurs étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les saisir sous toutes les formes. Une seule manière de conspirer laissée impunie rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie. La garantie du patriotisme n'est donc pas dans la lenteur ni dans la faiblesse de la justice nationale, mais dans les principes et dans l'intégrité de ceux à qui elle est confiée, dans la bonne foi du gouvernement, dans la protection franche qu'il accorde aux patriotes, et dans l'énergie avec laquelle il comprime l'aristocratie ; dans l'esprit public, dans certaines institutions morales et politiques qui, sans entraver la marche de la jus-

tice, offrent une sauvegarde aux bons citoyens, et couperont par leur influence sur l'opinion publique et sur la direction de la marche révolutionnaire (1), et qui vous seront proposées quand les conspirations les plus voisines permettront aux amis de la liberté de respirer.

» Guidons l'action révolutionnaire par des maximes sages et constamment maintenues; punissons sévèrement ceux qui abusent des principes révolutionnaires pour vexer les citoyens. Qu'on soit bien convaincu que tous ceux qui sont chargés de la surveillance nationale, dégagés de tout esprit de parti, veulent fortement le triomphe du patriotisme et la punition des coupables; tout rentre dans l'ordre : (2) mais si l'on devine que des hommes trop influens désirent en secret la destruction du gouvernement révolutionnaire, qu'ils inclinent à l'indulgence plutôt qu'à la justice; s'ils emploient des agens corrompus, s'ils calomnient aujourd'hui la seule autorité qui impose aux ennemis de la liberté, et se rétractent le lendemain pour intriguer de nouveau; si, au lieu de rendre la liberté aux patriotes, ils la rendent indistinctement aux conspirateurs, alors tous les intrigans se liguent pour calomnier les patriotes, et les opprimer. (3) C'est à toutes ces causes qu'il faut imputer les abus, et non au gouvernement révolutionnaire, car il n'y en a pas un qui ne fût insupportable aux mêmes conditions.

» Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie; il faut le sauver lui-même de tous les écueils : ce serait mal conclure de croire qu'il faut le détruire par cela seul que les ennemis du bien public l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre. C'est une étrange manière de protéger

---

(1) *Ligne raturée :*

« Ce sont ces institutions qui nous manquent encore. »

(2) *Lignes raturées :*

« Tout marchera vers le véritable but des institutions révolutionnaires, et la terreur imprimée au crime sera la meilleure garantie de l'innocence. »

(3) *Lignes raturées :*

« C'est une mauvaise manière de protéger les patriotes de donner la liberté aux coupables, car la terreur des criminels de la révolution est la meilleure garantie de l'innocence. »

les patriotes de mettre en liberté les contre-révolutionnaires, et de faire triompher les fripons ! C'est la terreur du crime qui fait la sécurité de l'innocence.

» Au reste je suis loin d'imputer les abus à la majorité de ceux à qui vous avez donné votre confiance ; la majorité est elle-même paralysée et trahie ; l'intrigue et l'étranger triomphent. On se cache, on dissimule, on trompe ; donc on conspire. On était audacieux, on méditait un grand acte d'oppression, on s'entourait de la force pour comprimer l'opinion publique après l'avoir irritée ; (1) on cherche à séduire des fonctionnaires publics dont on redoute la fidélité ; on persécute les amis de la liberté : on conspire donc. On devient tout à coup souple et même flatteur ; on sème sourdement des insinuations dangereuses contre Paris ; on cherche à endormir l'opinion publique ; on calomnie le peuple ; on érige en crime la sollicitude civique ; on ne renvoie point les déserteurs, les prisonniers ennemis, les contre-révolutionnaires de toute espèce qui se rassemblent à Paris, et on éloigne les canonniers, on désarme les citoyens ; on intrigue dans l'armée ; on cherche à s'emparer de tout : donc on conspire. Ces jours derniers on chercha à vous donner le change sur la conspiration ; aujourd'hui on la nie ; c'est même un crime d'y croire. On vous effraie, on vous rassure tour à tour : la véritable conspiration la voilà.

» La contre-révolution est dans l'administration des finances.

» Elle porte toute sur un système d'innovation contre-révolutionnaire, déguisé sous le dehors du patriotisme. Elle a pour but de fomenter l'agiotage, d'ébranler le crédit public en déshonorant la loyauté française, de favoriser les riches créanciers, de ruiner et de désespérer les pauvres, de multiplier les mécontens, de dépouiller le peuple des biens nationaux, et d'amener insensiblement la ruine de la fortune publique.

» Quels sont les administrateurs suprêmes de nos finances ? Des brissotins, des feuillans, des aristocrates et des fripons connus ; ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel ; ce

(1) *Lignes raturées :*

« On calomniait d'avance l'indignation publique qu'on se préparait à exciter. »

sont les compagnons et les successeurs de Chabot, de Fabre et de Julien (de Toulouse).

» Pour pallier leurs pernicieux desseins ils se sont avisés dans les derniers temps de prendre l'attache du comité de salut public, parce qu'on ne doutait pas que ce comité, distrait par tant et de si grands travaux, adopterait de confiance, comme il est arrivé quelquefois, tous les projets de Cambon. C'est un nouveau stratagème imaginé pour multiplier les ennemis du comité, dont la perte est le principal but de toutes les conspirations.

» La trésorerie nationale, dirigée par un contre-révolutionnaire hypocrite nommé l'Hermina, seconde parfaitement leurs vues par le plan qu'elle a adopté de mettre des entraves à toutes les dépenses urgentes, sous le prétexte d'un attachement scrupuleux aux formes, de ne payer personne, excepté les aristocrates, et de vexer les citoyens malaisés par des refus, par des retards, et souvent par des provocations odieuses.

» La contre-révolution est dans toutes les parties de l'économie politique. Les conspirateurs nous ont précipités malgré nous dans des mesures violentes, que leurs crimes seuls ont rendues nécessaires, et réduit la République à la plus affreuse disette, et qui l'auraient affamée sans le concours des événemens les plus inattendus. Ce système était l'ouvrage de l'étranger, qui l'a proposé par l'organe vénal des Chabot, des Luillier, des Hébert et tant d'autres scélérats. Il faut tous les efforts du génie pour ramener la République à un régime naturel et doux, qui seul peut entretenir l'abondance, et cet ouvrage n'est pas encore commencé.

» On se rappelle tous les crimes prodigués pour réaliser le pacte de famine enfanté par le génie infernal de l'Angleterre. Pour nous arracher à ce fléau il a fallu deux miracles également inespérés : le premier est la rentrée de notre convoi vendu à l'Angleterre avant son départ de l'Amérique, et sur lequel le cabinet de Londres comptait, et la récolte abondante et prématurée que la nature nous a présentée ; l'autre est la patience sublime du peuple, qui a souffert la faim même pour conserver sa liberté. Il nous reste encore à surmonter le défaut de bras, de voitures, de chevaux, qui est un obstacle à la

moisson et à la culture des terres, et toutes les manœuvres tramées l'année dernière par nos ennemis, et qu'ils ne manqueront pas de renouveler.

» Les contre-révolutionnaires sont accourus ici pour se joindre à leurs complices, et défendre leurs patrons à force d'intrigues et de crimes. Ils comptent sur les contre-révolutionnaires détenus, sur les gens de la Vendée et sur les déserteurs et prisonniers ennemis, qui, selon tous les avis, s'échappent depuis quelque temps en foule pour se rendre à Paris, comme je l'ai déjà dénoncé inutilement plusieurs fois au comité de salut public; enfin sur l'aristocratie, qui conspire en secret autour de nous. On excitera dans la Convention nationale de violentes discussions; les traîtres, cachés jusqu'ici sous des dehors hypocrites, jetteront le masque; les conspirateurs accuseront leurs accusateurs, et prodigueront tous les stratagèmes jadis mis en usage par Brissot pour étouffer la voix de la vérité. S'ils ne peuvent maîtriser la Convention par ce moyen, ils la diviseront en deux partis; et un vaste champ est ouvert à la calomnie et à l'intrigue. S'ils la maîtrisent un moment, ils accuseront de despotisme et de résistance à l'autorité nationale ceux qui combattront avec énergie leur ligue criminelle; les cris de l'innocence opprimée, les accens mâles de la liberté outragée seront dénoncés comme les indices d'une influence dangereuse ou d'une ambition personnelle : vous croirez être retournés sous le couteau des anciens conspirateurs. Le peuple s'indignera; on l'appellera une faction; la faction criminelle continuera de l'exaspérer; elle cherchera à diviser la Convention nationale du peuple; enfin à force d'attentats on espère parvenir à des troubles dans lesquels les conjurés feront intervenir l'aristocratie et tous leurs complices pour égorger les patriotes et rétablir la tyrannie. Voilà une partie du plan de la conspiration. Et à qui faut-il imputer ces maux? A nous-mêmes, à notre lâche faiblesse pour le crime, et à notre coupable abandon des principes proclamés par nous-mêmes. Ne nous y trompons pas; fonder une immense République sur les bases de la raison et de l'égalité, resserrer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense n'est pas une entreprise que la légèreté puisse consommer; c'est le

chef-d'œuvre de la vertu et de la raison humaine. Toutes les factions naissent en foule du sein d'une grande révolution ; comment les réprimer si vous ne soumettez sans cesse toutes les passions à la justice? Vous n'avez pas d'autre garant de la liberté que l'observation rigoureuse des principes et de la morale universelle que vous avez proclamés. Si la raison ne règne pas, il faut que le crime et l'ambition règnent; sans elle la victoire n'est qu'un moyen d'ambition et un danger pour la liberté même, un prétexte fatal dont l'intrigue abuse pour endormir le patriotisme sur les bords du précipice; sans elle qu'importe la victoire même? La victoire ne fait qu'armer l'ambition, endormir le patriotisme, éveiller l'orgueil, et creuser de ses mains brillantes le tombeau de la République. Qu'importe que nos armées chassent devant elles les satellites armés des rois, si nous reculons devant les vices destructeurs de la liberté publique? Que nous importe de vaincre les rois si nous sommes vaincus par les vices qui amènent la tyrannie? Or qu'avons-nous fait depuis quelque temps contre eux? Nous avons proclamé de grands prix.

» Que n'a-t-on pas fait pour les protéger parmi nous! Qu'avons-nous fait depuis quelque temps pour les détruire? Rien, car ils lèvent une tête insolente, et menacent impunément la vertu; rien, car le gouvernement a reculé devant les factions, et elles trouvent des protecteurs parmi les dépositaires de l'autorité publique : attendons-nous donc à tous les maux, puisque nous leur abandonnons l'empire. Dans la carrière où nous sommes s'arrêter avant le terme c'est périr, et nous avons honteusement rétrogradé. Vous avez ordonné la punition de quelques scélérats auteurs de tous nos maux; ils osent résister à la justice nationale, et on leur sacrifie les destinées de la patrie et de l'humanité! Attendons-nous donc à tous les fléaux que peuvent entraîner les factions, qui s'agitent impunément. Au milieu de tant de passions ardentes, et dans un si vaste empire, les tyrans, dont je vois les armées fugitives, mais non enveloppées, mais non exterminées, se retirent pour vous laisser en proie à vos dissensions intestines, qu'ils allument eux-mêmes, et à une armée d'agens criminels que vous ne savez pas même apercevoir. Laissez flotter un moment les

rênes de la révolution ; vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie ; un siècle de guerre civile et de calamités désolera notre patrie, et nous périrons pour n'avoir pas voulu saisir un moment marqué dans l'histoire des hommes pour fonder la liberté ; nous livrons notre patrie à un siècle de calamités (1), et les malédictions du peuple s'attacheront à notre mémoire, qui devait être chère au genre humain ! Nous n'aurons pas même le mérite d'avoir entrepris de grandes choses par des motifs vertueux ; on nous confondra avec les indignes mandataires du peuple qui ont déshonoré la représentation nationale, et nous partagerons leurs forfaits en les laissant impunis. L'immortalité s'ouvrait devant nous : nous périrons avec ignominie. Les bons citoyens périront : les méchans périront aussi ; le peuple, outragé et victorieux, les laisserait-il jouir en paix du fruit de leurs crimes ? les tyrans eux-mêmes ne briseraient-ils pas ces vils instrumens ? Quelle justice avons-nous faite envers les oppresseurs du peuple ? Quels sont les patriotes opprimés par les plus odieux abus de l'autorité nationale qui ont été vengés ? Que dis-je ! quels sont ceux qui ont pu faire entendre impunément la voix de l'innocence opprimée ? Les coupables n'ont-ils pas établi cet affreux principe que dénoncer un représentant infidèle c'est conspirer contre la représentation nationale ? L'oppresseur répond aux opprimés par l'incarcération et de nouveaux outrages. Cependant les départemens où ces crimes ont été commis les ignorent-ils parce que nous les oublions ? et les plaintes que nous repoussons ne retentissent-elles pas avec plus de force dans les cœurs comprimés des citoyens malheureux ? Il est si facile et si doux d'être juste ! pourquoi nous dévouer à l'opprobre des coupables en les tolérant ? Mais quoi ! les abus tolérés n'iront-ils pas en croissant ? les coupables impunis ne voleront-ils pas de crimes en crimes ? Voulons-nous partager tant d'infamie, et nous vouer au sort affreux des oppresseurs du peuple ? Quels

(1) *Lignes raturées :*

« Et notre mémoire, qui devait être chère au monde, sera l'objet des malédictions du genre humain. »

titres ont-ils pour en opposer même aux plus vils tyrans? Une faction pardonnerait à une autre faction ; bientôt les scélérats vengeraient le monde en s'entr'égorgeant eux-mêmes, et s'ils échappaient à la justice des hommes ou à leur propre fureur, échapperaient-ils à la justice éternelle, qu'ils ont outragée par le plus horrible de tous les forfaits?

» Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice si leur affreux empire doit durer encore. Eh ! qui pourrait désirer de voir plus longtemps cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur âme hideuse sous un masque de vertu jusqu'au moment où leur crime paraît mûr, qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce?

» Si l'on proposait ici de prononcer une amnistie en faveur des députés perfides, et de mettre les crimes de tout représentant sous la sauvegarde d'un décret, la rougeur couvrirait le front de chacun de nous ; mais laisser sur la tête des représentans fidèles le devoir de dénoncer les crimes, et cependant d'un autre côté les livrer à la rage d'une ligue insolente s'ils osent le remplir, n'est-ce pas un désordre encore plus révoltant? C'est plus que protéger le crime, c'est lui immoler la vertu!

» En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité ; mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices ; ils ont cru qu'il ne s'agissait plus pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère ; et je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien ; mais si les Verrès et les Catilina de la France se croient déjà assez avancés dans la carrière du crime pour exposer sur la tribune aux harangues la tête de leur accusateur, j'ai promis aussi naguère de laisser

à mes concitoyens un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, et je leur lègue dès ce moment l'opprobre et la mort! Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme; mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant la cause du genre humain. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie; mais bientôt après leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi : les bons et les méchans, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis cherchent à abaisser vos âmes et à énerver vos vertus par une funeste doctrine! Non, Chaumette, non Fauchet, la mort n'est point un sommeil éternel! Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie, qui jette un crêpe funèbre sur la nature et qui insulte à la mort; gravez-y plutôt celle-ci : *la mort est le commencement de l'immortalité.*

» Peuple, souviens-toi que si dans la République la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom! Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise; toi, souverain reconnu, qu'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes, et non de destinées!

» Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons qui lutte contre la vertu publique, qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscrit en détail dans la personne de tous les bons citoyens!

» Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette poignée de fripons à ton bonheur, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique!

» Sache que tout homme qui s'élevera pour défendre la cause et la morale publique sera accablé d'avanies, et proscrit par les fripons; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie; que ceux qui ne pourront

être accusés d'avoir trahi seront accusés d'ambition ; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie et à la violence des factions ; que ta confiance et ton estime seront des titres de proscription pour tous tes amis ; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition, et que, n'osant t'attaquer toi-même en masse, on te proscrira en détail dans la personne de tous les bons citoyens, jusqu'à ce que les ambitieux aient organisé leur tyrannie! Tel est l'empire des tyrans armés contre nous ; telle est l'influence de leur ligue avec tous les hommes corrompus, toujours portés à les servir. Ainsi donc les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelés dictateurs! Souscrirons-nous à cette loi? Non! Défendons le peuple, au risque d'en être estimés ; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu!

» Dirons-nous que tout est bien? Continuerons-nous de louer par habitude ou par pratique ce qui est mal? Nous perdrions la patrie. Révélerons-nous les abus cachés? Dénoncerons-nous les traîtres? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées, que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc? Notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique ; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ; que cette coalition a des complices dans le comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce comité, qu'ils dominent ; que les ennemis de la République ont opposé ce comité au comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernemens ; que des membres du comité de salut public entrent dans ce complot ; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sûreté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au comité de salut public ; épurer le comité de salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité

nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire ; car que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ? » Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie ; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits tant que la horde des fripons dominera. »

Le gant était jeté, et Robespierre se présentait au combat sans autre soutien que lui-même : sa longue absence avait paralysé le dévouement de ceux de ses partisans que la haine ou l'intrigue n'avait pas attirés dans les rangs de ses ennemis, et son discours, ou plutôt son manifeste, armait contre lui toutes les petites passions. Néanmoins, s'il ne retrouva plus dans la majorité un appui si longtemps fidèle, il n'y rencontra pas d'abord une opposition fortement décidée : c'est que ses adversaires se voyaient surpris sans défense concertée, et que la crainte et l'intérêt personnel enchaînaient encore les esprits ; d'ailleurs il fallait être bien fort pour entrer sur le champ en lice avec l'homme qui n'appelait que le peuple pour témoin et pour juge de sa conduite, et dont les mœurs simples et pures étaient à la fois pour tant d'autres un exemple et une accusation.

Robespierre avait été écouté sans interruption. Il quitte la tribune ; une sombre agitation se manifeste dans l'Assemblée ; des membres se consultent, inquiets, incertains. Lecointre (de Versailles) ouvre enfin les débats en votant l'impression du discours qui vient d'être prononcé. Bourdon (de l'Oise) s'y oppose : ce discours renferme des assertions si graves, qu'il lui paraît dangereux de le publier ; il en demande le renvoi à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale. Barrère soutient que dans un pays libre tout doit être publié, la vérité comme l'erreur, et il insiste pour l'impression, qui fera reconnaître

l'une ou l'autre; du reste il pense que Robespierre aurait supprimé son discours s'il eût connu les délibérations du comité de salut public, dans lequel il ne s'est point rendu depuis quatre décades. Couthon regarde la proposition de Bourdon comme un outrage fait à la Convention, qui sait sentir et juger, et pour prouver à la France qu'il est encore des hommes qui ont le courage de dire la vérité tout entière, il demande que le discours de Robespierre soit envoyé dans toutes les communes de la République. Par un mouvement d'habitude sans doute, la majorité appuie cet avis, et l'impression et l'envoi sont décrétés à la presque unanimité.

Mais aussitôt des réclamations s'élèvent.

Vadier, piqué du dédain que Robespierre a jeté sur l'affaire de Catherine Théos (1), maintient avec chaleur les faits qu'il a dénoncés, et persiste à montrer une conspiration des plus étendues dans les relations de la *mère de Dieu* avec ses élus. Cambon justifie ses opérations de finances. Panis parle beaucoup de lui-même; il rapporte quelques ouï-dire, et fait un crime à Robespierre de son influence dans la société des Jacobins. Billaud-Varenne défend le comité de salut public, et le premier il ramasse le gant... Robes-

(1) Une vieille folle, renfermée une partie de sa vie à Bicêtre, rendue à la liberté depuis la révolution, s'était livrée de nouveau aux déréglemens de son esprit; elle réunissait chez elle d'autres fous, des niais, des fanatiques, des illuminés. Elle se disait la *mère de Dieu*, envoyée sur la terre pour accorder l'immortalité de l'âme et du corps à ceux qu'elle jugerait dignes d'être initiés à ses mystères. Son nom était Catherine *Théot*; mais un savant de la troupe avait prouvé qu'il fallait prononcer *Théos* (du grec, *Dieu*). Des épreuves, des grimaces, des sermens ridicules étaient imposés aux élus, éclairés ensuite par l'explication merveilleuse des rêveries de l'Apocalypse.

C'est dans cette société d'échappés des petites-maisons que le comité de sûreté générale s'était plu à voir de dangereux conspirateurs: au fond c'était un prétexte, une tactique de police pour atteindre et frapper d'autres individus. Le 27 prairial la Convention fut informée de l'existence de la *mère du verbe* par un rapport très plaisant que lut Vadier, mais dans lequel on reconnut une *carmagnole* de Barrère. Un décret renvoya les prétendus conjurés devant le tribunal révolutionnaire; toutefois l'affaire n'eut pas de suite: Robespierre usa de son influence pour éviter à ses collègues une cruauté inutile. On l'accusa plus tard de n'avoir pas été étranger aux inspirations de la *mère de Dieu*, qui l'aurait un jour proclamé *son fils*... Cette imputation ne mérite pas d'être relevée.

pierre avait raison, dit Billaud ; il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve, et s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits ! —

Encouragé par cet exemple, Fréron s'écrie : Le moment de faire ressusciter la liberté est celui de rétablir la liberté des opinions ! Je demande que l'Assemblée rapporte le décret qui accorde aux comités le droit de faire arrêter des représentans du peuple. Quel est celui qui peut parler librement lorsqu'il craint d'être arrêté ? — (*Quelques applaudissemens.*)

Mais Billaud-Varenne reprend : Si la proposition qui est faite pouvait être adoptée, la Convention serait dans un état d'avilissement effrayant ! Celui que la crainte empêche de dire son avis n'est pas digne du titre de représentant du peuple ! — (*Nombreux applaudissemens.*)

La Convention passe à l'ordre du jour sur la motion de Fréron, et Fréron garde le silence.

Mais Bentabole, Charlier, Amar, Thirion, Bréard ne veulent pas que cette première journée soit totalement infructueuse ; ils rappellent l'attention de la majorité sur le discours de Robespierre : ils ne le discutent pas ; ils se bornent à le tenir pour très dangereux, et à demander le rapport du décret qui en ordonne l'impression. La majorité se range à cet avis. Bourdon (de l'Oise) reproduit sa motion ; elle est également accueillie. — Quoi ! dit Robespierre, j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse ! — Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, lui répond Charlier, il faut avoir celui de la vérité. Nommez tous ceux que vous accusez ! — Je persiste dans ce que j'ai dit, reprend Robespierre ; jamais on ne tirera de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur ; en jetant mon bouclier je me suis présenté à découvert à mes ennemis : je n'ai flatté personne, je n'ai calomnié personne, je ne crains personne ! Je déclare au surplus que je ne prends aucune

part à ce qu'on pourra décider pour empêcher l'envoi de mon discours. —

La Convention renvoie définitivement le discours à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale.

Cette première lutte, encore comprimée par la crainte, donna du moins le signal d'un engagement décisif. Dans la soirée, dans la nuit les ennemis de Robespierre, tous ceux qu'il a dénoncés ou menacés se cherchent, se réunissent; naguère divisés d'opinion, ou secrètement attachés à tel ou tel parti, ils n'ont plus qu'une volonté, comme ils n'ont plus qu'un moyen commun de salut; c'est la perte du tyran : ils ne préparent point de réponses à son discours; ce serait s'exposer à une défaite : ils n'ont qu'un moment; il faut le saisir; inspirés par le courage de la peur, ils improviseront des cris, ils montreront des poignards.

Quant à Robespierre, il espère encore un retour de cette majorité incertaine et mobile qui vient de lui accorder, puis de lui reprendre la faveur de l'impression. Il se rend à la société des Jacobins; il y fait lecture de son discours : les jacobins le couvrent d'applaudissemens, et s'élèvent contre les membres de la Convention qui en ont empêché la publicité. Du reste il croit devoir se dispenser d'un appel plus direct à ses partisans; toute menée secrète lui paraîtrait un outrage à leur dévouement : il compte sur les jacobins; sur la commune de Paris, sur le peuple; mais il compte trop sur lui-même. La présence de Saint-Just, arrivé de l'armée depuis quelques heures seulement, lui donne aussi trop de confiance; il se repose sur l'adresse, sur l'éloquence, sur le dévouement de son jeune collègue : mais comme lui Saint-Just a perdu son influence, et la terreur même qu'il pourrait inspirer aux conjurés serait pour eux un motif de plus de précipiter leurs coups. En effet, à l'ouverture de la séance du 9 Saint-Just paraît à la tribune avec un discours qu'il a composé dans la nuit; mais à peine en a-t-il prononcé quelques lignes qu'il est forcé de céder la parole à ses accusateurs.

Dernier DISCOURS de Saint-Just, *commencé dans la séance du 9 thermidor. (Déposé sur le bureau et imprimé par ordre de la Convention nationale.)*

« Je ne suis d'aucune faction : je les combattrai toutes. Elles ne s'éteindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, qui poseront la borne de l'autorité, et feront ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique.

» Le cours des choses a voulu que cette tribune aux harangues fût peut-être la roche tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. J'ai cru que la vérité vous était due offerte avec prudence, et qu'on ne pouvait rompre avec pudeur l'engagement pris avec sa conscience de tout oser pour le salut de la patrie.

» Quel langage vais-je vous parler ? Comment vous peindre des erreurs dont vous n'avez aucune idée, et comment rendre sensible le mal qu'un mot décèle, qu'un mot corrige ?

» Vos comités de sûreté générale et de salut public m'avaient chargé de vous faire un rapport sur les causes de la commotion sensible qu'avait éprouvée l'opinion publique dans ces derniers temps.

» La confiance des deux comités m'honorait; mais quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur, et je ne veux parler qu'à vous.

» J'en appelle à vous de l'obligation que quelques uns semblaient m'imposer de m'exprimer contre ma pensée.

» On a voulu répandre que le gouvernement était divisé : il ne l'est pas ; une altération politique, que je vais vous rendre, a seulement eu lieu.

» Ils ne sont point passés tous les jours de gloire ! et je préviens l'Europe de la nullité de ses projets contre la vigueur du gouvernement.

» Je vais parler de quelques hommes que la jalousie me paraît avoir portés à accroître leur influence, et à concentrer dans leurs mains l'autorité par l'abaissement ou la dispersion de ce qui gênait leurs desseins, en outre en mettant à leur disposition la milice citoyenne de Paris, en supprimant ses magistrats pour s'attribuer leurs fonctions ; qui me parais-

sent avoir projeté de neutraliser le gouvernement révolutionnaire, et tramé la perte des plus gens de bien pour dominer plus tranquillement.

» Ces membres avaient concouru à me charger du rapport. Tous les yeux ne m'ont point paru dessillés sur eux : je ne pouvais pas les accuser en leur propre nom ; il eût fallu discuter longtemps dans l'intérieur le problême de leur entreprise : ils croyaient que, chargé par eux de vous parler, j'étais contraint par respect humain de tout concilier, ou d'épouser leurs vues et de parler leur langue.

» J'ai profité d'un moment de loisir que m'a laissé leur espérance pour me préparer à leur faire mesurer devant vous toute la profondeur de l'abîme où ils se sont précipités. C'est donc au nom de la patrie que je vous parle : j'ai cru servir mon pays et lui éviter des orages en n'ouvrant mes lèvres sincères qu'en votre présence.

» C'est au nom de vous-mêmes que je vous entretiens, puisque je vous dois compte de l'influence que vous m'avez donnée dans les affaires.

» Je suis donc résolu de fouler aux pieds toutes considérations lâches, et de vider en un moment à votre tribunal une affaire qui eût causé des violences dans l'obscurité du gouvernement. La circonstance où je me trouve eût paru délicate et difficile à quiconque aurait eu quelque chose à se reprocher : on aurait craint le triomphe des factions, qui donne la mort ; mais certes ce serait quitter peu de chose qu'une vie dans laquelle il faudrait être ou le complice ou le témoin muet du mal !

» J'ai prié les membres dont j'ai à vous entretenir de venir m'entendre. Ils sont prévenus à mes yeux de fâcheux desseins contre la patrie : je ne me sens rien sur le cœur qui m'ait fait craindre qu'ils récriminassent ; je leur dirai tout ce que je pense d'eux sans pitié.

» J'ai parlé du dessein de détruire le gouvernement révolutionnaire. Un complice de cet attentat est arrêté et détenu à la Conciergerie ; il s'appelle Legray : il avait été receveur des rentes ; il était membre du comité révolutionnaire de la section du Muséum. Il s'ouvrit de son projet à quelques personnes qu'il crut attirer dans son crime.

» Le gouvernement révolutionnaire était à son gré trop rigoureux ; il fallait le détruire : il manifesta qu'on s'en occupait.

» Legray ajouta que des discours étaient préparés dans les sections contre la Convention nationale ; il se plaignit de l'expulsion des nobles ; que c'avait été un moyen de les reconnaître pour les assassiner ; que la mémoire de Danton allait être réhabilitée ; qu'on ferait repentir Paris des jugemens exécutés sous ses yeux.

» Dans le même temps le bruit dans toute l'Europe se répandait que la royauté en France était rétablie, la Convention nationale égorgée, et l'arbre de la liberté et les instrumens du supplice des traîtres brûlés au pied du trône ; il s'y répandait que le gouvernement était divisé... On se trompe ; les membres du gouvernement étaient dispersés.

» Dieu ! vous avez voulu qu'on tentât d'altérer l'harmonie d'un gouvernement qui eut quelque grandeur, dont les membres ont sagement régi, mais n'ont point voulu toujours en partager la gloire ! Vous avez voulu qu'on méditât la perte des bons citoyens ! Je déclare avoir fait mon possible pour ramener tous les esprits à la justice, et avoir reconnu que la résolution évidente de quelques membres y était opposée.

» Je déclare qu'on a tenté de mécontenter et d'aigrir les esprits pour les conduire à des démarches funestes, et l'on n'a point espéré de moi sans doute que je prêterais mes mains pures à l'iniquité. Ne croyez pas au moins qu'il ait pu sortir de mon cœur l'idée de flatter un homme ! Je le défends parce qu'il m'a paru irréprochable, et je l'accuserais lui-même s'il devenait criminel.

» Quel plan d'indulgence, grand Dieu ! que celui de vouloir la perte d'hommes innocens ! Le comité de sûreté générale a été environné de prestiges pour être amené à ce but ; sa bonne foi n'a point compris la langue que lui parlait un dessein si funeste ; on le flattait, on lui insinuait qu'on visait à le dépouiller de son autorité : les moindres prétextes sont saisis pour grossir l'orage. Trois ouvriers de la poudrerie, habitans d'Arcueil, mêlés à dix ou douze pensionnaires de Bicêtre, qui s'étaient enivrés ensemble, sont présentés aux deux comités

par Billaud-Varenne comme des patrouilles de conjurés... A ce sujet il faut arrêter ou chasser le maire de Paris et l'état-major, et s'emparer de tout... Cette nuit encore on se disait sous le couteau ; on annonçait qu'on serait mort sous vingt-quatre heures ; qu'il y aurait une révolte aujourd'hui... J'adjure ici les consciences ; n'est-il point vrai que dans les mêmes temps on inspirait à beaucoup de membres des terreurs telles qu'ils ne couchaient plus chez eux ? On leur insinuait que certains membres du comité faisaient à leur sujet de sanglantes propositions. On préparait ainsi les cœurs à la vengeance et à l'injustice.

» J'atteste que Robespierre s'est déclaré le ferme appui de la Convention, et n'a jamais parlé dans le comité qu'avec ménagement de porter atteinte à aucun de ses membres.

» Collot et Billaud prennent peu de part depuis quelque temps aux délibérations, et paraissent livrés à des intérêts et à des vues plus particulières. Billaud assiste à toutes les séances sans parler, à moins que ce ne soit dans le sens de ses passions, ou contre Paris, contre le tribunal révolutionnaire, contre les hommes dont il paraît souhaiter la perte. Je me plains que lorsqu'on délibère il ferme les yeux et feint de dormir, comme si son attention avait d'autres objets. A sa conduite taciturne a succédé l'inquiétude depuis quelques jours. A ce sujet je veux essayer de crayonner la politique avec laquelle tout se conduit, et vous dire des choses qu'il faut que vous sachiez, et que vous eussiez ignorées.

» Il m'a paru que l'on cherchait à renouveler l'époque où Valazé, Fabre d'Eglantine, Deffieux tentèrent d'exciter du trouble dans Paris pour justifier la révolte de Dumourier. Voici comment on a suivi cette idée.

» Billaud répète souvent ces paroles avec un feint effroi : *nous marchons sur un volcan.* Je le pense aussi ; mais le volcan sur lequel nous marchons est sa dissimulation et son amour de dominer.

» Le bruit court dans l'étranger que la Convention a été forcée de tirer soixante mille hommes de la Belgique pour les appeler vers Paris. Je ne pense pas que personne ait pensé à réaliser ce bruit ; mais je trouve très déplorable que Paris se trouve précisément troublé dans ce moment, que ce soit

dans ce moment même que des idées de jalousie et des desseins d'innovation se manifestent, et que la liberté d'émouvoir les troupes soit concentrée dans très peu de mains avec un secret impénétrable, de manière que toutes les armées auraient changé de place que très peu de personnes en seraient instruites.

» Puisqu'on a dit qu'une loi permettrait de ne laisser dans Paris que vingt-quatre compagnies de canonniers, je ne nie point qu'on ait eu le droit d'en tirer, mais je n'en connais pas le besoin. On ne le fit point dans de grands dangers : l'ennemi fuit, et nous abandonne ses forteresses.

» Je reviendrai sur les affaires militaires ; je veux achever de parler de l'intérieur.

» Tout fut rattaché à un plan de terreur. Afin de pouvoir tout justifier et tout oser, il m'a paru qu'on préparait les comités à recevoir et à goûter l'impression des calomnies. Billaud annonçait son dessein par des paroles entre-coupées ; tantôt c'était le mot de *Pisistrate* qu'il prononçait, et tantôt celui de *dangers :* il devenait hardi dans les momens où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils ; mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres : il hésitait, il s'irritait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier : il appelait tel homme absent Pisistrate ; aujourd'hui présent, il était son ami ; il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique.

» Mais si l'on examine ce qui pouvait avoir donné lieu à la discorde, il est impossible de le justifier par le moindre prétexte d'intérêt public. Aucune délibération du gouvernement n'avait partagé les esprits, non point que toutes les mesures absolument eussent été sages, mais parce que ce qu'il y avait de plus important, et surtout dans la guerre, était résolu et exécuté en secret. Un membre s'était chargé, trompé peut-être, d'outrager sans raison celui qu'on voulait perdre, pour le porter apparemment à des mesures inconsidérées, à se plaindre publiquement, à s'isoler, à se défendre hautement, pour l'accuser ensuite des troubles dont on ne conviendra pas que l'on est la première cause. Ce plan a réussi, à ce qu'il

me paraît, et la conduite rapportée plus haut a tout aigri.

» C'est dans l'absence de ce membre qu'une expédition militaire, qu'on jugera plus tard parce qu'on ne peut la faire connaître encore, mais que je tiens pour insensée dans la circonstance où elle prévalut, fut imaginée. On avait ordonné de tirer, sans m'en avertir ni mes collègues, de l'armée de Sambre et Meuse dix-huit mille hommes pour cette expédition. On ne m'en prévint pas; pourquoi ? Si cet ordre, donné le premier messidor, s'était exécuté, l'armée de Sambre et Meuse était forcée de quitter Charleroi, de se replier peut-être sous Philippeville et Givet, et d'abandonner Avesnes et Maubeuge. Ajouterai-je que cette armée était devenue la plus importante ?

» L'ennemi avait conduit devant elle toutes ses forces ; on la laissait sans poudre, sans canons, sans pain : des soldats y sont morts de faim en baisant leur fusil. Un agent, que mes collègues et moi envoyâmes au comité pour demander des munitions, ne fut point reçu comme j'aurais été sensiblement flatté qu'il le fût ; et je dois cet éloge à Prieur, qu'il parut sensible à nos besoins. Il fallait vaincre ; on a vaincu.

» La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire qu'on rende justice à tout le monde, et qu'on honore des victoires, mais non point de manière à honorer davantage le gouvernement que les armées; car il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissans qui en profitent; il faut donc louer les victoires, et s'oublier soi-même.

» Si tout le monde avait été modeste, et n'avait point été jaloux qu'on parlât plus d'un autre que de soi, nous serions fort paisibles ; on n'aurait point fait violence à la raison pour amener des hommes généreux au point de se défendre pour leur en faire un crime.

» L'orgueil enfante les factions. C'est par les factions que les gouvernemens voisins d'un peuple libre attaquent sa prospérité ; les factions sont le poison le plus terrible de l'ordre social ; elles mettent la vie des bons citoyens en péril par la puissance de la calomnie ; lorsqu'elles règnent dans un état

personne n'est certain de son avenir, et l'empire qu'elles tourmentent est un cercueil; elles mettent en problème le mensonge et la vérité, le vice et la vertu, le juste et l'injuste; c'est la force qui fait la loi. Si la vertu ne se montrait parfois, le tonnerre à la main, pour rappeler tous les vices à l'ordre, la raison de la force serait toujours la meilleure. Ce n'est qu'après un siècle que la postérité plaintive verse des pleurs sur la tombe des Gracques et sur la roue de Sidney. Les factions, en divisant un peuple, mettent la fureur de parti à la place de la liberté; le glaive des lois et les poignards des assassins s'entre-choquent; on n'ose plus ni parler ni se taire; les audacieux qui se placent à la tête des partis forcent les citoyens à se prononcer entre le crime et le crime : ainsi, sous le règne d'Hébert et de Danton, tout le monde était furieux et farouche par peur.

» C'est pourquoi le vœu le plus tendre pour sa patrie que puisse faire un bon citoyen, le bienfait le plus doux qui puisse descendre des mains de la Providence sur un peuple libre, le fruit le plus précieux que puisse recueillir une nation généreuse de sa vertu, c'est la ruine, c'est la chute des factions. Quoi! l'amitié s'est-elle envolée de la terre? la jalousie présidera-t-elle aux mouvemens du corps social? et par le prestige de la calomnie perdra-t-on ses frères parce qu'ils sont plus sages et plus magnanimes que nous?

» La renommée est un vain bruit. Prêtons l'oreille sur les siècles écoulés; nous n'entendrons plus rien : ceux qui dans d'autres temps se promèneront parmi nos urnes n'en entendront pas davantage. Le bien, voilà ce qu'il faut faire à quelque prix que ce soit, en préférant le titre de héros mort à celui de lâche vivant!

» Il ne faut point souffrir que le crime triomphe, ni que l'intensité de la morale publique diminue de sa force contre les méchans. La puissance des lois et de la raison arrive à la suite, et tout le monde tremble sans distinction; il n'y a plus que des esclaves épouvantés.

» Si vous voulez que les factions s'éteignent, et que personne n'entreprenne de s'élever sur les débris de la liberté publique par les lieux communs de Machiavel, rendez la politique impuis-

sante en réduisant tout à la règle froide de la justice; gardez pour vous la suprême influence; dictez des lois impérieuses à tous les partis : les lois n'ont point de passions qui les divisent et qui les fassent dissimuler. Les lois sont sévères, et les hommes ne le sont pas toujours; un masque impénétrable peut les couvrir longtemps. Si les lois protègent l'innocence, l'étranger ne peut les corrompre; mais si l'innocence est le jouet des viles intrigues, il n'y a plus de garantie dans la cité. Il faut s'enfuir dans les déserts pour y trouver l'indépendance et des amis parmi des animaux sauvages! Il faut laisser un monde où l'on n'a plus l'énergie ni du crime ni de la vertu, et où il n'est resté que l'épouvante et le mépris!

» C'est pourquoi je demande quelques jours encore à la Providence pour appeler sur les institutions les méditations du peuple français et de tous ses législateurs. Tout ce qui arrive aujourd'hui dans le gouvernement n'aurait point eu lieu sous leur empire; ils seraient vertueux peut-être, et n'auraient point pensé au mal ceux dont j'accuse ici les prétentions orgueilleuses! Il n'y a pas longtemps peut-être qu'ils ont laissé la route frayée par la vertu.

» Quand je revins pour la dernière fois de l'armée je ne reconnus plus quelques visages; les membres du gouvernement étaient épars sur les frontières et dans les bureaux; les délibérations étaient livrées à deux ou trois hommes avec le même pouvoir et la même influence que le comité même, qui se trouvait presque entièrement dispersé, soit par des missions, soit par la maladie, soit par les procès intentés aux autres pour les éloigner. Le gouvernement à mes yeux a véritablement été envahi par deux ou trois hommes. C'est pendant cette solitude qu'ils me semblent avoir conçu l'idée très dangereuse d'innover dans le gouvernement, et de s'attirer beaucoup d'influence.

» A mon retour, comme je l'ai dit, tout était changé; le gouvernement n'était point divisé, mais il était épars, et abandonné à un petit nombre, qui, jouissant d'un absolu pouvoir, accusa les autres d'y prétendre pour le conserver.

» C'est dans ces circonstances qu'on a conçu la procédure d'hommes innocens, qu'on a tenté d'armer contre eux de très injustes préventions. Je n'ai point à m'en plaindre; on m'a

laissé paisible comme un citoyen sans prétention, et qui marchait seul, et c'est par erreur que, par le suffrage de quelques-uns, on m'avait chargé du rapport pour me lier à des idées qui ne sont point faites, ce me semble, pour moi.

» Je ne puis épouser le mal; je m'en suis expliqué en présence des comités : je rapporterai mes propres paroles devant eux lorsqu'il me parut qu'on les avait assemblés pour les égarer.

« Citoyens, leur dis-je, j'éprouve de sinistres présages; » tout se déguise devant mes yeux; mais j'étudierai tout ce » qui se passe; je me dirai ce que la probité conseille pour le » bien de la patrie; je me tracerai l'image de l'honnête homme, » et ce que la vertu lui prescrit en ce moment; et tout ce qui » ne ressemblera pas au pur amour du peuple et de la liberté » aura ma haine. »

» Le lendemain nous nous assemblâmes encore : tout le monde gardait un profond silence; les uns et les autres étaient présens. Je me levai, et je dis :

« Vous me paraissez affligés : il faut que tout le monde ici » s'explique avec franchise, et je commencerai si on le permet.

» Citoyens, ajoutai-je, je vous ai déjà dit qu'un officier » suisse, fait prisonnier devant Maubeuge, et interrogé par » Guyton, Laurent et moi, nous donna la première idée de ce » qui se tramait. Cet officier nous dit que la police redoutable » survenue dans Cambrai avait déconcerté le plan des alliés; » qu'ils avaient changé de vues, mais qu'on ne se plaçait en » Autriche dans aucune hypothèse d'accommodement avec la » France; qu'on attendait tout d'un parti qui renverserait la » forme terrible du gouvernement; que l'on comptait sur des » intelligences, sur des principes moins sévères. Je vous invitai » de surveiller avec plus de soin tout ce qui tendait à altérer la » forme salutaire de la justice présente : bientôt vous vîtes vous-» mêmes percer ce plan dans les libelles étrangers. Les ambas-» sadeurs vous ont prévenus de tentatives prochaines contre le » gouvernement révolutionnaire : aujourd'hui que se passe-t-il? » On réalise les bruits étrangers; on dit même que si l'on réus-» sit on fera contraster l'indulgence avec votre rigueur contre » les traîtres.

» Je dis ensuite que, la République manquant de ces insti-
» tutions d'où résultaient les garanties, on tendait à dénaturer
» l'influence des hommes qui donnaient de sages conseils, pour
» les constituer en état de tyrannie; que c'était sur ce plan
» que marchait l'étranger, d'après les notes mêmes qui étaient
» sur le tapis; que je ne connaissais point de dominateur qui
» ne se fût emparé d'un grand crédit militaire, des finances et
» du gouvernement, et que ces choses n'étaient point dans
» les mains de ceux contre lesquels on insinuait des soupçons. »

» David se rangea de mon avis avec sa franchise ordinaire; Billaud-Varenne dit à Robespierre : *nous sommes tes amis; nous avons marché toujours ensemble.* Ce déguisement fit tressaillir mon cœur.

» La veille il le traitait de Pisistrate, et avait tracé son acte d'accusation.

» Il est des hommes que Lycurgue eût chassé de Lacédémone sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front, et je regrette de n'avoir plus vu la franchise ni la vérité céleste sur le visage de ceux dont je parle.

» Quand les deux comités m'honorèrent de leur confiance et me chargèrent du rapport, j'annonçai que je ne m'en chargeais qu'à condition qu'il serait respectueux pour la Convention et pour ses membres; j'annonçai que j'irais à la source, que je développerais le plan ourdi pour saper le gouvernement révolutionnaire; que je m'efforcerais d'accroître l'énergie de la morale publique. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois insinuèrent qu'il ne fallait point parler de l'Être suprême, de l'immortalité de l'âme, de la sagesse : on revint sur ces idées, on les trouva indiscrètes, et l'on rougit de la Divinité!

» C'était au même instant que la pétition de Magenthies parut, tendante à caractériser comme blasphème et à punir de mort des paroles souvent entendues de la bouche du peuple. Ah! ce ne sont point là des blasphèmes : un blasphème est l'idée de faire marcher devant Dieu les faisceaux de Sylla; un blasphème c'est d'épouvanter les membres par des listes de proscription, et d'en accuser l'innocence.

» Ainsi l'on m'avait condamné à ne vous point parler de la Providence, seul espoir de l'homme isolé qui, environné de

sophismes, demande au ciel et le courage et la sagesse nécessaires pour faire triompher la vérité.

» Si l'on réfléchit attentivement sur ce qui s'est passé dans votre dernière séance on trouve l'application de tout ce que j'ai dit. L'homme éloigné du comité par les plus amers traitemens, lorsqu'il n'était plus en effet composé que de deux ou trois membres présens, cet homme se justifie devant vous; il ne s'explique point, à la vérité, assez clairement; mais son éloignement et l'amertume de son âme peuvent excuser quelque chose : il ne sait point l'histoire de sa persécution; il ne connaît que son malheur. On le constitue en tyran de l'opinion : il faut que je m'explique là-dessus, et que je porte la flamme sur un sophisme qui tendrait à faire proscrire le mérite. Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes? Trouvez-vous mauvais que l'on soit sensible? Êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence? Un tyran de l'opinion! Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? Il n'est point de despote au monde, si ce n'est Richelieu, qui se soit offensé de la célébrité d'un écrivain. Est-il un triomphe plus désintéressé? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence dans la tribune aux harangues le tyran de l'opinion. Personne n'a le droit de stipuler pour elle; elle se donne à la raison, et son empire n'est pas le pouvoir des gouvernemens.

» La conscience publique est la cité; elle est la sauvegarde du citoyen : ceux qui ont su toucher l'opinion ont tous été les ennemis des oppresseurs. Démosthènes était-il tyran? Sous ce rapport sa tyrannie sauva pendant longtemps la liberté de toute la Grèce. Ainsi la médiocrité jalouse voudrait conduire le génie à l'échafaud! Hé bien, comme le talent d'orateur que vous exercez ici est un talent de tyrannie, on vous accusera bientôt comme des despotes de l'opinion! Le droit d'intéresser l'opinion publique est un droit naturel, imprescriptible, inaliénable, et je ne vois d'usurpateurs que parmi ceux qui tendraient à opprimer ce droit.

» Avez-vous vu des orateurs sous le sceptre des rois? Non :

le silence règne autour des trônes ; ce n'est que chez les peuples libres qu'on a souffert le droit de persuader ses semblables. N'est-ce point une arêne ouverte à tous les citoyens? Que tout le monde se dispute la gloire de se perfectionner dans l'art de bien dire, et vous verrez rouler un torrent de lumières qui sera le garant de notre liberté, pourvu que l'orgueil soit banni de notre République.

» Immolez ceux qui sont les plus éloquens, et bientôt on arrivera jusqu'à celui qui les enviait, et qui l'était le plus après eux.

» Un censeur royal se serait contenté de dire : *vous avez écrit contre la cour et contre monseigneur l'archevêque.* Mais qu'avons-nous donc fait de notre raison? On dit aujourd'hui à un membre du souverain : *vous n'avez pas le droit d'être persuasif!*

» Le membre qui a parlé longtemps hier à cette tribune ne me paraît point avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait. Il n'a point à se plaindre et ne s'est pas plaint non plus des comités ; car les comités me semblent toujours dignes de votre estime, et les malheurs dont j'ai tracé l'histoire sont nés de l'isolement et de l'autorité extrême de quelques membres restés seuls.

» Il devait arriver que le gouvernement s'altérerait en se dépouillant de ses membres. Couthon est sans cesse absent; Prieur (de la Marne) est absent depuis huit mois; Saint-André est au Port-la-Montagne ; Lindet est enseveli dans ses bureaux ; Prieur (de la Côte-d'Or) dans les siens ; moi j'étais à l'armée ; et le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence.

» Je regarderais comme un principe salutaire et conservateur de la liberté publique que le tapis du comité fût environné de tous ses membres. Vous aviez confié le gouvernement à douze personnes ; il s'est trouvé en effet le dernier mois entre les mains de deux ou trois. Avec cette imprudence on s'expose à inspirer aux hommes le goût de l'indépendance et de l'autorité.

» Imaginez que cette altération eût continué, que Paris eût été sans état-major et sans magistrats, que le tribunal révolutionnaire eût été supprimé ou rempli des créatures de deux

ou trois membres gouvernant absolument; votre autorité en eût été anéantie.

» Une seule chose aurait encore gêné ses membres; c'étaient les Jacobins, qu'ils appellent la tyrannie de l'opinion : il fallait donc sacrifier les hommes les plus influens de cette société.

» Car en même temps que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois ont conduit ce plan, ils ont manifesté depuis quelque temps leur haine contre les Jacobins; ils ont cessé de les fréquenter et d'y parler.

» S'ils avaient réussi tandis que la majorité du comité était plongée dans les détails, quelques hommes régnaient; ils n'avaient plus à craindre les orateurs incommodes, et jouissaient de la réputation et de l'autorité exclusives.

» Il a donc existé un plan d'usurper le pouvoir en immolant une partie des membres du comité et en dispersant les autres dans la République, en détruisant le tribunal révolutionnaire, en privant Paris de ses magistrats. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame.

» Les deux comités n'ont donc rien dû perdre de l'estime publique; et ceux-là seuls sont indignes d'eux qui ont eu de l'ambition sous le masque du désintéressement, et qui ont pensé concentrer dans eux l'initiative des accusations contre vos membres.

» Je pense que vous devez à la justice et à la patrie d'examiner ma dénonciation. Vous devez regarder comme un acte de tyrannie toute délibération du comité qui ne sera point signée de six membres : vous devez examiner aussi s'il est sage que les membres fassent le métier de ministre, qu'ils s'ensevelissent dans des bureaux, qu'ils s'éloignent de vous, et altèrent ainsi l'esprit et les principes de leur compagnie.

» Les affaires publiques ne souffriront point de cet orage; la liberté n'en sera pas alarmée, et le gouvernement reprendra son cours par votre sagesse.

» Il me reste à vous convaincre que je n'ai pu prendre d'autre parti que celui de vous dire la vérité. Si j'annonçais mon intention dans les comités, on n'avait plus de mesure à garder, et tout pouvait entraîner des démarches funestes. Dans ce cas

leur plan d'influence acquérait de nouvelles forces; ils rendaient d'autres membres solidaires avec eux s'ils fussent parvenus à les tromper. J'ai cru éviter des désordres, et dispenser les comités d'une querelle difficile, puisque l'on eût tout employé pour brouiller les esprits.

» Les membres que j'accuse ont commis peu de fautes dans leurs fonctions : ils n'ont donc point à se justifier par les opérations, si ce n'est celle des dix-huit mille hommes qu'on a voulu enlever de l'armée de Sambre et Meuse. Je les accuse d'avoir tiré parti de la réputation du comité pour l'appliquer à leur ambition. Sylla était un fort bon général, un grand politique; il savait administrer; mais il appliqua ce mérite à sa fortune. J'aime beaucoup qu'on nous annonce des victoires, mais je ne veux pas qu'elles deviennent des prétextes de vanité. On annonça la journée de Fleurus, et d'autres qui n'en ont rien dit y étaient présens; on a parlé de siéges, et d'autres qui n'en ont rien dit étaient dans la tranchée. J'affirme que tout le mal est venu de ce que, sans que personne s'en doutât, toute l'autorité était tombée dans quelques mains, qui ont voulu la conserver et l'augmenter par la ruine de tout ce qui pouvait réprimer la puissance arbitraire.

» Je ne conclus pas contre ceux que j'ai nommés; je désire qu'ils se justifient, et que nous devenions plus sages.

» Je propose le décret suivant :

» La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale. »

SÉANCE PERMANENTE DU 9 THERMIDOR. (27 *juillet* 1794.) — Présidence de Collot-d'Herbois.

(Saint-Just commençait le quatrième alinéa du discours ci-dessus lorsqu'il fut violemment interrompu par Tallien.)

Tallien. « Je demande la parole pour une motion d'ordre. L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction : je dis la même chose; je n'appartiens qu'à moi-même, qu'à la liberté ! C'est pour cela que je vais faire entendre la

vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée! Partout on ne voit que division. Hier un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier; aujourd'hui un autre fait la même chose. On vient encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme! Je demande que le rideau soit entièrement déchiré!...» (*On applaudit très vivement, et à trois reprises.*)

Billaud-Varenne, interrompant avec vivacité. «Je demande la parole pour une motion d'ordre.

» Hier la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale (*mouvement d'indignation*); hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution!

» Je vois sur la montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentans du peuple... Le voilà...' (Arrêtez! Arrêtez! *s'écrie-t-on de toute part. L'individu est saisi, et entraîné hors de la salle au bruit des applaudissemens.*)

» Le moment de dire la vérité est arrivé!..... Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé : il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer s'il leur semblait dangereux. L'Assemblée jugerait mal les événemens et la position dans laquelle elle se trouve si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens. Elle périra si elle est faible!... (Non! Non! Elle ne périra pas! *répondent tous les membres; ils sont debout, ils agitent leurs chapeaux, ils jurent de sauver la République. Les citoyens des tribunes ajoutent à ce tableau par des marques de dévouement; ils font entendre les cris de* vive la Convention nationale! vive le comité de salut public! *Lebas demande la parole; on lui fait observer qu'elle appartient à Billaud; il insiste; il est rappelé à l'ordre, et Billaud continue :*)

» Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette Assemblée. On est bien fort quand on a pour soi la

justice, la probité et les droits du peuple ! Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes ! quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides ! quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme ! Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui y existent ! et Lavallette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentans du peuple dans les départemens, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission !..... (*Mouvement.*) Je dirai plus ; on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés ; certes vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation quand vous saurez que celui de qui elle part a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés ! (*Témoignages d'indignation.*)

» Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité parce qu'il y était opprimé, il a soin de ne pas vous faire tout connaître ; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois, il y a trouvé de la résistance au moment où, seul, il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial, ce décret qui dans les mains impures qu'il avait choisies pouvait être funeste aux patriotes ! (*Mouvement.*)

» Sachez, citoyens, qu'hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est à dire tous ceux qu'on veut sacrifier ! Mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté ! (Oui ! Oui ! *Approbation unanime.*)

» Je le répète ; nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran !... (*Toute l'Assemblée :* Non ! Non !

Périssent les tyrans !) Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu à la Convention ou aux Jacobins sont ceux qui les foulent aux pieds quand ils le peuvent ; en voici la preuve : un secrétaire du comité de salut public avait volé 114,000 livres ; j'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté, (*Marques d'indignation.*)

» Il est, citoyens, mille autres faits que je pourrais citer ; et c'est nous qu'il accuse ! Quoi ! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs ! Et ceux qui n'ont abandonné Hébert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser seront des hommes vertueux ! La première fois que je dénonçai Danton au comité Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes... Tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas. Il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres !

» On voulait détruire, mutiler la Convention, et cette intention était si réelle qu'on avait organisé un espionnage des représentans du peuple qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler de justice et de vertu quand on les brave, et quand on ne s'exhale que lorsqu'on est arrêté ou contrarié ! »

Robespierre s'élance à la tribune. *Un grand nombre de voix* : A bas le tyran ! A bas ! A bas !

Tallien. « Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile : je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis, et la liberté triomphera ! (*Vifs applaudissemens.*) Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre République naissante une preuve de notre loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le silence parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France qu'il avait formé une liste de proscription ; je n'ai pas voulu récriminer ; mais j'ai vu hier la séance des jacobins ; j'ai frémi pour la patrie ! J'ai

vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation.... (*Marques d'approbation réitérées.*)

» Nous, républicains, accusons-le avec la loyauté du courage, en présence du peuple français! Il est bon d'éclairer les citoyens, et ceux qui fréquentent les tribunes des jacobins ne sont pas plus attachés à Robespierre qu'à aucun autre individu, mais à la liberté! (*Applaudissemens.*) Ce n'est pas non plus un individu que je viens attaquer; c'est l'attention de la Convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple; et quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscriptions; la justice nationale seule frappera les scélérats! (*Applaudissemens.*) Comme il est de la dernière importance que dans les dangers qui environnent la patrie les citoyens ne soient pas égarés, que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Hanriot et de son état-major. Ensuite nous examinerons le décret qui a été rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. Nous ne sommes pas modérés; mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée; nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. (*Applaudissemens.*) Voilà la véritable vertu! voilà la véritable probité!

» Hier un membre du tribunal révolutionnaire a voulu exciter des citoyens à insulter un représentant du peuple qui a toujours été sur la brèche de la révolution; il a été outragé dans une société, et la représentation nationale a été avilie dans sa personne. Ceux qui ont combattu Lafayette et toutes les factions qui se sont succédées depuis se réuniront pour sauver la République! Que les écrivains patriotes se réveillent! J'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens jacobins, tous les journalistes patriotes! Qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté! Ils tiendront parole; leur patriotisme m'en est garant. On avait jeté les yeux sur moi; j'aurais

porté ma tête sur l'échafaud avec courage, parce que je me serais dit : un jour viendra où ma cendre sera relevée avec les honneurs dus à un patriote persécuté par un tyran! L'homme qui est à la tribune est un nouveau Catilina ; ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès. On ne dira pas que les membres des deux comités sont mes partisans, car je ne les connais pas, et depuis ma mission je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait tour à tour nous attaquer, nous isoler, et enfin il serait resté un jour seul avec les hommes crapuleux et perdus de débauche qui le servent ! Je demande que nous décrétions la permanence de nos séances jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures. »

Le président met aux voix les propositions de Tallien, et la majorité les adopte par acclamation. Hanriot et son état major sont en conséquence décrétés d'arrestation, et la séance déclarée permanente. Des cris de *vive la République* s'élèvent dans une partie de la salle.

Billaud-Varenne. « Les hommes que la Convention vient de frapper ne sont pas ceux qui méritent le plus son indignation. Il est un nommé Boulanger, conspirateur avec Hébert, qui s'est ouvertement prononcé à l'époque de la conspiration de celui-ci aux Cordeliers ; cet homme a aussi conspiré avec Dumourier ; il était l'ami de Danton, et c'est Dumas qui l'avait jeté hier au milieu des jacobins pour empêcher Collot-d'Herbois de parler. C'est ce Dumas qui, après avoir ameuté des contre-révolutionnaires, voulait faire regarder Collot comme un conspirateur, afin qu'il ne pût déchirer le voile ; ce Dumas dont toute la famille est émigrée, qui est accusé d'avoir soupé avec son frère la veille de son émigration, et contre lequel il y a aux Jacobins des preuves de la perfidie la plus atroce ! Je demande donc l'arrestation de Dumas, de Boulanger, de Dufrèse. » (*Adopté par acclamation.*)

Delmas. « D'après les faits qui viennent d'être dénoncés il est impossible de ne pas croire qu'Hanriot ait eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs ; ses adjudans et ses aides de

camp doivent être infiniment suspects. J'en demande l'arrestation. » (*Adopté par acclamation.*)

Robespierre, qui était resté à la tribune, réclame la parole ; il veut la prendre ; sa voix se perd sous les cris redoublés : *A bas le tyran ! A bas ! A bas !* Barrère se présente ; on applaudit.

RAPPORT *fait* par Barrère *au nom des comités de salut public et de sûreté générale.*

« Citoyens, un de mes collègues, revenant de l'armée du Nord, a rapporté au comité qu'un officier ennemi, fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, lui a dit : *Tous vos succès ne sont rien ; nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, et de changer bientôt de gouvernement.*

» Saint-Just nous a rapporté comme instruction ces nouvelles : ne reçoivent-elles pas aujourd'hui leur application ?

» Ce moment, prédit par l'officier autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ?

» Les deux comités ne peuvent plus se dissimuler cette vérité : le gouvernement est attaqué ; plusieurs de ses membres sont couverts d'improbation et d'injures ; ses relations sont arrêtées ; la confiance publique est suspendue, et l'on a fait le procès à ceux qui font le procès à la tyrannie.

» On parle de la persécution des patriotes... mais les comités n'ont-ils pas aussi à réclamer contre la même oppression ? Et depuis quelques jours on ameute de tous côtés les citoyens ; on les égare contre le gouvernement révolutionnaire : les Anglais, les Autrichiens veulent-ils autre chose ?

» On cherche à produire des mouvemens dans le peuple ; on cherche à saisir le pouvoir national au milieu d'une crise préparée ; et l'on sait que tout état libre où les grandes crises n'ont pas été prévues est à chaque orage en danger de périr.

» Il n'y a que vous, citoyens, qui de ces crises mêmes avez su tirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire : la même occasion s'est présentée aujourd'hui à

votre courage civique, et vous l'avez saisie. Vous ne pouvez en douter; sans les comités réunis il y a longtemps que le gouvernement révolutionnaire et la République seraient bouleversés.

» Jetez les yeux sur ce qui s'est passé depuis dix-huit mois : sans la centralité du gouvernement la France était subjuguée par les rois ; la liberté était pour jamais anéantie, et les vrais patriotes égorgés.

» Qui voudrait donc ôter à la République la ressource et les institutions qui l'ont sauvée tant de fois ? et ceux qui font des efforts contre ces institutions ne sont-ils pas les ennemis du peuple? Eh ! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardens et purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques ! Ce n'est pas par des discours préparés qu'on gouverne; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une République.

» Les comités sont le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire ; tant qu'ils subsisteront il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire, que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante ! On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie ou des lumières ; on veut anéantir tout ce qui est pur et vrai républicain ; et ces propos sont sortis non pas du tribunal révolutionnaire, qui est une institution nécessaire, mais de quelques membres de ce tribunal, sur les crimes et les projets desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

» Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes. Il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République, et ce secret appartient au peuple. La forme établie dans le tribunal se trouve altérée ; l'activité du gouvernement est suspendue ; la liberté des citoyens est compromise ; la sûreté publique est attaquée ; l'opinion est ébranlée. Des gouvernans uniques et des peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus ; des réputations énormes et des hommes égaux ne peuvent longtemps exister en commun ; des inquiétudes factices et des travaux réels ne marchent point

ensemble ; il faut servir modestement la patrie pour elle, et non pas pour nous.

» En attendant que les deux comités réfutent avec autant de lumière que d'énergie les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événemens actuels, peut employer dans Paris; cette aristocratie, que tous nos efforts semblent ne pouvoir éteindre, et qui se cache dans la boue quand elle n'est pas dans le sang, l'aristocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne ressemble qu'aux mouvemens contre-révolutionnaires. Qui a donc voulu relever ses espérances parricides ?

» Sur qui peut-elle porter ses moyens ? Sur quelque noble placé dans la force publique, sur quelque hébertiste impuni, sur quelque contre-révolutionnaire militaire. Oui, citoyens, vous avez pressenti leurs ressources, et vous venez de les leur ravir ; vous venez d'en faire justice de ces militaires ambitieux !

» Les comités se sont demandé pourquoi il existait encore au milieu de Paris un régime militaire semblable à celui qui existait du temps des rois ; pourquoi tous ces commandans perpétuels avec état-major d'une force armée immense. Le régime populaire de la garde nationale avait établi des chefs de légion, commandant chacun à son tour. Les comités ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique ; en conséquence ils proposent de décréter la suppression du commandant général, et que chaque chef de légion commandera à son tour.

» Le maire de Paris et l'agent national de la commune doivent dans ce moment remplir leur devoir : leur fidélité est leur dette envers le peuple : c'est à eux de répondre sur leur tête de la sûreté des représentans du peuple, et des troubles que des partis aristocratiques voudraient susciter toutes les fois qu'ils aperçoivent quelque altération dans l'esprit de la Convention nationale.

» Les comités ont pensé que dans l'état actuel où se trouve

l'opinion publique, et dans la crise où nous sommes, il était nécessaire d'adresser une proclamation aux citoyens : dans un pays libre il suffit de quelques traits de lumière, et aussitôt la raison du peuple s'en saisit, défend ses véritables défenseurs, et soutient ses droits ! »

Le décret et la proclamation sont lus, mis au voix, et sur le champ adoptés en ces termes :

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrète :

» Art. 1^er^. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés.

» La garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence chaque chef de légion commandera à son tour.

» 2. Le maire de Paris, l'agent national, et celui qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale ; ils répondent sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris. »

PROCLAMATION.

« Citoyens, au milieu des victoires les plus signalées un danger nouveau menace la République ; il est d'autant plus grand que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

» Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul si les citoyens français mettent en balance quelques hommes et la patrie.

» Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

» Le gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; le despotisme ose renaître ; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes sont prêts à reparaître.

» Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de révolution, de sacrifices et de courage ? Voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? Non sans doute ! La Convention nationale ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique; elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme, pour la conservation du dépôt précieux que le peuple français lui a confié. Qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse, et souvent usurpatrice ! La liberté n'est rien dans les pays où le militaire commande au civil.

» Si vous ne vous ralliez à la représentation nationale les autorités constituées sont sans subordination, et les armées sans direction; les victoires deviennent un fléau, et le peuple français est livré à toutes les fureurs des divisions intestines, et à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la patrie au lieu de mêler vos cris à ceux des ambitieux, des malveillans, des aristocrates et des ennemis du peuple, et la patrie sera encore une fois sauvée ! »

Vadier rouvre la discussion sur Robespierre. Il l'accuse d'être le seul auteur de la loi du 22 prairial, et d'avoir organisé un système d'espionnage ; mais ce qu'il reproche avec le plus d'amertume, ce qu'il ne peut pardonner au *tyran*, car Robespierre n'est plus autre chose à ses yeux, c'est le mépris qu'il a fait de son rapport sur la *mère de Dieu*. Cet apparent dédain était une protection réelle, et Vadier le prouve par une lettre trouvée dans les matelas de Catherine, écrite par elle, et adressée au tyran : la *mère de Dieu* annonce à Robespierre que sa mission est prédite dans Ezéchiel, et que c'est à lui que le monde devra le rétablissement de la vraie religion, débarrassée des prêtres. Le projet d'une constitution *surnaturelle*, adressé par un fou de Genève à Robespierre, sert encore à Vadier pour établir un chef d'accusation. Fort de ces importantes découvertes, il s'arme ensuite de l'ironie ; il affecte un ton léger pour louer la vertu, la modestie de Robespierre... Il provoque ainsi quelques éclats de rire, assez inconvenans dans la circonstance; mais en général il inspire un sentiment qui ne flatte ni son esprit ni son cœur.

Tallien, plus adroit, interrompt le trop plaisant orateur, et demande à ramener la discussion à son vrai point. — *Je saurai bien l'y ramener*, s'écrie Robespierre; et il se dispose à parler; mais il est contraint de céder aux murmures, aux cris de l'Assemblée, qui ne veut entendre que ses accusateurs.

Tallien. « Citoyens, ce n'est pas en ce moment sur des faits particuliers que doit se porter l'attention de l'Assemblée. Les faits qu'on a dits ont de l'importance sans doute; mais il n'est pas dans la Convention un membre qui ne pût en alléguer autant, qui ne pût se plaindre d'un acte tyrannique.

» C'est sur le discours prononcé hier à la Convention, et répété aux Jacobins, que j'appelle toute votre attention. C'est là que je rencontre le tyran! c'est là que je trouve toute la conspiration! c'est dans ce discours qu'avec la vérité, la justice et la Convention je veux trouver des armes pour le terrasser cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés, mais qu'on avait vu, à l'époque mémorable du 10 août, ne paraître que trois jours après la révolution! cet homme qui, devant être dans le comité de salut public le défenseur des opprimés, qui, devant être à son poste, l'a abandonné depuis quatre décades! Et à quelle époque? Lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes! Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et tous ont sauvé la patrie! (*Applaudissemens.*) Certes si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont eu lieu, je remarquerais que c'est pendant le temps où Robespierre a été chargé de la police générale qu'ils ont été commis, que les patriotes du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité ont été arrêtés... »

Robespierre. « C'est faux! Je... (*Murmures, cris. Robespierre arrête un moment ses yeux sur les plus constans montagnards; quelques uns détournent la tête, d'autres restent immobiles, la majorité le repousse. Alors, s'adressant incertain à tous les côtés de l'Assemblée* :) C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands... (*Vio-*

lente interruption.) Pour la dernière fois, président des assassins, je te demande la parole... » (*Bruit.*)

Le président (1). « Tu ne l'auras qu'à ton tour. » (Non ! Non ! *reprend-on de tout côté. Le bruit continue ; Robespierre s'épuise en efforts ; sa voix s'éteint.*)

Garnier (*de l'Aube*). « Le sang de Danton l'étouffe! »

Robespierre. « C'est donc Danton que vous voulez venger ! » (*Bruit.*)

Louchet. « Je demande le décret d'arrestation contre Robespierre. » (*Les applaudissemens, d'abord isolés, deviennent bientôt unanimes.*) Ma motion est appuyée; aux voix l'arrestation ! » (Aux voix ! Aux voix !)

Loseau. « Il est constant que Robespierre a été dominateur; je demande par cela seul le décret d'accusation. » (*De toute part :* Appuyé! Aux voix !)

Robespierre jeune. « Je suis aussi coupable que mon frère : je partage ses vertus; je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'arrestation contre moi. » (*Quelques membres paraissent émus ; la majorité, par un mouvement d'indifférence, annonce qu'elle accepte ce vote généreux.*)

Robespierre veut parler sur le dévouement de son frère; il lui est impossible de se faire entendre ; alors il apostrophe de nouveau le président et toute l'Assemblée avec une grande véhémence.

Charles Duval. « Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention ? » (*Une voix :* Il l'a été trop longtemps !)

Fréron. « Ah ! qu'un tyran est dur à abattre ! »

Loseau. « Aux voix l'arrestation des deux frères ! »

Billaud-Varenne. « J'ai des faits positifs que Robespierre

(1) Thuriot, ex-président, à qui Collot-d'Herbois avait cédé un moment le fauteuil.

n'osera pas nier. Je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité d'avoir voulu désarmer les citoyens... »

Robespierre. « J'ai dit qu'il y avait des scélérats... » (*Violente interruption.*)

Billaud-Varenne. « Je disais qu'il a reproché au comité d'avoir voulu désarmer les citoyens ; hé bien, c'est lui seul qui a pris cet arrêté ! Il a accusé le gouvernement d'avoir fait disparaître tous les monumens consacrés à l'Etre suprême ; hé bien, apprenez que c'est par Couthon... »

Couthon. « Oui, j'y ai coopéré... (*Murmures, cris.*)

Un grand nombre de membres. « L'arrestation de Robespierre ! »

Le président la met aux voix, et l'Assemblée la décrète à l'unanimité, aux cris de *vive la liberté ! vive la République !*

Robespierre. « La République ! elle est perdue, car les brigands triomphent ! »

Louchet. « Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. »

Lebas. « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret ! Je demande aussi l'arrestation. » (*Mouvemens divers.*)

Elie Lacoste. » Je demande l'arrestation de Robespierre jeune ; il est un de ceux qui ont sonné aux Jacobins le tocsin contre les comités. Il finissait son discours par ces paroles remarquables : *on dit que les comités ne sont pas corrompus ; mais si leurs agens le sont, les comités le sont aussi.* »

L'arrestation de Robespierre jeune est décrétée. On applaudit.

Fréron. « Citoyens collègues, la patrie en ce jour et la liberté vont sortir de leur ruine ! (*Robespierre veut interrompre ; les murmures le repoussent.*) On voulait former un triumvirat qui eût rappelé les proscriptions sanglantes de Sylla ; on voulait s'élever sur les ruines de la République,

et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just! (*Plusieurs voix :* Et Lebas.) Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale; il a osé, par passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la Convention... (Oui! Oui! *Mouvement d'indignation.*) Ce n'était là que le commencement; il voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône... (*Couthon :* Je voulais arriver au trône moi!) Je demande aussi le décret d'arrestation contre Saint-Just, Lebas et Couthon. »

Elie Lacoste. « J'appuie cette proposition. C'est moi qui ai dit le premier au comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre formaient un triumvirat. Saint-Just a pâli et s'est trouvé mal. Lorsqu'il arriva de l'armée du Nord, après qu'il nous eut parlé de l'état et de la position de cette armée, il nous rapporta qu'un officier suisse fait prisonnier lui avait dit que nous ne devions pas compter sur nos succès, que l'ennemi était instruit de nos ressources, et qu'il espérait une scission dans le gouvernement, à l'aide de laquelle il traiterait de la paix avec une faction quelconque. Ce sont eux, les scélérats! qui ont voulu produire la scission! Depuis quelque temps nous étions tranquilles; les conjurations étaient déjouées; ceux qui les avaient formées périssaient sous le glaive de la loi, et les armées avaient mis la victoire à l'ordre du jour, lorsque ces hommes perfides ont tenté d'étouffer la liberté! Je demande le décret d'arrestation contre Couthon, Saint-Just et Lebas. » (*Adopté.*)

Barrère rédige et réunit ces décrets, qui sont de nouveau reçus et proclamés aux applaudissemens, aux cris de joie de l'Assemblée et d'une partie des citoyens des tribunes :

« La Convention nationale décrète que Maximilien Robespierre, l'un de ses membres, sera sur le champ mis en état d'arrestation.

» La Convention nationale décrète que Robespierre le jeune, l'un de ses membres, sera mis sur le champ en état d'arrestation.

» La Convention nationale décrète que Saint-Just, Couthon et Lebas, trois de ses membres, seront mis sur le champ en état d'arrestation.

» La Convention nationale décrète que Dumas, président du tribunal révolutionnaire; Hanriot, Boulanger, Lavalette, Dufrèse, chefs de la garde nationale de Paris, ainsi que les adjudans généraux et aides de camp de Hanriot, et d'Aubigny, ci-devant adjoint du ministre de la guerre, et Prosper Sijas, adjoint à la commission du mouvement et de l'organisation de l'armée de terre, seront mis sur le champ en état d'arrestation. »

Collot-d'Herbois, qui a cédé le fauteuil à un ex-président, vient faire à la tribune un récit fort déplacé de sa conduite particulière, des dangers qu'il a courus, des murmures qui l'ont poursuivi la veille aux Jacobins lorsqu'il a voulu parler de la situation de la République; il prétend s'attacher à dévoiler Robespierre, et pour mieux le faire connaître il rappelle des circonstances que tout le monde connaît; il cite des bruits vagues, insignifians, et qui néanmoins arrachent à Robespierre ces mots : *il en a menti!* A ce cri de conviction l'Assemblée fait éclater une vive indignation; on invoque le décret d'arrestation. Le président déclare qu'il a déjà donné l'ordre de l'exécuter, que les huissiers se sont présentés, mais qu'on a refusé d'obéir. De violens murmures s'élèvent : *à la barre! à la barre!* s'écrie-t-on. Les députés décrétés d'arrestation descendent à la barre, et l'Assemblée, contemplant leur abaissement, y voit son propre salut, et applaudit à plusieurs reprises. Collot-d'Herbois reprend son récit; on l'écoute avec indifférence. La séance est suspendue, et les accusés, livrés à la gendarmerie, sont conduits dans des maisons nationales. Il est cinq heures.

A sept la séance est reprise. Bourdon (de l'Oise) annonce que la commune de Paris s'est unie à la société des Jacobins pour opérer une insurrection. Il pense que la Convention doit se montrer au peuple, fraterniser avec les citoyens, les calmer par sa présence, comme elle l'a fait à l'époque du 31 mai. Du reste il demande que la commune soit appelée sur le champ pour rendre compte de sa conduite.

Merlin (de Thionville) raconte qu'il vient d'échapper à la fureur de quarante forcenés commandés par Hanriot : ils l'avaient arrêté, et conduit au poste du palais Égalité ; mais là, soutenant sa qualité de représentant du peuple, il a harangué les citoyens, qui l'ont remis en liberté. Cinq gendarmes se sont aussitôt dévoués pour l'exécution des décrets de la Convention ; ils se sont mis à la poursuite de Hanriot, qui dans sa marche furieuse portait le trouble et l'effroi dans différens quartiers de Paris; ils l'ont atteint, et fait prisonnier avec plusieurs de ses complices. Merlin finit en appuyant la proposition de Bourdon : elle est décrétée ; en conséquence la commune et le département sont mandés à la barre.

D'autres orateurs se succèdent à la tribune pour faire connaître à l'Assemblée la marche, les projets, les tentatives des insurgés. Le comité de sûreté générale a été envahi par une foule exaspérée ; des représentans du peuple ont été insultés. Hanriot s'est échappé : il rassemble ses complices, il séduit les citoyens; déjà une compagnie de canonniers, en bataille sur la place du palais National, a tourné ses canons contre la Convention. L'administrateur de police de service au Luxembourg a feint de ne pas croire au décret porté contre Robespierre, et il a refusé de voir en lui un prisonnier. Robespierre et les autres députés décrétés d'arrestation ont été enlevés par leurs partisans, et portés en triomphe à la commune : ils y ont été reçus en frères; ils y organisent l'insurrection. Des conspirateurs viennent d'être mis en liberté, la générale est battue, le tocsin sonne, les barrières se ferment, etc. — Citoyens, dit le président, voici l'instant de mourir à notre poste! — Oui! Oui! Nous y mourrons! répètent tous les membres. Des citoyens des tribunes jurent de défendre la Convention ; ils sortent en foule en criant : Aux armes! Allons repousser les scélérats!

Des décrets d'arrestation et de mise hors de la loi sont lancés contre le maire (Fleuriot), l'agent national (Payan), les officiers municipaux, les membres du conseil général de la commune, etc.

Sur la proposition de Vouland, au nom des deux comités de salut public et de sûreté générale, la Convention décrète

que la force armée sera confiée à un de ses membres : Barras, ajoute Vouland, aura le courage d'accepter... Barras est proclamé commandant général. Il demande et obtient pour adjoints ses collègues Ferraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bollet, Léonard Bourdon, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Goupillaud (de Fontenay), Beaupré et Huguet.

Le rapporteur des comités vient ensuite confirmer les nouvelles déjà données, et proposer un décret qui est adopté sur le champ.

RAPPORT *fait* par Barrère *au nom des comités de salut public et de sûreté générale.*

« Citoyens, elle a donc éclaté cette horrible conjuration tramée sous le manteau du patriotisme, et par des usurpateurs de l'opinion publique! Elle tenait à des ramifications nombreuses, et qui se sont découvertes dans cette soirée avec une rapidité effroyable; car les événemens de la moitié de cette journée doivent dessiller les yeux aux citoyens les plus incrédules. Tous les préparatifs de cette contre-révolution étaient faits, toutes les dispositions prêtes, et il ne peut y avoir dans ceux qui y coopèrent que des complices. Pendant que vous rendiez des décrets salutaires Hanriot répandait dans les rues de Paris le bruit qu'on venait d'assassiner Robespierre; les nouvelles les plus infâmes étaient publiées contre vous; des cartouches étaient distribuées aux gendarmes pour frapper les représentans du peuple, et les soldats fidèles viennent de déposer sur le bureau du comité des cartouches distribuées par le crime.

» Pendant ce temps l'administration de police, d'après un mandat du maire, l'agent national de la commune de Paris, et l'un de ses substituts, décernaient un mandat de liberté pour les citoyens Lavalette et Boulanger, officiers de la force armée parisienne, et pour Villatte, juré du tribunal révolutionnaire. Ainsi l'administration de police, le maire et l'agent national se constituaient les supérieurs du comité de sûreté générale, qui avait fait arrêter Villatte, et usurpaient effrontément l'autorité nationale, confiée à la Convention.

» Au même instant Hanriot faisait traduire à la Force

un gendarme porteur d'un décret de la Convention, jusqu'à ce que *les magistrats du peuple*, disait-il, en eussent ordonné autrement.

» Tandis que Hanriot créait des magistratures, il insultait à votre autorité, arrêtait le sergent de la Convention; il faisait battre le rappel dans une section, la générale dans l'autre, et le tocsin dans les sections qui environnent la commune. Le maire de Paris envoyait à toutes les barrières des ordres pour leur fermeture. Nous vous demandons un décret pour faire de nouvelles défenses de fermer les barrières, et de réputer ennemis du peuple ceux qui désobéiraient à ce décret.

» Boulanger s'était réfugié au camp de Paris. Hanriot traversait les rues à cheval en criant : *on assassine les patriotes! aux armes contre la Convention!* et il excitait le peuple, qui, calme, ne répondait point à ces agressions insolentes.

» Payan déclamait à la commune contre la représentation nationale, et la commune se constituait en insurrection ouverte contre la Convention.

» Le comité révolutionnaire du Temple nous apprend que la commune de Paris vient de fermer les barrières, et de convoquer sur le champ les sections pour délibérer sur les dangers de la patrie.

» A la municipalité il y a un ordre de ne laisser entrer aucun envoyé de la Convention; cependant l'huissier a été admis. Un municipal, au décret qui appelle la municipalité à la barre, a répondu : *oui, nous irons, mais avec le peuple!*

» Il a ajouté à cette réponse un geste que le peuple n'aurait pas avoué, parce que le peuple s'honore lui-même en honorant ses représentans.

» Vous voyez ici la conspiration la plus atroce, une conspiration militaire, une conspiration ourdie avec une latitude, avec un art et un sang-froid que n'eurent jamais ni les Pisistrate, ni les Catilina.

» Une partie des sections s'est déjà prononcée pour la représentation du peuple; une autre partie accourt au secours de la loi. Si quelques unes sont égarées ou gagnées par des intrigues communales, ne croyez pas que le prestige puisse durer.

» En attendant, déclarez hors de la loi tous ceux qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution de ses décrets. Il faut aussi mettre hors de la loi les individus qui, frappés de décret d'arrestation ou d'accusation, n'auront pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

» Le courage doit accompagner la vertu publique, et la vertu doit caractériser les représentans du peuple : avec du courage et le peuple vous vaincrez.

» L'objet de l'attente des comités est que les citoyens de Paris se souviendront de la République, à laquelle ils appartiennent ; qu'ils n'iront pas jurer fidélité à une commune infidèle à son devoir, et complice de la conspiration la plus horrible. Quelques-uns de ceux que la Convention a frappés se sont évadés, et ont cherché un asile dans le sein de cette commune. Comment ont-ils consenti à souiller ainsi la maison des citoyens de Paris, et peuvent-ils compter sur une longue impunité s'ils croient être au milieu de Français, au milieu de républicains ? La patrie observe Paris, et la Convention nationale saura juger les bons citoyens.

» Les sections s'assemblent ; c'est à elles que nous devons nous adresser. »

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, défend de fermer les barrières, ni de convoquer les sections sans une autorisation des comités de salut public et de sûreté générale.

» Elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient les ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

» Elle met aussi hors de la loi les individus qui, frappés de décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

» La Convention nationale compte sur le zèle, le patriotisme et la fidélité des sections de Paris envers la République indivi-

sible, et leur défend expressément d'obéir à une municipalité conspiratrice que la Convention nationale vient de mettre hors de la loi.

» Tout le ralliement des autorités constituées et de la force publique est à la Convention nationale. »

En peu d'heures le tableau change. Barras, ses adjoints, d'autres députés, des envoyés de toutes les sections annoncent tour à tour les plus heureux résultats : les conjurés sont enveloppés sur tous les points ; aucune résistance n'a obligé de recourir aux armes ; à la voix des représentans du peuple les troupes se sont déclarées avec enthousiasme pour la Convention nationale ; les citoyens, détrompés, accourent pour lui faire un rempart de leur corps ; la commune est dissoute ; la plupart des rebelles sont pris ; quelques uns ont essayé de se détruire ; on les amène ; Robespierre aîné est sur un brancard.

Le président (Charlier). « Le lâche Robespierre est là ; vous ne voulez pas qu'il entre ? (*Un grand nombre de voix :* Non ! non !)

Thuriot. « Apporter dans le sein de la Convention le corps d'un homme couvert de tous les crimes ce serait enlever à cette belle journée tout l'éclat qui lui convient ; le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste ! La place qui est marquée pour lui et ses complices c'est la place de la Révolution ; il faut que les deux comités prennent les mesures nécessaires pour que le glaive de la loi les frappe sans délai. » (Oui ! Oui ! *Applaudissemens.*)

Le vœu de Thuriot est aussitôt converti en un décret.

Tandis qu'au seul nom de Robespierre expirant quelques membres sont encore transportés de vengeance, Dubois-Crancé, plus calme, se rappelle un mot curieux sans doute, mais qu'il rend plus remarquable encore par la circonstance où il le cite : —Je dois, dit Dubois-Crancé, rendre ici hommage à la sagacité de Marat. (*Attention.*) A l'époque du jugement du tyran Capet il me dit en parlant de Robespierre : tu vois bien ce coquin-là ? Comment coquin ! m'écrié-je. Oui, reprit

Marat, cet homme est plus dangereux pour la liberté que tous les despotes coalisés. —

Legendre arrive avec des clés à la main; il monte à la tribune, et rend compte de l'expédition qu'il vient de faire. Legendre s'est rendu aux Jacobins dans l'intention de brûler la cervelle au nommé Vivier, scélérat dévoué à Robespierre, et qui la veille avait présidé cette société : il ne l'a point trouvé ; mais il a harangué les citoyennes des tribunes, les a renvoyées, a fermé les portes, et gardé les clés : — Comme c'est la Convention en masse, dit-il, qui a sauvé la patrie, demain la Convention nationale en masse sera jacobine; ce sera la vertu qui ira rouvrir les portes de cette société. — (*Et l'on applaudit.*)

Sur la proposition de Thirion la Convention met Vivier hors de la loi.

Il est six heures du matin. On annonce que partout le calme règne. La séance est suspendue.

Elle est reprise à neuf heures (10 thermidor).

La Convention reçoit de nombreuses adresses de félicitations. Sur la proposition de Granet elle décrète que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie.

Thuriot et Bentabole s'étonnent de ne pas apprendre que la tête des conspirateurs est tombée, et sur leur demande les comités sont chargés de donner des ordres en conséquence.

Bientôt après Barrère annonce que les coupables ne sont plus (1).

---

(1) Successivement arrêtés, vingt-deux ont été guillotinés le 10 thermidor, soixante-treize le 11, et douze le lendemain. Le décret qui les mettait hors de la loi dispensait de toute autre formalité que l'identité constatée par témoins : sur la motion d'Elie Lacoste la Convention avait abrogé, pour cette circonstance seulement, le décret qui ordonnait que la reconnaissance des individus mis hors la loi eût lieu devant deux officiers municipaux.

RAPPORT *fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale*, par Barrère.

« Citoyens, la justice nationale a triomphé! Le peuple s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de la République. Voilà les premières paroles qui doivent sortir des comités de salut public et de sûreté générale, et qui doivent être proférées dans le sein de la Convention.

» Voilà donc les dangers que l'orgueil, l'esprit de domination et le poison du despotisme ont fait courir à la liberté! Un seul homme a manqué de déchirer la patrie, un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté, car elle ne peut ni se perdre ni s'obscurcir !

» C'est une grande leçon pour les assemblées de législateurs! c'est un grand exemple pour tous les citoyens !

» Quand un homme s'empare despotiquement de la volonté, des délibérations et des mouvemens de la plus nombreuse, de la plus célèbre société populaire, il devient insensiblement le dominateur de l'opinion publique, et l'opinion publique, qui seule a le droit de régner sur un peuple libre, perd son empire.

» Quand un homme seul a dans les mains les influences des sociétés, de l'autorité judiciaire, révolutionnaire et du pouvoir militaire, il n'y a plus de contre-poids suffisant pour maintenir une assemblée nationale libre, un gouvernement actif et droit, et une égalité légale.

» Sur quels principes établirions-nous donc la pondération des droits égaux, fondés sur la loi, si nous les laissions à la merci d'un homme, d'un tribunal, d'un commandant, d'une société, ou même des comités créés par la Convention ? Elle seule doit régir, faire les lois, la guerre, la justice et la police nationale ; elle est tout : vous, individus, vous n'êtes rien à l'égard du peuple et de sa représentation.

» La hideuse contre-révolution s'était réfugiée à la maison commune; c'est là qu'elle a essayé plusieurs fois de s'établir, de se filtrer ensuite dans les diverses autorités constituées, soit par vanité, soit par perversité, soit par ambition, soit par

aristocratie ou par vénalité : une foule de citoyens s'étaient livrés à cette épidémie contre-révolutionnaire qui a produit tant d'obstacles à la liberté. A certaines époques la contre-révolution, usurpatrice des pouvoirs quand elle ne pouvait les renverser, a fait des efforts moins ardens, a eu des résultats plus secrets ; mais aujourd'hui la contre-révolution avait jeté le masque, ses fauteurs paraissaient au grand jour, ses partisans s'agglomeraient, ses satellites se rassemblaient en foule ; et nous avons vu jouer, en quelques heures et à la fois, tous les ressorts de cette manœuvre infernale.

» Depuis Robespierre jusqu'au dernier agent de police, depuis Hanriot jusqu'au plus vil sicaire, depuis l'aristocrate jusqu'à la plus obscure dévote, depuis l'ambitieux le plus hardi jusqu'au dernier des prisonniers, tout s'est agité, tout a paru à nos yeux ; et les ombres de la nuit n'ont pu dérober à la Convention la connaissance de tant de mouvemens divers, de tant de projets parricides.

» Si des hommes qui ne veulent rien croire, ou trop croire, doutaient encore dans la journée d'hier au matin de tous les crimes commis par Robespierre et ses complices contre la patrie, ces derniers se sont chargés de dissiper eux-mêmes tous les doutes, de déchirer de leurs propres mains tous les voiles, et de montrer à des Français libres la dictature et le despotisme dans toute sa difformité.

» Par leurs agens les décrets de la Convention nationale sont enfreints ; par leurs complots préparés les prisons qui reçoivent ces grands coupables ne peuvent se refermer sur eux.

» Le conseil-général de la commune s'érige en puissance plus que nationale, car elle infirme ses décrets, et accueille dans son sein des députés décrétés d'accusation pour crime de tyrannie.

» Un chef factieux de la force armée court insolemment dans les places publiques ; il excite impunément les citoyens à la révolte contre l'autorité du peuple, excite leur fureur contre ses représentans, calomnie ses décrets, force les maisons d'arrêt, ordonne de n'y recevoir les prisonniers que par ordre de la commune, viole le comité de sûreté générale, menace et frappe des députés dans les rues, et crée par ses ordres militaires ce qu'il appelle des magistrats du peuple.

» Un maire, investi de la confiance des comités, les trompait encore le matin par les rapports les plus rassurans sur l'état de Paris et de l'esprit public; il faisait le soir sortir des prisons les accusés par la Convention nationale, et leur donnait une préséance dans le conseil-général de la commune. Saint-Just était nommé chef d'un comité d'exécution; Lebas était le pouvoir exécutif; les deux Robespierre et Couthon étaient le conseil; Dumas s'occupait de la formation d'un tribunal contre-révolutionnaire, et trois patriotes devaient être pendus ce matin. On ne sait pas encore des nouvelles d'un commandant républicain que les conspirateurs ont fait arrêter. Payan, agent national, stipulait pour la révolte, et s'était chargé d'insulter à la représentation nationale. La municipalité se répandait dans les sections pour les corrompre, et dans la force armée pour la mettre en révolte. Le conseil s'occupait de fermer les barrières, et de nommer un général pour une force qu'ils n'avaient pas encore. Pour qui étaient-ils donc rassemblés? pour quel intérêt allaient-ils voter dans cette assemblée municipale? Non, le souvenir d'une pareille démence ne devait pas passer à la postérité, car les efforts de quelques pygmées contre la liberté ne peuvent être que ridicules! Etrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours majestueux et terrible de la révolution française, et faire reculer les destinées de la première des nations! Et avec quels moyens? Avec le talisman royal, avec des mannequins que le despotisme a brillantés autrefois. Peut-être vous ne le croiriez pas, sur le bureau de le maison commune où se tenait la séance contre-révolutionnaire était un sceau neuf, n'ayant pour empreinte qu'une fleur de lis, et déjà dans la nuit deux individus s'étaient présentés au Temple pour en demander les habitans.

» Quels étaient donc les sujets de leurs espérances? Les sicaires, les assassins, les brigands, compagnons ordinaires de Hanriot, ses aides-de-camp et ses affidés, étaient là pour le délivrer au comité de sûreté générale, et obéir à ses ordres sanguinaires; car tout ce qui porte le nom de citoyen a manqué à ses desseins funestes; les canonniers, toujours fidèles à la patrie comme à la victoire, l'ont abandonné; des sections, trompées un instant, n'ont reconnu que la Convention.

» Le jour n'avait pas encore paru lorsque les conjurés se sont

trouvés dans une solitude horrible, où il n'y avait plus qu'eux et leur crime.

» Aussi, dès que les sections de Paris se sont présentées à la place de la maison commune, la terreur a saisi les coupables : Lebas s'est tué d'un coup de pistolet; Couthon s'est blessé en tombant; Robespierre jeune s'est jeté par une fenêtre; Robespierre aîné s'est blessé; Saint-Just a été saisi; Dumas, plus ami de la vie, s'est caché dans un réduit, et Hanriot a voulu prendre la fuite par des petites rues qui sont derrière la maison commune, s'est caché quelque temps, et vient de se faire justice; il s'est jeté par une fenêtre. Est-ce avec de pareils hommes qu'il faut craindre des contre-révolutions ? Est-ce pour de tels individus que les citoyens doivent s'armer et se battre ? Non, sans doute ! Cependant ils pouvaient mettre la patrie en péril si cette crise avait été longue ou l'événement douteux; ils pouvaient paralyser la législation, désorganiser la victoire, rehausser le courage des ennemis, remuer les prisons, et rendre à l'aristocratie son insolence meurtrière. Leurs auxiliaires étaient toutes les espérances odieuses auxquelles s'attache un parti ambitieux et hypocrite; leurs auxiliaires étaient les partisans d'un pouvoir unique, les habitués du gouvernement corrompu des rois, et les faiseurs de projets criminels que soutiennent dans l'intérieur les ennemis de la révolution.

» On parlait hier des motifs d'accusation contre les ennemis du peuple, comme si l'avilissement de la représentation nationale, l'usurpation de tous les pouvoirs, le projet effectué de renverser le gouvernement révolutionnaire, et la volonté d'un homme substitué à la volonté générale, pouvaient être des crimes inaperçus ou impunis ! Mais s'il a pu manquer quelque chose à la preuve la plus irrésistible, à la conspiration la plus évidente, ils sont tous allés, au mépris des lois et sous les regards des législateurs et du peuple, se réunir pour conspirer ouvertement, pour opposer puissance à puissance, force à force, armée à armée, et pour diviser les départemens et les armées de la République; mais tant de crimes sont inutiles, non pour la liberté, qu'ils servent, mais pour ceux qu'ils déshonorent et qu'ils font mourir.

» Le résultat des opérations militaires qui nous a été remis

par Barras, représentant du peuple, et au nom de ses collègues, porte les faits suivans, qu'il faut se hâter de publier pour neutraliser les nouvelles fausses que les courriers de l'aristocratie propagent déjà. Tous les établissemens nationaux sont en sûreté; la garde y est nombreuse; l'arsenal a été défendu par sa section, et il en a été de même par chaque section de Paris, dont on ne peut se faire une idée en zèle et en patriotisme que lorsqu'on a passé la séance de la nuit dans cette enceinte.

» Les postes des prisons ont été triplés; la maison commune a des postes forts et nombreux pour empêcher tout rassemblement, que la fuite de Hanriot et la bonté de l'esprit public rendent encore plus impossible que jamais.

» Le Temple est gardé avec soin, ainsi que la Conciergerie: le même intérêt appelle un peuple libre à les garder. Les sections du faubourg Antoine, excitées par des commissaires de Hanriot, se sont ralliés à la voix de la Convention; les représentans du peuple y ont été accueillis, applaudis vivement, et accompagnés partout.

» C'est là que quelques aristocrates déguisés parlaient d'indulgence; comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la révolution même dont il avait été l'objet! comme si la force du gouvernement révolutionnaire n'était pas centuplée depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait trouvé une Assemblée plus énergique et des comités mieux épurés! De l'indulgence! il n'en est que pour l'erreur involontaire; mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs ne sont que des crimes. La Convention nationale signalera ces événemens par une guerre plus ouverte à tous les préjugés, et une justice éclairée pour tous les patriotes. Faisons la guerre à toutes les ambitions particulières: il ne faut pas dans une République qu'un homme s'élève au-dessus d'un autre homme; il n'y a de grand et d'élevé que le peuple.

» Je dois dire ici un trait qui marque bien l'état de l'esprit public. Des émissaires secrets avaient voulu le corrompre dans le faubourg Antoine; mais aussitôt que les représentans ont parlé des signes de royalisme trouvés à la maison commune, les sections républicaines n'ont fait entendre que des cris d'indignation.

» Les gendarmes de la garde des tribunaux sont venus sur le pont Neuf protester de leur dévouement pour la Convention nationale, et se sont mis en bataille sur ce même pont, qu'on disait menacé.

» Le faubourg Marceau, qui avait été invité par le scélérat Hanriot à protéger ses crimes, est venu avec ses canons dans l'intention de détruire tous les complices des conspirateurs.

» Toutes les compagnies de canonniers qui avaient été à la Grève se sont portées de suite dans les endroits où la Convention aurait été le plus menacée.

» Enfin, le cri unanime de tous les citoyens a été : *vive la Convention nationale! vivent la liberté, la République! périssent les traîtres et les tyrans!* C'est le seul qui soit entendu dans toutes les rues, dans toutes les sections de Paris.

» Le meilleur esprit règne partout; la patrie est partout honorée; on ne s'attache ni à un homme ni à une réputation : la liberté c'est le mot d'ordre, et la Convention nationale le point de ralliement.

» C'est dans les circonstances les plus belles où se soit trouvée la Convention nationale que les comités ont pensé qu'elle de ait s'adresser aux départemens et aux armées : c'est un succès majeur pour la révolution; c'est une grande bataille gagnée sur les tyrans. Les communications ne sont que trop rares entre le peuple et ses représentans; il faut les multiplier; les circonstances le réclament, et le patriotisme ne peut qu'y gagner plus de lumières et plus de force. »

(Barrère présente un projet qui est adopté en ces termes :)

PROCLAMATION. — *Du 10 thermidor an 2 de la République.*

« Citoyens, des conspirateurs hypocrites, frappés par vos véritables représentans, s'étaient réfugiés dans le sein d'une municipalité perfide : ils rassemblaient une force armée, provoquaient les citoyens contre la représentation nationale, et menaçaient d'envahir les droits du peuple.

» Mais ce danger est passé aussitôt qu'il est aperçu dans une commune célèbre qui fut le berceau et l'asile de la liberté : à

peine les manœuvres des conspirateurs Robespierre, Saint-Just, Couthon et des municipaux leurs complices ont été connues, les sections de Paris ont environné la Convention nationale; les citoyens ont fait aux représentans du peuple un rempart de leurs corps, de leurs armes un appui.

» Qu'il était beau et digne de vous ce spectacle touchant des citoyens de Paris rassemblés spontanément autour de la Convention nationale, dans la même nuit que des mains coupables sonnaient le tocsin dans la maison commune!

» Les ténèbres ont couvert quelques petits rassemblemens de citoyens trompés; mais le soleil n'a éclairé que des sections fidèles et des conspirateurs abandonnés. Cette solitude du crime a frappé tous les regards; en même temps que tous les vœux, tous les applaudissemens, toutes les félicitations étaient portés de toutes parts à la Convention nationale.

» Le 31 mai le peuple fit sa révolution; le 9 thermidor la Convention nationale a fait la sienne; et la liberté a applaudi également à toutes les deux.

» Puisse cette époque terrible, où tombèrent de nouveaux tyrans, plus dangereux que ceux que le fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la révolution! Puisse-t-il surtout éclairer les citoyens sur les droits de l'égalité! Aucun homme n'est rien en regard de la patrie, et la liberté n'admet ni primauté ni préférence. Un homme n'est qu'un homme devant la loi, et tout usurpateur des droits du peuple n'est pas un homme, mais un coupable qui doit disparaître.

» Et vous, braves républicains des armées, qui couvrez la République de triomphes, vous nous avez aidés à recueillir cette victoire sur les ennemis de l'intérieur: la Convention nationale les a reconnus aux larmes de regrets qui coulaient de leurs yeux lorsque vos victoires étaient annoncées. Continuez par vos brillans succès le deuil des ennemis du peuple; nous continuerons de les démasquer et de les punir. »

Un grand triomphe venait d'être obtenu; c'était l'affranchissement de la représentation nationale, trop longtemps asservie aux volontés de quelques hommes: mais on ne peut en rendre grâce aux thermidoriens; les motifs secrets, les senti-

mens personnels qui les ont déterminés dispensent de toute gratitude ; l'histoire condamnera également la domination de Robespierre et leur longue servilité... Nous ne parlons pas encore de l'usage qu'ils ont fait de la victoire.

Quels dangers ont-ils courus à leur réveil ? Aux pompeux récits faits à la tribune opposons un tableau vrai et succinct.

On a vu dans quelle incertitude les esprits se trouvaient encore à la séance du 8. Si Robespierre l'emporte, parmi ceux qu'il a dénoncés les uns seront frappés de déshonneur ; il en est que la mort attend ; d'autres restent blessés dans leur amour-propre. Les républicains vertueux, les amans jaloux de la liberté, dès longtemps fatigués de l'influence d'un homme, sont encore circonvenus par l'intrigue ; ils n'hésitent plus. Tous s'unissent : les premiers s'arment de poignards ; toutes les voix et tous les bras menaceront l'accusateur. Accusé à son tour, il ne sera pas entendu. La nuit reçoit le serment des conjurés.

Dans le même temps que faisaient Robespierre et les siens ? Robespierre, après avoir lu son discours aux Jacobins, s'était retiré, laissant la société en proie à l'enthousiasme que ce discours avait fait naître, et aux désirs de vengeance qu'il avait inspirés contre les ennemis de son auteur. L'agitation était grande ; mais on ne formait aucun plan. La commune et l'état major étaient dans la même situation. Partout des dispositions morales pour l'insurrection ; nulle part de préparatifs réels : tous les dévouemens s'offraient au chef ; le chef manquait aux dévouemens ; il n'était pas conspirateur.

Le comité de salut public était resté assemblé ; mais la défiance, les soupçons, des sentimens divers paralysaient tout concert entre ses membres. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, ambitieux sans art, brûlaient en secret de renverser ce qu'ils voyaient encore au-dessus d'eux. Barrère, toujours prêt à soutenir ou à combattre une opinion, établissait des preuves pour ou contre Robespierre : ils attendaient l'attaque pour prendre une direction. Saint-Just composait son discours. Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or), Robert-Lindet ne pensaient qu'à la patrie.

Le jour paraît. Les thermidoriens sont impatiens de frap-

per. Robespierre et Saint-Just ne supposent pas qu'ils en auront le courage ; du reste ils se croient assez forts de leur seule présence, de leur popularité... Ils oublient que la véritable force est dans la majorité qui fait les décrets, et que cette majorité, source de leur puissance, les a abandonnés la veille ; ils oublient que le peuple a été instruit par eux-mêmes au respect de la Convention nationale ; ils oublient surtout qu'en renversant les *vieux cordeliers* et la commune usurpatrice du 10 août ils ont donné à leurs collègues l'exemple d'un coup d'état, et montré aux citoyens la représentation nationale comme l'unique autorité, le point unique de ralliement. Les thermidoriens, au contraire, avaient reconnu les chances en leur faveur.

Le 9 à midi Saint-Just paraît à la tribune. Tous les membres sont présens. Saint-Just avait appelé ses collègues du comité de salut public par un billet conçu en ces termes : « L'injustice a fermé mon cœur ; je vais l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. » (1) Le signal est donné ; les thermidoriens triomphent par des cris et par des décrets. (*Voyez* la séance.)

C'est par les armes alors qu'il faut leur disputer la victoire. Il est cinq heures ; rien n'est préparé ; la multitude est sans guide : Robespierre a été conduit au Luxembourg, Robespierre jeune à la Force, Couthon à Port-Libre, Saint-Just aux Ecossais. Les récits de la séance qui circulent rendent indécis les esprits qu'ils ne rendent pas incrédules.

Cependant un cri de vengeance a retenti. La commune s'assemble ; les sections se réunissent dans leurs chefs-lieux respectifs ; Henriot appelle, excite les citoyens qui sont sous son commandement ; les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon sont délivrés... Mais les invitations, les ordres de la commune n'inspirent aucune confiance ; ils décèlent le dénuement, le trouble, la surprise, l'impéritie de ceux qui

(1) Si Saint-Just eût consenti à rédiger un rapport selon les idées que plusieurs de ses collègues lui avaient indiquées pendant la nuit, les comités soutenaient encore le triumvirat, et le 9 thermidor n'avait pas lieu.

les donnent; ils ne sont d'ailleurs revêtus d'aucun nom vraiment populaire : le maire lui-même ne parvint à faire sonner le tocsin qu'après avoir prié, menacé le concierge; qui en refusait les clefs; il éprouva des difficultés semblables pour faire éclairer la place de l'Hôtel-de-Ville. Les sections délibèrent; très peu comprennent l'insurrection; d'autres s'y refusent; cinq ou six se dirigent lentement vers la commune. Henriot, homme ignorant et faible, n'ayant aucune notion militaire, va, vient, court, crie, perd la tête, se laisse arrêter en lâche, ne recouvre sa liberté par le courage de Coffinhal que pour reprendre le cours de ses absurdités, et dans son ardeur pour sabrer menace et repousse jusqu'aux siens. Deux hommes assez capables se trouvaient à la commune, Payan et Coffinhal; ils ne pouvaient se faire entendre.

C'est au milieu de pareils défenseurs que sont amenés en triomphe les représentans délivrés. Une proclamation signée d'eux pourrait rallier le peuple et prévenir l'armée. — Mais au nom de qui la publier? dit Robespierre. — Au nom de la Convention, reprend Couthon; n'est-elle pas là où nous sommes? — Robespierre sent sa position, et se tait. Le comité d'exécution qui avait été formé à la hâte pour diriger l'insurrection, le conseil général, l'administration de police, les citoyens réunis à la commune, tout le monde délibère; on n'adopte aucun avis : on veut agir; tous les moyens manquent. Bientôt on apprend les décrets de mise hors de la loi... On eût dit un coup de foudre : les citoyens des tribunes, les citoyens armés et même les curieux, qui un moment auparavant couvraient la place de Grève, se dispersent ou se réunissent à la Convention nationale : dans l'intérieur, l'abattement succède à l'exaspération; les voix et les hommes s'éteignent. A la nouvelle qu'ils sont cernés le désespoir les ranime, mais c'est pour chercher à fuir ou pour s'arracher la vie. Lebas se tue d'un coup de pistolet : Robespierre veut l'imiter; il s'empare d'une même arme; mais elle n'était chargée qu'à poudre; il se brûle seulement une partie de la figure : Robespierre jeune se jette par une fenêtre, et ne peut trouver la mort, que Saint-Just attend avec calme : Couthon,

infirme, tombe abandonné dans un coin : Coffinhal, avant de prendre une fuite inutile, inflige à Henriot le châtiment de son incapacité ; il le pousse d'un second étage dans une cour infecte, d'où il est retiré pour aller à l'échafaud.

Ainsi disparaît sous sa propre faiblesse cette conjuration qu'on a montrée si redoutable, qui n'a eu quelque existence que vers dix heures du soir, sans moyens, sans vues concertées, et qui à minuit ne comptait plus que de malheureux patiens. Le commandant général de la garde nationale aurait pu seul donner à cette journée un tout autre résultat; mais ce commandant était Henriot... Et qu'on ne croie pas que Robespierre comptât sur cet homme : il méprisa son zèle. Il n'approuva pas non plus la conduite de la commune ; il ne consentit aucun de ses actes ; il se refusa d'abord aux invitations qu'elle lui fit de se rendre dans son sein. Il eût préféré la prison : un acte d'accusation, un jugement l'aurait sauvé; l'eût-on condamné pour des décrets rendus à l'unanimité? pour des crimes qu'il dénonçait? Ses partisans l'ont perdu en l'arrachant à l'éclat d'une procédure, et plusieurs thermidoriens ont trouvé leur salut dans le décret qui l'a mis hors de la loi.

Soit présomption, soit constance dans ses principes sur la souveraineté nationale, soit absence d'un genre de courage, Robespierre rejeta le conseil que Saint-Just et Coffinhal lui donnèrent à la commune de se mettre à la tête du peuple, et de se montrer prêt à mourir les armes à la main : il est croyable qu'une telle résolution l'eût fait sortir victorieux de la lutte. Il objecta *que cette démarche serait celle d'un tyran, qu'il ne voulait point s'exposer à répandre le sang des citoyens pour venger sa propre cause, et que d'ailleurs il devait se conformer à la volonté du peuple souverain, libre de le défendre ou de l'abandonner.*

La commune est dissoute, et l'on n'a encore vu ni le général en chef Barras, ni ses adjoints, ni les dangers qu'ils ont courus. Ils avaient formé un nombreux état-major, établi un rempart d'hommes autour de la Convention, réuni, divisé leurs troupes comme pour un siége long et difficile ; ils avaient tracé de savantes directions, coupé les retraites

à l'ennemi par l'occupation des quartiers environnant l'Hôtel-de-Ville. Ces manœuvres terminées, ils déploient enfin leurs masses, et marchent par colonnes sur la place de Grève. Le premier qui paraît est Léonard Bourdon. Il entend les deux coups de pistolet tirés dans l'intérieur de l'Hôtel : il fait faire halte ; il croit nécessaire de prendre de nouvelles dispositions ; il pense que les conspirateurs sont déterminés à se défendre jusqu'à la mort, et que peut-être ils ont tout préparé pour faire sauter l'édifice. Un employé du comité de salut public, Dulac, qui n'avait cessé, au péril de ses jours, de suivre les événemens, de surveiller les opérations de la commune et d'en instruire des membres de la Convention, Dulac s'efforce de dissiper les craintes de Bourdon en l'informant de l'état des choses, en lui montrant la conquête facile d'une poignée d'hommes abattus ou mourans. C'est en vain ; Léonard Bourdon reste immobile avec ses forces. Dulac le quitte, suivi d'une vingtaine de citoyens armés ; il pénètre dans la salle des séances de la commune. Trente-six municipaux y étaient encore en écharpe ; Dulac leur crie qu'ils sont hors de la loi ; ils se rendent sans résistance. Des citoyens occupaient encore les tribunes publiques ; Dulac les y met en arrestation avec deux hommes seulement, placés au bas de l'escalier qui conduit à ces tribunes. Il dispose si bien le reste de sa petite troupe qu'il se rend maître de tout le local ; Robespierre, Saint-Just, Couthon, Dumas, Payan sont entre ses mains.

Au petit jour l'expédition était consommée. Léonard Bourdon arrive pour en recueillir le fruit. Un des gendarmes qui l'accompagnent croit apercevoir Robespierre, et lui tire un coup de pistolet, qui heureusement n'atteint personne ; mais comme Robespierre est vu la tête ensanglantée, le gendarme ne doute pas que ce soit par son fait ; il s'en donne la gloire auprès du général, et Bourdon présente ce brave à la Convention nationale, qui récompense son action par une mention honorable. La vérité ne fut connue qu'un an après par un récit circonstancié que publia Dulac.

Le général en chef Barras annonce à la Convention le résultat des grandes mesures que les événemens lui ont commandées, et, comme pour orner son triomphe, il donne l'ordre d'amener les conspirateurs : ils arrivent successivement. On a vu dans la séance avec quelle horreur l'Assemblée a refusé de les voir; mais ce qui n'y est pas mentionné c'est que Robespierre, déposé mourant sur une table, fut insulté, maltraité non seulement par des individus sans caractère, mais aussi par plusieurs de ses anciens collègues : Robespierre resta impassible. A neuf heures du matin ils furent tous conduits à la Conciergerie. Saint-Just, en traversant la salle d'audience du comité de salut public, porta ses regards sur le tableau de la Déclaration des Droits de l'homme de la Constitution de 1793, et dit : *c'est pourtant moi qui ai fait cela !*

Robespierre était né républicain : ses études, qu'il suivit avec ardeur et succès; ses penchans et ses habitudes, qui le portaient à aimer les vertus, à les pratiquer d'une manière austère; son tempérament, qui lui donnait une volonté forte et une persévérance inébranlable, tout en lui semblait réuni pour accomplir le vœu de la nature. Quelques succès au barreau et dans les lettres signalèrent ses premiers pas (1). Appelé à l'Assemblée constituante, il embrassa exclusivement la cause du peuple; il lutta avec zèle, mais sans avantage, contre l'opinion dominante qui conservait les plus grands ennemis de la liberté pour en être les protecteurs : jamais il ne put admettre que le pouvoir absolu se résignât de bonne foi à n'être plus que le pouvoir exécutif. Les trahisons de la cour ne tardèrent pas à confirmer son opinion. De là sa haine contre les constituans, qui l'avaient repoussé, méprisé, et traité de désorganisateur :

(1) On a de lui entr'autres un Discours couronné par la société des arts et des sciences de Metz sur cette question : *quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ?* etc.

de là cette confiance que le peuple lui accorda comme à un homme qui avait vu plus juste et plus loin que la majorité de ses collègues. Le peuple, après avoir conquis la liberté, s'était vu obligé de la défendre et de la conquérir encore ; il écouta Robespierre, qui lui en promettait la possession absolue.

Mais la garantie de cette possession ne pouvait pas seulement résider dans les lois ; elle devait aussi se trouver dans les mœurs : il fallait une régénération complète. C'est alors que Robespierre, fort de sa popularité, entreprit une tâche qui eût été sublime chez un peuple encore jeune et pur, mais que l'état de la civilisation rendait impraticable en France. Il dit aux riches : plus de faste, plus de mollesse ; que votre superflu soit le bien du pauvre... Il dit aux employés, aux administrateurs, aux magistrats : votre tête répondra de tous vos faits ; vos fonctions seront honorées, mais pénibles, et ne vous procureront que le nécessaire; dans les villes, dans les communes, dans les hameaux, partout c'est vous qui les premiers donnerez l'exemple des vertus... Il dit aux commerçans : cessez d'être cosmopolites; que votre industrie, vos spéculations n'aient plus d'autre sphère, d'autre but que la patrie ; n'ouvrez vos âmes qu'à l'égoïsme national... Il dit aux prêtres : vos impostures ne feront plus de dupes ; votre règne est irrévocablement détruit ; nous adresserons directement nos hommages à l'Être suprême... Il dit aux athées : *la mort est le commencement de l'immortalité*... Il dit aux diplomates, aux publicistes, aux hommes d'état : il n'y a de politique que ce qui est juste, il n'y a de juste que les droits du peuple, il n'y a de bon gouvernement que là où ces droits sont respectés... Il dit à toutes les classes : réformez-vous ; punissez, chassez de votre sein les dilapidateurs, les ambitieux, les lâches et les êtres corrompus : surveillez l'homme timide et l'homme exagéré ; l'un ne ressent pas l'amour de la patrie, l'autre le compromet ; celui-ci peut être un hypocrite, celui-là un traître : défiez-vous de ces philanthropes qui font profession d'aimer tous les hommes pour se dispenser d'aimer leurs frères, qui se font citoyens du monde pour s'affran-

chir des devoirs de citoyen français... (1) Veut-on appeler son intérêt sur les peuples victimes de leur gouvernement, il répond que des esclaves sont plus méprisables encore que des tyrans. Enfin il ne voit rien dans l'administration intérieure et extérieure de la République qui ne doive tendre au

---

(1) *Extrait d'une réplique improvisée de Robespierre à la société des Jacobins, le 9 pluviose an 2.*

« On veut séparer le peuple anglais de son gouvernement... Je ne demande pas mieux, à condition qu'on distinguera aussi le peuple anglais faisant la guerre à la liberté conjointement avec son gouvernement, du peuple anglais punissant ce même gouvernement de ses attentats contre la liberté.

» Qu'est-ce que cette anglomanie, déguisée sous le masque de la philanthropie!...

» Assurez votre liberté avant de vous occuper de celle des autres!

» Pourquoi veut-on que je distingue un peuple qui se rend complice des crimes de son gouvernement de ce gouvernement si perfide?

» Je n'aime pas les Anglais moi, parce que ce mot me rappelle l'idée d'un peuple insolent, osant faire la guerre au peuple généreux qui a reconquis sa liberté!

» Je n'aime pas les Anglais, parce qu'ils ont osé entrer dans Toulon pour y proclamer un roi, ce que n'a pas voulu souffrir le peuple qui a reconquis ses droits!

» Je n'aime pas les Anglais, parce que leur gouvernement, perfidement machiavélique envers le peuple même qui le souffre, parce que ce même gouvernement a osé dire et proclamer qu'il ne fallait garder aucune foi, aucune règle d'honneur avec les Français dans cette guerre, que c'était un peuple de rebelles qui avait foulé aux pieds les lois les plus saintes; parce qu'une partie du peuple, les matelots, les soldats, ont soutenu par les armes cette odieuse proclamation! En qualité de Français, de représentant du peuple, je déclare que je hais le peuple anglais!

» Je déclare que j'augmenterai autant qu'il sera en moi la haine de mes compatriotes contre lui! Que m'importe ce qu'il en pense! Je n'espère qu'en nos soldats, qu'en la haine profonde qu'ont les Français pour ce peuple.

» Je ne m'intéresse au peuple anglais qu'en qualité d'homme; alors j'avoue que j'éprouve quelque peine à en voir un si grand nombre lâchement soumis à des scélérats qui les conduisent insolemment. Cette peine chez moi est si grande que j'avoue que c'est dans ma haine pour son gouvernement que j'ai puisé celle que je porte à ce peuple. Qu'il le détruise donc, ou qu'il le brise! Jusqu'alors je lui voue une

triomphe de toutes les vertus, à l'anéantissement de tous les vices (1). Et Robespierre donne à ses préceptes la force de

---

haine implacable. Qu'il anéantisse son gouvernement! Peut-être pourrions-nous encore l'aimer. Nous verrons si un peuple de marchands vaut un peuple agriculteur; nous verrons si quelques vaisseaux valent nos terres fertiles! Il est quelque chose de plus méprisable encore qu'un tyran; ce sont des esclaves. »

(1) *Note trouvée dans les papiers de Robespierre, et écrite de sa main.*

« Quel est le but? L'exécution de la Constitution en faveur du peuple.

» Quels seront nos ennemis? Les hommes vicieux et les riches.

» Quels moyens emploieront-ils? La calomnie et l'hypocrisie.

» Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens? L'ignorance des sanculottes.

» Il faut donc éclairer le peuple. Mais quels sont les obstacles à l'instruction du peuple?

» Les écrivains mercenaires, qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes.

» Que conclure de là? 1° qu'il faut proscrire ces écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie; 2° qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion.

» Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté?

» La guerre étrangère et la guerre civile.

» Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère?

» De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées, et de punir ceux qui nous ont trahis.

» Quels sont les moyens de terminer la guerre civile?

» De punir les traîtres et les conspirateurs, surtout les députés et les administrateurs coupables; d'envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes pour réduire les aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura et de toutes les autres contrées où l'étendard de la rébellion et du royalisme a été arboré, et de faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

» 1°. Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires; propagation de bons écrits.

» 2°. Punition des traîtres et des conspirateurs, surtout des députés et des administrateurs coupables.

» 3°. Nomination de généraux patriotes; destitution et punition des autres.

» 4°. Subsistances, et lois populaires. »

son exemple : sa vie privée est restée sans reproche. Relativement à un homme tel que lui les plus petits détails sont des faits intéressans : disons donc que dans le délire révolutionnaire qui porta tant de républicains à blesser les convenances et la pudeur même par leurs paroles et par leur costume, Robespierre se montra le sévère censeur de ses plus dévoués partisans : il les accusait autant par son maintien que par ses discours ; sa coiffure et ses vêtemens n'ont cessé d'être soignés, mais sans recherche ; c'était l'élégance de la propreté.

Nous avons dénombré ses ennemis.

Cet impraticable projet de transformer en Spartiates un peuple aimable et poli, façonné aux molles habitudes que fait contracter un long despotisme, riche de tous les bienfaits de la civilisation comme infecté de tous les maux qu'elle a produits ; ce projet fut accueilli sans examen : on eût dit que la Convention applaudissait à la lecture d'un livre de l'antiquité. Mais son exécution ! Voilà la source de tant de violences et de larmes, de tant d'efforts et de tant de lâcheté. Robespierre présente des tableaux séduisans ; on admire ; il réclame des lois terribles ; on les accorde avec empressement. Leur premier résultat est la compression ou la mort d'un grand nombre de royalistes, de factieux, de traîtres, d'agens de l'étranger ; c'est la force et la sûreté de la République : un appui constant est donné à celui qu'on regarde comme le président, comme l'âme du gouvernement révolutionnaire. Mais il veut arriver au second résultat ; c'est de frapper autour de lui, au milieu même de ses flatteurs, de ceux qui se sont constitués ses esclaves, parce qu'il y voit aussi des hommes qui sont un obstacle, un danger pour l'affermissement du nouvel ordre de choses. Ici on l'arrête ; ses nombreux ennemis sortent de l'état de gêne où il les avait placés ; ils appellent à eux tous les partis, et Robespierre est renversé, et sa mémoire couverte de toutes les iniquités.

Robespierre a usurpé les pouvoirs de la représentation nationale... Mais pourquoi ses collègues les lui ont-ils laissé prendre ? Pourquoi ont-ils donné à ses volontés tout le

poids de leur sanction? L'Assemblée n'était pas libre... Conçoit-on que plus de six cents hommes n'aient pas la force de trois? Quels étaient les moyens de Robespierre? Sans argent, sans troupes, sans relations, il n'avait que ses principes, ses discours et sa popularité. Ses principes, votre devoir était d'en calculer les conséquences; ses discours, il fallait les réfuter au lieu de les applaudir avec enthousiasme; sa popularité, vous aviez les mêmes voies que lui pour en acquérir; vous deviez éclairer le peuple, vous dévouer pour ses intérêts seuls, et ce que la calomnie a fait plus tard la bonne foi l'eût opéré plutôt. Dites plus franchement que vous avez cru bien faire; répétez avec un des vôtres qu'*il y a eu des malheurs et non pas des torts et des fautes;* convenez aussi que vous n'avez compris le système de Robespierre que lorsque le glaive a menacé vos têtes.

Tout ce que l'ère républicaine a produit de beau, de grand, d'immortel, a eu son germe ou sa naissance dans le second comité de salut public, ce comité douze fois réélu aux acclamations générales, et que Robespierre dominait comme toute la Convention. Vous dites que c'est à l'insu *de cet homme stupide et barbare, de ce bourreau des sciences et de ceux qui les cultivent* qu'ont été pensés et exécutés tant de prodiges... Mais Robespierre seul ne voyait donc pas ce que l'Europe admirait en frémissant? ou s'il le voyait, si son pouvoir était tel qu'on l'a fait après sa mort, qui l'empêchait d'ajouter à ses victimes les illustres membres dont les soins entretenaient le feu sacré, les Carnot, les Prieur de la Côte-d'or, les Guyton, les Fourcroy, les Grégoire, les Romme, les Lakanal, et tant d'autres qui ne s'enveloppaient point dans leur silence en attendant le retour de la liberté? Et cette réunion de savans, l'orgueil de la France, qui, réunis dans les bureaux des comités, s'offraient chaque jour à ses coups, ne les voyait-il pas? Et ces nombreux arrêtés du comité de salut public qui appelaient les artistes et les gens de lettres à des concours ouverts pour la proposition de monumens et d'inscriptions propres à perpétuer la magnificence, la gloire de la République, ces arrêtés sont tous revêtus de sa signature; est-ce Robespierre qui aurait approuvé, signé contre sa volonté?...

Ah! lui aussi aimait les lettres, les sciences et les arts; il ne poursuivait que la foule mercenaire qui déshonore leur culte.

Au surplus, aucune des accusations portées contre Robespierre n'a été prouvée. Les papiers trouvés chez lui et écrits de sa main déposent qu'il ne comprenait pas le mot *conspirateur*, à moins que d'avoir tout le peuple pour complice. Les lettres qu'on lui adressa, monumens honteux de lâches adulations, de platitude et de folie, sont-elles des pièces contre lui? Les rapports du député Courtois, qui mit à contribution l'histoire de tous les peuples et toutes les mythologies, tous les pamphlets et tous les ouï-dire pour prouver que Robespierre avait été un tyran; ces rapports, fruit laborieux d'une année de travail, et dans lesquels la bonne foi n'est pas toujours respectée, auront-ils un grand poids devant le tribunal de la postérité? Lecointre, qui révéla prudemment après le 9 thermidor le courageux dessein que neuf membres de la Convention avaient formé depuis longtemps d'assassiner Robespierre en plein sénat; Lecointre, par ses éternelles dénonciations contre les anciens membres du comité de salut public, par la réimpression et le rapprochement des séances et des procès verbaux de cette époque, a fait sans le vouloir l'éloge des accusés, et la censure la plus amère de la majorité de ses collègues. La défense, les justifications que les prétendus complices de Robespierre ont publiées sont généralement grandes, généreuses : l'homme y est sacrifié; c'est une faiblesse humaine, c'est un entraînement de l'opinion dominante, c'est une sorte de déférence que les thermidoriens se sont chargés de faire apprécier. Peu de jours d'ailleurs s'étaient écoulés, et déjà des républicains avaient reconnu le piège tendu à leur vertu. Nous pourrions en citer pour qui cet aveuglement est l'unique faute qu'ils se reprochent dans les derniers momens d'une vie honorable.

Robespierre a été un homme extraordinaire; il eût été un grand homme s'il eût mieux connu son siècle. Il n'a apporté dans sa carrière législative que l'étude de l'histoire; il lui manquait celle du monde. S'il n'eût fait que des livres on l'admirerait encore; on le placerait au premier rang des publicistes. Mais il a donné la malheureuse expérience que

le rêve politique d'un homme de bien mis en action par un homme puissant peut devenir une calamité publique. Du reste il a fait à lui seul une époque dans les annales de la France. Saint-Just était supérieur à Robespierre par l'étendue de son instruction et par son génie ; mais il portait plus loin encore l'ignorance des hommes et du pays qu'ils voulaient instituer. Tous deux étaient des premiers Romains vivant dans la corruption de l'empire. Robespierre est mort à trente-cinq ans, et Saint-Just à vingt-six.

Le peuple applaudit au supplice de ces hommes longtemps ses idoles. Il avait vu en eux ses libérateurs et ses soutiens ; sa haine égala son amour lorsqu'on l'eut convaincu qu'ils n'avaient été que ses tyrans et ses assassins. Le peuple s'était trompé, et on le trompa : on a vu que les bienfaits comme les crimes avaient eu pour auteurs et ces hommes et leurs collègues. Cette tactique de rejeter tour à tour sur tel ou tel parti les maux nécessaires ou inévitables de la tourmente révolutionnaire était celle de l'étranger et de l'aristocratie, qui espéraient ainsi de détruire la Convention par elle-même. Les intrigans et les fripons suivirent la même marche pour se soustraire à l'ignominie. Tous ces calculs égarèrent le peuple. Une imposture qui contribua beaucoup à l'abandon presque subit de Robespierre dans la journée du 9 thermidor est celle qui signala son parti aux citoyens comme un parti royaliste ; jamais les harangues ni les dispositions militaires du général Barras et de ses adjoints n'auraient eu le succès de cette foudroyante révélation faite au peuple que les signes de l'esclavage avaient été arborés par la commune : rien n'était plus faux cependant. Mais une force d'opinion pouvait seule renverser les dominateurs : on l'avait créée à l'avance par le concours de toutes les calomnies.

En effet, sans cette force d'opinion qu'auraient pu faire un Tallien, connu par ses excès révolutionnaires, poussé par le besoin d'échapper à un juste châtiment, invoquant la liberté publique pour n'obtenir que celle d'une femme, Tallien, déjà et depuis méprisé de tous les partis ? Un

Fréron, cet *Orateur du peuple* (1) ignoble doublure de Marat, qui, ne pouvant remplacer son père dans la carrière des lettres, embrassa la carrière des intrigues, et ne s'y distingua que par des crimes? Un Louchet (2), dont le nom frappait pour la première fois les oreilles de la multitude, terroriste non par vues politiques, mais par faiblesse de caractère, homme inégal et sans capacité, cherchant à secouer sa nullité en se montrant à la fois l'admirateur de Marat et l'ennemi de Robespierre? Un Barras, dont la vie a été l'exemple de toutes les débauches et de toutes les perfidies, dont le nom semble n'être resté que pour exprimer la réunion des vices et des penchans qui dans un homme affligent toute la société? Qu'auraient pu faire enfin tant de thermidoriens, les uns ignorés, sans talent, sans considération, les autres le déshonneur du gouvernement révolutionnaire? Il a donc fallu qu'une force d'opinion factice prît un moment la place de l'opinion publique égarée. Ainsi le peuple a laissé tomber un parti dans lequel on ne lui montrait que des tyrans et des assassins; à la voix de leurs dignes compagnons, les dilapidateurs, les hommes adonnés au faste et à la volupté se sont empressés d'accourir; les ambitieux ont tout espéré avec les fauteurs de trouble et de désorganisation; les modérés et les égoïstes ont cru redevenir libres s'ils n'étaient plus forcés d'être patriotes; les girondins ont pensé aux réparations, à la vengeance; les hommes d'état, ou plutôt les *constitutionistes*, ont applaudi au retour d'un système qui leur promettait l'autorité ou tout au moins *l'opposition*. Les thermidoriens, qui presque tous avaient voté la mort du roi, ont encore trouvé un appui dans les royalistes, parce que ceux-ci, selon leur tactique, arrivaient par degré à la destruction de la République et de ses auteurs.

Mais les thermidoriens deviendront dominateurs à leur tour; ils garderont la République parce qu'elle leur offre une sécurité personnelle, mais ils voudront jouir seuls de

(1) Titre du journal de Fréron.

(2) Louchet remplit son rôle du 9 en se bornant à demander le décret d'arrestation contre Robespierre. On aurait pu l'avoir oublié.

leur triomphe, et il résultera du mélange monstrueux de tant d'intérêts blessés et d'espérances déçues une réaction plus horrible que la terreur même. La majorité de la Convention et le peuple n'auront changé que de despotisme.

Cependant l'esprit et le génie de la révolution, luttant contre tous les obstacles, continueront d'illustrer la France; si les grands talens qui les dirigent du sein de la représentation nationale ne se sont point faits *robespierristes* dans un sens, ils ne se feront point *thermidoriens* dans un autre; ils resteront eux-mêmes, pour la gloire de la République, pour l'honneur de ses derniers jours, pour la mémoire d'une époque la plus féconde en conceptions sublimes, et qui a été l'héritage de ses détracteurs. L'armée surtout ne cessera de bien mériter de la patrie; c'est elle qui fera pâlir l'histoire des anciens peuples par ses inconcevables prodiges, dont l'éclat dérobera aux Français l'aspect de la contre-révolution! Oui, l'affreuse contre-révolution est née au 9 thermidor : nous la verrons marcher, s'abattre, se relever, grandir, et fouler en maître le sol de la République.

La France après le 9 thermidor se trouva dans un état d'agitation et de désordre qui ne peut se comparer à aucune époque de la révolution. La destruction était partout, et nulle part on ne voyait ni la volonté ni le génie capable de réédifier. Les ressorts de l'administration étaient brisés; les ordres étaient donnés sans force, reçus sans obéissance. Les intrigans, les fripons, les factieux, les agens de l'étranger même se pressaient pour envahir les emplois vacans par la proscription ou la mort des patriotes. Le sang coulait dans le midi. Partout les portes des prisons s'ouvraient pour rendre la liberté à des nobles, à des émigrés, à des prêtres fanatiques; elles se refermaient pour la ravir aux républicains. Il suffisait d'avoir été révolutionnaire alors que tout le monde l'était, et de n'avoir point changé, pour être poursuivi, assassiné. Les tribunaux extraordinaires étaient suspendus, mais les partis se faisaient justice eux-mêmes. Dans les spectacles, sur les places publiques, au

lieu de *vive la République, haine à la royauté*, on entendait *à bas les terroristes, vive le roi;* au lieu de ces chants immortels qui avaient provoqué et célébré tant de victoires, on vociférait des vœux de cannibale : on était peu touché de l'annonce d'un nouveau succès de l'armée ; on trépignait de joie à la nouvelle du sac d'une société populaire. Des chars brillans reparaissaient, des hommes étalaient sans honte le produit de leurs concussions, des femmes se montraient dénuées de décence et couvertes de bijoux : on admirait : on revoyait la corruption ; on croyait revoir un ancien ami.

Au sein de la Convention des révélations tardives et mensongères, de lâches dénonciations, des propositions absurdes, des considérations puériles ; ceux qui quelques mois auparavant s'étaient fait une recommandation, une gloire d'avoir parlé ou pensé comme Robespierre à telle ou telle époque (et ces témoignages pusillanimes souillèrent cent fois la tribune), ceux-là se rappelaient alors qu'ils avaient improuvé, détesté le tyran, que même ils avaient osé le lui dire en face : seulement ils oubliaient qu'au premier mot ils s'étaient remontrés soumis, comme à l'occasion de la loi de prairial et de l'accusation de Danton : tous se disputaient l'honneur de la première résistance à ses volontés, du premier vote porté contre lui. Dubois-Crancé ne rougissait pas d'introduire dans la discussion une fade plaisanterie sur *Cornélie Copeau* (1), tandis que Fréron demandait formellement la démolition de l'Hôtel-de-Ville de Paris parce qu'il avait servi de refuge au tyran.

Ce premier moment passé, les thermidoriens songèrent à comprimer les partis qui les assaillaient. Tallien proposa le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix : cet édifice était déjà mutilé. Louchet invoqua l'exécution de la loi des suspects, le retour de la terreur, s'appuyant

(1) Il voulait parler de la fille vertueuse du républicain Duplcix, menuisier, chez qui Robespierre demeurait, et dont il aspirait à devenir le gendre.

de l'autorité *du judicieux et profond Marat;* de Marat, à la mémoire duquel les thermidoriens ont payé la dette du parti vaincu : c'est par leurs soins que la plus grande solennité fut donnée à l'apothéose de *l'ami du peuple*, depuis longtemps décrétée (*voyez* tome XIII), mais indéfiniment ajournée par les *terroristes;* elle eut lieu le cinquième jour sanculotide de l'an 2. Bientôt nous verrons les thermidoriens revenir sur leur admiration, et souscrire aux vœux d'un parti en expulsant le corps de Marat du Panthéon.

Incertitudes, essais de leurs forces, tour à tour faiblesse et rigueur envers les différens partis, voilà la marche des thermidoriens jusqu'à la fin de l'an 2. C'est alors que Robert Lindet, dans un compte rendu de la situation de la République, leur donna de sages avis dont ils ne surent pas profiter.

Les comités avaient reçu une nouvelle organisation; une partie de leurs membres étaient nécessairement renouvelés tous les mois. Tallien, Treilhard, Eschasseriaux, Bréard, Thuriot, Laloi étaient entrés au comité de salut public en remplacement de Robespierre, Couthon et Saint-Just; de Hérault-Séchelles, qui n'avait pas eu de successeur; de Jean-Bon Saint-André et de Prieur (de la Marne), qui étaient en mission. Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or), Barrère, Robert Lindet, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois continuèrent d'en faire partie le premier mois : les thermidoriens n'étaient pas encore assez forts pour s'isoler

RAPPORT *sur la situation intérieure de la République*, fait par Robert Lindet *au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis. — Du 4e jour sanculotide de l'an* 2. (20 *septembre* 1794.)

« Les représentans du peuple ont senti la nécessité de se faire représenter aux principales époques de la révolution le tableau de la situation de la France; ils se sont empressés de faire connaître les causes qui avaient préparé ou occasionné ces grands événemens : c'est un compte que nous rendons à la nation. Nous nous rappelons à nous-mêmes ce que nous

avons été, ce que nous sommes ; nous nous prononçons ce que nous devons être : la France nous entend et nous juge.

» Depuis que les gouvernemens ont usurpé les droits du peuple ils se sont coalisés pour soutenir leur tyrannie : une nation ne peut rentrer dans ses droits, réformer son gouvernement intérieur, que les gouvernemens voisins ne se liguent pour l'opprimer. Lorsqu'une nation veut être libre il ne suffit pas qu'elle le veuille ; il faut encore qu'elle soit assez forte, assez puissante pour résister à la coalition des oppresseurs et des tyrans, et faire reconnaître et respecter sa liberté.

» Douze cent mille citoyens sous les armes, qui sont l'avant-garde de l'armée des défenseurs de la liberté, reculent nos frontières dans l'Espagne, dans le Palatinat et la Belgique ; tout cède à leur courage : nos ennemis, frappés de terreur, se précipitent dans leurs retraites, accusent leurs chefs et leurs tyrans, et font des vœux secrets pour leurs vainqueurs. Les peuples sacrifiés à l'orgueil des rois, éprouvant seuls les calamités de la guerre, ne voient dans les Français que les vengeurs des droits de l'homme.

» L'art des siéges et des campemens perfectionné, la prudence de ceux qui commandent, la confiance de ceux qui obéissent, l'ordre, l'harmonie, la surveillance vous conservent des héros ; de grandes conceptions, des plans sages et hardis, de nouveaux moyens de guerre vous garantissent la conservation de vos avantages, et de nouveaux succès jusqu'au désarmement de vos ennemis, ou jusqu'au réveil des nations.

» Une marine formidable, réunie, sagement dirigée, rend impuissante la fureur de vos ennemis, prépare la ruine de leur commerce, et vous promet la liberté des mers.

» Les nations qui ont conservé la paix, les gouvernemens qui ont été assez sages pour résister aux insinuations des cours de Vienne et de Londres apprennent et répètent avec transport les nouvelles de vos victoires et de vos succès : vous avez tout fait pour la liberté, lorsque vous avez su donner une si haute opinion de ses défenseurs. Vous avez conquis l'opinion des peuples : ils ne demandent plus si vous avez un gouvernement ; ils savent qu'entretenir les plus nombreuses armées de la terre, couvrir la mer de vaisseaux, combattre et

vaincre par terre et par mer, appeler le commerce du monde, c'est savoir se gouverner.

» Ce sentiment, que vous avez inspiré aux peuples du nord, de l'Afrique et de l'Amérique, et à vos voisins, se manifeste avec éclat. Vos ennemis ne peuvent plus obscurcir ni voiler votre gloire; ils ne peuvent plus vous ravir la confiance et l'estime des nations.

» Par quels moyens la France est-elle parvenue à ce degré de gloire et de puissance? Par quels étonnans sacrifices a-t-elle comblé tant de ruines et élevé un édifice si prodigieux? Lorsque la liberté et l'égalité ont été reconnues et solennellement proclamées, tout Français a senti qu'il avait une patrie; il a voulu se dévouer pour elle; tout citoyen est devenu le défenseur et l'appui de son pays. Vous avez rappelé aux hommes qu'ils étaient égaux, qu'ils étaient frères: ils ont volé au secours les uns des autres; ils ne se sont plus envisagés que comme une seule famille, et la France, si étroitement unie, est devenue la première et la plus puissante des nations.

» Vous voulez que l'on vous rappelle ce que la France a fait, ce qu'elle a souffert pour arriver à cette dernière époque. Vous donnerez une idée sublime du prix que l'on doit attacher à la liberté, et du courage et de la constance des Français, lorsque vous transmettrez à la postérité et que vous révélerez à toutes les nations que la France, abandonnée à ses seules ressources, a tout créé pour sa défense, qu'elle a étendu et développé ses ressources, que dans la disette et la pénurie elle s'est imposée les privations les plus pénibles, que la vieillesse a remplacé dans les ateliers la jeunesse qui allait combattre.

» Les arts de la guerre ont occupé tant de bras, ont enlevé un si grand nombre de citoyens aux autres arts, que l'on appréhendait que l'agriculture, le commerce, les fabriques ne fussent abandonnées: les Français ont trouvé des ressources dans leur activité; un travail soutenu nous a préservés des malheurs que l'on avait tant de raison de craindre. Jamais on n'avait cultivé et ensemencé une si grande étendue de terre; le sol de la France a été couvert des productions les plus variées; nulle portion de terrein n'a été négligée. Quelques contrées frappées

de stérilité, dépouillées avant le temps de leurs récoltes, ont soumis à la plus cruelle épreuve l'activité et l'industrie du cultivateur, et ont présenté le spectacle de l'homme aux prises avec la nature pour réparer ses désastres : tant de soins et de travaux ont été sans succès ; mais vous saurez porter dans ces lieux des secours proportionnés à tant de pertes, et à des besoins si pressans et si multipliés.

» Combien de professions utiles ont été négligées ! combien d'ateliers et de manufactures sont restés déserts ! Cependant les travaux et les efforts d'un petit nombre de citoyens ont suffi : on a moins dû s'apercevoir de la diminution de tous les objets de consommation que s'étonner de voir le peuple entier dans le mouvement et l'agitation que les circonstances commandaient, et un petit nombre de citoyens, appliqués et laborieux, remplacer la majorité de la nation dans les arts sédentaires, et offrir à la consommation les objets indispensablement nécessaires.

» Ce qui doit fixer particulièrement l'attention c'est cette raison sublime du peuple, qui s'est imposé tant de privations, qui a établi et maintenu dans l'administration de ses subsistances une économie si sévère et si effrayante : son courage ne l'a point abandonné ; il a souffert pour être libre. Quel tableau à offrir à la postérité, que celui d'un peuple qui fait à sa patrie le sacrifice continuel du salaire de ses travaux, de ses vêtemens et de ses subsistances, qui s'oublie pour elle, et recommence chaque jour par des sacrifices qui surpassent les forces humaines !

» Vous encouragiez le peuple, vous souteniez son espérance ; vous éclairiez les Français, vous répandiez les lumières ; vous fixiez les arts et les talens, vous employiez le génie et les sciences à la défense de la liberté ; vous donniez des lois dignes d'un peuple libre ; vous teniez d'une main ferme tous les ressorts d'un vaste gouvernement ; vous prépariez, vous dirigiez ces grands mouvemens qui appellent sur vous l'attention des peuples, et changent la face de l'Europe.

» Tandis que vous remplissiez avec tant d'éclat vos hautes destinées, que la France, que tous les peuples de la terre applaudissaient à vos immenses travaux, le génie des factions

se reproduisait, et mettait la patrie en danger. Rappelons ici des événemens dont le souvenir ne doit jamais s'effacer ; ils seront pour nous et pour la postérité une utile leçon. Les représentans du peuple ne doivent pas seulement transmettre à la postérité leurs actions, leur gloire et leurs succès ; ils doivent lui transmettre la connaissance des dangers, des malheurs et des fautes : ainsi les premiers navigateurs ont marqué les écueils qu'ils ont su éviter, et ils ont appris à leurs successeurs à tenir une route sûre entre ces écueils que nul art ne peut faire disparaître, mais dont l'expérience a appris à s'approcher ou à s'éloigner sans danger.

» La Convention nationale avait frappé et anéanti, par son décret du 2 juin, une faction puissante, pourvue de talens, mais jouissant d'une plus grande réputation, qui, n'ayant pu concevoir un plan de gouvernement, s'était jetée dans les bras d'un principal ministre, s'opposait à ce qu'on donnât à la France des lois et une Constitution, ne parlait que d'elle, entretenait la France d'elle seule, et allait livrer à un protecteur étranger ou à ses anciens tyrans une nation qui ne connaissait ni ses malheurs, ni ses dangers, ni ses moyens, ni ses ressources, et qu'un ministre coupable n'entretenait que des opinions ou frivoles ou criminelles de quelques-uns de ses représentans.

» L'opinion publique se trouva quelque temps partagée ; la sensibilité s'intéressa pour des hommes dont on ignorait les vues ambitieuses : la France ne fut peut-être pas assez tôt instruite ; elle connut trop tard sa situation. L'observateur qui a étudié les mouvemens de la République à cette époque, qui a voulu connaître le caractère des troubles et des agitations de l'intérieur, s'est convaincu que tous les Français veulent également être éclairés, mais que le même genre d'instruction ne convient pas à tous également. La vivacité du sentiment entraîna les uns ; les autres attendirent la conviction, et voulurent avoir sous les yeux l'appareil imposant et méthodique des preuves. On se divisa, on s'aigrit, on courut aux armes ; on allait, au nom de la République une et indivisible, déchirer le sein de la patrie, pour laquelle on jurait de verser son sang.

» Dans ce chaos, au milieu de tant de désordres et de calamités, la Convention nationale, environnée de trahisons et de perfidies, donna une Constitution et des lois à la France; elle soutint les efforts des puissances ennemies; elle éclaira les Français sur les événemens qui avaient précédé. Les lumières se répandirent; le masque des traîtres tomba; l'ordre se rétablit; tous les yeux se fixèrent sur vous; tous les cœurs s'attachèrent à vous, et la France consacra par une fête nationale la mémoire de cette réunion.

» Les ennemis de l'intérieur avaient profité de ces violentes agitations pour augmenter le nombre de leurs partisans secrets ou déclarés. On avait un grand exemple de la facilité avec laquelle on peut agiter un peuple bon, sensible et généreux; on pouvait craindre encore de nouveaux mouvemens : il fallut avertir le peuple, et l'associer tout entier à la surveillance générale; il fallut le prémunir contre toutes les insinuations et les intrigues de ses ennemis; il fallut lui désigner et caractériser ceux dont il devait suspecter les intentions, la conduite et les liaisons; il fallut lui inspirer la plus haute confiance dans les amis de la liberté et de l'égalité; il fallut lui faire connaître ceux qui n'aspiraient qu'à l'égarer.

» Un décret du 17 septembre (1) régla les fonctions et les devoirs des comités de surveillance.

» Les citoyens appelés à remplir ces fonctions s'en acquittèrent avec zèle : on ne doit jamais oublier les services qu'ils ont rendus à la République; ils ont porté les derniers coups à l'aristocratie; ils ont comprimé les ennemis de l'intérieur; ils ont affermi la tranquillité publique.

» Nous ne devons pas dissimuler à la France que plusieurs se sont étrangement écartés de l'objet de leur institution; nous devons dire que les fautes de plusieurs n'ont été que des erreurs de l'entendement : ils n'avaient pas assez médité la loi dont l'exécution leur était confiée; plusieurs encore croyaient mieux servir la patrie et remplir plus fidèlement vos intentions.

» Si l'on demande un jour pourquoi la Convention nationale

---

(1) Sur les gens suspects. *Voyez* tome XIII.

organisa un plan de surveillance qui exigeait un nombre si prodigieux de fonctionnaires que l'Europe entière ne pourrait fournir assez d'hommes instruits pour remplir toutes les places, les Français répondront : *Ce plan fut sage et nécessaire : nos ennemis étaient en si grand nombre, ils étaient si répandus et si disséminés, ils avaient tant de formes et de moyens de s'insinuer dans les administrations, dans les sociétés populaires et dans nos foyers, que tout citoyen dut se regarder comme une sentinelle chargée de surveiller un poste. Notre expérience et nos malheurs nous avaient instruits ; nous connaissions nos ennemis. Si quelques-uns ont été trop loin ce n'est pas une raison de blâmer une grande institution qui n'était pas moins nécessaire contre les ennemis de l'intérieur, que les armées contre les rois et les puissances coalisées.*

» Le 8 thermidor on vit développer dans cette enceinte le plan artificieux d'une vaste conspiration. On tenta de diviser les Français, d'inspirer le découragement, la terreur et le désespoir, d'atténuer le sentiment de la reconnaissance due aux défenseurs de la patrie, et de répandre des doutes sur leurs victoires ; on se prévalait d'une grande réputation de talent, d'énergie et de civisme.

» Le lendemain le voile fut déchiré. Vous ne dûtes pas consulter l'opinion publique ; vous dûtes la prévenir, et, sans considérer les dangers, aspirer à la gloire de la former. Le vœu du peuple ne pouvait ni se manifester ni pénétrer jusqu'à vous ; vous dûtes donner l'exemple du courage des hommes libres. L'âme s'agrandit dans les occasions fortes ; les périls l'éclairent : vous sûtes prendre de promptes et de grandes déterminations ; vous éteignîtes les torches ardentes qu'on allumait pour embraser la patrie.

» Les journées des 14 juillet et 10 août attesteront le courage invincible des Français, comme le siége de Lille, la reprise de Toulon, la levée des siéges de Dunkerque, de Maubeuge, de Landau, la bataille de Fleurus, la conquête de la Belgique, et tous les événemens militaires qui ont signalé les armes françaises aux Alpes et aux Pyrénées.

» La journée du 31 mai attestera la majestueuse contenance

du peuple, qui se leva pour combattre l'anarchie, les passions, tous les désordres, et pour avoir un gouvernement et des lois.

» La journée du 9 thermidor apprendra à la postérité qu'à cette époque la nation française avait parcouru tous les périodes de sa révolution; qu'elle était parvenue à ce terme où l'on ne pouvait tenter de l'égarer que par l'éclat d'une grande réputation et l'apparence du civisme, de la probité et des vertus, qu'elle avait appelés à l'ordre du jour; et ce dernier événement a encore été utile à la liberté, puisque la représentation nationale a été assez grande, assez puissante pour frapper les traîtres, et que la conduite sage, grande et sublime du peuple a justifié qu'il est impossible de l'égarer.

» On ne regardera pas les erreurs de quelques citoyens comme un égarement du peuple; quelques citoyens avaient été séduits; mais le peuple entier, attaché aux principes et à la représentation nationale, a condamné Robespierre et ses complices.

» Les mesures de sûreté générale avaient pris un caractère de force et de sévérité qui portait l'effroi dans l'âme des citoyens, et qui privait la France de bras et de ressources; les traîtres que vous avez punis en avaient changé l'objet et la direction. Vous aviez voulu frapper les ennemis de la République: ils s'étaient servi de vos armes ou de vos mesures pour frapper l'homme faible et l'homme utile; ils n'avaient pas épargné le cultivateur et l'artisan; ils n'avaient pu vous détruire ou vous faire haïr; ils avaient voulu vous faire craindre.

» Vous avez consacré vos premiers soins à faire renaître la confiance et la sécurité; vous avez rendu des bras à l'agriculture; vous avez rendu quelques citoyens au commerce et aux arts; on a rendu la liberté à des vieillards, à des infirmes.

» Quelques esprits inquiets ont conçu de vives alarmes; on a craint ou l'on a feint de craindre qu'une marche rétrograde ne vous fît tomber dans des précipices, et ne replongeât la France dans l'abîme d'où elle était sortie le 31 mai: ce sentiment paraît avoir inspiré ces pétitions, ces adresses que vous avez reçues de plusieurs sociétés populaires, et d'un plus grand nombre de comités révolutionnaires.

» La situation de la France sous ce rapport présente une grande nation qui connaît ses droits, ses intérêts, les lois de la nature et de la raison; qui veut sa sûreté, son bonheur; qui vous observe, qui médite vos décrets, qui surveille le gouvernement, qui veut établir la paix dans l'intérieur, obtenir la considération qui lui est nécessaire chez les nations neutres ou alliées, et porter la terreur au-delà de ses frontières chez les nations belligérantes.

» Cette nation est grande et généreuse; elle donne des larmes au malheur, à l'infortune; elle a le sentiment de sa puissance et de ses forces; elle aime l'ordre; elle est soumise aux lois; elle n'a pas partagé les troubles, les inquiétudes et les agitations de quelques sociétés et de quelques fonctionnaires publics.

» Elle n'a vu dans le redressement des abus que le retour aux règles et aux principes. Mais on ne peut se dissimuler que les esprits inquiets cherchent à propager leurs opinions et leurs craintes avec une extrême activité; ils emploient tous les moyens qui sont à leur disposition, correspondances, démarches, députations; ils publient que le gouvernement n'a plus sa force ni son énergie, que des aristocrates mis en liberté oppriment les citoyens, que les patriotes sont sacrifiés aux nombreux ennemis que leur courage et leur audace leur ont suscités.

» Organes du vœu des Français, hâtez-vous de prévenir les suites de ces nouvelles dissensions! Les haines exaspérées, suite inévitable de la diversité des opinions révolutionnaires et des craintes réelles ou supposées, produisent toujours de funestes résultats. Annoncez à la France que le gouvernement sera maintenu dans toute sa force; qu'entre vos mains il conservera ce caractère de puissance et de sévérité qui comprimera tous ses ennemis, et ne laissera renaître aucune faction.

» Les patriotes, les fonctionnaires publics, les sociétés populaires peuvent-ils craindre que les services qu'ils ont rendus s'effacent de la mémoire? Quel courage ne leur a-t-il pas fallu pour accepter et pour remplir des fonctions périlleuses? Ils ont tout osé; ils ont bravé tous les dangers pour sauver la patrie.

» Le vœu de la France rappelle aujourd'hui à leurs travaux

et à leurs professions un grand nombre de citoyens qui les avaient suspendus pour remplir des fonctions publiques : ils savent que leurs fonctions étaient temporaires ; que le dépôt du pouvoir trop longtemps conservé dans les mêmes mains devient un objet d'inquiétude politique : la liberté s'en alarme ; c'est un fardeau qui écrase celui dont le courage imprudent le porte à le retenir ou à le conserver trop longtemps.

» Ils ne doivent pas craindre que ceux qui seront dépositaires des mêmes pouvoirs, ou qui rempliront les mêmes fonctions, n'égalent pas leur zèle, et ne fassent à la patrie tous les sacrifices qu'elle exigera.

» Il ne doivent pas craindre que la France les abandonne aux ressentimens et aux vengeances ; ils ont défendu la cause sacrée de la liberté, et dans des temps d'orage ils ont usé d'un grand pouvoir que la nécessité avait créé : la nation ne veut pas que ceux qui ont dirigé et lancé la foudre contre ses ennemis en soient atteints et consumés.

» Représentans du peuple, vous ne devez pas rallentir ou discontinuer les soins que la justice et l'humanité vous ont imposés. Faites rendre la liberté à tous ceux que des haines, des passions, l'erreur des fonctionnaires publics et les fureurs des derniers conspirateurs ont fait précipiter dans des maisons d'arrêt ; rendez la liberté à tous les citoyens qui ont été utiles et qui peuvent l'être : la vieillesse et l'infirmité ne réclameront pas en vain ce bienfait.

» Vous avez passé par tant de crises, le moment du passage a été souvent accompagné de tant de dangers, de tant d'incertitudes ; vous avez vu quelquefois votre atmosphère chargée de tant de nuages, obscurcie de tant de ténèbres, que vous ne pouvez faire un crime à vos concitoyens éloignés de ce foyer de lumières d'avoir marché à pas incertains et chancelans, et de n'avoir pas prévu des événemens qu'aucune théorie n'aurait osé ni pu soumettre à ses calculs : l'égarement ne se confond point avec la trahison ou la perfidie ; vous séparez l'erreur du crime.

» Prouvez par l'application des principes et par votre conduite que tous les hommes sont égaux ; n'examinez pas quelles illusions ont environné leur berceau, à quels préjugés

d'état ou de profession ils ont sacrifié sous le despotisme : si la révolution les a éclairés, si elle les a ramenés aux principes de l'égalité, s'ils marchent constamment avec vous, s'ils vous accompagnent fidélement dans votre course révolutionnaire, n'envisagez en eux que des frères et des amis.

» Lorsque vous vous êtes élevés aux principes sublimes de l'égalité, vous ne devez pas en redescendre pour retracer la ligne de démarcation que des préjugés de famille ou de profession avaient rendue si sensible, et que la révolution a dû effacer.

» Vous ne devez pas vous reporter au berceau de vos concitoyens, ni vous rappeler le souvenir de la profession qu'ils exercèrent pour fixer votre jugement : examinez et pesez leur conduite ; ils se sont prononcés par leurs actions.

» Vous n'imiterez pas la conduite des tyrans : leur politique consiste à tout détruire ; la vôtre est de conserver. Ce n'est pas pour vous seuls que vous avez fondé une République ; c'est pour tout Français qui veut être libre. Il ne vous est permis d'en exclure que le mauvais citoyen ; mais le Français qui, après avoir sacrifié à l'ignorance et aux préjugés, a ouvert les yeux à la lumière, a expié ses égaremens, a réparé ses fautes, ou s'est montré votre émule dans la carrière, peut ici comme vous réclamer les droits de la nature et les principes de l'égalité.

» Vous êtes trop éclairés sur votre situation pour ne pas savoir combien de citoyens se sont égarés dans les routes de la révolution. Ils sont venus enfin se rallier à la représentation nationale ; voudriez-vous les rejeter de votre sein ? Quels frères, quels amis fidèles vous perdriez ! N'est-ce pas le même sang qui circule dans les veines de cette généreuse et vaillante jeunesse qui attend de vous la liberté de ses parens comme le plus digne prix de ses travaux et de ses victoires ?

» Ces jeunes guerriers qui meurent dans les combats se flattent de transmettre à leurs pères et mères la liberté qu'ils ont si bien défendue ; c'est leur dernier vœu : c'est à vous, représentans du peuple, à le remplir.

» C'est de la France active et laborieuse qu'il faut vous entretenir.

» Les sciences et les arts ont été persécutés ; les savans et les

artistes ont été opprimés : on voulait rendre la France barbare pour l'asservir plus sûrement. Cependant les arts et les sciences ont fait nos succès ; c'est par eux que le Français instruit recueille sous ses pieds les élémens dont il compose la foudre qui écrase les tyrans.

» C'est par eux que l'art de Montgolfier perfectionné transporte dans les airs vos généraux, vos ingénieurs, leur découvre les manœuvres de Cobourg, et décide le succès de la bataille de Fleurus.

» C'est par eux que les métaux se préparent et s'épurent, que de nouvelles richesses, de nouveaux moyens de guerre, de nouvelles sources de prospérité pour la paix sortent du sein de la terre.

» C'est par eux que les cuirs se tannent, s'apprêtent et se mettent en œuvre dans huit jours.

» C'est aux arts et aux sciences dans l'oppression que nous devons ces étonnantes et utiles merveilles. S'ils ont fait ces rapides progrès malgré les fureurs de Robespierre, qui n'osa jamais envisager un savant ni un homme utile, que ne feront-ils pas lorsqu'ils partageront les avantages de la liberté et de l'égalité! Ils ont proclamé les premiers les droits de l'homme ; faut-il qu'ils ne puissent pas les invoquer ? Vous ne serez véritablement heureux, vous ne jouirez de tout le bonheur auquel vous avez le droit d'aspirer que lorsque vous aurez rétabli la confiance publique, employé tous les talens, toutes les lumières ; que le savant et l'artisan se traiteront en frères et en amis, et jouiront des mêmes droits et de la même liberté.

» L'agriculture a fait des progrès et d'incroyables efforts ; mais elle réclame aujourd'hui des secours pressans : encouragez le propriétaire et le cultivateur. De combien de maux l'agriculture n'a-t-elle pas été affligée ! combien d'hommes utiles les émissaires de Robespierre ne lui ont-ils pas enlevés ! Nous avons craint longtemps que les terres ne fussent pas cultivées, que les herbages ne fussent pas couverts de bestiaux, tandis que l'on retenait dans les maisons d'arrêt les propriétaires ou les fermiers des terres et des herbages. Vous avez servi utilement l'agriculture en rendant à leurs travaux les membres des comités de surveillance des communes des campagnes ; il faut

maintenant y rappeler l'amour du travail, exciter l'ardeur de vos concitoyens. On se plaint de manquer de bras, mais on se dissimule qu'un grand nombre de citoyens, distraits, occupés ailleurs, ont moins d'activité et sont moins assidus que les circonstances ne l'exigent. Rappelez la sécurité; éteignez les flambeaux de la haine et de la discorde; faisons oublier à nos concitoyens les malheurs inséparables d'une grande révolution; disons-leur que le passé n'est plus à nous, qu'il appartient à la postérité; disons-leur qu'ils ont combattu, qu'ils ont souffert pour la liberté, pour l'égalité; prouvons-leur enfin et qu'ils sentent qu'ils sont libres, qu'ils sont égaux.

» Que vos lois, que vos institutions appellent l'homme au travail; que tout homme utile et laborieux soit assuré de sa liberté et de son indépendance; que le travail soit honoré; que l'oisiveté soit flétrie.

» Tous les arts, toutes les professions appellent votre attention et vous demandent des encouragemens : leurs productions ont surpassé ce que l'on pouvait en attendre; mais si l'on a prouvé ce que l'on pouvait faire, on ne s'est pas assez longtemps soutenu. Les travaux languissent, les besoins augmentent, la consommation est excessive; cependant un grand nombre de cultivateurs ne font pas battre leurs grains, ne font pas rouir leurs lins, ne font pas teiller leurs chanvres : ils conservent leurs laines; la filature est négligée. Rappelez l'activité dans les campagnes, dans les ateliers, dans les fabriques et dans les manufactures.

» Le commerce de France offre aujourd'hui des ruines et des débris : on avait aussi conspiré contre le commerce; Robespierre voulait l'anéantir. Un génie destructeur planait sur la France, et frappait en même temps l'agriculture et le commerce; il faisait détruire les fabriques de soie, et forçait d'abandonner la culture du mûrier, l'une des principales ressources des départemens méridionaux; il faisait transporter les huiles en pays étranger pour détruire vos savonneries.

» Que pouvons-nous attendre, que pouvons-nous espérer de ces bouleversemens? Les nations étrangères vous envoient leurs productions; elles vous demandent les vôtres en retour; mais vous les consommez. Offrirez-vous des métaux? Quelles

mines assez fécondes pourraient suffire à vos besoins ? Vos ressources seront bientôt épuisées. C'est à l'industrie nationale à vous acquitter envers l'étranger ; c'est aux chefs des fabriques et des manufactures à conduire, à diriger leurs travaux, à faire exécuter les ouvrages et les desseins qui conviennent aux peuples et aux nations qui commercent avec vous ; c'est aux négocians à rassembler, à distribuer et disperser les productions du sol et de l'industrie dans les diverses parties du monde, et à en tirer et faire arriver dans vos ports les productions qui vous sont nécessaires.

» Préservez la France du malheur d'être tributaire des autres nations en payant leurs productions en métaux ; elle ne le serait pas même longtemps. Rendez au commerce ce que l'erreur et l'ignorance lui ont enlevé.

» Que faut-il aux Français pour réparer tant de désastres ? Un regard de leurs concitoyens et la liberté. Apprenez aux Français à distinguer leurs amis de leurs ennemis : tous les citoyens se sont prononcés ; on peut les connaître tous ; ce n'est plus le soupçon qui doit nous guider ; le mauvais citoyen est connu par ses actions, le bon citoyen est connu par ses sacrifices, par des épreuves multipliées, par ses services, par sa vie active et laborieuse.

» Prononcez solennellement que tout citoyen qui emploie ses jours utilement aux travaux de l'agriculture, aux sciences, aux arts, au commerce, qui élève ou soutient des fabriques, des manufactures, ne peut être inquiété ni traité comme suspect.

» Rendez aux manufactures toutes les matières qui sont sous les scellés ; faites remettre en circulation toutes les marchandises que l'on avait expédiées pour diverses destinations, et que l'on conserve dans des dépôts en attendant une interprétation nécessaire du décret qui ordonne la confiscation de toutes les marchandises expédiées pour des communes en état de rébellion.

» Portez vos regards sur Commune-Affranchie ; faites cesser la démolition des édifices et des maisons ; faites rentrer les citoyens dans leurs ateliers ; ils sont faits pour créer, et non pas pour détruire. Ce ne sont pas des règlemens que l'on vous demande : assurez la liberté de l'exportation ; il se présentera

un assez grand nombre de citoyens pour rassembler la soie, la faire fabriquer, et faire expédier les étoffes en pays étranger. Les autres manufactures, la chapellerie, la fabrique de draps se releveront avec le même succès, et Lyon sortira de ses ruines.

» Que Marseille se ressouvienne des moyens qui firent sa gloire et sa prospérité : des passions exaltées lui ont fait oublier les avantages de sa situation, ses intérêts et ses besoins ; cette commune, dont le commerce était si brillant et si utile, qui s'enorgueillissait de se suffire à elle-même et d'alimenter le midi, ne subsiste plus que par les secours que le gouvernement lui envoie ; à peine peut-on y rassembler quelques négocians pour former deux agences qui recueillent les débris du commerce du Levant et des Barbaresques.

» A Cette on a regardé comme des contre-révolutionnaires des négocians qui faisaient le sacrifice de leur fortune pour exécuter un arrêté du comité de salut public qui les chargeait de faire des exportations pour acquitter la République d'une partie de ses engagemens.

» Tel est le résultat de tant de déclamations contre le commerce : on l'a anéanti lorsqu'il fallait réprimer ses écarts, le diriger vers l'utilité publique, punir des coupables, et encourager ceux qui voulaient et pouvaient servir la patrie : tel sera toujours l'effet des proscriptions générales.

» Eteignez le feu des passions qui brûle le midi : que les habitans de cette contrée sachent que vous estimez leurs talens, leurs connaissances, que vous les avez mis en réquisition pour concourir au salut de la patrie ; qu'ils sachent que vous voulez réunir tous les Français, faire cesser les dissensions et les discordes civiles, et le commerce renaissant saura pourvoir à vos besoins.

» Bordeaux attend de vous des encouragemens ; il prépare des expéditions, mais de grands obstacles retardent encore les mouvemens de ce port.

» Tout retentit ici du bruit des malheurs qui ont affligé la commune de Nantes. Que pouvait le commerce au milieu de tant de calamités et de persécutions ? Cette citadelle de l'ouest a soutenu un siége de plus de quinze mois ; elle a combattu

les rebelles et les brigands ; elle a conservé à la République une place importante, et la navigation de la Loire : sa fidélité, ses malheurs appellent des encouragemens. Si les infortunés Nantais se réunissent, Nantes redeviendra un des plus grands magasins de l'Europe, et assurera à la circulation des matières et des denrées dans l'intérieur.

» En quel état est réduite la fabrique de Sedan ? On cessa d'y tisser des étoffes de luxe aussitôt que l'on connut les besoins de l'armée ; les habitans de Sedan surent en même temps tisser des étoffes pour l'habillement des troupes, défendre la place, combattre et vaincre l'ennemi. Vous rétablirez cette fabrique. Les principaux magasins sont aujourd'hui à la disposition de la nation ; les matières sont sous les scellés. Vous remettrez sans doute à des mains exercées ces dépôts de matières et de marchandises qui doivent alimenter les manufactures ; vous approuverez que les fabricans emploient plusieurs ouvriers à la fabrication des étoffes de luxe pour augmenter vos exportations ; on commandera une quantité de draps d'uniforme proportionnée aux ressources des fabricans et au nombre d'ouvriers qu'ils emploient ; on leur permettra de destiner ce qui leur restera de ressources à la fabrication de ces draps qui ont fait la réputation et la prospérité de Sedan, et vous donneront des moyens d'échange pour le commerce extérieur.

» Nous devons dire à la France que l'un des plus grands obstacles qui s'opposent au rétablissement du commerce et aux exportations est l'excessive consommation qui se fait dans l'intérieur de toutes les productions du sol. Pour nous procurer des farines et des grains il faut donner en échange une partie de nos vins : le commerce de Bordeaux ne peut s'en procurer la quantité nécessaire à ses exportations ; on en a livré une trop grande quantité à la consommation. C'est à vous, représentans du peuple, à donner les grandes leçons d'économie. Les peuples qui ont conquis ou conservé leur liberté ont été remarquables par leur simplicité et leur frugalité : les grands consommateurs sont dans une dépendance continuelle de leurs besoins : l'économie, la frugalité, le travail et l'activité sont les seuls garans de la stabilité de la République.

» On ne peut trop redire aux Français que les armées de

terre, la marine, les arts de la guerre et tous ses services enlèvent à l'agriculture et à toutes les professions plus de quinze cent mille citoyens, et que l'entretien de six millions d'hommes disséminés dans toutes les communes coûterait moins à la République. On n'a qu'une idée confuse de toutes les pertes et des consommations que nécessitent ces immenses rassemblemens. Il faut en bien saisir l'ensemble et les détails : quelle surveillance peut y suffire ?

» Ce qu'auraient fait tous ces citoyens dans leurs domiciles, dans leurs ateliers, doit se faire par les citoyens sédentaires dans l'intérieur des départemens. Les productions du travail et de l'industrie en tout genre doivent être les mêmes, et l'activité qui nous reste doit suppléer les bras qui nous manquent.

» Les ennemis de la République, l'intérêt même, la criminelle avarice ont fomenté et entretenu des germes de division entre les citoyens des villes et ceux des campagnes, entre les cultivateurs, les artisans et les commerçans, entre les citoyens des différens départemens et districts, et même des communes voisines ; on a voulu s'isoler de toute part, lorsque les frères, les amis de la liberté sont réunis et confondus dans les armées et sur les vaisseaux de la République : on a encore répété que tous les hommes sont frères ; mais chacun se concentre aujourd'hui dans sa famille, et calcule ses ressources. Plusieurs accusent le gouvernement de n'avoir pas rempli assez promptement ni avec assez d'étendue les promesses qu'il avait faites, d'avoir épuisé les ressources en subsistances de plusieurs départemens, de n'avoir pas observé des proportions assez exactes, d'avoir fait peser inégalement le poids des réquisitions sur les départemens et les districts. Que ne peuvent-ils jeter les yeux sur ces tableaux, ces déclarations, ces adresses de leurs concitoyens des autres districts ! Ils y verraient les mêmes plaintes, les mêmes réclamations, la même énergie inspirée par le sentiment des mêmes besoins.

» La mer, longtemps fermée, ne permit pas au gouvernement de remplacer assez tôt les subsistances qu'il avait empruntées ; mais n'avait-il pas fallu faire subsister les armées, entretenir les magasins militaires, et pourvoir aux besoins

des départemens privés des récoltes ou ravagés par les brigands ?

» Rappelez aux Français ces sentimens de fraternité qui leur font un devoir sacré de partager leurs subsistances avec leurs frères des armées, des départemens, de tous états, de toutes professions, sur quelque point de la République qu'ils soient rassemblés ou disséminés.

» Les principes de l'égalité doivent avoir éteint ces jalousies, ces rivalités, ces haines qui subsistaient et que l'on entretenait entre les habitans des campagnes et des villes. Gravons dans tous les cœurs cette maxime, dont chacun de nous doit être pénétré : *souviens-toi, républicain, en quelque lieu que tu sois, que tu rencontres un frère, un ami.*

» S'il est difficile de parler des subsistances, souvenez-vous qu'il vous est impossible de n'en pas parler.

» Plusieurs départemens ont été privés de récoltes ; la grêle, la pluie, les brouillards ont occasionné de grands dommages dans plusieurs districts : le plus grand nombre des départemens est dans l'abondance.

» La confiance, la considération que vous saurez conserver dans l'étranger, le fonds inaltérable de probité qui caractérise les Français feront arriver dans vos ports ce qui pourrait vous manquer.

» Mais il faut dans ces momens que les grains soient battus, que la circulation la plus active rétablisse vos marchés, approvisionne les magasins nationaux ; il faut que les lins, les chanvres et les laines soient préparés et mis en œuvre.

» La navigation intérieure rétablie et perfectionnée, des relais qui s'établissent de l'est à l'ouest et du nord au midi faciliteront les moyens des transports, devenus rares et difficiles.

» Une levée de quarante-quatre mille chevaux et mulets, effectuée depuis trois ou quatre mois, en exécution de votre décret du 18 germinal, au milieu des réquisitions particulières qui ont eu pour objet le service des armées et celui de l'intérieur, ont retardé les transports et les approvisionnemens.

» Français, remplissez vos destinées, servez de modèles aux nations ! Vous avez de grands obstacles à vaincre ; en vous les

faisant connaître on vous sert comme doit l'être un peuple libre. Vous avez de grands efforts à faire; mais ils sont loin d'épuiser vos forces et votre courage; vos ressources surpassent vos besoins.

» Que vous faut-il, représentans du peuple, pour combler votre gloire et assurer le bonheur de la France ? De l'union, de la confiance. Ne nous reprochons ni nos malheurs ni nos fautes. Avons-nous toujours été, avons-nous pu être ce que nous aurions voulu être en effet ? Nous avons tous été lancés dans la même carrière : les uns ont combattu avec courage, avec réflexion; les autres se sont précipités, dans leur bouillante ardeur, contre tous les obstacles qu'ils voulaient détruire et renverser : chacun de nous a contribué à fonder et à affermir la République, à conserver les amis, à détruire les ennemis de la liberté et de l'égalité. Qui voudra nous interroger et nous demander compte de ces mouvemens qu'il est impossible de prévoir et de diriger ? La révolution est faite; elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait dans la guerre que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrêtassent ? N'étions-nous pas en état de guerre contre les plus nombreux et les plus redoutables ennemis ? Quelques revers n'ont-ils pas irrité notre courage, enflammé la colère ? Que nous est-il arrivé qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours ordinaire de la vie ?

» Ne fallait-il pas que les uns fissent aimer les charmes de l'égalité, que les autres portassent la terreur et l'effroi au milieu de nos ennemis ? La révolution a coûté des victimes; des fortunes ont été renversées : iriez-vous autoriser des recherches sur tous les événemens particuliers ? Lorsqu'un édifice est achevé, l'architecte en brisant ses instrumens ne détruit pas ses collaborateurs. Le navigateur surpris par la tempête s'abandonne à son courage, à ses lumières, que le danger rend plus vives et plus fécondes en ressources pour sauver le vaisseau qui lui est confié; lorsqu'il est arrivé sans naufrage au port on ne lui demande pas compte de ses manœuvres, on n'examine pas s'il a suivi ses instructions. Quand il faut lancer si fréquemment

République de frères, où les distinctions sont abolies, où l'orgueil des richesses est foulé aux pieds, où le citoyen utile et laborieux est tout, où l'homme inutile n'est rien.

» L'égalité, en rapprochant les hommes de la nature, leur a donné plus de moyens d'essuyer leurs larmes, de réparer leurs malheurs. La patrie n'abandonnera aucun de ses enfans ; elle leur fera oublier leurs maux et leurs pertes ; elle les fera rentrer et les conduira dans la route du bonheur.

» Français qui vous plaignez, relisez les pages immortelles de votre histoire, parcourez tous les événemens qui ont signalé le courage et éternisé la gloire de la nation.

» Habitans du nord, de quels sentimens n'êtes-vous pas pénétrés en arrêtant vos regards sur Lille ! Quelle impression ne fait pas sur vous le souvenir de ce mémorable siége, pendant lequel les Lillois ont signalé la grandeur du courage, la constance et le véritable héroïsme des Français, tandis que les citoyens de Thionville donnaient le même exemple au milieu des mêmes dangers ! Voyez cette armée de héros qui se précipite sous le feu des batteries, emporte des redoutes, et gagne la sanglante bataille de Gemmappe ! Voyez-la attaquer l'ennemi devant Bruxelles, et faire la première conquête de la Belgique !

» Une nouvelle scène s'ouvre. Les Français défendent leurs frontières attaquées ; l'Anglais est battu sous Dunkerque, et l'Autrichien devant Maubeuge. L'armée s'avance dans la West-Flandre : ce pays, hérissé de citadelles, est couvert et protégé par toutes les forces des puissances coalisées ; toutes les places tombent au pouvoir des Français, et les capitulations d'Ostende et de Nieuport enlèvent à l'Anglais ses communications dans la Belgique.

» Voyez avec quel courage les défenseurs de la patrie préparent devant Charleroi les succès qu'ils doivent avoir le lendemain dans les plaines de Fleurus !

» Un monarque orgueilleux fit publier par toutes les trompettes de la renommée la prise de Namur : une nouvelle tactique, que ne s'approprieront jamais les autres nations, et que le despotisme n'introduira pas dans ses armées, remet Namur au pouvoir des Français. Ils poursuivent les Autrichiens, ils les

forcent à la retraite ; ils entrent dans Liége, où ils font la plus glorieuse et la plus utile des conquêtes ; ils brisent le sceptre d'un prêtre et les fers dont ce despote chargeait ses frères.

» Le Liégeois industrieux fuit cette terre d'esclavage, vient jouir de la liberté, et élever dans le territoire de la République de nouvelles manufactures d'armes pour achever la destruction des tyrans.

» Habitans de nos contrées orientales, quels transports n'avez-vous pas éprouvés lorsque vous avez été spectateurs de ces campemens, de ces marches, de ces combats, de ces victoires qui ouvrirent à vos frères les portes de Spire, de Worms, de Mayence ! Contemplez les Français soutenant dans Mayence un siége long et meurtrier, et le plus célèbre de cette guerre ; comparez la courageuse résistance des Français renfermés dans cette place, et ne pouvant attendre aucun secours, avec cette tactique si vantée de vos ennemis, qui abandonnent successivement leurs places et se replient loin de ceux qu'ils étaient venus défendre !

» Tous les bords du Rhin retentissent des victoires de vos armées.

» Landau n'attend pas en vain le secours de ses défenseurs.

» Les armées de la Moselle et du Rhin se réunissent ; et, supérieures par leurs marches et leurs mouvemens comme par leur courage, elles mettent en fuite les Prussiens et les Autrichiens, rétablissent les communications avec Landau, et parcourent une partie du Palatinat.

» Habitans du Midi, vous savez si les fruits de la victoire ont été utiles à la France. La conquête de la Savoie a donné à la République le département du Mont-Blanc, réuni par le vœu du peuple librement émis : le Mont-Cénis assure aujourd'hui votre conquête et la liberté de vos frères.

» Nice et Ville-Franche vous assurent des dépôts, des magasins dont nous ne pouvons nous passer. Plus les besoins se sont fait sentir, plus vous avez su mettre de prix à ces conquêtes, et surtout à l'union et à l'attachement de ces nouveaux Français.

» La prise de Saorgio garantit à la République la réunion des Alpes-Maritimes. Cravella a vu fuir les Croates et les

Autrichiens devant les Français chargés de préserver les contrées libres de l'Italie du joug de la domination autrichienne.

» Collioure et Port-Vendre n'avaient été occupés momentanément par l'Espagnol que pour donner un nouvel éclat aux armes de la République, et donner à l'Europe le spectacle des meilleures troupes de l'Espagne forcées de renoncer aux honneurs de la guerre, et de subir, en mettant bas les armes, la loi du vainqueur.

» Les vallées de Bastan et de Lerain ont pourvu pendant plusieurs mois aux besoins de l'armée. Fontarabie et Saint-Sébastien vous donnent des ports, et assurent la navigation du golfe. L'Espagne a perdu sans retour ses célèbres fonderies, ses manufactures d'armes, qui auraient été un objet éternel de jalousie si on les avait conservées.

» Telle est aujourd'hui la situation de la France. Peut-elle être plus grande, plus forte et plus imposante? Vos succès aux Pyrénées n'ont-ils pas répondu à vos espérances, quoique vous attendiez encore la reddition de Bellegarde?

» N'avez-vous pas assez fait pour votre gloire et votre sûreté, et pour affaiblir vos ennemis en Italie et aux Alpes?

» Le Rhin ne garantit-il pas le territoire de la République? Le Palatinat vous est ouvert; Trèves est en vos mains.

» Quel plan de campagne fut mieux conçu et mieux exécuté que celui qui vous a rendu Valenciennes, rétabli toute la frontière du nord, et vous a rendus maîtres de la Belgique?

» Quel Français refuserait de s'associer à votre gloire et de partager vos destinées?

» Si quelques citoyens avaient conçu des vues ambitieuses, ou s'ils avaient eu la pensée de troubler la tranquillité publique, oseraient-ils faire éclater leurs desseins? La nation s'occupera-t-elle des craintes, des terreurs, des vaines alarmes que l'on voudrait répandre, lorsque sa sûreté et sa gloire exigent que tous les intérêts particuliers se confondent dans l'intérêt général? Ne saura-t-elle pas réprimer et contenir par sa puissance ceux qui s'efforceraient de faire naître de nouveaux troubles dans l'intérieur?

» Nation, sois attentive à tes destinées, qui s'accomplissent par tant de prodiges et de merveilles! Du courage, de la force et

de l'intelligence ! Ce n'est point l'ouvrage de quelques citoyens, c'est l'ouvrage du peuple entier : il voudra le maintenir ; il couvrira de l'éclat de sa gloire ou il frappera de sa puissance tout citoyen, rampant dans sa pensée, qui voudra appeler sur lui l'attention qui n'est due qu'aux événemens généraux.

» Souvenez-vous, sociétés populaires, de ce que vous fîtes de grand, de sublime, lorsque vous éclairâtes les Français sur leurs droits, lorsque vous enflammâtes leur courage, et que vous les préparâtes à combattre le despotisme et la tyrannie ! Vous apprîtes aux hommes qu'ils n'étaient pas nés pour l'esclavage, qu'ils devaient briser leurs fers sur la tête de leurs tyrans ; vous apprîtes aux hommes que pour être libres et conserver leur liberté ils devaient s'instruire et connaître leurs droits et leurs devoirs : que de lumières vous avez répandues sur la France !

» Continuez de parcourir votre carrière ; elle devient plus difficile : le peuple, plus instruit, vous demande de nouvelles lumières, de nouvelles connaissances. Apprenez-lui à conserver le dépôt de sa liberté ; prémunissez-le contre les erreurs, les séductions, l'éclat des vaines réputations ; faites-lui faire de nouveaux pas dans la carrière des connaissances humaines ; observez attentivement la marche du gouvernement ; surveillez les fonctionnaires publics ; faites renaître l'amour du travail ; encouragez les hommes utiles ; que par vos soins la probité nationale s'affermisse et soit respectée.

» On se demande quelle sera l'issue de la guerre de la Vendée. On a livré divers combats ; on a détruit des rebelles : il en existe encore. Ils ne forment plus de corps d'armée ni de grands rassemblemens ; mais ils ont fatigué et harcelé les cultivateurs, ils ont troublé et même interrompu en plusieurs endroits les travaux de la récolte : on les attaque, on les poursuit ; on a souvent manqué des occasions favorables ; les plans, les instructions n'ont point été suivis.

» Le comité de salut public a concerté avec les membres qui connaissent particulièrement les départemens de l'ouest les moyens de terminer promptement cette guerre. On a rappelé des généraux. Des représentans du peuple se sont rendus

dans ces contrées; ils sont pénétrés des grandes et importantes fonctions qu'ils vont remplir. Une discipline exacte, une conduite régulière, une activité soutenue, un ordre de marche continuel et suivi, sont les seuls moyens de détruire les rebelles, de contenir les hommes suspects, et de rassurer les bons citoyens.

» Des brigands, connus sous le nom de Chouans, ont infesté la rive droite de la Loire et les routes de la ci-devant Bretagne. Plusieurs courriers, plusieurs voyageurs ont été assassinés; quelques citoyens, chargés de faire exécuter des réquisitions, ont péri par la main de ces brigands.

» Les représentans du peuple envoyés dans ces départemens en sont instruits; leur surveillance, les mouvemens fréquens de troupes rendront les communications sûres, et préserveront ces départemens des malheurs qui ont assailli la Vendée.

» L'exemple de courage, de probité, d'union que vous donnerez ici doit aussi avoir la principale influence sur les départemens de l'Ouest. On oubliera le faste, le luxe et le crime de quelques généraux; l'armée répondra à votre attente, et le peuple ne reconnaîtra dans les soldats de la liberté que des vengeurs. Le calme que vous établirez ici, les grands principes que vous consacrerez, et dont les représentans et les généraux se montreront pénétrés, feront cesser ces troubles affreux qui désolent une si belle contrée, que vous devez reconquérir à la liberté. C'est par les lumières, par la force des principes, par la raison, par une armée terrible aux rebelles, protectrice des bons citoyens, que vous acheverez cette conquête.

» Vous ne voulez négliger aucuns moyens d'éclairer le peuple, de l'attacher à la révolution. Il en est un puissant que l'on a trop négligé : dissipez les ténèbres de l'ignorance, répandez les lumières et l'instruction; mettez entre les mains de vos concitoyens ces ouvrages si désirés dans lesquels ils apprendront leurs droits et leurs devoirs. Pourquoi le temple des sciences et des arts est-il encore fermé ? Les moyens d'instruction ne doivent-ils pas être à portée de tout citoyen, comme les moyens de travail ? Dans le Valais tout habitant sait cultiver son champ, les arts et les sciences; toute maison renferme une

collection des meilleurs livres, des outils les plus ingénieux des différens arts et métiers, et des instrumens d'agriculture, dont le possesseur sait faire usage.

» Vous avez formé le camp des Sablons pour faire instruire sous vos yeux de jeunes citoyens dans l'art de la guerre; pourquoi n'ordonneriez-vous pas qu'il serait ouvert à Paris un cours d'études pour former des instituteurs, et qu'un nombre déterminé de citoyens de tous les districts, capables de remplir de pareilles fonctions, se rendrait à Paris pour y suivre ce cours? Quelque plan d'instruction que vous propose le comité que vous avez chargé de cet ouvrage, il est permis de prévoir que l'exécution en sera difficile si l'on ne s'occupe pas dès ce moment du soin de former des instituteurs.

» Vous avez cependant des mesures provisoires à adopter. Le peuple a besoin que vous l'entreteniez souvent: remplissez le vide de ses fêtes décadaires; ordonnez à votre comité d'instruction publique de rédiger dans le cours de chaque décade un cahier d'instruction; que ces cahiers soient un répertoire de vos travaux et des principaux événemens; que l'on y trouve des conseils, des règles de conduite; qu'ils respirent l'amour du travail, les mœurs et l'honnêteté publique; qu'une narration pure et facile attache et intéresse.

» Si un pareil ouvrage est bien exécuté, si vous en ordonnez la lecture dans le lieu des séances de l'assemblée générale de chaque commune le décadi, les citoyens s'y rendront en foule avec leurs femmes et leurs enfans. Quel que soit le plan que l'on adopte à l'avenir sur les fêtes décadaires, vous devez regarder comme un devoir indispensable de remplir vous-mêmes ces fêtes, de les animer, d'y répandre de l'intérêt: vous ne pouvez le faire par la pompe d'un frivole spectacle; faites-le par l'instruction.

» On vous parlait dernièrement de la liberté de la presse; on vous demandait une garantie. Vous avez rappelé les dispositions de la Déclaration des Droits de l'homme, et les Français ont juré de mieux conserver le dépôt qui leur est confié.

» Vos concitoyens vous demandent aujourd'hui une garantie de la liberté individuelle. Répondez-leur que, tous les citoyens étant égaux, la loi doit être égale pour tous.

» Lorsque vous fûtes informés que des laboureurs se consumaient dans l'ennui et l'oisiveté des maisons d'arrêt, vous ordonnâtes avant la récolte qu'ils fussent mis en liberté. Vos comités vous annoncent qu'il y a encore dans ces maisons d'arrêt un grand nombre de citoyens appliqués aux arts, aux sciences, à l'agriculture, des chefs de manufactures, des commerçans dont la détention est ruineuse pour eux et nuisible à la République : vos comités ont pensé qu'il ne convenait pas moins à la justice qu'à l'intérêt national de mettre en liberté ces citoyens, dont l'utilité ne peut être contestée, et dont les services sont nécessaires.

» La liberté est le plus grand des encouragemens que vous puissiez donner aux hommes utiles : vous ne devez plus souffrir que l'on vous prive de leurs lumières, de leurs veilles et de leurs travaux. La reconnaissance leur prescrira de se dévouer au service de la patrie. Votre comité de sûreté générale, formant un grand juri, saura remplir le vœu de la nation, et, en rejetant les réclamations des hommes inutiles ou dangereux, renvoyer dans le sein de leurs familles des citoyens qui ne feront usage de leur liberté que pour concourir à la prospérité générale.

» Des circonstances vous avaient obligés d'accorder aux municipalités un pouvoir illimité sur la délivrance ou le refus des certificats de civisme ; ces dispositions furent alors nécessaires : maintenant il convient d'ajouter aux lois des dispositions qui en conserveront tous les avantages, et en feront disparaître les inconvéniens ; il ne convient plus aux circonstances actuelles de laisser aux municipalités la faculté de refuser des certificats de civisme sans en exprimer les causes. Les comités vous proposent de décréter que les municipalités exprimeront les motifs de leur refus lorsqu'elles croiront devoir refuser les certificats de civisme qui leur seront demandés. Ils ont pensé qu'il devait être permis de soumettre à la décision des directoires de district l'examen des motifs de refus. Ces dispositions ont paru nécessaires pour faire cesser des abus et de graves inconvéniens. On sait quelles sont les suites du refus d'un certificat de civisme ; des fonctionnaires publics qui rejetent en quelque sorte du sein de la société ceux qui éprouvent leur refus ne doivent pas en laisser ignorer les motifs.

» Les besoins pressans et multipliés du commerce ont encore déterminé vos comités à vous soumettre plusieurs propositions dont ils demandent le renvoi à vos comités des finances et de commerce.

» Les mesures que vos comités vous proposent leur ont paru celles que les circonstances devaient faire adopter. Rendre la liberté à tous les hommes utiles, imprimer le sceau de l'humiliation sur l'oisiveté, rappeler les institutions à leur origine, les pouvoirs à leur centre, honorer le travail, encourager le commerce, répandre des lumières, établir de fréquentes communications entre le peuple et ses représentans, poser les bases de l'instruction publique, leur ont paru les seuls moyens qu'ils dussent vous proposer pour remplir vos vues, soutenir l'éclat de la nation française, et assurer sa gloire et sa prospérité. »

A la suite de ce rapport, qui est couvert d'applaudissemens, Lindet fait adopter plusieurs décrets : 1° seront examinées sans délai les réclamations des pères et mères des défenseurs de la patrie, de tous les citoyens agriculteurs, artistes et commerçans mis en état d'arrestation ; 2° les municipalités et comités de section qui refuseront des certificats de civisme seront tenus d'exprimer les motifs de leur refus ; 3° dans le cours de chaque décade un cahier d'instruction civique et républicaine sera rédigé, publié, lu dans toutes les communes devant le peuple assemblé ; 4° des *Ecoles normales* (1) seront instituées ; 5° des mesures seront prises pour la prospérité des finances, du commerce, de l'agriculture, etc.

La situation militaire de la République se lisait chaque jour dans l'annonce d'une nouvelle victoire ; toutefois la Convention nationale, après avoir applaudi au résultat d'une campagne si mémorable dans nos fastes, voulut connaître la marche des principales opérations : Carnot, qui les avait dirigées en partie, lui présenta le rapport suivant.

(1) *Voyez* à ce sujet la note de la page 402 du tome XV.

RAPPORT *sur la situation militaire de la République*, fait par Carnot *au nom du comité de salut public.* — *Du* 1^er^ *vendémiaire an* 3. (22 *septembre* 1794.)

« Citoyens, vous avez ordonné qu'il serait fait par votre comité de salut public *un rapport sur les événemens qui ont précédé, accompagné et suivi la prise de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé.* Les derniers renseignemens que nous attendions étant arrivés, nous nous empressons de satisfaire au devoir que vous nous avez prescrit. Je vais donc tracer devant vous, au nom du comité de salut public, l'époque la plus saillante d'une campagne qui elle-même offre la série d'événemens militaires la plus glorieuse pour la liberté dont il soit fait mention dans les annales des peuples.

» La reprise des quatre forteresses envahies sur la frontière du nord n'est point une victoire par elle-même; mais elle est le résultat de trente victoires qui l'avaient précédée : le sang que devait coûter ces forteresses était répandu d'avance, et le bonheur des combinaisons militaires a été d'empêcher qu'il n'en fût versé de nouveau ; ça été de préparer les choses de manière que ces redoutables boulevarts, qui pouvaient tant coûter encore, tombassent d'eux-mêmes, fussent enlevés comme une palme digne des guerriers intrépides qui avaient juré de ressaisir de leurs mains républicaines le sol de la liberté.

» Dès l'ouverture de la campagne le comité de salut public avait senti la nécessité de s'écarter dans le cours de cette guerre des routes usitées. Des places formidables à reprendre, appuyées d'un côté par la Sambre et la forêt de Mormalle, de l'autre par la Scarpe et les bois de Saint-Amand, soutenues par tout ce que l'ennemi avait pu concentrer sur ce point de forces animées par l'espoir de la contre-révolution et du pillage de la France ; voilà les obstacles qu'il fallait vaincre avec des troupes presque toutes de nouvelle levée : ils étaient tels ces obstacles qu'en les attaquant de front deux ans d'une prospérité continue, une perte d'hommes incalculable,

une consommation de munitions de guerre excédant tout ce qui existait dans les magasins, pouvaient à peine en faire espérer le renversement.

» Le comité de salut public résolut donc, au lieu d'attaquer l'ennemi dans la trouée qui avait été faite, de se porter sur ses deux flancs, de le cerner, de lui couper ses communications, et de le réduire enfin à l'option ou d'abandonner le territoire envahi, ou d'y rester lui-même enfermé et d'y périr. C'est ce plan, suivi avec persévérance par le comité, exécuté avec autant d'énergie que de talent par les généraux, consommé enfin par la ténacité et le courage incomparable des soldats de la République, qui a fait crouler en un moment tout cet échafaudage de conquêtes formé par les brigands coalisés.

» Si l'ennemi a pénétré ce dessein il a cru sans doute qu'on n'aurait pas la hardiesse de l'exécuter, et qu'en se portant lui-même audacieusement en deçà de la frontière il ferait voler la terreur jusqu'à Paris; il crut surtout, lorsque la trahison lui eut livré Landrecies, que la masse de nos forces allait abandonner ses postes avancés pour accourir à la défense de Cambrai; que nous allions disséminer les troupes dans des camps intermédiaires, et nous laisser battre en détail en défendant successivement les faibles barrières qui nous restaient encore. Il nous faisait charitablement suggérer ses mesures; il les faisait appuyer par ses affidés dans Paris, qui se disaient les patriotes par excellence, qui criaient à la trahison sur ce qu'on retirait les forces du point menacé au lieu d'y en amener de nouvelles, c'est à dire de ce qu'on n'exécutait pas le projet de l'empereur. Mais au milieu de ses brillantes espérances Cobourg nous vit lui-même tout à coup sur ses ailes, gagnant ses derrières, et il n'eut que le temps de se retirer honteusement au plus vite du labyrinthe où il s'était engagé.

» Rappelé à la défense de ses propres foyers, et néanmoins toujours maître de nos places, faisant agir ses moyens ordinaires d'insolence, de ravage et de corruption, il espérait au moins nous faire consumer le reste de la campagne sans événement décisif; et c'eût été nous vaincre en effet que de nous paralyser. Mais on lui préparait sur les bords de la

Moselle un rassemblement de cinquante mille braves, qui, recevant tout à coup l'ordre de venir à travers les Ardennes prendre en flanc l'armée ennemie, et conduits avec autant de bonheur que de sagesse par Jourdan, rompirent bientôt l'équilibre, et fixèrent la victoire sur les bords de la Sambre et de la Meuse, pendant que Pichegru la fixait de son côté sur les bords de la Lys et de l'Escaut contre les satellites de Georges, par six batailles sanglantes et autant de villes prises.

» Ces succès répondirent tellement aux espérances du comité de salut public, que l'arrêté par lequel il avait déterminé le plan de la campagne au commencement a plutôt l'air d'une inspiration que d'un projet soumis aux hasards des combats.

» Immédiatement après la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 8 messidor, les généraux reçurent l'ordre de couper sur le champ la communication des places envahies, et de les bloquer le plus exactement qu'il serait possible en attendant qu'on fût en mesure d'en faire l'attaque.

» Cette opération éprouva quelque lenteur, inséparable d'un mouvement général qui avait entraîné presque toutes nos troupes à la poursuite des ennemis fuyards. Ils en profitèrent pour s'approvisionner dans les places cernées en ravageant le plat pays, et faisant rentrer dans leurs murs tout ce qu'ils purent trouver dans les campagnes environnantes de bestiaux, de grains et de fourrage ; ils parvinrent ainsi à se mettre en état de soutenir dans ces places, et particulièrement dans Valenciennes et dans Condé, un siége de huit ou neuf mois.

» Nos avantages demeuraient donc précaires ; un échec reçu par nous pouvait ramener l'Autrichien au point d'où nous l'avions chassé. Pour recouvrer nos places par des attaques régulières il fallait détacher des armées des troupes considérables, ce qui les affaiblissait et les réduisait à une défense périlleuse ; il fallait des munitions énormes, que nous n'avions pas ; et en supposant enfin que ces places, très fortes, se fussent rendues après une défense médiocre, elles nous revenaient démantelées ; la frontière restait ouverte, et la campagne entière était consumée à cette opération.

» Le comité, délibérant sur cette position délicate, vit qu'il fallait sortir des règles de la prudence, et enlever nos places pour ainsi dire révolutionnairement et sans effusion du sang républicain. C'était le problème; votre décret du 16 messidor l'a résolu. En voici le texte :

(1) « Toutes les troupes des tyrans coalisés renfermées » dans les places du territoire français envahies par l'ennemi » sur la frontière du nord, et qui ne se seront pas rendues » à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur » en sera faite par les généraux des armées de la République, » ne seront admises à aucune capitulation, et seront passées » au fil de l'épée. »

» Le but de ce décret était, en frappant l'ennemi de terreur, de l'obliger à se dessaisir sur le champ de nos possessions, où, vu l'éloignement et l'abandon de ses armées, il ne pouvait plus se regarder que comme un voleur détaché de sa bande et enveloppé; d'épargner les troupes, les travaux, le temps, les munitions, et de faire restituer à la vaillance et à la fierté républicaine ce que lui avaient enlevé l'infamie des esclaves et la lâcheté de leur maître.

» Cette loi néanmoins eût pu devenir une arme terrible contre nous-mêmes en des mains impures ou maladroites : maniée avec dextérité, elle devaient foudroyer les dernières espérances de l'ennemi; gauchement exécutée, elle pouvait le porter au désespoir et augmenter sa résistance.

» Mais la grande latitude que vous aviez laissée à votre comité sur le mode d'exécution des mesures militaires lui laissait la faculté de diriger l'effet de celle-ci. Il savait que ce n'était point un décret de carnage que vous aviez voulu rendre, mais un décret pour sauver la patrie; et sous ce

(1) C'est à l'occasion de ce décret, rendu à l'unanimité sur la proposition du comité de salut public, que le rapporteur Barrère prononça cette phrase, reçue alors aux cris de *vive la République*, et tant reprochée à son auteur quand la République eut cessé d'exister : « Transigez » aujourd'hui, ils vous attaqueront demain avec audace; endormez-» vous un instant sur vos lauriers, ils vous massacreront demain sans » pitié. Non, non! que les ennemis périssent! *Il n'y a que les morts* » *qui ne reviennent point.* »

rapport, sous celui de la dignité nationale, sous celui du brisement de la coalition, jamais décret n'obtint une exécution plus ponctuelle et un succès plus entier. En moins de six décades les quatre places ont été rendues, qui, attaquées par les règles ordinaires, eussent résisté au moins huit mois; qui pendant tout ce temps paralysaient vos armées, qui faisaient tomber sous les coups ennemis quinze mille républicains, qui nous forçaient à détruire nos propres défenses, à faire consommer tous les magasins du dedans de ces places, à épuiser tous ceux du dehors.

» Elles vous ont été rendues avec six cents bouches à feu de bronze, leurs attirails et plusieurs millions de poudre; réparées avec le plus grand soin, et beaucoup plus fortes que lorsque nous les avons perdues.

» Dans la seule place de Valenciennes l'empereur y avait fait en perfectionnement de fortifications une dépense de trois millions de florins, c'est à dire à peu près six millions cinq cent mille livres de notre monnaie.

» Je passe aux détails des faits principaux.

» La bataille de Fleurus fut gagnée le 8 messidor, et dès le 15 Landrecies fut investie par un corps de quatorze à quinze mille hommes, mis d'abord aux ordres du général Jacob; mais, peu exercé à ce genre d'opérations, ce général quitta le commandement, qui fut confié au général de division Schérer.

» La tranchée fut ouverte dans la nuit du 22 au 23; l'artillerie commandée par le général Bonnard, et les attaques dirigées par l'ingénieur Marescot, le même qui avait déjà conduit celles de Port-la-Montagne et de Charles-sur-Sambre. Ces trois officiers supérieurs, d'une réputation faite, ont suivi jusqu'à la fin les opérations de la reprise des quatre places.

» Les travaux furent menés avec adresse et rapidité. La première parallèle fut supprimée, la seconde portée à cent cinquante toises du chemin couvert. Le 28 les batteries furent en état d'imposer au canon de la place, et la garnison, sommée conformément au décret du 16 messidor, se rendit à discrétion le 29, à deux heures du matin : elle était de quinze cents hommes, et la place n'était point endommagée.

» Le comité de salut public vous a déjà fait sur ce siége

un rapport où il a été parlé du dévouement des gardes nationales d'Avènes et de Maubeuge : vous avez su que ces gardes nationales s'étaient rendues spontanément, sous la conduite de leurs autorités constituées, devant les murs de la place investie, où elles donnèrent l'exemple constant du courage et de la discipline; vous avez justement applaudi à leur civisme, et vous n'avez pas appris avec moins d'enthousiasme l'intrépidité des jeunes gens au dessous de la première réquisition, accourus de toutes les communes environnantes pour délivrer leurs frères de Landrecies, ces généreux frères qui, lors de l'attaque de cette place par les ennemis, avaient opposé à la trahison et à la lâcheté de la majeure partie d'une garnison de huit mille hommes une bravoure et une fidélité républicaines que les femmes mêmes avaient partagées, et qui seules auraient sauvé la place si leur énergie n'eût été enchaînée par cette indigne troupe, punie aujourd'hui de son crime par une captivité que le témoignage d'une bonne conscience n'adoucit point, et que le remords doit rendre plus pénible.

» Votre comité néanmoins se fait un devoir de déclarer que plusieurs des corps militaires de cette garnison étaient bien loin de partager l'infamie de cette conduite; nous citerons surtout le quatrième bataillon du département de la Meuse, qui s'opposa autant qu'il le put à la honte d'une semblable capitulation; une compagnie de canonniers qui s'était formée dans cette commune a également montré le plus grand courage et le zèle le plus soutenu. La plupart de ces canonniers étaient employés à un bastion dit du Moulin lorsque l'explosion du magasin à poudre en fit sauter plusieurs, parmi lesquels se trouvait le citoyen Landas; ses père et mère en apprenant sa perte y répondirent par ces paroles : *Que ne pouvons-nous le remplacer par un autre qui venge sa mort sur les tyrans !*

» Nous avons déjà dit que pendant cette première attaque faite par les ennemis les citoyennes avaient donné l'exemple du dévouement et de la fermeté : elles relevaient les blessés, et les portaient sur des matelas et dans leurs bras sous des blindages; elles pansaient leurs blessures, et plusieurs furent blessées elles-mêmes.

» La citoyenne Grumiau, fille d'un officier municipal, plus forte que ses compagnes, les portait seule à l'hôpital à travers le feu des assiégeans, et cette fille avait eu un frère tué à ses côtés.

» A la reprise que nous avons faite de cette place elle n'a tenu que six jours de tranchée ouverte : peut-être néanmoins ce temps court eût pu être encore abrégé en notifiant le décret du 16 messidor avant l'ouverture des travaux ; mais les généraux crurent qu'une sommation aussi menaçante pourrait manquer son effet si elle n'était appuyée par des batteries toutes préparées et par un commencement d'opérations capables d'imposer.

» Le comité de salut public avait cependant écrit dès le 23 qu'il trouvait à propos que le décret fût notifié sur le champ, et le lendemain 24 il avait écrit une seconde lettre plus pressante pour que les quatre places cernées fussent toutes sommées le même jour et à la même heure.

» Le comité de salut public a constamment insisté sur cette mesure de faire sommer les quatre places à la fois. Les représentans du peuple près l'armée et les généraux, plus à portée que nous d'apprécier les circonstances, ont craint que cette mesure ne fût téméraire et qu'elle ne déterminât de la part de l'ennemi une défense plus opiniâtre.

» Ce ne fut qu'après la reddition du Quesnoy que le comité, voyant la saison s'écouler, et que les deux plus fortes places restaient encore aux mains de l'ennemi, ordonna impérieusement que le décret du 16 messidor fût signifié à l'instant à la garnison de Valenciennes, et immédiatement après à celle de Condé. C'est ce parti vigoureux qui a fait rendre ces deux dernières places sans coup férir, quoique incomparablement plus fortes, infiniment mieux approvisionnées, et quoique nos moyens de siége fussent presque entièrement épuisés par l'attaque des deux premières.

» Quoi qu'il en soit, on ne peut blâmer les motifs qui ont déterminé à une circonspection qui nous a paru trop grande, et nous devons cette justice rigoureuse aux chefs qui ont dirigé l'expédition, comme aux braves soldats qui l'ont exécutée,

qu'on ne saurait trop louer leur activité, leur courage et leurs talens.

» Landrecies rendue, l'armée assiégeante marcha sur le Quesnoy, et dès le surlendemain, 1^er^ thermidor, cette place fut investie; la tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7, et la garnison se rendit le 28 à discrétion, après vingt-un jours de tranchée ouverte.

» En rigueur cette garnison devait être passée au fil de l'épée, d'après le texte littéral de la loi du 16 messidor.

» Le commandant en effet avait été sommé d'une manière très énergique dès le 16 thermidor par le général Schérer, et il avait répondu par un refus formel, ajoutant *que le décret paraissait injuste, et qu'une nation n'avait pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre.*

» Cependant le 24 ce même commandant envoya pour parlementer deux officiers et un tambour au général Schérer, qui les renvoya sans vouloir les entendre.

» Le lendemain il envoya de nouveau sa soumission profonde, l'offre de se rendre à discrétion, et une déclaration de laquelle il résulte qu'il a tû à la garnison et aux citoyens le décret qui lui avait été notifié; il exposa que, peu instruit des institutions de la République française, il avait regardé ce décret comme une simple sommation, accompagnée des menaces ordinaires en pareil cas, et qui n'ont communément aucune suite fâcheuse pour des hommes qui ont rempli leur devoir; qu'au reste lui et les autres chefs de la garnison se dévouaient d'eux-mêmes à la mort pour sauver les militaires et les citoyens, qui n'avaient eu aucune connaissance du décret de la Convention.

» Le général Schérer fit aussitôt partir un courrier pour prendre les ordres du comité de salut public, qui jugea que l'esprit de la loi n'avait pu être de frapper les individus qui ne pouvaient être coupables que d'ignorance; il ordonna en conséquence qu'on recevrait la place à discrétion, sauf à informer ensuite pour faire la distinction de ceux qui avaient eu connaissance du décret et y avaient fait opposition de ceux dont il était ignoré, et prononcer sur les premiers suivant toute la rigueur du décret.

» La place se rendit le 28, conformément à cette disposition.

» Le représentant du peuple Duquesnoy, qui avait suivi les opérations du siége, prit les mesures qu'il jugea nécessaires pour faire arrêter les coupables, et les fit traduire au tribunal criminel du département du nord.

» Il fit de plus insérer dans les articles de la reddition de la place que le lieutenant colonel autrichien Rousseau accompagnerait l'adjudant général français Barbou, chargé de sommer la garnison de Valenciennes, afin de notifier au commandant de cette dernière que la garnison du Quesnoy n'avait obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs avaient offert de payer de leur tête la résistance qu'ils avaient opposée au décret de la Convention.

» La trahison de quelques scélérats avait sans doute contribué à la perte de cette place; mais la très grande majorité des citoyens avait au contraire montré pendant le bombardement beaucoup de courage et d'attachement à la République. Il s'était formé dans cette commune, comme dans celle de Landrecies, une compagnie de canonniers qui avait fait son service avec zèle, et malgré les intrigues et la lâcheté d'une partie des individus qui étaient chargés de la défendre, la place ne s'était rendue qu'après la destruction de toutes ses batteries et de la presque totalité de ses moyens de défense.

» A la rentrée des troupes françaises dans cette place il y avait une garnison ennemie de deux mille huit cents hommes, qui ont été faits prisonniers de guerre; il y avait cent vingt bouches à feu, et les revêtemens des remparts n'étaient pas entamés. Notre artillerie était en partie démontée, en partie hors de service par l'évasement des lumières; l'armée assiégeante était faible; les tranchées fréquemment remplies d'eau; l'arrière-saison approchait; nous avions encore deux places à reprendre, les plus importantes, les plus fortes, les mieux approvisionnées; nos armées étaient paralysées depuis deux mois, et il eût été trop dangereux de hasarder une action décisive aussi longtemps que l'ennemi occupait des points d'appui sur notre territoire : la situation des affaires parut même assez inquiétante à notre collègue Duquesnoy, qui se

trouvait à l'armée, pour le déterminer à nous demander s'il ne serait pas possible de revenir sur le décret du 16 messidor.

» Mais le comité pensa que c'eût été tout perdre, qu'un pas rétrograde semblable eût été aux yeux des ennemis un signe de faiblesse indubitable, que c'eût été l'enhardir et le rendre plus obstiné dans sa défense, et qu'enfin, au lieu d'épargner les soldats, c'eût été nous exposer au contraire à une perte beaucoup plus considérable. Le comité invita donc le représentant Duquesnoy à maintenir les dispositions dont nous venons de vous faire part, ce qu'il fit avec beaucoup de fermeté et de succès.

» Cette importante opération terminée, nous dûmes nous occuper de l'attaque de Valenciennes. La résistance de cette forteresse du premier ordre, munie pour huit ou neuf mois, pouvait devenir si terrible et si longue que notre même collègue Duquesnoy nous écrivit le 2 fructidor en ces termes :

« Supposez avec moi que la place de Valenciennes s'obs-
» tine à se défendre et se détermine à braver la mort : ce
» siége alors deviendrait terrible ; nous y perdrions beaucoup
» de monde ; notre artillerie s'y abîmerait, et nous serions
» obligés d'y consommer des munitions immenses. Dans ce
» cas ne serait-il pas plus avantageux pour la République de
» tenir cette forteresse bloquée en se fortifiant vigoureusement
» autour d'elle ? Cette conduite rendrait disponible notre
» armée, qui se porterait selon vos ordres sur les points que
» vous lui indiqueriez. »

» Schérer de son côté, chargé des opérations du siége, demandait qu'on ne l'obligeât point à notifier le décret du 16 messidor à la garnison ennemie avant d'avoir établi ses batteries, et poussé ses travaux assez loin pour imposer à la place et l'obliger de se rendre à discrétion.

» Mais ces propositions ne pouvaient satisfaire l'impatience du comité, celle de toute la France, qui aspirait au moment de voir enfin le territoire de la République délivré de ses plus cruels usurpateurs. Le comité prescrivit donc impérieusement que, sans aucun délai et sans aucuns travaux préliminaires, la place de Valenciennes serait sommée conformément

à la teneur du décret ; il fut recommandé en même temps au général de donner la plus grande publicité possible à cette notification, afin que les citoyens et les militaires ne pussent alléguer, comme au Quesnoy, leur ignorance de ce décret.

» Le commandant de la place satisfit à la sommation dans les vingt-quatre heures ; mais il demanda qu'on voulût bien imposer des conditions moins dures et moins déshonorantes pour sa garnison ; il demanda pour elle la liberté de se retirer hors du territoire de la République, sous serment de ne plus servir contre elle jusqu'à échange.

» Le comité de salut public fut consulté sur ces demandes ; elles furent agréées avec quelques modifications : l'arrêté en fut pris le 8 fructidor par le comité de salut public, après la plus mûre délibération, à l'unanimité des douze membres qui composaient alors ce comité.

» La loi du 16 messidor ordonnait de mettre à mort les ennemis qui, passé vingt-quatre heures de la notification de cette loi, se refuseraient aux conditions qui leur seraient imposées ; mais elle ne nous défendait pas à nous-mêmes de leur accorder pendant ces vingt-quatre heures des conditions tolérables. Il fallait que leur sort dépendît de la générosité française ; mais la générosité ne nous était point interdite, et vous n'aviez pas sans doute voulu effacer par un décret de circonstance le plus beau trait du caractère national : l'efficacité même de ce décret consistait précisément dans la faculté que vous laissiez à votre comité d'être tantôt terrible et tantôt généreux.

» Il n'appartenait qu'à un Robespierre de murmurer lorsque nous avions le bonheur d'enlever quelque place aux ennemis sans le carnage de nos frères d'armes ; une conquête ne pouvait lui plaire si elle n'était ensanglantée. Lorsque nous reçumes le courrier qui nous apportait la nouvelle de la prise de Nieuport, *a-t-on*, dit Robespierre, *massacré la garnison?* On a tué, répondit-on, tous les émigrés ; le reste est prisonnier : on ne pouvait passer la garnison au fil de l'épée sans emporter la place d'assaut, ce qui nous aurait coûté six mille hommes. *Hé, qu'importent six mille hommes*, dit Robes-

pierre, *lorsqu'il s'agit d'un principe ! Je regarde moi la prise de Nieuport comme un grand malheur.*

» Or qu'était cet homme à principe? Celui qui n'en connaissait aucun ; celui qui entrait en fureur quand on opposait les lois à ses volontés ; celui pour qui la prospérité de nos armes était une torture continuelle, chaque succès un coup de poignard. Robespierre ne voulait point signer les ordres du comité relatifs aux opérations militaires ; il se ménageait ainsi la faculté de dire en cas de revers qu'il s'était opposé aux mesures prises. Il est constant que depuis trois mois il attendait une défaite avec la même soif que ses collègues avaient pour la victoire, afin de pouvoir les attaquer dans la Convention ; que l'aveu lui en est échappé plusieurs fois au comité, et qu'il n'a éclaté enfin dans son discours séditieux du 8 thermidor que parce qu'il désespéra d'en trouver l'occasion, et qu'il voyait tomber sur lui-même la foudre qu'il voulait attirer sur ceux dont la droiture et le zèle assidu étaient sa condamnation.

» Mais laissons ce monstre pour revenir à notre objet. Autorisés à tempérer la rigueur des conditions que nous pouvions imposer aux ennemis, et pressés par la nécessité de recouvrer au plutôt les deux places qui restaient envahies, le comité de salut public jugea convenable, en faisant sommer la garnison de Valenciennes, de la faire prévenir par le général Schérer qu'on lui laisserait les honneurs de la guerre ; que cependant elle rendrait ses armes et demeurerait prisonnière hors du territoire de la République, et sous serment de ne point servir contre elle jusqu'à son échange.

» Ce procédé, qui ne nuisait en aucun sens aux intérêts de la nation française, détermina sans doute la prompte soumission de la garnison ennemie, et cette soumission fut tout à la fois une preuve de la justesse du décret du 16 messidor et un hommage rendu à la fierté et à la générosité républicaines : ce sont les rois, nos ennemis, que nous voulons humilier, et non des automates déjà assez malheureux de servir sous de pareils maîtres.

» La place se rendit le 10 fructidor, avec les magasins immenses dont elle était devenue l'entrepôt depuis qu'elle

était au pouvoir des ennemis. On y a trouvé deux cent vingt-sept pièces de canon, et fait quatre mille cinq cents prisonniers, qui, en vertu des conditions, ont été renvoyés chez eux sous serment de ne point servir contre la République jusqu'à leur échange.

» Parmi les traits héroïques sans nombre qui ont signalé les troupes françaises dans le cours de ces opérations, et qui seront rendus publics, il en est un que nous ne croyons pouvoir nous dispenser de citer dès ce moment. Duquesne, chasseur dans la huitième compagnie du cinquième bataillon d'infanterie légère, ayant eu la jambe droite fracassée d'un coup de boulet sous les murs de Valenciennes, et le chirurgien étant près d'en faire l'amputation, Duquesne éloigne ses camarades qui s'empressaient de le secourir, et les engage de retourner à leur poste ; resté seul avec l'officier de santé, il l'aide, et tient lui-même les bandages, et, l'opération achevée, Duquesne dit : *Ce n'est pas ma jambe que je regrette ; c'est de me trouver en ce moment dans l'impuissance d'aller avec mes camarades délivrer Valenciennes.*

» Nous ne vous parlerons pas des faits relatifs à la reddition de cette place lors du siége qu'en firent les ennemis ; ils vous sont connus par le rapport de nos collègues Cochon et Briez, et tous les renseignemens recueillis à cet égard depuis sa reprise n'ont fait que confirmer l'exactitude rigoureuse de leur récit.

» Enfin, la place de Condé, qui par ses inondations n'est guère moins forte que Valenciennes, se rendit aux mêmes conditions à la notification du décret du 16 messidor.

» La nouvelle vous en parvint par le télégraphe le 13 fructidor, jour de sa reddition, et le même jour on y apprit, aux acclamations du peuple délivré de sa captivité et rendu à ses frères, que vous veniez de consacrer cette grande époque de l'évacuation de la frontière du nord en substituant le nom de *Nord-Libre* à celui de Condé (1).

---

(1) *Voyez* tome XV l'article du *télégraphe*.

» Sous la protection des feux de cette dernière place, dans les canaux qui y aboutissent, ont été trouvés cent quatre-vingt-huit bâtimens de commerce, dont une vingtaine richement chargés de munitions de guerre et de bouches, et d'effets militaires en tout genre.

» Si au lieu de commencer par Landrecies on eût d'abord attaqué Valenciennes, peut-être la chute de ce boulevart eût entraîné celle de tous les autres de moindre importance; mais les circonstances déterminèrent Pichegru et Jourdan à se partager l'expédition. Jourdan fut chargé de reprendre Landrecies et le Quesnoy. Pichegru se chargea de Valenciennes et de Condé; mais celui-ci, retenu par la nécessité de resserrer les ennemis et de se rendre maître du fort de l'Ecluse dans la Flandre hollandaise, ne put exécuter son projet sur Valenciennes et Nord-Libre.

» C'est la division de Schérer, aux ordres de Jourdan, qui a repris successivement les quatre places envahies, et ce général a dû commencer par celles dont l'attaque lui était dévolue au lieu de se porter de suite sur Valenciennes, comme il l'aurait fait sans doute si l'on eût prévu d'abord que l'armée du Nord, aux ordres de Pichegru, serait arrêtée par d'autres expéditions non moins importantes.

» Ainsi se sont évanouies les chimériques espérances de nos féroces ennemis! Cet événement mémorable leur apprendra sans doute ce qu'ils auraient déjà dû savoir par l'expérience de tant de guerres anciennes; c'est que la France ne peut jamais rien avoir à craindre de ses ennemis du dehors; c'est que si l'Europe entière, par la réunion de ses efforts, par tous ceux du machiavélisme et de la corruption, peut parvenir à entamer quelque peu les frontières, ces succès éphémères finiront toujours par tourner à la honte des agresseurs et à la gloire du nom français!

» La loi avait prononcé sur le sort des émigrés, et quant aux traîtres qui avaient contribué à livrer les places, ou accepté du tyran impérial des fonctions civiles ou judiciaires, les représentans du peuple les ont fait mettre sur le champ en arrestation, et traduire au tribunal criminel du département du Nord pour être jugés conformément à la loi du 26 frimaire. Ils se

sont empressés en même temps de donner des marques de sensibilité et de reconnaissance à ceux qui avaient refusé de courber la tête sous le joug du despote et repoussé ses caresses perfides.

» Il s'en est trouvé de ces cœurs fidèles à la République, qui sont restés purs au milieu de la corruption et libres au milieu des fers ! Ce n'est point parmi ceux qui faisaient grand bruit de leur patriotisme lorsque l'ennemi était bien loin, et qui se sont humiliés devant lui lorsqu'ils ont été en sa puissance, mais parmi des citoyens simples et sans ostentation ; ceux-là traînaient le char de l'empereur dans les rues de Valenciennes, tandis que ceux-ci bravaient les menaces de ses satellites, et que des femmes modestes refusaient courageusement de balayer les rues par lesquelles il devait passer.

» Les représentans du peuple ont pris aussi les mesures les plus efficaces pour la sûreté des récoltes des riches contrées que nous avons reconquises, pour remettre en activité l'exploitation des importantes mines de charbon d'Anzin, pour rétablir les manufactures de batistes et de mousseline, pour que la levée de la jeunesse de première réquisition s'exécutât sans délai, et enfin pour la réorganisation des autorités constituées.

» Voilà, citoyens, ce qu'ont fait les défenseurs de la patrie pour la délivrer de ses cruels ennemis ; voilà ce qu'ils faisaient au nom de la liberté, au nom de la République, au cri mille fois répété de *vive la Convention nationale !* Ce cri de ralliement les rendait invincibles. Oui, citoyens, la France a des armées de héros ; toujours ceux qui combattront pour la défense de leurs foyers et de leurs droits sacrés renverseront les esclaves, comme un vent impétueux enlève et roule un tourbillon de poussière.

» On a vu ces jeunes guerriers étonner les bandes germaniques par leur audace et par leur discipline ; on les a vus surpasser en constance tout ce que l'histoire rapporte des phalanges grecques et des légions romaines. Et sur quoi étaient fondées ces vertus sublimes de nos frères d'armes sortant de leurs charrues ? Quels étaient les liens de cette discipline étonnante ? Citoyens, ces vertus c'est l'amour seul de la patrie ; cette discipline c'est la confiance et la fraternité.

» Oh ! si la même énergie, le même ensemble étaient déployés contre les ennemis de l'intérieur, combien la République serait prospère ! Comme on verrait se rouvrir à l'instant les sources de la félicité nationale ! Eh ! qui donc en empêcherait ? Seraient-ce quelques factions obscures, quelques hommes avides d'or, de sang ou de pouvoir ? Non ! le peuple veut que les viles passions disparaissent.

» Prononcez donc, dépositaires de sa puissance, déclarez que vous la conserverez dans toute sa plénitude, que vous ne souffrirez jamais que ce dépôt sacré soit violé, que vous ne permettrez pas qu'aucune partie de ce qui a été confié à votre garde par le peuple tout entier soit usurpé par aucune fraction du peuple !

» Soyez seuls sa boussole, son point de ralliement. Il n'est qu'une ligne droite dans la nature ; il en est mille de tortueuses : il n'est qu'un moyen d'être pur ; il en est mille d'être pervers. Sauvez le peuple et de ses faux amis et de ses ennemis déclarés ; sauvez votre dignité, qui lui appartient ; proscrivez à jamais de votre sein ces honteuses dénonciations qui déchirent les entrailles de la patrie ; punissez le crime, et le crime seul ; portez la sécurité dans le cœur de l'homme simple et dans l'asile du malheureux ; que le génie de l'égalité ranime l'émulation, et que l'amour du travail et de l'économie fasse revivre l'agriculture et les arts !

» Nous vous avons parlé des armées de terre ; que vos armées navales fixent maintenant votre plus grande sollicitude. Il vous appartient d'affranchir un autre élément : faites pour la marine ce que vous avez fait pour le continent ; tournez vers elle tous vos moyens révolutionnaires ! Point de domination sur mer ; qu'elle devienne une grande route ouverte à toutes les nations ; toutes, excepté une, y ont le même intérêt que vous. Que celle qui veut subjuguer toutes les autres soit subjuguée elle-même si elle ne peut être contenue ! Que l'Europe s'éclaire, et que de tous les points des deux mondes parte ce cri unanime : *la liberté des mers !* »

La liberté des mers ! ce vœu, tant de fois exprimé, il ne tient en effet qu'au gouvernement qu'on le voie se réaliser

aux acclamations des deux mondes. Sous le rapport moral, la marine française est supérieur à celle des Anglais ; quant aux moyens, un regard, un mot de la Convention nationale n'a-t-il pas jeté sur l'Océan des flottes imposantes pour signifier sa déclaration de guerre du 1^er^ février 1793 ? et à son décret du 2 du même mois, qui accordait aux armateurs des primes et des encouragemens, n'a-t-on pas vu accourir une foule redoutable de marins expérimentés ? Que le gouvernement s'acquitte donc de ses devoirs, qu'il cesse d'être le serviteur et le jouet d'un cabinet que le peuple français abhorre, et l'armée navale, recrutée dans la même famille, comptera autant de héros que l'armée de terre ; elle saura *vaincre ou mourir !* elle aura encore des *Vengeur !* Complétons le tableau de l'an 2 par un des faits qui honorent à jamais la marine française républicaine.

RAPPORT *sur le vaisseau* LE VENGEUR, fait par Barrère *au nom du comité de salut public. — Du* 21 *messidor an* 2. (9 *juillet* 1794.)

« Citoyens, le comité m'a chargé de faire connaître à la Convention des traits sublimes qui ne peuvent être ignorés d'elle ni du peuple français.

» Depuis que la mer est devenue un champ de carnage, et que les flots ont été ensanglantés par la guerre, les annales de l'Europe n'avaient pas fait mention d'un combat aussi opiniâtre, d'une valeur aussi soutenue, et d'une action aussi terrible, aussi meurtrière que celle du 13 prairial (1^er^ juin 1794), lorsque notre escadre sauva le convoi américain (1).

» Vanstabel, en conduisant la flotte américaine dans nos ports, a passé à travers des flots teints de sang, des cadavres et des débris de vaisseaux. L'acharnement du combat qui avait précédé l'arrivée du convoi a prouvé combien nos escadres sont républicaines puisque la haine du nom anglais a dirigé les coups, et plus les forces étaient inégales de la part des Français,

(1) La flotte française, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, se composait de vingt-cinq vaisseaux, dont trois à trois ponts ; la flotte anglaise, amiral Howe, de vingt-sept vaisseaux, dont neuf à trois ponts. Le combat dura douze heures. Il n'y eut pas un seul vaisseau ennemi qui ne se retirât endommagé ; il y en eut deux hors de service. Six vaisseaux français furent pris ; un coulé à fond. Quant au *Vengeur*... il est resté immortel !

plus la résistance a été grande et courageuse. Les matelots anglais, revenus dans leur île, n'ont pu dérober à l'histoire cet aveu remarquable.

» Voici ce que leurs papiers rapportent des matelots de l'escadre anglaise : « Les Français, disaient-ils à leurs camarades restés dans les ports, sont comme les cailloux ; plus » on les frappe, plus ils rendent de feu. »

» L'âme des républicains s'élève insensiblement à mesure des progrès de la révolution; elle devient encore plus énergique, et leur courage est plus exalté en raison des dangers et des malheurs. La passion de la liberté les suit en tous lieux; elle les console dans les fers, elle les encourage dans l'adversité, et les chants par lesquels nous célébrons nos victoires et notre indépendance les consolent d'être condamnés à vivre au milieu de ces implacables ennemis de la République.

» Les Anglais se sont emparé de leurs personnes et de leurs vaisseaux ; mais les vertus républicaines, ce courage altier d'un patriote, cet amour de son pays, l'idole d'un guerrier français, cette âme fière et élevée d'un républicain ne furent jamais au pouvoir de ce vieil ennemi de la France, et malgré l'adversité l'homme libre impose aux tyrans même dans les fers !

« Ce matin de très bonne heure, disent les journaux anglais, » les prisonniers des prises françaises qui sont arrivées à » Spithead commencèrent à débarquer, et un certain nombre » est déjà cantonné à Hillsea. Les Français chantèrent pendant leur débarquement et pendant toute la route leurs hymnes » républicains avec leur gaieté ordinaire. »

» Leur enthousiasme au doux souvenir de leur patrie fut si grand que les conducteurs anglais prirent les expressions brûlantes de la liberté pour des mouvemens de rébellion, et qu'ils eurent la barbarie de faire cesser les chants consolateurs par un signal de mort : un Français fut tué par un soldat de milice de l'escorte, et la marche vers le lieu du cantonnement fut continuée dans le silence.

» Citoyens, quittons des insulaires aussi exécrables ! Revenons sur l'Océan ; nous y verrons des traits bien plus sublimes du courage et du dévouement patriotique. Les armées navales de la République française et de la monarchie anglicane étaient en présence depuis longtemps, et le combat le plus terrible venait d'être livré, le 13 prairial ; le feu le plus vif, la fureur la plus légitime de la part des Français augmentaient les horreurs et le péril de cette journée; trois vaisseaux anglais étaient coulés bas ; quelques vaisseaux français étaient désemparés ; la

canonnade ennemie avait entr'ouvert un de ces vaisseaux, et il réunissait la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat à mort.

» Mais ce vaisseau était monté par des hommes qui avaient reçu cette intrépidité d'âme qui fait braver le danger, et l'amour de la patrie qui fait mépriser la mort.

» Une sorte de philosophie guerrière avait saisi tout l'équipage; les vaisseaux du tyran anglais cernaient le vaisseau de la République, et voulaient que l'équipage se rendît. Une foule de pièces d'artillerie tonne sur *le Vengeur;* des mats rompus, des voiles déchirées, des membrures de ce vaisseau couvrent la mer. Tant de courage, tant d'efforts surnaturels vont-ils donc devenir inutiles !

» Misérables esclaves de Pitt et de George, est-ce que vous pensez que des Français républicains se remettront en des mains perfides, et transigeront avec des ennemis aussi vils que vous ? Non, ne l'espérez pas ! la République les contemple; ils sauront vaincre ou mourir pour elle. Plusieurs heures de combat n'ont pas épuisé leur courage; ils combattent encore; l'ennemi reçoit leurs derniers boulets, et le vaisseau fait eau de toute part.

» Que deviendront nos braves frères ? Ils doivent ou tomber dans les mains de la tyrannie, ou s'engloutir au fond des mers. Ne craignons rien pour leur gloire, les républicains qui montent ce vaisseau sont encore plus grands dans l'infortune que dans les succès.

» Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat. Imaginez le vaisseau *le Vengeur* percé de coups de canon, s'entrouvrant de toutes parts, et cerné de tigres et de léopards anglais; un équipage composé de blessés et de mourans, luttant contre les flots et les canons... Tout à coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de la douleur des blessés cessent; tous montent ou sont portés sur le pont; tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés; les cris de *vive la République, vive la liberté et la France*, se font entendre de tous côtés: c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

» Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort... Mais non, citoyens, nos frères ne délibèrent plus !... Ils voient l'Anglais et la patrie; ils aimeront mieux s'engloutir que de la déshonorer par une capitulation. Ils ne balancent point : leurs derniers vœux sont pour la liberté et pour la République ! Ils disparaissent !...

» Qui nous a donc révélé le secret de notre grandeur ? Quel ami de la liberté nous a transmis ce trait héroïque, qui sem-

ble appartenir aux temps fabuleux? Qui nous a tout découvert? Nos ennemis, les Anglais, leurs journaux, leur manie de contester notre gloire.

» Entendez le récit du journal anglais en date du 16 juin vieux style :

« Les partisans de la guerre actuelle, par suite de leur respect » pour la vérité, et avec leur bonne foi ordinaire, continuent » d'assurer que la crainte seule produit dans l'âme des Fran- » çais cet étonnant enthousiasme et cette puissante énergie » dont nous sommes tous les jours les témoins. Voici une » preuve de ce qu'ils avancent.

» Il est certain que dans la brillante action navale qui vient » d'avoir lieu l'équipage d'un des vaisseaux français, au » moment où il coulait bas, fit entendre unanimement les » cris de *vive la République, vive la liberté.* Cette expression » d'attachement à la République, cette passion dominante pour » la liberté, qui l'emporte sur l'horreur même de la mort, est- » elle ici l'effet de la force ou de la crainte ? »

» Un autre papier anglais du 14 juin rapporte ce trait, et dit que c'est l'équipage du *Terrible* qui a donné cette preuve mémorable de grandeur d'âme et de constance : « Il s'est abîmé » avec tous ses pavillons et flammes aux couleurs nationales » flottant de toutes parts, et aux cris redoublés de *vive la* » *République.* »

» Dans une lettre particulière d'un officier de l'escadre de Howe ce trait sublime est attribué au vaisseau *le Vengeur.*

» Et, selon le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, cette dernière version est la plus assurée; c'est *le Vengeur* à qui appartient cette belle gloire; et si elle a été l'admiration de nos lâches ennemis, quel Français pourrait la lui contester?

» Ne plaignons pas les Français composant l'équipage *du Vengeur;* ne les plaignons pas : ils sont morts pour la patrie! Honorons leur destinée, et célébrons leur vertu!

» Un Panthéon s'élève du milieu de la commune centrale de la République; ce monument de la reconnaissance nationale est aperçu de toutes les frontières; qu'on l'aperçoive donc aussi du milieu de l'Océan!

» Nous n'avons jusqu'à présent décerné aucun honneur aux héros de la mer; ceux de la terre seuls ont obtenu des hommages. Pourquoi ne vous proposerait-on pas de suspendre à la voûte du Panthéon français un vaisseau qui serait l'image *du Vengeur,* et d'inscrire sur la colonne du Panthéon les noms des braves républicains qui composaient l'équipage de ce vaisseau, avec l'action courageuse qu'ils ont faite?

» C'est par de tels honneurs qu'on perpétue le souvenir des

grands hommes, et qu'on jette sur les terres de la République des semences de courage et de vertu. C'est ainsi que le Panthéon, par un seul décret de la Convention nationale, se changera en un atelier terrible où se formeront à la voix de la République des vaisseaux et des marins; car ce n'est pas assez de former des héros par des récompenses nationales; il faut encore rendre à la marine française le vaisseau que la mer a englouti. Non, il ne périra pas parmi nous le souvenir *du Vengeur!* et ce nom glorieux va être donné par vos ordres au vaisseau à trois ponts qui dans ce moment est en construction dans le bassin couvert de Brest.

» Il faut conserver ainsi le souvenir de ce vaisseau, qui a été le théâtre de la gloire et de la vertu républicaine. Qu'il reparaisse donc sur la mer le vaisseau *le Vengeur*, et que bientôt il aille justifier son nom et sa renommée en se réunissant à une escadre qui devienne victorieuse de ces cruels insulaires qui ont voulu anéantir la liberté de la France, et détruire les droits de l'homme!

» Mais n'est-il pas encore des monumens plus durables de la gloire? Le temps, qui démolit les montagnes et détruit les ouvrages de l'homme, ne respectera pas toujours ceux que la République élève, et des débris succéderont encore à des débris. N'avons-nous pas d'autres moyens d'immortaliser les traits que nous admirons? Les actions des hommes célèbres de l'antiquité, qui obtinrent aussi des temples qui ne sont plus, ne sont-elles pas encore vivantes dans des tableaux, dans des écrits? C'est aux poètes et aux peintres à tracer et à peindre l'événement *du Vengeur;* c'est à leurs vers consolateurs, c'est à leurs pinceaux reconnaissans à répéter à la postérité ce que les fondateurs de la République trouvèrent grands, généreux ou utile. Les monumens élevés au héros d'Homère ne sont plus que dans ses vers; la célébrité d'Agricola ne repose plus dans l'urne faite par un artiste célèbre; elle respire encore dans les écrits de Tacite.

» Ouvrons donc un concours honorable à la poésie et à la peinture, et que des récompenses nationales, décernées dans une fête civique, régénèrent les arts et encouragent les artistes; ou plutôt, David, ressaisis tes pinceaux, et que ton génie arrache au sein des mers le vaisseau célèbre dont les marins ont arraché l'admiration des Anglais mêmes!

» Que ne puis-je faire entendre ma voix de tous ceux qui défendent la patrie sur les mers! Je leur dirais: marins de la République, quand vous irez confier ses destinées à cet élément terrible, tournez un instant vos regards vers le Panthéon; voyez-y la patrie reconnaissante; souvenez vous surtout du

Vengeur alors que vous rencontrerez les tyrans de la mer! La marine des rois n'était qu'un luxe dispendieux ; la marine de la République est une arme sûre pour parvenir à l'affranchissement des mers : la liberté a une autre ambition que le commerce ; celui-ci veut des esclaves, et qu'un seul peuple y domine ; la liberté ne veut pas plus de tyrans sur les mers que sur la terre !

» Ce n'est pas pour être esclaves maritimes que la nature nous a donné tout ce qui est nécessaire à la construction, des ports nombreux recevant des vaisseaux, et des mers baignant nos côtes ; ce n'est pas pour être tyrannisés par des banquiers et des marchands de Londres que la révolution a remis dans nos mains une fortune énorme, des bois immenses, une population guerrière et des marins habiles !

» Français ! soyez braves et grands comme les républicains qui montaient *le Vengeur*, et bientôt l'Angleterre sera détruite ; rendez les mers libres de ces pirates et de ces marchands d'hommes, et les ombres des marins qui se sont immortalisés sur *le Vengeur* se réjouiront encore dans leur tombeau, creusé par leur courage dans l'abîme des mers ! »

DÉCRET. (*Adopté sur le champ, et salué, comme le récit, par des témoignages de reconnaissance et d'admiration, par des cris prolongés de* vive la République !)

Art. 1^er^. Une forme du vaisseau de ligne *le Vengeur* sera suspendue à la voûte du Panthéon, et les noms des braves républicains composant l'équipage de ce vaisseau seront inscrits sur la colonne du Panthéon.

2. A cet effet les agens maritimes des ports de Brest et de Rochefort enverront sans délai à la Convention nationale le rôle d'équipage du vaisseau *le Vengeur*.

3. Le vaisseau à trois ponts qui est en construction dans le bassin couvert de Brest portera le nom du *Vengeur*. Le commissaire de la marine donnera les ordres les plus prompts pour accélérer la construction de ce vaisseau.

4. La Convention nationale appelle les artistes, peintres, sculpteurs et poètes, à concourir pour transmettre à la postérité le trait sublime du dévouement républicain des citoyens formant l'équipage du *Vengeur*. Il sera décerné dans une fête nationale des récompenses au peintre, au poète et au sculpteur qui auront le plus dignement célébré la gloire de ces républicains.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE.

Dans les périls imminens, dans les circonstances politiques les plus graves la Convention nationale étonnait par la promptitude et par la grandeur de ses dispositions; au même instant une mesure était proposée, sentie, rejetée ou admise; et souvent c'est au sein même des tourmentes qu'elle décida, également sans les discuter, des questions législatives de premier ordre : la lettre de sa loi étant positive, elle jugeait inutile d'en délayer l'esprit; c'était la réticence du génie.

ABOLITION DE LA CONTRAINTE PAR CORPS POUR DETTES.

Séance du 9 *mars* 1793.

La trahison de Dumourier allait perdre la République : pour la sauver, les pères de la patrie embrassaient à la fois dans leur pensée et le peuple et l'armée, et les besoins et les ressources; à leur voix s'élevait un tribunal redoutable pour punir les ennemis du dedans, et l'étranger vainqueur s'arrêtait intimidé... (*Voyez* tome XI.) Danton interrompt un instant les délibérations que commandaient les circonstances.

Danton. « Non sans doute, citoyens, l'espoir de vos commissaires ne sera point déçu! Oui, vos ennemis, les ennemis de la liberté seront exterminés, parce que vos efforts ne vont point se ralentir! Vous serez dignes d'être les régulateurs de l'énergie nationale. Vos commissaires, en se disséminant sur toutes les parties de la République, vont répéter aux Français que la grande querelle qui s'est élevée entre le despotisme et

la liberté va enfin être terminée ! Le peuple français sera vengé ! C'est à nous qu'il appartient de mettre le monde politique en harmonie, de créer des lois concordantes avec cette harmonie.

» Mais avant de vous entretenir de ces grands objets, je viens vous demander la déclaration d'un principe trop long-temps méconnu, l'abolition d'une erreur funeste, la destruction de la tyrannie de la richesse sur la misère.

» Si la mesure que je propose est adoptée, bientôt ce Pitt, ce Breteuil de la diplomatie anglaise, et ce Burke, l'abbé Maury du parlement britannique, qui donnent aujourd'hui au peuple anglais une impulsion si contraire à la liberté, seront anéantis !

» Que demandez-vous? Vous voulez que tous les Français s'arment pour la défense commune. Hé bien, il est une classe d'hommes qu'aucun crime n'a souillés, qui a des bras, mais qui n'a pas la liberté; c'est celle des malheureux détenus pour dettes. C'est une honte pour l'humanité, pour la philosophie, qu'un homme en recevant de l'argent puisse hypothéquer et sa personne et sa sûreté !

» Je pourrais démontrer que la déclaration du principe que je réclame est favorable à la cupidité même, car l'expérience prouve que celui qui prêtait ne prenait aucune garantie pécuniaire parce qu'il pouvait disposer de la personne de son débiteur. Mais qu'importent ces considérations mercantiles ! Elles ne doivent pas influer sur une grande nation. Les principes sont éternels, et tout Français ne peut être privé de sa liberté que pour avoir forfait à la société.

» Que les propriétaires ne s'alarment point. Sans doute quelques individus se sont portés à des excès ; mais la nation, toujours juste, respectera les propriétés. Respectez la misère, et la misère respectera l'opulence. Ne soyons jamais coupables envers les malheureux, et le malheureux, qui a plus d'âme que le riche, ne sera jamais coupable.

» Je demande que la Convention nationale déclare que *tout citoyen français emprisonné pour dettes sera mis en liberté*, parce qu'un tel emprisonnement est contraire à la saine morale, aux droits de l'homme, aux vrais principes de la liberté. » (*Adopté par acclamation.*)

Jean-Bon Saint-André. « La proposition de Danton n'est pas assez étendue ; je demande *que la contrainte par corps pour dettes soit abolie.* » (*Décrété sans discussion, et à la presque unanimité.*)

ABOLITION DE LA LOTERIE.

Séance du 25 *brumaire an* 2. (15 *novembre* 1793.)

L'Assemblée constituante, en renversant un grand nombre de ces institutions immorales qui nourrissaient la corruption de l'ancien gouvernement, avait regretté que l'état des finances ne lui permît pas encore de renoncer au produit de la loterie. Les mœurs républicaines s'alarmèrent de cette réserve. De toute part on réclamait la suppression d'un établissement qui faisait du gouvernement un chef de banque, et de tous les citoyens des dupes. Thuriot se rendit ici l'organe des honnêtes gens.

La commune de Paris venait demander la translation de l'Opéra à l'ancien théâtre Français, en faveur du quartier Saint-Germain, dont le commerce souffrait depuis qu'il était privé d'un établissement de ce genre.

Thuriot. « Je crois que les calculs faits par la commune de Paris pour transférer l'Opéra sont justes sous tous les rapports ; mais comme il peut y avoir des intérêts à balancer, il faut renvoyer cet objet au comité des domaines. Il en est un autre dont la morale fait un devoir à la Convention de s'occuper sur le champ ; c'est la suppression des loteries. Une infinité de pères de famille ont été victimes de la passion meurtrière qu'elles inspirent ; une masse énorme de marchands et commerçans ont vu s'engloutir leur fortune, et leurs enfans réduits à la misère. Il ne peut résulter aucun bien des loteries ; leur existence est contraire à la morale comme à la politique. Vous avez en vain supprimé les petites loteries ; elles n'existent que parce que les grandes sont conservées.

» Je demande que la Convention décrète :

» Art. 1^er^. Les loteries, de quelque nature qu'elles soient, et sous quelque dénomination qu'elles existent, sont supprimées.

» 2. Il ne pourra être fait d'autres tirages, à compter de ce jour, que ceux qui devaient avoir lieu à raison des mises autorisées pendant le courant du présent mois.

» 3. Le comité des finances est chargé de présenter sans délai un projet de décret sur les mesures à prendre pour assurer les intérêts particuliers. » (*Adopté sans discussion, et à l'unanimité.*)

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES.

Séance du 16 pluviose an 2. (4 février 1794.)

L'Assemblée constituante, par ses décrets du 15 mai et du 28 septembre 1791, avait donné aux gens de couleur nés de parens libres, et résidans dans les colonies, l'égalité des droits politiques avec les blancs; elle avait déclaré libre et jouissant des droits de citoyen tout individu de couleur aussitôt qu'il serait entré en France. Voilà tout ce que le côté gauche de cette Assemblée avait pu obtenir sous l'influence de la faction coloniale.

L'esclavage subsistait encore dans les colonies pour les individus non libres et pour ceux qui naîtraient d'eux.

La Convention nationale, par son décret du 27 juillet 1793, rendu sans discussion sur la proposition de Grégoire, supprima les primes accordées jusqu'alors pour la traite des nègres.

Le 16 pluviose elle abolit enfin l'esclavage, et, par une conséquence nécessaire, le commerce inhumain des noirs.

Un député de Saint-Domingue, homme de couleur, venait de présenter aux représentans du peuple, avec toute l'éloquence de la nature outragée, le tableau révoltant des trahisons et de la barbarie des colons blancs : on avait des preuves que ce député ne s'était pas laissé entraîner à l'exagération du ressentiment. De vifs témoignages d'intérêt et de fraternité étaient donnés aux hommes qui réclamaient comme un bienfait leurs droits et la liberté.

Levasseur (de la Sarthe). « Je demande que la Convention, sans céder à un mouvement d'enthousiasme, bien naturel cependant dans une telle circonstance, mais fidèle aux

principes éternels de justice et d'égalité qu'elle a consacrés, fidèle à la Déclaration des Droits de l'homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République. (*Une voix :* C'est décrété!) Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant nous avons des esclaves à Saint-Domingue! Je demande donc que tous les hommes soient libres sans distinction de couleur. » (*Applaudissemens.*)

Lacroix (*d'Eure et Loir*). « En travaillant à la Constitution du peuple français nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux hommes de couleur qui gémissaient dans l'esclavage en Amérique, et la postérité pourra nous reprocher cet oubli, qui, tout involontaire qu'il est, n'en est pas moins coupable devant la philosophie. Nous devons réparer ce tort. Inutilement avons-nous décrété que nulle taxe avilissante pour l'homme, nul droit féodal ne serait perçu dans la République française; vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies! Il est temps de nous élever à la hauteur des principes de la liberté et de l'égalité. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France; n'est-il pas vrai que nous laissons dans l'esclavage des hommes sensibles et braves qui ont reconquis leurs droits? Vainement aurions-nous proclamé la liberté et l'égalité s'il reste sur le territoire de la République un seul homme qui ne soit pas libre comme l'air qu'il respire, s'il existe encore un esclave! Proclamons la liberté des hommes de couleur! (*Vifs applaudissemens.*)

» Oui, abordons franchement la question, et disons positivement que tous les citoyens de la République française, de quelque couleur qu'ils soient nés, sont libres, et jouissent de tous les droits de citoyen français, aux termes de la Constitution!

» Donnez ce grand exemple à l'univers; que ce principe, consacré solennellement, retentisse dans le cœur des Africains enchaînés sous la domination anglaise et espagnole; qu'ils sentent toute la dignité de leur être; qu'ils s'arment, et viennent augmenter le nombre de nos frères et des sectateurs

de la liberté universelle! (*Applaudissemens.* Aux voix! Aux voix!)

Levasseur (de la Sarthe). « Citoyens, s'il était possible de mettre sous vos yeux le tableau déchirant des maux de l'esclavage, de la tyrannie exercée dans nos colonies par l'aristocratie de quelques blancs, votre âme généreuse s'indignerait, vous frémiriez !... »

Lacroix (d'Eure et Loir). « Président, ne souffrez pas que la Convention se déshonore par une plus longue discussion ! »

Levasseur (de la Sarthe). « Hâtez-vous de les faire cesser ! Je demande que ma proposition soit mise aux voix sur le champ. »

L'Assemblée entière se lève, et vote par acclamation. Le président prononce *l'abolition de l'esclavage.* Aussitôt les cris de *vive la République, vive la Convention nationale*, éclatent et se prolongent dans toutes les parties de la salle. Les députés de Saint-Domingue, hommes de couleur, s'abandonnent au sentiment de la reconnaissance ; Lacroix les conduit dans les bras du président, qui leur donne le baiser fraternel au nom de tous les Français ; ils le reçoivent ensuite de chaque représentant. Cette scène touchante se répète en même temps dans les tribunes publiques : les citoyens hommes de couleur sont recherchés, pressés, embrassés par leurs nouveaux frères, par leurs concitoyens ; des larmes de joie sont dans tous les yeux ; *vive la liberté* est dans toutes les bouches.

Un membre demande qu'un aviso soit expédié sur le champ pour porter aux colonies l'heureuse nouvelle de leur affranchissement.

Danton. « Représentans du peuple français, jusqu'ici nous n'avions décrété la liberté qu'en égoïstes, pour nous seuls ; mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, nous proclamons la liberté universelle ! La Convention nationale a fait son devoir.

» Il était digne des représentans du peuple français d'ajouter au code de la liberté la déclaration philanthropique dictée par tous vos cœurs dans cette heureuse circonstance. J'ai joui en véritable ami de la liberté du spectacle qui vient de se passer. Il nous appartenait de proclamer l'abolition de l'esclavage ; il nous reste à en préparer les salutaires effets. Il existe entre l'esclavage et la liberté un passage délicat et difficile à franchir. On vous propose d'envoyer sur le champ un aviso pour faire connaître la loi bienfaisante que vous avez rendue : je m'y oppose, et je demande le renvoi de cette proposition au comité de salut public, qui vous présentera ses vues sur les meilleurs moyens de faire parvenir votre décret aux colonies ; mais que le rapport soit fait promptement, et qu'on lance la liberté sur les colonies avec les moyens de la faire fructifier. La prudence, l'humanité, la politique l'exigent.

» Citoyens, c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort! (*Vifs applaudissemens.*) En jetant la liberté dans le nouveau monde vous travaillez pour les générations futures ; vous renversez toutes les espérances de la coalition. Elle y portera des fruits abondans, elle y poussera des racines profondes! Pitt et ses complots sont déjoués! L'Anglais voit s'anéantir son commerce! La France, qui jusqu'à ce jour avait pour ainsi dire tronqué sa gloire, reprend enfin aux yeux de l'Europe étonnée et soumise la prépondérance que doivent lui assurer ses principes, son énergie, son sol et sa population!

» Activité, énergie, générosité, mais générosité dirigée par le flambeau de la raison, et régularisée par le compas des principes, et vous vous assurerez à jamais les bénédictions de tous les peuples, la reconnaissance de la postérité! »

Lacroix propose une rédaction qui est décrétée en ces termes, et à l'unanimité :

« La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies; en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution.

» Renvoie au comité de salut public pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret. »

DISPOSITION DES COULEURS NATIONALES RELATIVEMENT AU PAVILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

(*Voyez* tome II, page 176.)

RAPPORT *fait au nom du comité de salut public* par Jean-Bon Saint-André. — *Du 27 pluviose an* 2. (*15 février* 1794.)

« Un pavillon qui n'est pas celui de la République flotte encore sur vos vaisseaux : les marins s'en indignent ; ils appellent à grands cris une réforme que vos principes, que l'honneur de la liberté réclament avec eux. J'ai été le dépositaire de leur vœu à cet égard ; je l'ai fait connaître au comité de salut public, et le comité vous le transmet par mon organe.

» Les couleurs nationales sont désormais les seules qui puissent plaire à des Français ; il faut qu'on les voie par tout, qu'on les retrouve partout, et, si je l'osais dire, plus encore dans le pavillon de nos vaisseaux que sur les drapeaux de nos intrépides bataillons. Le pavillon est pour le marin non seulement le signal du ralliement, le guide matériel qui le conduit à la victoire ; il est encore sa grammaire, son langage, le moyen par lequel il communique et reçoit à de grandes distances des idées très compliquées. Sera-ce avec un vocabulaire monarchique que les généraux des armées navales donneront des ordres républicains ? Non, vous ne souffrirez pas plus longtemps ce scandale politique ! Tout change autour de nous, nos lois, nos mœurs, nos usages : que les signes changent aussi ! Répondez, législateurs, à l'indignation des équipages de la flotte ; répondez à l'impatience qu'ils éprouvent d'en voir disparaître l'objet.

» L'Assemblée constituante apporta quelque changement, ou plutôt une légère modification au pavillon ci-devant royal. Le peuple, fatigué de la tyrannie, demandait que tout ce qui en retraçait le souvenir fût absorbé par les couleurs chéries de la liberté. Des disputes sérieuses s'élevèrent dans

le sein de cette Assemblée sur la forme du pavillon national. On sentit bien qu'il fallait se soumettre à l'opinion publique, trop fortement prononcée pour oser la contrarier ouvertement ; mais on tâcha de l'éluder même en paraissant la respecter : on conserva pour le fond la livrée du tyran, et les trois couleurs républicaines, reléguées dans un coin du pavillon, n'attestèrent, par la mesquinerie ridicule avec laquelle on les y avait placées, que le regret de ceux à qui la puissance du peuple avait arraché ce faible sacrifice. C'est ainsi que dans cette fédération toute monarchique on vit les départemens recevoir au nom de la liberté les bannières de la servitude !

» Ce pavillon déplut presque également aux partisans du despotisme et aux amis de la liberté : les uns ne virent dans cet alliage bizarre qu'une tache à ce pavillon, flétri par les Conflans et les Grasse ; les autres, avec plus de raison, n'y virent qu'une dérision, une caricature outrageante pour le peuple, que l'on comptait presque pour rien au moment où l'on proclamait sa souveraineté. L'imitation servile de la forme anglaise acheva d'indisposer les esprits, et ce fut avec beaucoup de peine qu'on parvint à le faire adopter.

» Il est temps de réparer cette erreur, cette méprise, sans doute volontaire. Quand vous allez combattre les esclaves de Georges, les stipendiés de Pitt, il faut commander la victoire au nom de la patrie ; un mélange de royalisme formerait un contraste trop révoltant avec la cause sublime que vous défendez. Qu'il disparaisse, et qu'il disparaisse à jamais !

» Votre comité vous propose un pavillon formé tout entier des trois couleurs nationales, simple comme il convient aux mœurs, aux idées, aux principes républicains, qu'on ne puisse confondre avec celui d'aucune autre nation, et qui dans quelque sens qu'il soit placé présente toujours ces couleurs dans le même rapport entre elles.

» Braves marins, vous le défendrez cloué à la poupe de vos vaisseaux ! Vous ne souffrirez jamais qu'il soit amené, et vous punirez de mort le lâche qui oserait en concevoir le dessein ! Vous le recevrez des mains de la patrie ; vous serez responsables envers elle du dépôt sacré qu'elle vous

confie. Allez sur cet élément terrible que vous êtes accoutumés à braver, allez-y braver aussi la foudre des tyrans! Les esclaves que vous avez à combattre pourront-ils soutenir les efforts des hommes libres? Allez, ce signe vous assure la victoire; il est le présage de votre gloire et du triomphe de la République! »

DÉCRET. (*Adopté dans la même séance, et sans discussion.*)

La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, décrète :

Art. 1^er^. Le pavillon décrété par l'Assemblée nationale constituante est supprimé.

2. Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, posées verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gaule du pavillon, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs.

3. Les pavillons de beaupré et le pavillon ordinaire de poupe seront disposés de la même manière, en observant les proportions de grandeur établies par l'usage.

4. La flamme sera pareillement formée des trois couleurs, dont un cinquième bleu, un cinquième blanc, et les trois cinquièmes rouges.

5. Le pavillon national sera arboré sur tous les vaisseaux de la République le premier jour de prairial.

FIN DU TOME XIV.